REVUE

DE

CHAMPAGNE

ET

DE BRIE

HISTOIRE — BIOGRAPHIE
ARCHÉOLOGIE — DOCUMENTS INÉDITS — BIBLIOGRAPHIE
BEAUX-ARTS

TOME HUITIÈME

QUATRIÈME ANNÉE — DEUXIÈME SEMESTRE

1880

ARCIS-SUR-AUBE
LÉON FRÉMONT, LIBRAIRE-ÉDITEUR
Place de la Halle.

REVUE
DE CHAMPAGNE ET DE BRIE

ARCIS-SUR-AUBE. — IMPRIMERIE LÉON FRÉMONT.

REVUE

DE

CHAMPAGNE

ET

DE BRIE

HISTOIRE — BIOGRAPHIE
ARCHÉOLOGIE — DOCUMENTS INÉDITS — BIBLIOGRAPHIE
BEAUX-ARTS

TOME HUITIÈME

QUATRIÈME ANNÉE. — DEUXIÈME SEMESTRE

PARIS
HENRI MENU, LIBRAIRE-ÉDITEUR, 30, RUE JACOB, 30

1880

LIBRARY
JAN 19 1973
UNIVERSITY OF TORONTO

REVUE

DE

CHAMPAGNE ET DE BRIE

HAGIOGRAPHIE ARDENNAISE

—

SAINT JUVIN, PATRE

(897-961, 30 Septembre)

ORIGINE DU VILLAGE DE CE NOM, CANTON DE GRANDPRÉ

Dans toutes les conditions, on peut arriver à la sainteté, dans toutes on peut même sanctifier ses semblables. La vie de saint Juvin en est une preuve évidente.

Ce saint naquit dans le Dormois, vers l'année 897, de parents très-pauvres, vivant dans une condition de dépendance, dans un véritable esclavage. Ils travaillaient, il est vrai, librement, mais ils devaient donner une partie de leurs modiques ressources à un maître auquel ils appartenaient. Ils eurent trois enfants : saint Juvin et deux filles.

Tout jeune, leur fils donna des preuves d'une grande intelligence et d'une solide vertu. Un prêtre des environs, nommé Alembert, le prit en affection et lui donna des leçons. Ses parents moururent malheureusement avant que son éducation ne fût terminée.

Le disciple dut quitter le maître pour travailler, subvenir aux besoins de ses deux sœurs, satisfaire à ses obligations envers celui dont il était comme l'esclave, et amasser quelques ressources pour affranchir ses sœurs et lui.

Au moment où saint Juvin travaillait ainsi, éclata, dans le Dormois, une révolte générale des serfs. Les plus courageux passèrent la Meuse, se réfugièrent avec leurs familles sous

les murs d'un fort qu'Erlebaud, comte de Castrice, venait de bâtir[1]. Ils construisaient des huttes autour de ce château, avec la permission de Guarin, Bras de Fer, et c'est à eux en partie que Mézières doit son origine.

Dans ce désordre général, Juvin souffrit beaucoup, il fut obligé de se vendre plusieurs fois. Les choses, heureusement, changèrent de face. Le comte Marc, surnommé Peigne-Porc[2], améliora le sort des serfs. Il eut à leur égard une conduite ferme, mais juste; beaucoup revinrent se placer sous sa domination.

Saint Juvin, pour sauvegarder la vertu de ses sœurs, songea à les marier. Usant d'un droit consacré par l'usage, il les affranchit, s'affranchit lui-même en abandonnant au maître auquel il appartenait son petit héritage et les meubles qu'il possédait. Redevenu libre, Juvin vient à Doulcon, se place de nouveau au service du comte Marc, moyennant une somme d'argent, qu'il emploie à marier ses sœurs, en les dotant convenablement. Le comte avait un grand nombre de pourceaux qu'il faisait nourrir dans les forêts de la Serre[3]; il fut très-heureux de trouver un serviteur fidèle et vigilant sur lequel il put compter; il l'envoya dans la forêt voisine de la rivière d'Aire.

Juvin méritait un meilleur sort; il se soumit cependant, ne trouvant rien de plus parfait que de suivre la volonté de Dieu. Il profita du silence des bois pour se sanctifier, en se rappelant les instructions de son ancien maître. Les pâtres, ses compagnons, frappés de sa sagesse, de ses vertus et surtout de sa fidélité à remplir ses devoirs d'état, touchés de sa piété envers Dieu et de sa charité pour eux; entraînés par ses douces exhortations et par ses puissants exemples, finirent par se laisser adoucir. Ils se placèrent sous sa conduite.

Le saint pâtre avait remarqué non loin de la rivière d'Aire, un coteau aride et couvert de broussailles, il le défriche, y élève un oratoire, y réunit ses compagnons et leur apprend à connaître Dieu et à le servir.

Le comte Marc et son épouse Julie connaissent bientôt le changement survenu dans la forêt. Ils font venir Juvin, le retiennent à Doulcon, et, se laissent instruire par lui des vérités de la religion.

1. Chron. Maceriense, *ad ann.* 930, Dom Le Long. p. 161; Marlot. tom. 2, p. 698.

2. Parce qu'il aimait le cri de ces animaux. dit le *Chron. Macer.*

3. Aujourd'hui de l'Argonne.

Pendant son absence, un malfaiteur, du nom de Riblis, jaloux de la confiance que Juvin inspirait à ses compagnons, ruina son oratoire, répandit sur sa personne les bruits les plus diffamants, et parvint à entraîner les pâtres dans leurs anciens dérèglements.

A son retour, Juvin considère, les larmes dans les yeux, le mal causé par le démon. Il n'adresse aucun reproche à ses compagnons; il les ramène doucement dans les sentiers qu'ils avaient abandonnés. Cette fois, ils demeurèrent fidèles à Dieu. Le comte Marc, étonné de cette puissance de Juvin sur ses compagnons, crut de sa dignité de lui rendre la liberté. Il vient sur le sommet du coteau, et, entouré des pâtres, il s'approche du saint, pose la main sur sa tête, et s'écrie : *Juvin n'est plus esclave.*

« — Comment, lui dit ce dernier, puis-je abondonner mon « maître et mon bienfaiteur?

« — Restez donc, répondit le comte, vous êtes libre de tout « travail : je vous donne l'oratoire, vivez-y en paix. »

Quelque temps après, le comte sentant sa fin approchée, quitte Doulcon, gravit le coteau avec son épouse et vient demander au saint solitaire de nouveaux éclaircissements, surtout sur la résurrection des morts. Comme il restait encore quelques incertitudes dans l'esprit du comte, Juvin, pour le convaincre de la vérité de ses paroles, fit reverdir devant ses yeux le bâton de sa houlette.

Il triompha de ses hésitations au point que le comte ordonna qu'on ne mît sur sa tombe, d'autre inscription que celle-ci : « *Je crois et j'attends la résurrection des morts, Marc qui suis ver et poussière* [1]. »

Averti de sa fin prochaine par un surcroit d'infirmités, Juvin veut dire un dernier adieu à ses compagnons. Il se met en route; dans la forêt, ses forces l'abondonnent; il tombe sous un chêne. Un pâtre veut le relever, il lui demande la grâce de le laisser à cet endroit. Il y reçut les derniers sacrements, et expira le 27 septembre 961, à l'âge de 64 ans.

La comtesse Julie lui fit faire des obsèques magnifiques ; tous les pâtres vinrent lui baiser les pieds, dans son cercueil laissé ouvert. Il devait être inhumé dans la paroisse de Senuc, à laquelle il appartenait, mais le cercueil devint tellement

1. Dom le Long, p. 161.

pesant, lorsque l'on voulut l'y transporter, que la comtesse et les assistants comprirent que le saint voulait demeurer dans son oratoire, où se produisirent de nombreux miracles, dont quelques-uns sont rapportés par les Bollandistes.

Adalberon, archevêque de Reims (988), déclara saint Juvin bienheureux [1], plusieurs paroisses [2] du diocèse et des diocèses voisins le prirent pour patron. Le bréviaire de Châlons lui consacra une légende, le 30 octobre, jour des funérailles.

Dans l'église de saint Thimothée de Reims, on chantait en son honneur un office propre, imprimé en 1639. Un curé du diocèse de Châlons, natif de Saint-Juvin fonda, en 1551, une chapelle en l'honneur de ce saint confesseur, dans l'abbaye de Toussaint, de Châlons.

L'an 1052, l'archevêque de Reims, Guy de Châtillon, craignant que le corps de saint Juvin ne fut profané dans l'oratoire, ouvert de tous les côtés, résolut de transporter ces restes précieux dans la ville de Reims. Les habitants conjurèrent le pontife de ne pas réaliser ce dessein.

L'archevêque céda à des désirs aussi légitimes, il fit ouvrir le tombeau ; le corps y fut trouvé tout entier. Les reliques furent séparés en deux parts et déposées dans deux châsses ; l'une demeura dans l'église de Saint-Juvin, l'autre fut amenée à Reims [3].

L'archevêque Éléonore d'Étampes envoya en 1648, au mois d'avril, un religieux capucin, le P. Hyacinthe qui visita les reliques de saint Juvin, en présence d'une foule innombrable, les exposa à la vénération des fidèles, les remit dans la même châsse et dressa procès-verbal. C'est en souvenir de cette visite officielle que tous les ans, le lendemain de Pâques, on portait en cérémonie dans le village, la châsse du saint patron. La procession fut transférée ensuite au lendemain de la Pentecôte, à raison d'une translation des reliques, plus récente, faite en 1744, le lundi de cette fête.

A cette époque, les restes de saint Juvin furent replacés dans une châsse neuve [4] exécutée à Paris, par le sieur Tibaron. Les

1. Chronique de Mézières ou Signy.

2. Remonville, diocèse de Reims ; Juvigny, de Soissons ; Loisy, de Châlons.

3. Il y avait dans l'église de Châtel (canton de Grandpré) deux parcelles des reliques de saint Juvin. Un titre authentique de 1540, de M. Thomas Cauchon, vicaire-général de Mgr Charles de Lorraine, en fait foi.

4. Cette châsse disparut à la Révolution, mais le coffret qui contenait les reliques et la boite en plomb furent conservés.

procès-verbaux furent rédigés avec soin, déposés dans le coffre, et expédiés en double, au secrétariat de l'archevêché.

VILLAGE DE SAINT-JUVIN

Quand saint Juvin fut déposé, après sa mort, dans l'oratoire qu'il avait lui-même construit, ses anciens compagnons vinrent s'établir sur le coteau, autour de lui. De là, l'origine du village qui prit son nom.

La comtesse Julie embellit l'oratoire, le dota de revenus, et obtint de l'archevêque Adalbéron, qu'il devint l'église de la paroisse qui fut érigée alors canoniquement.

En 1614, à l'aide des libéralités du comte de Grandpré, Claude de Joyeuse, et des sacrifices que s'imposèrent les habitants de Saint-Juvin, on éleva une nouvelle église, à deux cents mètres environ de l'ancien oratoire, dont le souvenir était conservé par une fontaine qui porte encore aujourd'hui le nom du saint.

L'ABBÉ CERF.

Le Comité de rédaction de la *Revue* croit devoir rappeler que l'authenticité du document connu sous le nom de *Chronicon Maceriense ab Alardo de Gonnilaco Signiacensi*, a été très-judicieusement contestée, en Allemagne par M. Wattenbach, et en France, par M. Aug. Longnon. (*Bibl. de l'école des Hautes-Etudes*, xie fasc. p. 123).

INVENTAIRE DES RELIQUES

Pierreries, Joyaux précieux et Argenterie

de l'Église cathédrale de Langres

Gardés et conservés en la Chapelle de St-Bénigne, dite le Trésor 1709 *

I. — en des rayons sur l'autel

1. Le chef de saint Mammès, martyr des plus célèbres de l'Église grecque, second patron de la cathédrale et de tout le diocèse de Langres; on en fait la feste le 17 août.

Ce chef est dans un buste à demi-corps avec une couronne, le tout de vermeil doré enrichi de plusieurs pierres fines, entre lesquelles est une esmeraude d'une grandeur considérable, qui a esté estimée par un jouaillier, il y a quelques années, 1,800 livres. Elle a esté donnée par l'évesque Guy-Bernard, mort le 28 avril 1481. Jean, le vieil, cardinal d'Amboise, 88me évesque de Langres, donna 1,200 livres pour orner ce chef. De ce même chef pend une petite croix d'or, à quatre diamans avec une chaisne de vermeil, donnée par Pierre de Balavoine, homme de qualité, chanoine de cette cathédrale, il y a près de deux cents ans; et une autre petite croix d'argent avec quatre pierres. Il y a aussi un chasteau d'argent doré, représentant celui de Grancey, que le seigneur dudit lieu voua à saint Mammès dans un incendie. Il y a un camayeu, avec trois grosses perles fines dessous, attaché à la couronne, avec une houppe pendante couverte de perles. Ledit chef tient à la main un sceptre surmonté d'un oiseau avec une croix où il y a cinq pierres, qui font en tout soixante et dix sept.

Ce précieux chef fut commencé à Langres par Jean Drouot, orfèvre, en 1500, et ne fut achevé qu'en 1524, au mois de mars. Il pèse, suivant les mémoires du chanoine Claude Demongeot, en 1562 : « onze-vingt-neuf marcs six onces d'argent fin,

* Cet *Inventaire* a été rédigé en 1709, par Jean-Baptiste Charlet, historiographe du diocèse de Langres. Nous éditons le manuscrit autographe de l'auteur, première rédaction avec ratures et surcharges. Ce manuscrit, que nous possédons, provient de la succession de M. l'abbé Arvisenet, de pieuse mémoire, et porte son *ex libris*.

qui est, à raison de douze livres quinze sols un chacun marc, deux mille neuf cent dix neuf livres quinze sols; et pour la façon, à raison de huit livres le marc, vaut dix huit cent une livres dix huit sols, qui est en tout ledit chef et façon quatre mille sept cent vingt et une livres treize sols [1]. »

Le crâne de saint Mammès est petit et paroit n'estre que d'un enfant au plus de quinze ans, ce qui contrarie le Martyrologe romain, qui fait souffrir un long et cruel martyre à ce saint, dans une grande vieillesse.

Cette relique fut apportée à Langres de Constantinople un peu après la prise de cette dernière ville par les François, le 12 d'avril 1204, sur l'empereur Alexis V, surnommé Ducas Murzuphle. Toutes les reliques de cette ville ayant été pillées, furent mises à la garde de Garnier de Traynel, évesque de Troyes en Champagne, qui estoit en cette croisade. Galo de Dampierre, chanoine de Langres, qui avoit esté eslu évesque de Damas pour ses vertus et les services qu'il avoit rendus à l'armée des croisés, demanda instamment le chef de saint Mammès à l'évesque de Troyes ; toutefois il ne put l'obtenir, parce que l'évesque de Troyes destinait cette relique à sa cathédrale, où il en envoya plusieurs qui se voient encore au trésor de cette église, avec des inscriptions grecques. Mais Garnier de Traynel estant venu à mourir au commencement de l'année suivante 1205, le cardinal nonce apostolique nommé Pierre de Capoue, du tiltre de St-Marcellin, qui estoit en cette armée de la croisade, octroya le précieux chef au dévot chanoine Galo [2]. Le tombeau avec la statue de Galo se voyaient devant la chapelle de saint Mammès, en la nef, auparavant qu'on l'eut changée, il y a quelques années.

Ce fut l'évesque Robert II, dit de Chastillon, qui reçut le chef de saint Mammès avec grande solennité, en 1209, des mains de Galo de Dampierre [3].

1. Cette estimation ne se rapporte pas à la valeur du marc d'argent d'à présent, qui vaut 27 livres 19 sols vingt troisième, le prix de l'argent ayant changé souvent; car on voit que le marc du règne de Charles VII ne valait que 7 livres tournois. Voyez Du Cange et Couteron avec Le Blanc, qui en ont fait des traittés.

2. Quelques manuscrits marquent que ce fut Pierre Langlois, originaire de Langres, chappellain de Garnier de Traynel qui, à l'insçu de son évesque, donna le chef de saint Mammès.

3. On ne rapporte point icy la vie ni l'histoire de ce saint martyr; on peut la voir dans le livre qu'en a fait Alexandre Cordier, chanoine et archidiacre de Langres, et dans le martyrologe de ce diocèse.

Cette relique n'avoit pour tout ornement qu'un petit cercle d'argent en forme de croix sur les sutures, avec ces mots gravés en caractères grecs anciens αγιος μαυας, que l'on y lit encore. Cela fait reconnoistre le précieux chef par les moines grecs du célèbre monastère de Saint-Mammès à Constantinople, d'où il avait été enlevé par les soldats croisés, et ils attestèrent avec beaucoup de larmes que c'estoit bien le chef de leur saint patron, qui souffrit le martyre soubs l'empereur Aurélien, vers l'an 274. Il est à remarquer que cette relique n'est pas la première de ce saint qui ayt esté apportée à Langres, comme nous le dirons bientost; le corps de ce grand martyr demeura tout entier à Jérusalem jusqu'à la fin du sixième siècle, y ayant esté transporté de Césarée de Cappadoce, où il souffrit le martyre. Geoffroy, de Ville Hardouin, qui a escrit l'histoire de cette croisade des Latins, et Camusat, en son *Promptuarium* de l'histoire de Troyes, et l'histoire de la translation des reliques de saint Mammès, que Jean Dubois a tirée de la bibliothèque de l'abbaye de Fleury, en parlent.

2. Les deux bras du mesme sainct Mammès.

Comme on voit dans la vie de Raynard-Hugues, comte de Bar-sur-Seine, 53e évesque de Langres, qu'il ne rapporta qu'un bras du mesme saint Mammès en revenant de la Terre-Sainte, quand il passa par Constantinople vers l'an 1076, il faut qu'on ayt mis en chacun de ces deux bras d'argent doré, chargés de pierreries, une partie du bras rapporté par Hugue-Raynard. M. Tabourot, en son *Histoire des sainctes reliques et ancienneté de Langres*, dit qu'il y a aussi dans le bras d'argent un os de la jambe du saint martyr, sans dire par qui, ni en quel temps il fut apporté à Langres.

Ce fut de l'empereur Michel VII Ducas, surnommé Parapinace, pour avoir diminué la mesure de bled dans une famine, que l'évesque Raynard obtint le bras de saint Mammès, avec beaucoup de peines et après bien des prières; car cet empereur honorait très-particulièrement cette relique en son oratoire.

Raynard de Bar-sur-Seine estant scavant composa en vers et en prose la vie du saint martyr Mammès. On attribue pourtant les hymnes et les répons de l'office qu'on fait de ce saint au bréviaire de Langres, pendant l'octave, à l'abbé d'Auge, autrement Richenoüe au diocèse de Constance en Allemagne, il s'appelait Valfride Strabon, qui veut dire lousche, il vivait au 9e siècle, plus de deux cents ans devant la translation de ce bras, estant mort en 846, suivant Bellarmin en son livre de *Scriptoribus Ecclesiasticis*.

L'église-cathédrale de Langres portant déjà le nom de ce grand martyr, on conjecture assez juste que ce bras a donné occasion à l'illustre chapitre de saint Mammès de prendre par la suitte un bras, ou dextrochère en terme de blason, pour ses armes ; car on voit l'empreinte du bras de saint Mammès dans les sceaux des actes passés en chapitre en 1242 et 1264, soubz les évesques Guy de Rochefort et Guy de Genève ; et soubz les doyens Jean et Othon, de la famille ancienne de Saux, en 1258 ; et devant, en 1169, soubz l'évesque Gaulthier, dans la confirmation des priviléges des chanoines réguliers de Chastillon. Cette explication est plus simple que d'attribuer ces armes aux dextrochères des anciens payens, que ceux de Langres envoyèrent aux légions Romaines en signe d'alliance avec Vindex, qui s'était révolté contre Néron et Galba, suivant Tacite ; ou bien d'allèguer encore d'autres motifs mystérieux, comme un gant que laissa Roland, neveu de Charlemagne, pour l'investiture de la terre de Rolampont, qu'il donna au chapitre, comme le sr de Saint-Julien, doyen de Châlon, le dit dans ses meslanges historiques, les blasons et armoiries n'ayant commencé qu'après le 10e siècle.

3. Un reliquaire où est l'os de la nuque du mesmes sainct Mammès.

Ce reliquiaire d'argent est en forme d'église, dans lequel il y a *Oschia B. Mammetis*, qui est la nuque du col. Ce fut le premier ossement de ce martyr apporté à Langres par un gentilhomme Langrois, dont on ignore le nom et le temps, revenant de Jérusalem, probablement un peu après le retour de saint Hilaire de Poitiers, qui avait rapporté de Phrygie, où il avait esté exilé en 356 par l'empereur Constance, un doigt du même saint Mammès, que sainte Radegonde, reine de France, fit mettre dans l'église de l'abbaye de Poitiers, où elle fut inhumée en 586. Les religieuses de l'abbaye de Panthémon, de l'ordre de Cisteaux, transférées du voisinage de Beauvais au faubourg Saint-Germain de Paris, possèdent et conservent en leur sacristie une grande partie de l'espaule de ce martyr, dont elles célèbrent la feste le 3e dimanche de carême, avec grand concours du peuple. Les fidèles ont grande dévotion à ce saint : on l'invoque pour estre deslivré de la colique et des douleurs d'intestins, à cause que saint Mammès mourut d'un coup de trident de fer au ventre, qui lui en fit sortir les entrailles. L'église paroissiale de Saint-Séverin de Paris possède aussi un ossement de ce même saint dans une chappelle qui est sous son nom, avec une confrérie érigée en son honneur, réunie

depuis peu à celle du Saint-Sacrement, comme je l'ay appris de M. le curé de cette grande paroisse en 1702.

Ce fut l'évesque Guy-Bernard qui donna le reliquiaire en forme d'église à sa cathédrale, où il commença à siéger en 1453. On l'appelle reliquiaire de la dédicace, à cause que cette relique donna occasion de prendre saint Mammès pour deuxième patron de la cathédrale de Langres.

4. Un gros ciboire de vermeil doré.

5. Un soleil antique de vermeil et de cristal de roche.

6. Une croix d'ébène avec le crucifix d'argent.

7. Quatre calices d'argent avec leurs patènes, et quatre burettes de mesme.

8. Une croix d'argent doré avec quelques pierreries d'ancienne façon, pour estre portée sur un baston aux processions.

9. La chapelle entière de Sébastien Zamet, évesque de Langres, le tout de vermeil doré ciselé.

On a mis, pour accompagner et pour orner les reliques de saint Mammès, toute la chapelle entière de feu M. Sébastien Zameth, 95e évesque de Langres, mort en 1655, le 2 de février. Ce pieux et libéral prélat en fit présent à sa chère cathédrale. Cette chapelle est de vermeil doré, ciselé en bosse, d'un excellent artifice, elle consiste en les pièces suivantes : une croix, six chandeliers semblables, six vases avec des fleurs de soye, un calice et sa patène, deux burettes, la sonnette, deux paix, un grand plat bassin, une esguière, une coupe pour les communiants, le bénitier et l'aspersoir, une coquille, un bougeoir et les mouchettes, le vaisseau des Onctions, deux encensoirs et deux navettes, une crosse et ses mitres ; ce qui est une chapelle très-riche et accomplie d'un magnifique évesque. Il a donné de plus aussi à sa cathédrale plusieurs ornements de drap d'or et de soye, et ne bornant point sa libéralité en son diocèse, où il enrichit plusieurs églises, comme celle des Feuillans de Fontaines, près Dijon, lieu de la naissance de saint Bernard, il fit présent au tombeau de saint Charles à Milan d'une lampe d'argent du prix de 1,600 livres, comme il paroit par la quittance du sacristain de la métropolitaine de Milan, nommé Malaspina, dattée de l'an 1624, que j'ay lue. Ce pieux évesque était fort dévot à saint Charles Borromée, il alla visiter ses reliques quelques années après qu'il eût pris possession de l'évesché de Langres, où sa mémoire est en bénédiction. Le reste de l'argenterie qui est en ce mesme endroit n'est marquée d'aucunes armes ; on ne sçait par qui ni quand elle a été donnée. On y voyait une couronne d'argent, nommée des espousées, qui n'est pas en cet inventaire.

(*A suivre*). L'abbé Ch. Lalore.

DES

POSSESSIONS DES DUCS DE BOURGOGNE

ET DE LEURS SUCCESSEURS

DANS LE DÉPARTEMENT DE L'AUBE

Un certain nombre de communes du département de l'Aube ont formé des seigneuries qui appartinrent à de grands personnages tels que les comtes de Champagne, les rois de France, les ducs de Bourgogne de la première et de la seconde race, les comtes et les ducs de Nevers, les princes des maisons d'Albret et de Foix.

Exposer comment ces seigneuries sont passées dans ces grandes familles, comment tour à tour elles furent divisées et réunies dans une même main, nous a paru de quelque intérêt.

Il est assez difficile, en effet, d'écrire l'histoire de l'une de ces terres si l'on n'a sous les yeux un travail d'ensemble indiquant les grandes phases de ces diverses mutations.

Il s'agit ici de familles très-importantes qui se sont éteintes avant la Révolution ou qui se sont fondues avant cette époque dans des maisons souveraines. Aussi les papiers de ces familles, et notamment les actes de partages et de ventes de terres, ne se rencontrent pas facilement dans les archives publiques. D'autre part, on sait que la Révolution a livré au feu beaucoup d'archives particulières et que dans des temps plus rapprochés de nous une déplorable incurie a terminé l'œuvre de la Révolution en abandonnant au pilon et aux marchands de papiers ce qui avait échappé aux désastres révolutionnaires.

Le cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale renferme un inventaire des titres de la maison de Nevers fait par Michel de Marolles, abbé de Villeloin, le traducteur fécond et l'amateur d'estampes que l'on connait. Il avait été attaché pendant plus de vingt ans à la maison de Nevers. Cet inventaire, qui se compose de six volumes portant les numéros 281 à 286 des Cinq-Cents de Colbert, donne l'analyse d'un très-grand nombre de pièces de la plus grande importance pour l'histoire des terres de notre département ayant appartenu aux

comtes et ducs de Nevers. Bon nombre de ces indications nous ont été d'une très-grande utilité pour le présent travail.

Bien que l'abbé de Marolles fût un homme consciencieux et préparé par ses études à cette sorte de travail, il lui a échappé quelques erreurs de dates dans le cours de son inventaire ; mais ces erreurs, presque inévitables, ne nous dispensent pas de considérer son œuvre comme ayant une importance considérable.

M. le comte de Soultrait, membre du comité des travaux historiques, a publié en 1873, avec le concours de la Société Nivernaise des lettres, sciences et arts, un extrait de cet inventaire pour ce qui concerne le Nivernais. Ce volume forme un magnifique in-quarto à deux colonnes, de plus de mille pages, imprimé sur vergé, et fait le plus grand honneur à la Société qui s'est chargée de sa publication. Bien que spécial au Nivernais, cet extrait renferme l'analyse de plusieurs partages et transactions où figurent des terres du département de l'Aube ; nous l'avons cité plusieurs fois parmi les sources de notre travail.

Nous ne nous occuperons pas de la période pendant laquelle un bon nombre des terres dont on va parler furent la propriété des comtes de Champagne et après eux des rois de France. En ce qui concerne les comtes de Champagne nous ne ferions que répéter ce qu'en a dit leur historien, M. d'Arbois de Jubainville [1] ; quant aux rois de France nous avons raconté ailleurs [2] par quels efforts il se maintinrent dans la possession de l'héritage des comtes de Champagne jusqu'en 1328 où plusieurs des terres ayant appartenu aux comtes entrèrent dans la maison de Bourgogne. Nous constaterons seulement que le roi de France comme héritier de nos comtes possédait les seigneuries de *Chaource*, *Isles* (aujourd'hui Isles-Aumont), *Payns*, *Vauchassis* et *Villemaur*, et que Louis de France, comte de Champagne, depuis roi sous le nom de Louis-le-Hutin, y ajouta la châtellenie de *La Grève* et *Crancey* (commune de Saint-Hilaire) par acquisition faite en 1312 [3].

Enfin, nous ne parlerons pas non plus de la seigneurie de Gyé-sur-Seine, bien qu'elle ait appartenu aux ducs de Bour-

1. Voir l'*Histoire des ducs et des comtes de Champagne*, tome IV, pages 890 à 899.
2. *Notice historique sur Villemaur*, Revue de Champagne et de Brie, 1879, tome VII, pages 38 et 39.
3. Arch. nat. J. 195, pièce 92.

gogne d'abord par engagement en 1278, puis en pleine propriété en 1299 [1], parce que cette terre, une fois sortie de la maison de Bourgogne, ne suivit pas le sort de celles dont nous nous occupons ici.

A son avènement au trône, Philippe de Valois se trouva en présence des réclamations d'Eudes IV, duc de Bourgogne, qui demandait au nom de sa femme, Jeanne de France, comtesse de Boulogne et d'Artois, la restitution de certains biens ayant appartenu en propre à Philippe-le-Long, père de la duchesse de Bourgogne. Le roi de France mit fin à ces réclamations en accordant à la duchesse 3,333 livres de rentes qui lui furent assurées sur les châtellenies de *Villemaur*, *Chaource*, *Isles*, *Vauchassis* et *Payns* [2].

Payns ne resta pas longtemps dans la maison de Bourgogne : deux ans après, en 1330, la duchesse Jeanne en fit don à Miles de Noyers pour les bons services qu'il lui avait rendus [3]. Par contre elle acheta avec son mari en 1337 un quart de la seigneurie de *Jully-sur-Sarce* [4].

La duchesse mourut en 1347 [5] et le duc en 1349 [6].

Philippe de Rouvre, petit-fils d'Eudes IV et de Jeanne de France, succéda à sa mère en 1347 dans la seigneurie des terres qui lui avaient été abandonnées en 1328, sauf Payns, et en 1349 il succéda à son père comme duc de Bourgogne [7]. Il eut à terminer des difficultés qui s'étaient élevées entre sa grand-mère la duchesse de Bourgogne et sa tante, Marguerite de France, Comtesse de Flandre, Artois et Bourgogne, autre fille de Philippe-le-Long, veuve de Louis de Crécy, comte de Flandre. Ces difficultés étaient relatives au partage de la succession de Philippe-le-Long ; elles furent résolues par l'abandon que Philippe de Rouvre fit à sa tante, en 1350, de 4,000

1. D'Arbois de Jubainville, *Voyage paléographique*, etc., p. 176.
2. Prisée de 1328. Copie du xvie siècle appartenant à M. le duc d'Estissac.
3. Invent. des tit. de Nevers, III, 2274.
4. Invent. des tit. de Nevers, III, 2378.
5. P. Anselme, I, 94.
6. D. Plancher, II, 203.
7. Philippe de Bourgogne, comte d'Artois, père de Philippe de Rouvre, était mort avant ses père et mère, le duc et la duchesse de Bourgogne. (D. Plancher, II, 239).

livres de rentes à asseoir par moitié sur des terres situées en Artois et en Champagne. Les 2,000 livres de Champagne furent assises sur la châtellenie de *Villemaur* et sur un tiers de la seigneurie de *Maraye*. Les deux autres tiers de Maraye continuèrent à appartenir au duc de Bourgogne [1].

Philippe de Rouvre épousa en 1356 MARGUERITE DE FLANDRE, fille de Louis-le-Male, comte de Flandre, et petite-fille de Marguerite de France, comtesse de Flandre, dont nous venons de parler. A l'occasion de ce mariage, la comtesse de Flandre donna à sa petite-fille les 2,000 livres de rentes qui lui avaient été constituées en Champagne en 1350, c'est-à-dire la châtellenie de *Villemaur* et le tiers de *Maraye* [2]. On constate cependant que Louis-le-Male fut seigneur de *Villemaur* de 1382, année du décès de la comtesse de Flandre, sa mère, jusqu'à sa mort, arrivée en 1384 [3]. Il faut donc supposer que ce dernier fut seigneur usufruitier et que la donation de 1356 fut faite en nue-propriété seulement pour y réunir l'usufruit à la mort de Louis-le-Male.

Philippe de Rouvre mourut sans postérité en 1361 [4]. Sa succession échut à sa tante, la COMTESSE DE FLANDRE, qui devint ainsi propriétaire de *Jully* [5], *Isles*, *Chaource*, *Vauchassis* et des deux tiers de *Maraye* [6].

Ainsi les terres abandonnées par Philippe de Rouvre à sa tante, la comtesse de Flandre, en 1350, rentrèrent dans ses mains, au moins en nue-propriété, par la donation de 1356; au contraire les terres qui étaient restées en la possession de Philippe de Rouvre en 1350 devinrent la propriété de la comtesse de Flandre en 1361.

Ce fut seulement à la mort de la comtesse de Flandre, arrivée le 9 mai 1382, que MARGUERITE DE FLANDRE, DUCHESSE DE BOURGOGNE, sa petite-fille, réunit aux terres qui lui avaient été données en 1356, lors de son mariage, celles dont la comtesse de Flandre avait hérité en 1361. Elle se trouva ainsi propriétaire de *Jully*, *Isles*, *Chaource*, *Vauchassis*, *Villemaur et Maraye* [7].

1. Prisée de 1350, à la suite de celle de 1328.
2. D. Plancher, II. preuves, CCXCI.
3. Arch. de l'Aube, 7E. 9.
4. P. Anselme, I, 94.
5. Inv. des tit. de Nevers, III, 2170.
6. Garnier. *Inv. somm. des Archives de la Côte-d'Or*, B. 3852-3854.
7. Garnier. *Inv. somm. des Arch. de la Côte-d'Or*, B. 3861.

Il importe de remarquer que depuis le 12 avril 1369, Marguerite de Flandre était devenue la femme de PHILIPPE-LE-HARDI, DUC DE BOURGOGNE, frère du roi Charles V et tige de la seconde race des ducs de Bourgogne [1].

Philippe-le-Hardi ajouta aux terres que lui apporta sa femme celles de *Jaucourt* et de *La Rothière* par acquisitions faites le 22 décembre 1367 [2] et en 1374 [3].

Il mourut le 20 mars 1404 et sa femme le 21 mars 1405 [4].

Leur successeur dans les terres de Champagne fut leur troisième fils, PHILIPPE DE BOURGOGNE, COMTE DE NEVERS [5], tué à la bataille d'Azincourt [6] (25 octobre 1415).

CHARLES DE BOURGOGNE, COMTE DE NEVERS, fils du précédent, lui succéda et mourut sans enfants en mai 1464 [7], laissant une veuve, MARIE D'ALBRET.

Il eut pour héritier son frère JEAN DE BOURGOGNE, duc de de Brabant, après lui COMTE DE NEVERS. Jean de Bourgogne, qui mourut en 1491, épousa 1° en 1435 JACQUELINE D'AILLY [8], 2° en 1471 PAULE DE BROSSE, dite de *Bretagne*, 3° en 1479 FRANÇOISE D'ALBRET. Nous verrons tout à l'heure qu'à cause de ces différents mariages les terres dont nous nous occupons furent divisées entre des enfants de lits différents.

Le règlement de la succession du comte Charles fut fait par un arrêt du parlement de Paris, de l'an 1466, qui attribua à sa veuve, MARIE D'ALBRET, pour sûreté de son douaire de 3,000 livres de rentes, l'usufruit des seigneuries de *Jully*, *Isles*, *Chaource*, *Villemaur*, *Maraye*, *Jaucourt* et *La Grève* [9].

Marie d'Albret testa le 4 janvier 1485 [10] et mourut avant 1488 époque où l'on voit que l'usufruit de ces terres appartenait déjà à FRANÇOISE D'ALBRET sa belle-sœur, troisième femme de Jean de Bourgogne, comte de Nevers [11].

Quant à la nue-propriété elle appartint d'abord à Charlotte

1. P. Anselme, III, 237-238.
2. Inv. des tit. de Nevers, III, 2128 et 2164.
3. Inv. des tit. de Nevers, III, 2158.
4. D. Plancher, III, 217.
5. D. Plancher, III, Preuves, CCI.
6. P. Anselme, I, 251.
7. P. Anselme, I, 252.
8. P. Anselme, I, 252.
9. Inv. des tit. de Nevers, I, 63 et III, 2230.
10. P. Anselme, VI, 213.
11. Arch. de l'Aube. G. 2737 et 2997.—Inv. des tit. de Nevers, III, 3162.

de Bourgogne, femme de Jean d'Albret, fille de Jean de Bourgogne et de sa seconde femme, Paule de Brosse, en vertu d'une donation que lui avait faite son père le 22 juin 1490 [1], puis à ses deux filles, Marie d'Albret, femme de Charles de Clèves, comte de Nevers, et Charlotte d'Albret, femme d'Odet de Foix, comte de Comminge, maréchal de France [2]. Françoise d'Albret ne mourut en effet que le 20 mars 1521 [3]; or Charlotte de Bourgogne était morte le 23 août 1500 [4] et sa troisième fille, Hélène d'Albret, le 28 octobre 1519.

Au décès de la comtesse douairière de Nevers, Françoise d'Albret, *Chaource*, *Isles*, *Maraye* et *Villemaur* devinrent le partage de CHARLOTTE D'ALBRET, femme d'ODET DE FOIX; *Jaucourt*, *Jully* et *La Grève* furent attribués à MARIE D'ALBRET, femme de CHARLES DE CLÈVES, comte de Nevers [5].

Marie d'Albret, comtesse de Nevers, mourut le 27 octobre 1549 [6] laissant pour héritier son fils FRANÇOIS Ier DE CLÈVES, DUC DE NEVERS, à qui échurent en conséquence les terres de *Jaucourt*, *Jully* et *La Grève*. Nous allons voir qu'il hérita dans la suite des terres qui avaient été attribuées à Charlotte d'Albret femme d'Odet de Foix.

Cette dernière laissa de son mariage : GASTON DE FOIX, mort jeune, HENRI DE FOIX, mort sans alliance le 20 septembre 1540 et une fille, CLAUDE DE FOIX, qui survécut à ses frères [7].

Le 29 septembre 1530 les enfants de Foix rachetèrent de Guillaume de Croy, marquis d'Arscot, le *comté de Beaufort* (aujourd'hui Montmorency) avec ses dépendances, parmi lesquelles figurait *Soulaines*, et les seigneuries de *Séant-en-Othe* (aujourd'hui Bérulles), *Ervy* et autres qui lui avaient été vendues le 27 juillet 1519 par Germaine de Foix, veuve de Fernand, roi d'Aragon, et femme de Jean, marquis de Brandebourg [8].

Séant-en-Othe appartenait aux ducs de Bourgogne dès 1386 [9].

1. Inv. des tit. de Nevers. Edit. Soultrait, p. 596.
2. Arch. de l'Aube, 7 E. 13.
3. P. Anselme, I, 253.
4. P. Anselme, I, 253.
5. Inv. des tit. de Nevers, III, 2375. Gén. de Balidart devant Caumartin. — Cfr. Inv. des tit. de Nevers, édit. Soultrait, p. 14.
6. P. Anselme, III, 450.
7. P. Anselme, III, 380.
8. Inv. des tit. de Nevers, I, 157 et III, 2182.
9. Garnier. *Inv. des Arch. de la Côte-d'Or*, B. 3115.

Claude de Foix, qui survécut à ses frères, épousa en premières noces, en 1535, Guy, comte de Laval, mort sans enfants en 1547, et la même année elle se remaria à Charles de Luxembourg, vicomte de Martigues [1]. Par son contrat de mariage avec ce dernier elle lui fit donation du *comté de Beaufort* et des seigneuries d'*Ervy* et de *Séant-en-Othe* [2]. Elle n'eut de cette seconde union qu'un fils, Henri de Luxembourg, mort sans alliance ; elle mourut en 1553 [3].

Ainsi la descendance de Charlotte d'Albret et d'Odet de Foix se trouvait complètement éteinte, et la succession de Claude de Foix, dernière descendante de Charlotte d'Albret, échut à François Ier de Clèves, duc de Nevers. Il était déjà seigneur de *Jaucourt*, *Jully* et *La Grève*, ainsi que nous l'avons vu. Le décès de Claude de Foix sans postérité, lui apporta les seigneuries de *Chaource*, *Maraye*, *Isles* et *Villemaur* [4]. Enfin, par une transaction du 29 juin 1554 avec Jean de Bretagne, duc d'Etampes, héritier testamentaire de Charles de Luxembourg, il devint propriétaire du *comté de Beaufort* et des seigneuries d'*Ervy* et de *Séant-en-Othe* [5].

Suivant Courtalon (III, 190), il aurait acheté *Bourdenay*, que nous allons voir figurer dans les partages subséquents.

Le 24 mars 1560 il fit un partage de biens entre ses enfants [6] et donna à son second fils, Jacques de Clèves, qui fut depuis duc de Nevers, le *marquisat d'Isles* [7] comprenant *Isles*, *Villemaur*, *Maraye*, *Chaource*, *Jaucourt*, *Jully*, *La Grève*, *Crancey*, *Vauchassis* et *Le Galet* [8]. Nous voyons en outre que dès 1562 il avait le *comté de Beaufort* car par acte du 7 février il le donna à sa sœur Henriette de Clèves pour favoriser son mariage *en haut lieu* [9]. Sans doute le mariage alors projeté ne fut pas réalisé et par suite la donation resta sans effet, car nous verrons que lors du partage de la succession de Jacques de Clèves

1. P. Anselme, III, 380.
2. Inv. des tit. de Nevers, I, 31.
3. P. Anselme, III, 380.
4. Cependant on voit qu'il était seigneur de Villemaur dès 1549, qui est l'année du décès de sa mère, Marie d'Albret. (Arch. de l'Aube, 7E. 8 et 10).
5. Inv. des tit. de Nevers, I, 77.
6. Inv. des tit. de Nevers, édit. Soultrait, p. 15,
7. Arch. de l'Aube, 142/7, fol. 5, recto.
8. Inv. des tit. de Nevers, édit. Soultrait, p. 17.— Le Galet est peut-être la même chose que *Les Galots*, commune de Maraye.
9. Inv. des tit. de Nevers, édit. Soultrait, p. 26. — Cfr. généalogie de Bonnille produite devant M. de Caumartin.

le comté de Beaufort fut attribué à une autre de ses sœurs, Marie de Clèves. Enfin, il résulte du partage de sa succession qu'il avait également *Ervy* et *Bourdenay*.

Suivant M. Monchaussé, auteur d'une statistique du canton d'Aix-en-Othe[1], Anne de Bourbon (sans doute *Jeanne* de Bourbon, femme de Jacques de Clèves) aurait vendu vers 1552 (peut-être en 1562) la seigneurie de *Séant-en-Othe* à Galas de Bérulles.

Jacques de Clèves mourut sans laisser d'enfants, le 6 septembre 1564[2].

Sa succession resta indivise pendant deux ans entre ses trois sœurs ci-après ; par le partage qui en fut fait le 1er mars 1566 il fut attribué : à HENRIETTE DE CLÈVES, femme de LUDOVIC DE GONZAGUE, le duché de Nevers ; à MARIE DE CLÈVES, mineure, le *comté de Beaufort, Soulaines* compris, le *marquisat d'Isles* (*Isles*, *Villemaur*, *Maraye*, *Chaource*, *Jaucourt*, *Jully*, *La Grève*, *Crancey*, *Vâuchassis* et *Le Galet*), et les seigneuries de *Bourdenay* et d'*Ervy*. Quant à CATHERINE DE CLÈVES, comtesse d'Eu, alors femme de Charles de Croy, comte de Porcien, et depuis remariée à HENRI DE LORRAINE, DUC DE GUISE, elle eut des terres situées hors de l'étendue du département de l'Aube[3].

Marie de Clèves épousa en juillet 1572 HENRI Ier DE BOURBON, PRINCE DE CONDÉ, et mourut le 30 octobre 1574, laissant une fille unique, Catherine de Bourbon[4].

CATHERINE DE BOURBON hérita donc de toutes les terres qui avaient appartenu à sa mère ; elle était en outre propriétaire des seigneuries de *Verrières* et de *Saint-Martin* (commune de Verrières)[5]. Elle mourut sans avoir été mariée le 30 décembre 1595[6].

Le 4 février 1596 ses deux tantes se partagèrent sa succession. CATHERINE DE CLÈVES, DUCHESSE DE GUISE, eut *Jaucourt* et le *comté de Beaufort*[7] qu'elle vendit le 6 juillet 1597 à Gabrielle d'Estrées[8].

1. Mémoires de la Société académique de l'Aube, 1858, p. 469.
2. P. Anselme, III, 451.
3. Inv. des tit. de Nevers, édit. Soultrait, pages 15 à 16.
4. P. Anselme, III, 451.
5. Inv. des tit. de Nevers, III, 2,286.
6. P. Anselme, I, 335.
7. Inv. des tit. de Nevers, édit. Soultrait, p. 16.
8. P. Anselme, V. 709. — Cette terre fut acquise en réalité par Henri IV, qui en fit don à Gabrielle d'Estrées, ainsi que le rapporte Pierre de l'Estoile (édit. Brunet, Champollion, Halphen etc., VII, p. 99).

Henriette de Clèves, duchesse de Nevers, eut le *marquisat d'Isles*, sauf Jaucourt, c'est-à-dire *Isles*, *Villemaur*, *Maraye*, *Chaource*, *Jully*, *Vauchassis*, *Le Galet ;* une rente de 52 écus, 13 sols, 4 deniers, sur *La Grève*, et les seigneuries de *Bourdenay*, d'*Ervy*[1], de *Verrières* et de *Saint-Martin*[2]. Elle vendit *Villemaur* à Jacques de Villemor le 8 avril 1598[3], *Chaource* à Charles de Choiseul, marquis de Praslin, le 16 février 1601[4].

La même année 1601 elle vendit *Verrières* et *Saint-Martin* à Honoré de Mauroy, sieur de Batilly, secrétaire du roi, maison et couronne de France[5], et peut-être aussi à la même époque *Jully* à Jacques Vignier, que nous trouvons mentionné à cette date comme seigneur de Jully[6]. Elle mourut le 24 juin 1601[7].

Son fils, Charles Ier de Gonzague, duc de Nevers, n'hérita donc que d'*Isles*, *Maraye*, *Vauchassis*, *Le Galet*, *Ervy* et *Bourdenay*. En 1628 il vendit *Maraye* à M. de Bullion, surintendant des finances[8], et mourut en 1637[9].

Charles II de Gonzague, son fils, étant mort avant lui, en 1631[10], il eut pour héritier son petit-fils Charles III de Gonzague, duc de Nevers et de Mantoue. Ce dernier vendit *Ervy* en 1645 au cardinal Mazarin[11], et *Isles*, le 12 mai 1648, à Antoine d'Aumont de Rochebaron, maréchal de France[12], qui le fit ériger en duché-pairie sous le nom d'*Aumont* en novembre 1665[13].

Alphonse Roserot,
Archiviste-adjoint.

1. Courtalon, *Top. hist.*, III, 158.
2. Inv. des tit. de Nevers, III, 2,286.
3. Arch. de l'Aube, 142/7, fol. 5, r° et 7 E 10.
4. H. d'Arbois de Jubainville, *Voyage paléographique*, etc., p. 25.
5. Inv. des tit. de Nevers, III, 2286.
6. H. d'Arbois de Jubainville, *Inv. somm. des Arch. de l'Aube*, D. 121.
7. P. Anselme, III, 451.
8. Courtalon, *Top. hist.*, III, 158.
9. P. Anselme, III, 713.
10. P. Anselme, III, 714.
11. Annuaire de l'Aube, 1869, 2e partie, p. 17.
12. Courtalon, *Top. hist.*, III, 82.
13. P. Anselme, IV, 865.

LES ÉCOLES ET L'UNIVERSITE DE REIMS

I

LES ÉCOLES DE REIMS

La ville de Reims a toujours été renommée par son goût pour les sciences et les belles-lettres. Si l'on excepte de son histoire quelques siècles malheureux, pendant lesquels des révolutions particulières, et même quelquefois générales, plongèrent cette ville, et parfois notre patrie tout entière dans la plus grossière ignorance, les études y furent toujours en honneur. Même avant l'établissement de la religion chrétienne, les lettres y étaient florissantes, et l'histoire nous a conservé le nom d'un Rémois, Julius Auspex, célèbre dans le premier siècle par « son éloquence douce et persuasive. » Ce fut, grâce à un discours entrainant qu'il prononça après la mort de Vitellius. alors que notre pays était agité par de nombreux soulèvements, que Reims put échapper à la défaite inévitable qui aurait été la suite de la guerre à laquelle Trèves voulait l'entraîner.

Après la prédication de l'Evangile dans nos contrées, le premier soin des évêques fut de consolider l'établissement de la religion. Les obstacles qu'ils eurent à surmonter, les persécutions qu'ils eurent à souffrir, ne leur permirent pas de songer à fonder des écoles ; mais dès que le rétablissement de la paix leur en laissa la facilité, ils pensèrent à rendre leur clergé aussi recommandable par sa science que par sa piété.

A qui faut-il faire remonter la fondation de ces écoles, et en particulier celle de l'école cathédrale de Reims ? C'est un problème historique dont il n'est pas facile de donner une solution certaine. Mais on peut l'attribuer à S. Remy, dont l'éloquence et la science attirèrent autour de lui de nombreux disciples, auxquels il communiqua ses connaissances variées en même temps qu'il formait leurs âmes à la vertu. Du moins, si elles existaient auparavant, comme certains auteurs l'affirment, S. Remi leur donna une nouvelle impulsion, et tout nous porte à faire remonter jusqu'à lui la fondation de l'école cathédrale. C'est encore probablement à son zèle que l'on doit l'école de

Mouzon que M. Guizot nous montre existante sur la fin du VIe siécle [1].

Grâce à son influence, les saines traditions littéraires purent se maintenir longtemps encore, et l'introduction des enfants de S. Benoit à l'abbaye de S. Basles, puis à Reims, par les soins de S. Nivard et de son successeur, leur donna un nouvel essor.

Il ne faut pas en conclure cependant que Reims garda toujours le même niveau intellectuel, il y eut de tristes périodes de décadence, causées par les luttes des rois et des maires du palais, auxquelles vinrent se joindre les empiétements sur les biens ecclésiastiques livrés en récompense aux soldats. Mais l'époque de Charlemagne devait régénérer notre société ; de sa main énergique il allait réunir ces éléments épars pour les condenser dans une homogénéité complète, et rendre en même temps aux évêques leur salutaire influence.

Ce fut Alcuin qui aida surtout le grand empereur dans cette réforme de l'enseignement. Il forma dans toute la Gaule des disciples qui se rendirent illustres par leur science. C'est à l'un d'eux, à Hilduin, abbé de S. Denis, que nous devons Hincmar, sous la direction duquel l'école de Reims devint plus célèbre que jamais.

Ce prélat, connu par sa haute science, autant que par son zèle à maintenir la discipline ecclésiastique dans toute sa vigueur, avait rendu par ses soins son école si florissante, qu'on y envoyait des jeunes gens des contrées les plus éloignées ; il en avait confié la direction à son archiprêtre Sigloard [2]. Les progrès qu'on y faisait, acquirent une telle réputation à ses disciples qu'on en vit sortir des abbés, des évêques et même des chanceliers de France. Mais les ravages des Normands, arrivés pendant les dernières années d'Hincmar, ralentirent beeucoup les études. Les disciples furent dispersés, l'ardeur des maîtres s'éteignit, et la barbarie commença à dominer.

Tel fut l'état dans lequel Foulques, successeur immédiat d'Hincmar, trouva l'école de Reims ; mais cet archevêque, non

1. Reims avait alors des écoles civiles gallo-romaines, dans lesquelles les jeunes seigneurs venaient puiser les connaissances qui leur étaient nécessaires. S. Remi qui fit ses études à Laon, suivit probablement les cours d'une de ces écoles.

2. Le directeur de l'école prenait à cette époque le titre de : Caput seu Rector Scholæ Sanctæ Ecclesiæ Rhemensis.

moins ami des lettres que son prédécesseur, entreprit de les remettre en honneur. Il s'entoura des maîtres les plus habiles qui ranimèrent bientôt le goût de la science ; c'étaient : Remy d'Auxerre, qui prépara plus tard l'Université de Paris, et qui excellait dans l'explication des Saintes-Ecritures ; et un autre savant, digne émule du premier, Hucbald, poète et musicien[1]. Pour encourager les clercs dans leurs études, Foulques ne dédaignait pas de les stimuler par son exemple, en prenant part à leurs travaux et en les dirigeant.

Mais la mort de Foulques, assassiné en 900, par les ordres de Baudoin, comte de Flandre, fit tomber de nouveau les études à Reims ; et durant soixante-dix ans, elles furent tellement négligées que l'ignorance envahit même les clercs, que leur mission obligeait à une plus grande instruction. C'est alors que la Providence fit monter sur le siège de Reims l'archevêque Adalbéron. Plein de zèle pour l'instruction de son peuple, ce prélat, afin de remédier au triste état des études, confia la direction de l'école au célèbre Gerbert, son secrétaire, dont il avait apprécié la haute capacité. Sous la conduite de ce maître illustre, l'école de Reims n'eut plus rien à envier aux plus célèbres du royaume, et elle devint la pépinière des grands hommes de cette époque. Ce qui contribua encore beaucoup à entretenir l'émulation des maîtres et des disciples, c'est qu'ils trouvèrent dans l'école de S. Remi de Reims, fondée dès le IXe siècle, des rivaux capables de lutter avec eux.

Les successeurs d'Adalbéron continuèrent à l'école la même protection, et ils furent aidés dans leur tâche par des savants de premier ordre. Citons seulement quelques noms : S. Bruno qui, avant de quitter le monde pour fonder l'ordre des Chartreux, eut l'honneur d'avoir pour élèves le pape Urbain II et l'archevêque Manassès ; Geoffroy le Philosophe, surnommé « le mignon des Muses, l'oracle de la philosophie et l'honneur du clergé ; » Anselme de Laon ; Albéric de Reims qui, après avoir exercé les fonctions d'écolâtre, fut nommé évêque de Châlons, puis archevêque de Bourges ; et Barthélemy de Vir, chanoine de Reims, puis évêque de Laon, aussi recommandable par sa science que par sa piété.

1. Comme poète, Hucbald célébra les louanges des chauves dans des vers, dont le singulier mérite consiste à n'offrir que des mots commençant par l'initiale du nom qu'il a chanté ; comme musicien, il écrivit sur l'harmonie, et inventa des signes, dont eut tort, apparemment, de faire tout l'honneur à Gui d'Arrezo.

Ces jours de splendeur ne devaient pas durer toujours : « Sous Gervais, ainsi que sous plusieurs de ses successeurs, dit l'abbé Bauny dans son Pouillé, les lettres y fleurirent encore ; mais l'obscurité des XIe et XIIe siècles la gagna, et elle ne put se défendre tout-à-fait des ténèbres répandues alors sur presque tout l'univers. Néanmoins le goût des sciences et des arts ne s'y éteignit pas entièrement ; elle ne jetait plus à la vérité cet éclat éblouissant des siècles des Hincmar, des Foulques, des Gerbert, des Guy de Châtillon et des Gervais ; mais il y restait toujours quelques étincelles qui s'entretenaient, pour ainsi dire, sous la cendre et dans l'obscurité de la nuit. On n'y voyait plus comme autrefois tant de grands seigneurs et des maîtres si habiles, mais les sciences s'y perpétuaient cependant quoique dans la misère et l'indigence. »

La résurrection eut lieu sur la fin du XIIe siècle, sous l'épiscopat de Guillaume aux Blanches-Mains, par les commencements de l'association des écoliers, appelés *Bons-Enfants*. L'archevêque les mit sous la direction de l'écolâtre, mais il était réservé à Ivhelle de leur donner des règlements, ces Bons-Enfants étaient une société de jeunes gens pauvres, que le désir d'apprendre, et l'espérance de faire de plus grands progrès, en s'aidant réciproquement de leurs lumières, avaient réunis ; ils s'étaient établis près de la porte Bazée. On peut à bon droit regarder cet établissement comme le berceau de l'Université de Reims ; ceux qui en faisaient partie suivaient les écoles publiques de Notre-Dame, situées dans la rue des Tapissiers. Au mois de mai 1425, Ivhelle les soumit à une constitution divisée en vingt-six articles ; nous allons l'analyser[1].

Selon les statuts du prélat, ces écoliers vivaient en commun sous la direction de l'écolâtre, auquel ils étaient obligés d'obéir, quoiqu'ils ne fissent pas de vœux. Ils récitaient tous les jours, en commun, l'office de la Sainte-Vierge, allaient ensemble à l'église les dimanches et jour de fêtes, et se confessaient tous les mois. Pendant le repas, un d'entre eux faisait la lecture,

1. Voir dom Marlot p. 534, et Actes de la Province de Reims. Le collége des Bons-Enfants était dans l'origine un hôpital fondé pour douze pauvres enfants qui y étaient nourris, logés et instruits ; leur nombre fut augmenté par l'archevêque Guillaume. Ce collège occupait la place où était autrefois une abbaye fondée par S. Gumbert au VIIe siècle, et dont il ne restait plus que la chapelle de S. Patrice. C'est maintenant le lycée, et le nom du collége des Bons-Enfants s'est perpétué à travers les âges, par l'inscription : *Collegium Bonorum Puerorum*, que l'on peut lire encore de nos jours.

et ils devaient garder le silence pendant la nuit. Il leur était défendu de sortir sans permission, et lorsqu'ils l'avaient obtenue, le maître désignait un compagnon qui ne devait pas les quitter. L'article X prévoit le cas extrême où la caisse de l'économe serait à sec, alors le maître désignera ceux qui seront chargés d'aller mendier par la ville. Ce dernier article a donné lieu à plusieurs historiens de reprocher à notre archevêque son avarice; mais nous ne pouvons partager leur indignation, car chaque époque doit être jugée avec ses mœurs particulières, et la mendicité à laquelle se livraient les écoliers du XIIIe siècle ne peut être assimilée à celle qui se pratique de nos jours.

Nous avons déjà vu dans ce qui précède, à quel point la religion et la piété étaient mises en première ligne pour toute éducation vraiment sérieuse ; continuons l'examen de la constitution d'Ivhelle, et nous verrons que la règle de ces écoliers était peu différente de celle de beaucoup d'ordres religieux. Ils portaient des cappes ou vêtements de couleur grise, toute autre couleur leur était interdite. Il y avait une fois la semaine un chapitre, dans lequel on se révélait mutuellement, en présence du supérieur, ses fautes, ou bien on s'accusait de celles que l'on avaient commises et qui n'avaient pas été remarquées, afin d'en recevoir la pénitence. La règle les obligeait aussi à se donner la discipline tous les soirs, et les femmes étaient soigneusement écartées de leur demeure. Tel est le résumé succinct de ce curieux document qui mériterait d'être étudié d'une manière plus approfondie. Dans la suite Jean de Vienne supprima la mendicité, et combla de ses libéralités cet établissement, son exemple fut suivi par d'autres archevêques ses successeurs, parmi lesquels il faut citer Guy de Roye à la fin du XIVe siècle.

En 1254, sous le pontificat de Thomas de Beaumetz, Albéric-le-Crevé, *Albericus Crepatus*, fonda aussi un collège pour l'entretien et le logement des écoliers pauvres [1]. Ce collège, qui fut dans la suite réuni à l'Université, vit bientôt ses revenus s'augmenter par des libéralités qui lui permirent d'acquérir une certaine importance. Les chanoines de Sailly lui léguèrent toute leur fortune. Plus tard, Etienne de Lyon, comme nous l'apprennent les archives du chapitre, bien que d'une fortune

1. Ce collège se trouvait derrière l'Hôtel-de-Ville, à l'endroit où est maintenant la rue des Ecrevés.

médiocre qu'il devait à la libéralité de quelques fidèles légua, en 1336, au collège des Ecrevés, sa propriété du Mesnil-l'Epinois, à la condition que les revenus en seraient distribués aux écoliers pauvres de cette maison [1].

(*A suivre*).

J. CHARDON,
Curé de Chappes.

1. « Habens quasi nihil de bonis, nisi quod ei pietas fidelium elargitur. » (Arch. du chapitre).

Le souvenir de cette libéralité se retrouve encore de nos jours, dans le nom d'un lieu dit champ des Ecrevés, ou les Ecrevés, au territoire du petit village du Mesnil-l'Epinois, annexe d'Aussonce, canton de Juniville.

LA FAMILLE DANRÉ D'ARMANCY

ET

LA ROSIÈRE DE SALENCY

La famille Danré est d'ancienne souche Soissonnaise ; l'incendie de l'hôtel-de-ville arrivé en 1600 a détruit malheureusement tous les registres de l'état-civil et ne permet pas de remonter sa filiation au-dela de Charles Danré qui vivait à Soissons à la fin du XVIe siècle et eut trois fils, d'après le contrat de mariage de son petit-fils, nommé Charles, comme lui :

1° Robert, qui suit.

2° Claude, qualifié audit contrat de mariage (1669) bourgeois de Soissons.

3° Nicolas, receveur de l'abbaye Vaux de Castille (1669), lequel eut un fils. Charles Danré, seigneur de Blanzy[1], avocat au parlement de Paris, marié à Suzanne Morillon, de Paris, d'où : Louis-Claude Danré de Blanzy, né en 1710, avocat au parlement, lequel passa au Canada comme conseiller secrétaire du roi notaire, charge qu'il exerça jusqu'à la conquète de 1753. Il épousa à Montréal, le 23 novembre 1737, Suzanne du Bourgue, fille de Denis, seigneur de Clerin, lieutenant d'infanterie coloniale, aide-major de la place de Montréal, et de Jeanne de Selle du Clos.

II. Robert Danré, bourgeois de Soissons, mort avant 1669, avait épousé Anne du Chesne, qui avait pour oncles : Antoine du Chesne, conseiller du roi enquesteur et examinateur au baillage de la Ferté-Milon ; — Nicolas du Chesne, chevalier du guêt à Soissons ; — François du Chesne, chanoine de Soissons et conseiller au présidial. Elle était par conséquent très proche parente de notre grand poète Racine qui, dans ses lettres à sa sœur, de 1661 et 1662[2], parle souvent de son oncle Duchesne

1. Commune de l'Aisne, canton de Braisne.

2. *Lettres inédites de Racine*, publiées par l'abbé de la Roque. 1 vol. in-8°, Hachette, 1862.

« et de son cousin du Chesne[1]. » Robert Danré, eut : 1° Charles qui suit ; 2° Marie, femme de Antoine Racquet, dont le fils devient président trésorier de France à Soissons ; 3° et 4° Françoise et Elisabeth, religieuses à l'abbaye de Longpré.

III. Charles Danré, qualifié écuyer dans son contrat de mariage, en 1643, conseiller au baillage royal provincial et présidial de Soissons, puis nommé par brevet du 7 décembre 1673 conseiller du roi, procureur au bureau des finances de la généralité de Soissons, charge achetée moyennant 25,000 livres à Jean de Boisseret, marquis de Sainte-Marie, procureur du roi honoraire par lettres-patentes du 17 novembre 1692, après une longue maladie qui lui rendit la continuation de ces fonctions impossible : « Voulant traiter favorablement, portent les lettres-patentes, ledit Sr Charles Danré et luy donner des marques de la satisfaction que nous avons des services qu'il nous a rendus et exciter le Sr François Danré, son fils, de nous les continuer avec le même zèle, fidélité et affection, nous lui avans accordé et accordons de se dire et qualifier toujours comme notre procureur de roi. . . »

Charles Danré épousa en 1res noces, le 9 avril 1669, à Soissons, Marie-Anne Racquet, fille de François Racquet[2] et de

1. En 1697, la famille était représentée par Nicolas du Chesne, chanoine et écolat ; — François du Chesne, conseiller du roi, assesseur en l'hôtel-de-ville de Soisson ; — Samson du Chesne, conseiller au présidial ; — Claude, chanoine de la cathédrale de Saint-Pierre de Soissons. — Armes : d'azur à 3 glands d'or, avec une étoile d'argent en abyme. — Lors de la recherche des faux nobles, en 1661, l'intendant Dorieux constate que la noblesse de la famille était prouvée depuis 1541 et ses membres qualifiés écuyers. (*Armorial de l'élection de Soissons*, avec les notes de l'intendant Dorieux, in-8°, Paris, Aubry, 1866). — Nous devons à M. Lecomte, notaire à Donnemarie et qui a travaillé tout particulièrement l'histoire de la généalogie de Racine, les détails suivants très-précis :

Racine était fils de Jeanne Sconnin, l'un des onze enfants de Pierre Sconnin, procureur du roi aux eaux et forêts et commissaire-examinateur à la Ferté-Milon. Une sœur de la mère de Racine, Anne Sconnin, épousa le 21 février 1628 Antoine du Chesne, originaire de Soissons, avocat de parlement au baillage de Chauny, puis successeur de son père dans sa charge; veuf le 2 octobre 1667, il mourut à 84 ans, le 12 mai 1687. De cette union naquirent : Claude, Samson et Jeanne, femme de Pierre Parmentier, greffier du baillage royal de Chauny (février 1660). Racine parle dans une lettre du 4 mars, de la célébration de ce mariage dont sont descendus les Parent de Moiron.

Donc madame Danré était la propre nièce de l'oncle par alliance de notre grand poète.

2. Bonne famille de Soissons. Jeanne Racquet avait pour frères : Christophe Racquet, chanoine de la cathédrale; Antoine Racquet, bourgeois de Soissons (dont le fils Robert était en 1697 président trésorier de France au

Marie Girault ; — et en 2e noces, aussi à Soissons, le 11 décembre 1677, Marie-Anne Morant, fille d'Etienne Morant[1], écuyer, conseiller du roi, lieutenant criminel au présidial, et de Marie Turlut[2].

Du premier lit :

1. François, auteur de la branche des seigneurs de Salency.

2. Jean-François, seigneur de Blanzy (1671), mort sans alliance, le 6 mars 1751, à Soissons, conseiller au présidial.

Du second lit :

3. Samson qui suit.

IV. Samson Danré, écuyer, seigneur d'Armancy[3], Loupeigne[4], Blanzy, né le 29 janvier 1686, devint conseiller du roi et son procureur au bureau des finances de Soissons par la démission de son frère, M. de Salency, qui lui céda cette charge pour 34,000 livres ; il fut nommé le 14 mai 1712. Des lettres-patentes de vétérance lui furent accordées le 8 mars 1761 avec le titre de procureur honoraire du roi au même siége, voix délibérative aux séances et audiences et rang de président-trésorier et général des finances, « ayant rempli, portant les lettres-patentes, ses fonctions pendant plus de quarante huit années avec tout le zèle, l'application et l'intégrité que l'on a pu désirer. » Il avait épousé à Reims, le 6 mars 1714, Marie-Anne Willot, dame de Guyonnet[5], fille de Henri Willot[6], écuyer,

bureau des finances de Soissons); pour sœur, Marie Racquet, femme de Bernard Buirette, lieutenant criminel au présidial. — Le frère de son père, Samson Racquet était conseiller au présidial. — D'azur à trois raquettes d'or, 2 et 1.

1. Etienne Morant était fils de Simon, conseiller du roi, controleur du grenier à sel de Soissons, et de Claude Thévenet ; son frère était chanoine de la cathédrale. — D'argent à une tête de more de sable, tortillée d'argent percée de deux flèches de sable en sautoir.

2. Marie Turlut était fille de Henri Turlut, écuyer, conseiller du roi, lieutenant en l'élection de Soissons, et de Charlotte de Pargny, remariée à Pierre Tabouret, chevalier du guêt dans cette ville. Le frère de Marie avait succédé à la charge paternelle.

3. Fief sur la commune de Loupeigne.

4. Aisne, canton d'Oulchy. Le château appartient à M. de Blavette, petit-fils de Mme d'Armancy.

5. Mlle Willot reçut en dot la ferme de Versigny près de Nanteuil-le-Haudoin, et le fief de Guyonnet.

6. La famille Willot est issue de Jean Willot, conseiller et médecin du roi René d'Anjou en 1440, et a été amenée à Reims avec le cardinal de Guise au milieu du XVI siècle. Louis Willot, conseiller du roi, contrôleur au gre-

conseiller d'honneur au présidial de Reims, et de Anne Le Cœur[1]. Mme d'Armancy hérita dans la suite de son oncle le chanoine Willot du domaine de Courmelois et du fief de la Conge. Elle n'eût qu'un fils.

V. Samson-Marc-Antoine Danré, seigneur d'Armancy, Blanzy, Branges[2], Loupeigne, la Conge, né à Soissons le 15 mars 1722, ayant eu pour parrain Marc-Antoine Turgot, intendant de la province, mort à Reims le 9 février 1808.

M. d'Armancy entra dans les finances, contrairement à l'avis d'une partie de sa famille et notamment de l'abbé Willot; il devint de bonne heure receveur général des traites et gabelles à Reims et demeura en fonctions jusqu'à la Révolution. Il fut question pour lui d'un mariage avec la fille aînée de Louis Racine. Les lettres qui ont été publiées de ce dernier fournissent à ce sujet d'intéressants détails.

Louis Racine était lié avec M. d'Armancy, probablement à cause de l'alliance dont nous avons parlé. « J'ai communiqué à M. et à Mme d'Armancy, écrit-il à sa femme le 6 mars 1745, votre lettre du 1er; elle leur a causé une extrême satisfaction et ils m'ont paru sensibles à tous vos sentiments pour eux. Mme d'Armancy m'a fait entendre que son fils aurait un jour plus de 200,000 livres. Il s'agit d'abord d'avoir l'agrément de l'abbé Huiliot qui ne paraît pas content que son neveu ait pris le parti des emplois de finance; peut-être cet arrangement lui plaira davantage. » Cette négociation se prolongea pendant deux mois, mais sans suite, malgré l'insistance de Racine, et le 8 mai 1746, M. d'Armancy épousa à Reims, Marie-Anne-

nier à sel de Reims, acheta les 2 avril et 10 mai 1625 le domaine de Courmelois. Son fils hérita de la charge paternelle; il vivait en 1649 avec sa femme Apolline Auger qui lui donna : — Henri, dont nous venons de parler; Louis, lieutenant criminel au présidial de Reims; Marie, femme de Pierre Pinguis, écuyer, élu à Reims.

Henri Willot fut d'abord contrôleur au grenier à sel et acquit en 1703 la charge de conseiller d'honneur au présidial; il habitait Courmelois qu'il agrandit considérablement. Son fils, Henri-Louis, fut reçu chanoine de la cathédrale de Reims le 11 septembre 1736; il devint écolâtre et mourut en 1777. Il habita Courmelois où il fit ériger une chapelle castrale par décret de l'archevêque du mois de septembre 1742; il obtint aussi l'érection du bois de la Conge sur ce territoire, en fief de haute, moyenne et basse justice par l'abbé de St Basle, le 17 avril 1741. — D'azur à trois étoiles d'or, 2-1, au croissant de même en abyme.

1. Ancienne famille bourgeoise de Reims.

2. Aisne, canton d'Oulchy.

Andrienne de Bourgogne[1], fille de Pierre-François de Bourgogne, écuyer, conseiller en la cour des monnaies de Lyon, et de Marie-Anne Le Doulx[2].

M. d'Armancy fit de nombreuses libéralités à Reims. La plus importante est la fondation de l'école gratuite des Frères de la Doctrine chrétienne avec salle d'asile de la paroisse Saint-Pierre, en 1782, moyennant une dotation de 26,394 livres, rapportant 850 livres pour le traitement de deux frères maîtres et en décidant que le surplus annuel serait employé à faire apprendre un métier à l'enfant le plus pauvre et le plus méritant. Il fit don de la chaire de l'église Saint-Pierre-le-Viel, qui est actuellement dans la cathédrale, et de burettes de vermeil conservées dans le trésor de cette église.

Il laissa :

1° Pierre-François Samson, qui suit.

2° Marie, mariée à Evrard L'Escabotte de Beaufort, écuyer, président trésorier de France au bureau des finances de Sois-

1. La famille Bourgogne ou Bourgongne fut anoblie par lettres-patentes du duc de Lorraine du 20 septembre 1464. Elle forma plusieurs rameaux. Le premier se fixa en Brie, où il possédait la seigneurie de Mautour et s'éteignit au siècle dernier en trois frères : l'un commissaire des guerres, l'autre abbé de Montier-en-l'Isle, le dernier capitaine au régiment Toulouse. Le second rameau s'établit à Neufchâteau en Lorraine et finit au XVIIIe siècle également en Jean, capitaine au régiment Empereur. Le troisième passa à Reims à la fin du XVIe siècle et fut maintenu par lettres-patentes du 20 septembre 1757. Ses membres paraissent dès le milieu du XVIIe siècle dans l'échevinage rémois et contractèrent les alliances les plus distinguées. — Nicolas Bourgogne, échevin en 1654, épousa Claude Favart (des Favart d'Herbigny) et en eut plusieurs enfants. (D'argent à la face ondée accompagnée d'un croissant et d'une ancre couchée d'azur). L'un d'eux, Pierre-François, conseiller du roi en la cour des monnaies de Lyon, puis receveur général des gabelles, mourut à Lyon le 21 octobre 1757, ayant épousé à Reims, en 1735, Marie-Anne Le Doulx, d'où : Simon, sieur de Croyères, lieutenant au régiment de Condé; Marie-Nicolas (1724-1805), chanoine de Reims (1745), conseiller au parlement de Paris (1755), abbé de Sablonceaux (1784); Raoul, sieur de Menneville, brigadier de cavalerie (1 mars 1780), chevalier de S. Louis (1758); Mme d'Armancy. — La famille s'est éteinte dans les mâles en 1869 dans la famille Henryot de Reims. — De sable à 6 billettes d'or, 3-2 et 1, au chef d'or.

2. La famille Le Doulx paraît à Reims à la fin du XVIe siècle. Claude-François, conseiller secrétaire du roi et receveur général des gabelles, épousa Marie-Anne Fillion (1732); une fille épousa M. de Bourgogne et une autre M. Aubert, sr du Godard, receveur des tailles, dont sont issus les Jourdain de Muizon, Aubert de la Condamine de Lescure et Lespagnol de Chanteloup.

La famille Fillion appartient à l'ancienne bourgeoisie rémoise. Le père de Mme Le Doulx était secrétaire du roi (1700), et sa mère une Halma, d'une famille protestante de Sedan, issue de fameux imprimeurs de Rotterdam. M. Filion de Villermeur, mentionné comme cousin dans le contrat de mariage, était fermier général du roi.

sons ; morte en 1775, laissant un fils qui épousa Mlle Héricart de Thury, et deux filles : Mme Loisson de Guinaumont et Mme Clément de Blavette.

3° Anne Salvate, épousa le 20 septembre 1790, à Courmelois, Louis-Marie Chrisostôme, baron des Lyons [1], capitaine au régiment Auxerrois, lieutenant des maréchaux de France, chevalier de Saint-Louis, seigneur de Berles, Montier, Chiviescourt, auteur de divers mémoires politique et historiques publiés en un volume in-8°, publié à Liège en 1783, veuf en 1804.

VI. Samson-Pierre-François Danré, chevalier, seigneur d'Armancy, de Loupeigne, Branges, La Conge, dit M. de Loupeigne, né le 30 janvier 1751, mort à Reims le 20 mars 1827. Il succéda en 1784 à son père comme receveur général des traites et gabelles et venait de traiter d'une charge de fermier général à la veille de la Révolution : il y perdit son cautionnement. Pendant toute la période révolutionnaire il demeura dans sa terre de Courmelois où il fut élu maire, fonction qu'il conserva jusqu'à sa mort. Le 28 juillet 1777, il épousa à Valenciennes Anne-Eléonore Quentine de Clozier, fille de Philippe, écuyer, seigneur d'Ino, lieutenant général d'épée au présidial de Châlons, et de Marguerite Godet de Vadenay, laquelle mourut à Reims le 4 avril 1820, ayant eu :

1. Marie-Antoinette-Marguerite, mademoiselle de Loupeigne, née le 16 mai 1778, morte le 26 mai 1853 à Courmelois, ayant épousé en 1797 Félix Deu de Vieux-Dampierre [2].

2. Lise-Marie, mademoiselle d'Amancy, née en 1780, mariée à M. Cliquot de Toussicourt [3], morte en 1811.

3. Marie-Andrée-Remiette, mademoiselle de Branges, née en 1781, mariée à M. de Carpentier de Juvigny [4], mort le 25 février 1817 [5].

1. La famille des Lyons était de la première noblesse de Picardie. Elle remonte à Milet des Lyons, marié en 1265 et à produit deux grands maîtres dans l'artillerie. — D'argent à 4 lions de sable, armés et lampassés de gueule, 2 et 2.

2. Voir sur cette maison la notice sur la famille Godet, précédemment publiée par la *Revue*.

3. Famille rémoise fort ancienne. Le père de M. de Toussicourt était conseiller secrétaire du roi. — Toussicourt est un château près d'Hermonville.— De gueules à 3 fers de pique d'argent.

4. Ancienne famille noble de Normandie, établie au XVIe siècle à Saint-Quentin, puis à Soissons.— D'azur au chevron d'or accompagné de 2 étoiles et un croissant d'argent.

5. Laissant deux fils mariés et Mme Moucheton de Gerbrois.

I. La famille de Clozier était une des plus considérables de Châlons où vivait, en 1530, Pierre Clozier, qualifié « noble homme. » Son fils, nommé Pierre également, épousa Marie Josseteau (d'une famille ancienne de Reims : une de ses sœurs épousa Jean Colbert, garde des sceaux du baillage de Vermandois ; une autre, Lancelot de la Salle [1], écuyer : elle fut la trisayeule du bienheureux de la Salle, fondateur des Frères de la Doctrine chrétienne. — (D'azur à la face ondée, accompagnée de 3 croissants d'or). — Mort avant 1594. Il laissa :

II. Pierre de Clozier, écuyer, seigneur de Juvigny, Puitz, marié en en 1594 à Philippe le Duc [2], fille de Pierre, seigneur de Compertrix et de Blanche d'Aoust [3], d'où : Pierre. — Jean, seigneur de Juvigny, dont il fit bâtir le château, et de La Veuve, gentilhomme de la chambre du roi, conducteur général de la cavalerie légère, chargé de missions militaires à Mayence en 1652, en Wurtemberg en 1659, mort en 1662 à Juvigny, laissant de Catherine Hennequin [4], fille de Nicolas, seigneur de Cramant, et de Perette Oulry [5], un fils, gentilhomme de la chambre, mort sans alliance en 1702, et une fille, mariée à Louis Thiboust de Bercy, comte de La Chapelle. — Claude, femme de Charles Roland, conseiller au parlement de Metz [6]. — Marie, femme de Hugues de Châtillon [7], seigneur de Contault.

III. Pierre de Clozier, seigneur d'Ino, Puitz, écuyer, contrôleur général des finances, lieutenant de ville à Châlons, assassiné dans l'émeute des sergiers, qu'il cherchait à calmer, le 13 septembre 1657. Il épousa Anne Marlot [8], fille unique de Pierre, bourgeois de Reims, et de Marie d'Origny [9], d'où Philippe-Madeleine, mariée à Pierre Beaugier [10], sei-

1. Famille noble originaire de Navarre, venue à Reims à la fin du XVIe siècle, éteinte dans notre siècle.

2. Famille noble de Châlons connue depuis le XVIe siècle. — Pierre, lieutenant de ville en 1645. — D'azur au chevron d'or, accompagné en chef de 2 roses et en pointe d'une croix tréflée d'or.

3. Originaire de Picardie : à Châlons au XVIe siècle. — Daniel d'Aoust figure comme seigneur de Coolus au rôle des nobles possédant fiefs au baillage de Vitry en 1597. — De gueules à la colombe tenant un rameau d'olivier, le tout d'argent.

4. Famille de Troyes anoblie au XVe siècle.

5. Famille de la bourgeoisie châlonnaise, connue dès le milieu du XVIe siècle.

6. D'argent à la face de gueules, chargée de 3 besans d'or.

7. Famille noble de Châlons à laquelle appartenait le célèbre Châtillon, ingénieur en chef des fortifications de la Champagne, auteur des vues des villes de France au XVIIe siècle. — D'azur à 3 haches d'or, emmanchées d'argent, 2-1.

8. Famille ancienne de Reims, auquel elle a donné un savant historien. — D'or à 3 merlettes de sable.

9. Famille noble de Vermandois, remontant au XIIIe siècle ; venue à Reims au XVIe siècle. Nombreuses branches. La dernière, des seigneurs d'Agny et Recy, récemment éteinte. — D'argent à la croix ancée de sable, chargée en cœur d'un losange d'argent.

10. Famille noble de Châlons. De ce mariage naquit l'historien de la

gneur de Bignipont. — Anne, mariée en 1635 à Pierre Gruyn de Valgrand, conseiller au grand conseil; leur fille épousa le comte de Montberon, chevalier des Ordres, capitaine-lieutenant des mousquetaires, et leur petite-fille le frère du duc de Guines. — Jeanne, femme en 1666 de Jean de Poiresson[1], seigneur de Chamarande, d'où la marquise de Rose. — Marie, unie le 28 juin 1655 à Jean Leclerc, seigneur de Morains[2]. — Catherine, à Jean-Baptiste Roland, grand-maître des Eaux et Forêts à Metz.

IV. Philippe de Clozier, écuyer, seigneur de Puitz, Ino, Soulières, cornette au régiment du Roi, puis écuyer de la Grande-Ecurie, mort à Châlons le 5 décembre 1685, ayant eu de Blanche Billet[3], fille de Germain, seigneur de Maljouy, et de Perette de Bar[4]. — Philippe-Jean, seigneur de Fortelles, receveur général des fermes à Bordeaux, où il épousa Mlle de la Gerbe, dont un fils receveur de fermes, un autre prêtre et deux filles mariées à M. Pasquier de Franclieux et à M. de Sistac. — Germain-Louis qui forma la branche de Puitz; il fut lieutenant-général d'épée au présidial de Châlons (1728); sa descendance finit au milieu du XIXe siècle en un fils, officier supérieur et chevalier de Saint-Louis.

Champagne. — D'azur au chevron d'or, accompagné de 3 étoiles de même, 2-1, surmonté d'une croix lorraine d'or.

1. Famille noble du Bassigny.

2. La famille Leclerc remonte à Châlons en 1599 à Jean, trésorier des finances : une de ses petites-filles épousa M. Larcher de Pocancy et fut l'aïeule de la femme du marquis d'Argenson, ministre de la guerre, morte en 1752. — Son fils épousa Mlle de Clozier. Leur petit-fils, président trésorier de France, épousa Mlle Le Moyne de Villarsy (d'argent à la bande de gueules, accompagnée en chef de 3 mouchetures d'hermines et en pointe d'un fer a moulin de sable entre 2 épis au naturel), dont il eut : André, seigneur d'Herpont, trésorier de France, père avec Mlle de Papillon (d'argent à 3 papillons de sinople, 2-1) de la comtesse de Vignacourt-Morimont. — Blanche, femme du président Morel, d'où la comtesse du Bois de Riocour.— Benoît, seigneur de Morains et Nuisement, lieutenant général d'épée au présidial, marié à Marie Lallemant (de sable au chevron d'or, accompagné de 3 étoiles, celle en pointe sommée d'un besan d'or), d'où : Mme de Vieux Dampierre; la comtesse de Chieza de Servignasco ; Mme de Pinteville d'Oger, d'où Mme d'Avrainville et la comtesse de Raymond. (D'or au chevron d'azur, accompagné de 3 roses de gueules, feuillées de sinoples). — Les Leclerc, marquis de Tremblay, dont était l'Eminence grise, le fameux père Joseph était une branche des Leclerc de Morains.

3. Cette famille, alors protestante, paraît à Châlons au milieu du XVIe siècle; elle rentra à la génération suivante dans le catholicisme et ses membres occupèrent constamment les plus hautes charges de la ville et de la finance. — D'azur au chevron d'argent, accompagné en chef de 2 moulinets de même, enmanchés d'or et en pointe d'une épée d'or.

4. Ancienne famille de Châlons. Henri de Bar était capitaine royal à Châlons en 1356. — D'argent à la face de sable, surmontée de 3 losanges de gueules, rangées en chef.

V. Philippe de Clozier, écuyer, seigneur de Soulières, Ino, Chouilly, où il passait l'été, président trésorier de France à Châlons ; il épousa Marie Taverne, fille de Louis, seigneur de Morvillier, et de Anne de Cappy[1], et n'eut pas d'enfants.

VI. Germain de Clozier, écuyer, seigneur desdits lieux, capitaine au régiment Dauphin, chevalier de Saint-Louis, blessé mortellement à la bataille de la Sessia (1734) Il eut de Agnès Sebille, fille de François[2], seigneur de Bajacourt, et de Marie Cachapt[3], deux fils officiers au régiment Dauphin.

VII. Philipppe-Simon de Clozier, écuyer, seigneur desdits lieux, lieutenant-général d'épée au présidial de Châlons, marié à Marguerite Godet de Vadenay[4], veuve en 1759 et remariée à Bonaventure du Bois, seigneur de Chantereine, écuyer, commissaire ordonnateur des guerres, dont elle eut la comtesse de Salces d'Apremont.

Armes : D'argent au chevron de gueules, accompagné de 2 croissants de même en chef et en pointe d'une merlette de sable, posé sur un rameau d'olivier de sinople. (Maintenue de l'intendant Larche, novembre 1699).

(*A suivre*). H. B.

1. Famille d'ancienne noblesse, éteinte dans les Bruneteau de Sainte-Suzanne.

2. Ancienne famille châlonnaise. — D'azur au chevron d'or, surmonté d'un croissant d'argent, accompagné de 2 étoiles d'or et une rose d'argent.

3. Famille de la bourgeoisie châlonnaise. — D'azur au chevron d'or, surmonté de 3 étoiles d'argent, accompagné en pointe d'une branche de laurier de même, boutonnée de gueules.

4. Voir l'histoire de cette famille, tom. III de la *Revue*, p. 426.

L'ABBAYE DE SAINT-BASLE DE VERZY

PENDANT LA RÉVOLUTION

V

Dieu permit au bout de dix-sept mois que saint Basle ne resta plus dans l'obscurité : il inspira par un songe à une personne d'aller déterrer ce précieux saint ; on partit à trois le samedi saint entre onze heures et minuit, le 4 avril 1795. Il faisait le plus beau temps qui se puisse, et clair, étant à moitié découvert. Le temps s'obscurcit à n'en plus pouvoir travailler. Les trois hommes bien effrayés ont demandé à Dieu et au précieux saint miséricorde et de leur envoyer la lumière : aussitôt il apparut une clarté au-dessus de la fosse sans pouvoir savoir ce qu'était cette clarté, mais brillant comme le soleil. On sortit de terre ce précieux trésor qui pesait pour le moins 300, à cause de l'humidité : deux des trois l'ont pris dessus leurs épaules ; on partit chez J.-B. Protart pour le nettoyer et le rapproprier, vu le laps de temps qu'elles avaient été en terre.

Après que ces dites châsses aient été bien nettoyées et remises en couleur par ledit Protart, le sieur Barthelmy, curé provisoire de la commune de Verzy, a remis les ossements dans des suaires nouveaux et remis dans les châsses ; on a dressé procès-verbal des témoins qui le signèrent et qui se trouve dans la châsse actuellement avec l'autorisation de l'évêque du département de la Marne.

Copie du procès-verbal inséré dans la grande châsse :

« L'an III de la République française, le 15 germinal, 4 avril 1795 (vieux style), a été déterrée entre 11 heures et minuit, la châsse du bienheureux saint Basle par J.-B. Protart, âgé de 28 ans, natif de Verzy ; et Rémy Camus, âgé de 55 ans, natif dudit Verzy ; et Edouard Colin, dit Potvin, âgé de 40 ans, natif de Chaignon, paroisse de Champloit en Poitou, diocèse de Limoges, lesquels certifient l'avoir trouvée dans le cimetière de Verzy avec tous les ossements qu'on y avait laissés par ordre de la municipalité dudit Verzy le jour de son enterrement, qui a été le XI frimaire, an IIe de la République fran-

* Voir page 428, tome VIII, de la *Revue de Champagne*

çaise (1er décembre 1793, vieux style) ; laquelle châsse, après son déterrement, a été déposée pour y être nettoyée et rappropriée, vu le délabrement qu'elle était après avoir été seize mois dans la terre ; elle a été nettoyée par Remi Camus, Jean-Baptiste Protart et Léonard Colin et Eloy Frenet, et remise en couleur par J.-B. Protart. Après les ossements ont été remis dans un linceuil blanc qui a été donné par Pierre Didier et Jeanne Durand, sa femme, en présence des personnes ci-après nommées qui ont été témoins et ont signé avec nous le présent procès-verbal le 23 germinal de l'an III de la République française (12 avril 1795, vieux style), excepté ledit Colin qui a déclaré ne savoir signer : J.-B. Protart, R. Camus, Jean-Pierre Lagarde, Eloy Frenet, François Champenois, J.-B. Oudard, J.-B. Dupressoir, fils de Sébastien, J.-B. Pierlot, de Villers-Marmery. »

Après que ladite châsse eut été nettoyée et remise en couleur, le sieur Barthelmy, curé provisoire de la commune de de Verzy, a écrit au citoyen évêque pour avoir la permission de la transférer à l'église de sa paroisse et il l'a obtenue.

Copie de l'autorisation ecclésiastique donnée par le citoyen évêque pour exposer les reliques de saint Basle dans l'église de Verzy, laquelle autorisation a été déposée suivant l'ordonnance sur les ossements qui composent les susdites reliques.

« Vu par nous, évêque métropolitain du département de la Marne, la pétition des citoyens catholiques de la commune de Verzy, tendant à obtenir de nous la permission de replacer dans leur église les anciennes reliques de saint Basle que la municipalité dudit Verzy avait fait inhumer le XI frimaire an 2e de l'ère républicaine (1er décembre 1793, vieux style), et qui ont été relevées de terre par la piété de quelques habitans et transportées dans la maison du citoyen J.-B. Protart le 23 germinal an III de l'ère républicaine (12 avril 1795, vieux style) ; vu pareillement les lettres et procès-verbaux qui constatent l'identité de ces saintes reliques avec celles qui avant l'interruption du culte étaient exposées à la vénération des fidèles dans l'église du même lieu ; — après en avoir conféré avec mes vénérables frères, les membres de notre presbytère, nous reconnaissons lesdites reliques pour authentiques ; nous permettons qu'elles soient transférées de la maison du citoyen Protart dans l'église de la paroisse de Verzy, et qu'elles soient exposées à la vénération des chrétiens, et nous invitons les habitants dudit Verzy à se renfermer strictement pour la cé-

rémonie de cette translation dans les bornes prescrites par les lois relatives au culte, lesquelles n'en permettent l'exercice solennel que dans les lieux consacrés à cet usage. C'est à la piété des fidèles à suppléer par la sainteté de leurs dispositions, par la pureté de leurs hommages à la pompe extérieure qu'ils ne pourraient donner à cette consolante translation, et ce sera surtout en s'attachant à imiter les vertus des saints qu'ils auront trouvé le véritable secret de les honorer ; et sera notre présente permission déposée en original sur les ossements qui composent les susdites reliques. Donné à Champigny près Reims, le 7 thermidor an III de la République française (25 juillet 1795), sous notre seing et celui des membres de notre presbytère, et sous le contre-seing de notre sécrétaire. Et ont signé à l'original : Nicolas Diot, évêque métropolitain du département de la Marne ; Courtin, curé de Saint-André à Reims ; Serain, curé de Saint-Remy, de Reims, et par ordonnance : Bouré, premier secrétaire.

VI

Transfération (sic) *des châsses à l'église de Verzy le 9 août* 1795.

Les habitants de Verzy ayant reçu la permission de Mgr l'évêque pour transférer les susdites châsses à l'église, la municipalité ayant donné ordre à la garde nationale de se mettre sous les armes, accompagnée de tous les habitants, l'on a été chercher ces précieuses reliques chez le citoyen J.-B. Protard en grande cérémonie, et le clergé qui attendait ces pieuses reliques aux portes de l'église, l'on a chanté grande messe, la messe des saints abbés, *legens statuit*, les châsses ont été portées par les femmes et filles qui les avaient descendus du couvent ; mémoire de la translation de ces châsses dans la paroisse de Verzy tous les ans, quinze jours après les fêtes de Pâques. Les habitants de Verzy font une fête le lendemain du *Pastor bonus* à l'intention de ces précieuses reliques, et on les porte en procession ce jour-là, et on les expose sur des tréteaux au-devant du portail où elles ont été enterrées, et de là reportées en l'église non pas par des femmes, mais par six hommes qui ont continué de la porter ; la petite châsse est portée par quatre filles, et quatre autres à côté, tenant chacune un cierge : elles sont choisies entre celles qui l'ont descendu du couvent. Voilà la cloture de nos précieuses reliques que nous honorons respectueusement.

Oraison à notre grand protecteur :

« Bienheureux saint Basle, dont bien des habitants de notre commune ont le bonheur de porter votre saint nom, daignez, s'il vous plaît, leur accorder par votre sainte intercession ce dont ils ont besoin, à nous pareillement qui ne cessons de réclamer votre saint nom. Divin protecteur, ne nous abandonnez pas, nous qui sommes vos plus zélés serviteurs et ne nous refusez pas votre divin secours. Amen. »

VII

Le couvent de Saint-Basle fut dans tous les temps d'une grande ressource à Verzy : il y avait dans le couvent tous les dimanches une messe basse à 6 heures, et l'on faisait l'eau bénite pour les voyageurs et pour les communes voisines ; à 9 heures 1/2 on sonnait la grand'messe. A 10 heures la préparation et de suite on sonnait l'entrée du chœur. La messe basse se disait tous les jours comme les dimanches et fêtes.

L'auteur veut bien donner au public une petite description des alentours du couvent qui lui était d'une grande ressource. Il y avait une grande porte qui donnait sur les bois, qui était gardée par deux dogues qui en défendaient bien l'entrée. Cette porte donnait sur une allée qui conduisait à Villers et à Trépail ; au bout de cette allée, il y avait une croix que l'on nommait la croix rouge [1]. Quittant cette croix, on pouvait entrer dans le bois et on y voyait des arbres qu'on appelle des faux, hêtres qui sont à la hauteur de 15 ou 20 pieds de terre, les branches serpentent et retombent en bas en forme de parapluie : là, bien des gens aisés viennent des environs pour prendre le frais dans l'été et y font des excellentes collations en y buvant une bonne bouteille de vin de Champagne. Verzy s'en amusait quelquefois : il y a des gens aisés partout.

Ecarté un peu du couvent, revenons un peu plus près : à 15 ou 16 toises du couvent, il y a un étang appelé l'étang Ballois, là où les religieux conservaient du poisson ; à ce même étang était une vanne par laquelle on lachait l'eau qui venait abondamment, par des conduits, fournir l'eau à la cuisine du couvent et à un réservoir qui était dans leur cloitre, là où ils conservaient le poisson qui leur servait tous les jours. Ce réservoir renvoyait l'eau par un conduit à la distance de 10 toises, à la dépense, et qui fournissait de l'eau pour le réfec-

1. On a élevé une semblable à la même place.

toire qui était à côté, là où celui qui a l'honneur d'en faire la description au lecteur, la passait à ces messieurs de quoi leur passer sous leur nez. Passant à la distance de 10 à 12 toises des murs dudit couvent, était une citerne que l'on nomme la fontaine Sainte-Restitue [1], qui vient se rendre à l'entrée de la grande porte, porte par où Verzy prend son entrée pour venir entendre la messe. A côté de cette porte en y entrant, à main gauche, est une espèce de caveau là où cette fontaine vient se rendre et fournit une abondance d'eau au couvent et aux passants. Cette fontaine renvoie son eau par un conduit qui passe dans la nef de l'église sous le tombeau de saint Basle, et allait se rendre, en passant sous le chœur à un autre caveau, à un petit puits qu'ils avaient dans ce caveau.

Ce caveau renfermait une chapelle qui se nommait la chapelle de la Sainte-Vierge. Souvent on y disait la messe.

L'eau de ce puits dont j'ai parlé servait de l'eau pour la chapelle et la sacristie de l'église qui était à côté dudit caveau, et de la chapelle de Saint-Benoît, où l'on disait la messe tous les jours à 6 heures.

Sortons du couvent, et en sortant il se trouvait une grande place là où on faisait la foire, tous les ans une très-belle foire. L'on y trouvait tout ce que l'on y pouvait désirer : il y avait, en haut de cette place, un bouquet d'arbres de toute beauté, là où les cabaretiers débitaient leurs vins. A côté de ce bouquet d'arbres était un petit bal pour divertir les jeunes gens des environs qui y venaient en foule ; les uns y venaient pour se récréer, et les gens pieux y venaient en pèlerinage : il y avait de l'ordre ce jour-là dans la foire. Les gendarmes ne manquaient pas d'y venir tous les ans et y mettaient le bon ordre. Cette foire se fait à présent au village de Verzy le jour du *Pastor bonus*, quinze jours après la fête de Pâques, qui est le même pèlerinage que ci-devant [2].

1. Les auteurs du *Voyage littéraire des deux Bénédictins*, disent : « On y voit la relique du saint dans une belle châsse d'argent et une fontaine miraculeuse qui sert de médecine aux malades. » Elle aurait été obtenue par la prière du saint : elle existe encore. Le respectable abbé Misset, actuellement curé-doyen, a fait faire en 1852, une nouvelle châsse, représentant en dix tableaux peints les principales scènes de la vie de Basles.

2. Les bâtiments de l'abbaye formaient un vaste parallélogramme : Beaugier cite la bibliothèque et le dortoir comme particulièrement remarquables. L'église avait été reconstruite à la fin du XIVe siècle : elle se distinguait par deux tours élevées, démolies depuis le commencement de notre siècle. La crypte dont nous possédons les chapiteaux datait de la seconde moitié du Xe siècle.

VIII

La confirmation par Mgr l'archevêque de Reims a eu lieu le 3 juin 1826 ; comme n'ayant pas eu le temps de faire une nouvelle translation des reliques de saint Basle, il l'a remis à la confirmation prochaine.

Cette pieuse cérémonie et changement du suaire de saint Basle en soie violette, a eu lieu aussitôt la confirmation en présence des habitants de Verzy, Verzenay et Villers-Marmery et des municipalités de ces trois communes, du chirurgien et du clergé ; on a déposé un nouveau procès-verbal dans la grande châsse de saint Basle, signé par Mgr l'archevêque et M. Gros, premier chanoine de la cathédrale de Reims, le 7 avril 1829.

Note. — Du 6 octobre 1820, grande cérémonie pour la paroisse de Verzy. Saint Basle fut porté en grand triomphe par Verzy et Verzenay à Saint-Remy de Reims, et avait été reçu en grand triomphe par la ville : on compte 20 à 22,000 âmes pour l'entrée et la sortie de la ville[1]. E. de B.

1. La châsse était solennellement conduite à Reims tous les mercredis après la Pentecôte; on la promenait dans les temps de calamités. Dans ces circonstances elle était portée par les filles des villages de Verzy et de Villers-Marmery. Les comptes du revenu temporel de l'abbaye pour 1542, constate que le procureur payait une rente de 2 quartels de blé aux filles de Courmelois, village voisin, sur la Vesle, « qui sont tenues d'ancienneté et accoustumées d'apporter ung gasteau le jour de mi-caresme au lieu de Saint-Basle, et tenues aussi quand on recoit les uns et les autres audit Courmelois le jour Saint-Martin d'iver pour moudit sieur abbé lui bailler les chaussons, (gateaux) accoustumés. » L'abbaye avait à Courmelois une ferme importante.

LE PRIX GÉNÉRAL DE L'ARQUEBUSE

A CHALONS EN 1754*

N° 8. — MANTES

Messieurs: De Lorme, capitaine en chef, président; Bara, capitaine-lieutenant et empereur; Hubert, député; Aubry, de Sainte-Manehould; De Lavergne, député; Aubé, empereur; Etienne; Ambroise-Aubé; Aubé, roi; Aubry, de Mantes; Le Comte; Etienne, fils.

N° 9. — LA-FERTÉ-SOUS-JOUARRE

Première Brigade

Messieurs: Bourdoin, de la Barre, capitaine en chef; Buron, capitaine-guidon; Gueuvin, major, député; Dramant; Regnard, le jeune; Gobert.

N° 10. — RETHEL

Messieurs: Du Moulin, capitaine en chef; De (*sic*) Moulin, fils, capitaine-enseigne; Le Double, connétable, député; Philippe; Bouché; Gouge Dauphin.

N° 11. — CHASTEAU-THIERRY

Première Brigade

Messieurs: Jean-Maurice Pinterel, de Louverny, conseiller du roi, premier président, lieutenant général au baillage et siége présidial, capitaine en chef, et président; André Cossé, député; François-Victor le Goix; Nicolas Ozanne; Jean Pétré; Remi-François le Gros; Jean-Pierre Sauvigne.

N° 12. — VITRY-EN-PERTHOIS

Messieurs: Jean Mine; Joseph Monvoisin.

N° 13. — CONDÉ-EN-BRIE

Messieurs: Truet, capitaine en chef, Truet, des Couronnes, connétable; Truet, de la Prairie, secrétaire.

N° 14. — MEAUX

Messieurs: De la Gravière, capitaine-lieutenant; de Mully, capitaine-enseigne; Raullin, député; Castel, député; Aublanc; De Valcourt; Brissot; Mutel; Wollée; De Camp; Gobert; Bernier.

N° 15. — ESTAMPES

Messieurs: messire Adrien-Constant-Esprit-Regnaud de Barres,

* Voir page 368, tome VII, 4e année, de la *Revue de Champagne*.

chevalier, comte de Barres, capitaine-gouverneur et grand bailli pour le roi, des villes, châteaux et duchés d'Estampes, baron de Laaz, seigneur de Villeneuve-sur-Anvers, et autres lieux; ancien capitaine commendant des dragons Wallons de la garde de feuë Sa Majesté Impériale Charles VII; Duvergé; Perrier, empereur, député; Creuzé.

N° 16. — AVIZE

Messieurs: Chausson, aubergiste, capitaine-enseigne; Jacquinet, roi, député; Legé; Chausson.

N° 17. — MELUN

Messieurs: Huteau, capitaine-enseigne; Havart, député; Grumeau; Le Beau; Couturon; Girardin; Rudeau.

N° 18. — NOGENT ET VILLENAUXE

Messieurs: Missonnet, major; Guérard, capitaine-lieutenant; Dufour, lieutenant; Marqueron, sergent-major, député; Guérard, le jeune; Gargam; Bontemps; Audiger, député; De Roussel; Larguillon; L'Abbé; Houillier, capitaine, roi de Villenauxe, seul de sa compagnie.

N° 19. — CHAALONS

Seconde Brigade

Messieurs: Regnauld, capitaine-enseigne; Farochon, marchand, député; Lochet; Cambray, l'aîné; Moignon, père; Le Gros-Collard, député; Andruette; Lallemant.

N° 20. — VERTUS

Première Brigade

Messieurs: Buret, capitaine-enseigne; Maillard, sergent-major, député; De la Barlière; Du Mesnil; Du Dauphin; De Saint-Martin.

N° 21. — REIMS

Première Brigade

Messieurs: De Frison, de Beaumont, capitaine en chef, Bergeronneau, trésorier; De Launoy, major, député; Carton, député; Cornette; Andrieux; Mozet; Jacques Tresson, Godinot; Massonnet; Dubois; Jacquelot; Du Chesne.

N° 22. — SOISSONS

Première Brigade

Messieurs: De Brie, capitaine-lieutenant; Morel, roi, député; Pilloy, député: Sommeret; Regnault.

N° 23. — SAINTE-MANEHOULD

Messieurs: Brissier, seigneur de Fagnières, Breuvery et Marson, lieutenant du grand louvetier de France, capitaine-lieutenant;

Vauthier, ancien maître de la manufacture royale du Cormora, capitaine-enseigne ; Le Maire, roi ; Bourgeois ; Bonjour, député ; Le Serrurier ; Regnard ; De Bonnaire.

N° 24. — DORMANS

Première Brigade

Messieurs. Delalot, capitaine en chef ; Gillet, capitaine-enseigne, Drouët, des Moulins ; La Marine ; Cambray ; Du Sauvage, Salmon ; Le Doux, Dugault ; Richelet, Dumoncel, député.

N° 25. — LAGNY

Messieurs : De Silly, capitaine en chef ; Ferrand, capitaine-lieutenant ; Ramard, capitaine-enseigne ; Rivierre, lieutenant-guidon ; Burreau, sous-lieutenant ; François Pepin, sergent ; Nicolas Pepin, roi ; De Camp ; Dat ; Louis Bureau, secrétaire ; Fontaine ; Bellot ; Gaudenne ; Beaudefort ; Rousseau ; Massé ; Genest.

N° 26, PROVINS ET FÈRE-EN-TARDENOIS

Messieurs : Penet, trésorier ; Garret ; Winchon, capitaine de Fère-en-Tardenois, seul de sa compagnie.

N° 27. — CHARLEVILLE

Messieurs : Carbon, écuyer, capitaine en chef, président ; Taillandier, capitaine-enseigne, empereur ; Chevallier, capitaine-guidon ; Dufresne, major ; Gouilly, empereur ; Bouhon, connétable, député ; Durand, député ; Malpan, député ; Midouz ; Francouaille ; Gaspard Bouhon ; Daudet ; Tilinge ; Despiard ; Lallemant ; Dufresne, fils.

N° 28. — TROYES

Messieurs : De la Huproye, capitaine ; Robiat, capitaine-enseigne ; Desjardins, empereur, député ; Béchuat, roi ; Chemery, trésorier, député ; Malet ; Grillard ; Lombart ; Rousselot le jeune ; Pichot ; Huguier ; Serqueil.

N° 29. — MONTDIDIER

Messieurs : Duchaussel, capitaine en chef ; Soyers, capitaine-lieutenant ; Sacher, capitaine-enseigne ; Denisart, député.

N° 30. — SAINT-DENIS-ET-BEAUMONT

Messieurs : Brideau, capitaine en chef, président ; Le Vasseur, capitaine-enseigne ; Barat, capitaine-guidon ; Poulain, roi ; Bougry, député ; Le Fèvre, Damet, Chevreton, Damy-la-Ville, Bonnevuë, député ; L'Herbette le jeune ; David, L'Herbette l'aîné ; De la Chaussée de Beaumont, seul de sa compagnie.

N° 31. — CHAALONS

Troisième Brigade

Messieurs : Coqteaulx, roi, Chapiteau, Moignon, fils ; Senart, Bichouart, Berthemy, Collart, le jeune ; Pierre Vanin.

N° 32 — SAINT-DIZIER

Messieurs : Pupin, guidon ; Bernardin, roi ; Deschamps, trésorier ; De Lyoncourt, Bouland, Robert.

N° 33. — LE MESNIL

Messieurs : Pierre Jeannin, capitaine en chef ; Gaspard, Jeannin, lieutenant ; Jean de Bade, roi ; Simon, Moreau.

N° 34. — VITRY-LE-FRANÇOIS

Messieurs : Montmarin, capitaine en chef. Hébert, lieutenant ; Jacquemot, enseigne ; Hébert, roi ; De Convenance, De Chivilon, Cornu, l'aîné ; Morin, Muiron.

N° 35. — JOINVILLE

Messieurs : Collas, Marchand, Dalle, Cosson.

N° 36. — ROSAY-EN-BRIE

Messieurs : Nicolas, Toussaints-Mathieu, Le Brun, bailli de Fontenay et notaire royal au châtelet de Paris, et en celui de Melun, commandant ; Antoine, Courteille, valet de chambre ordinaire du roi, capitaine-enseigne ; Du Breuil, père, roi ; Truret, empereur ; Chanut, député ; Broyart, député ; Dumont, Paroy, Nottaire, secrétaire ; Grandays ; Du Breuil, fils, conestable.

N° 37. — CORBEIL

Messieurs : Piat, capitaine en chef : Richard, capitaine-enseigne ; Bertrand, député ; Chambault, Chevallier,

N° 38. — COULOMMIERS

Messieurs : Le Roi, capitaine en chef ; Bernard, major, député ; Barbier, capitaine-enseigne ; Le Fèvre, roi ; Dallair, Beaurepaire, Collinet.

N° 39. — DORMANS

Seconde Brigade

Messieurs : Aubert, lieutenant ; De Baril, Dumont, d'Hurie-Rosoy, dêputé ; Duval, Servenet.

N° 40. — CHASTEAU-THIERRY

Seconde Brigade

Messieurs : Pintrel de Louverny, garde du corps du roi, capitaine-enseigne ; Fois, Chauvel, député ; Bouveche, sergent ; Gallien, De la Haye, Drouet, Le Seure.

N° 41. — VERTUS

Seconde Brigade

Messieurs : Le Roi, député ; Du Saussoy, De la Garde, De Grand-Ruel, De Bon-Cœur.

N° 42. — CRÉCY-EN-BRIE

Messieurs : Géorges-André, Berrier, avocat au Parlement, conseiller du roi, maître particulier des eaux-et-forêts, et lieutenant-colonel de l'arquebuse ; Morent, roi ; Le Prince, major ; Berrier, l'aîné ; De Bellegarde, Fil-de-Soye.

N° 43. — LA-FERTÉ-SOUS-JOUARRE

Messieurs : Le Clerc, capitaine-enseigne : Renard, l'aîné, député ; Du Bois, Audrichon, Remi.

N° 44. — REIMS

Seconde Brigade

Messieurs : Bouchard, roi ; Henri, empereur, député ; Le Moyne, Frisson, député ; Duchatel, député ; Blondel, Mayeur, Fraisson, Noël, Thibault, Prévost, Henri, Parmentier, Rougeot.

N° 45. — BAR-SUR-AUBE

Messieurs : Clausse de Surmont, conseiller du roi ; receveur titulaire de la ville, capitaine en chef ; Vaillant, enseigne ; Paillard, roi ; Parigot, député ; Millière, député ; Boutillier.

N° 46. — MÉZIÈRES

Messieurs : Déliard, maître particulier des eaux-et-Forêts de Sedan, capitaine en chef ; Tisseron, capitaine-lieutenant ; Hanotin, capitaine-enseigne ; Renotte, député ; Noël, empereur, Coffin, roi ; Michel, Feig, Du Conseil, conestable, député ; Jacquemart, Maffrand, Desloges, député ; Mazy, Maugerard, Chauvet, Mahault.

N° 47. GUIGNES-EN-BRIE

Messieurs : Sevenet, receveur des domaines du comté de Coubert, capitaine en chef ; Fontaine, capitaine-lieutenant ; Roty, lieutenant ; Jason, capitaine-enseigne ; Lambert, Guidon ; Notaire, Feuillet, député.

N° 48. — SOISSONS

Seconde Brigade

Messieurs : Godet, enseigne ; Pennier, empereur ; Godart, Morel, Langlois.

N° 49. — CRÉCY-EN-BRIE

Seconde Brigade

Messieurs : De Lumières, capitaine en chef ; Josselin, capitaine-enseigne : Bertin, capitaine-guidon ; Soudin, Fourier ; Bernier, le jeune ; Le Prince, le jeune.

Noms de Messieurs les Chevaliers qui ont remporté les prix des quatre Pantons, avec la mesure de chaque échantillon

PREMIER PANTON à l'Hôtel de l'Arquebuse

PREMIER PRIX. COULOMMIERS : — Messieurs Le Fèvre, 4 lignes un quart de ligne.

2. REIMS : — Bouchard, 4 lignes et demi-ligne.
3. MÉZIÈRES : — Du Conseil, 6 lignes.
4. DORMANS : — Aubert, 9 lignes.
5. MONTDIDIER : — Soyers, 9 lignes 3 quarts.
6. CONDÉ-EN-BRIE : — Truet-des-Couronnes, 1 point 1 ligne et demi.
7. MANTES : — Thomas-Etienne, 1 point 4 lignes et demi.
8. LAGNY : — Denis de Camp, 1 point 9 lignes et demi.
9. SOISSONS : — Regnault, 1 point 9 lignes 3 quarts.
10. MEAUX : — Costel, 1 point 10 lignes.
11. CHAALONS : — Farochon, Mar, 2 points.
12. VITRY-EN-PERTHOIS : — Montvoisin, 2 points 3 quarts de lignes.
13. REIMS : — Noël, 2 points 1 ligne.
14. SOISSONS : — Godet, 2 points 2 lignes.
15. LA FERTÉ-SOUS-JOUARRE : — Buron, fils, 2 points 4 lignes.
16. COULOUMIERS : — Beaurepaire, 2 points 5 lignes 1 quart.
17. VERTUS : Maillard, 2 points 5 lignes 3 quarts.
18. SAINT-DENIS : — Dame, fils, 2 points 6 lignes.
19. JOINVILLE : — Pierre Dalle, 2 points 7 lignes.
20. EPERNAY : — De Partelaine, 2 points 7 lignes 1 quart.

SECOND PANTON à la Butte du Jard

Premier Prix. SAINTE-MANEHOULD : — Messieurs Brissier, coup de broche.
2. CRÉCY : — Moreau, 5 lignes.
3. REIMS : — Bergeronneau, 8 lignes 1 quart.
4. REIMS ; — Fresson, 9 lignes.
5. VERTUS : — Dumesnil, 11 lignes.
6. COULOMMIERS : — Barbier, 1 point 3 lignes.
7. MELUN : — Girardiere, 1 point 5 lignes.
8. CHAALONS : — Cambray, 1 point 5 lignes et demi.
9. LA FERTÉ-SOUS-JOUARRE : — Dramar, 1 point 6 lignes 3 quarts.
10. LAGNY : — Massé, 1 point 7 lignes 1 quart.
11. CHASTEAU-THIERRY : — Cassé, 1 point 10 lignes 1 quart.
12. CHAALONS : — Laurent, père : 1 point 10 lignes et demi.
13. MÉZIÈRES : — Cossin, 1 point 11 lignes.
14. REIMS : — Bouchart, 1 point 11 lignes 1 quart.
15. SOISSONS : — Regnault, 2 points.
16. TROYES : — Cogniasse des Jardins, 2 points 1 ligne 3 quarts.
17. REIMS : — Frizon de Beaumont, 2 points 2 lignes 3 quarts.
18. CRÉCY : — Le Prince, le fils ; 2 points 3 lignes.
19. CHASTEAU-THIERRY : — Pétré, 2 points 4 lignes.
20. MEAUX : — Raulin, 2 points 5 lignes.

TROISIÈME PANTON à l'Hôtel de l'Arquebuse

PREMIER PRIX. REIMS : — Messieurs Mayeur, 4 lignes et demi.
2. LAGNY. — Rousseau, 7 lignes.
3. REIMS : — De Launoy, 8 lignes.
4. CHASTEAU-THIERRY : — Cossé, 9 lignes 2 tiers.
5. CHARLEVILLE : — Bouhon, 10 lignes.
6. RETHEL : — Bouchée, 11 lignes 3/4.
7. MÉZIÈRES : — Jacquemart, 1 point et demi ligne.
8. LAGNY : — Pepin, 1 point 3 lignes et demi.
9. REIMS : — Cornette, 1 point 3 lignes 3 quarts.
10. SOISSONS : — Regnault, 1 point 5 lignes 1 quart.
11. La FERTÉ-SOUS-JOUARRE : Gueuvin, 1 point 6 lignes.
12. EPERNAY : — De la Faulx, 1 point 6 lignes et demi.
13. SAINTE-MANEHOULD : — Vauthier, 1 point 6 lignes et demie.
14. VITRI-LE-FRANÇOIS : — Hébert, fils : 1 point 7 lignes.
15. CHAALONS : — Lallemant, 1 point 8 lignes 3 quarts.
16. EPERNAY : — Lochet de Buisson, 2 points et demi ligne.
17. NOGENT-SUR-SEINE : — Gargam, 2 points 3 lignes.
18. EPERNAY : — Cazin, 2 points 3 lignes 3 quarts.
19. CHARLEVILLE : — Gouilly, 2 points 5 lignes.
20. MEAUX : — Gobert, 2 points 7 lignes.

QUATRIÈME PANTON à la Butte du Jard

PREMIER PRIX. CHARLEVILLE : — Messieurs Bouhon, 2 lignes 1 quart.
2. SAINT-DIZIER : — Bouland, 6 lignes 3 quarts.
3. SAINT-DENIS : — Poulain, 7 lignes 2 tiers.
4. REIMS : — Bergeronneau, 8 lignes 1 quart.
5. MÉZIÈRES : — Chauvet, 11 lignes et demie.
6. LAGNY : — Bureau, 11 lignes 3 quarts.
7. REIMS : — Henry, 1 point 1 ligne et demie.
8. AVIZE : — Fr. Legé, 1 point 4 lignes 3 quarts.
9. AVIZE : — Chausson, 1 point 7 lignes.
10. GUIGNES : — Rossy, 1 point 7 lignes 1 quart.
11. TROYES : — Rabiat, 1 point 7 lignes et demie.
12. GUIGNES : — Fontaine, 1 point 7 lignes 3 quarts.
13. EPERNAY : — Lochet de Bellenau, 1 point 8 lignes.
14. MANTES : — De la Vigne, 1 point 8 lignes et demie.
15. LE MESNIL : — Moreau, 1 point 8 lignes 3 quarts.
16. CHASTEAU-THIERRY : — Le Goix, 1 point 9 lignes et demie.
17. VITRY-LE-FRANÇOIS : — Hebert, 1 point 9 lignes 3 quarts.
18. VERTUS : — De Boncœur, 1 point 10 lignes.
19. MEAUX : — De la Gravière, 1 point 10 lignes et demie.
20. SAINT-DENIS : — Bridault, 2 points.

Pour remplir mes engagements, je vais, Monsieur, vous faire le détail des blasons et des devises dont sont ornés les drapeaux, étendarts et guidons de chaque compagnie ; j'y ajouterai quelques remarques historiques qui serviront à perfectionner la notice des hôtel et jardin d'Arquebuse. Les villes seront nommées comme dans les lettres précédentes, suivant l'ordre de la marche qui a eté tiré au sort.

Chaalons

Drapeau blanc semé de fleurs de lis d'or. D'un côté les armes de France. Au revers, celles de la ville, d'azur à une croix d'argent cantonnée de quatre fleurs de lis d'or, avec la devise *et debus et robur*. L'Ecusson est surmonté d'une couronne de comte.

Au prix général la compagnie des Arquebusiers comme la colonelle, portait drapeau blanc, cette compagnie, ainsi que le constatent ses registres, a eu l'avantage d'être commandée depuis 1560, jusqu'à nos jours, par des personnes distinguées.

1560. Nicolas Brichot, capitaine en chef, Charles le Gorlier, capitaine-lieutenant.

D'argent à la face de gueules, chargée d'une coquille d'or, à trois merlettes de sable, deux en chef et une en pointe.

1571. Guillaume Debar, capitaine en chef.

1607. Pierre Debar, capitaine en chef.

1647. Pierre Lallemant, de Lestrée, écuyer, conseiller du roi au baillage et siége présidial, capitaine-lieutenant.

De sable au chevron d'or accompagné de trois étoiles, deux en chef et une en pointe, surmonté de même : pour supports deux aigles, et pour cimier une naissanse.

1650. Jérôme Truc, écuyer, seigneur d'Omey, lieutenant-général au bailliage et siége présidial, capitaine en chef.

D'azur au croissant d'argent au milieu de trois palmes d'or, deux en chef et une en pointe.

N. Deu, conseiller du roi au bailliage et siége présidial, capitaine-lieutenant.

D'or à l'arbre de synople, au chef d'argent chargé de trois merlettes de sable.

1601. Louis de Braux, écuyer, capitaine-lieutenant.

De gueules au dragon éployé d'or.

1717. Germain Dubois, écuyer, seigneur de Crancé, Chan-

trennes, Livry, Louvercy, commissaire provincial des guerres, capitaine en chef.

D'azur à un chevron d'or, accompagné de trois glands aussi d'or, posés deux et un.

1723. Pierre Tauxière, procureur du roi au grenier à sel, capitaine en chef.

1726. Jérôme Truc, écuyer, capitaine en chef.

1726. J. B. Maupas, écuyer, capitaine-lieutenant.

Une herce de laboureur en champ d'azur sous chef d'argent chargée d'une aigle éployée de sable.

1746. André Descolines, chevalier, etc., capitaine en chef.

D'azur au lion d'Or.

1747. Pierre Fagnier, écuyer, lieutenant au régiment du roi, cavalerie, chevalier de Saint-Louis, capitaine-lieutenant.

D'azur au chevron brisé d'or, chargé de deux lions de gueules affrontés et jouans de la pate, à trois étoiles d'argent deux en chef et une en pointe, avec la devise relative aux étoiles dont le nom grec paraît l'origine de celui de Fagnier.

Habet sua sidero Tellus.

Remarques Historiques

L'Hôtel de Ville de Chaalons, commencé en 1553 et achevé en 1612, mérite l'attention du voyageur. Cet édifice présente dans le plus beau point de vue le goût qui régnait lorsque les arts commencèrent à sortir du cahos de la barbarie.

L'architecture y tient encore du gothique, mais ses licences et ses bizarreries ne sont point dépourvues de grâces. Cette architecture gauloise a de la délicatesse et de la légèreté, quoiqu'elle n'ait pas tout le développement et toute la régularité que prétendait lui donner celui qui en a entrepris la construction. Cet édifice semble annoncer que son architecte avait dessein d'en étendre la face, et de le terminer du côté de l'église de Saint-Alpin par une tour (A) octogone semblable à celle qui s'élève vis-à-vis le derrière du chœur de l'église de Saint-Germain. C'est dans cette tour particulièrement qu'il est aisé de remarquer des membres d'architecture (B) où le bon

(A). Tour du Beffroy qui ne se fait entendre que dans les occasions importantes conformément à ce mot : *Nonnisi, causa gravis.*

(B). Membres, se dit en architecture, des diverses parties d'un bâtiment, et en particulier des petites parties, comme des moulures d'une base, d'un chapiteau.

goût donna des indices remarquables des progrès qu'il ferait dans la suite.

L'Hôtel de-Ville a trois étages. Au premier est un porche à trois grandes arcades, sur lequel s'élève une galerie qui en a même nombre. Au-dessus de l'arcade du milieu de cette galerie est la chambre de l'horloge, et à droite et à gauche des appartemens qui servent de magasins et de décharges aux divers officiers de l'Hôtel. Toute cette face est superbement décorée de colonnes, de statuës, et de bas-reliefs. Les colonnes sont faites en candelabres. L'artiste y a pratiqué des niches, des avant-corps et des retraites toutes chargées de figurines et de grotesques (C) travaillées avec un soin extrême.

La statuë principale est celle de la Sainte-Vierge, au milieu de la galerie. Les autres représentent les vertus morales et théologales qui semblent servir de fondement à la fabrique, et les bas-reliefs offrent autant de traits d'histoire sacrée et profane qui caractérisent quelqu'une de ces vertus. Le sculpteur s'est surpassé dans l'exécution des bas-reliefs, ils sont traités avec toute l'intelligence possible. On y remarque des figures élégamment dessinées et taillées avec autant de précision que de facilité. Quel dommage que la suite en soit interrompuë ! Des six bas-reliefs qui décoraient autrefois l'appui de la galerie, à peine en reste-t-il trois entiers, les autres ont été dégradés et même consumés par les injures de l'air et du temps. Les efforts qu'un ouvrier moderne a fait pour en substituer un à la place de celui dont il ne restait plus de vestiges, n'ont servi qu'à nous montrer qu'il est des conjonctures où nous ne pouvons assez regretter le temps passé.

La devise de François I, les armes de M. de Thomassin et d'autres blasons du même temps extrêmement endommagés, indiquent en quel siècle, et sous quels auspices l'Hôtel de Ville de Chaalons fut élevé.

Le goût qui règne dans sa partie supérieure ne répond pas à celui des décorations dont nous venons de donner une idée. Les armoiries, les trophées d'armes, les chiffres et les autres ornements dont est chargée cette partie, ne sont pas, à beaucoup près, d'un dessein si pur, ni d'une exécution si franche et les curieux peuvent y observer que le siècle de Henri IV,

(C). C'est-à-dire des figures de fantaisie dans le goût de celles qu'on trouve dans des grotes où on a découvert des sépultures antiques. Le terme de grotesque vient de l'Italien *grotta*.

ne donnait pas aux arts qui dépendent du dessein, le même encouragement qu'ils eurent sous François I.

De la gallerie ou grand balcon de l'Hôtel de Ville, on entre dans la grande salle des communes, et de celle-cy dans la chambre du conseil. Ces lieux exhaussés, spacieux, et éclairés de manière à inspirer du respect et à commander le silence, sont presqu'entièrement dépourvus des ornemens qui devraient leur donner un plus grand air de majesté. Autant les richesses de la sculpture ont été en quelque sorte prodiguée à l'Hôtel de Ville de Chaalons, autant celles de la peinture y sont-elles épargnées. Si vous exceptez un beau portrait du roi qui a été placé dans la salle du conseil en 1750, on n'y voit qu'un tableau oval à la cheminée, où la ville de Chaalons personnifiée est assise levant l'écu de ses armes au milieu des quatre vertus cardinales, avec cette inscription en gros caractères d'or sur un linteau seint de marbre noir.

Nihil Nisi Consilio.

Ce tableau est de la main d'Antoine Aubert qui a peint encore dans l'Hôtel quelques dessus de portes d'une composition si froide et d'une touche si pésante qu'on ne se persuaderait jamais que leur auteur avait de l'esprit, et que sa conversation était des plus enjouées. Je ne doute point que si quelqu'un de nos concitoyens se souvient d'avoir vu ce peintre facétieux, il ne nous sçache gré de nous être prévalu du journal du capitaine Hutier pour en assurer la mémoire.

BLASON D'ANTOINE AUBERT PEINTRE

Enfant de chœur à Laon, j'apprenais la musique ;
Quand du goût naturel le pouvoir despotique
Vint m'y dégoûter du Lutrin.
Le séjour de Paris débrouilla mes idées ;
Par des soins généreux aidées,
Elles allaient assés bon train.
Mais Vénus et Bacchus avec toute leur clique
M'ouvrirent le chemin fatal
Qui mena ma vieillesse étique
D'un ignoble atellier dans un triste Hôpital.
Mes contes amusants égayaient la commère,
Et sous le poids de la misère
Je sentis encore l'*Avertin*
De Bocace et de l'Arétin
Dans une ville de Champagne

Pour tout peintre altéré, vrai pays de cocagne
Où par moi le pinceau fut longtemps exercé.
Mon nom en proverbe est passé ;
Quelqu'un y fait-il des sottises ?
Ce sont, dit-on, des *Aubertises*.

Qu'il nous soit permis de profiter de l'occasion pour corriger une faute qui s'est glissée dans la première lettre. On y lit L. Dart, il faut lire Pierre le Dart. Voici de quelle manière le capitaine Hutier, son ami, le fait parler dans son journal.

Mon goût pour la magnificence
D'ornemens superflus a chargé mes tableaux.
Cependant malgré les défauts
Qui font papilloter ma superbe ordonnance
Elle annonce que je vivais,
Non pas toujours en pleine aisance,
Au temps où les *maîtres François*.
De l'astre du plus grand des Rois,
Eprouvaient l'heureuse influence.

C'est à l'Hôtel de Ville de Chaalons que les principales juridictions ont leurs siéges. Son portique mène au présidial. L'escalier par lequel on y monte paraîtrait très beau s'il était mieux exposé, et si son trait, régulier d'ailleurs, n'avait pas quelque chose qui se ressent de la contrainte. Deux énormes piliers le masquent, et l'on ne peut jouir du point où sa beauté se ferait mieux apercevoir. C'est sous le portique du même Hôtel de Ville que se tient quinze jours après Pâques la célèbre foire des Sannes,. elle y forme un spectacle plus ou moins brillant, mais toujours intéressant par le concours de l'agréable et de l'utile.

(*A suivre*).

—

CORRESPONDANCE INEDITE

DE

DOM THIERRY DE VIAIXNES

II

Soli Deo honor et gloria.

5 mars 1717.

Aussy tôt après avoir lu votre lettre, qui ne fait que de m'être rendue, je me donne l'honneur de vous écrire pour vous prier instamment, vous conjurer et vous défendre même expressément, si j'ose me servir de ce terme, de faire imprimer ma lettre, que j'ay bien voulu vous confier, ny encore moins celle du P. Quesnel. J'espère même que vous empêcherés qu'on ne les rende publiques, et que vous écrirés à vos amis de ne le pas faire. J'ay des raisons essentielles pour l'empêcher. Je suis trop communicatif : en décrivant celle à M. de Caumartin, je l'ay un peu abrégée ; j'y ay changé quelques endroits ; j'ay supprimé la lettre que j'écrivis au sujet de la Constitution, et sur la quelle je fus remis une deuxième fois à Vincennes. Ainsy la Dame à qui j'ay écrit et ceux auxquels elle a communiqué ma lettre, verroient bien que ce n'est pas la même ; et on jugeroit que celle-cy ne pourroit venir que de moy et être imprimée par mon ordre. M. le duc de Lorraine ne manqueroit pas de trouver mauvais que j'eusse ainsy divulgué une conférence secrette ; il pourroit s'en ressentir sur une partie de notre congrégation, qui est dans ses Etats ; et le coup retomberoit sur moy dans un corps où je dois me ménager. Il y a d'ailleurs certains traits qui regardent le feu Roy, qui ne passeroient pas encore à présent sans bruit. Enfin ce qui regarde certaines prophéties ne seroit pas du goût de tout le monde, et pourroit faire plus de mal que de bien. Donc, mon cher Mon-

sieur, il faut bien se garder de rendre cette lettre publique ; on ne la doit communiquer qu'à des gens surs et discrets. Après ma mort on en fera tout ce qu'on jugera à propos. Pour celle du P. Quesnel, quoy qu'il n'y ayt pas de si grands inconvéniens, elle romproit mes mesures, si elle devenoit publique. Il n'est point encore tems. Je ne puis m'expliquer sur les raisons qui me font opposer à cette publication ; mais elles sont très fortes. J'avertiray quand il sera tems ; et peut-être la publiray-je moi-même avec celles que je luy ay écrittes et que nous pourrons nous écrire dans la suitte. Ayés donc soin, je vous conjure, que le tout reste dans le secret. On en doit ainsy user entre amys, pour des choses de cette conséquence.

Comme le messager attend cette lettre pour la porter à la poste à Clermont, je n'ay pas le tems de vous mander les nouvelles que je sçay. Je vous diray néanmoins en deux mots que les conférences épiscopales n'auront aucune suitte en faveur de la Constitution. Elle ont seulement ramené quelques évêques à la vérité ; on en comte déjà cinq, Castres, Mascon, Auxerre, Langres et Laon. On asseure qu'ils seront bientôt suivis d'autres. M. le Régent, à ce qu'on dit, a déclaré qu'il ne vouloit plus entendre parler d'accommodement, parce qu'il seroit contraire à l'Etat et y causeroit du trouble. Le pape a envoyé des excommunications contre les principaux chefs de la Faculté de Paris, sçavoir MM. Ravechet, Bida, d'Asfeld, Du Pin, de Bragelonne et Jolain, curé de Saint-Hilaire. M. de Reims a défense de plus inquiéter son diocèse par des mandemens ny autrement au sujet de la Bulle. Monsieur le Doyen de Mouzon vient enfin d'obtenir un arrest de défense du Parlement de Metz, et il retourne dans son presbytère. On a présenté au nouveau chancelier un Mémoire contre l'arrest du Parlement qui les rendoit (*les Jésuites*) habiles à succéder aux biens de leurs parens jusqu'à l'âge de 33ans. Monsieur le chancelier a porté l'affaire au conseil de Régence, dont les avis furent partagés en trois : les premiers furent pour casser l'arrest ; les seconds pour défendre absolument aux jésuites de recevoir des novices ; et les troisièmes pour leur défendre d'en recevoir avant l'âge de 32 ans. Il n'y eut rien de conclud. Pardon si je n'en écris pas davantage ; je n'en suis pas avec moins d'estime et d'inclination, mon cher Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

D. Thierry de Viaixnes.

A Beaulieu, le 5e mars 1717.

Suscription : A Monsieur de Saint-Jean, prêtre sacristain de l'Eglise cathédrale, dans le Cloître. A Chaalons.

III

..... Vous avés pu voir que j'avois été une espèce de prophète, en parlant à M. le Duc de Lorraine de la nécessité du futur concile, et qu'il faudroit y appeller tôt ou tard. Voilà les choses qui sont en bon train à ce sujet, et elles iront toujours de mieux en mieux.

Mais il n'en faut pas demeurer là pour mettre la doctrine de l'Eglise à couvert. Dès l'année prochaine, il est nécessaire de se réunir pour une deuxième démarche essentielle : c'est une dénonciation juridique au futur concile de toutes les erreurs, hérésies, corruptions de la morale et renversement de la discipline par Molina, Suarez, les casuistes relâchés et leurs sectaires, en un mot par toute la cabale des Jésuites. Il faut remettre sur pied les disputes *de Auxiliis*, si bien poussées par Lémos. Il faut accuser Molina, Suarez et leurs disciples de pélagianisme, de demi-pélagianisme, et même de pire que pélagianisme pour les principes de morale. Il faut convaincre les jésuites dans cette dénonciation de corrompre toute la morale de l'Evangile et de renverser les points les plus essentiels de la discipline. Il faut remettre sur pied tout ce que les anciens curés de Paris, de Rouen, l'auteur des Provinciales, etc., ont écrit contre eux à ce sujet. Il y a assez longtems que les défenseurs de la vérité sont sur la défensive ; il est tems qu'ils attaquent et qu'ils mettent les Molinistes sur la sellette. Depuis l'appel, Rome ne sera plus en état de l'empêcher. Il y a longtems que j'ay dit et écrit qu'il en falloit venir là. J'ay commencé dès l'an 1694 par mon petit ouvrage imprimé, intitulé : *l'Impiété reconnue dans la thèse du P. Honoré Carascouët, jésuite de Caën*. J'ay continué en 1701 dans le Lémos que j'ay donné au public et la grande préface que j'ay mise à la tête de ses Actes. J'avois encore plusieurs écrits sur le même dessein, qui n'ont pas vu le jour. Il faut faire un précis de toutes les hérésies et autres excès des Jésuites et de ceux de leur caballe en matière de doctrine, les bien prouver, et en demander vivement la condamnation au futur concile.

Quand cette dénonciation sera faite publiquement, et adoptée par tous ceux qui auront appellé au futur concile, il faudra encore une troisième démarche, non moins nécessaire que les deux précédentes : c'est d'appeller au futur concile de tout ce

qui a été fait tant contre Baïus que contre Jansénius, et de demander une révision de procès fondée sur ce que les propositions condamnées sont équivoques, sur ce que Rome n'a jamais voulu déclarer quel étoit le sens condamné de chaque proposition, sur ce que les Molinistes soutiennent que la doctrine de l'Eglise opposée à leurs hérésies avoit été rejettée et condamnée par la censure des propositions de Baïus et de Jansénius, sur ce que la Bulle *Unigenitus* a donné dans cette vision tête baissée et a pris le party du molinisme, et sur ce que Rome depuis le concile de Trente n'a pas daigné, en condamnant une infinité de propositions comme hérétiques ou erronées, nous dire quelle étoit la doctrine opposée que nous devions croire ; quoy qu'une proposition ne puisse être hérétique que par son opposition à un article de foy, ou erronée que par opposition à la vérité, et que, pour condamner une hérésie et une erreur, il faille nécessairement faire connoître en même temps la foy et la vérité qui luy est opposée, ce qu'ont toujours fait les anciens papes, les pères et les conciles.....

Je suis ravy que tant de braves gens du clergé de Rouen se mettent en si bon train pour la défense de la vérité, malgré les oppositions et contradictions de leur archevêque. Il faut espérer que Dieu aura compassion de cette Eglise sur laquelle il a versé en tout tems de si grandes bénédictions, qu'il la protégera contre ses ennemys, qu'il luy donnera un chef plus selon son cœur que celuy qui la gouverne si mal aujourd'huy, et qu'il y fera triompher la saine doctrine et prendre le dessus à ceux qui la soutiennent avec tant de courage et au milieu d'un si grand nombre de traverses. Je le souhaite de tout mon cœur. J'ay lu avec édification et avec fruit tout ce que vous avés pris la peine de m'envoyer et de m'écrire touchant plusieurs particuliers de cette Eglise. L'extrait de la lettre de M. Bigot, curé de Limay, m'a touché et fait beaucoup de plaisir. Il y a du bon dans le *Gémissement*, et les *Apostilles* m'apprennent quantité de faits dont la pluspart m'étoient inconnus. Mais je ne crois pas cette pièce d'un goût assés fin pour la rendre publique; il faudroit la retoucher et luy donner des traits plus frappans, avant que de l'imprimer.

Si j'avois pu répondre sur le champ à votre lettre du 16e mars, je vous aurois conseillé d'attendre que quelqu'un ou quelque corps du diocèse de Chaalons appellât, pour vous joindre avec luy. Vous avés eu beau moyen de le faire dans la

suitte, et je ne doute pas que vous ne vous y soyés porté de tout votre cœur. Je ne sçay que confusément l'histoire de vos disgrâces et de vos aventures, et je vous aurois obligation, si vous vouliés bien vous même m'en instruire au juste. L'exemplaire imprimé de la consultation, que vous eûtes la honté de m'envoyer le 29e mars, me fit un plaisir indicible. Je ne l'aurois pas eu sans vous, et je ne sçaurois assés vous en remercier. La pièce est bonne, quoy qu'abrégée. Le grand mémoire qu'on a imprimé depuis à Paris et au bout du quel il y a l'appel des quatre évêques, l'adhésion de Sorbonne et des facultés de Reims et de Nantes est excellent. Je l'ay lu à notre chapitre général, et je voudrois bien l'avoir icy. On m'asseure que dans une deuxième édition on l'a augmenté de moitié. C'est une pièce sans réplique solide.

.....Tous les capitulans de Champagne, tant supérieurs que religieux députés, y donnoient tête baissée et avec joie (dans l'appel); ceux de la province de Lorraine n'avoient pas moins de zèle et y étoient très disposés ; mais leurs premiers supérieurs jugèrent qu'ils devoient avoir l'agrément du duc de Lorraine, leur souverain. Ce fut un obstacle, qu'il n'auroit pas été cependant impossible de vaincre, sans celuy qu'y apportèrent nos pères de la province de Franche-Comté, qui se sentent encore du génie espagnol, et qui veulent toujours être terre d'obédience, immédiatement soumise au pape, que la pluspart regardent comme infaillible. Leur archevêque de Bezançon avec son suffragant les gâte encore sur les opinions ultramontaines. Ils ne sont pas molinistes ; mais un mauvais thomisme des pères Gonet et Nicolaï s'est introduit parmi eux, et les a gâtés. Non seulement ils reçoivent la Bulle, mais ils vouloient la faire accepter par le chapitre, et menacèrent, en cas de refus, de présenter une supplique au pape pour demander qu'il les séparât de notre congrégation janséniste et opposée à sa Bulle. On les en a empêchés en n'appelant pas, et on n'a pas cru devoir s'exposer à une séparation d'un membre aussy considérable d'un aussy petit corps que le nôtre, qui n'a guère plus de 50 maisons. Mais le chapitre général a approuvé les trois communautés de Mouzon, de Chaalons et de St-Urbain, qui avoient appellé, en a continué les supérieurs avec honneur, et a fait le prieur de Mouzon visiteur de la province de Champagne. De plus, le chapitre général a laissé une pleine et entière liberté d'appeller à toutes les communautés de la congrégation de St-Vanne qui voudroient le faire ; et vous

pouvés compter qu'il y en a plusieurs qui n'y manqueront pas. Enfin elle a élevé le plus qu'il a été possible le peu de Francomtois qui sont disciples de St. Augustin, et a humilié beaucoup les autres qui en sont très chagrins, et dont j'appréhende même les entreprises ; car pour la pluspart [ce] sont des génies aheurtés et intraitables.

Notre président général est le R. P. D. Jérôme Pichon, prieur de St-Vincent de Metz, très bien intentionné et très zélé pour la vérité. Nous avons dans la ville de Metz quatre maisons puissantes de Bénédictins réformés de notre congrégation, savoir St-Vincent, St-Arnould, St-Symphorien et St-Clément. Voicy ce qu'on m'écrit de cette dernière du 12e may ; je ne feray que transcrire les nouvelles qui doivent vous faire plaisir. Elles viennent de source, et sont très sûres.

« Nous allons faire parler de nous au sujet de la Constitu-
« tion. MM. les quatre grands vicaires, Séron, Baudouyn,
« Breyer et Conon l'aîné, M. Bonot, official, et MM. Moria et
« Conon le jeune, tous deux chanoines, nous en facilitent les
« moyens par leur appel de la Bulle *Unigenitus* au futur con-
« cile, qu'ils firent signifier dans les formes le 9e du courant,
« et l'envoyèrent le lendemain à Paris, et aux quatre évêques.
« Cela a fort mortifié Mr notre Evêque, qui, quoy qu'il eût si
« souvent promis d'appeller, ne le fait pas, et empêche même
« autant qu'il peut les autres de le faire. Le lendemain 10e,
« après primes, l'appel fut proposé à cette communauté de
« St-Clément, qui y donna les mains, *nemine contradicente* ;
« l'acte en fut dressé sur le champ, et porté au très R. P.
« président, qui l'approuva dans tous ses chefs. Mais, sur ce
« que nous luy dîmes que nous allions faire venir le notaire
« pour le rendre public et juridique, il nous pria d'attendre
« qu'il eût vu nos autres communautés de Metz, pour les
« porter à nous joindre toutes quatre ensemble et faire un acte
« d'appel en commun, nous asseurant qu'il vouloit se mettre à
« la tête. Le prieur de St-Arnould est le seul qui n'y veut
« point entendre ; mais sa communauté se passera de luy,
« d'autant plus qu'il a promis de n'empêcher aucun de ses re-
« ligieux d'appeller. En sorte que sous peu de jours vous en-
« tendrés que presque tous les Bénédictins de Metz, au nombre
« de plus de 60, auront appellé au futur concile. MM. les
« grands vicaires en sont ravis, et estiment plus notre appel
« qu'ils ne feroient celuy du reste du diocèse. M. notre évêque
« ne sait encore rien de nos résolutions. Le très R. P. président

« doit l'en aller avertir demain ou après. Il ne manquera pas « de jetter feu et flammes et de fulminer contre nous. Mais, « quoy qu'il puisse dire, nous appellerons ; la vérité sera notre « consolation, et nous nous estimerons trop heureux de luy « avoir rendu ce témoignage. »

Je puis aussy vous asseurer, Monsieur, que nos communautés du diocèse de Verdun appelleront dans peu, et que celle-cy ne sera pas des dernières. Excusés-moy si je n'en écris pas davantage. Je suis accablé d'ouvrage. Il faut que je me prépare à ouvrir une Académie de jeunes prêtres dont on m'a donné icy la direction.....

Dom Thierry de Viaixnes.

17 mars 1717.

(*A Suivre*).

CORRESPONDANCE INÉDITE

DE M. DE DINTEVILLE

Lieutenant-général au gouvernement de Champagne.

1579 — 1586 *

De Pinart, Epernay 7 juillet.

« Monsieur, les articles de la pacification ont esté après beaucoup de peine arrestés et signés ce matin, envoyés au roi, le *Te Deum* chanté et la publication faicte en ce lieu, dont je n'ay voulu faillir aussitôt vous advertir par ce porteur. Vous en entendrez les particularités cy-après, et vous diray seulement que M. de Guise et vous demeurez comme estiez en vos charges ; il est vray que l'on luy baille Toul, Verdun, St-Dizier, pour seureté et encore Châlons dedans lequel n'y aura cependant que 5 hallebardiers, Mézières lui demeure aussy avec 20 hommes seulement. M. de Guise vient demain avec la reyne, mère du roy et le cardinal de Bourbon vers le roy, c'est pour se remettre en sa bonne grâce et regarder à la composition de l'armée qu'il faudra avoir pour faire exécuter l'édit que l'on fera pour révocation de l'exercice de toute autre religion que de catholique, apostolique et romaine. »

Au Roi. Troyes, 13 juillet.

Quelle réception faire au duc de Guise s'il passe par ici ?

Du Roi. Paris, 17 juillet.

Que tout doit se passer en ce cas comme avant les troubles.

De M. Brulart. Même date.

« Monsieur, le roy vous faict response. Je ne vous diray autre chose, sinon qu'estant tous accomodés nous demeurons bons amis comme auparavant ; l'édit sera publié demain, et Dieu veuille qu'il ne nous laisse pas une longue traine de guerre, auquel il est faux de tout rapporter et vouloir ce qu'il luy plaict. »

Du Roi, 19 juillet.

Publication de l'édit et tenir la main à son exécution.

* Voir page 434, tome VII, 4e année, de la *Revue de Champagne*.

Du Roi. Paris, 22 aoust.

Qu'il fasse payer à 15 sous la livre les 12 milliers de poudre livrés à la ville de Troyes.

Du Roi, 8 octobre,

Approbation de toute sa conduite si vigilante. — Refus d'un congé, le suivant nécessaire par deça.

Du Roi, 16 novembre.

Que le maire de Troyes refusant de payer les poudres, malgré la lettre du roi, il fasse assembler les gens du conseil et leur renouveler l'ordre sous menace d'aviser.

Du Roi, 17 décembre.

Congé pour venir à la cour.

A M. Brulart. Troyes, 12 juin 1586.

« Monsieur, ayant trouvé la commodité de faire entendre au roi et à vous comme l'élection du maire de cette ville s'est passée suivant l'intention de S. M., je n'ay voulu faillir de ce faire, vous pouvant asseurer que cela n'a esté fait sans difficulté de brigues au contraire. Rosne avec quelques gentilshommes s'estant trouvé en cette ville deux jours auparavant soubs couleur d'avoir quelques affaires particulières à démesler avec M. de Saultour. »

Du Roi. Saint-Maur, 17 juin.

Qu'il a choisi entre les 4 candidats M. Jehan Daubeterre, controleur de finance à Châlons.

Au Roi. Troyes, 1er juillet.

Sur l'heureux appaisement d'une grande sédition causée « par le peu de discrétion de 2 ou 3 jeunes hommes, » et « qui a failli à faire perdre la ville. »

A M. Brulart.

« Monsieur, vous verrez par la lettre au roi le terme où nous avons esté réduits et où nous sommes à cette heure par la grâce de Dieu ; je vous puis asseurer que la ville a couru autant de fortune que de longtemps ; dans deux jours, vous aurez advis du succès et comme tout son passé. »

Au Roi. Troyes, 4 juillet.

Rapport de la sédition. — Il y a 15 jours 2 jeunes gens avec 2 autres du grand prevot de l'hotel, arrivèrent avec une décla-

ration royale de 1580, érigeant les maitrises ès chaque métier de villes de France en faveur de la reyne de Navarre, sans en parler au maire, « ils commencèrent assez indiscrètement à remuer cette vieille drogue » et forcèrent le corps des métiers à composer avec eux, mais envenimmèrent tout en tenant « trop roide. » Les officiers royaux apprirent ce murmure et M. de Dinteville passant ici en se rendant chez lui, il manda ces jeunes gens pour les semoncer, mais ils réclamèrent plus rudement encore après et émurent la populace et dimanche dernier « comme ès jour de feste elle est toujours oysive et la plupart pleins de vin il s'amassa du monde de la plus basse fange devant l'hottellerie où logeoient ces messieurs, des mendiants vinrent, on cria, s'anima ; il y avait 1,800 à 2,000 individus qui envahirent l'auberge et prirent un de ces malheureux qui essaya vainement de se racheter et fut massacré devant la maison d'un des 3 hommes qu'il invoqua. La maison fut pillée, ainsi que celles des deux autres hommes, puis ils se résolurent un sac général de la ville par un roole des meilleures et principales maisons ; » ils vinrent saccager celle de l'argentier « que vous connoissez, » où ils trouvèrent pour armer plus de mille hommes, « ce qui met les gens de bien en grande frayeur, car à la vérité, si cette tourbe eust eu jugement de s'ayder de ce moyen, la ville estoit perdue. » Les magistrats se présentèrent au risque de leur vie à cette foule, mais ils ne furent écoutés et durent se retirer, et enfin durent revenir avec environ 100 hommes et on en vint aux mains, et y eut 100 à 120 blessés. « Cette saignée fut si salutaire que chacun de ces mutins commença aussitôt à s'écarter. » — M. de Dinteville prévenu vint aussitôt et fit saisir les principaux mutins qui furent exécutés hier. Comme quelques-uns se mirent à menacer du feu, M. de Dinteville parcourut le soir la ville dans les rues, avec une bonne escorte et fit faire des patrouilles. — Avis qu'il s'est levé aux environs « une infinité de canailles » qu'il faut reprimer.

Du Roi. Saint-Maur, 5 juillet.

Mande le président Mesgrigny [1] pour connaître à fond cette affaire.

(*A suivre*). ED. DE B.

1. Eustache de Mesgrigny, seigneur de Villebertin, président du bailliage de Troyes, procureur-général, en 1589, au parlement installé par Henri IV à Châlons, il remit l'année suivante Troyes sur l'autorité du roi.

LES ARCHIVES DES ACTES DE L'ÉTAT-CIVIL

DE

CHALONS-SUR-MARNE

1587. Le 15 mars 1722, né François f. de Messire Pierre Papillon, Ec. S. de la Ferté, trés. de Fr. et de d. Jeanne du Verdier.

1588. Le 17 juillet 1722, dec. Marie-Claude, f. de M. le Gorlier de la Grandcour et Verneuil. Un an et demi.

1589. Le 7 juillet 1722, née Marie-Anne-Louise, f. de M. Pierre Moncet, Esc. S. de Roches et de Chillois, major au Rgt Daufin, Cav. Ch. de St-L. et de d. Louise du Verdier.

1590. Le 5 septembre 1722, dec. M. Pierre Braux, Ec. S. de Vaux et de St-Valéry. 86 ans. Inh. en cette Egl.

1591. Le 20 octobre 1722, déc. d. Catherine Jourdain, veuve de f. M. Jourdain, Sgr de Marson, comm. aux recrues des troupes. Inh. en cette Egl.

1592. Le 14 septembre 1722, dec. M. Jean-Bapte Thiery-Fagnier, S. de Bieuvry, 37 ans. Inh. en cette Egl.

1593. Le 24 novembre 1722, né Jean-Pierre, f. de M. Richard d'Oudan, Esc. S. de Villeneuve, et de d. Jeanne de Voilemont. P. Monsieur Pierre de la Randonier.

1594. Le 22 mars 1723, dec. Messire Daniel Flocart, Esc. C. du R. Pres, trés. de Fr. General des fin. en Ch. 60 ans. Inh. en cette Egl.

1595. Le 18 may 1723, née Zacharie-Pierre, fille de M. Jean-Bte de Parvillez et de d. Anne Paris. R. Messire Zacharie Hocart, S. de Felcourt, mestre de camp d'Inf. Brigadier des armées du R.

1596. Le 3 juin 1723, né Charles Philbert, f. de Messire Pierre Papillon, Ec. S. de la Ferté et de d. Jeanne du Verdier.

1597. Le 6 aoust 1723, a été b. par Mgr Nicolas de Saulx de Tavannes, Ev. Cte de Ch. Pair de Fr. Pierre Memie Nicolas f. de Jean-Bte de Beaux, Ec. S. de Vaux et de St-Valery et de d. Marie-Louise Doulcet,

1598. Le 24 septembre 1723, dec. Marie-Madeleine-Cecile Guyot, ep. de M. Deu de Rapsécourt.

1599. Le 13 octobre 1723, né Jean-Ignace, f. de M. Ignace-Alexis le Lorain et de d^lle Jeanne Morel.

* Voir page 209, t. VII, 4e année, de *la Revue de Champagne.*

1600. Le 26 octobre 1723, marié Messire Claude-Françoys Esc. S. de Chaufour, f. de M. Joseph Françoys, Esc. S. de Montbayen et de d. Catherine de Bar et de Madelaine Baugier veuve de M. François Boileau, gentilh. de la fauconnerie du R.

1601. Le 28 octobre 1723, né Pierre-Jérome, f. de Pierre-François le Gorlier, Ec. S. de la Grandcour et Verneuil et de Madeleine Grossetête.

1602. Le 15 février 1724, née Marie-Anne-Nicole, f. de Richard d'Oudan, Ec. S. de Villeneuve et de dlle Jeanne de Voillemont.

1603. Le 24 février 1724, dec. Jean Rosnay, Ec. S. de Villers-aux-Corneilles, C. du R., 1er P. au Pr. de Ch. 49 ans, Inh. en cette Egl.

1604. Le 7 mars 1724, né Jacques Noel, f. de M. Jacques Charuel, off. de Mûe la D. d'Orléans.

1605. Le 26 may 1724, marié Mess. François Hubert de Rizaucourt, Ch. L. de Guerpont et de Sulmont, C. de S. A. Mgr le duc de L. et son gryer de Bar, f. de f. M. Nicolas Huber de Rizaucourt et de d. Anne Boulet et dlle Gabrielle Boyot d'Adon.

1606. Le 7 juin 1724, dec. dame Blanche de l'Hospital de la Chapelle, veuve de Nicolas Braux, Ec. S. de Vaux et de St-Vallery. 81 ans, P. St-Nicaise. Inh. en cette Egl,

1607. Le 30 juillet 1724, née Marie-Françoise, f. de M. Jean-Bte de Braux. Ec. S. de Vaux et de St-Vallery, et de d. Marie-Louise Doulcet.

1608. Le 31 août 1724, dec. M. Germain Duboys de Crancé, com. prov. des g. en Ch. Pt d'h. au bur. des fin. de Ch. 59 ans. Inh. en cette Egl.

1609. Le 3 septembre 1724, née Marie-Anne, f. de Mess. Claude Françoys Ec. S. de Chauffour et de d. Madeleine Baugier.

1610 Le 2 septembre 1724, déc. Louis Baugier, Ec. S. de Poix, ancien Lt Col. du Rgt de Quercy, comm. cy dev. p. le R. dans Guastalle, Ch. de St-L. 79 ans. Inh. le 3 en cette Egl.

1611. Le 24 février 1725, dec. dlle Marie-Isabelle-Adrienne le Gorlier de Verneuil. 25 ans. Inh. en l'Egl. de Juvigny,

1612. Le 1er mars 1725, née Anne-Remiette f. de Germain Duboys de Crancé, Esc. comm. prov. des guerres au dép. de Ch. et de dame Remiette Fagnier de Mardeuil.

1613. Le 20 mars 1725, marié en l'Egl, Cat. Mess. Claude de Cabaret de Villeneuve, f. de Mess. André Louis de Cabaret de la Crouillière, Chev. S. dud. l. le Mesnil, Villeneuve, Chionge, St-Ferjeu et de d. Jeanne de Pinteville de la Motte de la P. de Chionges et dlle Marie-Joseph Baugier f. de f. Pierre Baugier Esc. S. de Bignipont et de dame Marie-Anne Givry.

1614. Le 5 août 1725, mort de Messire Nicolas Parchappe des Noyers,

Chev. S. de Vinay, ancien grand Bailli de Chaalons et lieut. du Roy au gouv. d'Epernay. 81 ans. Inh. en cette Egl.

1615. Le 22 aout 1725, née Marie-Louise, f. de M. Richard d'Oudan S. de Villeneuve, et de d^lle Jeanne de Voillemont. P. François Jean-Marie Morel.

1616. Le 10 septembre 1725, dec. d^lle Marie Gargam, 68 ans. Inh. en l'Egl. St-Alpin.

1617. Le 14 novembre 1725, née Jeanne f. de Mess. Pierre Papillon Esc. S. de la Ferté et de dame Jeanne le Verdier.

1618. Le 19 décembre 1725, déc. dame Anne d'Origny veuve de f. Jacques le Gorlier, Ec. S. de la Grandcour. Inh. en cette Egl.

1619. Le 6 janvier 1726, dec. M. Jean-Bte Josseteau, C. du Roy, intéressé dans ses fermes. Inh. en cette Egl.

1620. Le 12 janvier 1726, né Claude-Nicolas-Joseph, f. de Messire Claude François S. de Chaufour et de Marie Madeleine Baugier.

1621. Le 29 janvier 1726, né Zacharie-Marie f. de Jean-Bte de Braux Esc. S. de Vaux at de St-Vallery et de dame Marie-Louise Doulcet.

1622. Le 9 fevrier 1726, Marie Rose, f. de M. Jean-B^te de Parvillez et de dame Anne Paris.

1623. Le 22 février 1726, née Marie Anne, f. de M. Fabio Beschefer, valet de chambre de f. S. A. R. Mgr d'Orléaus et de dame Jeanne le Pescheur.

1624. Le 24 mars 1726, née Anne Nicole, f. de M. François Hubert de Rizaucourt, S^gr de Guerpont, Sulmont et a. l. Grand Gruyer de S. A. R. M. le Duc de Lorraine et de dame Gabrielle Boyot d'Adon.

1625. Le 11 may 1726, née Jeanne Louise, f. de Germain Dubois, Esc. S. de Crancé, et de dame Remiette de Mardeuil.

1626. Le 26 juin 1726, marié Frederic-Mathurin, f. de f. Frederic Delorme, Esc. S. de Clairbois et de dame Richebois de la paroisse St-Sulpice de Paris et d^lle Marie Francoise, f. de Pierre Papillon, Esc. Sgr de la Ferté, et de f. dame Marie Françoise Merle.

1627. Le 3 juillet, inh. en cette Egl. Mr Adam de Frey, 18 ans, de Messkirch en Suabe, mort en passant par Chaalons pour Paris.

1628. Le 16 août 1626, née Marie Jeanne, f. de Mr Richard d'Oudan Esc. S. de Villeneuve et de dame Jeanne de Voillemont.

1629. Le 17 novembre 1626, déc. M. Philippe de Bar, ancien proc. ez-sièges de Chaal. Inh. en cette Egl.

1630. Le 26 novembre 1726, né Jean-Baptiste, f. de M. Louis le Gentil et de dame Marie Brissier.

1631. Le 17 janvier 1727, né Denis Pierre, f. de Pierre Papillon, Ec. S. de la Ferté et de Jeanne du Verdier.

1632. Le 11 avril 1727, déc. M. Jean-Baptiste de Parvillez, 44 ans. Inh. en cette Egl

1633. Le 17 avril 1727, déc. dame Anne Cappy, veuve de M. Louis Taverne de Morvilliers, 74 ans. Inh. en cette Egl.

1634. Le 28 avril 1727, marié Jacques Brissier, S. de Marson et de Brunery, C. du R. f. de f. M. Brissier et de dame Elizabeth Hocart, et d^lle Marguerite Apoline, f. de M. Jean-Baptiste Lorain de Beuville et de dame Apoline La Guille.

1635 Le 3 mai 1728, née Anne Madeleine, f. de Pierre Francois le Gorlier, Esc. S. de la Grandcour et de Verneuil, et de dame Madeleine Grosseteste.

1636. Le 23 mai 1727, née Louise, l. de Germain Duboys, Esc. S. de Cranché et de dame Remiette de Mardeuil.

1637. Le 1er juillet 1727, déc. dame Anne Paris, veuve de f. M. de Parvillez, 36 ans. Inh, en cette Egl.

1638. Le 19 juillet 1727, né Esme Philippe Louis, f. de Messire Claude Francoys, Esc. S. de Chaufour et de dame Marie Madeleine Baugier.

1639. Le 2 aout 1727, dec. Zacharie Marie de Braux de Vaux, 15 mois.

1640. Le 8 septembre 1727, né Guillaume Philippe, f. de M. de Vige de Sailly et de dame Marie Jeanne Godard.

1641. Le 27 septembre 1727, déc. dame Madeleine Capy, veuve de M. le Moine, 83 ans. Inh. en cette Egl.

1642. Le 12 janvier 1728, né Jean Marie, f. de M. Philbert de Verdier, off. chez le Roi, et de dame Marie Denise Geoffroy.

1643. Le 26 janvier 1728, née Antoinette Paule Memmie, f. de Jean-Baptiste Braux, Esc. S. de Veux et St Valery et de dame Marie Louise Doulcet.

1644. Le 19 evril 1728, marié Louis François de Chastillon de Beaufort, Esc. S. d'Oger, f. de f. François de Chastillon, v^t Ec. S. d'Oger, trés. génér. des fin. et de f. dame Marie de Beaufort et d^lle Madeleine Pome, f. de Louis Gaulard, S. de la Motte et Courtisols, off. chez le Roi et de dame Madeleine Ytam.

1645. Le 14 mai 1728, dec. dame Marie Thérèse Jourdain, veuve en secondes noces de Jérémie de Fortia, S. de Croisil, 50 ans. Inh. en cette Egl.

1646. Le 20 mai 1728, dec. M. Edouard Mathé, Ec. S. de Vitry-la-Ville, ancien cap, au Rég. de Dampierre, major de Ste-Manehould, 80 ans. Inh. en cette Egl.

1647. Le 20juin 1728, née Antoinette-Jeanne-Elizabeth-Marguerite, f. d'Antoine Jérome Louis de Pinteville, chev. seign. d'Ecury, Nuisement, cap. au rég. de Champagne et de dame Marie Marguerite Chalons. P. Antoine Jean-Baptiste Morel.

1648. Le 5 juillet 1728, née Francoise Marie Jeanne, f. de M. Charles de Ligny, Chev. S. de Mourmelon et de dame Francoise Cantienne de Jean.

1649. Le 7 aout 1728, née Elizabeth, f. de Germain Duboys, Ec. S. de Crancé et de d. Remiette Fagnier de Mardeuil.

1650. Le 19 aout 1728, née Catherine Marie Louise, f. de César Antoine Taverne de Morvilliers, Ec. ch. de St L. Comm. des Guerres et de d. Cécile Dorothée d'Avène. P. Charles Louis Timoléon de Cossé, duc de Brissac, Grand Fannetier de France.

1651. Le 25 février 1729, né Louis François Ménault. f. de Louis François de Chastillon de Beaufort, Ec. S. d'Oger et de dame Madeleine Pome Gaulard.

1652. Le 1er mars 1729, marié en la chap. des rel. de St-Joseph, Messire Charles Antoine d'Argent, Sgr de Deux-Fontaines, mousquetaire du R. f. de M. d'Argent et de dame Marie Antoine de Beauregard et dlle Marie Marguerite Cabrillon, f. d'Antoine Cabrillon et de dlle Jeanne Antoine.

1653. Le 2 juin 1729, née Madeleine Jeanne, f. de Pierre François le Gorlier, Ec. S. de la Grandcour et de Verneuil et de d. Madeleine Grossetête.

1654. Le 29 octobre 1729, marié M. Charles de Bar, f. de f. M. Philippe de Bar, anc. proc. ez-sièges de Chaal. et de f. d. Jeanne Duboys et dlle Françoise, f. de f. M. Pierre Guyot et de dame Marguerite Veri.

1655. Le 10 décembre 1729, né Claude Germain, f. de Germain Dubois, S. de Crancé et de d. Remiette Fagnier de Mardeuil.

1656. Le 1er janvier 1730, né Germain Jean-Baptiste, f. de Jean-Baptiste Duboys, S. de Chanteresne, Jonchery, Souin et de d. Elizabeth Raulet.

1657. Le 1er mars 1730, né Charles Jean, f. de Jean Bremont, trés. des Maréchaussées de Champ. et de Marie Jeanne Collet.

1658. Le 26 juin 1730, née Benigne Félicité, f. de Messire Pierre Mosset, Ch. S. de Chillois et des Roches, lieut.-colonel du Rég. Dauphin, Cav. et de d. Louise du Verdier.

1659. Le 10 juillet 1730, né Nicolas Jacques, f. de Pierre Papillon, Ec. S. de la Ferté et de Jeanne du Verdier.

1660. Le 14 octobre 1730, déc. par. St Antoine, M. Fagnier de Mardeuil, C. du R. Proc. gén. au bureau des Fin. 57 ans. Inh. en cette Egl.

1661. Le 12 janvier 1731, né Germain, f. de Germain Duboys, S. de Crancé, et de d. Remiette Fagnier.

1662. Le 12 février 1731, marié en l'égl. cath. Messire Philippe Aubelin, Chev. S. de Villers-aux-Bois, Gigny, Loisy, et a. l. f. de f. Messire Jean Aubelin, Chev. S. de Villers-aux-Bois et

de d. Marguerite de Joibert de la par. de Villers-aux-Bois, et d^lle Marie Catherine Baugier, f. de f. Pierre Baugier, S. de Bignipont et de d. Marie Anne Givry.

1663. Le 21 février 1731, déc. dame Marie Anne Jourdain, ep. de M. le Gentil de Loisy, off. du R.

1664. Le 8 avril 1731, b. Louis Claude François, f. de Louis François de Chastillon, Ec. S. d'Oger et de d. Madeleine Pome Gaulard de la Motte, né 23 aout 1730.

1665. Le 18 may 1731, né François Jean, f. de Jean Bremont et de Marie Jeanne Collet.

1666. Le 31 juillet 1731. déc. Elizabeth Duboys de Crancé, 3 ans. Inh. en cette Egl.

1667. Le 9 septembre 1731, déc. François Papillon, 9 ans. Inh. en cette Egl.

1668. Le 18 septembre 1731, déc. Jeanne, f. de M. Pierre Papillon, Ec. S. de la Ferté. Inh. dans le cloître de cette Egl.

1669. Le 29 novembre 1731, né Pierre Philippe, f. de M. Philippe Aubelin, Chev. S. de Villers-aux-Bois, et de d. Catherine Marie Baugier.

1670. Le 3 décembre 1731, née Denise Jeanne Baptiste, f. de Pierre Mosset, Ch. S. de Chillois et des Roches, lieut.-colon. au Rég. Dauphin, cav. et de dame Louise du Verdier.

IXe Registre (1732-1739).

1671. Le 26 janvier 1732, b. Bonaventure, f. de Germain du Boys, Ec. S. de Crancé et de d. Remiette Fagnier de Mardeuil.

1672. Le 25 fevrier 1732, dec. de Francoise de Papillon, veuve de M. Jean Fagnier, 76 ans. Inh. en cette Egl.

1673. Le 29 fevrier 1732, déc. M. Claude Hennequin de Matry. Inh. en cette Egl.

1674. Le 15 décembre 1832, né Jean-Nicolas, f. de M. François Charles le Vavasseur de la Héronière, anc. off. de cav. et de d. Marie Perrette le Maître.

1675. Le 22 décembre 1732, déc. Anne Marie Sarry, ép. de M. Paul Etignard, sieur de la Faulotte.

1676. Le 5 janvier 1733, né Antoine César, f. de Jean-Baptiste Braux, Ec. S. de Vaux et St Valery, et de d. Marie Louise Doulcet.

1677. Le 19 janvier 1733, marié Cristophe Corvisart Ec. S. de Cramant de Rougebois et de Maisoncelle, f. de f. Didier Corvisart, Ec. S. desd. lieux et de d. Marie de la Place, et d^lle Marie Anne Catherine Godet. f. de f. Nicolas Godet et de d. Marie Anne Josseteau.

1678. Le 25 janvier 1733, née Anne Germaine, f. de Jean Francois Florimond Cappy, Ec. S. d'Oiry et de d. Marie Louise du Boys de Crancé.

1679. Le 11 mars 1733, née Marie Catherine, f. de Jean-Baptiste du Boys, Ec. S. de Chanteresne, Jonchery, Souin, et a. l. et de dame Elizabeth Raulet.

1680. Le 15 avril 1733, marié Louis Charles Ytam de Beaurepaire, f. de Pierre Ytam, S. de Trugny et de d. Louise Catherine Tremblet, et d^lle^ Charlotte Taverne de Morvilliers, f. de Cesar Taverne de Morvilliers, et de f. d. Agnès Vernier.

1681. Le 19 avril 1633, né Pierre Joseph, f. de M. Joseph de Vige de Sailly et de d. Marie Jeanne Godard.

1682. Le 1er juillet 1733, déc. d. Louise du Verdier, ep. de Messire Pierre Mosset, ch. S. de Chillois, Ch. de St L. lieut.-colon. au rég Dauphin, cav. 38 ans. Inh. en cette Egl.

1683. Le 18 juillet 1733, née Jeanne Thérèse, f. de Germain du Boys S. de Crancé et de d. Remiette Fagnier de Mardeuil.

1684. Le 13 septembre 1733, né Claude, fils de Jean Bremont, trés. des g. et de d. Marie Jeanne Collet.

1685. Le 9 octobre 1733, déc. M. Guillaume de Beaujeu, lieut. de Milice dans la comp. de M. de la Pagne, 32 ans.

1686. Le 30 octobre 1733, marié M. Jacques le Goix, S. de Morambert, Athis, Bury, les Isles, f. de f. Louis Claude le Goix, viv. Seig. desd. lieux et de d. Marguerite de l'Espine, de la par. d'Athis, dioc. de Reims, et d^lle^ Marie Madeleine Fréderic Charuel, f. de f. M. Jean Fréderic Charuel, viv. Gentilh. serv. de Mgr le duc d'Orléans et de f. d. Janne Elizabeth Maupas, en l'égl. cath.

Cte D. DE R.

(*A suivre*).

NÉCROLOGIE

Un nombreux cortège de libraires et d'amis accompagnait, il y a quelques jours, à sa demeure, le corps d'un de nos anciens confrères, M. Ladrange, mort dans sa quatre-vingt-septième année. Pendant plus d'un demi-siècle, il a attaché son nom à des publications scientifiques, littéraires et philosophiques. Il y a plus longtemps encore, il débutait dans le rude apprentissage de la librairie avec André, Baudry, Furne, Guibert, Lheureux, Paulin, et le seul de ses contemporains qui lui survive, il me sera permis de le nommer, M. J.-B. Baillière.

Tous se plaisaient à rendre hommage au caractère droit en même temps qu'à la finesse d'esprit de Ladrange. L'importance des publications qu'il avait entreprises et les justes sympathies dont il fut entouré pendant sa longue et laborieuse carrière pourront faire trouver quelque intérêt à la notice que nous lui consacrons.

Ladrange (Jean-Baptiste), né le 4 août 1793, à Vignory (Haute-Marne), était fils d'un cultivateur. Il fut élevé par un oncle maternel, curé à Vignory, qui lui donna une instruction complète.

En 1813, Ladrange vint à Paris et fut placé commis chez son frère maternel, Volland, libraire, quai des Grands-Augustins. Il y resta jusqu'en 1818, époque à laquelle il se maria et s'établit libraire sur le même quai des Grands-Augustins.

Conjointement avec Verdière, son beau-frère, il entreprit la publication des *Œuvres complètes de Buffon, avec des descriptions anatomiques de Daubenton*, 1824-1832, 40 vol. in-8° avec 776 planches; des *Œuvres de Lacépède*, 11 vol. ; de l'*Histoire des plantes de l'Europe*, par Poiret, 17 vol, avec planches, 1825-1829. Il eut le mérite de mener à bonne fin cette importante entreprise.

En 1822, il commença avec ses bons amis, Guibert, Lheureux et Verdière, la publication du *Répertoire du théâtre français*, en 72 vol. in-18. L'impression en a été faite par Jules Didot, imprimeur du roi. En 1823, il édita les *Œuvres complète de madame Cottin*, en 9 vol. in-18 ; cette édition fut, à cette époque, très appréciée.

En 1829, il publia, avec Furne, la *Correspondance de Grimm*, annotée par Taschereau, en 15 vol. in-8. En 1835, il fonda la librairie philosophique, qu'il continua pendant quarante ans, développant successivement son importance, qu'il quitta en 1874, à l'âge de quatre-vingt-un ans, obéissant à la loi impérieuse d'un repos nécessaire autant que mérité. Le grand mouvement libéral qui suivit 1830 amena chez lui les maîtres de la philosophie : Cousin, Jouffroy, Damiron, de Rémusat, Barthelémy Saint-Hilaire, de Gérando, Matter. A

côté de leurs œuvres, il publia celles de Maine de Biran, de Kant, traduites par Tissot et Barni, 4 vol. in-8 ; de Strauss (*Vie de Jésus*), traduites par E. Littré ; de Ritter, traduites par Tissot, Trullard et Challemel-Lacour, 9 vol. ; de Hegel, traduites par Bénard et Véra ; d'Aristote, traduites par Barthélemy Saint-Hilaire ; d'Hamilton et de Stuart Mill, traduites par Louis Pesse ; de Ravaisson, Vacherot, Alfred Maury, Janet, Fouillée, Ollé Laprune et Ribot. Il venait de terminer l'impression des *Principes de psychologie* de Herbert Spencer, traduits par M. Ribot, lorsque, sur les instances de ses enfants, il céda sa librairie à M. Gustave-Germer Baillière, en 1874, après avoir été pendant cinquante-six ans l'éditeur de livres utiles.

Sans chercher le chemin de la fortune, il s'était préoccupé de donner à ses enfants une instruction supérienre et une éducation très soignée. En 1844, il avait marié sa fille aînée à M. Alexandre Houssiaux, libraire. Nos lecteurs n'ont pas oublié le succès avec lequel Houssiaux exploita la vente, par livraisons, des *OEuvres complètes de Voltaire* et de *Rousseau*, les publications heureuses des *chansons illustrées de Pierre Dupont*, des *OEuvres de Balzac* et de *Victor Hugo*. Je rappellerai encore un joli volume de Scott sur les *noms de baptême* et de nombreux almanach qui eurent, à l'époque, un grand succès. Après la mort prématurée de son mari, en 1859, madame Houssiaux prit la direction de la librairie pour la céder à son gendre, M. Hébert, en 1866. La seconde fille de Ladrange fut mariée à M. Vallée. Son fils aîné sorti de l'Ecole polytechnique en 1843, a conquis dans l'artillerie, les grades les plus élevés ; son second fils, après avoir été élève à l'Ecole navale, a exercé avec distinctiou d'importants commandements dans la flotte.

J'ai été amené à parler des succès des enfants de Ladrange par le souvenir du bonheur qu'il en éprouvait. C'était le seul compliment auquel il ne fût pas insensible.

Conservons pieusement la mémoire de cet homme modeste qui a honoré notre profession. EMILE BAILLIÈRE.

* * *

Un fonctionnaire qui est resté plusieurs années inspecteur de l'enregistrement et des domaines à Troyes, et a laissé dans notre ville les meilleurs et les plus sympathiques souvenirs, M. Sollier, vient de mourir à La Rochelle où il avait été nommé directeur en 1878, à la suite d'un brillant examen qui lui avait valu cet avancement notable et si bien mérité.

Originaire de Seine-et-Marne âgé de 56 ans seulement, M. Sollier laisse une veuve et plusieurs enfants jeunes encore. Il avait parcouru hiérarchiquement tous les emplois intermédiaires qui l'avaient amené, en dernier lieu, au poste important et envié de directeur à La Rochelle. Il devait son avancement à son travail et à sa remarquable capacité.

M. Sollier est auteur d'un dictionnaire de l'Enregistrement, qui fait autorité dans la matière et qui a obtenu les honneurs de plusieurs éditions. Avant d'être promu inspecteur à Troyes, M. Sollier avait occupé en Seine-et-Marne le poste de vérificateur des domaines à Melun. Comme membre de la Société d'archéologie de Seine-et-Marne, il s'était livré sur place à l'étude de l'histoire locale de ce département. Les mémoires de cette Société savante contiennent trois notices de M. Sollier sur : 1° Un autographe de Colbert ; 2° La léproserie de Moret (Seine-et-Marne) ; 3° La fameuse Négresse de Moret, à laquelle Saint-Simon attribue une royale origine.

La mort si prématurée et si regrettable de M. Sollier ne lui a pas permis d'écrire l'histoire locale de la ville de Moret qu'il se proposait de faire paraître, et pour laquelle il avait amassé et réuni de curieux documents et importants matériaux.

Les nombreux amis de M. Sollier, s'associeront dans l'Aube, Seine-et-Marne et la Charente-Inférieure, à la vive douleur de sa famille. Nous savons que l'inspecteur des domaines de La Rochelle s'est fait, sur la tombe de M. Sollier, l'interprète des regrets de tous en lui disant un dernier adieu.

* * *

M. l'abbé Quittat, doyen de Montmirail, a prononcé l'éloge funèbre de M. le duc François de la Rochefoucauld, à la cérémonie de ses funérailles.

L'éloquent orateur a dit ce que fut cet homme de cœur, cet excellent père qui ne put survivre longtemps à la mort d'une fille bien aimée. Il a redit aussi la vie militaire du noble défunt. Nous lui empruntons quelques traits qu'on ne lira pas sans intérêt.

A vingt ans, M. de la Rochefoucauld s'engagea comme simple volontaire dans le régiment de spahis. C'était en 1837 aux temps héroïques de la conquête algérienne. Il fut de toutes les luttes. A 22 ans, il était lieutenant. Un jour, parti en reconnaissance, il s'élance sur un groupe d'Arabes. Cerné de toutes parts, un coup de pistolet lui fracasse le poignet. Il continue à se défendre jusqu'à ce qu'il soit enfin secouru par ses compagnons d'armes. Le cavalier arabe qui l'avait blessé, est atteint à son tour et son pistolet, glorieux trophée du champ de bataille, est aujourd'hui l'un des ornements du château. Ce brillant fait d'armes valut à M. de la Rochefoucauld la croix de chevalier de la Légion d'honneur.

Il est nommé capitaine à 26 ans après une charge brillante dans laquelle il avait sauvé de la destruction l'arrière-garde d'une colonne expéditionnaire. La croix d'officier est bientôt après la récompense d'une nouvelle action d'éclat.

L'orateur cite un mot du maréchal Bugeaud : « La Rochefoucauld est le seul officier de l'armée qui ne doive aucune grâce, aucune décoration à la faveur ; il a tout gagné à la pointe de son épée. »

En Crimée, il conquiert le grade de chef d'escadron. En Italie, à Solférino, le duc de La Rochefoucauld, dans une charge restée célèbre, s'élance à la tête de son régiment à travers les rangs ennemis. Il est percé de trois balles et tombe au milieu des cadavres. Le soir arrive, et voulant rejoindre son régiment, ses chers chasseurs d'Afrique, il tombe entre les mains de l'ennemi qui l'emmène prisonnier à Vérone. L'empereur Napoléon envoya l'un de ses aides de camp auprès de lui pour s'informer de son état; il lui envoyait en même temps sa nomination de lieutenant-colonel. L'Empereur d'Autriche, visitant les ambulances de Vérone, s'approcha de lui et lui dit : « Monsieur, je ne puis qu'admirer votre valeur et celle de l'armée française. »

* * *

M. Jules Barbier de Felcourt vient de mourir à Vitry-le-François. Appartenant à une des plus honorables familles du pays, M. de Felcourt jouissait d'une réelle influence et d'une grande popularité. Sa famille est la même que celle du célèbre avocat Barbier, le chroniqueur si estimé du XVIIIe siècle.

BIBLIOGRAPHIE

Histoire de la Champagne et de la Brie, depuis les origines de la Gaule jusqu'à l'organisation du comté héréditaire, avec Troyes pour capitale, en 1152; par M. l'abbé Étienne Georges, de Troyes, membre de plusieurs sociétés savantes. — Troyes, Léopold Lacroix, et Paris, Henri Menu, libraires-éditeurs, 1879.

La loi du 15 janvier 1790, en constituant l'unité politique et administrative de la France, a fait disparaître nos anciennes provinces ; mais lorsque l'on veut s'occuper de l'histoire locale, il faut toujour en revenir à l'organisation primitive qui était basée à la fois sur la topographie du pays et sur l'origine, les mœurs et même le langage des habitants.

La Champagne et la Brie, qui furent longtemps réunies sous les mêmes comtes, l'ont été également et logiquement par les historiens et les chroniqueurs, qui ont rapporté les événements de cette période. Du reste, ces deux belles provinces ont souvent tenté la plume de nos plus féconds écrivains; aussi, ne sommes-nous pas surpris de voir aujourd'hui notre laborieux compatriote, l'abbé Etienne Georges, élever, lui aussi, son monument historique à nos deux provinces, à la suite des Pithou, des Guerrois, des Grosley, des Courtalon, des d'Arbois de Jubainville, des Théophile Boutiot et des Albert Babeau. Mais, de ce que plusieurs auteurs ont écrit déjà l'histoire de la Champagne et de la Brie, il ne faudrait pas en conclure que leurs ouvrages font nécessairement double emploi les uns avec les autres. Chacun d'eux, au contraire, s'est placé à un point de vue spécial et différent pour mettre en relief, soit les personnages, soit les faits, propres à telle époque ou à telle région.

L'ouvrage de M. l'abbé Etienne Georges est, en quelque sorte, le résumé et l'ensemble de l'histoire générale de la Champagne et de la Brie rattachée à l'histoire de France dont elle fait partie. Mais, comme on le voit par le titre même de ce premier volume, la période qu'il embrasse devra nécessairement être suivie d'une autre, dont traitera un second volume prêt à mettre sous presse.

La période dont nous avons seulement à nous occuper ici, comprend six sections, subdivisées méthodiquement chacune en plusieurs chapitres, et dont voici l'analyse succincte :

La première s'étend, depuis les temps les plus reculés, jusqu'à la conquête des Gaules par Jules César, 51 ans après Jésus-Christ.

La deuxième, depuis cette conquête, jusqu'à la défaite d'Attila dans les plaines de la Champagne en 451.

La troisième, depuis cette défaite, jusqu'à l'établissement du duché de Champagne, vers l'an 580.

La quatrième, depuis cet établissement jusqu'à l'avènement des comtes héréditaires, vers l'an 923.

La cinquième, depuis les comtes héréditaires de la maison de Vermandois, jusqu'à l'avènement de Hugues Ier, qui prit officiellement le titre de comte de Champagne, l'an 1090.

Enfin, la sixième, depuis l'avènement du comte Hugues jusqu'à l'organisation du comté de Champagne et de Brie avec Troyes pour capitale, de 1090 à 1152.

Ajoutons que le style clair, précis et correct de ce livre, joint à l'intérêt propre des faits, en rend la lecture aussi attrayante que profitable. Le nouvel ouvrage de l'abbé Etienne Georges a donc sa place marquée dans toutes les bibliothèques locales, à côté de ceux de nos chroniqueurs les plus estimés, dont nous avons rappelé les noms plus haut.

ARSÈNE THÉVENOT.

* * *

Nous recommandons vivement les deux almanachs de cette année, l'*Almanach de la Champagne et de la Brie* et l'*Arcisien*. On y trouve de nombreux articles historiques dont plusieurs auraient certainement été très-bien placés dans la *Revue*.

L'*Almanach de la Champagne* nous donne le siége de Saint-Dizier en 1544, par l'abbé Fourot ; la suite des champenois célèbres (D.-G.) ; Cartouche à Bar-sur-Seine ; Mitaine, le Diogène châlonnais, par M. A. Denis ; les éphémérides rémoises, par l'abbé Chardron ; l'abbaye de Montierender, etc.

Dans l'*Arcisien*, nous trouvons d'abord un excellent travail : c'est le répertoire des communes de l'arrondissement avec une notice archéologique et historique, succincte et exacte par chacune ; nous citerons ensuite la notice du village d'Ormes, par M. Thévenot ; la vie municipale à Dommartin-le-Coq de 1787 à 1792, étude excessivement intéressante ; il serait à désirer que l'on multiplia ces recherches sur la période révolutionnaire dans nos campagnes ; il y a là une mine féconde à exploiter et qui permettrait un jour de composer un tableau d'ensemble très-curieux.

* * *

Vient de paraître l'*Almanach de la Marne, de l'Aisne et des Ardennes* (Reims, Matot-Braine). Nous y relevons des articles intéressants. *Profils d'artistes champenois*, par le bibliophile Benjamin ; Caqué, graveur rémois (XVIIe siècle) ; Goffin, graveur de monnaies sedanais (XVIe s.) ; Langlois, peintre et graveur de Sezanne (XVIIIe s.) ; Radigues, graveur rémois (XVIIIe s.) ; Savoye, graveur rémois (XVIIIe s.) ; Varlet de Semeuse, graveur rémois (XVIIIe s.). — Traité du prince de Charleville avec un vigneron d'Ay pour planter des vignes au Mont-Olympe (1627). — Entrée de Marie-Louise à Rethel en 1813. — Les Israélites à Reims. — L'abbaye Saint-Médard de Soissons. — La né-

crologie des trois départements pour 1879. — Enfin une note très-intéressante sur l'organisation du musée de Reims dans les nouveaux bâtiments de l'hôtel-de-ville.

Nous noterons en passant qu'on y trouve des toiles des artistes rémois suivants : Boba, dit maître Georges (1579) ; Renard, Martin (1615) ; P.-L. Lallemant, Huillot, Chappe, Legay, Hélard, Lefèvre, Millereau, Tisserand, Dubois, Villebaut, Perceval, de Perthes, Ferrand de Monthelon, Robert, Clermont, Méon, Perrin, Germain (mort en 1842), Herbé, Lienard ; parmi les contemporains : Alexandre, Marchand, Rive. On y voit aussi un grand nombre de portraits de rémois notables dont les auteurs sont inconnus. Le musée possède également nombre de toiles des plus grands maîtres français et étrangers. Il y a aussi une salle d'histoire naturelle très-intéressante. Nous y reviendrons un jour plus en détail.

*
* *

Nous signalerons une brochure de M. Gandon, inspecteur général de l'Université en retraite : « Les progrès de l'éducation dans la Marne, de 1829 à 1879. »

Ce travail est intéressant, utile à consulter et conçu dans le meilleur esprit ; nous en extrayons ces chiffres : en 1829, il y avait 40,533 enfants dans les écoles, en 1879, il y en 56,295. Aujourd'hui, toutes les communes du département ont des écoles ; en 1829, il en manquait donc 57.

M. Gandon, qui est un enfant de la Marne, a publié également une brochure sur l'*Enseignement laïque* (Paris, Rousseau, in-8°), dans laquelle il défend dans les termes les plus élevés la cause de la morale et de la religion qu'il déclare *indivisibles*.

*
* *

Les monuments de la Renaissance dans l'Oise [1]. — Le savant et infatigable directeur de la Société française d'archéologie a entrepris un magnifique travail destiné à faire connaître les principaux monuments de la Renaissance en France. Nous avons déjà mentionné ici la première livraison de ce recueil consacré à la Flandre, à l'Artois et à la Picardie ; la seconde ouvre la série de l'Ile-de-France et s'occupe des monuments de l'Oise, un des départements les plus riches pour l'archéologie du XVIe siècle. Cette région touche assez à notre province pour que nous en puissions parler avec quelques détails.

La cathédrale de Beauvais n'a été terminée qu'au XVIe siècle, époque où l'architecte Michel Laly fut chargé de la direction des travaux (1532); mais ce ne fut que Jean Vast qui eut la satisfaction de planter la croix à 154 mètres au-dessus du sol.

Jean-le-Pot, connu déjà par les belles sculptures de l'église Saint-Etienne de la même ville, exécuta alors les admirables vanteaux de la

1. *La Renaissance en France*, par Léon Palustre. In-f°, 2e livraison, première de l'Ile-de-France. Paris, Quentin, 1879.

porte de la cathédrale que reproduisent avec une merveilleuse exactitude les eaux-fortes de M. Sadonx, consacrés l'un à la vie de saint Pierre, l'autre à la vie de saint Paul. Ce sont, de l'avis de M. Palustre, les monuments les plus parfaits de ce genre que nous possédions en France. Il ne faut pas non plus oublier les beaux vitraux de la Renaissance qui décorent un certain nombre de fenêtres de l'église. M. Palustre les décrit avec soin.

Il faut citer ensuite à Beauvais une maison de la rue Saint-Thomas, remarquable par les carreaux émaillés qui remplissent les interstices de son colombage ; et une autre à pans de bois, dite de l'Image-de-Saint-Jean, type complet de l'architecture civile du XVIe siècle.

M. Palustre nous présente successivement l'église de Meignelay, celle de Ravenel, avec un retable en pierre de 1549 et un remarquable Calvaire. — La Porte-Chapelle de Compiègne aux armes du connétable de Montmorency, les vantaux des portes des églises de Saint-Antoine et de Saint-Jacques ; — le banc d'œuvre de 1587 de Saint-Germain. — L'hôtel-de-ville de Noyon, quoique terminé en 1532, rappelle plutôt le type du XVe siècle. — Les remises du château de Sarcus; — le portail de l'église de Mont-Javeult ; — le petit château de Chantilly, seul vestige de l'ancienne construction d'Anne de Montmorency ; — le manoir de Huleux, près de Crépy-en-Valois, élevé sous le règne de Henri II, probablement par les frères Breton. M. Palustre mentionne encore une jolie porte, datée de 1537, dans la rue de la Hante : mais il ne s'arrête pas au châreau de Mouchy, « bourgeoisement restauré, dit-il, il y a quelque peu d'années. » Ajoutons que le savant archéologue fournit d'intéressants détails sur les architectes qui ont pris part à l'érection des monuments cités et que de charmantes eaux-fortes reproduisent les parties les plus remarquables de ces divers monuments.

La prochaine livraison sera consacrée aux départements de l'Aisne et de Seine-et-Marne. Nous en parlerons donc longuement ; la Champagne ne paraîtra que dans une des dernières. Elle fournira un intéressant contingent.

Pour ne parler que de la Marne, nous signalerons dès aujourd'hui à M. Palustre le beau château de Montmort, construit d'un seul jet au milieu du XVIe siècle sur un haut rempart du XIIIe ; plusieurs maisons à Reims : hôtel de la rue de Mars dont la cour est excessivement remarquable et l'hôtel Montlaurent dans le Barbâtre ; deux ou trois maisons anciennes également à Châlons-sur-Marne avec le reste des fortifications et les superbes vitraux du XVIe siècle dans ses églises St-Etienne, St-Alpin (grisailles remarquables), St-Loup, St-Jean et Notre-Dame où l'on voit la bataille où triompha Saint-Jacques de Compostelle, composition vraiment magnifique. A Epernay, le portail de l'église Saint-Martin et ses vitraux. La Renaissance se montre dans l'ornementation des nefs de la belle église de Somme-Py, de celles de Fismes, de Saint-Jean-sur-Tourbe, de Mesnil-les-Hurlus, au clocher de Saint-Jean de Châlons, au portail de Saint-Alpin dans la même

ville, aux églises de Mesnil-sur-Oger, de Vaudesincourt, Saint-Brice, Noirlieu, Verrières, Reuil, Servon, — celle-ci dans un style grec très-original, sinon flatteur à l'œil, avec des colonnes ioniques et doriques accumulées au portail que surmontent en frise les bustes du Christ et des douze apôtres. On trouve des vitraux du XVIe siècle à Fèrebrianges, à Jâlons, à Villers-Franqueux. Les cloches de cette époque sont assez nombreuses encore.

Ces notes ne sont qu'une simple énumération relevée rapidement à travers nos souvenirs. Nous croyons l'Aube et la Haute-Marne surtout plus riches en monuments de la Renaissance. Nous espérons que M. Palestre ne négligera rien, et, en juger par les deux livraisons parues, nous attendons avec confiance celles qui seront consacrées à la Champagne et à la Brie. Ed. DE BARTHÉLEMY.

*
* *

M. le chanoine Ledouble, secrétaire de l'évêché de Soissons, vient de publier un excellent volume qu'il faudrait voir composer pour chacun de nos diocèses. C'est l'*Etat religieux ancien et moderne des pays qui forment aujourd'hui le diocèse de Soissons*. Tous les renseignements s'y trouvent résumés, y compris une note succincte sur la valeur archéologique des églises. Ce travail est excessivement complet; anciens diocèses ayant concouru à former le diocèse actuel; cures, vicariats, chapelles, abbayes, prieurés, couvents, commanderies, ermitages, établissements d'enseignement; état détaillé actuel : patrons des paroisses, reliques, pélerinages hôpitaux, liturgie. On voit que ce tableau ne néglige rien.

Les anciens diocèses de Meaux, Reims et Troyes ont donné au diocèse de Soissons, les paroisses de Gandeleu, Brumetz, Mustigny, Logny, la Celle. En revanche, le diocèse de Soissons a perdu au profit de ceux de Châlons et de Reims plusieurs paroisses.

*
* *

Le second volume de l'*Histoire de l'abbaye d'Avenay*, par M. Louis Paris, vient de paraître. Nous le signalerons seulement aujourd'hui, mais la *Revue* en reparlera longuement bientôt. C'est une publication vraiment remarquable et du plus haut intérêt. Ce second et dernier volume commence à l'abbesse de Lévis-Ventadour, en 1608, et se termine au mois de septembre 1792, quand la municipalité d'Epernay prit possession du mobilier du monastère. M. Paris complète son travail par une série de documents formant un tome à eux seuls, lesquels constituent un catalogue de la plus grande valeur historique pour nos contrées. Nous adressons toutes nos félicitations à l'auteur auquel l'Académie de Reims a justement rendu hommage par le don d'une grande médaille à son avant-dernier concours. M. Louis Paris a introduit dans les pièces justificatives des documents inédits excessivement curieux pour l'histoire de la Ligue dans notre province ; sur Dor-

mans, Bisseuil, Mareuil, Sy dans les Ardonnes ; sur Reims, la Trève dite d'Avenay intervenue en 1593 pour assurer la liberté du labourage. Toutes ces pièces présentent l'intérêt le plus réel et le plus neuf. Nous allons les faire brièvement connaître.

I. Pièces relatives au séjour de François Ier au camp de Jalons en 1541 avec le détail de la composition de l'armée.

II. Rétablissement des fortifications d'Ay en 1578.

III. Dormans pendant la Ligue ; acte de la capitulation consentie par le vicomte de Comblizy au profit des ligueurs en 1590 ; procès-verbal de la démolition du château le 24 septembre.

Prise de Bisseuil par les Ligueurs en 1589 ; réimpression de la plaquette rarissime intitulée : « La deffaite des troupes huguenottes et politiques en Champagne par le Sr de Saint-Paul, ensemble la prise de Bisseuil et la honteuse retraite du baron de Thermes ; à Paris chez Didier Millot, M.D.L.XXXIX. » — Reprise de cette place et capitulation en décembre 1590.

IV. Reddition du château de Mareuil-sur-Ay ; acte de capitulation du 19 juillet 1591, contenant cette convention singulière. Le duc de Nevers y accorde au gouverneur, M. de Vaugré, que 20 coups de canon seraient tirés contre la place, après quoi les portes seront ouvertes.

V. Siège d'Epernay en 1592. — M. Paris rappelle la tradition qui assure que pendant le siège, Henri IV rendait souvent visite à Damery, à la présidente du Puy, qu'il nommait sa « belle hôtesse. » Il ne se prononce pas sur cette légende ; sans la nier, il constate qu'à ce moment le roi était dans toute la ferveur de sa passion pour la belle Gabrielle. Avec Henri IV ce motif ne nous suffirait pas.

VI. Traité d'Avenay pour la liberté du labourage et des vendanges en 1593. M. Paris publie les lettres les plus curieuses et échangées entre Châlons et Reims ; nous croyons seulement qu'il aurait pu en réunir encore un plus grand nombre E. DE B.

CHRONIQUE

Les portraits des chateaux en Champagne.

V

Château de Vendeuvre (Aube).

Le château de Vendeuvre fut construit par M. Pavée de Provenchères au commencement du XVIIIe siècle ; c'est un des plus beaux du département de l'Aube. La terre avait été acquise au commencement du XVIIIe siècle par Gabriel Pavée, écuyer, conseiller-secrétaire du roi, mariée en 1715 à Françoise Le Gros [1], mort le 6 mars 1764 à Paris, où une rue a conservé son nom. Le château appartient actuellement au baron Gabriel Pavée de Vendeuvre, ancien député, membre du conseil général de l'Aube. On y voit un assez grand nombre de portraits remarquables.

I. Dans la bibliothèque, garnissant un panneau, un tableau représentant toute la famille au commencement du XVIIIe siècle. M. de Provenchères, fils de Gabriel Pavée, trésorier des deniers du roi, présente le plan du château à sa femme, assise ; son fils debout près de lui ; une vieille bonne amène le second fils, M. de Villeneuve, et ses deux filles (Mme du Manoir et une morte jeune), une sœur aînée (la comtesse de Rochefort) prend une leçon de dessin ; son maître debout, l'épée au côté, est l'auteur du tableau ; on voit encore au fond un vieux domestique, un chien, un perroquet.

II. Deux portraits de M. de Vendeuvre, conseiller à la cour des aides de Paris, fils aîné du précédent.

III. Portrait de M. de Provenchères.

IV. Portrait de sa femme.

V. Portrait de Gabriel Pavée.

VI. Portrait de Françoise Le Gros, sa femme.

VII et VIII. Portraits du père et de la mère de Gabriel Pavée.

IX. Portrait du baron de Vendeuvre, pair de France, père du propriétaire actuel, mort en 1870.

X. Portrait de sa femme, née Marie Esther Dassy.

XI. Portrait de Mme de Vendeuvre, femme du conseiller à la cour des aides, née Langlais.

XII, XIII, XIV. Portraits des père, mère et ayeul de celle-ci. Ce dernier peint par Vanloo.

XV. Portrait de Mme de Tourolle, ayeule de la même. (Pastel).

1. Voir la notice sur cette famille, t. VI, p. 181, 3e année, de la *Revue*.

XVI. Portrait de M. Pavée de la Villeneuve, chevalier de Saint-Louis, major de cavalerie.

XVII. Portrait de sa sœur la comtesse du Manoir de Juaye, morte en 1870.

VI

Château de Chacenay (Aube, canton d'Essoyes).

Cette terre est une des plus anciennes baronnies de l'Aube ; elle avait au moyen-âge des seigneurs particuliers qui figuraient parmi les principaux de Champagne. Pierre Arnauld, écuyer, maître d'hôtel de Monsieur, frère du roi, eut une fille unique, Elisabeth Monique, qui acheta la terre en 1720 ; elle épousa M. Poucher, conseiller d'Etat, et mourut en 1779 laissant Chacenay à Laurent Florimond de Plancy, arrière petit-fils de son frère ; celui-ci mourut en 1803 et laissa Chacenay à Charles Bertherand qui avait épousé Mlle Domillier, fille d'une neveu de M. de Plancy. Le château, artistiquement restauré, appartient à M. Arthur Bertherand, membre du conseil général de l'Aube, petit-fils du précédent et appartenant à une noble famille du Soissonnais, où ses membres figuraient dès le XVIIe siècle au bureau des finances de Soissons comme trésoriers généraux.

I. Portrait de Pierre Arnauld, peint par Largilliere.

II. Portrait de sa femme, peint par Louis de Boulogne. Elle est en grande toilette de velours rouge, tenant une perruche sur le doigt.

III. Autre de la même, cueillant des fleurs d'oranger.

IV. Portrait d'une jeune fille faisant un bouquet, pendant du précédent.

V. Portrait d'Elisabeth Arnauld, fille unique de Pierre, mariée à Claude Poucher, baron de Chacenay, conseiller d'Etat. Elle tient un loup de satin noir à la main.

VI. Portrait de son mari.

VII et VIII. Deux portraits ovales de Mme Poucher : l'une en Pierrette, l'autre en Arlequin, souvenirs des rôles joués par elle sur le théâtre du château.

IX et X. Deux portraits au pastel de M. et Mme Poucher de Chacenay. Elle est vêtue d'une robe en satin feuille-morte, garnie de zibeline : excellente exécution.

XI. Portrait de M. Martin de Pinchesne, époux de la fille du frère de Pierre Arnauld.

XII. Portrait de M. Michel Delpech de Méréville, conseiller d'Etat, mort à Chacenay en 1776.

Château de Loupeigne (Aisne, canton de Braisne).

La seigneurie appartenait dès le milieu du XVIIe siècle à la famille Danré d'Armancy. Un mariage en 1770 la porta à M. L'Escarbotte de Beaufort, écuyer, président trésorier de France au bureau des

finances de Soissons. Le château, restauré récemment, appartient à M. de Blavette, marié à Mlle de Beaufort, petite-fille du précédent. On y trouve plusieurs portraits de personnes signalés déjà à Courmelois.

I et II. Portraits de M. et de Mme d'Armancy.

III. Portrait de M. de Bourgogne de Menneville, chevalier de Saint-Louis, brigadier des armées du roi en 1780, grand-oncle de celle-ci. Il avait formé une collection de tableaux assez estimée, dont plusieurs toiles furent gravées et à lui dédiées.

IV. Portrait de M. de Bourgogne, écuyer, conseiller du roi à la cour des monnaies de Lyon, receveur des gabelles à Reims, père du précédent. (Grand pastel).

V. Portrait de Mme de Bourgogne, née Ledoulx, femme du précédent.

VI. Portrait de Mme Ledoulx, née Fillion (âgée), mère de la précédente.

VII. Portraits de M. et Mme de Bourgogne dans la même toile.

VIII. Portrait au crayon rouge de M. l'abbé de Bourgogne, abbé de Sablonceaux, conseiller au parlement de Paris, leur fils.

IX. Portrait de M. de Bourgogne, échevin de Reims en 1654, père du receveur des gabelles, en perruque Louis XIV.

* * *

Société archéologique de Sens. — Dans sa séance du lundi 1er décembre 1879, la Société archéologique de Sens a procédé au renouvellement annuel de son bureau.

Ont été nommés :

Président, M. Blanc ; vice-président, M. le docteur Compéral ; secrétaire, M. Julliot ; vice-secrétaire, M. Gaudillon ; archiviste, M. de Mauroy ; vice-archiviste, M. Paul Muleur ; trésorier, M. Loriscroie.

* * *

Dans les catalogues de la vente des autographes de la collection de M. H. Lucas, faite au mois de décembre, par M. Et. Charavay, nous relevons comme pièces champenoises :

Pierre du Ruel, marquis de Beurnonville, né à Champignolles, près de Bar-sur-Seine ; ministre de la guerre en 1793, membre du gouvernement provisoire en 1814 et maréchal de France qui, dans une proclamation adressée à Utrecht, le 7 vendémiaire an VI, à l'armée du Nord qu'il commandait en chef, disait :

« Soldats, bientôt peut-être vous donnerez de nouvelles preuves de cette constante unanimité des troupes républicaines ; déjà vos frères de Sambre-et-Meuse n'attendent plus que le signal des combats pour voler à de nouvelles victoires. Vous participerez, sans doute, comme vous l'avez déjà fait, à cette gloire nouvelle, et vous montrerez qu'il

n'y a entre les soldats français de rivalité que pour combattre et pour vaincre. » La proclamation se termine par ces mots : « Vive la République ! haine au royalisme ! haine à l'anarchie ? »

L. a. s. de Charles-Maurice Le Tellier, archevêque de Reims, à l'abbé Bossuet (neveu de l'illustre prélat) ; Reims, 22 juin 1698, 1 p. 1/4 in-4.

« Très-belle lettre sur les disputes entre Bossuet et Fénélon. On dit que M. de Cambrai veut répondre à MM. de Paris et de Meaux. « Je ne comprends pas comment il s'y prendra. Il sera encore bien plus embarrassé lorsqu'il verra la relation de M. de Meaux sur le quiétisme qui va paroistre... »

L. a. s. de Jean Mabillon, l'illustre bénédictin, à Ledieu, chancelier de l'église de Meaux ; 6 août 1700, 3 p. in-4, cachet.

« Très-intéressante lettre où il rend grâces à l'assemblée du Clergé, et surtout à Bossuet, de l'approbation qui a été donnée à la préface du dernier volume de saint Augustin. — Sur le feuillet de l'adresse, Ledieu a mis une longue note explicative des faits qui avaient motivé la lettre de Mabillon. »

* * *

Nous trouvons dans la *Revue des Deux-Mondes* du 15 décembre, un article de M. Ch. Aubertin sur les *États généraux*, qui parle d'un personnage, d'après son nom appartenant à notre province.

« Dans la tourbe des harangueurs de carrefours, il en est un (sous Charles VI) que son importance a distingué des autres et tirés de l'obscurité ; c'est Jean de Troyes, échevin de Paris, concierge de l'huis de fer au palais. L'histoire n'a pas dédaigné de rapporter quelques-uns de ses discours. Sa voix était comme le clairon de l'émeute. Présidant les bandes insurrectionnelles, il allait sous les fenêtres de la demeure royale, interpeller le gouvernement, le sommer de comparaître et d'écouter ses remontrances ; si la harangue restait sans effet, si la liste de proscription était repoussée, l'orateur faisant signe à ses hommes, la bande aussitôt brisant les portes, fouillait les appartements du prince, arrachait les proscrits à sa sauvegarde, les emmenait ou les massacrait sous ses yeux. »

* * *

Nous avons relevé les notes suivantes sur l'exemplaire de l'*Abrégé de l'armorial de Caumartin*, ayant fait partie de la bibliothèque héraldique si remarquable, récemment vendue, de M. Ern. de Rozières. Elles sont de la main du curieux rémois Hédouin de Pons-Ludon, père de celui qui est mort il y a quelques années, l'original le plus étrange que l'on puisse imaginer. Nous les reproduisons sans commentaires, elles datent de 1796.

Dessaulx. — Celui que j'ai connu a été juge de paix, adoré de son canton des Ardennes ; mis en détention avec moi à Belle-Tour (à Reims), l'an II, et à l'âge de 40 ans environ, guillotiné lui douzième, à Paris.

D'Estocquois. — Seigneur de Mondéjeux ; j'ai connu le fils, vieux baron de Longchamps, mort avant sa sœur, veuve de la Goille, morte sans postérité, sont morts vieux tous trois avant 1795.

La Fougère. — Le fils de Jacques, seigneur de Courlandon, lieutenant-colonel du régiment Talmont, veuf sans enfants de l'aînée de Pierre Taillet, huissier, dont le fils unique a émigré.

Frémyn. — Noble homme Antoine Frémyn, secrétaire de Marie de Médicis, lieutenant à Reims en 1615-1617, mort le 28 février 1640 à 82 ans, marié à Simonne Moët, morte le 18 septembre 1621 à 66 ans. — Philippe, leur fils, assesseur civil et criminel au présidial, lieutenant de ville en 1644-1648, mort le 25 août 1662 à 70 ans. — Autre Antoine Frémyn, élu à Reims, mort avant 1660

De France. — N., seigneur de Magneux-les-Fismes, gendarme du roi à Fontenay, a eu un fils page, capitaine au régiment d'Eu ; et le chevalier, capitaine de milices, tous deux chevaliers de Saint-Louis.

Le Gorlier. — Lieutenant-général au présidial de Chaalons avec deux filles, était fils de Nicolas et de N. Roland.

Hédouville. — L'un, M. de Merval superbe officier de Royal-Comtois et émigré; l'autre, M. de Minecourt, était chevalier de Saint-Louis en 1784, comme élève de l'école militaire; son frère était général de la Vendée en 1796. J'en ai connu un vieux, chevalier de Saint-Louis, candataire du cardinal de Rochechouart.

Haudoin. — N. dit d'Œuilly, épousa une Deuil, fille de Deuil-Cloquet, fourrier chez le roi; son fils unique est émigré, il a une fille. On trouve au tome II de l'*Histoire de France* de Velly, que sous Louis Ier Le Leu de Hédouin (porte mi-partie de gueules et de sable au faisceau de sinople, terminée par une fleur de lys d'or renversée, à la hache d'argent) fut mis à mort par ce roi faible et inique. Les descendants de cette victime de la tyrannie du fils de Charlemagne existent en la personne de Joseph-Antoine Hédoin, né à Reims en 1739, ayant quatre générations de roture, officier en 1757, capitaine en 1776, marié à Epernay à Clémentine Malassis, fille du lieutenant particulier d'Epernay, en 1780, lieutenant-colonel par la loi du 5 septembre 1790, n'ayant de ses cinq enfants qu'Aubin-Louis Hédouin, né en 1783 à Epernay, fixé à Reims depuis sa naissance [1].

1. On avouera que Pons-Ludon, si sévère pour la noblesse des autres, n'y allait pas de main morte quand il s'agissait de lui.

Ivory. — Un capitaine de Bouillon, marié à une Cocquebert, résidant à la Malle, près Reims, en 1790.

Lescuyer. — Un capitaine de dragons, lieutenant des maréchaux, a été colonel de gendarmerie nationale, a eu cinq femmes. dont la dernière veuve de son mari, guillotiné à Paris pour avoir voulu par ordre de Dumouriez, arrêter en 1753, le républicain Bellegarde à Valence.

Lantage. — Un existe en 1796, juge de paix, divorcé.

Des Laires. — Le dernier, mort sans enfant, lieutenant-colonel de Touraine, et sa sœur unique, mariée à un Beffroy.

Moët.—La branche de Louvergny fondu en la maison de Miremont, existant capitaine de dragons retiré (*sic*). Miremont de Berrieux épousa M. Moët de Louvergny ; un de ses fils chevalier de Malte et tous deux capitaines des dragons de Languedoc, mariés. Ils ont huit sœurs (1796), l'aîné veuf eut une fille ; le chevalier marié à une Ferette.

Mésirac. — Une femme de ce nom vivait en 1786 à Romain avec un Mion.

Oudan. — En quittant le régiment, il a épousé Mlle Pernot, aînée de deux filles du procureur du roi des Eaux et Forêts de Reims.

Le Picard de Flavigny. — Chevalier de Saint-Louis, capitaine en 1771 ; son fils garde du corps du roi, cultivateur, près de Istres.

De Renty. — Chevalier de Saint-Louis, marié à une Récour, résidait à Challerange, près de Taissy ; son fils lieutenant des maréchaux.

Roucy.—Une Roucy a épousé une Moyon-Maillefer, d'où postérité.

Sahuguet. — Né en 1742, a épousée un Frémyn et demeura avec elle à Sapicourt, sans postérité.

De Sugny. — Ancien lieutenant du régiment Lyonnais, a épousé à Reims la fille de Andrieux, de Reims ; émigré. J'ay connu un Trestomdant, capitaine des grenadiers à Lille en 1767.

Le fils d'un bourgeois de Chaalons marié à une Frémyn, ex-officier de troupes légères, n'a qu'un fils : il se prétend bâtard de La Tour-d'Auvergne et en porte les armes. Il y a un La Tour, brigadier des gardes, qui se fait surnommer de Prouilly ; son fils était secrétaire de la Chambre ardente ; l'autre ayant été refusé dans l'artillerie, est ingénieur des ponts-et-chaussées en 1786.

Marie de Montfort. — Le représentant sorti de l'école de Brienne, réside avec sa femme à Sainte-Euphraise ; il peut avoir 23 ans en 1796. L'alliance de Verjeur.

Le fils de Canelle-Cocquebert, officier d'artillerie, né à Reims en 1774, est émigré.

Le fils unique de Canelle, seigneur de Bourgogne, près Vantelet, né en 1776.

M. Ledieu, colonel d'artillerie, marié à une La Goille, retiré à Raday, près Damery.

Le fils de Montgeot-Pernot, officier, né à Reims, émigré ; son cousin fils d'une La Valle.

Masson de Verneuil, capitaine au régiment d'Eu, mort sans alliance.

Mezieres a laissé une sœur.

Guillaume de Sauville, conseiller à cour des monnaies (1780), son fils émigra. Le père avait acheté la seigneurie de la baronnie de Vézilly, en 1788, à Adrien Mignon, seigneur de la Bretèche ; il était beau-frère de Varlet de Semeuze, vicomte Saulx-Saint-Remy, maître des comptes à Paris.

*
* *

La *Revue des Deux-Mondes* du 1er décembre contient la fin d'un travail de M. Caro sur « Diderot inédit d'après les manuscrits de l'Ermitage. » Nous y trouvons une appréciation piquante sur le philosophe langrois et sur Mlle Vollant. Comme les deux amis étaient champenois, nous nous empressons de reproduire ce passage du savant académicien :

« Nous n'avons pas à reviser le procès de la vertu problématique de Mlle Vollant. Malgré le ton général de ces lettres et quelques passages terriblement significatifs, les nouveaux éditeurs, pris d'un scrupule assez inattendu, veulent douter encore. Il leur plait de nous faire entendre qu'il y a là une question et qu'elle est loin d'être aussi facile à trancher que le prétendent les lecteurs superficiels de Diderot et les roués littéraires qui sourient des problèmes de ce genre. Il semble cependant qu'il ne puisse y avoir d'hésitation raisonnable en présence de certaines pages où sont évoqués les souvenirs les plus troublants et les espérances les plus équivoques, sans parler des passages où Diderot pose à son amie des questions étranges de casuistique licencieuse, de physiologie grivoise, de ces questions où se dilate une conduite malsaine et qui, en tout état de cause, seraient un véritable outrage, dans l'hypothèse d'un amour platonique, du respect qu'il comporte et des ignorances qu'il suppose. Et puis quelle invraisemblance que de parler de platonisme au XVIIIe siècle et à propos de Diderot, quand on connaît sa manière de voir sur les relations de ce genre ? Est-il douteux qu'à cet égard Mlle Vollant ait été un instant de son école ? — Passion d'abord et des plus vives à son début, pleine de mystère, enthousiaste, à la façon dont le mot s'entendait alors, peu à peu par l'effet de l'habitude qui s'accroit et des années qui viennent, le sentiment qui anime les lettres se modère dans l'expression : peut-être plus profond, il est plus tempéré : il parcourt toute les gradations de l'amour le plus vif à l'amitié sensible encore, mais raisonnable. Au commencement de sa correspondance, Diderot, en vrai amoureux qu'il est, se plaint des obstacles de divers genres que rencontre sa liaison avec Sophie ; il s'irrite de la surveillance qu'on exerce autour d'eux ; il y a des allusions passionnées et des sous-entendus. Peu à peu toutes ses colères se calment : l'expression est encore tendre, mais d'une tendresse qui n'a plus rien à cacher. Diderot finit par admettre la famille dans l'intimité attiédie et élargie de sa correspondance. La mère de Sophie, Mme Vollant, la sœur, Mme Legendre, sont traitées sur le même pied que Sophie ; il y a même un instant où Uranie (Mme Legendre) paraît prendre pour elle une bonne moitié de cette affection. Les phases diverses de ce petit roman sont marquées par les formules qui varient dans chaque période la correspondance ; c'est d'abord ma *tendre amie*, puis mon *amie* ; à un certain moment c'est aux *chères et bonnes amies* qu'on écrit et les dernières lettres portent ces mots significatifs : *Mesdames et amies*. Le roman est fini, la vie réelle a repris le dessus. Nous n'avons plus à rechercher quelle était au juste cette petite bourgeoise

qui a pris une si grande place dans la vie de Diderot pendant 23 années et dont on sait seulement ce que Diderot nous a laissé savoir dans dans ses lettres, qu'elle ne se maria pas, que née vers 1726, elle avait environ 29 ans lorsqu'il l'a connu, qu'elle paraît avoir un ce qu'on appelait alors une figure intéressante plutôt que de la beauté. (Muses et grâces, pardonnez à Diderot qui nous révèle qu'elle avait la « menotte sèche » et portait lunettes vers l'âge de 35 ans). Douée de cette sensibilité qui était la vertu de ce temps-là, instruite d'ailleurs, au courant de tous les livres de philosophie qui paraissaient, docte et éclairée de l'*Esprit* d'Helvetius, très-curieuse des beaux-arts où il semble qu'elle apporte un jugement droit. »

***

L'évêque de Châlons vient de bénir l'église de Somme-Suippe (Marne), complètement restaurée. L'ancienne église était un intéressant édifice du XIIIe siècle, mais lamentablement délabré. On a restitué l'abside éclairée par sept belles fenêtres ogivales que déshonoraient de grossières boiseries, et installé un autel dans le style de l'église, exécuté par M. Durieux, de Reims. Des verrières ont été placées dans les fenêtres et l'histoire sainte y est résumée en 14 médaillon. Les trois nefs ont été reconstruites dans un excellent style. Ajoutons que la pierre de l'autel est celle qui, pieusement conservée, a servi pendant la Révolution aux prêtres qui venaient célébrer secrétement la messe.

***

Le mois dernier, l'archevêque de Reims a consacré la nouvelle église de Saint-Lambert (Ardennes), construite dans le style du XIIIe siècle, qui mérite bien le surnom qu'on lui a déjà donné de « joyau de la rivière d'Aisne. »

***

Nous trouvons dans la première livraison de la *Revue des Sociétés savantes* un excellent rapport de M. l'intendant général Robert, membre du comité, sur les derniers travaux de la Société de Vitry-le-François. Le volume renferme des travaux de M. Mougin sur les foyers gaulois de Plichancourt, sur le cimetière gaulois de Charvais à Heiltz-l'Evêque qu'accompagnent de superbes planches, et une note de M. Pestre sur l'église romane de Plichancourt où l'on remarque des pentures de fer forgé du XIIIe siècle, semblables à celles d'une armoire de l'abbaye de Vezelay, reproduite par M Viollet-le-Duc. Signalons encore dans cette livraison la communication de M. le comte de Marsy de vingt-cinq lettres adressées par Henri IV, Louis XIII, Louis XIV et Louis XV aux abbés de Saint-Hubert des Ardennes pour les remercier des envois de gibier et des présents annuels aux rois de France de deux couples de chèvres et de deux oiseaux de proie en échange d'une rente de 300 francs et d'une sauvegarde permanente ; — et un excellent rapport sur la collection de tableaux de M. de Courdoumet, chanoine de Meaux, mort en 1782.

* * *

Passage du duc de Penthièvre en Champagne, en 1789. — Louis-Jean-Marie de Bourbon, duc de Penthièvre, était le dernier héritier des fils légitimés de Louis XIV et de Madame de Montespan. Il fut le seul prince qui put traverser, sans crainte comme sans danger, les jours les plus troublés de la période révolutionnaire; et cette exception, il la dut à sa bonté, à sa bienfaisance, à ses vertus.

Au moment de la réunion des États généraux, le duc ne tenait plus en place, on aurait dit qu'il se trouvait toujours ou trop loin ou trop près du foyer de la politique, de ce centre éclatant et sombre ou s'élaborait un monde nouveau ; il s'en approche, il s'en éloigne, promenant de domaine en domaine, de château en château, ses vagues inquiétudes, ses poignantes curiosités. Ce n'est pas qu'il craigne pour sa vie ; depuis longtemps il en a fait le sacrifice, et l'a offerte à son Dieu, comme il la donnerait volontiers tout entière aux hommes. Mais il a devant lui son pays et son roi, qu'il entoure de ses plus tendres sollicitudes ; il a une fille à chérir, une bru à protéger, de petits enfants à défendre. Son ardente avidité de *voir* et de *savoir* est donc bien légitime ; aussi, dans un intervalle de moins de six mois le rencontre-t-on tour à tour à Vernon, à Anet, à Armainvilliers, à Nogent-sur-Seine, à Chateauvillain, le lendemain de la prise de la Bastille ; puis on le retrouve à Paris, à Clairvaux, à Bar-sur-Aube, à Troyes, à Fontainebleau, à Sceaux, et partout, sur son passage, il est l'objet des hommages d'une foule respectueuse et empressée.

« Jusque dans les plus petits villages, dit son fidèle valet de chambre, « M. de Penthièvre trouva les habitants spontanément rassemblés sur « son passage. Son arrivée et son départ de Clairvaux furent annoncés « par le son de toutes les cloches. En entrant à Bar-sur-Aube, il lui « sembla que c'était un jour de fête : la milice bourgeoise qui com- « mençait à se nommer *garde nationale* était sous les armes ; les « officiers de ville en corps l'attendaient sur la place. M. de Penthièvre, « sensible jusqu'aux larmes à tant de marques d'affection était descendu « de voiture, et marchait à pied entre deux haies d'une foule immense « qui le comblait de bénédictions.

« Arrivé près des officiers et des personnes notables qui venaient au- « devant de lui, on lui adressa des discours dont l'objet principal était « de le prier de ne pas quitter la France, où il était si universellement « aimé. Le prince répondait à tous avec le langage du cœur, son style « naturel. Après avoir reçu ce témoignage d'affection à Bar-sur-Aube, « M. de Penthièvre arriva à Vendœuvre, où il reçut les mêmes hom- « mages.

« Mais à Troyes, ce fut pour M. de Penthièvre un véritable triomphe, « un de ces instants où l'âme de tout être sensible doit goûter une « vive jouissance ; c'est un sage, c'est un homme doux, humble et « modeste qui donne depuis un demi siècle l'exemple toutes les vertus, « qui secoure, console et soulage les malheureux ; c'est un de ces

« hommes rares dont la nature est trop avare ; rien n'éclate autour de « sa personne que sa douceur et son amabilité ; mais son nom seul « exprime et annonce tout ce qui mérite l'amour et la vénération des « hommes.

« Il fallut encore l'arracher à tous ces témoignages d'affection de la « ville de Troyes, et le même jour, M. de Penthièvre arriva à sa petite « maison de Nogent-sur-Seine, où on l'attendait avec un égal em- « pressement. Les habitants de cette ville qui s'honoraient avec raison « d'un semblable concitoyen, le lui témoignèrent par tout ce que le « sentiment connaît de plus affectueux. Sur la route de Nogent à « Sceaux, par Bray-sur-Seine, Montereau et Fontainebleau, on aurait « cru que tous les citoyens s'étaient entendus pour témoigner dans le « même jour les mêmes sentiments à M. de Penthièvre ; Fontainebleau « fit ce jour-là ce que Troyes avait fait la veille ; cette ville avait de « plus que les autres des souvenirs bien chers ; elle avait vu souvent « ce prince y exercer la charge de grand veneur avec tant de dignité ! »

(Honoré Bonhomme, le duc de Penthièvre, sa vie, sa mort).

* * *

Nous trouvons dans le numéro d'octobre de la *Revue archéologique* un excellent travail de M. Alex. Bertrand sur les cimetières Mérovingiens de la Gaule, suivi de la liste dressée par la commission de topographie des Gaules ; il y a eu 557 reconnnus dans la Gaule de César. Ceux de notre province sont : Auberive (Marne), Broussy (id.), La Chapelle (id.), Coizard (id.), Conflans (id.), Férebrianges (id.), Germinon (id.), Haucourt (id.), Landreville (Aube), Langres, Loisy-en-Brie (Marne), Melun, Mondement (id.), Mont-Notre-Dame (id.), Muizon (id.), Oyes (id.), Paley (Seine-et-Marne), Pecy (id.), Plivot (M.), Pouan (Aube), Ricey (id.), Rocroy, Saint-Etienne-au-Temple (M.), Scrupt (id.), Souain (id.), Suippe (id.), Vauciennes (id.), Verrières (A.), Villedommange (M.), Villeseneux (M.), Villevenard (id.). Ajoutons que cette liste n'est qu'un commencement.

* * *

Les origines de la Maison de Saulx [1]. — Le prieuré de Chevigny-Saint-Foy fut fondé en Bourgogne par l'un des premiers auteurs de la maison de Saulx, à la fin du xie siècle. En 1086, Guy, qui se qualifiait « comte de Saulx par la grâce de Dieu, » donna le lieu dit Chevigny à l'abbaye de Conques, plus son domaine de Goes situé près de là. L'évêque de Langres, Robert de Bourgogne, approuva cette libéralité mais il ne parle dans sa charte, que de Gui de Grancey « *in comitatu de Saltio*, » comme auteur de l'aumône. Ce texte démontre donc un fait indiqué par plusieurs auteurs autorisés, à savoir que les maisons de Saulx et de Grancey auraient eu une origine commune. On connaît en effet une charte du cartulaire de S. Etienne de Dijon, donnée après

1. « Le prieuré de Chevigny-Sainte-Foy et les origines de la maison de Saulx, » par J. d'Arbaumont, in-8°, Dijon, Darantière, 1879.

l'année 1078 par Guy de Grancey, comte de Saulx, et concernant un don antérieur de Girard de Grancey. Dès lors il semble évident que ce Girard aurait eu deux fils : Guy, comte de Saulx, et Girard II de Grancey. Dans ce cas Guy serait devenu comte de Saulx comme héritier collatéral de Guy, premier comte de Saulx qui vivait encore en 1057, comme le prouve une charte publiée par dom Planchet. Il faut remarquer la similitude des armes des deux familles : Saulx porte d'azur au lion d'or, armé et lampassé de gueules ; Grancey, d'or au lion d'azur, lampassé et couronné de gueules.

Nous ne pouvons que signaler le système proposé par M. d'Arbaumont comme très-vraisemblable. Nous en dirons autant de son application au comte de Saulx.

On sait qu'en 967, Achard, évêque de Langres, obtint du roi sa confirmation dans la possession du comté de Langres, uni depuis longtemps à l'évêché. En 1013, Bruno fit du titre comtal un fief en faveur de la maison de Saulx, en se réservant la mouvance et les droits effectifs, et en exigeant l'engagement de prendre au besoin la défense des intérêts temporels de l'évêché ; c'était un titre de comte, de *comes* comme il était compris dans les premiers siècles de la monarchie. Mais pour lui donner une assiette, les sires de Saulx l'ajoutèrent sans doute au nom de leur principale seigneurie. Aucun en effet ne prit le titre de comte de Langres, mais seulement celui de comte simplement ou de comte de Saulx. Aussi dans sa confirmation de la donation de 1086, le prélat dit : « Je suis appelé à confirmer la donation que le sire Guy de Grancey a faite à votre église, parce que le comté de Saulx, dans lequel sont situés ses biens, dépend de mon bénéfice. » Quant à la dénomination du donateur, M. d'Arbaumont y voit une réserve indirecte contre la qualification prise par Guy, à moins que, suivant le système énoncé tout à l'heure, ce Guy, ayant hérité depuis peu de Guy de Saulx, n'eût pas encore obtenu à ce moment l'investiture régulière de l'évêque. Guy III, petit-fils de Guy II, échangea ce fief avec le duc de Bourgogne qui le rétrocéda peu après (1178) à son oncle Gautier, évêque de Langres. Don Planchet remarque qu'alors Othon, fils aîné de Guy III, ne se qualifie plus que sire de Saulx. A partir de la fin du XIIe siècle, les seigneurs de Saulx se détachèrent de la vassalité des évêques de Langres pour se rapprocher des ducs de Bourgogne.

Nous avons cru intéressant de signaler le travail de M. d'Arbaumont : il est composé avec beaucoup de soin et d'érudition. Il ne peut assurément être pris que comme une interprétation nouvelle de texte sans présenter une certitude ; mais il est vraisemblable, logique, il ne diminue en rien d'ailleurs l'illustration de cette grande maison de Saulx, dont le nom a toujours si puissamment marqué dans l'histoire de la Bourgogne d'abord, puis dans celle de la France, B.

* * *

Le gouvernement vient de donner au musée de Châlons le grand

tableau de Jeanne d'Arc, peint par M. Monchablon, si justement remarqué à l'exposition de 1876. C'est une belle toile dans laquelle le peintre a voulu traduire cette phrase héroïque de Jeanne d'Arc dans son interrogatoire : « J'ai dit à mes gens : Entrez hardiment parmi les Anglais, et j'y entrerai moi-même. » Jeanne, tenant d'une main son étendard, de l'autre son épée, se tourne à demi vers les chevaliers qui la suivent et se lance au galop sur les Anglais qu'elle renverse.

* * *

La *Société des sciences et arts de Vitry* a décerné les prix suivants dans sa séance publique du 23 octobre : Médaille d'or à M. Charton, de Vitry, pour son poème de *Memnon*; une médaille d'argent à M. Person de Sommesous, pour ses travaux de météorologie.

Dans cette séance, M. l'abbé Bagon, curé de Bassuet, ancien élève de l'Ecole des Mines, a lu un rapport très-remarquable sur la géologie du canton de Sainte-Menéhoulde. On y a entendu également une charmante pièce en vers de M. Pujos, ancien juge à Epernay.

* * *

Mgr l'archevêque de Reims vient de bénir à Grandchamp (Ardennes), une très-belle église élevée par la générosité des habitants qui n'ont pas reculé devant une longue et lourde imposition extraordinaire pour arriver à ce résultat. Le monument est dans le style roman, en briques et pierres, avec une tour de 16 mètres ; l'ornementation intérieure est complète et très-soignée ; de belles verrières garnissent toutes les fenêtres, grâce à la générosité de M. le baron de Fourmont.

* * *

Le 3 décembre a eu lieu à Vitry-le-François l'inauguration du grand orgue sortant des ateliers de M. Cavalier-Coll, dans la chapelle de l'hôpital. M. Widor, l'organiste bien connu de Saint-Sulpice, était venu prêter son concours à cette cérémonie.

* * *

On vient de découvrir à Thuizy (Marne) un cimetière gaulois contenant des vases peints très-remarquables. M. Malinet a fouillé 17 tombes. Nous reviendrons sur cette découverte dont les principaux objets ont été recueillis heureusement par un collectionneur du pays.

* * *

Nous recommandons à nos lecteurs la pauvre église de Fréty, près Rumigny (Ardennes), pour la restauration de laquelle son curé quête avec un admirable dévouement. Cette église, ancienne chapelle du pélérinage Saint-Georges, a été mal restaurée et depuis un siècle est une espèce de ruine. Le village est absolument pauvre. Nous ne saurions trop signaler cette œuvre comme digne de tout l'intérêt de nos lecteurs.

* * *

Liste des intendants de la généralité de Champagne, trouvée aux archives de la Marne :

MM. de Laffemas	1635	
de Choisy	1636	
de Housset	1637	
de Choche	1638	
Gobelin	1640	
de Mesgrigny	1640	
Pussort	1641	
Grimonville	1642	
Jeannin de Castille	1643	
Lecamus	1645	
de Champlâtreux	1647	20 décembre.
Gargan	1654	
Voisin	1656	
de Machault	1665	
d'Erbigny	1666	
de Caumartin	1666	15 novembre.
Hue de Miromesnil	1674	
de Beschameil de Nointel	1690	
Larcher	1692	
de Pommereu	1699	
de Harrouis	1703	
Lescalopier	1711	17 mars.
Lepelletier de Beaupré	1730	1er mai.
Case de la Bove	1749	27 janvier.
de Barberie de St Contest de la Chataigneraie	1750	23 novembre.
Rouillé d'Orfeuil	1764	15 juillet.
Rouillé, Antoine-Louis, nommé sous-intendant	1786	12 février.

On trouve dans l'Election de Vitry, de M. Vaveray, les blasons de plusieurs d'entre eux.

Le Secrétaire Gérant,
Léon Frémont.

LE SACRE DE LOUIS XVI A RHEIMS

Laurent Aymon, seigneur de Franquières, petit-fils et fils de conseillers au parlement de Grenoble, prit possession en 1766 de cette charge transmise dans la famille. Quoiqu'il ait consenti à contre-cœur à se laisser nominalement inscrire au parlement Maupeou, pour éviter une sentence d'exil, il se garda de s'engager dans la querelle, qui passionna tout le royaume et profita de l'occasion pour s'échapper de la magistrature, dont la gravité ne l'avait jamais séduit. S'il continua à figurer sur la liste des membres du parlement, il renonça à siéger désormais. A la bibliothèque de Grenoble, dans la salle consacrée aux notabilités dauphinoises, on conserve de lui un très beau buste en marbre dû au ciseau du célèbre Houdon. Sur le socle on lit cette inscription caractéristique du temps : « Laurent Aymon de Franquières, amateur des sciences et du bonheur des hommes, né le 20 juin 1741, mort le 30 mars 1790. » Sans être un écrivain, comme on s'en apercevra du reste, il aimait en effet les lettres, s'intéressait aux découvertes scientifiques du temps et, ainsi que presque tout le monde alors, se piquait de philanthropie. N'ayant jamais voulu se marier, il consacra surtout aux voyages les revenus d'une fortune considérable. Il visita successivement l'Espagne, l'Angleterre, les Pays-Bas, une partie de l'Allemagne, la Suisse, l'Italie ; il parcourut aussi la plupart de nos provinces, ce qui lui fournit l'occasion de décrire les cérémonies et les fêtes, auxquelles il a assisté. Nous devons à la piété fraternelle la conservation de ses relations de voyage, où se rencontre plus d'une page curieuse. Demeurée la dernière des siens, fidèle à un cher souvenir, Marie-Françoise Aymon de Franquières employa les tristes loisirs de sa vieillesse à transcrire sur des registres les lettres que, dans des temps plus heureux, lui adressait ce frère toujours regretté. Nous avons cité souvent ce recueil inédit dans un travail intitulé la *Vie de province au XVIIIe siècle*, publié d'abord dans le Bulletin de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme, réuni ensuite en volume[1]. M. Edouard de Barthélemy, auquel ses belles

1. Paris, Rouquette, 1877, gr. in-8 de 128 pp.

et consciencieuses études sur l'histoire de France ne font cependant pas perdre de vue les annales de sa province, nous a demandé d'extraire du manuscrit du conseiller de Franquières les passages relatifs au sacre de Louis XVI à Rheims. Nous sommes heureux d'accéder à son désir, laissant désormais la parole à notre compatriote d'un autre siècle.

ANATOLE DE GALLIER.

A Rheims, ce 18 juin 1775.

Le roy arriva icy le neuf par un très-beau temps. Son entrée fut on ne peut pas plus majestueuse. Il étoit précédé de douze cents hommes à cheval, superbement vêtus et de tous les grands de la cour. Son carrosse étoit attelé de huit chevaux danois, couverts de harnois brodés en or et si larges qu'à peine leur corps paroissoit. Toute leur crinière étoit décorée de ces grandes plumes blanches, qui servent de parure aux dames. Le carosse est de la plus grande magnificence : tout jusqu'aux rayons des roues, est sculpté et doré ; aux quatre angles sont quatre belles figures, qui soutiennent l'impériale ; et au milieu de l'impériale, qui est entourée d'une balustrade dans le goût italien et ornée de groupes, sont plusieurs petits amours aux pieds d'une grande statue qui représente une victoire mettant une couronne sur la tête de Louis seize. Ce trophée éclatant faisoit qu'on voyoit le carrosse de très-loin, et tout cet appareil, que j'ay vu très à mon aise, formoit le plus beau coup d'œil du monde.

Le dix, entre vèpres et complies, Monseigneur l'archevêque d'Aix fit un très-beau sermon au Roy, dont le premier point étoit sur ses devoirs vis-à-vis son peuple, et le second sur ses devoirs vis-à-vis de la religion. Tout l'auditoire en fut enthousiasmé.

Le onze, se fit la cérémonie du sacre, précisément de la même façon que les brochures répandues à ce sujet en parlent.

Le douze, tout le régiment d'Oussard (sic) d'Esterasi (sic) fit dans l'après dinée la petite guerre pendant deux heures devant la reine, que leurs évolutions légères divertirent beaucoup. C'étoit dans une plaine immense à une lieue de Rheims, et il sembloit que leurs chevaux avoient des ailes. Le comte de Provence et le comte d'Artois étoient à leur tête, habillés aussi à la houssarde.

Le matin du treize, le roy fut entendre la messe à l'abbaye de Saint-Nicaise, et à son retour il posa la première pierre de l'Université de Rheims qu'on rebâtit. L'après-dinée Sa Majesté fut reçue solennellement grand maître de l'ordre du Saint-Esprit. La procession des cordons bleus, à laquelle les princes et le Roy assistoient, formoit un spectacle superbe. Après la procession, le Roy tint conseil, dans lequel il nomma sept cordons bleus, qui sont les quatre ôtages [1], l'archevêque de Narbonne, l'ancien évêque de Limoges et M. de Talaru ; mais ils ne seront reçus qu'à la Chandeleur.

Le quatorze, le Roy précédé et suivi de toute sa maison, de tous les princes et les grands seigneurs qui étoient tous à cheval fut au milieu de ce pompeux cortège, monté sur un superbe andaloux, à la messe à l'abbaye de Saint-Remi. Il fut de là toucher les écrouelles, qui étoient au nombre de 2,400. J'assistai de fort près à toute cette cérémonie. Il faisoit une chaleur excessive et malgré cela le Roy s'y prêta de la meilleure grâce du monde.

Le quinze, le Roy et la Reine, escortés de la plus grande pompe, furent à la suite du Saint-Sacrement à la procession de la Fête-Dieu.

Le seize, la cour repartit pour Versailles. Pendant le séjour du Roy à Rheims, je l'ai vu ainsi que la Reine et toute la famille royale deux ou trois fois par jour.

On rôtit en Champagne : pendant tout le temps des cérémonies il n'a plu que le jour du sacre, et comme tout se passoit dans l'intérieur de l'église, cela n'a fait aucun tort à la beauté du spectacle.

Autre lettre du même, de la même date.

Avant d'arriver à Rheims, j'ai passé par bien des pays. Je suis très-content de cette ville que j'habite depuis huit jours. Elle ressemble à Troyes pour la forme qui est très-longue, mais infiniment plus jolye. Elle est très-bien percée et bâtie ; elle a surtout trois ruës fort belles, qui la traversent dans toute sa longueur. La place Louis quinze est un fort joly morceau, la place de la Couture est formée par deux rues qui se coupent à angles droits et qui sont d'une largeur étonnante. Les pro-

1. Otages se dit encore des sûretés qu'on donne entre personnes qui n'ont point de différend, *Fidejussis*. Quand on descend la châsse de Sainte-Geneviève, quand on transporte la Sainte-Ampoule, on laisse des personnes de condition en *ôtage* jusqu'au retour. (Dictionnaire de Trévoux).

menades autour de la ville sont les plus belles que j'ay vues en province, et pendant les huit jours du sacre, elles ont été autant et même plus brillantes et plus décorées que celle des Thuilleries. Outre le beau jardin, il y a encore des promenades autour des murailles de la ville. Le ton de la société est icy généralement très-bon, tous les habitants sont polis et honnêtes, parlent très-bien et purement le françois, mais d'un autre côté ils ont une bonhomie qui ressemble beaucoup à l'innocence et à la simplicité. Il y a trois principales églises qui méritent d'être vues : 1° la cathédrale dont le portail et tous les ornements extérieurs sont des chefs-d'œuvre de travail et de proportion. Le dedans, quoique assez beau, n'y répond pas ; 2° Saint-Remy est remarquable par la Sainte-Ampoule et par les riches châsses de Saint-Remi et de Saint-Marcoulf. La Sainte-Ampoule est une petite phiole, grosse comme les deux tiers du petit doigt, remplie d'huile depuis 1300 ans, que Clovis Ier fut sacré par Saint-Remi, qui la reçut par miracle. On se contente pour le sacre des rois d'y tremper le bout d'une aiguille d'or, ce qui fait qu'on n'en use pas beaucoup. Elle est enfermée dans une espèce de boëte, tout enrichie de diamants et d'émeraudes ; 3° Saint-Nicaise est orné d'une fort belle architecture. Le pavé de son chœur est d'un marbre rare, taillé en cubes dans tous les sens et de diverses couleurs. Mais ce qu'il y a de plus singulier dans cette église, c'est un des gros piliers qui la soutiennent, qui tremble et chancelle d'une façon très-sensible, dès qu'on balance le battant de la grosse cloche. Il est bien surprenant que l'édifice n'en soit aucunement altéré. L'harmonie de l'ensemble n'en souffre point, et cette particularité unique subsiste depuis 300 ans.

Les Jésuites avoient à Rheims un collége immense, qu'on a métamorphosé en un superbe hôpital général. A 300 pas de Rheims est le château d'eau, qui renferme une mécanique très-simple, au moyen de laquelle tous les quartiers de la ville sont pourvus d'eau.

Il faut actuellement vous parler du sacre et d'une si auguste cérémonie qui a attiré icy tout le peuple des campagnes d'alentour et tous les gens comme il faut des villes voisines. Mais on s'attendoit à avoir beaucoup plus d'étrangers qu'il n'en est venu. Il y a eu 150 chambres à louer, qui sont restées vacantes. On n'a remarqué qu'un ou deux milords. Les gens riches de Flandres, de Lyon, de Paris même ont tous redouté la cherté du séjour, comptant que tous les logements seroient

pris, et cette crainte réciproque a fait que chacun est resté chez soy. Du reste tous les grands seigneurs de France, les ministres, les ambassadeurs et les princes s'y sont rendus. En un mot, la cour entière s'est transportée de Versailles à Rheims, et le service du Roy ainsi que le travail s'y exécutent journellement. Je n'ay point assisté au sacre n'ayant pu obtenir une place dans le chœur de la cathédrale. Je m'étois cependant plusieurs fois présenté chez le Maréchal et chez M. le comte de Tonnerre. Mais je ne pus les trouver que le 10 à huit heures du soir. Ils me dirent qu'il n'y falloit plus penser, tous les billets étant retenus.

Je venois de voir tous les préparatifs et il ne me restoit que l'office à suppléer. Toute l'église étoit ornée des tapisseries de la couronne, qui sont de la plus belle fabrique des Gobelins. On avoit formé dans le chœur douze grandes et doubles loges de chaque côté. Dans le fond étoit un vaste amphithéâtre en forme de tribune, en face duquel le jubé représentoit une espèce de plate-forme, où l'on avoit établi le trône du Roy. Toutes ces décorations étoient soutenues et embellies d'une infinité de colonnes, de ciselures et de groupes dorés. La cérémonie du sacre a duré sept heures, depuis cinq du matin jusqu'à midy. Au moment où Sa Majesté a été sacrée et couronnée par l'archevêque de Rheims, l'artillerie des places a tiré cent coups de canon. Les gardes françoises et les gardes suisses ont fait plusieurs décharges de mousquetterie, et le peuple qui étoit au nombre de plus de trente mille âmes dans le parvis de la cathédrale n'a cessé de répéter hautement pendant une demi-heure : Vive le Roy ! Tous les grands seigneurs ainsy que les personnes placées dans le chœur signaloient aussy leurs acclamations. Le Roy fut on ne peut pas plus sensible à ce touchant spectacle, et la Reine attendrie jusqu'aux pleurs sortit de sa loge pour verser des larmes de joye et revint un demi quart d'heure après plus brillante encore qu'auparavant.

Le soir de la cérémonie, il y eut dans toute la ville de magnifiques illuminations. Les plus belles étoient celles de l'archevêque qui représentoient le palais de Versailles avec des groupes et des épigraphes, et celles de l'intendant qui figuroient le château de Trianon. J'ay vu tous les présents que le Roy a faits pour son sacre à l'église de Rheims. Les ornements de la messe et des vêpres sont superbes, ils ont été faits à Lyon et ont coûté cent mille écus. Il y a une couronne d'or massif et

un ciboire pareillement d'or massif, qui pèse 18 marcs et coûte soixante mille francs, et dont l'art et le travail sont encore beaucoup au dessus de la matière. Le manteau royal avec lequel il a été sacré est un velours de Gênes, tout semé de fleurs de lys brodées en or et doublé d'hermine mêlée de queue de martre. Ce manteau est immense, son développement à quarante-huit aulnes et la seule doublure a coûté cinq mille francs.

Le 16, Sa Majesté s'en alla à deux heures après midy, et la reine à cinq. Sa sortie fut très-belle, moins pompeuse cependant que son entrée, parceque la plupart des princes et grands seigneurs étoient déjà partis.

Le Roy, la Reine et les princes se sont promené tous les jours dans les jardins publics pour se faire voir au peuple qui étoit dans l'enthousiasme. Le comte d'Artois est allé faire un voyage en Flandres.

LA FAMILLE DANRÉ D'ARMANCY

ET

LA ROSIÈRE DE SALENCY*

II

IV. François Danré, écuyer, seigneur de Salency, Frières, Fallouël, Condren, etc, né en 1671, mort à Soissons le 24 janvier 1724 où il était procureur du roi au bureau des finances (1691), honoraire le 16 mai 1712. Il avait épousé, en 1692, Madeleine Vaillant, fille d'Antoine, écuyer, maire royal de Chauny[1], et de Marguerite Gobeau[2]. Comme seigneur de Salency, François Danré était sénéchal et écuyer de l'évêque de Noyon auquel il rendit hommage en cette qualité le 13 juillet 1697. Très-fastueux, très-généreux, il dépensa une partie de sa fortune, cependant très-considérable, ce qui le força à vendre à son frère sa charge de procureur du roi[3]. Il laissa : Charles-Antoine qui suit et Marie-Madeleine-Françoise, dame de Frières, Fallouël et Condren, mariée à François le Scellier, écuyer, seigneur de Chézelles[4], conseiller au parlement de Metz.

* Voir page 30, tome VIII, 4e année, de la *Revue de Champagne*.

1. Vaillant ou Le Vaillant, ancienne famille noble du Vermandois où elle a formé les branches de Bovent et de Brusle. — D'argent à 3 têtes de maure de sable, tortillées d'argent, 2 et 1.

2. Ancienne famille habitant à Soissons et à Chauny. — D'azur à un chevron d'or, accompagné de 2 étoiles d'or en chef et d'une étoile d'argent en pointe.

3. Hommage au marquis de Guiscard pour les fiefs composant la seigneurie de Salency, le 25 juin 1708. — Hommage de la duchesse de Villequier à Mme de Salency pour son fief de Bethencourt-en-Vaux relevant de celui de Vieulaine à Salency (27 septembre 1722).

4. Famille noble de Picardie, maintenue le 13 mars 1700, sur preuves remontant à 1525. — Elle est actuellement représentée par trois frères : MM. le vicomte de Chézelles, marié à Mlle de Montesquiou-Fezensac ; Henri de Chézelles, marié à Mlle Merlin d'Estreux de Maingoval ; Arthur de Chézelles, marié à Mlle de Bryas ; et leurs cousins, M. et Mlle Le Scellier de Blécourt. — Une sœur du père de MM. de Chézelles épousa en 1810 le marquis de Lubersac dont le fils épousa la fille du duc de Rauzan-Chastellux et a eu deux fils et une fille. — Armes : d'or à l'aigle d'azur, becqué et membré de gueules.

V. Charles-Antoine Danré, écuyer, seigneur de Salency, Dominois, Leury, etc., mort à Paris où il avait un hôtel le 7 décembre 1754, âgé de 60 ans. Il avait épousé le 7 avril 1723 Marie-Antoinette Grévin de Saint-Thierry, dame de Leury, fille unique de Laurent [1], payeur des rentes de l'hôtel-de-ville, et de Marie Rémond de Sancey [2], morte le 17 avril 1771, laissant deux fils et une fille. — Charles-François Laurent qui suit; — Charles-Samson, écuyer, seigneur de Leury, conseiller correcteur à la cour des comptes de Paris (1760), mort sans postérité en 1817; — Charlotte-Françoise-Marguerite, née en 1734, mariée à Louis de Portelance, écuyer, seigneur de Toury en Orléanais [3].

VI. Charles-François-Laurent Danré, écuyer, seigneur de Salency, Dominois, etc., mousquetaire de la garde du roi (1744), capitaine aux régiments de Vintimille et de Fumel, cavalerie, reçut une assez grave blessure à la bataille d'Ettingen et fut créé chevalier de Saint-Louis le 5 juin 1759. Il quitta peu après le service et épousa le 24 février 1755, à Reims, chez son cousin d'Armancy, Simone Colart de Boutancourt, fille d'Antoine [4], seigneur de Boutancourt, Flise etc., et de Charlotte-Nicole l'Espagnol [5]; veuf sans enfants, le 7 septembre 1771, M. de Salency se remaria à Paris le 27 août 1772 avec Anne-Thérèse de Montguyot de Cambronne, fille d'Alexandre de Montguyot [6] chevalier, vicomte de Cambronne et de Maissemy, baron d'Estrée et de Marguerite Henin de Cuvillers de Balloy [7].

1. Famille soissonnaise. — De gueules à une tête et col de licorne, coupé d'argent, traversé d'une flèche d'or embarrée, et accompagnée en chef de trois étoiles de même, mal arrangées.

2. Même famille que celle des marquis de Montmort en Champagne. — De gueules à 3 roses d'argent, 2 et 1.

3. Famille noble de l'Orléanais. De ce mariage sont nées : la comtesse de Ségur, sans postérité; la comtesse de Lastic-Saint-Jal, d'où le comte de Lastic-Saint-Jal, et la comtesse Paul de Lévezou de Vezius, mère d'un fils et de deux filles Mme de Poumayrac et la vicomtesse de Layrolles, d'où postérité.

4. Famille noble de Champagne. — D'or à la face de gueules, chargée de 3 roses d'argent.

5. Très-ancienne famille champenoise. Branche de Bezanne et de Chanteloup, encore existante. — D'azur à la face d'or, accompagnée en chef de 2 têtes d'épagneul d'argent posées de front, et d'une tour d'argent en pointe.

6. Famille de Picardie, maintenue en 1655 comme d'extraction chevaleresque. — D'azur à la palme d'or en pal, accostée de deux clefs affrontées d'argent soutenues de 3 coquilles mal ordonnées d'or.

7. Flandres, établis en Thiérache au xve siècle, et en Champagne, où elle fut maintenue en 1667. — De gueules à la bande d'or, brisée en chef d'un lion d'azur.

M. de Salency eut un singulier différend à soutenir contre l'évêque de Noyon : le seigneur, l'un des quatre barons de l'évêché avait droit comme écuyer héréditaire, à la monture sur laquelle le prélat faisait sa première entrée dans sa ville épiscopale. En 1766, Mgr de Broglie y vint en carrosse à six chevaux ; dans la circonstance, M. de Salency, après avoir rempli sa charge, avait droit à l'équipage, représentation de la hacquenée traditionnelle. Mais le prélat, sans doute pour éviter ce don onéreux, ne prévint pas M. de Salency qui, n'ayant pas paru, ne put prendre possession des chevaux. Il intenta naturellement un procès ; mais la Révolution éclata avant qu'il ne fût jugé. Il mourut à Compiègne en 1800 et sa femme, à Salency, le 1er février 1815. Pendant la Révolution, ni l'un ni l'autre n'émigrèrent ; quand on vint pour les arrêter, leurs anciens vassaux s'y opposèrent et obtinrent qu'ils demeurassent au château sous leur garde. Une seule fille naquit de ce mariage.

VII. Anne-Marie-Charlotte Darré de Salency, née le 4 juin 1781, mariée le 17 juin 1799 à Pierre-Laurent Mégret de Devise[1] (1744-1840), conseiller général de l'Oise sous la Restauration, etc., fils de Mre Claude-Marie Mégret de Méricourt-Devise, écuyer, gentilhomme du Roi, conseiller secrétaire du Roi au Parlement de Dijon, seigr de Devise, Mericourt, etc., et de Etiennette-Charlotte Fizeaux de Clémont. Elle mourut à Salency le 8 octobre 1836, laissant : 1° Marie-Charles-Amédée Mégret de Devise (1800-1854), garde de corps du roi, etc., qui eut d'Anaïs de Larminat, fille du baron de Larminat et de Anne-Marie-Victorine Marrier de Boisd'hyver : 1° Albert-Marie-Pierre Mégret de Devise, ancien officier de cavalerie, propriétaire actuel de la terre de Salency, marié en 1866 à Mlle Marguerite Maigre, fille de Louis Maigre[2] et de Annette Charmois, d'où 2 fils et 2 filles ; 2° Marie-Charlotte-Victorine-

1. Famille remontant à Guillaume Mégret où Meigret, maître des eaux et forêts des duc d'Orléans et Valois en 1376, puis secrétaire du roi Charles VI qui l'annoblit au mois d'août 1408. Deux rameaux encore existants : Mégret de Devise ; Mégret, baron d'Etigny, comte de Chapelaine. — Ecartelé aux 1 et 4, d'azur à 3 besans d'argent, au chef d'or chargé d'une tête de lion arrachée de gueule, aux 3 et 4 d'argent, à la bande d'azur chargée de 3 étoiles d'argent, sur le tout d'azur au chevron d'or, accompagné de 3 étoiles renversées d'or, 2 et 1.

2. Languedoc. — D'azur au lys d'argent, tige, feuillé et terrassé de sinople, accompagné de 2 étoiles d'argent en chef.

Alice, mariée en 1863 au baron Adolphe Duroy de Suduiraut, capitaine d'infanterie, etc., chevalier de la Légion-d'honneur, d'où postérité ; 3° Marie-Louise-Sophie, religieuse visitandine. — II. Charles-Laurent-Jules Mégret de Devise, garde du corps du Roi, puis chef d'escadron de carabiniers, chevalier de la Légion-d'honneur, mort en 1848. — III. Marie-Charlotte-Amélie Mégret de Devise (1804-1838), femme de Charles Bousson, chevalier, colonel d'artillerie, chevalier de Saint-Louis, commandeur de la Légion-d'honneur, d'où postérité. — IV. Léon-Marie-Pierre Mégret de Devise (1809-1862), capitaine d'infanterie, marié en 1850 à Victorine Sénéchal, fille de Jean Nicolas, ingénieur en chef des ponts et chaussées, et de Louise-Marie-Charlotte le Masson, d'où : 1° Marie-Thérèse-Charlotte, mariée en 1869 à M. Esmoingt de Lavaublanche, veuf en 1876, avec deux fils et une fille ; 2° Marie-Louise, née en 1853 ; 3° Robert, né en 1853, ancien zouave pontifical, marié en 1876 à Mlle Marie de Boulancy, d'où postérité.

La famille Danré porte pour armes : d'argent au chevron de sable, accompagné en chef de deux têtes de serpent d'azur, arrachées de gueules, et en pointe d'un arbre de sinople. — Couronne de marquis. — Support : deux lions. (Certificat de d'Hozier, du 27 juillet 1697).

(*A suivre*). H. B.

LE PRIX GÉNÉRAL DE L'ARQUEBUSE

A CHALONS EN 1754 *

N° 1. — SAINT-DENIS

Drapeau blanc, au milieu les armes anciennes de France d'azur semé de fleurs de lis sans nombre ; l'écu accompagné de deux palmes vertes. Au dessus, le cri de France ; *Mont-Joye Saint-Denis.*

Clovis, après sa conversion prit pour cri de guerre, *Mon Jove Saint-Denis*, dont on a fait par corruption *Mont-Joye.* Saint-Denis était le patron des français chrétiens. Clovis ayant quitté le paganisme, le nomma *Mon Jove*, c'est-à-dire, celui auquel après Dieu, il avait recours, au lieu de son Jupiter.

N° 2. — VITRY-LE-FRANÇOIS

Drapeau, damas blanc semé de fleurs de lis d'or en broderie avec glands de même. Au milieu sont les armes de France et de Navarre entourées des colliers des ordres et sommées de la couronne royale.

Au revers sont celles de la ville, elle porte de gueule à salamandre d'or au milieu d'un brasier ardent, la tête couronnée d'or, au chef cousu de France. Au-dessus est l'âme de la devise de François Ier restaurateur de Vitry.

Nutrisco et Extinguo

Les habitants de Vitry sont actifs et spirituels, il s'y fait un commerce assés considérable de grains, ce qui rend cette ville une des plus riches de la province.

On remarque qu'entre les citoyens de Vitry et de Chaalons il y a eu dans tous les temps une certaine antipathie, dont on apperçoit encore des vestiges. On demande quelle en peut être la raison.

Cette espèce d'antipathie n'est point particulière à ces deux villes. On voit dans les commentaires de César qu'il y avait autant de factions dans la Gaule que de peuples, et quelquefois presque autant que de familles. La jalousie armait souvent les

* Voir page 45, tome VIII, 4e année, de la *Revue de Champagne.*

provinces et les villes voisines les unes contre les autres, et ce fut en partie à ces divisions intestines que les Romains durent leurs conquêtes. Telle paraît être l'origine de l'antipathie qui subsiste encore aujourd'hui entre un grand nombre de villes voisines.

N° 3. — GUIGNES-EN-BRIE

Drapeau bleu semé de fleurs de lis d'argent. Au milieu sont les armes de M. Bernard de Balinvilliers comte de Coubert, maître des requêtes : elles sont d'azur, à l'ancre de navire d'argent cantonné d'une étoile de même, aux rayons d'or : l'explication du blason symbolique est donnée par l'inscription au-dessus en ces termes :

Aurea stella dedit lumen, dedit anchora firmum

Les supports des armes de M. Bernard sont deux levrettes affrontées.

Le guidon blanc de la compagnie est embelli d'une représentation ingénieuse et galante de l'échange que fait le dieu Mars de sa couronne de lauriers contre celles d'oliviers et de mirte que Vénus lui présente. Le mot de l'emblème est :

Nec semper Mars ferus arma movet

Ce trait paraît emprunté d'un distique faisant partie d'une Elégie où sont représentées les victoires de la beauté.

Invisos Veneri, divûm pater, abjicit ignes
Horrida nec semper Mars ferus arma movet

Le coq apperçu de loin est également l'attribut de la fierté et de la vigilance.

N° 4. — PROVINS

Drapeau blanc semé de fleurs de lis d'or. Au milieu sont les armes de France avec leurs accompagnemens. Au revers sont les armes de la ville qui porte d'azur au château flanqué de quatre tours d'argent massonnées et crénelées de sable, couronne de comte, au-dessus est écrit :

Sic florent nostris lilia mixta rosis

N° 5. — REIMS

Drapeau blanc. Au milieu sont les armes de France accollées de Navarre, entourées des colliers des ordres du roi.

Au bas, à droite, sont celles de la ville, elle porte d'argent à deux branches d'olivier, de synople entrelacées et au chef cousu de France ancien. Au-dessous est écrit: *Dieu en soit garde.* A gauche est le chiffre du roi. Le sacre de Louis XIV est l'époque de la première réputation du vin de la montagne de Reims. La cour ne connaissait alors que le vin d'Aï ou de la rivière de Marne. Elle prit tellement goût aux vins de Montagne dont elle but à Reims, que l'on prit soin depuis, de les faire plus tendres, plus légers et plus délicats.

N° 6. — COULOMMIERS-EN-BRIE

Drapeau fond blanc semé de fleurs de lis d'or, d'un côté est un écusson, champ d'azur au soleil d'or rayonnant à 16 pointes, au haut desquelles est cette devise :

Sol ad gloriam Equites ducemque ducit

De l'autre côté sont les armes parlantes de la ville sçavoir : un colombier avec des pigeons.

Guidon fond blanc, une devise au milieu dont le corps est un soleil levant avec un serpent rampant, levant sa tête du côté du soleil. L'âme de cette devise est :

Renovat pæsentia vires

Le serpent qui se ranime aux rayons du soleil, fait allusion au nom de *Columborium* qui lui est plus naturel. On sçait que *coluber*, couleuvre, équivaut à serpent.

Coulommiers est appelé la ville de Valentin, à cause de la naissance qu'elle a donnée au peintre de ce nom que la vigueur de son pinceau rend égal au Carravage et au Manfrede, dont il fut l'imitateur. Les quatre évangélistes et le denier de César du cabinet du roi sont de la main de ce français, que plusieurs prennent pour un maître d Italie.

N° 7. — EPERNAY

Drapeau bleu semé de fleurs de lis d'or avec une croix blanche chargée des armes de la ville, elles sont d'azur, à trois roses d'argent, deux et un.

N° 8. — MELUN

Drapeau blanc semé de fleurs de lis d'or. Au milieu sont les armes de France accolées de Navarre, et entourées des colliers des ordres du roi.

Au bas sont celles de la ville, elle porte d'azur semé de fleurs de lis d'or, au château à trois tours d'argent massonnées et crénelées de sable. L'écusson surmonté d'une couronne de comte, est entouré de deux anguilles. Aux angles du drapeau sont des arquebuses en sautoir.

Le roi Charles IX a établi l'arquebuse de Melun, elle a été confirmée par Louis XV, en 1729.

La compagnie de Melun a pour colonel M. le comte de Mailly, chevalier des ordres du roi, lieutenant général des armées de Sa Majesté, premier écuyer de madame la Dauphine.

N° 9. — CORBEIL

Drapeau fond bleu semé de fleurs de lis d'or ; d'un côté est une croix blanche au milieu de laquelle sont les armes de la France accollées de celles de Navarre. Plus bas sont les armes de M. le duc de Villeroi, d'azur au chevron d'or accompagné de trois croix ancrées de même deux et un. L'écusson surmonté d'une couronne Ducale.

Au milieu du drapeau sur une large bande est écrit en lettres d'or :

Cor bello, paceque fidum

Cor bello fait allusion au mot Corbeil, et à son blason qui est un cœur de gueules au milieu duquel est une fleur de lis d'or :

Corbeil Cœur bel

Au revers du drapeau sont les attributs anciens de la compagnie d'arquebuse. La ville de Corbeil est renommée pour ses pêches qui ont un goût exquis, de là le dicton :

Les pêches de Corbeil

N° 10. — MÉZIÈRES

Drapeau blanc semé de fleurs de lis d'or. Au milieu les armes de l'arquebuse de la ville : elles sont d'azur à quatre pantons d'argent marqués de sable au milieu, et au chef de gueules à deux rateaux d'or démanchés. L'M capitale d'or est tracée dans la partie supérieure avec cette inscription :

Decus Urbis et Orbis

Au bas est écrit :

Rara insignia

Quatre chevaliers de la compagnie gagnèrent le premier prix des quatre pantons au prix général de Charleville, en 1671.

On a vu avec plaisir les chevaliers de Mézières observer la nouvelle marche des troupes françaises.

A la tête de cette compagnie marchait le Nestor des arquebusiers de quatre provinces M. Noël. Un panton gagné au prix général de Laon en 1700, le rendit célèbre.

Son assiduité aux exercices de l'hôtel perfectionna de jour en jour son adresse. Après avoir trois années consécutives mis l'oiseau bas, son titre de roi fut changé en celui d'empereur. Il s'est distingué au prix de Meaux, au prix de Compiègne ; et 76 ans n'ont point ralenti l'ardeur qui l'a conduit à Chaalons. Chacun a pris un plaisir extrême à le voir et à recueillir, de ses récits mille traits curieux dont nous ferions volontiers usage, si par malheur ils ne ramenaient pas trop souvent l'exclamation :

Damnosa quid non imminuit dies

N° 11. — NOGENT-SUR-SEINE

Drapeau blanc. Au milieu sont les armes de France entourées des colliers des ordres du roi. Au-dessus est un soleil rayonnant à seize pointes, autour est cette devise :

Nec pluribus impar

Plus bas sont celles de M. le prince de Rohan-Soubise, cy-devant gouverneur de la province.

N° 12. — MAGNY-EN-VEXIN

LE FRANÇAIS

Drapeau blanc. Au milieu sont les armes de France et de Navarre avec les colliers des ordres du roi. Plus bas à quelque distance à main droite, est un cartel entouré de rameaux d'olivier. Son champ est chargé de la devise de François Ier qui, pour exprimer qu'il savait céder ou résister à l'amour, selon que l'exigeait l'intérêt de sa gloire, portait une salamandre couronnée et couchée dans un brasier ardent avec ces mots :

Nutrisco et extinguo

A gauche sont les armes de M. de Senozan, conseiller au Parlement et colonel de la compagnie. Ce magistrat a depuis peu d'années acquis la seigneurie de Magny de la maison de

Villeroy dont on voit plusieurs tombeaux dans l'église du lieu. Ces monumens qui méritent l'attention des artistes et des curieux répondent à la beauté du baptistère qui passe pour un morceau exquis d'architecture.

N° 13. — BRIE-COMTE-ROBERT

Drapeau blanc semé de fleurs de lis d'or aux armes de France. Le revers a celles de la ville qui porte d'azur à la tour d'argent massonnée de sable. L'écusson est surmonté d'une couronne de marquis.

Plus bas sont les armes de M. Paris de Martmonel, colonel de la compagnie, elles sont d'or à la fasce d'azur. Au milieu du drapeau est écrit en lettres d'or :

Brie-Comte-Robert

La matière et l'art concourent également à l'embellissement de cette enseigne. L'étoffe en est aussi fine que la broderie en est riche, et on peut la regarder comme un précieux monument du goût et de la générosité du chef de la compagnie.

N° 14. — ESTAMPES

Drapeau fond blanc et croix bleuë. Guidon fond blanc avec un soleil d'or rayonnant à seize pointes dans lesquelles est enlacée la devise :

Nec pluribus impar

La compagnie d'Estampes se pique d'observer la discipline militaire des dragons ; elle marche sous les ordres de Messire Adrien Constant-Esprit Regnault de Barres, chevalier, comte de Barres, capitaine, gouverneur et grand bailli pour le roi des ville, château et duché d'Estampes, baron de Laaz, seigneur de Villeneuve-sur-Auver, et autres lieux ; ancien capitaine commandant des dragons Wallons de la garde de feuë Sa Majesté Impériale Charles VII.

Les arquebusiers de France n'osent pas se flatter d'être en tous lieux commandés par des hommes de cette distinction, mais il leur est permis de faire des vœux pour obtenir des chefs qui retracent au moins une partie des vertus civiles et militaires de celui dont nous venons d'expliquer les titres et les qualités. C'est contre leur institution que quelques compagnies avoient pour capitaine en chef des hommes aussi peu versés dans le code militaire, qu'ils ont voulu le paroître dans les procédés judiciaires.

N° 15. — DORMANS

Drapeau blanc. Au milieu les armes de France, et une fleur de lis d'or aux quatre coins du drapeau. Au revers les armes de la ville d'azur au coq d'argent crèté, barbé, onglé, éperonné de même à trois fleurs de lis d'or, deux en chef et une en pointe. L'écu est terminé par une couronne de baron.

Le surnom de coq donné aux chevaliers de Dormans tire son origine de la figure animée de leur blason que la philosophie symbolique prend pour le type de la vigilance. Des vingt-six chevaliers dont la compagnie de Dormans est composée, vingt-cinq se sont rendus au prix général à Chaalons. Un seul a-t-il oublié que ce mot *vigilantia* qui est écrit sur un linteau que porte le marqueur dans les montres solennelles, avertit les chevaliers que la gloire n'est pas le partage de ceux qui s'endorment entre les bras de la mollesse.

N° 16. — SAINT-QUENTIN

Drapeau gironné de huit pointes de Malthe blanches et noires par opposition. D'un côté sont les armes de France entourées des colliers des ordres du roi.

Au bas sont celles de la ville. Ecartelé au 1er et 4e d'argent aux deux arquebuses de sable en sautoir. Au 1er de sable aux trois canons d'argent montés sur leurs affûts de même deux et un. Et au 3e de sable à la tour d'argent massonnée de sable, sur le tout d'azur, le buste de Saint-Quentin de gueules.

Le guidon de même. D'un côté est cette devise :

Hostes in fugam ago, patriamque tueor

N° 17. — CHARLEVILLE

Drapeau noir et jaune par opposition, et croix blanche simplement.

N° 18. — CONDÉ-EN-BRIE

Drapeau aux armes dè France, sur un fond blanc, cantonné de quatre fleurs de lis d'or. Le revers est orné des armes de M. le comte de Clermont. L'écu de France est répété au guidon sur un fond rouge. Au-dessus est écrit :

La gloire nous guide

De l'autre côté un trophée d'armes à l'antique est relevé en broderie d'or.

La gloire a réellement guidé Mr Truet et ses deux fils à Chaalons. La compagnie des arquebusiers de Condé-en-Brie ne pouvoit pas être représentée par des chevaliers plus propres à lui faire honneur. Pindare lui-même les eût jugés dignes de l'attention de Minerve et des Muses.

Des hamps dont ils font leurs délices,
Quant aux jeux de Chaalons nos tireurs appelés,
Pour de si nobles exercices,
Cessent de paroître zélés ;
Moi-même j'y conduis mes enfants à la gloire,
Par un chemin semé de fleurs,
Qu'autour des noms portés au Temple de mémoire,
Nuance la main des neuf Sœurs.

N° 19. — BAR-SUR-AUBE

Drapeau bleu, croix blanche cantonnée de quatre fleurs de lis. Au milieu brillent les armes de France ; au revers celles de province de Champagne qui sont d'azur à la bande d'argent cottoyées d'une double cottice potencée et contrepotencée de même. L'écu de Champagne est posé sur une croix de la religion de Malthe, dont les angles rentrans sont ornés de fleurs de lis. Les murailles de cette ville sont flanquées de trente-cinq tours.

N° 20. — LA FERTÉ-SOUS-JOUARRE

Drapeau blanc, semé de fleurs de lis. Au milieu se voit un écusson au champ d'azur portant des fleurs de lis sans nombre, et un léopard passant. Une couronne de marquis surmonte cet écusson auquel deux lions adossés servent de support. Au revers du drapeau sont les armes du seigneur de la ville, M. le duc de la Rochefoucauld qui porte burelé d'argent et d'azur à trois chevrons de gueule, brochant sur le tout. M. de la Rochefoucauld a pour tenans deux sauvages de carnation, et pour cimier une fée aux cheveux épars s'élevant jusqu'à demi-corps d'une cuve ou lavoir duquel sort une queuë de serpent ; de la main droite, elle tient un miroir, de la gauche un peigne : c'est le portrait de Melusine, laquelle a tant exercé la plume de nos vieux romanciers.

N° 21. — SAINT-DIZIER

Drapeau fond blanc semé de fleurs de lis d'or. Au milieu sont les armes de France et de Navarre entourées des colliers

des ordres et sommées d'une couronne royale. Au bas sont les lettres S. D. capitales d'or. Au revers sont les armes de la ville, elle porte d'azur au château à trois tours crenelées d'argent massonnées de sable, portes et fenêtrages de même avec ce mot :

Regnum sustinent

N° 22. — AVIZE

Drapeau blanc, fleurs de lis aux quatre coins. Au milieu, sans écusson formé, trois fleurs de lis d'or, deux et une surmontées d'une couronne royale.

N° 23. — MEULAN-SUR-SEINE

Drapeau jaune semé de fleurs de lis d'argent avec une croix blanche aux fleurs de lis d'or. Les armes de France entourées des colliers des ordres du roi sont au milieu du drapeau qui porte ce titre :

Arquebuse de Meulan

Au revers sont les armes de la ville d'azur de fleurés d'or sans nombre. Autour de l'écusson est cette légende :

Regi et regno fidelissima
Mulinchum Vexini gallici
Civitas

La compagnie de Meulan a pour colonel M. Bignon bibliothécaire du roi, maître des requêtes, prévôt-maître des cérémonies de l'ordre du Saint-Esprit, de l'Académie française, honoraire de celle des inscriptions et belles-lettres.

N° 24. — JOINVILLE

Drapeau écartelé bleu et rouge, semé de fleurs de lis d'or autour d'une croix blanche, au centre sont les armes de la maison d'Orléans, avec ce mot :

Omnia tuta time

Il y a beaucoup de rapport au *Circumspicit undique tutus*, autrefois appliqué au cardinal de Richelieu, et signifie que le sage ne s'endort jamais sur la foi de la fortune, parce qu'il en connoît l'inconstance, et qu'il sçait que le plus violent orage succède bientôt au calme le plus profond.

Au revers du drapeau sont les armes de Joinville ainsi

blasonnées. Un écusson quarré d'azur à trois mords de bride d'or l'un sur l'autre, chef de gueules chargé d'un lion d'or issant.

N° 25. — AVENAY

Drapeau fond bleu avec une croix blanche. Au milieu, un écusson quarré présente les armes de France sans autre ornement que deux palmes liées d'un cordon rouge à grands pendans d'une même couleur.

Au revers, est un écusson de pareille forme. On y voit en champ d'azur la lettre initiale d'Avenay d'or, embellie d'un entrelacs de branches d'olivier. Le cimier est une main armée d'une épée d'argent, le tout est accompagné de deux palmes qui forment un cercle, dont une fleur de lis d'or forme le couronnement.

Avenay s'appeloit autrefois le Val d'Or ; ce vignoble produit des vins tendres et délicats. Il n'y a point de province, dit Saint-Evremont qui fournisse de plus excellens vins pour toutes les saisons que la Champagne, elle donne les vins d'Aï, d'Avenay, d'Hautvilliers pour le printemps ; ceux de Sillery et Taissy pour le reste de l'année et au-delà.

N° 26. — TROYES

Drapeau blanc avec glands d'or. Au milieu sont les armes de la ville qui porte d'azur à la bande d'argent, cottoyée de deux doubles cottices, potencées et contrepotencées de même au chef cousu de France, l'écusson environné de deux palmes. Au bas sont deux arquebuses passées en sautoir, accompagnées du fourniment et de quelques autres attributs militaires.

Au guidon d'un côté un soleil rayonnant à seize pointes d'or, au-dessus cette devise :

Nec pluribus impar

Au revers du guidon les armes de la ville, avec les mêmes attributs, savoir deux arquebuses en sautoir et leur fourniment.

Les chevaliers de l'arquebuse de Troyes portent une médaille au milieu de laquelle sont les armes de France avec celles de la ville à droite, et celles de son gouverneur à gauche. Entre les unes et les autres sont des armes à feu dont l'usage a tant de fois signalé la valeur et l'adresse de cette compagnie.

Moins lestes, moins adroits étoient les Phrygiens,
Quand le fils de Priam les menoit en campagne,
Que ne sont les braves *Troyens*
Qu'abreuve le vin de Champagne.

N° 27. — ROSAY-EN-BRIE

Drapeau blanc. Au milieu sont les armes de France accollées de Navarre, entourées des colliers des ordres du roi.

Au bas sont celles de la ville ; elle porte d'argent à trois roses de gueules 2. 1. avec couronne de marquis. Au-dessus cette devise :

Rosæ inter flores

J'aimerois mieux : *Florent in armis*

N° 28. — MANTE-SUR-SEINE

Drapeau blanc. Au milieu est un écusson partie d'azur à une fleur de lis d'or, partie de gueules au chêne de sinople chargé de trois glands d'or. Au-dessus des armoiries est un soleil à seize pointes avec cette devise :

Nec pluribus impar

Au bas du drapeau est un chien courant armé d'un collier avec un anneau et ce mot *fidelis comes*. Au milieu du drapeau sur une large bande rouge est écrit, *compagnie de Mante.*

Cette ville capitale du Mantois est renommée pour la qualité de ses vins. Philippe-Auguste y mourut en 1223.

N° 29. — SAINTE-MANEHOULD

La rencontre bien ménagée du blanc et du bleu forme une croix sur son drapeau dont le centre est embelli des armes de France dans tout leur éclat. En bas sont celles de la ville propres à donner l'idée d'une forteresse redoutable aux ennemis de l'Etat : en effet, ses habitants ont soutenu plusieurs siéges avec beaucoup de valeur. En champ d'azur, on y voit la porte d'une place de guerre flanquée de deux tours crénelées et défendues par un lion armé d'un coutelas ensanglanté, la lame en est de gueules, avec cette fière devise au-dessus :

Nul ne s'y frote

Monsieur Jacques Brissier, seigneur de Fagnières, Breuvery et Marson, lieutenant du grand louvetier de France, capitaine-lieutenant de Sainte-Manehould, a eu l'épée d'honneur par un

coup de broche, le seul qui ait été fait au prix général. Déjà on a remarqué que ceux qui emportoient le prix aux jeux olympiques, étoient tellement honorés, que quand ils retournoient en leur patrie, on abattoit un pan de muraille pour les faire entrer sur un char dans la ville. Toute la milice bourgeoise de Sainte-Manehould s'est mise en armes pour aller au-devant du vainqueur et il a été conduit en triomphe dans la ville. Les vers suivants sont destinés pour être mis au bas du panton.

Sans s'écarter d'aucun côté
Toujours au plus grand bien aller en droite ligne,
C'est ce qu'aux citoyens, de ce tireur insigne
Apprennent la douceur, la force et l'équité.

N° 30. — CRÉCY-EN-BRIE

Drapeau. Des bandes vertes, rouges, bleuës et jaunes coupées et disposées en ondes, en flammes, en serpents, y partent de tous les angles rentrans d'une croix blanche. Au milieu sont les armes de France sous leur grand pavillon.

Au revers sont les armes parlantes de Crécy, sçavoir d'azur à trois croissans (dont le nom dérive de *Crescere*) enlacés l'un dans l'autre, au chef cousu de France.

Ce dernier écusson est environné de palmes et paroît confié à la garde de deux guerriers qui se reposent ayant leurs armes auprès d'eux. M. le Prince, conseiller du roi, trésorier receveur des revenus de la ville, major de la compagnie et le plus ancien chevalier a fait voir dans les différentes marches qu'il étoit très-versé dans la tactique.

N° 31. — LAGNY-SUR-MARNE

Drapeau à la croix blanche sur un fond bleu et rouge, alternativement semé de fleurs de lis et d'épis d'or. Au milieu de la croix sont les armes de France, et à quelque distance celles de Lagny, qui sont d'azur à l'L d'or, accompagnée d'un cloud d'argent en pal aussi couronné d'or.

Ce drapeau est encore orné d'un soleil et des armes du colonel de l'arquebuse, M. de Villemur, receveur général des finances. Il porte d'argent au chevron de gueules et au chef de gueules chargé de deux étoiles d'or.

Le guidon à fond rouge est semé de fleurs de lis et d'épis d'or en fasce, il est enrichi des armes de France et porte au revers celles de Lagny comme le drapeau.

Lagny fut assiégé par les Anglais en 1432. Charles VII y envoya du secours et fit lever le siége. Le duc de Parme s'en rendit maître en 1590.

N° 32. — CHASTEAU-THIERRY

Drapeau blanc. D'un côté sont les armes de France, de l'autre celles de la maison de Bouillon.

N° 33. — RETHEL-MAZARIN

Drapeau blanc semé d'étoiles d'or. Au milieu sont les armes de la maison de Mazarin : elles sont d'azur à la fasce en devise d'argent chargée de trois étoiles de gueules aux faisceaux consulaires d'or posés en pal, l'écusson est surmonté d'une couronne Ducale.

Au revers sont celles de la ville, elles portent de gueules à trois rateaux d'or sans manche, deux et un.

Armes parlantes, Rethel, Rèteaux, Rasteaux.

Rethel est chef-lieu d'une élection, les habitants sont d'un caractère hant, doux, aimable, il y a dans cette ville grand nombre de personnes de distinction.

N° 34. — VERTUS

Drapeau blanc. Au milieu sont les armes de la ville et de la compagnie. Elles sont de sinople, au cœur de gueules percé de fléches d'argent surmonté d'une couronne de comte. Au-dessus est cette devise :

Vivit post funera virtus

A Meaux, en 1717, à Compiègne en 1729, les chevaliers avoient pour dicton :

Les gens de Vertus

Il est singulier qu'il leur ait pris fantaisie de s'en offenser à Chaalons en 1754. Toute la différence que nous trouvons entre les chevaliers qui ont assisté aux prix généraux de Meaux et de Compiègne, et ceux qui étaient au prix de Chaalons, c'est que les premiers avoient pour uniforme des habits petit gris avec des boutons d'argent, et qu'au prix de Chaalons, ils avoient des boutons d'or.

N° 35. — MEAUX

Drapeau blanc. Au milieu sont les armes de France et de

Navarre entourées des colliers des ordres du roi. Plus bas sont celles de la ville mi-parties de gueules et de sinople. Une M capitale d'or, broche sur le tout. Le chef d'azur est semé de lis d'or, et l'Ecusson est surmonté d'une couronne de comte. Aux deux côtés sont des arquebuses passées en sautoir.

N° 36. — MONTDIDIER

Drapeau blanc. Au milieu sont les armes de France et de Navarre entourées des colliers des ordres du roi.

A la droite sont celles de la ville portant d'azur semé de fleurs de lis d'or à la tour crénelée et massonnée de sable. L'écusson accompagné d'arquebuses en sautoir.

A la gauche sont les armes de M. le prince d'Elbeuf cy-devant gouverneur de la ville, avec celles de M. le duc de Chaulnes, chevalier de l'ordre du Saint-Esprit, son gouverneur actuel. Une croix de Lorraine orne les quatre coins du drapeau.

Au guidon. D'un côté sont les armes de France, de l'autre est un soleil rayonnant à seize pointes, avec cette devise au-dessus :

Nec pluribus impar.

N° 37. — LE MESNIL

Drapeau blanc semé de fleurs de lis d'or. Saint-Georges, patron de la compagnie y est représenté à cheval armé de toutes pièces et portant sa lance dans la gueule du dragon. Sur une ligne horizontale est écrit le passage du psaume 112 v. 2. *Sit nomen domini benedictum.*

Le mot de la compagnie est :

Pax ludit cum fulmine Martis

N° 38. — SOISSONS

Drapeau blanc semé de fleurs de lis d'or. Au milieu sont les armes de France avec leur décoration ordinaire. Au bas celles de la ville, de gueules à une fleur de lis d'argent, dans une cartouche de rocaille une grande figure de Cérès appuie sa main droite sur l'écusson, et de la gauche, elle soutient une gerbe de bled, avec cette légende au-dessus, *Augusta Suessionum.* Au bas des armoiries est écrit en gros caractères : L'ARQUEBUSE.

Au revers du drapeau est un trophée d'armes avec cette devise au-dessus.

Aut ludo aut bello

Il eût été plus expédient d'adopter le mot de la devise du Carrousel.

Ludo pugnaque paratur.

Ici, nous saisirions volontiers l'occasion de décrire au moins une partie des peintures sur verre qui rendent l'hôtel des arquebusiers de Soissons recommandable. Ce seroit un bon moyen de prévenir les mauvais effets de la monotomie. Cependant, nous laisserons aujourd'hui échapper cette occasion. Ne nous sommes-nous pas trop apperçu que laplupart de nos lecteurs, plus sensibles aux appas de la dorure qu'à ceux de la peinture, aiment mieux qu'on leur décompose des galons, des broderies, des nœuds d'épée, des nœuds d'épaule, des chapeaux bordés, des cocardes et des plumets, que les siéges, les batailles, les fables héroïques qu'offrent les vitres de l'arquebuse de Soissons.

Dans la légende, on lit *Augusta Suessionum*, parce que le royaume de Neustrie ayant été partagé entre les trois enfants de Clovis, en trois portions égales, Clotaire Ier avait Soissons pour capitale.

N° 39. — VITRY-EN-PERTHOIS DIT LE BRULÉ

Le drapeau n'a rien de remarquable que sa croix formée par la rencontre du verd et du blanc qui le partage.

Le mot de la compagnie doit être :

Decus in armis.

N° 40. — FÈRE-EN-TARDENOIS

Drapeau fond jaune semé de fleurs de lis bleuës. D'un côté les armes de France au revers celles de M. le prince de Conty.

Fère-en-Tardenois est célèbre par sa crystallerie, l'une des plus belles du royaume, l'emplacement des bâtimens est aussi grand que le bourg. Pline, en parlant des verres de crystal, a fait une observation qui convient parfaitement à notre siècle, il dit que leur fragilité même leur donne du prix, et qu'on a mis la gloire du luxe à avoir des choses qui puissent tout d'un coup périr entièrement.

N° 41. — BEAUMONT-SUR-OISE

Drapeau fond rouge semé de fleurs de lis d'or avec une croix blanche. Au milieu de cette croix sont les armes de France entourées des colliers des ordres du roi.

Guidon fond bleu semé de fleurs de lis d'or en broderie. Au milieu un soleil rayonnant à seize pointes, au-dessus duquel est cette devise, *Honore, sed non prœmio.* Je crois qu'il faut substituer *Honori, non prædæ.*

Cette compagnie n'a point fait montre au prix général à Chaalons. Elle n'y a comparu que par M. de la Chaussée, l'un de ses chevaliers. En se chargeant de faire seul les honneurs de son corps, M. de la Chaussée a fait voir qu'il était animé de ce véritable esprit de l'ancienne chevalerie dont le pur amour de la gloire réprouvait toutes les subtilités, toutes les recherches, tous les détours de l'intérêt

A l'exemple de Favi-Marescotti qui avoit un ardent désir de se rendre utile à la République, nous avons profité de la brillante fête des jeux de l'arquebuse pour donner un précis des antiquités de la ville de Chaalons, persuadé que cette description seroit agréable à ceux qui ont quelqu'amour pour leur patrie. L'espérance d'intéresser nous a fait trouver léger le poids de notre travail. Si, en commençant ces mémoires, nous avons senti toute la douceur du plaisir, il n'a pas tenu à certains critiques de nous faire éprouver, en les finissant, toutes les amertumes de la répugnance et du dégoût.

Des personnes respectables du sexe,
Dont la piété solide,
Loin d'étaler aux yeux de fastueux dehors
Et d'avoir d'indiscrets transports,
Est pour juger autrui toujours lente et timide.

Ces personnes, telles que madame des Houlières les peint dans ces vers, se sont récriées contre la liberté qu'a prise l'éditeur de mettre en toutes lettres le dicton de Guignes-en-Brie. On leur sçait gré de cette réflexion, et on applaudit à leur délicatesse. A l'égard des soupçons injurieux, des jugements précipités, des imputations fausses, des froides allusions, des déclamations trop aigres, nous nous croyons dispensé par état et par sentimens d'y répondre; nous en prendrons facilement occasion de souscrire à la sentence du sage.

Risum reputavi errorem, et gaudio dixi: quid frustra deciperis?

J'ai condamné les ris, et j'ai dit à la joie: pourquoi vous trompez-vous si vainement?

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
votre très-humble et très-obéissant serviteur.

A Chaalons ce 26 septembre 1754. ....

P. S. — Mylord Georges Savill a judicieusement observé que le blason était une de ces folies qu'il y a de l'inconvénient à trop mépriser. Nous avons lieu de craindre que l'indifférence, la négligence ou la précipitation de ceux dont nous avons reçu des mémoires ne nous ayent fait commettre plusieurs fautes contre l'art Héraldique. Fautes que le défaut de temps autant que celui de capacité ne nous a pas permis de réparer. Nous en faisons l'aveu, mais nous ne pouvons dissimuler que nous serons peu touché des réprimandes d'une critique chagrine, des murmures de la mauvaise humeur et des plaintes de la vanité.

Vu permis d'imprimer, à Chaalons ce quinze septembre mil sept cent cinquante quatre.

Signé, DE LA FOURNIÈRE.

Noms de messieurs les Officiers et Présidens du conseil tenu à l'arquebuse pour le prix général de Chaalons.

Messieurs : Descolines, président-né, capitaine en chef de Chaalons ; Bridaut, capitaine en chef de Saint-Denis ; Maroteau, capitaine en chef de Saint-Quentin ; Carbon, capitaine en chef de Charleville ; Bourdin-de-la-Barre, capitaine en chef de la Ferté-sous-Jouarre ; Contenot, capitaine en chef de Joinville ; De Lormes, capitaine en chef de Mantes ; De Gesne, capitaine en chef de Sainte-Manehould ; De Lumières, capitaine en chef de Crécy-en-Brie ; De Silly, capitaine en chef de Lagny-sur-Marne ; Pinterel-de-Louverny, capitaine en chef de Château-Thierry ; Desmoulins, capitaine en chef de Rethel ; De La Gravierre, capitaine en chef de Meaux ; Le comte de Barre, capitaine en chef d'Estampes.

LES ÉCOLES ET L'UNIVERSITÉ DE REIMS

II

Université de Reims

§ Ier HISTORIQUE

Arrivons au XVIe siècle sous l'épiscopat de Charles de Lorraine. Ce prélat, malgré les nombreuses occupations de sa vie militante, s'attacha à relever les études qui étaient bien négligées à cette époque, par suite des malheurs de notre pays, et des invasions dont la France avait été le théâtre, fléaux terribles auxquels étaient venues se joindre les guerres intestines et l'hérésie qui faisaient de rapides progrès. Charles de Lorraine ne pensait pas, comme le connétable de Montmorency, que les lettres étaient dangereuses et qu'elles avaient engendré l'hérésie [1]. Il estimait, au contraire, qu'elles charment l'esprit de l'homme en même temps qu'elles l'élèvent ; et loin de les proscrire, comme un danger pour la foi, il croyait qu'elles peuvent servir efficacement la foi elle-même. Telle fut la pensée qui anima le célèbre cardinal dans les efforts qu'il fit pour favoriser l'essor des études sérieuses, et dans la fondation de l'Université de Reims.

Dans ce but il fit venir à Reims, Nicolas Bacquenois, le premier imprimeur qui s'y soit établi, et sut aussi y attirer une foule de savants qu'il s'attacha par les privilèges qu'il leur accorda. Citons seulement : Félicien Hebnot et Richard Dupré, tous deux envoyés comme théologiens au Concile de Trente ; Nicolas Colin, auteur d'ouvrages estimés ; Nicolas Béguin, chanoine ; Nicolas Bothel, professeur de philosophie à l'Université ; et Jean Munier, docteur en théologie.

Le collège des Bons-Enfants subsistait toujours ainsi que celui des Ecrevés, mais les cours en étaient bien restreints, et ceux qui voulaient approfondir une science étaient obligés d'aller, à grands frais, suivre les cours de l'Université de Paris. Ce fut pour suppléer à cette subordination intellectuelle,

* Voir page 22, t. VIII, 4e année, de *la Revue de Champagne*.

1. Regnier de la Planche, Histoire de France sous François II, in-folio, Paris, 1836. p. 170.

que Charles de Lorraine fonda, en 1547, l'Université de Reims. Cette fondation, pour laquelle il avait obtenu du pape Paul III une bulle, en date du 6 janvier 1545, fut confirmée par une charte de Henri II, roi de France, du mois de mars 1547 [1].

La bulle pontificale conférait au cardinal de Lorraine et à ses successeurs les pouvoirs les plus grands et les établissait les conservateurs-nés de tous les privilèges de l'Université. Le parlement fit attendre pendant deux ans la vérification des lettres-patentes du roi. Les pouvoirs si étendus dont l'archevêque était investi, lui parurent porter atteinte aux privilèges de la royauté ; et toujours fidèle à ses habitudes d'opposition à l'influence ecclésiastique, il refusa d'abord l'enregistrement de la bulle ; mais il céda enfin, après avoir reçu des lettres de jussion, et moyennant certaines modifications qui limitaient l'autorité archiépiscopale, et assuraient en même temps des garanties à l'Université [2].

Voici quelques-unes de ces modifications : 1° le bailli de Vermandois, dans le ressort duquel Reims était placé, aurait la connaissance des causes qui appartenaient aux juges laïques, et dans les actes publics, il prendrait le titre de conservateur des privilèges royaux de l'Université.

2° L'archevêque de Reims choisirait une autre personne que son official pour la conservation des privilèges apostoliques, afin que ces deux charges ne fussent pas confondues.

3° En matière criminelle, les ecclésiastiques seraient tenus de répondre devant l'official, et les laïques devant le bailli de Vermandois ; pourvu qu'il ne fût question, ni des crimes privilégiés, ni des cas royaux, parcequ'alors les ecclésiastiques mêmes seraient soumis à la juridiction du roi. Le bailli de Vermandois, comme juge royal, et non comme conservateur des privilèges de l'Université, connaîtrait seul de ces crimes.

4° Quand il s'agirait d'élire un recteur, les docteurs et régents de l'Université présenteraient trois candidats à l'archevêque, qui choisirait celui qu'il voudrait, d'après les statuts qui seraient dressés sur cet article.

5° Les statuts qui seraient déjà faits, ou qui seraient faits à l'avenir par l'archevêque de Reims pour l'établissement de la discipline dans l'Université, seraient soumis au parlement,

1. Voir dom Marlot, lib. XII, p. 793.
2. De Thou, Histoire universelle, T. I, liv. VI, p. 400. — Dom Marlot lib. XII, cap. XIX, p. 797.

pour être par lui examinés, corrigés, réformés, s'il en était besoin.

6° Les licences ne s'accorderaient par l'archevêque ou son grand-vicaire, qu'après que ceux qui devaient recevoir le degré, auraient été examinés par les docteurs et supérieurs des facultés, et auraient obtenu d'eux un certificat de capacité. Ensuite, l'archevêque ou son vicaire leur donnerait la bénédiction pour marque de leur licence, comme il se pratique par l'Université de Paris et par l'écolâtre de celle d'Orléans.

Les exemptions et privilèges accordés à l'Université de Reims étaient les mêmes que ceux qui avaient été concédés, le 17 février 1340, à l'Université de Paris [1]. Les divers rois qui se sont succédé sur le trône, ont confirmé ces privilèges. Dom Marlot cite ces confirmations dans son Histoire de Reims ; nous nous contenterons d'ajouter celles qui lui sont postérieures : de Louis XIV en 1665, de Louis XV en 1729 et de Louis XVI en 1779.

Charles de Lorraine s'occupa ensuite de dresser le rôle des supports et officiers de la nouvelle Université ; ce rôle fut approuvé par un arrêté de la cour des aides, en date du 6 mai 1551.

L'Université se composait de quatre facultés : Arts, Médecine, Droit canonique et civil et Théologie. La faculté des arts comprenait deux nations : la France et la Lorraine ; il y avait deux bedeaux pour chaque nation, et chaque faculté en avait aussi deux, ce qui faisait en tout dix bedeaux.

Voici la nomenclature des autres officiers et supports : Un procureur fiscal, un questeur général et un scribe qui étaient à vie.

Deux avocats et un procureur qui faisaient partie du conseil.

Un préfet et un archiviste chargés de la conservation des privilèges apostoliques, ainsi que six ou huit notaires.

Un lieutenant du bailli de Vermandois, domicilié à Reims, avec le titre de conservateur des privilèges royaux ; il avait pour l'aider dans sa charge, un avocat et un procureur royaux, assistés de six notaires, dont le nombre pouvait être porté à huit.

1. Dom Marlot II, 799. Voir aux pièces justificatives A, le texte de ces privilèges accordés par Philippe de Valois.

Un promoteur des privilèges apostoliques.

Deux messagers élus par le Conseil et qui devaient prêter serment.

Trois papetiers, dont l'un était chargé de construire et d'entretenir à ses frais la papeterie dans un lieu appelé la voie Fossart, au territoire de Verpel [1].

Un maître libraire, avec trois autres sous sa direction.

Un enlumineur, un écrivain, un relieur et deux parcheminiers qui devaient résider à Reims [2].

Le premier soin du cardinal de Lorraine, après avoir ainsi constitué le personnel de l'Université, fut de la doter convenablement. En conséquence par un acte du 2 avril 1554, « il détermine et abandonne un fonds de 30,000 livres, pour donner au moins 1,000 livres de rente au dit collége, laquelle somme doit être perçue par le Grand-Maître, et par lui distribuée aux professeurs, principal, régents et aux domestiques dudit collége, conformément à l'acte de fondation d'iceluy, fait par ledit Seigneur, le 1er avril 1554 [3]. » Mais le collége des Bons-Enfants était resté sous la direction de l'Ecolâtre, et cette transformation ne pouvait se faire sans son consentement. Par un acte du 16 novembre 1651, le cardinal traite avec lui, moyennant certaines conditions, et évite ainsi de blesser des susceptibilités qui auraient pu nuire à son projet. A ce moment l'écolâtre était : *Venerabilis Vir Magister Nicolaus Vuyart Presbyter, insignis Ecclesiæ Rhemensis scholasticus et canonicus* [4].

1. Verpel est un village du canton de Buzancy, il faisait partie du comté de Grandpré.

2. La plupart de ces officiers étaient obligés de prêter serment; nous donnons aux pièces justificatives B, la formule de ces divers serments.

3. « Reçu à Reims, le 2 avril, par Jean Frémin, licencié-ès-lois, conseiller du roi notre sire, etc , et passé par devant Nicolas Dehuz et Jacques Augier, notaires royaux. »

4. « Actus Concordiæ et Permutationis inter D. D. Carolum Cardinalem a Lotharingiâ, Archiep. Ducem Rhemensem, et Schoslasticum Eccl. Rhem., quo dictus Scholasticus remittit D. Archiepiscopo jus omne, quod ipsi competebat in Collegio Rhemensi, ac potestatem eligendi Primarium et alios : mediante molendino, quod ipse D. Archiep. concedit in perpetuum Scholasticæ Eccl. Rhem. de die 16 nov. ann. 1561. »

L'archevêque cède à l'écolâtre, en échange de son droit « omnem partem et portionem, omne jus, nomenque et actionem, quæ habet in uno molendino vocato Le Moulin de Rhétèze, in decursu Riparæ Vidulæ appellatæ, inter pontes hujus urbis Rhemensis sito. » Mais il ne le lui cède qu'à la charge suivante : « Qui quidem Scholasticus his de causis, tenebitur nominare Capitulo et præsentare unum adolescentulum, in dicto collegio litteris instruen-

Le cardinal affecta en outre quinze prébendes et plusieurs bénéfices simples à l'entretien des professeurs et des élèves sans fortune. Les abbés, les prieurs des monastères, et ceux mêmes des ordres mendiants du diocèse, ayant sous eux vingt ou trente religieux, furent astreints à en envoyer deux à Reims pour étudier les belles-lettres et la théologie. Charles de Lorraine se proposait d'augmenter encore les revenus de cette Université, mais la mort prévint malheureusement son dessein. Citons parmi les bienfaiteurs de ce nouvel établissement les Fournier, les Beauchesne, les l'Evêque et la ville.

Les armes de l'Université de Reims étaient : *d'azur à trois fleurs de lys d'or à la bande de gueules, chargées de trois alérions d'argent, qui est de Lorraine, surmonté d'une main d'argent tenant un livre, et descendant d'une nuée de même.*

« A peine les nouvelles écoles du cardinal furent-elles ouvertes, dit l'abbé Bauny, qu'on vit se ranimer plus que jamais le goût des sciences et des arts. Le soin que prit Charles d'y placer d'excellents maîtres, et d'exciter par des récompenses flatteuses leur émulation et celle de leurs disciples, rendit bientôt aux écoles de Reims leur ancienne célébrité. Parmi les sujets qui illustrèrent le berceau de cette Université, aucun ne s'y distingua plus que le célèbre Antoine Fournier [1]. » Le premier principal fut Nicolas Boucher, célèbre professeur de rhétorique, qui devint évêque de Verdun, et mourut en 1593. Le premier recteur (1550-1552) est : *Joannes Blavier, doctor theologus, Parisiensis, Ecclesiæ Rhemensis canonicus* [2].

Le recteur était nommé par Monseigneur l'archevêque, qui devait choisir un des trois candidats élus dans l'assemblée de

dum ; cui quidem adolescentulo dictus Scholasticus supra dicta parte seu portione Molendini, summam sexdecim librarum Turonensium singulis annis in quatuor terminis anni, æquali portione solvere tenebitur pro dicti adolescentuli alimentis suppetandis. »

Reçu par Jacob Nepveux et Nicolas Corart, notaires royaux.

1. Antoine Fournier, né à Reims d'une famille pauvre, s'éleva par sa science et sa vertu. Il était cher au cardinal de Lorraine, pour lequel il ressentait en retour le plus sincère attachement, et dont il lui donna des preuves en refusant les plus hautes positions. Pour l'en dédommager, Charles lui obtint le bénéfice de Primicier de Metz et le titre d'évêque de Bazilite. C'est à ce prélat qu'on doit les fondations appelées de son nom Furnériennes, dont nous parlerons plus loin. Il avait aussi, en 1600, acheté et fait réparer, pour les leçons de médecine, une maison et un jardin qui existaient avant la Révolution, dans la rue de l'Ecole de Médecine.

2. Nous donnerons, pièces justificatives C, la liste de tous les recteurs de l'Université, depuis sa fondation jusqu'à sa suppression.

l Université. Le recteur avait le droit de convoquer ordinairement et extraordinairement les membres, et de distribuer à chaque assemblée des médailles en argent, sur lesquelles on voyait, d'un côté, les armes de l'Université ; de l'autre le portrait du cardinal de Lorraine.

§ II. ETAT DE L'UNIVERSITÉ EN 1777[1]

I. — FACULTÉ DE THÉOLOGIE

Cette faculté se composait d'un doyen, de deux professeurs de théologie et des autres docteurs.

M. Fournier y a fondé : 1° Six bourses pour six bacheliers, réparties également entre les trois licences.

Trois de ces bourses étaient affectées aux Réguliers, tant fondés que mendiants de la ville de Reims ; cependant on devait accorder la préférence aux religieux de S.-Denis. A leur défaut, elles étaient affectées aux enfants de la ville ou même du diocèse, qui n'avaient pas d'autres bourses. Trois intendants étaient chargés d'en fixer la valeur. Les bénéficiaires étaient tenus d'habiter Reims la plus grande partie de l'année, et d'assister aux leçons du professeur de la fondation furnérienne. Dans le cas où ils cessaient de suivre les cours avant leur promotion à la licence, ils étaient tenus, aux termes de la fondation, à restituer les sommes reçues ;

2° Un professeur de théologie qui devait avoir le titre de docteur. Il était obligé de faire la classe de une heure à deux heures et demie, tous les jours, excepté les dimanches et jours de fêtes ou de congé.

L'acte de cette double fondation fixait les bourses à 50 livres tournois, et la chaire de théologie à 120 ; mais par suite de l'augmentation des biens, les bourses valaient 40 écus, et le traitement du professeur fut porté jusqu'à 100 pistoles qu'on devait lui payer en deux termes, moitié à Noël et moitié à la S. Jean.

Par ce même acte, M. Fournier fondait un obit à S.-Denis. On devait le chanter le 7 mars, jour de la fête de S. Thomas d'Aquin, et toutes les facultés intéressées ainsi que les boursiers devaient y assister en habits de Docteurs ou de Bacheliers en licence.

1. Cet état de l'Université de Reims en 1777 est emprunté au Pouillé de l'abbé Bauny, secrétaire de l'archevêché, ouvrage encore inédit et très-rare.

Charles de Lorraine avait fondé dans la même faculté, deux professeurs et quatre boursiers ; mais depuis la fondation de M. Fournier, on avait réuni les deux chaires, et porté le nombre des bourses à six.

Le professeur fondé par M. Fournier, portait le titre de S. Denis, et celui fondé par le cardinal de Lorraine, le titre de S. Patrice. Malgré la réunion des deux chaires de S. Patrice, le titulaire se trouvait avoir un traitement inférieur de 200 livres à celui de son collègue ; et ce ne fut que plus tard, dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, qu'on parvint à les équilibrer.

Le professeur de S. Patrice était astreint à une heure et demie de classe tous les jours, de huit heures jusqu'à neuf heures et demie ; il était à la nomination de Monseigneur l'archevêque.

II. — FACULTÉ DE DROIT

Cette faculté se composait de trois professeurs de droit canonique et civil, d'un professeur de droit français et de trois docteurs agrégés. Ils avaient à leur tête un Primicier qui était toujours le plus ancien des quatre professeurs.

M. Fournier a fondé dans cette faculté deux docteurs professeurs en droit canonique et civil et deux boursiers bacheliers. Cette fondation a été faite à la faculté de théologie, à la condition pour elle de payer à chacun des professeurs la somme de 100 livres tournois, et à chaque boursier celle de trente livres. MM. les Intendants de la fondation avaient la nomination aux chaires et aux bourses. Cependant, aux termes de la fondation, il leur était permis de ne nommer qu'un professeur ; mais alors il était tenu à autant d'heures de classes qu'en comportait la double fondation, et il touchait double honoraire.

Les charges de ces professeurs étaient de tenir la classe dans les écoles de Notre-Dame, deux fois le jour, et à l'heure prescrite par MM. les Intendants et d'y faire des lectures adaptées aux études de droit. Les obligations des boursiers étaient les mêmes que pour ceux de théologie ; ils étaient en outre assujettis à assister aux lectures des facultés de droit et de médecine. Les professeurs de droit et de médecine recevaient de la fondation 120 livres seulement, et les boursiers, 40 livres : « Ces Messieurs, dit l'abbé Bauny, se plaignent quelquefois de ce qu'on n'augmente pas leurs honoraires à proportion de ceux du professeur de théologie ; mais l'opulence dans laquelle

ils vivent prouve le ridicule de leurs plaintes et l'inconséquence de leurs prétentions. »

Cette fondation est du 31 janvier 1613 ; elle porte aussi qu'un obit sera célébré, dans l'église de S.-Denis, pour le repos de l'âme du fondateur, le lendemain de la Nativité ; les intéressés étaient tenus d'y assister en habits de cérémonie.

Quant à l'autre chaire de droit canonique, elle existait dès l'origine de l'Université ; n'ayant reçu aucune fondation, ses honoraires avaient été fixés par les ordonnances pour les licences des étudiants, elle se donnait au concours.

La chaire de droit français devait son existence à l'édit royal de 1690, qui créa une de ces chaires dans chaque Université ; par un édit postérieur, le roi leur assigna une pistole par chaque licence. D'un autre côté, les Professeurs lui ayant attribué les honoraires d'un docteur agrégé, cette chaire valait environ 100 louis ou 1000 écus.

III. — FACULTÉ DE MÉDECINE

Cette faculté était composée d'un doyen, nommé par les membres de la faculté, de deux professeurs et de quelques docteurs régents.

Outre la fondation faite par M. Fournier de deux chaires et de deux bourses, on lui était encore redevable ainsi qu'à M Antoine Beauchesne, son neveu, de la maison où avaient lieu les cours. Cette maison ne pouvait être employée à aucun autre usage, et MM. les Intendants de la fondation avaient le droit de se réserver chacun une clef des écoles.

Cette faculté était chargée de l'entretien du bâtiment, d'un surcens de 31 sous, quatre deniers tournois, envers la recette des anniversaires de l'Eglise de Reims, de 10 sous tournois envers les chapelains de l'ancienne Congrégation et de sa part dans les frais du sacre des rois.

IV. Faculté des Arts. Cette faculté se composait du principal du collège, des huit professeurs et des immatriculés. Nous en parlerons plus loin à l'article : Collège de l'Université.

V. Fondation Furnérienne. On appelle ainsi les deux fondations faites par MM. Fournier et Beauchesne, dont nous avons parlé plus haut.

Par ces actes, M. Fournier avait établi trois intendants pour administrer les biens-fonds qu'il laissait à la faculté de théo-

logie, et un receveur nommé par les intendants qui avaient aussi le droit de le destituer ; ce receveur était chargé, comme son nom l'indique, de percevoir les revenus, et il devait verser une caution suffisante. Nous avons indiqué plus haut les droits que cette fondation conférait aux intendants, qui étaient : le doyen de la cathédrale, le doyen de la faculté de théologie et le prieur de S.-Denis.

Tous les ans, six mois après l'expiration de l'année de recettes, le receveur devait leur rendre ses comptes. Le doyen de la faculté de théologie les communiquait ensuite dans une assemblée de la faculté, et cette dernière en déposait une copie dans ses archives.

Chaque intendant recevait pour honoraires de sa charge 12 livres, le receveur percevait un droit de 1 sol par livre, et le greffier, établi depuis la fondation, touchait 12 livres, plus quelques gratifications annuelles qu'on lui accordait lors de la reddition des comptes.

Les revenus de cette fondation étaient évalués en 1777, à environ 3,500 livres.

(*A suivre*).

J. CHARDON,
Curé de Chappes.

CORRESPONDANCE INÉDITE

DE M. DE DINTEVILLE

Lieutenant-général au gouvernement de Champagne.

1579 — 1586 *

Au roi. Troyes, 11 juillet.

Pour protester contre ce que les commissaires ont mis au procès-verbal « que j'estois party de cette ville, prévoyant ce qui y debvoit arriver... et je supplie très-humblement Votre Majesté que réparation m'en soit faite après vérification faite. »

Au roi. Troyes, 13 juillet.

Ce qu'il doit répondre aux échevins de Langres qui lui demandent quelle réception ils doivent faire au duc de Guise, s'il vient.

Du roi. Saint-Maur, 10 juillet.

Pour ordonner nouvelles poursuites afin de punir plus de coupables et faire exemple de 3 ou 4 prisonniers à mort. — Poursuivre ceux qui se lèvent.

Au roi. Troyes, 20 juillet.

Que les magistrats et échevins croyent que « le feu estant éteint », cette exécution serait dangereuse en remuant les cendres ; supplie d'user de clémence.

Du roi. Paris, 12 juillet.

Qu'il a envoyé des commissions à plusieurs capitaines pour aller en Dauphiné, Rouergue et Auvergne sous le duc de Joyeuse et le duc d'Epernon. Poursuivre ceux qui sont sans commission, en rassemblant au besoin le peuple au son du tocsin.

Des maire et échevins de Troyes, 29 juillet.

« Monsieur, le temps et les festes ont renouvellé la maladye de nostre peuple qui commença hier à insollence plus fort qu'auparavant, et nous contraint l'occurence à vous supplyer nous vouloir assister, n'espérant en pouvoir sortir sans la provision que nous attendons de vostre prudence, attendant

* Voir page 64, tome VIII, 3e année, de la *Revue de Champagne*.

laquelle en vostre présence, nous ferons tout ce qu'il nous sera possible, suppliant, etc. »

Autre lettre plus pressante le lendemain.

Au roi. Troyes, 31 juillet.

Que mardi des artisans se sont rassemblés chez le maire, le requérant de fournir du blé en abondance pour l'avoir à 10 ou 12 sols le boisseau, et firent ouvrir tous les greniers en ville, exigeant aussi la pinte de vin à 1 sol, et menaçant de piller les maisons des gens riches. Qu'il arriva sans délai avec quelques gentilshommes et une partie de sa compagnie ; qu'il fit arrêter 11 mutins et que l'affaire est arrêtée.

Au roi. Chaumont, 29 novembre 1586.

Qu'il est parvenu, suivant ses ordres, à décider les compagnies de lansquenets du colonel Gatz ou Cratz et accepter leur licenciement, lesquels depuis longtemps foulaient le pays.

Du roi, 29 novembre.

Qu'il y a urgence de révoquer l'ordre de licenciement des lansquenets à cause du remuement des huguenots de Sedan et de la surprise de Rocroy. Qu'il rassemble sa compagnie.

Au roi. 1er décembre.

Que les capitaines lui ont déclaré que leurs soldats, licenciés déjà trois fois par parole, refusaient de marcher sans être payés. Qu'il ose proposer au roi de maintenir le licenciement « de si piètres gens », et de choisir ensuite ceux qui sont bons, gagnant ainsi au roi 8,000 livres par mois au moins, et enlevant aux paysans une perte de plus de 3,000 livres par jour.

Du roi.

Approuvé et maintenir le licenciement.

Au roi. Troyes, 10 décembre.

Qu'il est venu ici pour aviser aux remuements que pourrait provoquer la prise de Rocroy qui en surexcite en effet aucuns, mais qu'il n'y a de mal que dans les contrées voisines du Morvan ; que Vézelay est en mauvais état ; que le trésorier n'ayant pas paru, il a dû emprunter 13,000 livres pour parfaire le paiement des lansquenets ; supplie de le mettre à même d'en finir, parce que restant sans rien toucher, ils exigent davantage.

Au roi. Vaucouleurs, 22 décembre.

Qu'il est arrivé la veille en cette ville pour joindre le trésorier Charron ; qu'enfin les lansquenets sont entrés aujourd'hui dans le diocèse de Toul, mais qu'ils ont fait tout le mal possible.

P. S. Depuis l'impression de cette correspondance, nous avons retrouvé encore plusieurs lettres de M. de Dinteville au roi, dans le tome 3361 des fonds français à la Bibliothèque, mais elles sont étrangères aux évènements accomplis en Champagne. Il y en a deux datées d'Etampes (décembre 1587), deux de la Ferté-Alais (même mois), d'autres de Moret (8 décembre), Pont-sur-Yonne (13 décembre), Dijon (29 décembre). Nous y avons retrouvé en originaux le mémoire du 23 mars 1585, la lettre de Châlons du 21, et vingt-sept des lettres datées de Troyes et de Thenelières du 18 mars 1585 au 29 décembre 1587. La suivante seule n'est pas dans le recueil de la Sorbonne et intéresse curieusement notre province :

« Sire, il y a quelques mois que le mariage du sieur de Tourteron, fils du comte de Grandpré et de la demoiselle de Saulx, fille de la dame de Blégny, fut mis en termes et tellement avancé que l'on prétend y avoir des promesses bien expresses. Toutefois pour aucunes causes qui ne sont point encore venues en lumière, l'une des parties a commencé à se refroidir ; au moïen de quoy est intervenue une citation pardevant l'official de Langres au mois de mars prochain. Ceulx qui ont trouvé le terme trop long ont obtenu une autre proposition et faist avancer l'assignation au commencement du mois de février prochain. Les deux parties sont de maison et de grande suitte de parenté. Chacune d'elles délibère de se trouver au lieu le plus accompagné qu'il pourra. On ne veut concevoir ny interpréter autre chose que bien des uns et des auïtres, mais la honte et le dommage seroient trop grands de courrir le hazard de cette excuse. Je ny pensai pas, car l'assemblée doibt estre fort grande et la ville est de conséquence. Il est malaisé d'ailleurs que les personnes courageuses venant à se rencontrer desja ulcérées et picquées puissent se démesler sans quelque excès. Toutes ces choses considérées, Sire, n'ayant assez de temps pour recevoir sur ce le commandement de V. M. parceque le terme de l'assignation est proche, je me suis revestu de vostre nom et autorité et mandé aux officiers et maire de la diste ville que j'avois receu lettres de V. M. par lesquelles elle me commande de leur faire entendre qu'ils n'eussent à donner entrée ny admettre en leur diste ville autres que les

parties et leurs suittes ordinaires pour débattre leur différend : dont il plaira à V. M. m'avouer et leur en escrire, bien expressement. C'est à mon avis, Sire, le seul moïen d'empescher que les uns et les autres viennent à une querelle qui malaisément se pourroit apaiser, et oster occasion au peuple de se repaistre de nouvelletz à quoy il n'est que trop enclin en cette saison. Depuis deux jours il m'est survenu une fluxion et catarre qui m'a contraint de garder ma chambre. Si ma disposition l'eust peu permettre je n'eusse failly de me rendre audict Langres par l'opinion que j'ay que ma présence n'y eust point esté inutile, ce que je feray si j'en ay transcrit pour la comodité pour n'obmettre rien de ce qui est de vostre service. Sire, je prie Dieu, etc.

« De Troyes, ce XXVIIe de janvier 1588.

« DINTEVILLE. »

ED. DE B[1].

1. D'autres portefeuilles de la Bibliothèque Nationale renferment encore de nombreuses lettres écrites par ou à M. de Dinteville et retracent toute l'histoire de la Ligue en Champagne. Nous en achevons le dépouillement et les feront prochainement connaître aux lecteurs de la *Revue*. Ce sera une des collections les plus importantes de documents pour l'étude de cette période de nos annales dans notre province.

NÉCROLOGIE

A Paris, le 25 décembre 1879, vient de mourir subitement, âgé de 84 ans, Soliman Lieutaud, un amateur graveur de portraits; quoiqu'il ne soit pas champenois, (il était né le 7 février 1795, à Gouville, Seine-Inférieure) il n'en a pas moins rendu de grands services à ses confrères graveurs dessinateurs, et aux nombreux amateurs de la Champagne, qui collectionnent les portraits historiques de cette province spécialement, et ceux de toute la France.

Pendant cinquante ans, il recueillit et collectionna tous les portraits français existants, et, malgré son grand âge, il continuait ce travail de notes et de dates précises qui est à l'état de manuscrit, et qui, je le crains, ne sera jamais publié; chez lui on pouvait voir et souvent acquérir presque à coup sûr des portraits rares ou difficiles à trouver ailleurs.

Cette mort va mettre un arrêt momentané aux recherches en ce genre historique. Voici un des principaux catalogues qu'il a publiés :

Recherches sur les personnages nés en Champagne, dont il existe des portraits dessinés, gravés ou lithographiés, avec de courtes notices biographiques (1856).

Il a légué ses collections à la Bibliothèque nationale, espérons que cette intention sera réalisée par ses héritiers. Son portrait a été gravé.

Ad. Varin.

* * *

M. l'abbé Noirot, un de nos compatriotes, qui a été une des illustrations de l'Université de France, vient de s'éteindre à Paris.

Né à Latrecey, au commencement de 1793, Joseph-Mathias Noirot avait fait presque toutes ses études au collége de Langres à l'époque où cet établissement, dirigé par les abbés Hanriot et Huin, était aussi riche par le nombre de ses élèves que par les talents qui s'y révélaient.

Après son entrée dans les ordres, l'abbé Noirot professa la rhétorique et la philosophie dans plusieurs colléges et fut appelé, en 1827, à la chaire de philosophie du lycée de Lyon. Mais entraîné par son esprit de dévouement et son amour de la plus haute des sciences, il ne borna pas ses travaux aux leçons de chaque jour, à ses devoirs professionnels, et créa bientôt ces cours particuliers et cette école renommée de philosophie où, pendant 25 années, il groupa autour de lui une jeunesse d'élite qui, grâce à la féconde influence qu'il exerça sur elle, produisit tant d'hommes éminents, honneur de leur pays.

Citons au hasard les Laprade, les Parrieu, les Ponsard, les H. Fortoul, les Tissandier, etc., etc. — Mais il suffirait à la gloire de

l'abbé Noirot de nous avoir donné Ozanam, son fidèle disciple, qui a dit de lui : *Un prêtre philosophe me sauva et mit dans mes pensées l'ordre et la lumière.*

« Pendant plus de vingt ans, a écrit Lacordaire, à une époque où « la philosophie chrétienne avait si peu d'organes, un homme modeste « et qui n'a rien écrit, M. l'abbé Noirot conduisait dans les chemins « sérieux de la raison une foule de jeunes esprits dont Ozanam a été « le plus grand, mais dont plusieurs ont atteint comme lui la célébrité « et qui tous, à des point divers de la vie, rapportent à leur maître « commun l'inébranlable fidélité de leurs convictions. »

L'abbé Noirot était chéri de ses élèves et il avait, dit l'académicien Ampère, un don particulier pour diriger et développer chacun dans sa vocation. Son enseignement procédait de la méthode *socratique* qui tend à faire trouver par le disciple les notions qu'on veut lui inculquer. Il était un ami passionné de la science en même temps qu'un éloquent apôtre du spiritualisme chrétien.

Voilà en peu de mots ce qu'était M. Noirot.

Ses qualités éminentes et les succès de son enseignements le signalaient malgré lui à l'attention du gouvernement.

Créé officier de la Légion-d'honneur en 1850, il était, en 1852, appelé au poste d'inspecteur général de l'enseignement primaire, puis peu après a celui d'inspecteur général de l'instruction secondaire, et, en 1854, il était nommé recteur de première classe à Lyon.

Il allait, quelque années plus tard, être placé comme vice-recteur à la tête de l'Académie de Paris, quand il se décida à prendre sa retraite et à jouir d'un repos si légitimement acquis.

Et depuis, chaque année, pendant la belle saison, nous avions plaisir à rencontrer sur les promenades de Langres un prêtre âgé, de petite taille, à la physionomie pleine de finesse, coiffé d'un chapeau droit et la rosette à la boutonnière.

C'était le savant abbé Noirot, une des gloires de notre collége, celui dont Cousin a dit en pleine Sorbonne : *Je ne connais en France qu'un seul professeur de philosophie, c'est l'abbé Noirot.* A. M.

***

Trois familles de la noblesse champenoises viennent d'être frappées pendant le mois de février.

A Reims, Mlle de Miremont, âgée de 76 ans: elle est, croyons-nous, un des derniers membres d'une antique maison d'Auvergne, dont la branche aînée s'éteignit dans les Bourbon-Malause. Une autre branche vint se fixer dans le Rethelois, par le mariage d'Antoine de Miremont avec Jeanne d'Anglure, dame de Noirval et Quatre Champs, veuve en 1395 : son petit-fils devint aussi par mariage, seigneur de Berrieux en Laonnais, que la famille a conservé jusqu'à la Révolution. Guillaume de Miremont était en 1578, maréchal héréditaire du Laonnais,

colonel de la légion du Vermandois, chevalier de l'Ordre. — Alfonse, son petit-fils, grand hospitalier de l'ordre de Malte. La famille possèda les seigneuries de Gueux, Lierval, Montaigne, St-Etienne-sur-Suippe, Blezancourt, Aijelles, Gaudelaincourt, Delval, etc, et contracta les plus brillantes alliances. A la fin du siècle dernier, M. de Miremont épousa Mlle de Ferrette, fille du comte de Ferrette et de Mlle du Val de Dampierre, sœur de la marquise de Nazelle. Armes : d'azur au pal fretté d'argent et de sable, accosté de 2 fers de lance d'argent.

A Vitry-le-François, la baronne de Joybert. Cette famille est ancienne à Châlons et dans le Perthois. Simon de Joybert était échanson du roi en 1440 : elle possèda les seigneuries de Soulanges, Aulnay, Coulmiers, Ablancourt, la Grandcour, Verneuil, Ardeuil, Loisy, Givry. Aux XVIe et XVIIe siècles, une branche habitait Châlons et fit reconnaître sa noblesse par sentence à l'élection du 7 juillet 1578 : elle donna de nombreux officiers à nos armées. La famille a reçu depuis, avant la révolution les titres de comte et de baron. Armes : d'argent au chevron d'azur, surmonté d'un croissant de gueules, accompagné de 3 roses de même.

A Marenil-le-Port, M. le vicomte de Flavigny. Ancienne famille du Cambrésis connue dès le XIIIe siècle. Nicolas et Quentin, furent archevêques de Besançon en 1235 et 1410 : Agathon, maréchal de camp en 1761. Titres de comte, vicomte de Ribeauville, Renansart, baron d'Aubilly au XVIIe siècle. Armes : Echiqueté d'argent et d'azur.

* * *

Un de nos compatriotes, doué d'une connaissance très-approfondie des choses artistiques du XVIIIe siècle, vient de s'éteindre à Paris à l'âge de quatre-vingt cinq ans. C'est M. Walferdin, ancien représentant du peuple à la Constituante de 1848, né à Bourbonne.

Comme homme de science, M. Walferdin doit être rangé dans la catégorie des savants pratiques.

Entré de bonne heure dans l'administration des douanes, il poursuivit sa carrière avec succès et finit par y occuper un des postes les plus honorables. En 1848, il fut nommé commissaire du gouvernement dans la Haute-Marne, son pays natal. Mais il dut renoncer à ce mandat à cause des fonctions administratives qu'il remplissait. Peu de temps après, étant élu représentant du peuple, il se démit de la place qu'il occupait dans les douanes, et alla siéger à la Chambre dans les rangs de la démocratie. A la Législative il ne fut pas réélu.

M. Walferdin habitait rue Budé, dans l'île St-Louis, une maison de modeste apparence, où il occupait le troisième étage, dans lequel il avait dû faire construire une galerie à plafond vitré.

Depuis vingt ans, M. Walferdin a cédé sa collection à un autre grand amateur, M. de Montbrison. Le prix en avait été fixé à 12,000 francs par an jusqu'à la mort de M. Walferdin ; de plus une clause

spéciale lui en laissait la jouissance jusqu'à la fin de ses jours. Donc M. de Montbrison est désormais seul propriétaire de ces richesses artistiques.

Cependant, nous devons dire également que M. Walferdin, malgré cette vente consentie il y a 20 ans, n'avait pas cessé de se livrer aux recherches. Beaucoup d'œuvres, nouvellement trouvées par lui, formeront sa succession. Les amateurs auront donc l'occasion d'acquérir de beaux spécimens.

M. Walferdin ne laisse pas d'héritiers directs. Il a légué, par testament, toute sa fortune à deux amis, elle consiste principalement en objets d'art.

* * *

On annonce la mort du vicomte Dulong de Rosnay, au château de Cannes, près Montereau (Seine-et-Marne). Il était petit-fils du lieutenant général Dulong de Rosnay, créé baron par l'Empereur en 1812 et comte par Louis XVIII.

* * *

M. de Saint-Genis, juge à Vitry-le-François, vient de mourir presque subitement dans cette ville. Fils d'un ancien président de tribunal, il appartenait à une ancienne famille dont les membres occupaient des charges élevées de magistrature à Châlons dès le XVIe siècle.

* * *

On annonce la mort à Reims de Mgr Gérard, protonotaire apostolique, doyen du chapitre. Il était neveu du cardinal Gousset, qui l'avait amené dans son diocèse.

* * *

Nous devons mentionner la mort d'un des prêtres les plus estimés du diocèse de Reims, l'abbé Peltier, né à Doué (Maine-et-Loire), en 1800, curé de Bezanne. Travailleur infatigable, il a publié successivement les œuvres de S. Bonaventure ; la traduction du Catéchisme de Canisius ; l'Anti-Febronius, de Zaccara ; la Défense de l'Eglise, de Blanchi ; les Œuvres complètes de S. Alphonse de Liguori ; le Protestantisme et la Règle de foi, du P. Perrone. Il a donné aussi plusieurs brochures sur la philosophie moderne, sur l'explication du Syllabus. C'est une perte pour le diocèse et pour le monde savant ecclésiastique.

* * *

Les Missions catholiques, dans le numéro du 19 décembre dernier, donnent le nécrologe des missions en 1878 ; nous trouvons dans ce document les missionnaires suivants appartenant aux différents diocèses de notre contrée :

Diocèse de Troyes. — Le Père Charles Rabaudy, de la compagnie de Jésus, né le 25 novembre 1832, à Villiers, supérieur de la mission de Petché-ly-sud-est, décédé le 24 mars 1878, à Tchang-Kia-Tchouang.

Le Père Louis Duvelle, né le 13 juin 1842, aussi de la compagnie de Jésus, faisant partie de la même mission, décédé au même lieu, le 15 juillet 1878. Il était parti pour les missions le 12 septembre 1877.

Diocèse de Langres. — M. Claude-Charles Dallet, des Missions étrangères de Paris, né à Langres, le 18 octobre 1829, faisant partie de la mission de Hayssour, auteur de l'*Histoire de l'Eglise de Corée*, décédé le 25 avril 1878, à So-Kien (Tong-King occidental).

M. Sudger Delaborde, de la même congrégation, né à Sarcicourt, le 26 mars 1838, décédé le 10 juin 1878, à Siao-Hei-Chan, mission de Mandchourie.

M. Charles-Denis Lamiral, de la même congrégation, né à Aujeures, le 13 janvier 1846, de la mission de la Malaisie, décédé à Marseille, le 16 septembre 1878.

Diocèse de Chalons-sur-Marne. — Mgr Adrien-Hippolyte Languillat, de la compagnie de Jésus, né à Chantemerle, le 28 septembre 1808, sacré le 22 mars 1857, évêque de Sergiopolis *in partibus*, et nommé vicaire apostolique du Petché-ly-sud-est de la mission de Kiang-Nan, décédé le 29 novembre 1878, à Zi-Ka-Wei.

*
* *

La presse a parlé de la mort glorieuse de M. Georges Herbelin, le jeune médecin, interne de l'hôpital Sainte-Eugénie, qui a contracté le croup en prodiguant ses soins aux enfants atteints de cette horrible maladie.

Quelques heures avant de mourir, M. Herbelin a reçu la croix de la Légion-d'Honneur.

Ce jeune homme, victime de son dévouement, était né à Villenauxe où son père exerçait lui-même avec distinction la médecine.

Par une singulière destinée, M. Herbelin père est mort, il y a quelques années, dans les mêmes circonstances.

Les obsèques de M. Herbelin ont été célébrées le 5 janvier dernier. Un nombre considérable d'étudiants et de médecins, suivaient le char funèbre. Le catafalque, sur lequel se détachait la croix de la Légion-d'Honneur, était couvert de bouquet et de couronnes. Deux de ces dernières portaient les inscriptions suivantes : « *Les internes des hôpitaux de Paris, à leur camarade Georges Herbelin, — Les internes de Sainte-Eugénie à Georges Herbelin.* » Un détachement du 130e de ligne rendait les honneurs militaires

BIBLIOGRAPHIE

L'Election de Vitry-le-François divisée par paroisses en ordre alphabétique, beau volume édité par les soins de MM. les membres de la Société des Sciences et Arts de Vitry-le-François, imprimé par Paul Bouserez, à Tours, 1877-1878.

Cette publication de la Société des Sciences et Arts de Vitry-le-François n'a été tirée qu'à deux cents exemplaires ; a-t-on voulu lui donner plus de prix par ce tirage restreint, ou bien a-t-on craint de ne pas trouver le placement d'un plus grand nombre? Ce que nous affirmons, c'est que l'impression de ce manuscrit dont la bibliothèque municipale de Vitry possède l'exemplaire unique offre aux esprits studieux un intérêt plus général qu'on ne pense ; sans doute, l'œuvre de Louis de Vaveray ne se distingue nullement par le charme de son style ; mais il renseigne exactement par la précision de ses notes statistiques ; c'est une preuve que l'imagination et l'histoire ne sont pas naturellement destinées à marcher ensemble ; l'imagination crée et colore ; c'est une puissante fée qui se promène capricieusement dans le domaine des fantaisies ; elle n'aime pas à demeurer captive dans la sphère des évènements authentiques ; l'histoire, au contraire, emprisonnée pour ainsi dire dans la sévère exactitude des faits, ne représente point la vérité rêvée, mais la vérité accomplie ; elle est inexorable dans sa loi ; et sa loi, c'est la réalité des choses.

Les éditeurs ont cru devoir le plus souvent respecter les incorrections de langage et l'orthographe du temps ; quelques phrases inintelligibles ou tronquées ont seules été supprimées ; nous ne blâmons point ce scrupule littéraire ; mais, de même que les paragraphes dûs aux annotateurs du docte président de l'élection de Vitry servent d'éclaircissements à divers passages de son manuscrit, de même nous eussions désiré que des documents inédits puisés dans les archives de chaque localité vinssent enrichir, en les complétant, les détails historiques consignés d'une manière parfois trop brève dans le travail de Louis de Vaveray ; les archives locales sont presque toujours pour les investigateurs patients, fécondes en utiles découvertes, parce qu'elles renferment des pièces de toute nature laissées dans l'oubli ; malheureusement on ne fouille pas assez les vieilles liasses communales, et les vieux registres paroissiaux dont les matériaux intelligemment appréciés pourraient donner lieu à une interprétation plus saine des institutions et des mœurs de nos ancêtres.

Le recueil de Louis de Vaveray, unique en son genre, disent les éditeurs, resta pendant de longues années dans les bibliothèques particulières où il fut apprécié de quelques savants hommes ; plusieurs même, notamment Courtalon-Delestre, le consciencieux topographe

du diocèse de Troyes, lui firent de nombreux emprunts. Un des derniers possesseurs, M. de Salligny, juge d'instruction à Châlons-sur-Marne, voulut, par une clause testamentaire, enrichir de ce livre précieux les Archives municipales de Vitry ; c'est du fond de ces catacombes du passé qu'heureusement inspirée, la Société a exhumé le manuscrit dont on ne saurait trop louer le noble et laborieux auteur. Jean-Nicolas-Louis de Vaveray, en effet, investi de la présidence de l'Election de Vitry, consacra les loisirs de cette charge à recueillir avec un soin minutieux les innombrables renseignements qui, bien coordonnés, formèrent enfin le splendide ouvrage mis au jour par un groupe d'esprits d'élite.

Ceux-ci, dans une courte notice, constatent que la famille de l'auteur est originaire de la Champagne où elle exerça d'importantes fonctions jusqu'à la tourmente révolutionnaire qui changea profondément les bases de l'ancien ordre social. S'il faut en croire, ajoutent-ils, les *faits de généalogie et de noblesse* articulés en 1764, l'un de ses membres, aurait, dès le commencement du treizième siècle, possédé en fief partie des moulins de Vitry-en-Perthois ; ils citent, comme personnages du seizième siècle, Guillaume de Vaveray, seigneur de Morambert, Nicolas de Vaveray, gentilhomme du duc d'Aumale, un autre Nicolas de Vaveray, pourvu par Catherine de Clèves de l'office de bailly de Beaufort et de Larzicourt en 1596 et René de Vaveray, bailli et capitaine de Rosnay-l'Hopital. Le dix-septième siècle ne fut pas moins favorable à la fortune de cette famille. C'est ainsi qu'un de ses membres les plus influents, Samuel de Vaveray, avocat au Parlement, lieutenant au bailliage de Larzicourt, capitaine et gruyer des chasses, eaux et forêts dudit lieu, épousa en l'année 1631 demoiselle Claude de Perthe, fille du seigneur de Brabant ; il fut l'aïeul de Louis de Vaveray, père de l'auteur du précieux manuscrit. Louis de Vaveray avait été d'abord revêtu de la charge de conseiller au bailliage et siége présidial de Vitry ; plus tard, nommé président de l'Election, il fut reçu en la Cour le 19 décembre 1699 ; son épouse Madeleine Tisserand mourut le 23 août 1723, après lui avoir donné quatorze enfants ; le président lui-même décéda le 22 juillet 1738, dans sa maison de la rue du Chêne-Vert, à Vitry ; mais son corps fut inhumé à Larzicourt, gros village agréablement situé dans la vallée de la Marne.

L'aîné de ses enfants, Jean-Nicolas-Louis de Vaveray, avocat au Parlement, seigneur de Viâpres, était, depuis 1724, lieutenant particulier, lieutenant des chasses, gruyer des eaux et forêts de la baronnie de Larzicourt, lorsqu'à la mort de son père, il lui succéda dans la présidence de l'Election de Vitry qu'il exerça pendant trente-huit années consécutives. Les occupations de cette charge n'absorbèrent pas tous ses instants. Il sut concilier avec elles l'exploration minutieuse des titres de toutes les seigneuries, cures, paroisses et communautés comprises dans l'étendue du territoire soumis à sa juridiction ; rien n'échappa aux recherches du patient investigateur : l'état des

feux qui composent les différentes paroisses ; les impositions auxquelles leur situation les rend sujettes ; l'explication de la nature du sol et des qualités inhérentes à ses productions diverses ; la statistique des habitants, soit pour leurs facultés personnelles, soit pour leurs relations commerciales ; les bénéfices enclos dans chaque paroisse avec les noms des seigneurs et des décimateurs ; tous ces détails sont illustrés de nombreuses armoiries fort intéressantes pour les amateurs d'études héraldiques sur la noblesse de Champagne.

Nous ne voulons pas clore ces notes relatives à la famille de Vaveray, sans les compléter par des particularités inédites que nous avons puisées dans les anciens registres paroissiaux de Rosnay-l'Hopital. Cette famille jouissait d'une grande considération dans ce chef-lieu d'un puissant comté ; elle possédait le domaine seigneurial des Presles dont une ferme subsiste encore, près d'une source d'eau vive, au bas des collines crayeuses que côtoie la route de Brienne à Vitry ; le domaine se composait de Presle-Vieux et de Presle-Neuf ; ces deux petites seigneuries, mouvantes en plein fief des comtes de Rosnay, se développaient dans une des contrées les plus fertiles de cette commune, à proximité du hameau de Courcelles et du village de Blignicourt ; voici, par ordre chronologique, les faits locaux que nous avons relevés dans les liasses relatives aux vassaux des comtes de Rosnay-l'Hopital :

Le 16 janvier 1607, Dumesgnil signe un acte rendu entre nobles hommes Louis de Vienne et Jonathas d'Aillancourt, seigneurs en partie des Presles, contre Remy Dimanche, laboureur à Courcelles, en présence de messire Jean de Brion, seigneur dudit Courcelle.

Le 23 juin 1621, Bruslard signe un aveu et dénombrement fait par Claude du Bouchard, seigneur de Presle-Neuf, au duc de Luxembourg-Piney comte de Rosnay.

Le 9 août 1632, Jacques le Tartier, écuyer, seigneur de Pouilly, garde du scel royal de Troyes, fait savoir que Louis de Vienne, seigneur en partie de Presle-Vieux, a échangé ledit fief avec demoiselle Isabeau Forest, veuve de Jonathas d'Aillancourt.

Le 30 juin 1633, le greffier Pierre-Juste Hémard promet à prudent homme et sage René de Vaveray, écuyer, seigneur de Presle-Vieux, avocat au Parlement, bailli au comté de Rosnay, de faire construire un petit pont sur le fossé de la pâture de Puiseux, du côté des terres labourables, derrière les Presles.

Le 19 décembre 1633, demoiselle Isabeau Forest, veuve de Jonathas d'Aillancourt en son vivant seigneur de Presle-Vieux, présente, tant en son nom personnel que comme mère d'Etienne d'Aillancourt, son fils mineur, au duc de Luxembourg-Piney, comte de Rosnay, baron de Vendeuvre, Pougy et autres lieux, un aveu et dénombrement de la dite seigneurie de Presle, à cause de l'échange fait entre elle et noble homme Louis de Vienne, bailli au marquisat d'Isle-Aumont.

Le 12 mars 1642, René de Vaveray, écuyer, seigneur de Presle-Vieux, rend foi et hommage au comte de Rosnay pour la totalité de sa seigneurie qu'il possède par suite d'acquisitions et d'échanges.

Le 12 mai 1642, le même René de Vaveray rend foi et hommage au comte de Rosnay pour la seigneurie qu'il venait d'acheter à Henri de Bonneau, bourgeois de Yèvres.

Le 1er juillet 1643, René de Vaveray, écuyer, seigneur des Presles et de Blignicourt, bailli et capitaine de Rosnay, présente un aveu et dénombrement à messire François de l'Hôpital, comte dudit Rosnay.

Le 12 juin 1670, Louis de Vienne, seigneur de Presle-Vieux et de Presle-Neuf, présente à madame Françoise Mignot, veuve du maréchal de l'Hôpital, dame et comtesse de Rosnay, l'aveu et dénombrement de la seigneurie des Presles.

Ces extraits des archives départementales de l'Aube se trouvent confirmés par les indications suivantes que nous avons tirées des anciens registres paroissiaux de Rosnay-l'Hopital :

Le 15 janvier 1652, Léon de Vaveray, bailli de Rosnay, époux d'Anne de Montfloix, a tenu sur les fonts du baptême Léon Nérot, fils de Zacharie Nérot, avec Marie Maury, parente de René Maury, lieutenant général du comté de Rosnay.

Le 27 novembre 1652, demoiselle Marguerite de Vaveray, a tenu sur les fonts de baptême avec César Vuillain, César Malot, fils de Jean Malot. Cette demoiselle avait contribué en l'année 1647 à l'établissement de la confrérie du Saint-Rosaire dans la paroisse de Rosnay.

Le 8 janvier 1653, Léon de Vaveray, écuyer, seigneur des Presles, bailli et capitaine au comté de Rosnay, a tenu sur les fonts de baptême, avec demoiselle Elisabeth Delestre, Léon Simon, fils de Zacharie Simon.

De l'année 1653 à l'année 1659, les registres de catholicité de la paroisse d'Anglus sont cotés et paraphés par Léon de Vaveray, écuyer, seigneur des Presles, d'Aulnay et de Drosnay en partie, par Claude de Vaveray, son successeur dans les fonctions de bailli et capitaine, et par René Maury, lieutenant général.

Le 16 avril 1656, Antoine de Vaveray, fils de Léon Vaveray, seigneur des Presles et autres lieux, a eu pour parrain un de ses parents nommé aussi Antoine de Vaveray et pour marraine demoiselle Hélène de Montfloix.

Le 7 novembre 1660, Charles de Vaveray, second fils de Léon de Vaveray, a eu pour parrain Antoine Paillot, fils de Charles Paillot, conseiller du roi, seigneur de Magnicourt, et pour marraine ladite demoiselle Hélène de montfloix.

Le 28 avril 1663, Claude de Vaveray, troisième fils de Léon de Vaveray et de demoiselle Anne de Mosseron, a eu pour parrain

Claude Berbier du Metz, comte de Rosnay, et pour marraine demoiselle Marguerite Berbier du Metz, fille du comte.

Le 25 novembre 1666, Anne Oudinot, fille de Bernard Oudinot et de Elisabeth Seurat a eu pour parrain maître Bernard du Mesnil, tabellion général au comté de Rosnay et pour marraine demoiselle Anne de Montfloix, épouse de Léon de Vaveray.

Le 15 octobre 1669, Anne de Coussy, fille de Jean de Coussy et de Louise de Vaveray, a été baptisée en l'église paroissiale de Donnement; elle a eu pour parrain l'écuyer Léon de Vaveray et pour marraine demoiselle Anne-Marie de Coussy.

En 1750, Léon de Vaveray signe, avec le curé-doyen de Brienne-le-Château et Louis Berbier du Metz, parent des comtes de Rosnay, abbé de Huiron, le procès-verbal d'abjuration de la protestante Edmée Raulet, veuve de l'écuyer de Pringy.

Tels sont les documents inédits que nous avons extraits de notre répertoire de pièces originales relatives à l'histoire de Rosnay-l'Hopital, l'une des localités les plus anciennes et les plus intéressantes de la région nord-est de l'Aube ; il est vrai que cette localité, déchue de son antique splendeur par suite des querelles féodales et des tourmentes révolutionnaires, n'est plus qu'un petit bourg visité encore par les touristes à cause de son église souterraine du douzième siècle et des vestiges de son enceinte fortifiée ; mais elle reste toujours fière du rôle considérable qu'ont joué ses seigneurs dans la Champagne en particulier et dans la France en général.

L'abbé Etienne Georges.

* * *

Chronique de l'abbaye de Saint-Martin de Huiron, par Dom Baillet, publiée par le Dr Mougin, avec notes, plans et armoiries, 1 vol. in-8°. Châlons, Denis, 1875, tiré à 120 exemplaires.

Nous avons annoncé dans une des dernières livraisons de la *Revue* la publication de l'important ouvrage dont nous venons de transcrire le titre. M. le Dr Mougin a eu une pensée excellente et il l'a exécutée de manière à satisfaire les bibliophiles, car le volume, au point de vue typographique, fait réellement honneur aux presses de M. Bitch, de Vitry-le-François. M. Mougin commence par quelques lignes sur chacune des six abbayes qui existaient autrefois dans la partie de l'ancien diocèse de Chalons qui forme aujourd'hui l'arrondissement de Vitry, en y ajoutant leurs armoiries. Il donne ensuite une note succincte sur l'abbaye d'Huiron, fondée par l'évêque Roger III, en 1078. Puis il cède la plume à Dom Baillet, le savant historien de Montier-en-Der, de Saint-Vanne, de St-Airy de Verdun et de Beaulieu-en-Argonne. Le travail est très-soigneusement fait ; Dom Baillet n'a pas écrit à proprement parler une histoire : il date chronologiquement toutes les chartes, tous les parchemins qui appartenaient à l'abbaye, les copiant et les reliant

succinctement par un bref récit. Ce manuscrit était demeuré inédit ; M. A. de Barthélemy en a donné quelques extraits ici-même, mais il était désirable que l'œuvre du savant bénédictin ne restât pas enfouie dans des archives particulières, et nous remercions vivement M. Mougin de sa louable entreprise. Le récit de dom Baillet s'arrête à l'année 1750. Mais depuis longtemps l'abbaye n'existait presque plus que de nom : les protestants la dévastèrent de fond en comble, et c'est seulement en 1668 que les Pères de la congrégation de Saint-Vanne relevèrent ses ruines ; le monastère ne reprit jamais son ancienne splendeur : une reconstruction fut entreprise en 1720 sur un nouveau plan, mais comme le dit M. Mougin, l'abbaye ne fit que languir pendant soixante-dix ans.

La chronique de l'abbaye de Huiron est une des plus utiles publications qui aient paru, relativement à nos contrées, depuis longtemps. Nous souhaitons que l'exemple que M. le docteur Mougin trouve des imitateurs, et que chacune de nos vieilles abbayes soient l'objet d'une publication analogue. E. de B.

* * *

M. Joseph de Baye publie à la librairie de M. Leroux, 28, rue Bonaparte, un volume dont il corrige les dernières feuilles et qui a pour titre : *L'Archéologie préhistorique*. Cet ouvrage, dont on nous a communiqué quelques chapitres, est d'un caractère éminemment sérieux ; il offre un intérêt général par les nombreux faits inédits qu'il livre à la connaissance et aux études des savants. Il enrichit le domaine de l'archéologie préhistorique d'une quantité d'observations nouvelles, et place, par la force même des choses, notre province au premier rang parmi les contrées les plus favorables à l'étude de la période néolitique.

Pour la Champagne, cette publication est encore plus particulièrerement intéressante, puisque les faits scientifiques revêtent un attrait local. Nous lisons sur le titre : Epoque tertiaire ; — Epoque quaternaire ; — La transition entre les deux époques de la pierre ; — Epoque néolithique ; — Grottes artificielles de la Marne ; — Les grottes à sculptures ; — Les sépultures ; — Aperçus anthropologiques ; — La Trépanation préhistorique ; — Flèches à tranchant transversal, etc. Les premiers chapitres résument les connaissances préhistoriques, et préparent à l'étude des chapitres suivants qui révèlent une civilisation inconnue.

Il ne nous est pas permis, dès à présent, d'analyser ces substantielles études critiques écrites dans un style sobre. Tous les faits s'enchaînent et se corroborent. Nulle part les questions se présentent avec une telle abondance de preuves. Des comparaisons empruntées aux diverses contrées célèbres par les découvertes préhistoriques, jettent un grand jour sur les faits mis en avant. Les grottes à sculptures étonnent par l'originalité de l'œuvre ; plusieurs planches, très-soigneusement exécutées, représentent avec fidélité ces sculptures uniques. Les sépul-

tures ouvrent de nouvelles perspectives. La question des flèches à tranchant transversal fournit en abondance les documents propres à faciliter la solution de difficultés si longtemps discutées parmi les archéologues. Enfin le chapitre des parures signale la série importante des ornements personnels en usage à l'époque de la pierre polie. — De nombreuses gravures, dues à un des meilleurs artistes, d'après les dessins de l'auteur, sont intercalées dans le texte et représentent des objets inconnus ou inédits. J. H.

*
* *

L'Enseignement populaire a Charleville, depuis sa fondation jusqu'à nos jours. — Les Sœurs devant le Conseil municipal de Charleville, par Ad. Bourée. — *Charleville*, Typographie A. Pouillard, 1879, in-18 de 36 pages.

Cette petite brochure qui ne s'appuie que sur des faits exacts et des pièces authentiques, nous retrace en termes précis et clairs l'origine de l'instruction populaire à Charleville.

Publié à l'occasion de l'expulsion votée le 26 juillet dernier, par le conseil municipal de Charleville, des sœurs de l'enseignement populaire pour les enfants des classes laborieuses qui leur était confié depuis deux cents ans sans interruption, cet écrit nous montre Idelette de Morel fille du premier magistrat de la cité, renonçant au monde pour se vouer, dès son jeune âge, aux œuvres charitables et à l'adoption des orphelins pauvres; fondant d'abord un orphelinat, puis, sur les sages avis d'un vénérable chanoine de Reims, l'abbé Rogier, le transformant bientôt en établissement d'éducation pour les enfants pauvres.

Un an à peine s'était écoulé que déjà plus de 400 enfants fréquentaient l'école fondée par Mlle de Morel.

Dès 1689, le duc de Mantoue, souverain de la ville, allouait à Mlle de Morel une provision de bois, puis en 1701, il y ajoutait une rente de 200 livres, et en 1694, il donnait à l'Institut l'existence légale à la condition notamment que « *les Dames de la Providence* se voueraient « à perpétuité à *l'instruction gratuite et publique* de la jeunesse de « Charleville et de ses dépendances. »

L'auteur nous apprend comment, en 1792, ces saintes filles, qui, pour donner l'instruction et l'éducation aux enfants des classes laborieuses, avaient renoncé aux plaisirs du monde et à toutes leurs propriétés, furent expulsées et dépossédées de leur maison; comment après une seule interruption de dix ans, elles ont été remises en possession de ce qui restait de leur maison et ont pu, avec leurs ressources personnelles, avec un zèle et un dévouement sans bornes, relever leur établissement de ses ruines et donner ainsi pendant deux siècles aux enfants pauvres du pays l'inappréciable bienfait d'un saine éducation.

Ce petit écrit d'une rédaction claire et concise, sans haine et sans déclamation, est un nouveau document à ajouter à ceux déjà si nombreux recueillis ou publiés dans toutes les parties de la France sur

l'origine de l'instruction populaire chez nous; il doit rester comme une des pièces les plus curieuses, et les plus décisives du procès fait de nos jours avec un certain acharnement aux congrégations religieuses; il prouve une fois de plus « qu'il ne serait pas mal de mieux connaître « le passé pour savoir ce que nous devons a nos pères[1]. »

* * *

Les Chevaleresques, par Amaury de Cazanove. — Au Pays d'Henri IV. *Paris*, librairie des Bibliophiles, 1 volume in-18, 1879.

En attendant qu'une plume plus experte que la nôtre rende compte à nos lecteurs de ces vers pleins de sentiments chrétiens et *chevaleresques*, nous nous bornerons aujourd'hui à signaler à nos amis la publication de ce charmant volume que nous apporte le *Pays d'Henri IV*.

L'auteur, *enfant des plaines de Champagne et des forêts de l'Argonne*, a eu de bonne heure du penchant pour la poésie, il le dit dans ses vers :

La fleur s'ouvre à l'aurore, et je devins poète
Au matin de mes jours.

Les anciens élèves du collége de Saint-Dizier n'ont pas oublié ses premiers essais, et se rappellent avec plaisir certaines compositions poétiques qui ont eu les honneurs d'une lecture publique dans les distributions de prix.

Ce petit volume, rempli de belles et bonnes pensées heureusement exprimées, a un mérite bien rare de nos jours, il peut sans danger être abandonné sur une table de salon, et lu par les jeunes filles.

* * *

L'Archiprêtre, épisodes de la guerre de cent ans au XIVe siècle, par Aimé Cherest. — 1 vol. in-8°. Paris, Claudin, 1879.

Le livre de M. Cherest vient à point pour répandre une lumière de plus sur une période de notre histoire, encore bien mal connue, quoique depuis peu de temps, MM. Luce et Quicherat lui aient consacré d'excellentes études. Le savant vice-président de la Société historique de l'Yonne s'est proposé de présenter au public un personnage qui a joué un rôle considérable pendant les cruelles années qui suivirent la bataille de Poitiers et dont la biographie n'existait pas encore. Comme il le dit, Arnaud de Cervole, dit l'Archiprêtre, n'est point un de ces hommes d'élite dont la vie exemplaire mérite par elle-même de fixer l'attention et s'impose au respect de l'historien ; dans le cours de son aventureuse carrière, le mal se mélange au bien, et la renommée qu'il a conquise en son temps, celle qui s'attache à sa mémoire, est principalement due au sombre éclat de ses moins bonnes actions. Mais sa biographie n'en a pas moins le plus grand intérêt, parce que

1. Édouard Laboulaye.

elle jette un jour éclatant sur des événements importants auxquels il a pris part.

Baluze avait signalé André de Cervole; puis au XVIIIe siècle, le baron de Zurlauben lui a consacré une notice devenue introuvable, analysée dans le tome XXV des *Mémoires de l'Académie des inscriptions*. M. Dessalles, en 1848, a écrit une courte étude dans un Annuaire de la Dordogne ; M. Luce en a parlé aussi, mais trop sévèrement, suivant M. Cherest, qui vient aujourd'hui avec un travail complet, qui est en même temps une œuvre importante pour notre histoire nationale du XIVe siècle.

Arnaul de Cervole, successivement chambellan du roi Charles V, capitaine général des routiers, conseiller de Philippe duc de Bourgogne, passa son temps à batailler depuis la guerre des Compagnies en Provence (1357), jusqu'au rétablissement de la paix entre la France et la Bourgogne en 1365 ; il se montre en Nivernais, en Berry, en Bourgogne, à la bataille de Brignais, en Lorraine, à Cocherel. Son surnom lui venait de ce que, quoique laïque, par une inféodation au moins étrange, il jouissait du revenu de l'archiprêtré de Velines au diocèse de Périgueux; deux documents publics, dont l'un est un traité solennel entre la France et l'Angleterre, lui attribuent officiellement ce titre.

Nous ne pouvons prétendre analyser l'excellent livre de M. Cherest ; il nous suffira de dire que nous avons rarement lu un travail qui nous ait plus vivement intéressé et qui renferme plus de détails absolument nouveaux. Toute la partie relative aux événements accomplis en Bourgogne et dans la portion de la Champagne limitrophe de cette province mérite d'être spécialement recommandée à nos lecteurs.

Une fois la paix rétablie, Cervole, passé au service du duc de Bourgogne, organisa une croisade vers laquelle il entraînait des bandes désormais inoccupées, partant très-dangereuses pour les campagnes. Mais une révolte éclata et l'Archiprêtre fut assassiné, comme il arrivait en Savoie, le 25 mai 1366. Les bandes réaffluèrent vers le Châtillonnais et le Tonnerrois, et le duc de Bourgogne dut prendre des mesures énergiques. Ce volume se termine par quelques pages intéressantes sur Jeanne de Châteauvillain, qui avait épousé en troisièmes noces Arnaud de Cervole.

Nous félicitons sans restriction M. Cherest et nous croyons que nos lecteurs penseront comme nous. E. DE BARTHÉLEMY.

* * *

HISTORIQUE ET DESCRIPTION DE L'EGLISE ET PAROISSE SAINT-LOUP DE CHALONS-SUR-MARNE, par M. Louis Grignon, 1 vol. in-8°. Châlons, Martin, 1880.

Nous mentionnons avec un vif plaisir une excellente publication, véritable modèle de monographie d'une paroisse urbaine. Notre collaborateur est un véritable travailleur, et son livre mérite une attention spéciale. Tout ce qui peut intéresser la paroisse Saint-Loup au point

de vue historique et archéologique y est établi avec la plus soigneuse érudition.

L'église Saint-Loup est un monument du XIVe siècle, dans lequel on trouve les plus curieux détails archéologiques elle présente une importance particulière parce que plusieurs corporiations avaient choisi cette église pour centre de leurs cérémonies religieuses, les drapiers-sergirs, les ouvriers cuvistes, les cultivateurs, les vignerons, qui y ont tous laissé des souvenirs. M. Louis Grignon décrit les vitraux qui sont d'origine toute moderne, les reliques qui sont nombreuses, les dalles tombales, nombreuses aussi. Les tableaux dont quelques-uns très-remarquables. Nous citerons notamment le tryptique qui jouit d'une certaine célébrité. Les volets extérieurs représentent saint Jean-Baptiste et saint Louis; à l'intérieur c'est l'adoration des Mages, réellement d'une splendide exécution. La tradition attribue cette peinture au Primatice. M Grignon, après une étude des mieux discutées, se prononce pour Hubert Van Eyck ou quelque maître de son temps et de son école.

Un album dû au crayon de M. Gastebois doit paraître prochainement, reproduisant les détails les plus intéressants de Saint-Loup.

*
* *

On vient de publier, à Corbeil et à Paris, une Etude sur les anciennes compagnies d'archers, arbalétriers, arquebusieurs, par L.-A. Delaunay, 1879. In-4° jésus de plus de 400 pages, imprimé sur papier vélin, orné de 54 planches gravées à l'eau-forte et de nombreuses figures tirées dans le texte.

Sous le titre modeste : *Etudes*, l'auteur a rassemblé ce que les archives et les musées belges et français lui ont fourni de plus curieux sur l'histoire, encore peu connue, du rôle social et politique des anciennes compagnies d'archers, d'arbalétriers et d'arquebusiers. Après une étude spéciale sur les corps de Bruges, d'Anvers, de Bruxelles et de la Hollande, il s'est particulièrement consacré à l'histoire des compagnies de Corbeil, de l'Ile-de-France et de la Champagne. Les réunions, les prix d'honneurs, sortes de fédération militaire des compagnies, ont amené l'auteur à étudier l'organisation militaire bourgeoise de l'ancien régime en démontrant, à l'aide de documents nombreux et inédits, la puissance de cette organisation militaire territoriale et l'esprit de solidarité de ces corps aguerris dont la cohésion suffisait, en cas de guerre, à maintenir l'ordre à l'intérieur du pays. Les annales de l'Arc, de l'Arbalète et de l'Arquebuse françaises sont retracées dans leurs parties principales et rattachées à l'histoire fédérative. Parmi les villes que ce livre magistral intéresse particulièrement, nous citerons Reims, Troyes, Saint Quentin, Châlons-sur-Marne, Laon, Rozoy, La Ferté, Cambrai, Nogent-s-Seine, Provins, Montereau-Fault-Yonne, Amiens, Dijon, Beaune, Chauny, Mantes, Senlis, Melun, Fère-en-Tardenois, Crespy-en-Valois, Montdidier, Compiègne, Pont-Saint-Maxence, Bar-sur-Seine, Suippe, Fismes, Avize, Neuilly-Saint-Front, Péronne, Joinville, Epernay, Braisne, Villeneuxe, Saint-Denis, Vailly, Noyon, Coulommiers, Bric-Comte-Robert, Vertus, Château-Thierry, Crécy-en-Brie, Avenay, Poissy, Beaumont, Bar-sur-Aube, etc., etc., dont les marches principales en 1687 et 1717 à Reims et à Meaux ont inspirés deux gravures reproduites en *fac-simile*. Les autres planches donnent la figuration des armes, colliers bouquets, sceaux, médaillons, jetons de présence, etc., employés dans les diverses compagnies.

CHRONIQUE

Société académique de l'Aube. — Séance du 18 juillet 1879. — Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Correspondance. — Le ministre de l'agriculture adresse un travail sur le gribouri et la pyrale, indiquant les moyens de détruire ces insectes.

Dons faits au Musée et à la Société. — M. Hanier, curé de Villemaure, offre un jeton de Nuremberg, en cuivre, trouvé dans le jardin du presbytère. L'Etat, par l'intermédiaire de l'architecte, donne au Musée de nombreuses pierres sculptées, provenant de la cathédrale de Troyes ; l'une d'elle porte la signature de *Beaugrand*, sculpteur à Troyes, en 1777. M. Truelle Saint-Evron offre plusieurs lettres, une de Grosley, trois adressées à cet illustre troyen. Une de ces lettres est adressée au président Hénault, une autre est de d'Alembert à Grosley, datée du 2 mars 1782; une troisième est de M. Lebeau, poète latin; il y est question du ferrage des chevaux chez les anciens ; sans décider la question, Lebeau penche pour la négative. Une autre de ces lettres est de Dom Bouquet, bénédictin, en date du 26 septembre 1745 ; il y donne à Grosley des nouvelles de Dom Talandier.

M. Lebrun annonce que deux autographes qui pouvaient nous intéresser viennent d'être vendus à Paris ; l'un est signé de Pierre Mignard, l'autre de François Girardon ; il a connu cette vente trop tard pour pouvoir les acquérir. Le même membre fait part à la société d'un don important de tableaux provenant de Mlle Cottini, obtenu à la suite d'une démarche de M. Socard ; ces tableaux, d'après M. Charles Blanc, sans être de premier ordre, sont dignes de figurer au musée de Troyes. Des remerciements sont votés à M. Socard, à Mlle Cottini et à M. Charles Blanc. Madame Casimir Périer a donné au Musée une statue en terre cuite de *Ramus*. M. Nicaise offre à la Société une brochure sur le cimetière franco mérovingien de Hancourt. M. Socard annonce le don prochain d'un tableau signé de *Gros*.

Ouvrages reçus. — Monographie du rossignol, de M. Raspail. Le *Bulletin des Agriculteurs de France* consacre quelques lignes à M. Raudot, ancien membre de la Société académique. *Bulletin de la Société linnéenne de Normandie*, communication intéressante de M. Cotteau sur les *Echinides jurassiques*.

M. Vauthier lit un rapport sur le *Neuf-vieux en science*, à propos d'un travail sur le sang, par M. Hayem ; à cette occasion le savant docteur se livre à une étude intéressante sur les globules du sang chez l'homme et les différents animaux et sur le mode d'action du fer dans la guérison de la chlorose : Il ne trouve pas de faits nouveaux dans le travail de M. Hayem, mais seulement des démonstrations plus exactes

de faits déjà acquis à la science; cependant il y remarque des observations pleines d'intérêt sur les études microscopiques destinées à constater l'état du sang. M. Vauthier rend compte aussi d'un travail lu à l'Académie des sciences sur ce qui se passe quand on met des écrevisses dans l'eau chaude. Une conversation s'engage à ce propos sur la maladie des écrevisses qui gagne les affluents de la Seine ; ce crustacé a presque disparu de la Barbuise. On ignore encore la cause de cette disparition ; on a constaté seulement que, dans certains endroits, les rats d'eau ont fait une consommation énorme d'écrevisses : faut-il voir dans ce fait la cause ou le résultat de la mortalité? M. Huot dit que, dans la Meuse, on ne trouve plus non plus d'écrevisses ; on est obligé d'en faire venir de l'Autriche. On remarque chez les écrevisses mortes de la maladie une putréfaction immédiate accompagnée d'une odeur extrêmement nauséabonde.

M. l'abbé d'Antessanty lit un rapport sur l'*histoire des merles*, par M. Raspail ; il y signale beaucoup d'observations fort intéressantes. M. Baltet montre à la Société une branche de chêne nourrissant plusieurs vers à soie de l'espèce nommée *Attacus Yama-maï*; sauf les tubercules bleus qu'elle n'a pas, cette chenille ressemble assez à celle du *Paon de nuit*. On peut estimer à 1,500 francs par hectare le revenu net produit par l'éducation de ce ver à soie. Il peut être élevé en plein air ; la Société d'acclimatation propose des récompenses à ceux qui voudront se livrer à cette éducation. Le cocon de cette espèce est vert comme la chenille ; la soie est plus ferme que celle du ver-à-soie du mûrier. M. Baltet se propose d'élever cet insecte, comme l'a fait déjà M. l'abbé Hénon, des Ardennes.

M. Babeau lit une notice destinée à l'Annuaire sur une verrière de Linard Gonthier, représentant l'entrée de Henri IV à Troyes, par la porte du Beffroy en 1595. Cette verrière se trouve dans la salle de la bibliothèque. M. Babeau insiste surtout sur sa valeur historique et archéologique, et fait revivre dans une description pittoresque et animée cet événement mémorable de l'histoire de Troyes. Cette notice est destinée à accompagner une reproduction de l'œuvre si remarquable de notre grand artiste troyen.

M. Gréau parle de statuettes provenant de la vente de M. Barre, graveur de la monnaie ; plusieurs d'entre elles venaient de Tanagra ; la plus grande, haute de 35 centimètres et représentant une femme drapée, a été vendue fort cher. M. Gréau proteste contre le nom de poterie de Samos donné aux poteries en terre rouge.

M. Leclert, propriétaire à Epagnes, est nommé membre associé. La séance est levée à 5 heures 20 minutes. ***

* * *

L'ancienne Commission de la Topographie des Gaules, vient d'être transformée en Commission de la Géographie historique de l'ancienne France avec des attributions très-étendues ; elle doit

continuer les travaux commencés et de plus préparer la confection d'un *Corpus* de pouillés, dresser la nomenclature des lieuxdits par communes; enfin s'occuper de tout ce qui concerne la géographie ancienne de la France. Elle a pour président M. Henri Martin, membre de l'Institut; pour vice-président, M. Rénier, de l'Institut, pour secrétaire, M. Anat. de Barthélemy; parmi ses membres figurent MM. Maury, Robert, Iléron de Villefosse, Longnon, etc.

* * *

Une société ayant pour but l'étude des sciences, arts, littérature, industrie et agriculture, vient de se constituer à Saint-Dizier, après autorisation préfectorale.

La société se composera de membres titulaires et honoraires payant une cotisation annuelle de 10 francs, et de correspondants payant seulement 5 francs par an.

Il y a déjà 80 adhérents. Ils ont nommé leur bureau qui est ainsi composé :

Président, M. Charles de Hédouville.

Vice-président, M. Alfred Villeroi, receveur des postes et télégraphes.

Secrétaire, M. l'abbé Fourot, professeur de rhétorique au collége.

Secrétaire-adjoint, M. le docteur Chardin.

Trésorier-archiviste, M. Paulin, vétérinaire.

* * *

M. Emile Bourquelot, conservateur du Musée et de la Bibliothèque de Provins, avait obtenu du conseil municipal de cette ville la consolidation de la Porte-Saint-Jean de la Ville-Haute, un des monuments historiques des plus curieux de France. Ces travaux furent confiés, sans surveillance, à des maçons inintelligents qui ont plus détérioré cette belle porte en quelques jours de travail que les *huit siècles* écoulés depuis sa construction. C'est un acte de vandalisme bien regrettable que le public intelligent de Provins déplore.

* * *

Nous mentionnons pour mémoire la réception de M. Taine à l'Académie française le 15 janvier dernier. M. Taine est de Vouziers et par conséquent champenois. Son discours sur M. de Loménie, son prédécesseur, a eu un succès mérité. M. Dumas lui a répondu. Nous extrayons du discours de ce dernier ce charmant passage sur la Champagne et les Champenois.

« Vous considérez La Fontaine comme le produit naturel et condensé de son pays, de sa race et de son époque. Pour justifier cette définition, vous décrivez avec un grand charme cette Champagne, sa patrie, où les montagnes sont collines et les bois bosquets, où de minces rivières serpentent entre des bouquets d'aune avec de gracieux sourires ; contrée calme et tempérée où le soleil n'est pas terrible

comme au Midi, ni la neige durable comme au Nord ; où l'on se laisse vivre sans effort, « mangeant son bien avec son revenu et s'en allant comme l'on est venu. » L'homme, dites-vous, n'y est ni alourdi ni exalté, mais d'un esprit leste, juste, avisé, prompt à l'ironie. Pour produire un La Fontaine, ajoutez-vous enfin, il fallait la finesse, la sobrieté, la gaieté, la malice, l'art et l'élégance du XVIIe siècle. Voilà votre système : le pays, la race, le moment, et la condensation de l'ensemble de leurs caractères dans un type choisi. »

* * *

Dans une de nos précédentes chroniques nous avons inséré une note sur le château d'Etoges où l'auteur regrettait vivement la disparition de la célèbre galerie peinte au milieu du XVIIe siècle par le rémois Hélart, en présence de la démolition probable de ce beau monument. Nos lecteurs apprendront avec plaisir que M. Alfred Werlé, qui recherche avec le zèle le plus intelligent toutes les curiosités de notre province, a acquis cette galerie, après avoir eu le soin de faire copier les rares parties peintes sur pierre et par conséquent non transportables, et le plafond couvert des armes des alliances des comtes d'Etoges. Nous croyons même que M. Alfred Werlé se propose de réédifier un jour cette galerie qu'on peut dire unique en son genre.

* * *

Le lundi 19 janvier dernier et les jours suivants, le libraire Labitte devait faire à la salle de la rue des Bons-Enfants la vente de la bibliothèque de François-Vincent Raspail. La vente n'a pas eu lieu.

Nous remarquons dans le catalogue de cette bibliothèque deux livres intéressant particulièrement la Champagne que nous croyons utile de signaler à l'attention de nos lecteurs :

N° 1072 du catalogue. *Les XXIIII livres* de l'Iliade d'Homère, traduits du grec en vers français, les XI premiers par M. H. Salel et les XIII derniers par M. Amadis Jamin. *Paris, Lucas Brayer*, 1577. V. f. fil. tr. dor.

N° 1120. *Virgilii Maronis Opera. Sedani, typogr. ex typis novissimis Joannis Janssonii, 1625.* (Ce titre a été artificiellement composé par le relieur qui a également raccommodé les deux derniers feuillets dont une partie du texte manque). In-16, miniature, très-bien relié en veau.

A la suite de cet article est la note suivante de la main de Raspail :

« Ce petit livre est un monument historique de l'art typographique. « En 1623, Jean Jansson grava un caractère plus petit encore que la « non-pareille et c'est avec ce caractère que, en 1625, il fit imprimer « ce Virgile, à Sedan qu'il habitait alors, ce qui fit donner à ce ca- « ractère le nom de *Sedanaise*. En 1636, Sanlecque en grava un « semblable à Paris avec lequel il imprima un petit éloge de J. Jansson. »

« La non-pareille de J. Jansson est plus petite que celle de la bible « de Vatable par Robert Estienne. »

*
* *

Le libraire Charles Lefebvre de Bordeaux, dans ses derniers catalogues de livres et documents relatifs aux provinces de France, indique les articles suivants, dont les deux premiers, imprimés à Troyes, ne sont pas mentionnés par M. Corrard de Breban dans ses recherches sur l'imprimerie troyenne :

613. *L'importunité et malheur de noz ans*, par M. B. Bailly, conseiller du Roy à Troyes. — A Troyes, de l'imprimerie de Claude Garnier, s. d. (1576), in-8°, mar. rouge, fil. à froid, tr. dor. (Capé). 600 fr.

Volume fort rare, dit M. Brunet, et il a d'autant plus raison, que cet exemplaire est aujourd'hui, nous croyons, le seul connu ; jamais cet ouvrage n'a passé en vente; le présent exemplaire fut acheté en 1810, en Allemagne, par M. Durant de Lançon, alors étudiant à l'Université de Gœttingue; il fut vendu à l'amiable par son fils.

Poésies bien supérieures à beaucoup de celles de l'époque, et curieuses surtout comme tableau des mœurs au seizième siècle. L'auteur n'y épargne pas ses contemporains, et nous donne une assez triste idée des mœurs des magistrats, évêques et abbés de son époque.

731. *Discours prodigieux et espouvantable* de trois espagnols et une espagnolle, magiciens et sorciers, qui faisoient porter le diable de ville en ville avec leurs déclarations d'auoir faict mourir plusieurs personnes et bestail par leurs sortilèges, et aussi d'auoir faict plusieurs dégats aux biens de la terre, ensemble l'arrêt prononcé contre eux par la cour du parlement de Bordeaux, le samedy dixiesme mars 1607. — A Troyes, 1608. In-8°, de 12 pages, rel. pl. mar. rouge, dent. int., tr. dor. (Duru). 60 fr. — Pièce très-rare, fig. sur bois au verso du titre.

973. *Champagne.* Recherches historiques, générales et particulières sur la ville et comté de Bar-sur-Seine, contenant l'histoire naturelle du pays, les rivières, fontaines, mines et singularités qui peuvent s'y trouver ; l'histoire des églises, monastères et autres lieux de dévotion ; l'histoire civile et particulière du pays ; l'histoire de chaque village ou bourg, etc., etc. In-8°, demi-rel. ch. (bel exemplaire). — 40 francs.

Manuscrit d'une très-belle écriture moderne, avec blasons. On y a ajouté une vue ancienne de Bar-sur-Seine.

*
* *

Nous avons trouvé dans les précieux papiers de Bertin du Rocheret, conservés au cabinet des titres de la Bibliothèque nationale, une note sur une famille de musiciens, qu'il semble rattacher à une souche champenoise : il y avait, en effet, une famille noble de nom de Colin à Sainte-Menéhould dès le XVIe siècle ; une famille bourgeoise à Châlons, remontant à la même période. Du Rocheret signale un Colin, père de :

1. Mathurin Colin, dessinateur.

2. N...., lieutenant au régiment de Lénoncourt, ingénieur et peintre.

3. N... Colin, né en 1653, musicien de la chambre de Louis XV, bon peintre, mort en 1742, laissant :

1. Une fille, mariée à un officier de la maison du roi.

2. Une autre, femme de M. Mouchot, inspecteur général du tabac.

3. M. de Blamont, surintendant de la musique de la chambre, oncle de du Ry, qui donna en 1743 l'opéra du caractère de Saint-Pol.

***

La même collection établit nettement l'existence à Châlons de deux familles de nom de Châtillon. L'une, d'origine noble, a donné naissance à de célèbres ingénieurs militaires, notamment à l'auteur des vues des villes et châteaux de France, si rares aujourd'hui, et éteinte seulement depuis peu d'années dans la personne du colonel baron de Châtillon d'Oger. — L'autre famille, éminemment bourgeoise, remontait à honorable homme Hugues Châtillon, tanneur à Châlons, où il mourut avant 1554 ; il eut deux fils : Hugues, marié le 5 mars 1554 à Perette de Bar, fille de Nicolas et de Perette Collet; Pierre, marié le 12 août 1557 à Marguerite Lallemant, veuve de Pierre Guyot, greffier du présidial. Parmi leurs descendants on trouve Jacques, médecin en 1650; Marguerite, femme de Jacques Thévenin, libraire à Châlons; Claude, prieur de l'abbaye Saint-Pierre est mort en 1658. — Nous avons cru devoir mentionner cette différence de famille dans la même ville, pour expliquer les obscurités qu'autrement pourrait causer l'examen des extraits de actes de l'état civil de Châlons donnés dans cette *Revue.*

***

Lire dans le *Journal de l'Aube* une bonne *Histoire de la médecine à Troyes*, dont la publication vient d'y être commencée. C'est un travail neuf et curieux.

***

Un Bibliophile rémois. — Nous croyons devoir signaler le catalogue ci-après indiqué qui existe à la bibliothèque de l'archevêché de Reims et fait connaître toute une suite de lettrés et de bibliophiles rémois. La famille Bachelier était une des plus anciennes de la ville : un de ses membres fut dès 1575 lieutenant des habitants, ce qui constituait la première charge municipale, et aux siècles suivants on retrouve sept ou huit lieutenants du même nom. Elle possédait les seigneuries de Gentes, la Fontaine, les Marets. Un de ses membres, Henri Bachelier de Gentes s'est rendu célèbre par son dévouement aux pauvres et aux blessés. Après avoir passé les trente premières années de sa vie dans le monde, il s'en retira, et sans embrasser la règle

religieuse il se voua aux œuvres de charité avec l'ardeur d'un saint. Pendant les guerres de la Fronde, il s'exposa sans cesse sur les champs de bataille de nos contrées pour relever les blessés. Sa biographie, écrite par dom Bretagne, a été publiée en 1680, chez Potier, à Reims et il mourut le 4 mai 1672.

Grosley cite encore un Louis-Jean-Baptiste Bachelier, vivant à Reims en 1700, comme possédant une bibliothèque célèbre et comme collaborateur de Bayle.

* * *

M. Joseph de Baye, vient d'être l'objet d'une nouvelle distinction. La Société royale d'archéologie du Portugal vient de le nommer membre correspondant.

* * *

Nous signalerons la publication, à la librairie Deligne à Reims, de la première livraison d'un grand ouvrage de M. le docteur Lemoine, sur les *Plantes des environs de Paris et de Reims.* Nous extrayons le passage suivant sur l'introduction du savant auteur, qui nous promet aussi de s'occuper dans ce travail de la flore fossile de nos contrées :

« Le premier travail publié sur la Flore Rémoise remonte à 1770. Il s'agit d'une liste donnée par Buc'hoz et comprenant 68 espèces recueillies dans les environs de Reims, et communiquée par Raussin, docteur-régent de la Faculté de cette ville. En 1835, une nouvelle liste donnée par M. Edouard Saubinet, et résultant des recherches faites en collaboration avec MM. de Belly, Bénand et Gillotin, comprenant 812 espèces.

En 1846, M. de Lambertye publie le catalogue des plantes du département de la Marne et énumère 1,040 espèces et 156 variétés. Enfin, en 1858, M. le Dr Remy père fait paraitre une Flore de la Champagne commencée dès 1847 et comprenant à la fois les plantes pharénogames et cryptogames des départements de la Marne, des Ardennes, de l'Aube et de la Haute-Marne.

Parmi les botanistes qui ont le plus fait pour la Flore Rémoise, nous citerons MM. Saubinet, Levent, Leconte, Grandval et Maldan, directeur de l'Ecole de Médecine de Reims, qui ont surtout étudié les environs de notre ville. Notre ami M. Paul Petit, si justement connu par ses belles recherches sur les diatomées, a également exploré les alentours de Reims. Les recherches de M. Gros-Jean ont porté sur les environs de Fismes ; celles de MM. de Lambertye, de Mellet et Devindé, sur les environs d'Épernay ; celles de MM. Royer, Brisson et Juglard, sur les environs de Châlons ; M. Perrier a étudié les environs de Sézanne ; M. Remy père, Mourmelon, Moranvilliers, Verzy ; MM. J. Remy, Richon, Thiébault et Guyot, les environs de Vitry-le-François ; M. Callay, par son étude de la Flore des Ardennes, a également contribué à bien faire connaître les plantes de notre région.

* * *

Une chaire de géographie historique de la France vient d'être instituée à l'Ecole pratique des Hautes-Etudes; notre compatriote, M. Auguste Longnon a été chargé de cet enseignement; il traitera, cette année : 1° des noms des lieux, de leur origine, leur signification et leur transformation; 2° les divisions territoriales de la Gaule franque, du VIe au Xe siècle.

* * *

La Famille Parchappe. — Nous croyons curieux de donner, d'après les papiers de Bertin de Rocheret, auxquels nous ferons encore plus d'un emprunt, une notice sur une des plus honorables familles d'Epernay, dont les derniers représentants sont morts dans ces dernières années, l'un général de division, grand officier de la Légion-d'Honneur, député de la Marne; l'autre inspecteur général des services administratifs du ministère de l'intérieur.

Jean Parchappe était échevin d'Epernay et conseiller du roi au grenier à sel lors du siége d'Epernay; profondément dévoué au roi, il fit tous ses efforts pour maintenir la ville en son obéissance, puis, après l'investissement, il s'exposa souvent pour faire parvenir d'utiles renseignements au camp royal. La position cependant, devenant intenable pour lui, il s'échappa un jour avec ses cinq fils; la garnison les ayant aperçus tira sur eux, Jean eut son cheval tué sous lui. Ils arrivèrent au camp le jour même de la mort de Biron. Lui et ses enfants se joignirent aux troupes d'Henri IV, qui signa à Châlons, au mois d'août 1592, des lettres d'annoblissement constatant ses brillants services, notant que Jean Parchappe eut pendant la suite du siége un second cheval tué sous lui et perdit son fils aîné, Pierre, d'un coup de fauconneau reçu auprès du roi.

Jean Parchappe qui devint seigneur d'Aulnay-aux-Planches et de Fresnes avait épousé Olive de Champy : quatre de ses fils firent branches : le cinquième, sieur des Fossés, n'eut qu'un fils Louis, président du grenier à sel d'Honfleur, sans postérité.

I. — Nicolas Parchappe aîné, lieutenant en la prévôté d'Epernay, marié depuis 1586 avec Marie Vauchelet, eut César dont le descendant s'éteignit à la fin du XVIIe siècle, et François Parchappe, lieutenant en l'élection d'Epernay, marié à Madeleine Cocquart; — Robert, greffier en chef de l'élection d'Epernay, qui avait pour descendants au milieu du XVIIIe siècle : Nicolas, marié en 1748, à une fille de M. de Villemer, baron de Saint-Cyr; Pierre, chevalier de Saint-Louis, mousquetaire, tué à Fontenay; Jean-Baptiste, marié en 1745, à Mlle de Lattre d'Aubigny; Suzanne, femme de M. Mopinot, élu à Reims; — Memnon qui forme aussi un rameau.

II. — François Parchappe, fut seigneur de Noyers; il eut un fils, seigneur de Noyers et de Vinay, né en 1645, commissaire des guerres au département de Champagne, lieutenant du roi, commandant à Epernay,

bailli d'épée au présidial de Châlons, dont les fils furent, l'un lieutenant du roi à Châlons, un autre prévot et sénéchal du chapitre à Reims; un autre procureur général de Prémontré; un autre, abbé de Villers-Cotterêts; un cinquième, fut tué à l'armée d'Allemagne en 1733; le dernier, M. de Vinay, se trouva aux batailles de Parme et de Plaisance et succéda aux charges paternelles. De lui descendait le général.

III. — François Parchappe, seigneur de Broussy, eut de Mlle de Soufflier quatre enfants : Jean, capitaine au régiment Picardie; Scipion, capitaine au même corps, tué à la bataille de Parme; Benjamin, capitaine encore dans ce régiment, tué en Bavière en 1743; et une fille mariée à M. de Villemer, baron de Saint-Cyr.

Armes : D'azur aux chevrons d'or, accompagnés de trois colombes d'argent, becquées et membrées de gueules.

* * *

M. Legay, officier d'infanterie, épouse Mlle de Gestas, fille du comte de Gestas, d'une famille de vieille noblesse béarnaise, dont une branche vint s'établir en Champagne sous le règne de Louis XIII. Son aïeul, marquis de Lesperoux, brigadier des armées de Louis XIV et gouverneur de Thionville eut un fils auquel pour ses services, Philippe V, roi d'Espagne, donna le droit de semer son écusson de fleurs de lys d'or sans nombre : son fils et son petit-fils, tous deux maréchaux de camp, furent guillotinés à Bordeaux en 1794. Un des fils de ce dernier fut sous-préfet de Reims pendant toute la Restauration. Armes : d'azur semé de fleurs de lys d'or, à la tour ouverte, ajourée et crénelée d'argent, maçonnée de sable.

* * *

On vient de vendre à Châlons un tableau dû au pinceau d'un artiste rémois, M. Liénard père, mort en 1857 : *Jeanne Grey*, qui a été reçue dans le temps à l'exposition; plus une toile de son cabinet représentant l'intérieur de l'école de dessin à Châlons en 1775, aux armes de M. Gargam de Chevigny, maire royal de la ville à cette époque.

* * *

L'Académie de Reims vient de recevoir : membre titulaire M. Durand-Desaulnois, notaire; honoraires : MM. Dr Aubrion, colonel Chabert, Gandelet, de Namur; Mieusset, de Besançon; Dr Vincent, de Vouziers

* * *

M. Hustin a publié dans l'*Estafette* du 16 février courant, la biographie du sculpteur rémois, R. de Saint-Marceaux, avec un portrait autographe.

Le Secrétaire Gérant,
LÉON FRÉMONT.

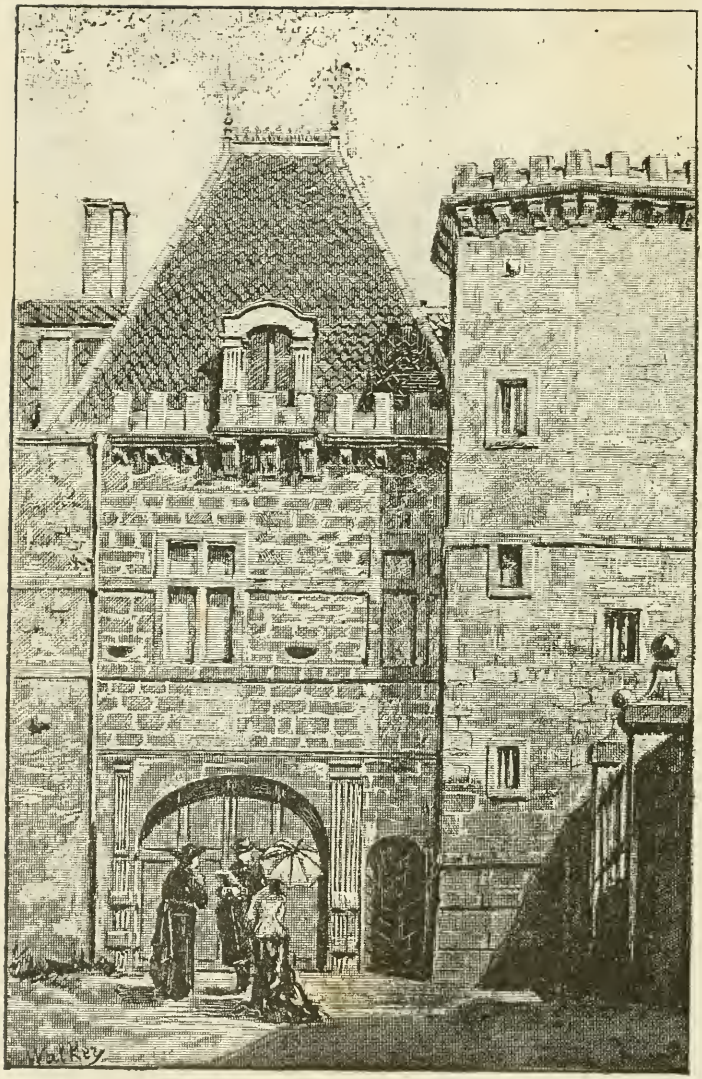

Chateau de Bourbonne

LES SEIGNEVRIE ET FÉAVLTEZ

DE

BOVRBONNE

ENSEMBLE LES DÉDUICTZ ET DESNOMBREMENS D'ICELLES

Etude historique sur les documents existant aux archives
612-1780

Le terrible incendie qui, le premier mai 1717, dévora la presque totalité de Bourbonne, n'a laissé que fort peu de documents sur l'état de la seigneurie de cette ville.

De l'ancien château féodal on ne connaît que le plan, ses dernières tours ont disparu, ensevelies en 1821 sous les terrasses de l'habitation moderne, et le souvenir en serait déjà perdu si un *donjon* et des *communs*, récemment restaurés par le propriétaire, n'étaient encore debout pour témoigner de son importance d'autrefois.

Quelques pans de murailles, c'est tout ce qui reste aujourd'hui de cette demeure des Choiseul, des Vergy, des Livron : puis viendra le jour où

L'âge qui toutes choses efface,

aura accompli son œuvre sur ces derniers vestiges, alors tout sera dit, rien ne rappellera plus le passé.

Cependant, il existe dans les archives des actes qui concernent le domaine seigneurial, et qui sont d'un grand intérêt historique; mais il n'a fallu rien moins qu'un procès considérable intenté à la ville, pour que ces pièces, ignorées jusque-là, fussent exhumées des cartons où elles étaient enfouies et où elles seraient encore sans cette circonstance.

Pourtant, le hasard, un accident, un incendie eût pu les anéantir, les faire disparaître!

A cette heure même, il est peu de personnes qui aient lu ces documents ou en connaissent l'existence.

Dès lors, il devenait utile, nécessaire de les mettre au jour, c'est ce qui nous a décidé à en faire le sujet de cette étude.

***

On lit dans le père Vignier :

Majoribus collectis copiis, fratrem victum insequitur Theodericus et comprehensum transmittit ad necem, anno salutis 612, *quo Borboniense castrum, in finibus Lingonum, adstruimus, eo in colle ubi Vorvonæ seu Borbonæ, thermarum deæ templum olim steterat.*

D'après ces lignes de l'auteur du *chronicon Lingonense*, il faudrait croire que le roi de Bourgogne, Théoderic ou Thierry II ainsi qu'il est nommé par les historiens, ayant déclaré la guerre à Théodebert son frère, roi d'Austrasie, aurait concentré ses troupes sur les territoires de Langres et de Bourbonne, et fait construire, en ce dernier lieu, un château sur une colline où s'élevait jadis un temple dédié au dieu Borvo.

Cette assertion est sinon certaine du moins fort probable.

On sait, en effet, que Thierry quittant ses quartiers, passa avec son armée par Nogent, Andelot, Reynel, se dirigeant sur « Toul en Loherraine ou il assaillit, combattit et vainquit « Theodebert, et de rechef encore près de Tolbiac et ceste fois « avec tant de désastres pour cettuy qu'il feust arresté et « décapité. »

Or, si l'on considère que le pays lingon était sillonné d'anciennes routes romaines dont l'une, la *Grande-Voie* de Langres au Rhin, mettait directement cette ville en communication avec Bourbonne qu'elle traversait, et permettait, au moyen de nombreux embranchements, de se transporter de là dans différentes directions et notamment dans celles des localités que, comme nous venons de le dire, parcoururent les armées bourguignonnes, on en devra conclure que la concentration des troupes de Thierry en ces lieux, constituait évidemment une mesure stratégique, ayant sa raison d'être, et que dès lors ce fait peut être regardé comme authentique.

De même en ce qui regarde la fortification construite ; Bourbonne dont les thermes avaient été si grandioses, si magnifiques, si fréquentés, Bourbonne la ville romaine n'était guère, en 612, qu'une réunion de quelques cabanes, tout au plus digne du nom de hameau, 160 ans auparavant Attila et ses hordes avaient passé par là, massacrant toute la population et ne laissant derrière eux que des ruines.

Toutefois, au point de vue militaire, la position était bonne ; elle commandait à la fois les routes de Langres à Luxeuil [1] ;

1. Par *Corre* et Jonvelle.

de Langres à Strasbourg[1]; de Besançon à Bourmont et Grand[2], et enfin celle qui, partant de Bourbonne gagnait la Lorraine par Ainvelle et Isches etc., etc.[3] On comprend l'importance de ce point d'intersection de tant de voies différentes; aussi n'est-on point étonné que Thierry y ait ordonné les travaux nécessaires pour en défendre l'approche et protéger les derrières de son armée.

Seulement qu'il y ait fait construire un *Château*, comme on l'a avancé, cela nous paraît plus que problématique.

Le mot *castrum*, employé par Vignier dans cette circonstance, doit, suivant nous, être pris dans son sens le plus strict, à la lettre, et l'ouvrage élevé par Thierry n'a pu être qu'une sorte de camp retranché, ou, suivant l'usage de l'époque, une simple redoute en terre, entourée de murailles ou de fortes palissades.

Les Romains avaient bâti dans les Gaules un nombre considérable de forteresses, mais les barbares en avaient détruit la plus grande partie, et dans les siècles qui suivirent l'invasion, il n'en fut pas construit d'autres. Tous les auteurs qui ont écrit sur l'architecture militaire, au point de vue archéologique, s'accordent à dire qu'on se contenta de réparer les fortifications restées debout; mais *qu'il n'existe pas d'exemple bien authentique de châteaux ou même de murs de défense dont l'origine puisse être rapportée avec certitude à la période comprise entre le Ve siècle et le IXe.*

Il est donc plus que douteux qu'il y ait eu un château à Bourbonne avant cette époque.

Il reste maintenant à savoir si l'emplacement du *Castrum* de Thierry était bien le même que celui où s'éleva plus tard le manoir seigneurial. Vignier dit effectivement que celui-là fut établi sur une colline où se trouvait autrefois un temple de Borvo (*eo in colle*... etc., etc.) Mais quelle était cette colline? Il est vrai que la tradition place sur celle où fut situé le château, un temple détruit, dit-on, par les chrétiens; on parle même d'objets, débris de statues, vases, etc., etc., découverts

1. Cette route avait un embranchement qui, partant d'Andilly ou de Saulxures venait aboutir à Bourbonne.

2. Par Voisey, Bourbonne, Serqueux, Aigremont, où elle coupait la route de Langres à Strasbourg.

3. Celle-ci faisait suite à une autre venant sans doute de Châlons, qui passait près de Fayl-Billot et conduisait à Bourbonne par Laferté, Guyonvelle et Coiffy.

dans les environs et qui auraient appartenu à ce temple, mais tout cela est loin de constituer une preuve, et il nous semble fort difficile de résoudre la question sur d'aussi vagues indices.

Si l'on s'en rapporte aux historiens ou écrivains latins, à Vitruve [1] par exemple, on verra que les Romains avaient l'habitude de construire leurs temples dans des lieux différents, suivant qu'ils étaient dédiés à telle ou telle divinité.

Ceux de Jupiter étaient invariablement placés dans les endroits les plus élevés des villes, ceux d'Apollon, de Mercure, etc., etc., dans les places publiques, sur le versant des coteaux, près des grands chemins. Il est possible qu'à Bourbonne on ait voulu faire à Borvo l'honneur de l'assimiler *au maître du tonnerre*, mais il serait également admissible qu'il eût été traité à l'égal du dieu de la médecine et que son temple eût été édifié non loin des thermes, sur la pente de l'un ou l'autre des coteaux qui les dominaient.

Du reste, dans un titre de 1248 il est fait mention d'Adeline, *dame du vieux château.* « *Adelina domina de veteri castro de Borbonâ.* » Il est évident qu'alors il existait deux châteaux, *le nouveau et l'ancien, le vieux.* Ce dernier ne pouvait-il pas être celui de Thierry, transformé peu à peu en maison forte et demeure seigneuriale?

Nous laisserons à des personnes plus compétentes le soin de prononcer, nous contentant de soumettre à nos lecteurs notre doute et nos observations.

Lors de l'invasion des Barbares, tous ceux des habitants des campagnes qui avaient pu échapper au massacre, s'étaient enfuis et dispersés dans les forêts; ce ne fut que longtemps après que, rassurés, ils osèrent revenir dans leurs anciennes résidences. Les villages se reconstituèrent peu à peu, mais alors leurs populations mêlées de nouveaux venus et composées d'éléments hétérogènes, vécurent isolées les unes des autres ; chaque paroisse formant un centre particulier, un *clan* qui, presque toujours, s'organisait, s'administrait comme bon lui semblait et sans se préoccuper de ses voisins.

Ce défaut d'unité, de relations, cette diversité d'intérêts opposés amenèrent forcément de fréquentes dissensions, d'incessantes querelles, et des luttes continuelles de village à village. La moindre rivalité, le motif le plus léger servait de prétexte à de violentes représailles, et les paysans livrés aux

1. Vitruve, *de architecturâ.*

travaux des champs avaient chaque jour à redouter de voir leurs récoltes anéanties, leurs bestiaux enlevés ou leurs demeures incendiées; heureux encore d'en être quittes pour des pertes matérielles et de n'avoir point à déplorer la mort de quelque membre de leur famille, victime de ces attaques à main armée.

Le vol, le pillage, le meurtre et l'incendie étaient devenus une habitude.

Il résultait de cette triste situation que chacun avait cherché à se mettre autant que possible à l'abri des violences de ses voisins. Dans chaque paroisse, le soin de pourvoir et de veiller à la défense commune avait été confié aux hommes les plus forts, les plus courageux, à ceux qu'on reconnaissait les plus vaillants et les plus propres aux combats. Uniquement chargés de la protection et de la sûreté du village, obligés d'être constamment prêts à combattre, ces guerriers, *milites*, comme on les appelait alors, recevaient à titre d'indemnité et pour subvenir à leurs besoins, une redevance en nature que chaque chef de famille leur payait, proportionnellement à son avoir ou à sa récolte.

Si le village possédait un ancien château, on en avait réparé les murailles, sinon on avait compris la nécessité de fortifier l'endroit le plus propice, pour servir de refuge aux femmes, aux enfants et aux vieillards, et permettre aux combattants de résister plus sûrement à un coup de main, en sorte que dès le IXe siècle il n'était pas une paroisse qui n'eût son château ou sa maison forte [1], lesquels servaient de demeure au *miles* qui en commandait la défense et avait juré d'y veiller *féaument*.

Le fait même de cette protection donnée acquit peu à peu à ces derniers une grande prépondérance sur les autres habitants dont ils devinrent les chefs incontestés.

Puis la féodalité se constitua, et avec elles les châtellenies et les seigneuries, les *fortiresses champêtres;* leurs fortifications primitives furent relevées, réédifiées par les seigneurs et se transformèrent en véritables châteaux-forts.

C'est à cette époque que, selon nous, il convient de placer la construction réelle du château de Bourbonne.

1. Dans quelques-unes même on avait, à défaut d'autres lieux, fortifié l'église.

* * *

La terre de Bourbonne fut d'abord un franc-alleu, c'est-à-dire qu'elle ne relevait de personne, ne payait aucune charge, aucune redevance, et n'était mouvante que de son seigneur qui en avait la justice et la censive [1].

Seulement, il faut croire que la propriété en était fort divisée, car du xe au xive siècle, les actes font mention de quantité de personnes ayant été, simultanément, seigneurs du lieu.

Néanmoins, il n'y en avait qu'un jouissant de ce qu'on désignait alors du nom de seigneurie directe, effective, les autres ne possédant que des droits *utiles* sur quelque portion *de la terre* ou sur un certain nombre de *mégnies* ou ménages de ses habitants.

Dans les dernières années du xie siècle, la première de ces seigneuries était entre les mains de la famille de Choiseul [2].

Nous voyons, en effet, en 1084, Renier Ier de Choiseul, seigneur de Bourbonne, et en partie de Coiffy, Vicq, etc., etc... fonder avec Renier de Nogent, son beau-frère, le prieuré de Varennes, que plus tard, et pour subvenir aux dépenses de son fils Roger partant pour la croisade, il céda aux moines de Molesmes avec tous ses droits sur lesdits villages (1101).

En 1126, Roscelin, seigneur de Bourbonne, figure comme témoin d'une donation faite à l'abbaye de Morimond par Ulric d'Aigremont (gendre de Renier Ier), et Adeline, sa femme.

Puis, voici vers 1170 ou 1175, les noms de Guy Ier, Foulques Ier, et Geoffroy, simplement mentionnés dans des documents de l'époque [3].

En 1179, Pierre et Gérard, fils de Drogon, seigneur de Bourbonne, confirment la donation, faite par leur père à Morimond, d'un pré situé sur le territoire : « Gerardus ergo et « Petrvs frater eivs, Noblez cognominati, filii Drogonis Domini

1. C'est-à-dire qu'il en touchait les redevances.

2. La famille de Choiseul fut une des plus grandes et des plus considérables du royaume ; elle remonte à René ou Renier qui vivait en 1060, et, suivant l'abbé le Laboureur était issue des comtes de Langres ou du Bassigny. Les armes de Choiseul sont : *d'azur à la croix d'or, cantonnée de dix-huit billettes de même, 5, à chaque canton d'en bas, 2 à 2*. La famille de Choiseul possédait une grande partie du Bassigny.

3. Dans l'impossibilité où nous nous trouvons de classer par familles et généalogiquement les différents et nombreux seigneurs dont les titres nous fournissent les noms, nous nous bornerons à citer, par ordre de date *l'analyse, le sommaire* ou des extraits des documents où nous les puisons et des actes auxquels ils ont rapport.

« de Borbonâ ecclesiæ Morimvndi calvmpniabantvr[1] pratvm
« qvoddam qvodd pater eorvm et Gerardus patrvvs eorvm præ-
« dictœ domvidederant ipsam calvmpniam et qvidqvid aliud cal-
« vmpniabantur avt calvmpniari poterant ex toto guirpinerunt[2]
« et omnia de quibvs domvs eadem inuestita fverat lavdauervnt[3]
« promittentes qvod de prato svpra scripto legitimam garentiam
« portarent. Testes : Gibertvs de Wolfreicvrt[4], Galterivs de
« Solascvrt[5], qui miles cognominatvr Theodebaldvs, de Colum-
« bo[6], Petrvs Reicvrtis[7] ..... [8].»

En 1182, Renier II de Choiseul, dit *le Jeune*, seigneur de Bourbonne, donne aux moines de Morimond le droit de vaine pâture dans tout son domaine et leur promet le payement de 60 livres, qu'il a indûment perçues de l'abbaye en réparation de dommages causés. « Rainerivs dominvs Borbonœ nobis[9] dedit
« pastvram uanam per totam terram svam, qvin et promisit
« qvod nobis sexaginta libras prouinenses[10] per damna ecclesiæ
« nostræ illata restitveret[11]. »

En 1199, Renier III[12], seigneur en partie avec ses frères et sa sœur, figure dans une donation faite par le sire d'Aigremont au prieuré de Serqueux[13]. Huit ans plus tard (1207), le même Renier et son frère Henri donnent à Morimond un moulin avec un foulon sur le chemin du village. « Rainerivs dominvs

1. Calumpniari, *réclamer, revendiquer* : calvmpnia, *revendication*. *Voyez* DU CANGE.

2. Guirpire ou guerpire, *abandonner*, de là les vieux mots français *guerpir*, *déguerpir*, *guerpine* (abandon).

3. Landare, *approuver*.

4. Gilbert de Walfroicourt (*Vulferiicurtis*), village des Vosges, au sud-ouest de Mirecourt. Walfroicourt possédait autrefois trois fiefs et un château, il y eut une prévôté royale supprimée en 1720.

5. Gauthier de Soulaucourt (*Soliscuria*), petit village des Vosges sur le Mouzon.

6. Théobald ou Thibault de Colombey (*Columbarium*), Colombey-les-Choiseul (Haute-Marne).

7. Pierre de Récourt, près Montigny-le-Roi (Haute-Marne).

8. Extrait d'une charte de Morimond, *parchemin de notre collection*.

9. Ce sont les moines qui écrivent.

10. La monnaie de Provins qui remonte au XIe siècle, fut répandue au XIIe et au XIIIe. Les célèbres foires de cette ville contribuèrent à la mettre en circulation ; il y avait des *sous* et des *livres* de Provins.

11. Archives départementales (pièces envoyées par le département de la Marne en 1807, et provenant de la généralité de Châlons).

12. Il était fils de Renier II et avait trois frères, Henri, Foulques et Guy et une sœur Villaume ou Guillemette.

13. Renier d'Aigremont appartenait à la famille de Choiseul.

« Borbonæ, cum fratre svo Henrico nobis dedervnt totum mo-
« lendinvm[1] cum batatorio[2] qvod dicitvr à Vadâ[3] in viâ Sarco-
« phagi[4]. »

L'année suivante, ils confirment cette donation[5].

En 1202, Villaume, sœur de Renier III, avait épousé Guy de Trichastel[6], auquel elle apportait en dot une partie de la seigneurie de Bourbonne. Trois ans après, elle accordait aux habitants la charte que voici :

« El non dou pere et dou fil et dou Saint Esperit. Amen.

« Je Willaume, faz savoir à touz ceuls qui verront ces lettres, que ie, par le los de Guion, mon mari, seigneur de Tricastel, et de Jehan, et de Heugue, mes fieux[7] à la requeste de mes sergents et de mes borgeoys et de mes homes de Borbone, avons mis les diz sergents et les diz borgeoys et les diz hommes et lor hoirs à tel franchise et à tel abonnement, que nous leur auons promis par nos saïrements, que nous ne autres par nos commandemenz neu par nos assens, ne feront de taille plus haut de vint et cinc solz en l'an, en homme de Borbonne, se ce n'est par leur acort; et est assauoir que à ce que li plus de la ville s'acorderoit seroit accordé; ne nous ni prendrons home pour son auoir. Cet taille sera faite en tel manière que ie eslirai

1. Un moulin.

2. Foulon.

3. Le moulin du *chemin, du gué* (itinera, vectigalia etiam fluviorum, dit du Cange).

4. Serqueux, village à 3 kilomètres de Bourbonne. Le nom de *Sarcophagus* lui fut donné, parce que là, comme à *Quarré-les-Tombes*, dans l'Auxois, une carrière aurait servi à tirer les pierres dont on faisait les cercueils, et qu'il y aurait eu un entrepôt de ces objets tout fabriqués et prêts à être transportés dans les lieux où on en avait besoin. Un écrivain, qui s'est occupé de cette matière, M. de Mantour, prétend qu'il en a été de même dans d'autres localités. Lors des fouilles opérées dans les alentours de l'église de Bourbonne, sur le terrain de l'ancien cimetière, on a découvert de nombreux sarcophages en pierre meulière de Serqueux; ces sarcophages étaient divisés en deux parties, pour être plus facilement transportables, et ne portaient aucun caractère, marque ou signe indiquant le nom du défunt; il est certain qu'ils avaient été fabriqués à l'avance et en tout cas remontaient à l'époque gallo-romaine.

5. Charte de Morimond. Arch. départementales.

6. La famille de Trichastel ou Trichateau (*thile-castrum*) était originaire de Bourgogne; la seigneurie de Trichateau érigée en marquisat, passa en 1430 dans la maison du Chatelet, alliée à celle de Choiseul. Les armes de Trichastel étaient : *de geules à la clef d'or posée en pal.*

7. Jean et Hugues n'étaient point les propres fils de Villaume, mais bien ceux que son mari avait d'un premier mariage.

un preudome, et li preudome de la ville en esliront un autre, et cil dui esliront le tiers; et cil troi preudome seront esleu chascun an le iour de le mie - Karesme à Borbone; et cil troi ensemble mon prévost, par leur serrement feront et gieteront la taille sur ceulx qui auront poovoir de païer les vint et cinc solz; et ceulx qui n'auront pas poovoir de païer vint et cinc solz, ilz les tailleront selon lor poovoir en bonne foy dedans vint et cinc solz. Cele taille sera fayte une foys lan, et ele sera faite de la feste saint Jehan ivsques à la Saint-Remi quand il nous plaira. Cele taille sera paie par deux termes; de vint et cinc solz paiera leus quinze solz, quinze iors devant la Saint-Remi et les dis solz paiera quinze iors deuant les Bordes[1]. Et à cette fuer et à ces termes paieront cil seur qui len jettera moins de vint et cinc solz. Et assauoir que si aucun des homes de Borbone dessus nommez estoit pris, que ja naviegne, pour ma debte coneue, et il se raemboit, ce que il se raemboit et il chairroit de ma debte, je lie restoreroie à l'esgart des trois preudommes deuant nommez. Avec ces choses avons nous acorde des coruées à Borbone, que je auroi à chascune saison deux foys, et ma courvée du Breuil[2] ainsi come il la me solent faire et moy legnier chascun an à feste Touz-sainz et à la Nativete, à toutes bestes qui traront, fors bues et vaches; et je leur ai quitte la courvée de Messun[3]. Mes os, ma chevachee, la defence de mon chastel et de ma terre, le service à mes amis et de mes seigneurs, de ce n'est-il fait autre mention, mas que ainsi come il le me fasoient auant, le me feront apres. Austrement de ceulx qui tiennent les terres dont ils doivent l'ovre au chastel, et les costumes et les anciennes coruées, ne reste il faiz autres ordenemens, mas que ainsy come ils les paioient auant, les me rendront apres. Apres ce, avons-nous acorde que se auons mestier de viandes aux homes dessus nommez, ou leurs danrées, ou de leurs œvres, ou de lor charroy, à mon chastel efforcier ou à autres choses, les viandes et les danrees

1. Nom donné dans le pays au 1er dimanche de carême qui était appelé dimanche des *Bordes* ou des Brandons, à raison des feux qu'on avait coutume d'allumer ce jour-là. Le mot *Bordes* n'est plus employé de nos jours, cependant il en reste trace dans certains villages des environs de Langres où l'on dit encore *faire un feu de Bordes*, *allumer un feu de Bordes*.

2. Breuil, Brueil, Broil, *bois*, *forêt* (la corvée des bois).

3. Messun, *Messis*, on donnait ce nom à la corvée que devaient les tenanciers pour la garde des moissons et des vendanges, — de ce mot on a fait celui de Messier.

me seroient uendues à l'esgard de trois preudomes deuant ditz, et li ovrier et li charroy et li messages que ou miens commandemens envoieriens me seroient loué à l'esgard des trois preudomes deia nommez; et se ie vuei païer de mes danrées ceux que danrées je auray eues, à ceulx cui ie devroy pour leurs ovres ou pour leur charroy, ou pour leur messagie; il prendront mes danrées à l'esgart du prevost et des trois preudomes deuant ditz, et sï ie demouroie à paier ceulx cui ie deuvroye iusques au terme des tailles, li prevost et li trois preudomes deuant dit lor rabbatroient ce que ie leur devroie de leur taille; et se ie devroie plus à auscun que sa taille, ne monteroit, cil len paieroient des deniers des tailles ou de mes aultres deniers, et li prevost et li trois preudomes deuant dit lor rabatroient ce que ie leur devroie de leur taille. Et li prevost et li trois preudommes dessus nome sont tenu par serment à tenir et à demorer en bonne foy toutes ces convenances dessus dictes. Et est assauoir que si auscun venait de fors pour demourer à Borbone et il y remanait par mon acord ie lui outroy et vueil que il ait la franchise, si come li uns des homes de la ville dessus nommez. Après toutes ces choses est assauoir que toutes mes seigneurie, toutes mes instices, toutes mes coustumes, toutes mes rentes, tous mes drois que ie n'ay relaschie en cette chartre, ie ai retenu et les retien et si come ie les avois deuant que cettre chartre fut faite, ie les vueil auoir et en tans de la chartre et après la chartre, et ie et mi hoir.

« Et pour que ce soit ferme chose et estable, ie Guis, Sires de Trichastel pour les los et pour la volonté de Willaume, ma fame, de cui chief Bourbone dessus nommée est, et à la requeste de Jehan et de Hugue, mes fius, ay scellees ces présentes lettres de mon scel, et pour le commandement de lor les ai bailles et délivres aux preudomes dessus nommez.

« Ce feust fait en l'an de grâce milliesme du centiesme et quatriesme au mois de marz au iour la feste saint Grégoire [1].

En 1214, Foulques, frère de Villaume, cède à Morimond toutes ses prétentions sur le moulin et le foulon y attenant, nommé *batans*, proche le chemin de Serqueux [2].

« Fulcho Dominus de Borbona, miles, dedit nobis quod habe-

1. Du trésor des chartres, registre 4X1. Cette pièce est citée par M. Bougard dans la bibliotheca Borvoniensis.

2. Suivant M. Bougard (Bibliotheca Borvoniensis), *Elisabeth, femme de Foulques, aurait approuvé cette donation.*

bat vel reclamare poterat in molendino et fallone ei conivncto qvod vulgo dicitvr Batans[1] prope viam de Serqueulx[2].

Cette donation fut confirmée en 1227, par Renier de Choiseul, père de Foulques, et ancien seigneur de Bourbonne, ainsi qu'il appert de la déclaration suivante, dans laquelle le doyen de Faverney relate *comment Renerius de Borbone vendy à maistre Gerard de Borbone tout ce que li peres dou dit maistre Gérard avoit à Senaide* (1231).

« Ego Nicholaus decanus Faverneï notum facio omnibus presens scriptum inspecturis quod ego interfui donationi cum fieret quando Renerius quondam Dominus Borbonie dedit pro mutuo magistro Gerardo de Borbona in recumpensatione ecclesiæ de Juvigne cum pertinenciis laude et assensu hæredum suorum quicquid pater eiusdem magistri Gerardi possidebat apud Senaïde[3] in terris, pratis, nemoribus et rebus aliis libere et absolute pro totâ voluntate suâ faciendâ in perpetuum possidendum. Ne vero veritatem falsitas aliquatenùs valeat obumbrare cum versutia humana in malum sit prona, in hujus rei testimonium sigilli mei caractere presens scriptum proposui roborare.

« Datum Borbonie die sabbati proxima post festum beati Martini Yemalis[4].

Le vendredi avant la Saint Clément de la même année, Gérard faisait à l'abbaye de Saint Vincent l'abandon des propriétés dont il vient d'être question :

« Ego prior sancti Pauli et ego Humbertus sancti Johannis Bizuntini cantor, notum facimus universis presentes litteras inspecturis, quod magister Gerardus de Borbona clericus in presentiâ nostrâ constitutus dedit et concessit in eleemosinam ecclesiæ sancti Vincentii Bisuntini quicquid habebat apud

1. Surnom donné aux foulons, probablement en raison du bruit et de l'effet produits par les gros maillets en bois tombant successivement sur les matières à fouler. Il existe encore aujourd'hui à Bourbonne une semblable usine qui a conservé, bien qu'elle ait changé de destination, la dénomination de *battant*; comme elle n'est point située dans la direction de Serqueux, il n'est pas probable qu'elle ait été celle dont il est parlé.

2. Sommaire d'un document des arch. départementales.

3. Senaide, village des Vosges, à une lieue de Bourbonne; l'abbaye de Saint-Vincent de Besançon y eut de grandes possessions, ses religieux en étaient seigneurs hauts justiciers.

4. Saint Martin d'hiver (hiems). Original sur parchemin, n° 2, carton J, fonds Saint Vincent. Arch. du Doubs. (*Copie de notre collection*).

Senayde in territorio de Senayde in terris, in memoribus et in pratis et rebus aliis universis in perpetuum libere, quiete et pacifice possidendum et habendum.

« In hujus rei testimonium et ut hoc ratum et stabile permaneat presentem paginam ad petitionem et preces predicti magistri Gerardi sigillorum nostrorum munimine fecimus roborari.

« Actum Bisuntii feria sexta ante festum beati Clementis anno Domini millesimo ducentesimo tricesimo primo[1]. »

En 1235, Hugues de Bourbonne, fils de Guy de Trichastel et frère de Jean, fait don aux moines de Morimond, d'un moulin et d'un terrain à bâtir avoisinant; ce moulin, situé sous le château, était celui connu aujourd'hui sous le nom de *moulin de la ville*. En outre, Hugues accordait à la communauté le droit de pâture sur toutes ses terres, cultivées ou non.

Une seconde charte confirme cette donation avec le consentement des enfants de Hugues : Pierre, Gérard et Guillaume, et Marguerite, femme de ce dernier.

« Hugo miles de Borbonâ, cum pascuis per supra nominatam terram suam dedit nobis molendinum suum in eodem finagio et terram ante idem molendinum ad aliquod ædificandum[2]. »

« Hugo miles de Borbonâ dedit in purâ perpetuâ eleemosinâ Deo et Beatæ Mariæ Morimudi et fratribus ibidem deo servientibus molendum quod est sub Borbona situm et terram ante eumdem molendinum et pacuam in omnibus terris, cultis aut incultis ei pertinentibus[3]. »

Jehan de Trichastel et sa femme Willaume, que nous venons de voir accorder à ses hommes une charte d'affranchissement, n'étaient que les feudataires de la famille de Choiseul de laquelle ils relevaient ; ce qu'ils possédaient à Bourbonne lui étant *jurable* et rendable[4], la preuve en est dans la charte suivante de 1243.

« Johannes dominus de Tylecastro presenti carthâ cognoscit

1. Original sur parchemin, carton 9, n° 2. Archives du Doubs. (*Copie de notre collection.*

2. Arch. départementales. (Sommaire d'une charte de Morimond).

3. Arch. départementales. (Sommaire d'une charte de Morimond).

4. Ceci confirme notre assertion et prouve que la terre de Bourbonne appartint en entier d'abord à la famille de Choiseul, et que celle de Trichastel ne doit figurer que parmi les seigneurs utiles, c'est-à-dire dépendant de cette première maison.

quod tenet de feodo Aalydis dominæ de Caseolo[1] hoc quod habet apud Borbonam reddibile et jurabile ad dictam domum[2].

L'année après, Jehan de Trichastel confirme le don fait aux moines par Aymon de Bourbonne, du sixième des dimes de cette ville (1244).

« Johannes Dominus Thilecastri confirmat donationem nobis factam ab Aymone de Borbonâ, partis sextæ decimarum totius Borboniæ[3].

C'est à cette époque que, suivant M. Jolibois, vivait Adeline, la Dame du vieux château. Qu'est-ce que cette Adeline? Aucun document n'a pu nous renseigner.

En 1257, Guillaume, archevêque de Besançon, approuve l'acquisition faite par les religieux de toutes les dîmes, grosses et menues appartenant à Guillaume de Trichastel, fils de Hugues et à Guidon de Bourbonne.

« Nos Wilhelmus divinâ permissione Bizuntinus archiepiscopus notum facimus omnibus presentibus et futuris quod nos acquisitioni quâ religiosi, abbas et cuncti Morimundi a Domino Guillelmo de Thilecastello et hœredibus suis, et à Domino Guidone de Borbonâ et hœredibus suis de decimis Borbonæ, grossis et minutis et totius territorii ejusdam villæ expresse consensimus et consentimus[4].

D'autres chartes de la même année nous apprennent qu'Eglantine, femme du sire de X... (*nom illisible*) et dame de Bourbonne, vendit à Morimond son domaine qui comprenait le sixième de toutes les dîmes pour la somme de 28 livres tournois.

Que la même portion qui appartenait à Guidon fut cédée par lui moyennant 160 livres.

Que Jean de Bourbonne, dit *Transchant*, donna à l'abbaye le pré qu'il avait non loin de l'écluse du moulin, dit le moulin neuf, sur la rivière de Bourbonne.

En 1259, Jean Ier, seigneur de Choiseul et d'Aigremont, et Renier, sire de Bourbonne, son parent, donnent à l'abbaye le

1. Alix de Dreux dame de Traves, femme de Renard III de Choiseul. Alix était fille de Robert de France, comte de Dreux, 4e fils de Louis-le-Gros; elle eut de Renard de Choiseul, Jehan, chevalier, seigneur de Choiseul-Aigremont, qui fit lui-même plusieurs donations à l'abbaye de Morimond.

2. Sommaire d'une charte de Morimond. (Arch. départementales).

3. Archives départementales, fonds Morimond; copie de notre collection.

4. Archives départementales, fonds Morimond; copie de notre collection.

droit de faire construire un pressoir en ce lieu. Jean était fils de Renard III de Choiseul; il avait été caution du mariage de Marguerite, fille du comte de Champagne Thibaut avec Ferry de Lorraine. En 1264, nous le voyons également céder à Morimond tout ce qu'il possédait sur le territoire de Bourbonne.

Il est probable que ce ne fut point là une pure générosité de sa part, mais plutôt un moyen de se procurer l'argent nécessaire pour subvenir aux frais de la guerre qu'il venait, de concert avec Hugues de Bourgogne, d'entreprendre contre ce même Thibaut.

Jean Ier avait épousé Alix, dite *Berthemote ou Bartholomette*, dame d'Aigremont dont il avait eu trois enfants : Jean II, Renier et Renaud; le premier fut seigneur de Choiseul, le second eut en partage la terre d'Aigremont et le troisième reçut, en 1310, la partie effective de la seigneurie de Bourbonne.

Alix mourut en 1304, laissant un testament, en exécution duquel son mari et son fils aîné fondèrent cette même année, à Bourbonne, un hôpital de l'ordre de Saint-Antoine, destiné à recevoir les malheureux et indigents, à la condition seulement qu'ils fussent atteints du *feu Saint-Antoine*[1]. Cette maladie, qui fit de grands ravages en France au XIIe et XIIIe siècle, était peut-être celle qui avait enlevé la testatrice.

(*A suivre*). A. LACORDAIRE.

1. *Le feu Saint-Antoine* n'était autre que l'érysipèle qu'on appelait aussi vulgairement *feu d'enfer*, *ignis infernalis*. On prétend que cette maladie, encore peu connue par les médecins, causait presque toujours la perte du membre auquel elle s'attachait *et qui devenait alors noir et sec comme s'il avait été brûlé*. Les cas étaient si fréquents et si nombreux que, dès la fin du XIe siècle, une congrégation religieuse, dite de Saint-Antoine de Viennois, s'était formée pour soulager les malheureux qui en étaient atteints. Cet ordre était sous la règle de saint Augustin.

LE CHANCELIER JEAN GERSON

(1363-1429)

Son origine champenoise, son autorité dans l'Université, sa médiation en faveur des Frères prêcheurs.

I

L'ORIGINE CHAMPENOISE DE JEAN GERSON

L'un des plus grands hommes que la Champagne ait donnés à la France est assurément Jean Gerson. Ce nom fameux, universellement vénéré dans la chrétienté, est celui de son hameau natal, Gerson, localité voisine de Barby près Rethel[1], qui fut ruinée par les guerres de la Fronde et a totalement disparu depuis un siècle ; les haies de quelques vergers et les sections du cadastre sont aujourd'hui les seuls indices du berceau de l'illustre chancelier. Cette origine est importante pour l'histoire, non-seulement comme curiosité locale, mais parce qu'elle explique le caractère intime de Jean de Gerson, qui garda de son lieu natal et de sa famille une profonde empreinte : issu de souche rurale, il s'apitoya éloquemment sur les maux causés aux campagnes par la guerre de Cent ans, maux cruels dont il avait été dans son enfance le témoin consterné. L'aîné des douze enfants d'Arnaut le Charlier et d'Elisabeth la Chardenière conserva pour cette patriarcale lignée une inaltérable tendresse qui se révèle dans les poésies, les traités et les lettres qu'il adressait à ses frères et sœurs[2] ; il semble avoir composé, en souvenir des plus jeunes élevés sous ses yeux au foyer domestique, le touchant opuscule *De Parvulis ad Christum trahendis*. Sa mère, femme forte qu'il compare à sainte Monique, eut une grande part à son éducation comme le prouve la précieuse lettre adressée à

1. Gerson était situé sur un monticule dominant la vallée de l'Aisne, contigu à Barby, village du canton de Rethel, à 4 kil. de cette ville et à 5 kil. de Château-Porcien (Ardennes).

2. Le Traité *De la montagne de contemplation*, est adressé à ses cinq sœurs, « in cœlibatu conviventes apud Rhemos. »

ses fils, étudiants au collége de Navarre[1] ; cette « femme de labourage » lui transmit une affectueuse douceur qui est le trait distinctif de ses œuvres mystiques. Gerson parut avec éclat au concile provincial de Reims en 1408 ; il s'intitula dans son testament prêtre rémois, *sacerdos Rhemensis diœcesis*, et y rappela sa naissance et son baptême au XIV décembre, jour de Saint Nicaise, fête jadis si solennelle en l'antique métropole[2]. Aussi Morus, le populaire orateur de la Ligue, se plaisait à appeler Gerson : « ce bon père Champenois, cette perle des sçavans. »

De nos jours, l'enfant du hameau de Gerson, celui dont les pères labouraient les champs de Barby, est mille fois plus connu et honoré dans les capitales de la France qu'au lieu de sa naissance. Ni la province de Champagne, ni le diocèse de Reims, ni le département des Ardennes n'ont consacré à sa mémoire le moindre monument, tandis que Paris et Lyon viennent de lui dresser des statues. Lorsqu'on voulut, en 1874, personnifier sur la façade de la Sorbonne les gloires religieuses de la France, on y plaça Pierre Lombard le *Maître des Sentences*, Thomas d'Aquin, l'*Ange de l'Ecole*, Jean Gerson, le *Docteur très-chrétien* et Bénigne Bossuet *l'Aigle de Meaux*. La statue de Gerson, œuvre de M. Joseph Félon, le représente dans la maturité de son âge, debout comme il convient à un orateur, tenant à la main un livre, symbole de ses puissants écrits. A Lyon, le mardi 2 mars 1880, une autre statue, sculptée par M. Charles Bailly, vient d'être inaugurée dans l'une des arcades voisines de l'église Saint-Paul ; elle y fait revivre l'illustre Chancelier instruisant un enfant, scène admirablement opportune dans ce quartier où les vertus de Gerson restent ineffaçables dans la mémoire du peuple.

Pour réparer la longue ingratitude de ses compatriotes, un projet associe la mémoire de Gerson à l'œuvre de reconstruction de l'église de Barby sa paroisse natale[3]. Près de la tombe

1. Bibl. Nation., Manuscrits, anc. 7308, Fr. 990, f° 98. — *Gersoniana* par Vert, in-18, Toulouse, 1856, page 104. — L'*Internelle Consolacion*, Paris, Jannet, 1856, Introd., LXV.

2. *Gersonii Opera* in-folio, Paris, 1606, T. I, p. 13 et 15 des Préambules. « Die XIV decembris in festo sancti Nicasii Rhemens. Natus mundo et renatus Christo. »

3. L'historique du hameau de Gerson, ainsi que les détails sur l'enfance et la famille du chancelier, formeront le sujet d'une étude dont ce projet nécessite la publication : l'auteur espère y joindre une reproduction exacte de la pierre tumulaire d'Elisabeth, précieusement conservée jusqu'à nos jours.

d'Elisabeth la Chardenière et de sa naïve épitaphe en huit vers rimés, une série de bas-reliefs offrira à l'enseignement de tous les scènes les plus expressives de la vie de Gerson : ici le maître puissant dans l'Université, là le curé de Saint-Jean-en-Grève, prédicateur des simples gens, puis l'orateur des rois et des conciles, enfin le vieillard catéchisant les orphelins et confiant à leurs bouches innocentes son dernier cri : *mon Dieu, mon Créateur, ayez pitié de votre pauvre serviteur Jean Gerson !*

En attendant l'exécution de ce projet, accueilli et encouragé par Mgr l'archevêque de Reims, il faut dès maintenant réveiller en Champagne le grand nom de Gerson. A notre époque, où rien ne préoccupe plus justement qu'une bonne instruction à tous les degrés, comment ne s'intéresserait-on pas à l'un des hommes qui ont aidé à l'essor de notre langue, en l'employant des premiers pour l'éducation populaire ? Le rôle politique et religieux de Gerson a été étudié sous bien des faces et par bien des auteurs[1]; son rôle littéraire est moins connu parce qu'il fut moins engagé dans les polémiques des derniers siècles. Non-seulement ses œuvres françaises, négligées par les anciens éditeurs, n'ont pas été suffisamment vulgarisées, mais encore les biographes n'ont pas assez mis en relief les discours et les actes officiels du chancelier de l'Université de Paris. Cependant sa mission fut multiple dans le domaine de l'enseignement : un des côtés les plus caractéristiques de ses efforts vers le progrès fut son ardent désir de la paix, de l'union, de la concorde[2]. Il rêva « ce beau don de paix » dans l'Etat et dans l'Eglise, il voulut au milieu des querelles intestines le réaliser aussi dans l'Université.

II

L'AUTORITÉ DU CHANCELIER GERSON

La postérité surnomma Gerson le Docteur très chrétien, *Doctor Christianissimus*, parce qu'il pratiqua excellemment la

1. M. Ulysse Chevalier en compte 70, dans son *Répertoire des sources historiques*, 2e fascicule. in-4°, Paris, 1878, p. 863 à 865.

2. Gerson prononça maints discours *pro pace*, *pro unione* ; on peut juger de son zèle pour la paix par ces nobles paroles : « Elevons nos cœurs, ô dévôt peuple chrétien, boutons hors toute autre cure, donnons cette heure à considérer le beau don de paix. Que de fois depuis trente ans avons-nous demandé la paix, soupiré la paix ! » *Oper. Gers.*, t. IV, p. 567.

doctrine chrétienne [1]; d'autres le nomment *Doctor consolatorius*, le Docteur des consolations, parce qu'il releva les âmes par sa foi profonde. Quel siècle eut en effet plus que le sien besoin de consolations et de fortifiantes espérances? L'Eglise déchirée par le grand schisme, la France envahie et meurtrie par la guerre de Cent ans, des papes rivaux, un roi fou, des princes factieux, Armagnacs ou Bourguignons, la misère dans le peuple, la licence dans les cours, voilà la société qu'eut à guérir Gerson. Cependant, il ne désespéra ni de son temps ni de son pays : il comprit au contraire que de ce chaos sortirait une Eglise purifiée, une patrie plus unie, et, loin de maudire ses contemporains, il rallia les âmes d'élite pour les faire concourir au salut commun. Sans rien emprunter à l'éclat des dignités, sa vie s'écoula grave, militante et féconde, entre l'humilité de sa naissance et l'humilité de sa mort : ni les contradictions, ni les échecs, ni l'exil n'abattirent son courage ; tantôt guide de l'Université, tantôt orateur des conciles, tantôt pauvre pèlerin, cachant la fin de sa vie dans l'humilité du cloître, il combattit virilement et put voir ici-bas, sinon la réforme qu'il désirait, du moins l'unité rendue à l'Eglise et la France se relevant sous l'étendard de Jeanne d'Arc.

Gerson, comme tous les hommes supérieurs, avait compris l'âme de son siècle ; il en partagea les tendances et les aspirations sans vouloir comprimer aucun de ses instincts généreux; il lui parla sa langue comme un ami à son ami, avec un irrésistible ascendant, soit qu'il prêchât les simples gens dont il était issu, soit qu'il haranguât les lettrés, les princes et les papes. A tous, il disait la vérité avec cette rude franchise qui est le comble du dévouement : partisan sincère de la monarchie, il la voulait protectrice et justicière [2]; quelle force morale dans cette apostrophe à Charles VI au sujet des misères du peuple : « Toy,

1. Bossuet a dit de Gerson qu'il était l'un des Forts de l'Eglise, le rempart de la foi :

« Veritatis catholicæ invictissimus propugnator, Doctoris christianissimi nomine est illustratus... denique tam sancte vixit ac scripsit, ut dignus haberetur, qui omni suaviorem unguento *de Imitatione Christi* libellum edidisset. » *Defens. Declarat. Cl. Gall.* in-4°. Basileæ, 1730, T. I, p. 11. — S. François de Sales a dit de Gerson : « Cet homme fut extrêmement docte, judicieux et dévot. » Préface du *Traité de l'amour de Dieu.* — Seize synodes diocésains du XVIe siècle, autant de rituels, ont imposé l'usage de l'*Opus Tripartitum*, traité dans lequel Gerson a résumé toute la doctrine et la vie chrétienne. *Op. Gers.* Anvers, T. I, p. CLXXXI.

2. V. *La Royauté et le Droit populaire* par Ch. Jourdain, Mémoire lu à l'Acad. des Inscript. *Journal offic. du 24 février* 1874.

prince, tu ne faicts pas tels maux, tu les souffres faire ; advise si Dieu jugera justement contre toy en disant : je ne te punyrai point, mais si les diables d'enfer te tourmentent, je ne les empescheray point ! » On l'appelait un nouveau Caton[1], quand il flétrissait l'astrologie et les folles visions, les romans immoraux, les scandales des grands, la rébellion des Cabochiens, le tyrannicide de Jean Petit. Réformateur orthodoxe de l'Eglise, il lui donnait pour armes la science et la vertu : en face des abus qui se glissaient dans tous les rangs et des mœurs qui se relâchaient de l'antique discipline, en présence des papes qui se déchiraient les lambeaux de la chrétienté, il agit, il parla, il écrivit avec une sincérité égale à son opportune énergie, marchant droit son chemin, à une égale distance de l'orgueilleuse révolte et de l'abject servilisme[2]. S'il tint aux puissants un franc et hardi langage, il eut pour les faibles, pour le menu peuple et les enfants, des accents de la plus douce persuasion : « Je veuil escripre en françois plus que en latin. Si peuvent avoir clers recours aux livres, aultrement est des simples gens et par especial de mes suers germaines. Entendez-vous, fils et filles, je vous escripray en françois votre A B C qui contient plusieurs points de nostre religion chrestienne[3]. » Gerson voulait l'éducation populaire par la majestueuse simplicité de l'Evangile, lui qui se fit maître d'école de pauvres petits enfants : « Venez avec confiance, leur disait-il, échangeons nos biens spirituels, car pour vos biens temporels, je n'en veux pas. Je vous donnerai l'instruction et vous me la rendrez en prières, mieux encore nous prierons ensemble[4]. » Lacordaire, qui ressemble tant à Gerson, débuta et finit aussi par ce sublime abaissement du génie se faisant, au soir de la vie, l'humble instituteur des enfants. La patrie de Gerson était prédestinée à être, trois siècles plus tard, celle de Jean-Baptiste de la Salle, cet autre éducateur chrétien.

Que de leçons frappantes dans la vie de Gerson et que de

1. Ecce, inquiunt, tertiis è cœlis, cecidit Cato...» *Oper. Gers.*, T. I, p. 121.

2. « Liceat inter abruptam contumaciam et deformem obsequium pergere iter, periculis vacuum. » Ce précepte de Tacite semble la règle de Gerson, réformateur orthodoxe de l'Eglise, qui eut voulu le concile de Trente un siècle plus tôt pour sauver l'intégrité de la chrétienté.

3. *Essai sur les sermons français de Gerson*, par l'abbé Ern. Bourret, (auj. Evêque de Rodez). In-8°, Paris, 1858, p. 4 et suiv.

4. *De parvulis ad Christum trahendis*, Opera Gers. T. III, p. 290. Une traduction en a été publiée par M. Armand Hennequin. In-18, Douai, 1838. — Cet opuscule mériterait la plus large publicité.

pages éloquentes dans le recueil de ses écrits ! Nos pères aimaient à y puiser des enseignements, des exemples ou des consolations, pour les affaires publiques comme pour celles de la conscience. Philosophe, moraliste, poëte, légiste, théologien, le *Chancelier de Paris*, comme on l'appelait, nous a laissé des traités et des lettres qui méritent d'être lus et médités, autant comme modèles de lumineuse raison que comme documents de sagesse pratique. C'est à ce titre que nous offrons ici la traduction de quelques pages transcrites dans ces lourds in-folios trop méconnus de nos jours. Si le nom de Gerson est vénéré chez tous ceux qui ont souci de nos gloires [1], sa mémoire s'accommode à merveille d'emprunts faits à ses œuvres, et il n'en est pas de plus intéressants que ceux qui sont relatifs à son rôle universitaire, à ses actes organiques de chancelier. Pour comprendre sa lettre relative à l'enseignement des Dominicains, il faut en exposer les causes, le but et le résultat. Le problème du concours des réguliers avec les séculiers dans l'instruction, était déjà posé sous des formes, il est vrai, bien différentes des nôtres, mais dignes de l'attention de tous ceux qui aiment à suivre, à travers les âges, les progrès de notre civilisation intellectuelle.

III

LES SÉCULIERS ET LES RÉGULIERS DANS L'UNIVERSITÉ

La querelle des docteurs séculiers de l'Université de Paris contre les ordres mendiants, Franciscains et Dominicains, remonte au XIIIe siècle [2]. Après avoir accueilli en 1221 les Frères prêcheurs, la puissante corporation les exclut de son sein en 1253, à cause de leur refus de prêter serment à ses lois ; elle eût voulu qu'ils fissent cause commune avec elle, lors des interdits qu'elle lançait sur l'enseignement public à la suite de ses démêlés avec le pouvoir royal ; en effet, les Mendiants pro-

1. « Pour moi, disait M. Thiers, je dois dire que le sort de cette Eglise de France me touche beaucoup... parce qu'elle a été une des gloires de notre patrie, parce qu'elle a produit des génies tels que Saint Bernard, Gerson, Fénelon, Bossuet... »

Discours au Corps législatif, le 13 avril 1865 sur le Pouvoir temporel.

2. *S. Louis et son temps*, par H. Wallon, T. II, p. 202. — *Index Chronol. Chart. ad hist. Univ. Paris.* Carol. Jourdain, in-folio, Hachette, 1862, *Proemium*, p. IV et V. — *Hist. Univ. Paris.* Du Boulay, T. III, 282, 75, 92, passim.

gressaient à chacune de ces suspensions et profitaient de plus en plus des avantages de leur pauvreté et de leur vie commune, non moins que de la science d'un grand nombre de leurs maîtres[1]. L'exclusion provoqua un vif débat et des représailles : le Saint-Siége prit en main la cause des moines, et s'efforça de calmer la discorde par des conseils de douceur qui restèrent infructueux. Alexandre IV jugea qu'il fallait agir plus rigoureusement et enjoignit à l'Université de recevoir les Mendiants par une Bulle de 1255. Néanmoins les docteurs séculiers en appelèrent au peuple chrétien par des livres véhéments, dont le plus célèbre, écrit par Guillaume de Saint-Amour, *De Periculis Novissimorum temporum*, fut censuré et valut l'exil à son auteur. Saint Louis prit aussi parti pour les Mendiants et contribua à leur faire rendre le droit de participer à l'enseignement. En réalité, l'Université n'eut pas à s'en repentir, car elle peut se glorifier d'avoir eu dans son sein Albert le Grand, St Bonaventure et St Thomas d'Aquin, qu'elle saluait à sa mort comme l'astre de son siècle en réclamant son corps et ses livres[2].

Tandis que les réguliers faisaient irruption au sein de l'Université, on comprit que la concurrence active valait mieux que la stérile rivalité, et de nouvelles écoles s'ouvrirent tenues par des séculiers[3]. Telle est l'origine des colléges, qui empruntèrent aux couvents des moines leur régularité, leur pauvreté et leur communauté fraternelle ; le plus célèbre d'entre eux, la *Sorbonne*, fut fondé par Robert de Sorbon, avec les largesses de Saint Louis et les dons de ses confrères, chanoines ou docteurs séculiers. Ce qui fut propre et essentiel à cette maison des pauvres étudiants en théologie, *pauperrima Sorbona*, ce fut de rendre ses membres libres de tous vœux et liens monastiques ; cette association séculière, chose curieuse au moyen-âge, acquit une gloire égale à celle des plus réputés monastères ; la piété, les mœurs, la science des premiers Sor-

1. Novi surgunt ordines Dominicanorum et Franciscanorum, paupertati et inopiæ religionis voto pariter addicti, unico pietatis et eruditionis penu divites. » Car. Jourdain, *loc. cit.*

2. « Stellam matutinam proeminentem in hoc mundo, jubar in luce sæculi... » C'était l'Université qui avait en 1218 donné aux Dominicains la maison de la rue Saint-Jacques, d'où ils s'appelèrent *Jacobins*. Wallon, *S. Louis*, p. 202.

3. « Quis ignorat quantum auctoritatis laudisque schola Parisiensis acceperit ab ipsis æmulis quos pertinacissime depugnaverat? » C. Jourdain, *oc. cit.*

bonistes, leur valurent les faveurs des papes et des rois, qui consacrèrent ainsi le triomphe des docteurs séculiers [1]. Désormais, au sein de l'Université, *alma mater*, les chaires se partagèrent entre les éléments jadis rivaux, dont l'union profita à la discipline des écoliers, non moins qu'à la fréquence des cours. Aussi, put-on légitimement, en 1874, placer au portail de la Sorbonne rebâtie par Richelieu, les statues de ses grands docteurs séculiers, Pierre Lombard, Gerson, Bossuet, et mettre en face d'eux Saint Thomas d'Aquin, l'Ange de l'Ecole, l'une des gloires de l'Université de Paris et de la France, sa seconde patrie.

En acceptant les Mendiants dans son sein, dans le *consortium magistrorum et auditorum*, l'Université n'abdiquait en rien l'unité de son régime et de ses statuts : les chaires (spécialement celles de théologie) se partageaient entre les maîtres réguliers et séculiers ; les *scolares* participaient aux mêmes priviléges, soit qu'ils vécussent dans les collèges ou habitassent les couvents ; mais la discipline commune les enveloppait tous dans sa hiérarchie. Sans doute, la diversité des origines amenait dans l'enseignement d'inévitables divergences, des conflits surgissaient naturellement, toutefois pour les calmer, c'était la même autorité : celle du recteur, des chanceliers ou des procureurs des quatre nations. En un mot, il n'y avait qu'une Université. Cette situation était tellement acceptée de tous, que les Mendiants exclus en 1253 n'essayèrent pas d'élever des écoles rivales [2] : tous leurs efforts tendirent à être réintégrés dans la jalouse corporation. Issue en grande partie de l'école épiscopale du parvis N.-D., l'Université parisienne conserva son caractère essentiel d'école séculière, mais elle put, grâce à sa puissante organisation, s'enrichir de nouveaux éléments sans se laisser absorber par eux [3]. Ni les crises fréquentes, ni les querelles intérieures, ni les querelles du dehors entre le pou-

1. Urbain IV écrivait en un langage admirable dans une bulle de 1262 : « Parisiensis Universitas producit viros virtutum ubertate fecundos, quorum graciosa fecunditas in alios effunditur, parvos magnificans, rudes erudiens et debiles efficiens virtuosos... » (Index Chart. T. I.).

2. « Mendicantes, qui in leges Academiæ jurare recusabant, ex universitatis gremio, ipsius sententia, exterminati sunt ; eorum scholæ interdictæ alumnique omnes seclusi spe ac jure magisterii in quavis facultate obtinendi. » C. Jourdain, *loc. citat.*

3. « Ecclesiæ et Scholæ Parisiensis consuetudo indispensabili lege omnes Regulares Decanatu et Cancellariatu Academiæ (quæ clerica non Regularis est) semper exclusit. » *Op. Gers. Dupin*, T. I, CLXV.

voir royal et la papauté, n'empêchèrent l'essor du corps universitaire : au moment du grand schisme et de la guerre de Cent ans, il était prépondérant dans l'Etat comme dans l'Eglise.

A la fin du XIVe siècle, un conflit, non moins grave que celui du XIIIe, brisa l'harmonie entre l'Université et les Frères prêcheurs : de 1382 à 1403, ces derniers furent exclus de l'enseignement au nom de l'unité de la foi. Les causes de la scission furent sans doute multiples, mais l'occasion qui la fit éclater montre bien la prédominance qu'avaient conservée les docteurs séculiers. « Au mois de juin 1382, raconte du Boulay, le dominicain Jean de Montesson, proposa et soutint publiquement, dans la cour de Saint-Thomas, diverses propositions de nature à offenser les oreilles pieuses : les unes étaient contraires à la Trinité, d'autres à la toute puissance de Dieu, d'autres à la conception immaculée de la sainte Vierge [1]. » Le schisme fut bientôt consommé entre les docteurs séculiers et les dominicains qui se rangèrent du côté de Jean de Montesson : l'Université détacha ces derniers de son sein, en leur prohibant les actes, les honneurs et les grades [2]. Tandis que l'Evêque de Paris fulminait contre leurs erreurs, l'Université soutint ses doctrines au tribunal du pape contre l'appel que les Frères prêcheurs y portèrent : elle écrivit des lettres circulaires, elle envoya à Avignon une députation présidée par Pierre d'Ailly ; ce dernier parla en présence du pape et des cardinaux, déjoua les intrigues favorables aux thèses de Montesson, et finalement les fit condamner en 1388 par un jugement solennel, qui livrait leur auteur à la censure de l'Université. La victoire ne désarma pas les esprits excités par ces passions de rivalité : ce fut seulement quinze ans plus tard que les Frères prêcheurs recouvrèrent leurs chaires avec le *statu quo ante bellum*. Durant cet intervalle, la corporation séculière, privée de leur concours, avait trouvé dans son sein d'autres sujets de trouble et de divisions : les meilleurs esprits,

1. « M. Joannes de Montesono ordinis Prædicatorum sub finem mensis Junii 1382 nonnullas assertiones in aula S. Thomæ publice proposuit et propugnavit, piarum aurium offensivas, aliæ ad Trinitatem, aliæ ad Dei omnipotentiam, aliæ ad D. Virginis conceptionem. » *Hist. Univ. Paris*, du Boulay, T. IV, p. 618.

2. « Universitas a se eos totaliter segregavit ad actus scholasticos inibi faciendos aut honores et gradus recipiendos nedum non admisit sed etiam impedivit. » *Du Boulay*, Ibid. p. 618 à 633.

c'est-à-dire les plus calmes et les plus pacifiques, attribuèrent les déchirements intérieurs à cette déplorable mutilation, qui avait arraché du corps enseignant tant de maîtres respectés. Le chancelier Gerson eut dans la réconciliation qui intervint un rôle de modération et de sagesse bien en rapport avec la hauteur de son caractère.

IV

JEAN GERSON ET LES FRÈRES PRÊCHEURS

Jean Gerson fut par excellence le docteur séculier de son temps : fils de laboureurs, il défendit le peuple et les classes moyennes avec une ardente sollicitude [1] ; entré à quatorze ans au collége de Navarre, dans le sein de l'Université, « l'autre mère, disait-il, qui m'a nourry dès mon enfance », il lui resta fidèle dans sa vie active comme dans l'exil et la solitude de ses derniers jours. Sans approuver tous ses actes, il fut avec Pierre d'Ailly et Clémangis, l'un des plus considérables représentants du pouvoir social, politique et religieux qu'elle exerça au déclin du moyen-âge ; son but constant fut d'employer cette grande corporation, puissance mi-laïque, mi-religieuse, à rendre la paix à l'Etat et l'unité à l'Eglise. Non pas que l'illustre chancelier fût ennemi de la vie monastique [2], car il eut deux frères Célestins, un autre bénédictin à Saint-Remy de Reims, et il exhorta ses sœurs à la profession religieuse ; mais il s'appuya naturellement sur le clergé séculier parce qu'il voyait en lui le véritable élément national. Lui-même, chanoine de Bruges, puis curé de Saint-Jean-en-Grève, se tenant à l'écart des hautes prélatures, il eut en grande estime le clergé de second ordre, dans lequel il voyait les successeurs des disciples du Christ [3]. Toutefois à travers les incertitudes et

1. Il disait au roi dans une Remontrance de l'Université : « Las ! un povre homme aura-t-il payé son imposition, sa taille, sa gabelle, son tonage, son quatriesme, les esprons du roi, la saincture de la royne, les trenaiges, les chaucées, les passaiges, peu lui demeure... Le povre homme n'aura pain à manger ! » *Biogr. Didot*, XX, 310.

2. « Cœlestinos aliosque monachos variis operibus ad pietatem et spiritualitatem, ab iis consultus, instruxit ; et vitam ipse Monasticæ simillimam egit. » *Opera Gers. Dupin*, I, CXXXVII.

3. « Anno 1408, in concilio Provinciali Remensi, festis Paschalibus, *Reformationem omnium statuum Ecclesiasticorum* magno affectu longâque oratione commendavit, et in eodem Concilio Tractatum perutilem *De cura Prælatorum* edidit. » *Ibid*, XXXIV.

les contradictions des évènements, on le vit constamment protéger les moines dans l'exercice de leur mission spéciale, non-seulement les vieux Ordres bénédictins, qui depuis longtemps avaient droit de cité, mais aussi les Frères prêcheurs et mineurs de création récente : sans invoquer en leur faveur des principes de liberté et de tolérance méconnus de son temps, il montrait en eux des maîtres savants, des collaborateurs indispensables ; il combattait sans merci leurs maximes ou leurs tendances envahissantes, tout en respectant leur science et leurs privilèges régulièrement acquis [1]. Les Frères prêcheurs en particulier furent si énergiquement défendus par lui à l'encontre de ses confrères, que Wimphling, en éditant ses œuvres, dit « qu'il fut leur rempart, la muraille qui les sauva [2]. »

Si Gerson sauva en 1403 les Dominicains, lorsqu'il plaida avec une énergique éloquence la cause de leur réintégration dans l'Université, il les combattit en deux circonstances mémorables : en 1382, lors des thèses de Jean de Montesson dont il poursuivit la condamnation à Avignon, n'étant encore que bachelier ; et en 1409, quand une bulle pontificale accorda aux Mendiants des prérogatives qui semblèrent excessives aux séculiers. A cette dernière occasion, il prononça devant le peuple de Paris un sermon latin, à la demande de l'évêque de Paris, qui était désireux d'atténuer, par l'intervention du chancelier, les faveurs concédées aux moines. Le langage de Gerson est impartial vis-à-vis d'eux, mais il est empreint d'une fermeté inébranlable : « Il est urgent, disait-il, de définir les droits des Mendiants, pourvu qu'on sache leur donner des limites fixes et équitables, afin qu'il n'y ait vis-à-vis de personne ni préjudice ni abus... Aussi, l'évêque de Paris veut qu'ils renoncent à cette bulle avant de jouir des privilèges et libertés de l'Université : il ne faut pas les en priver à jamais (loin de moi ce conseil), mais il est juste qu'ils soient pris dans leurs propres piéges... [3] » Le chancelier ajoutait : « Je prends la parole

1. Consulter sur les Mendiants et Gerson l'*Essai sur la vie de Gerson*, par l'Ecuy, in-8°, Paris, 1832, au T. I, p. 223 à 233, 286, T. II, p. 28 et 38.

2. « Legant (opera Gersonii) Fratres prædicatores, pro quibus se murum opposuit. » *Op. Gers. Dupin*, I, CLXXX.

3. « ... Utilem esse ordinationem dare privilegia fratribus prædicandi et confessiones audiendi, dummodo certis quibusdam et bonis conservaretur terminis, rectaque ordinatione sine alterius præjudicio et sine abusu... ideo vult (Dominus Parisiensis) hanc scripturam eorum procuratione cassari,

par obéissance et non par satisfaction : Dieu sait quels déplaisirs me causent ces troubles ! jamais je n'ai ressenti de haine contre les Mendiants, et j'ai manifesté mes sentiments lors de la réconciliation des Frères prêcheurs[1]. »

En dévoilant ainsi avec franchise son opinion intime, Gerson était fidèle à sa mission et donnait à sa parole une irrésistible influence. Plus la lutte était ardente, plus l'impartialité devait être rigoureuse : le chancelier, qui ne fut pas toujours aussi constant avec lui-même, eut ce grand mérite de résister à des prétentions exagérées et de sauvegarder en même temps les opprimés ; son langage fut le même à Avignon, à Paris et à Bruges. Il habitait cette dernière ville vers l'année 1398, après avoir momentanément quitté la chancellerie pour occuper sa prébende de Saint-Donat, bénéfice qu'il tenait du duc de Bourgogne, son protecteur en ce moment. Sa haute fonction dans l'Université était purement gratuite : à peine l'avait-il acceptée des mains de Pierre d'Ailly qu'il en sentit tout le poids et toutes les difficultés[2]. Dans la calme et la retraite de Bruges, il mûrit ses projets de réforme dont il transmit le plan à ses amis du collège de Navarre : rien de plus grave que ces méditations d'un solitaire, qui n'avait rien perdu de sa clairvoyance pour avoir quitté le théâtre bruyant des rivalités parisiennes. En méditant les abus qui se glissaient dans l'enseignement, la pensée de Gerson se reporta naturellement sur la valeur des maîtres, sur leur origine et leurs tendances ; il n'hésita pas à poser de nouveau l'ardu problème du concours des Dominicains, que l'Université avait exclus de ses chaires depuis dix-sept ans[3]. Il réclama contre cet arrêt sévère, et se plaignit de l'aveugle opposition qu'on mettait à les laisser rentrer dans le giron de l'Université après leur soumission.

priusquam permittantur uti privilegiis et libertatibus dictæ Universitatis : non quod semper priventur (absit ut hoc facere oporteat) sed rationabile est quod in laqueo quem absconderunt comprehendatur pes eorum. » *Opera Gersonii*, II, 431.

1. « Suscepi magis obediendo quam mihi placendo... Novit Deus qualem displicentiam habui et habebo de hac turbatione. Diu ostendi me non odio habere Mendicantes ut apparet in reconciliatione Fratrum prædicatorum. » *Ibid.*, p. 436.

2. De onere et difficultate officii Cancellariatûs et causis cur eo se abdicare voluerit. *Oper. Gers.*, 1606, T. II, p. 825.

3. « M. Io. Gersonius causam turbationis et scissuræ quæ erat in Universitate, præsertim vero in Theologiæ facultate, confert in resecationem Dominicanorum. » *Hist. Univers. Paris*, Du Boulay, T. V, p. 82.

Depuis deux siècles qu'il durait, le débat entre les séculiers et les réguliers était resté dans les mêmes termes : le judicieux Du Boulay a consigné les pièces de ce procès dans son Histoire de l'Université, de façon à résumer les arguments qui se reproduisaient identiques d'une époque à l'autre[1]. Rien de plus curieux que le réquisitoire des séculiers et la réfutation qu'en fait Saint Thomas d'Aquin : Les religieux, disent les premiers, ne peuvent participer aux chaires, parce que Moyse nous enseigne que le commerce des gens d'origine différente est nuisible : *non arabis simul in bove et asino*[2] ; en outre, les moines ne s'appartiennent pas, *non sunt sui juris*, et ne peuvent en conséquence prêter serment à nos statuts. — Thomas d'Aquin répond[3] : La science, c'est-à-dire le droit d'être instruit et d'instruire appartient à tout le monde : de même que l'œil veille pour tout le corps, ainsi les docteurs de toute condition illuminent la société. Les vœux religieux ne peuvent donc être un obstacle à l'admission dans une corporation enseignante et à l'observance de ses règlements.

Le plaidoyer du chancelier en faveur des Frères prêcheurs forme un commentaire animé de la thèse du Docteur angélique ; les circonstances particulières dont il s'inspire ne font que lui donner un caractère plus frappant. Toutefois, la lettre de Gerson n'entame pas la question de principe, et réserve formellement la prééminence de l'Université sur chacun de ses membres, qu'il soit régulier ou séculier ; en un mot, elle ne fait pas acception de personnes pour donner la licence d'enseigner, mais elle repousse toute corporation rivale. C'est ainsi que l'Université de Paris, jalouse de son autonomie et de ses privilèges, prétendait se régir elle-même pour tout ce qui concernait sa vie intérieure : *fille aînée des rois*, elle ne voulait pas être absorbée par le pouvoir royal ; *fille orthodoxe de l'Eglise*, elle voulait garder ses maximes, son régime et ses statuts à l'abri de toute ingérence étrangère. Cet idéal ne fut ja-

1. Academicorum argumenta contra Societatis affectationem. — Responsiones Mendicantium. *Ibid*, T. III, p. 649.

2. « Non posse conjungi et cohærere homines quibus studia et vota essent diversa... In uno et eodem non debet esse dispar professio. » Du Boulay, III, 649.

3. « Communicatio scientiæ hoc est docere et discere docendoque et discendo proficere tam competit Religiosis quam Secularibus : nec obstare diversitatem officiorum... Sicut oculi sunt in corpore ita Doctores in Ecclesia. » *Du Boulay*, III, 653. Cette dissertation ne peut s'analyser, on doit la lire en entier.

mais complètement atteint, et l'Université eut rarement cette parfaite unité des membres jointe à l'indépendance de la corporation ; néanmoins, c'est l'honneur de ses plus illustres dignitaires d'avoir tenté et parfois réussi à apaiser les passions extrêmes : au milieu de ses agitations tumultueuses, entre les exagérations des uns et les réactions des autres, le chancelier Gerson se plaça au premier rang des hommes de sens et de cœur qui parlèrent de modération et de concorde. Son mâle langage, quoique affaibli par la traduction, mérite d'être ici reproduit en entier comme l'un des plus intéressants documents de notre histoire littéraire.

V

LETTRE DU CHANCELIER GERSON ÉCRITE DE BRUGES VERS L'ANNÉE 1400 AUX ÉTUDIANTS DU COLLÈGE DE NAVARRE A PARIS [1]

(*Seconde partie*)

« ... Bien des causes me forcent à verser des larmes sur cette fâcheuse et triste mutilation qui a retranché de l'Université de Paris et surtout de la Faculté de théologie, une branche nombreuse de la corporation : cette rupture eut pour cause les propositions erronées, téméraires et impies de Jean de Montesson. A Dieu ne plaise qu'on me suppose prendre en main à cette heure la justification ou la défense de ces thèses qui ont été exclues et anéanties! Les Frères prêcheurs ont pu voir les conséquences de leur faute ; pour moi, c'est avec une foi constante que j'affirme, comme raisonnable et catholique, la condamnation portée contre les erreurs de Montesson : alors qu'on la débattait en cour de Rome, simple bachelier, j'ai participé à l'ambassade d'illustres et sages docteurs envoyés à Avignon pour l'obtenir [2]. Mais est-ce que les vaincus ne peuvent se relever ? Bien plus, est-ce que l'Université,

1. Le texte latin, non encore traduit, se trouve dans l'édition des œuvres de Gerson, de Richer, 1606, au T. I, p. 564. — Il a été reproduit par Du Boulay, *Hist. Univ. Paris*, T. V, p. 82. — Dupin l'a collationné sur le manuscrit de Saint-Victor N° 698, et inséré au T. I des œuvres de Gerson, p. 110. — La première partie de la lettre est relative aux réformes générales de l'Université.

2. Ces personnages étaient : Pierre d'Ailly, grand maître du collège de Navarre, Gilles des Champs et Jean de Neuville, Bernardins, docteurs en théologie, et Pierre d'Alainville, Bénédictin, professeur en droit canon. *Oper. Gers.*, T. I, p. VIII.

cette pieuse mère qui a dû s'irriter contre ses enfants coupables, ne sera pas enfin touchée de miséricorde ? Sa colère l'empêchera-t-elle de pardonner ? Rejetera-t-elle éternellement de son sein tant de fils séduits par le mensonge ? Je vais plus loin : si les Frères prêcheurs dédaignaient la réconciliation, ne serait-ce pas le devoir de l'Université d'imiter le Christ, pieux pasteur recherchant et ramenant avec sollicitude les brebis égarées au bercail ? Mais telle n'est pas la situation, car j'apprends que les Frères prêcheurs sollicitent par des vœux suppliants leur retour dans l'Université.

« Ceux dont le zèle est plus grand que la science vont, il est vrai, me poser cette objection : nous sommes prêts, diront-ils, à les recevoir en paix, mais on ne peut mettre de côté l'intégrité de la foi ni l'honneur de l'Université, ni le résultat acquis par ses travaux et ses peines. Certes ces réserves ont leur importance, toutefois je ne vois pas qu'il soit opportun de prolonger une implacable animosité ou de trancher dans le vif de la blessure, car on dirait comme pour Silla : *le remède est pire que le mal.* Nous sommes chrétiens et chaque jour nous assistons à la leçon de charité de celui qui a dit : *Apprenez de moi à être doux et humble de cœur* ; *si vous ne pardonnez point, il ne vous sera point pardonné.* Cessons donc de faire appel à la rigueur du droit, cherchons les expédients : j'ai mémoire du moyen qui fit écarter indirectement les Frères prêcheurs de l'Université, en déclarant privés des grades et des honneurs ceux qui ne jureraient pas la sentence portée par la corporation et ratifiée par l'évêque de Paris contre les erreurs de Montesson. Les bacheliers sortants des Frères prêcheurs se refusèrent à ce serment, en alléguant la défense imposée par leurs supérieurs : à dater de cette résistance, on cessa de leur conférer les grades, les chaires et les prédications. Cependant, j'ai su depuis que tous les Frères prêcheurs, ou du moins un grand nombre d'entre eux, accepteraient désormais la condition imposée ; dès lors, je ne vois plus de motif pour les repousser.

« Dieu veuille que nous considérions tous, en faisant appel à de bienveillants souvenirs, quelle perte immense ce fut pour la culture intellectuelle que la suppression des sermons des Frères prêcheurs, l'interruption de leurs cours et de leur salutaire enseignement au sein de l'Université ! Une mère n'est-elle pas émue de pitié en face des désordres de son fils ? Un corps ne souffre-t-il pas de la maladie d'un de ses membres ?

Voyez en effet quels dommages souffre notre corporation appauvrie de tant de ressources, et parvenue à cet état qui m'oblige à lui crier : ce n'est point en faveur des Frères prêcheurs qu'il faut pardonner, c'est en notre propre faveur ! Je ne parle pas des vexations, des opprobres et des arrestations qu'ils ont subis, quoique ces maux soient de nature à attendrir des juges animés d'une bienveillante mansuétude ; au contraire, je proclame les nombreuses atteintes que l'Université a reçues d'eux au cours de ses pénibles travaux. Mais ici encore, je pense qu'il vaut mieux oublier ou dédaigner tout cela pour le bien de la paix, pour la réintégration dans notre sein des hommes considérables qui l'ont quitté.

« Notre but est aussi de sauvegarder l'intégrité de la foi et l'honneur de l'Université. Un grand nombre de docteurs abonderont dans mon sens, soit qu'ils aient à cœur la pacification, soit qu'ils aiment à paraître la vouloir, mais je redoute les difficultés qu'ils opposeront à la réconciliation, ne trouvant aucune condition suffisante, craignant d'être calomniés comme déserteurs de la foi et de l'honneur universitaire ; sur ce terrain, il n'y aurait plus de place pour un accord réciproque. Certes, je n'ai pas la prétention de fixer les termes d'un arrangement qui concilierait ces graves intérêts, cependant j'ai la conviction que la paix se ferait si, au lieu d'en appeler à la foule, on assemblait quelques docteurs pris dans l'Université et chez les Frères prêcheurs, pour travailler ensemble au concordat avec droiture et sincérité. Si la persuasion était impuissante, il y a un moyen plus puissant que la diplomatie, les prières ou les présents, c'est l'affirmation catégorique faite aux Frères prêcheurs qu'on ne leur cèdera rien sur le terrain de la foi.

« Qu'ajouterai-je à ces conseils, sinon de vous exhorter à vous recueillir en méditant dans l'intimité de votre âme les maux de cette lamentable scission, et d'employer toutes vos forces et vos lumières à guérir les plaies qu'elle a causées. Déposez tout esprit de rivalité, cherchez la paix, poursuivez-la, tel est le but que j'assigne à vos efforts, tel est l'objet de ma mission en vous écrivant cette lettre. J'ignore si je vous serai utile ou nuisible ; j'ai connu la façon d'agir des hommes, la divergence de leurs vues et de leurs systèmes ; j'ai éprouvé les passions implacables et indomptables de quelques uns ; j'ai connu le langage effréné de leurs répliques et la sauvage brutalité de leurs actes d'hostilité ; en un mot, je sais que le

nombre est petit de ceux qui servent sans égoïsme, en pleine abnégation, la foi de Jésus-Christ. Aussi, ce n'est point à la foule que j'adresse ces conseils, mais à ce groupe d'élite qui peut rendre de si grands services sans nuire à personne. Il en est, je le sais, dont cette lettre susciterait les clameurs ou l'indignation ; ceux-là m'accuseraient de desseins criminels, de mobilité de caractère, uniquement à cause de mes vœux pour la paix avec les Jacobites. Mais qu'on le sache, c'est d'une voix libre, sans crainte d'avoir à en rougir, que je demande aujourd'hui une réconciliation que j'ai naguère modestement sollicitée et souhaitée au milieu des débats qui les firent exclure. Périssent ceux qui se glorifient de voir mutiler honteusement le corps mystique de leur mère ! Périssent ceux qui, loin de vouloir guérir, s'irritent cruellement contre les médecins ! Périssent ceux qui, faisant fi des triomphes pacifiques, sèment la discorde avec une satanique impiété ! La persécution qu'ils exercent avec fureur contre les sages amis de l'unité ne mériterait que le mépris des âmes vertueuses, mais je crains qu'elle ne devienne un scandale redoutable dans l'Université et la République : c'est un fléau qu'il faut redouter comme le pire des maux.

« Si je n'ai pas dévoilé en public ces avis suggérés par un zèle que je crois sincère et dévoué, c'est à vous qu'il appartiendra de mettre au jour ou de céler cette lettre, d'en assurer ou non l'exécution. Qui sait si Dieu n'exaucera pas mes vœux et ne donnera pas sa force aux paroles que je vous confie, afin que ceux qui peuvent entendre entendent, et que ceux qui peuvent comprendre comprennent, et que tous travaillent dans un esprit bienveillant au triomphe de la paix : telle est ma prière, ma supplication vers Dieu que je prends à témoin ; soyez fermes en lui, vous souvenant de moi en vos prières. Ecrit à Bruges. »

Comme l'indique son titre, cette lettre de Gerson avait une autorité immense, autant pour la réforme de la discipline que pour la pacification des maîtres : *Epistola ad studentes collegii Navarræ de regenda disciplina et Dominicanis in gratiam Academiæ recipiendis*[1]. Toutefois son action ne fut pas immédiate,

1. « Extat in Tabulario hujusce reconciliatonis Instrumentum, 21 Aug. 1403, sigillis munitum Dominicanorum et Facultatis theologiæ... pax totaliter et concorditer facta, nihil penitus immutato de his quæ Ordo per prius ante disturbium habuerat. » *Hist. Univ. Paris* ; Du Boulay, T. V, p. 82.

et ce ne fut que trois ans plus tard, le 21 août 1403, que les Dominicains reprirent leurs chaires dans l'Université : un traité scellé de part et d'autre, consacra leur réintégration dans tous les droits, prérogatives et privilèges régulièrement acquis avant leur expulsion. A ce moment, Gerson, de retour de Bruges, avait repris vaillamment sa place dans l'Université pour y combattre d'autres erreurs et y secourir d'autres opprimés par sa plume infatigable ou son ardente parole.

Ce fut cette élévation d'âme qui plaça Gerson si haut dans son siècle et qui lui vaut encore les hommages de la postérité: en 1772, l'Université de Paris proposa pour sujet du prix d'éloquence latine, l'éloge du fameux chancelier, et ce sujet fut de nouveau mis au concours par l'Académie française en 1838. Après avoir étudié, suivant le plan tracé par M. Villemain, la vie et les œuvres de Gerson, le discours de M. Faugère qui remporta le prix, résumait en ces termes le grave enseignement qui en découle : « Lisez et relisez sans cesse les ouvrages de Gerson, élevez-vous avec lui dans ces régions divines où se complaît son génie. Sa science n'est pas de celles qui irritent la soif et la faim de l'esprit en prétendant les satisfaire. C'est une science qui donne la tranquillité à l'esprit et la paix au cœur, qui apprend à aimer la vertu plus encore qu'à la comprendre. » Le Docteur très-chrétien aurait une influence plus opportune que jamais : sa parole adoucirait les esprits aigris contre notre société, en leur donnant une vue plus nette des maux du passé ; elle inspirerait aux partis extrêmes la modération et la sagesse, préludes de la concorde, ce *beau don de paix* qui ne s'achète que par des sacrifices réciproques ; elle proclamerait surtout la puissance d'une foi profonde et d'une piété éclairée, dont l'autorité s'accroît par la science, par le désintéressement et la sincérité.

Henri Jadart,
Membre de l'Académie de Reims

Villers-devant-le-Thour (Ardennes), 15 mars 1880.

PORTRAITS

DE

CLAUDE DE LORRAINE

ET

D'ANTOINETTE DE BOURBON

Seigneurs de Joinville

PEINTS PAR LÉONARD LIMOSIN

L'hôpital Sainte-Croix de Joinville possède deux magnifiques émaux, qui représentent, l'un, le portrait de sa fondatrice, Antoinette de Bourbon[1], l'autre celui de son époux, Claude de Lorraine, bienfaiteur de cet établissement.

Ce dernier naquit au château de Condé, le 20 octobre 1496. Il épousa, le 18 avril 1513, Antoinette de Bourbon, sœur de Charles de Vendôme, grande tante du roi Henri IV. Il mourut à Joinville le 12 avril 1550 et fut enterré dans l'église Saint-Laurent de son château[2]. Il était duc de Guise et d'Aumale, marquis de Mayenne et d'Elbeuf, baron de Joinville, gouverneur de Bourgogne, sénéchal de Champagne, chevalier de l'ordre du roi, pair et grand veneur de France.

Son épouse naquit le 25 décembre 1493 et mourut le 22 janvier 1583.

Il furent les bienfaiteurs de la ville et de tous les établissements religieux de Joinville. Le superbe mausolée qui les recouvrait dans la chapelle Saint-Laurent fut profané et détruit par la révolution, seul, le marbre qui supportait leurs effigies subsiste et est placé aujourd'hui sur les cendres de tous les princes de Guise, transportées au cimetière de la ville[3].

Ces deux magnifiques émaux qui font l'admiration de tous les visiteurs, sont l'œuvre de Léonard Limosin.

1. Antoinette de Bourbon fonda en 1567 l'hôpital de Joinville, avec son fils Charles, cardinal de Lorraine.

2. V. du Boullay, le très excellent enterrement du très haut et très illustre prince Claude de Lorraine, duc de Guise. — Paris. 1550. In-12. fig.

3. V. Jules Fériel. notes historiques sur la ville et les Seigneurs de Joinville. Paris 1835. In-8°.

Cet habile émailleur, sur la vie duquel on possède fort peu de documents précis, naquit à Limoges, vers l'an 1505 et mourut en 1577. Son père était François Limosin, courateur et hopte (courtier et aubergiste)[1].

Il vint à Paris en 1528, fut admis à l'école de Fontainebleau et se livra spécialement à l'étude de l'émaillerie, à partir de 1530. Ses premiers émaux signés sont de 1532. Il fut comblé de faveurs par le roi François Ier qui le nomma son peintre et le valet de sa chambre. Il peignit aussi sur toile (1552) et grava même quelques-unes de ses œuvres.

Bien que Léonard ait daté la plus grande partie de ses travaux, les émaux qui nous occupent ne le sont pas.

Il les a seulement signés de ses initiales LL, placées au bas de chaque portrait. Ces plaques émaillées sont de forme rectangulaires et portent 185 millimètres de haut sur 135 millimètres de large et sont enfermées dans deux cadres en bois, autrefois réunis par deux charnières en forme de diptyques. Ces portraits peints en émaux de couleurs sur fond bleu sont d'un dessin pur et d'un éclatant coloris. Claude est représenté de trois quarts à gauche, le nez long, les yeux bleus, la bouche petite, les moustaches longues, ainsi que toute la barbe qui descend sur sa poitrine. Les cheveux sont courts et il est coiffé d'une toque noire. La figure peinte du premier coup sur le fond est redessinée et modelée, ainsi que la barbe, en bistre roux. Le costume est noir garni d'hermine. Au cou il porte le collier de l'Ordre de Saint-Michel. Le buste repose sur une plinthe émaillée verdâtre sur laquelle se trouve le monogramme L. L. de Léonard en lettres d'or.

Antoinette est également représentée de trois quarts à gauche, en émaux de couleurs, sur fond bleu. Son costume noir est celui d'un ordre religieux. Le buste repose également sur une plinthe verdâtre qui porte le monogramme de Léonard Limosin, en lettres noires. Ce portrait la représente à un âge déjà assez avancé.

Léonard fit beaucoup de portraits de princes, de magistrats célèbres et de littérateurs. Peintre des rois François Ier, Henri II, François II et Charles IX, il exécuta aussi les portraits d'un grand nombre de seigneurs de leurs cours. Outre ces deux membres de la famille des Guises, seigneurs de Join-

1. Voir les Archives départementales et de l'Hôtel-Dieu de Limoges.

ville, dont nous parlons, on trouve au Louvre, sous le numéro 254, un émail de ce maître, représentant le duc de Guise, François de Lorraine, et la collection de Monsieur Seymour, membre du parlement anglais, contient aussi le portrait du cardinal François de Lorraine [1].

Les cadres qui renferment ces émaux sont fermés par derrière au moyen de deux panneaux de bois, sur lesquels se trouvent les inscriptions suivantes :

Derrière celui de Claude de Lorraine,

CLAVDE DE LORRAINE
DVC DE GVISE ET
DAVBMALLE — BARON
DE IONILLE — MARCQVIS
DE MEYNE — ET DELBEVF
PER DE FRANCE
GOVVERNEVR DE
BOVRGVOGNE etc.

Derrière celui d'Antoinette de Bourbon et faisant suite à celle de Claude,

ET MADAME
ANTHOINETTE DE
BOVRBON — DVCHESSE
PRINCESSE ET
MARCQVISE DES DICTZ
LIEVX FONDATEVRS
DV MONASTERE NRE
DAME DE PITIE LEZ
IOINVILLE

Ces deux inscriptions sont peintes en lettres jaunes, à l'exception de la lettre initiale C, du nom de Claude qui est rouge.

Ces portraits ont été donnés à l'hôpital par M. Cornet qui fut membre de la commission administrative et son secrétaire pendant de longues années.

Longtemps ils furent appendus à la cheminée de la salle dite des Princes, ou l'on voit, outre le portrait de Claude de Lorraine, celui d'autres membres de la famille de Guise, tous peints sur toile de grandeur naturelle.

1. La collection de M. Seymour, membre du Parlement anglais, contient aussi le portrait du cardinal François de Lorraine, par Léonard Limosin.

Il existe aussi dans une pièce du rez-de-chaussée, servant de parloir, un portrait peint sur bois d'Antoinette de Bourbon, qui la représente dans le même costume que celui de l'émail, mais à un âge encore plus avancé.

Ces deux pièces ont une très grande valeur et sont aujourd'hui l'objet de soins tous particuliers. Plusieurs amateurs en ont offert des prix très élevés, mais l'administration s'est toujours refusée à se dessaisir des portraits de sa fondatrice et de son bienfaiteur[1]. Ce serait au reste, à un musée, de préférence à une collection privée, que devraient passer ces joyaux, afin d'en réserver la vue à tous ceux qu'intéressent l'histoire et les arts. G. H. G.

1. On en a offert 50.000 fr.

NOTES

POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE LA VILLE DE SENS [1]

Je pourrais ici finir ma notice. Mais, pour la rendre plus complète, je vais :

1° Présenter la suite chronologique de ceux qui ont écrit sur l'histoire de Sens ou qui n'ont fait que des recherches sur cet objet.

2° Hasarder quelques réflexions sur les qualités que peut avoir l'histoire particulière d'une ville ou d'un pays.

3° D'après les principes que j'aurai établis, apprécier quelques-uns des ouvrages dont on va connaître les auteurs.

I. — Odoran est, selon Mathoud, le plus ancien écrivain de Sens, *Senonicorum scriptorum antiquior* [2]. Il était contemporain de l'Archevêque Léotheric, et moine vraisemblablement à Saint-Pierre-le-Vif. Fenel assure qu'en 1045 Odoran avait 45 ans ; autant valait-il dire qu'il naquit l'an 1000.

Je lis dans un manuscrit qu'il a composé une chronique sous ce titre, *Chronicon rerum in orbe gestarum*, qu'elle commence en 675 et finit à l'an 1032, et qu'elle est imprimée dans la collection de Duchesne, tome 2. Cet ouvrage, s'il était seul, exclurait son auteur du présent catalogue. Le titre est trop général, pour qu'une histoire particulière y occupe un grand espace ; et il serait aussi difficile d'y trouver celle de Sens, qu'il le fut à Alcibiade de montrer à Socrate ses possessions territoriales sur une carte géographique. Mais je crois qu'il y a erreur dans ce titre, que Fenel restreint en le présentant ainsi : *Odoranni monachi Senonense chronicon ab anno* 675 *ad annum* 1032.

1. Ces notes sont extraites d'un manuscrit commencé le 25 mai 1752 et fini le 25 novembre suivant par un chanoine du chapitre métropolitain de Sens, elles nous ont paru intéressantes comme indication de source auquel on peut recourir pour écrire l'histoire de cette ville.
(Note de la Rédaction).

2. Il faudrait *antiquissimus*. Ce mot *antiquior* se prend quelquefois pour *melior* : il ne peut avoir ce sens ici ; car l'auteur qui l'emploie, sans mépriser Odoran, estime davantage Geoffroy de Collon. (Note du Manuscrit).

On a prétendu que tous les matériaux nécessaires à l'histoire de Notre Ville se trouvaient à Saint-Pierre-le-Vif, et que la chronique de ce monastère est un riche et précieux dépôt de ce qui s'est passé anciennement à Sens. Cette chronique existait-elle avant Odoran? On ne peut l'affirmer sans donner un soufflet à Mathoud qui vient de nous dire qu'à Sens on n'a pas écrit avant Odoran. Je l'affirmerai cependant, et je tirerai de l'offensé même la justification du démenti qu'il reçoit. Elle est fondée sur un passage qu'il cite de Geoffroy de Collon, lequel vivait 200 ans après Odoran. Dans ce passage il est question de plusieurs parchemins où étaient écrits depuis fort longtemps (*longævis temporibus jam transactis*) les noms, actions et sépultures des archevêques de Sens. Puis Geoffroy de Collon ajoute que le caractère de ces écritures était si usé par les années, qu'à peine pouvait-on les lire. Si ces écritures n'avaient eu que 200 ans (et elles ne devaient pas en avoir davantage en admettant l'assertion de Mathoud) elles n'auraient pas été usées de manière à être presque indéchiffrables. Ces manuscrits existaient donc avant Odoran qui, par conséquent, n'est pas le plus ancien écrivain de Sens. Dira-t-on que ces écrits n'étaient qu'une notice très-courte, sans développement d'aucun fait, et qu'on n'est pas un écrivain, pour tenir registre de quelques événements et de leur date? On n'a pas même la ressource de ce subterfuge. Car d'abord les écrits d'Odoran et de ses successeurs n'étaient guère autre chose, comme l'indique le titre de *Chronique* qu'ils portent presque tous: et puis, ceux dont parle Geoffroy de Collon n'étaient rien moins que des abrégés, puisqu'il les appelle *prolixes*, et qu'il se propose, en les copiant, de les réduire à un moindre volume, et d'en tirer seulement ce qu'ils renferment d'utile.

L'assertion de Mathoud ne signifie donc autre chose, sinon que de tous les chroniqueurs de Sens, Odoran est le plus ancien que nous connaissions de nom. Il est fâcheux que son ouvrage ne remonte guère au-dessus du VIIIe siècle. Si voisin du berceau de son monastère, il pouvait nous le mettre entièrement à découvert, aller même plus loin, et avec un peu de recherches, arriver jusqu'à celui de l'église de Sens. Combien lui eût-il été plus facile qu'à nos modernes antiquaires, de dissiper les ténèbres qui couvrent l'histoire de nos premiers évêques et qui s'épaississent à mesure qu'elle s'enfonce dans le passé? A la bibliothèque ci-devant dite du Roi, on voit parmi les manuscrits de Duchesne un *Chronicon Senonense ab anno* 35 *ad annum* 1429. Mais quel fond peut-on faire sur ce qu'on y dit

des deux premiers siècles ? Ces faits ne sont appuyés que sur des conjectures, base ruineuse qui ne vaut pas celle d'une tradition suivie et prouvée par des monuments authentiques.

Vers 1070, on peut placer à cette époque la naissance de *Clarius*. Il a vécu très peu de temps après Odoran, puisqu'il assista aux funérailles de l'archevêque Richer, mort en 1096. Moine à Saint-Pierre-le-Vif, il écrivait au commencement du XIIe siècle. Il revit et augmenta une vieille chronique de son monastère, sous Louis VI, dit le Gros. Cette découverte, que je fais en ce moment dans Mathoud, décide en ma faveur le procès que je viens de lui intenter. Il se dit éditeur de la chronique de Clarius. Fenel la juge fautive pour les dates et plus exacte pour les faits des Archevêques, et il ajoute qu'elle va de l'an 442 à 1184. Il y a sûrement une faute dans cette dernière date : un homme qui, en 1096, avait déjà un certain âge, ne pouvait pas écrire après 1184. Quoi qu'il en soit, Clarius avait la confiance de l'archevêque Daimbert, qui l'envoya comme son représentant au concile de Beauvais.

Vers 1150 — *Robert*, moine de Saint-Marien d'Auxerre, a fait une chronique latine qu'il a poussée jusqu'en 1200. Il y est souvent parlé de Sens.

(*A suivre*).

LA FAMILLE DANRÉ D'ARMANCY

ET

LA ROSIÈRE DE SALENCY*

III

On nous permettra de dire quelques mots de la Rosière de Salency ; cela rentre d'ailleurs complètement dans notre sujet, puisque la seigneurie de ce village et le fief de la Rosière appartenaient à la branche ainée de la famille Danré. Cette rosière est, si nous pouvons ainsi parler, la *vraie* rosière, en ce sens que remontant à la plus respectable tradition, à la fondation de saint Médard lui-même, évêque de Noyon, elle a servi de modèle à celles qui ont été instituées, en assez grand nombre, dans les temps modernes. Voici l'origine de cette création, d'après une note ancienne conservée aux archives de Salency. Nous ajouterons que S. Fortunat, évêque de Poitiers, mort vers 609, a laissé une histoire de S. Médard, en vers latins, dans laquelle il fait allusion à la fête de la Rose.

« L'institution de la fête de la Rose est très-ancienne ; on l'attribue à saint Médard, évêque de Noyon, qui vivait au ve siècle, du temps de Clovis et de Clotaire. Ce bon évêque, qui était en même temps seigneur de Salency, village à une demi lieue de Noyon, avait imaginé de donner tous les ans, à celle des filles de sa terre qui jouissait de la plus grande réputation de vertu, une somme de 25 francs et une couronne ou chapeau de roses. On dit qu'il donna lui-même ce prix glorieux à l'une de ses sœurs que la voix publique avait nommée pour être Rosière. Il détacha de ses domaines 11 à 12 arpents dont il affecta les revenus au payement des 25 francs et des frais accessoires à la cérémonie de la Rose. Par le titre de fondation, il faut non-seulement que la Rosière ait une conduite irréprochable, mais que son père, sa mère, ses frères, ses sœurs et autres parents, en remontant jusqu'à la 4e génération, soient

* Voir page 103, tome VIII, 4e année, de la *Revue de Chaupagne.*

eux-mêmes irréprochables : la plus légère tache, le plus petit nuage dans la famille, serait un titre d'expusion. »

Les documents originaux manquent malheureusement en ce qui concerne la rosière, et nous n'avons presque rien retrouvé dans les riches archives locales de M. Albert de Devise, propriétaire actuel de la terre de Salency. Le plus ancien titre est un dénombrement du fief de Vieulaine, sis à Salency, fourni au roi en 1301 par Simon de Margival, seigneur du lieu, mentionnant le fief de la Rose comme existant de toute antiquité. Nous trouvons ensuite le détail de ce fief dans l'aveu fait, le 4 juin 1419, au seigneur de Behéricourt, comme comprenant le pré de la Moutoile, les pâtures de la Rosière et les pâtures de l'Epinay. La déclaration du seigneur, à la date du 23 octobre 1768, fournit des renseignements plus précis : le fief consistait en un champ dit Pré-de-la-Moutoile, de 21 fauchées, loué 70 sols parisis par an par les laboureurs de Salency et de Dominois : « si nouveau veut y avoir part il doit venir à la place de la chapelle Saint-Médard la première semaine de mars montrer au seigneur ou à son officier qu'il a deux chevaux par charrue ou un pour 1/2 part et prouver qu'il est natif de Salency ou de Dominois, y demeurant sur leurs héritages. » Le seigneur y possédait une fauchée de pré en particulier et on lui devait le serment de bien et loyalement partager également le pré, de payer au 15 mars dix sols parisis par chacun, cinq sols par 1/2 part, ou de fournir un gage avant de faucher, sous peine d'une amende de 60 sols par tête.

Les pièces les plus anciennes relatives aux usages de la fête de la rosière sont deux baux à cens passés le 17 février 1618 et le 25 novembre 1640 pour la fourniture des accessoires : le champ dit de la Rosière contenant « environ un quarteron » était cédé moyennant un cens de 12 deniers tournois payables à la Saint-Remy, à charge de « mettre chaque année à la fête de Saint-Médard dans une pièce de terre scéant en la ruelle Binet, appartenant audit preneur, une table garnie de deux bancs et sur icelle une blanche nappe, six serviettes blanches, une salière pleine de sel et un lot de vin clairet, mesure de Noyon, bon et loyal, sans mélange d'eau, avec deux pains blancs d'un sol la pièce, lequel lot de vin sera mis en deux pots d'étain, deux verres, deux couteaux, une demi douzaine d'assiettes d'estain, un demi-cent de noix, un fromage de 3 sols avec un pot de demi lot plein d'eau pour là boire et manger si bon semble audicts sieur et dame de Salency ou celui qui con-

duira la fille qui aura ledict jour la Rose.... ; ladicte table demeurera depuis les trois heures après-midi sur ladicte pièce de terre *où de tout temps* cela s'est observé, jusques à 5 heures du soir, à peine d'une amende de 60 sols parisis. »

Il est certain que la cérémonie du couronnement de la Rosière n'a jamais varié dans ses formes extérieures, et encore aujourd'hui il est curieux de voir subsister cette trace d'un aussi antique usage.

La tradition, comme nous l'avons dit, assure que saint Médard couronna lui-même la première rosière et que celle-ci était sa propre sœur ; le tableau de la chapelle représente cette scène et on en trouve un pareil dans l'église de Saint-Médard de Paris. Depuis les seigneurs conservèrent le droit de désigner la rosière, et vers le milieu du XVIIIe siècle les habitants de Salency imaginèrent d'introduire une grande nouveauté en se réunissant entre pères de famille pour élire trois jeunes filles entre lesquelles à l'avenir le seigneur devait être obligé de faire son choix.

La seigneurie appartenait alors à Charles Danré, qui n'habitait pas alors le château. C'est évidemment à l'aide de ce changement de propriétaire et grâce à l'éloignement du nouveau titulaire que les Salenciens commirent leur innovation. En 1766, M. Le Pelletier de Mortefontaine, intendant de la province, ayant entendu parler de cette fête, demanda des renseignements au bailli. M. Danré le sut et s'empressa de l'inviter à présider la cérémonie à sa place. Ce haut fonctionnaire accepta le parrainage[1], et les habitants virent dans cette circonstance l'occasion de donner une certaine consécration au changement poursuivi par le curé Sauvel.

M. de Mortefontaine vint avec le marquis et la marquise de Genlis, le comte et la comtesse de Genlis, M. de Flavigny, capitaine aux dragons de la Reine, M. le Scellier de Chezelles conseiller au parlement de Metz et beau-frère de M. de Salency. L'intendant, descendu chez le curé, qui était l'instigateur du mouvement[2], reçut le bailli qui vint lui demander de servir de parrain : il accepta et prit la marquise de Genlis pour marraine. Le cortège se rendit alors au château chercher Marie

1. L'intendant créa à cette occasion une pension de 120 francs en faveur de la rosière de 1766, pour, après sa mort, être attribuée, pour l'année seulement, à la rosière couronnée.

2. Procès-verbal du 8 juin 1766. (Arch. du château de Salency).

Cavé, vigneronne et rosière désignée, la conduisirent aux vêpres de l'église, puis à la chapelle Saint-Médard, et l'intendant satisfit à toutes les conditions du cérémonial. La comtesse de Genlis signala cette fête par la chanson suivante qu'elle chanta elle-même à la cure :

C'est la seule innocence
Qu'on couronne en ce jour,
La vertu, la décence,
Ont le pas sur l'amour.
Un beau bouquet de roses
Fait tout notre bonheur,
Un beau bouquet de roses
Est le prix de l'honneur.

La brigue et l'artifice
Sont inconnus ici,
C'est toujours la justice
Qu'on suit à Salency.
On donne son suffrage
A la seule vertu,
A seize ans on a l'âge
Où l'on peut être élu.

On consulte notre âme
Et jamais nos attraits ;
Le moindre petit blâme
Nous exclut pour jamais
Du beau bouquet de roses
Qui fait notre bonheur,
Du beau bouquet de roses
Le prix de notre honneur.

Un père de famille
Etant près d'expirer,
Disait : « Ah! si ma fille
Rose peut mériter ;
A mon heure dernière
J'aurais un doux moment,
Si ma fille est Rosière
Je vais mourir content. »

Un puissant roi de France
Nous a rendus fameux,
Il vint par sa présence
Encourager nos vœux.
Notre reconnaissance
S'est fait la douce loi
De mêler à la danse
Les éloges du roi.

O ! toi, charmante rose,
Symbole de candeur.
Le sein où tu repose
Imite ta douceur,
Sa bouche demi-close
Imite ta couleur.
C'est la métamorphose
Car elle a ta fraîcheur.

Ce dernier couplet à l'adresse de l'intendant :

Ecoutez la requête
Des habitants d'ici,
Toujours à notre fête
Venez à Salency ;
C'est un plaisir tranquille
Pour un cœur vertueux,
Et le vôtre est l'asile
De tous les malheureux.

Il paraît que la même assistance revint à Salency le 27 juillet suivant pour assister au mariage de Marie Cavé et des couplets furent adressés cette fois à chacun d'eux. Voici celui de Mme de Genlis :

Trop aimable interprète,
Fais valoir nos chansons,
Les grâces que tu prêtes
Savent adoucir nos sons;
Si nos lyres discrètes
N'osent ici te chanter ;
Si nos voix sont muettes,
Nous savons t'admirer.

Cette innovation, le bruit que la présence de l'intendant causa, émurent à la fin M. de Salency, qui se décida à intenter devant le bailli de Chauny un procès à ses vassaux, en se basant sur le cérémonial de 1766. Le bailli, par sentence du 19 mai 1774, lui donna tort et décida : 1° que les habitants de Salency s'assembleraient, en présence des officiers de la justice, chaque premier dimanche de mai pour élire trois candidats, entre lesquelles le seigneur serait tenu de faire son choix ; 2° que le lieu de l'assemblée serait fixé par lesdits officiers et annoncé par le seigneur à l'issue de la messe paroissiale ; 3° que l'expédition du procès-verbal serait délivrée le même jour ; 4° que si dans la huitaine du jour de l'assemblée, le seigneur n'avait pas fait sa nomination, les habitants pourraient faire eux-mêmes le choix ; 5° que ce choix serait annoncé au prône par

le curé et à la porte de l'église par le syndic ; 6° que le seigneur aurait à fournir le chapeau de roses et une somme de 25 livres; 7° que en cas d'absence ou de refus du seigneur, la rosière désignerait elle-même la personne chargée de la conduire à l'église ; 8° qu'elle se placerait sur un prie-Dieu à vêpres, au milieu du chœur ; 9° que le curé seul aurait le droit de placer le chapeau de roses sur sa tête ; 10° que la rosière pourrait se faire suivre de violons, tambours et gens armés de fusils. Tous ces articles constituaient autant de dérogations aux droits du seigneur de Salency et innovaient complètement la matière en enlevant au seigneur toute initiative et toute direction. Il se décida donc à faire appel au parlement après avoir refusé tout accommodement à l'occasion du couronnement de 1774; il choisit M. Trousseau pour avocat, tandisque les habitants de Salency, habilement conduits par l'abbé Sauvel, leur curé, confiaient leur défense à M. Target. Un volumineux mémoire fut produit au nom de M. de Salency pour réfuter chacun des dix chefs précités, en insistant spécialement sur ce que les dépenses réclamées au seigneur devaient être confondues dans la somme de 25 francs dus à la Rosière. « Ce village, y lit-on au débat, était tout à la fois le séjour de la vertu et du bonheur pour le seigneur et ses sujets, pour les pères et pour les enfants. Pourquoi donc aujourd'hui ce bien si précieux n'est-il plus que pour les filles du village et que leurs parents ont levé l'étendard de la révolte ? Pourquoi les a-t-on vus en vingt-quatre heures intenter cinq procès à leur seigneur et par là substituer le cyprès à l'olivier ? »

Dans ce mémoire, l'avocat rappelle la légende de saint Médard comme seul point de départ authentique de l'institution et constate que la preuve que le seigneur avait droit de couronner lui-même la rosière, existait dans le tableau représentant le saint posant le chapeau de roses sur la tête de sa sœur, tableau enlevé subrepticement depuis deux ans par l'abbé Sauvel. Il décrit rapidement ensuite l'ancien cérémonial observé selon la tradition. Les habitants conduisaient la rosière au château à 2 heures après midi : on remerciait le seigneur de son choix ; celui-ci lui offrait alors la main, la menait aux vêpres, la plaçait avec lui dans son banc, puis, avec le clergé, la conduisait à la petite chapelle Saint-Médard [1], où tête nue,

1. Sise sur la place, à peu de distance de l'église, au bout de la grande rue. C'est un petit édifice sans aucune valeur archéologique, qui a été démoli et reconstruit en 1877. — Le fameux tableau a été alors transporté dans l'Eglise.

les cheveux flottants, elle recevait de sa main le chapel ; de là le seigneur la ramenait à la collation, où les habitants lui offraient une flèche, un bouquet, deux éteufs à battoir, deux étœufs blancs, un sifflet en corne.

L'avocat démontra tout le complot dirigé par le curé qui trouvait le cérémonial trop simple et n'y jouait pas à son goût un rôle assez important : il voulait autour de la rosière douze garçons « du plus beau choix » et douze jeunes filles « lestement vêtues, » avec sonnerie des cloches, instruments de musique, coups de fusil, etc. En même temps il faisait disparaître le tableau de la chapelle, représentant le couronnement par saint Médard, en mettant à la place une peinture retraçant la mise en scène comme il lui plaisait de l'inventer. En 1767, M. de Salency couronna la rosière choisie entre les trois candidats des habitants sans se plaindre, mais il reconnut son imprudence, et en 1773 il nomma seul la rosière Denise Gorot. Les habitants à leur tour ne réclamèrent pas, mais le curé poussa les hauts cris et s'empressa de leur faire faire acte de possession d'an et jour quant au droit de choisir trois candidats. L''affaire fut dès lors vigoureusement menée : le 15 juillet, premier exploit contestant au seigneur le droit d'entrer dans la chapelle de préférence aux autres habitants, et lui reprochant d'en avoir « occupé la porte entouré des cavaliers de la maréchaussée ; » argument faux, M. Danré ayant seulement appelé ces soldats pour lui prêter main-forte contre le curé qui prétendait choisir ceux qui devaient y entrer. Les commissaires départis de la province autorisèrent cependant la communauté à faire valoir ses droits ; le 15 avril 1774, les habitants demandèrent au lieutenant général du bailliage de Chauny d'assigner le seigneur, assignation accordée le lendemain, suivie le 18 d'une condamnation prononcée naturellement par défaut. M. de Salency fit immédiatement opposition et protesta surtout contre la nouvelle prétention des habitants que le seigneur devait le jour de la fête aller, avec les tambours, chercher la rosière chez elle avant dix heures, puis la mener, suivis de douze jeunes filles vêtues de blanc avec une écharpe bleue, à la messe où elle aurait un prie-Dieu et offrirait le pain-bénit ; le seigneur devait faire de même pour les vêpres.

M. Target rédigea un très-habile mémoire en expliquant que le changement du tableau s'expliquait très-honorablement par le désir du curé de placer dans la chapelle la représentation d'une scène éminement intéressante pour l'institution ; il rappelait en

effet l'incident suivant : En 1640, Louis XIII se trouvant au château de Varennes, près de Noyon, chez le marquis de Barbançon au moment de la Saint-Médard, et ayant été prié par M. de Belloy, seigneur de Salency, d'assister à la cérémonie, envoya en son nom M. de Gordes, commandant de ses gardes, en ordonnant qu'en souvenir le chapel de roses fut désormais orné d'un ruban bleu en soie au bout duquel serait attachée une bague d'argent qui devait pendre sur le front de la rosière [1]. Il refutait les arguments de M. Trousseau et le faisait, il faut l'avouer, victorieusement, en produisant un certificat du Sr Garde de Matigny, bailli de Salency, déclarant que 30 ans auparavant, à plusieurs reprises, en l'absence du seigneur, il avait choisi la rosière entre 3 candidats désignées par l'assemblée des habitants ; — et une déclaration analogue de Sr Sezille, receveur de la seigneurie de 1722 à 1735, constatant en outre la présence de « violonneux » à la fête. Enfin M. de Portelance, beau-frère de M. Danré de Salency, joignit sa protestation à tous ces actes hostiles à son parent, à cause des droits éventuels de sa femme, substitués à la terre par testament de son père en cas de décès de son frère sans postérité [2]. Le parlement rendit enfin, le 21 décembre 1774, un arrêt dont la teneur n'était pas douteuse et qui donnait gain de cause aux Salenciens en promulguant un règlement en 18 articles complètement conformes à leurs prétentions et rappelant officiellement toutes les cérémonies à pratiquer et tous les détails du repas et de la fête. Pendant le cours du procès, M. Blin de Sainmore avait adressé à la reine une requête en vers au nom des filles de Salency, à la date du 23 septembre, et nous y trouvons cette peinture très-réussie de la cérémonie :

Mais de la fête annonçant le retour
Déjà la cloche et déjà le tambour
De tous côtés appelle un peuple immense.
On se rassemble ; on part, et le Clergé

1. Le seigneur fit décrire par le notaire Gourdin, le 25 août 1774, ce fameux tableau dont on parla tant dans cette procédure. « S. Médard en habit pontificaux, près d'une chapelle, au-dessus d'un autel avec un chanoine régulier en blanc, surplis et tenant une couronnne de roses avec un ruban bleu et une bague qu'il met sur la tête d'une jeune fille à genoux, en blanc, entre son parrain et sa marraine, à genoux aussi ; puis le seigneur appuyé sur sa canne, deux prêtres, 3 enfants de chœur, un bedeau, 12 jeunes filles en blanc avec écharpe bleue, un suisse, un violonneux et du peuple.

2. Il offrit une rente de 100 francs au lieu de celle de 25 réclamée au seigneur.

Vétu de lin, dans un profond silence
Marche à pas lents en deux files rangé.
Le Curé suit, et la jeune Rosière
En habits blans, ses longs cheveux épars,
N'osant lever sa timide paupière,
Par sa pudeur charme tous les regards.
A ses côtés douze Vierges légères,
Lui disputant de sagesse et d'appas,
En jupon blanc, en corset de bergères,
Ornent sa gloire et ne l'effacent pas.
Dans le Château la Rosière introduite
De son Seigneur reçoit les compliments,
Et de sa main au Temple reconduite
Marche en triomphe au son des instruments.
Au sein du chœur que la foule environne,
Pour cette Reine un trône est préparé,
Elle s'y place et des mains du Curé
Reçoit enfin l'encens et la couronne.

M. de Salency n'eut gain de cause qu'au sujet du fameux tableau. Les habitants durent l'enlever de l'autel pour le placer dans un endroit quelconque de la chapelle en rétablissant une peinture représentant saint Médard couronnant la rosière conformément à l'ancienne peinture, mais aux frais du seigneur.

La cour supprima également un mémoire émané de celui-ci, et un autre des habitants, comme mutuellement injurieux. Le seigneur eut à payer tous les dépens et les affiches du jugement au nombre de trente exemplaires. Les choses restèrent là. Le curé Sauvel triomphant, s'appliqua dès lors à donner une grande célébrité à la fête de la Rose de Salency et il trouva un aide puissant dans l'avocat Target[1], non moins épris de popularité. Il l'invita donc à venir présider la cérémonie en 1776, mais il ne put s'y rendre et fut remplacé par Elie de Beaumont qui échangea avec le curé une longue et empressée correspondance. L'année suivante ce fut le maréchal de Broglie, frère de l'évêque de Noyon, qui rendit par sa présence la fête plus solennelle : il amena avec lui sa femme, quatre de ses fils et sa nièce de Lameth : la noblesse des environs s'empressa d'accourir. Le parrain devait être le maréchal, qui dut refuser « étant botté » et se fit remplacer par son second fils le comte de Rével accompagné de la marquise de Lameth. L'abbé de Sinet y chanta la messe. Une brillante collation eut lieu et fut suivie d'une collation intime à la cure, puis d'un bal sous les charmilles

1. Target refusa tout salaire pour ses services.

du presbytère où MM. de Broglie dansèrent avec la rosière[1]. En 1778, M. Target se rendit enfin aux instantes prières de l'abbé Sauvel[2]. Cette visite exauça les vœux et donna à la fête de la Rose une grande illustration. Au mois de juillet 1779 le peintre David publia le prospectus d'une gravure de la cérémonie : elle devait représenter au premier plan un musicien du village jouant de la musette ; au second, la mère de la rosière fait avancer une de ses petites filles pour qu'elle puisse mieux voir ; au devant, un tabellion assis à son bureau dicte le procès-verbal, tandis que la rosière paraît entourée de jeunes gens avec le drapeau de la Rose, des curieux à diverses places, deux arbres, les façades des maisons de la place du village, un joueur de loterie, des musiciens, etc.[3].

Le *Mercure* du 14 juillet 1782 décrit encore la fête de l'année racontée par Cassini qui y assista[4]. A ce moment l'abbé Sauvel en était complètement arrivé à ses fins : on lui écrivait de tous les coins de la France pour lui demander des détails en vue d'établissement de fête analogue à celle de Salency. C'est ainsi que des Rosières furent installées à Romainville, à Louville près de Chartres par le comte du Roure (1775), Canon-Mesidon Vieuxfumé, par Elie de Beaumont et Target (1775), qui déclara que « Salency est notre métropole. » Saint-Sauveur-le-Vicomte, Centonas, Réchicourt (1779), Soustolles par le prince de Ghistelles (1777), Saint-Farjeux près de Besançon, Nantes par les soins du conseil de ville, Grenoble par les soins de la milice (1781), Saint-Symphorien-d'Ozon, Boulogne, Montricour, Montureux, Briquebec, Bonneville, Condé, Mongeron, Brignoles par le parlement d'Aix (1787), Vauriac (1788), Brassac en Languedoc (1785), Marvaux près de Reims, Bachant près Mons, Bonnétable, la Brède, etc., etc.

Ces lettres sont nombreuses et existent soit à la cure, soit au château de Salency. Celles relatives à Mésidon, Canon et Vieux-Fumé sont excessivement curieuses par l'importance avec laquelle MM. de Beaumont et Target s'occupaient de cette matière.

1. Voir *Affiche de Lorraine*, n° 25, du 19 juin 1777.

2. La rosière fut Mlle Quillet.

3. Le prix de la gravure était fixé à 24 fr. l'exemplaire. Nous ne croyons pas que ce projet ait eu de suite.

4. M. de Sauvigny publia alors *l'Innocence et la Vertu*, idylle sur la Rose de Salency. Paris, Ruault, in-12.

Le couronnement de la rosière continua à Salency sans autre interruption pendant la Révolution jusqu'en 1793; mais il y eut couronnement dès le 3 prairial, an II. Depuis nous n'avons d'autre incident à enregistrer que la visite de la duchesse de Berry le 25 mai 1821 avec Mgr de Bombelles : la rosière fut Marie-Rose-Magdeleine-Geneviève Sozille, puis une autre visite le 10 mai 1826 de Mme la duchesse d'Angoulême, qui passa une partie de l'après midi au château où elle reçut la Rosière de l'année, Marie-Rose-Victoire Lemoine. Depuis le cérémonial a été de nouveau réglementé par une ordonnance épiscopale du 26 mai 1838, qui corrigeait plutôt qu'elle ne changea les anciens usages.

Le premier dimanche de mai, les pères de famille s'assemblent à l'heure de midi pour élire trois candidats, sur la proposition du curé, — après annonce de ladite réunion faite au prône le dimanche précédent et le jour même au son de la cloche ; le sort désigne ensuite entre les trois la rosière ; le choix est annoncé le dimanche suivant au prône. Puis le jour de Saint-Médard , la rosière , précédée de tambours, conduite par les autorités municipales, et ses deux compagnes candidats, suivie de douze jeunes filles choisies par le curé, toutes vêtues de blanc avec les rubans bleus et écharpe concédés par Louis XIII, escortée d'habitants armés, se rend à l'église pour entendre la messe sur un prie-Dieu au milieu du chœur, ses compagnes rangées sur deux lignes à ses côtés, entre ses parrains et marraines. Elle se rend ensuite dans le même ordre à sa demeure où elle offre aux jeunes filles « un modeste repas. » Un peu avant les vêpres elle vient au château chercher ses parrain et marraine, puis revient à l'église conduite par eux. Entre vêpres et complies, le clergé, suivi de la rosière et du même cortége que le matin, se rend à la chapelle, le célébrant tenant la couronne de roses avec le ruban bleu et la bague d'argent ; il la dépose sur l'autel, la bénit, la place sur la tête de la rosière agenouillée et entonne le *Te Deum*. Immédiatement après le cortége retourne à l'église. La rosière après l'office se dirige vers la « table » où se trouve la collation traditionnelle, bénie par le curé, avec la flèche, le sifflet, les éteufs, etc.; puis elle est ramenée avec le même cérémonial chez elle, où elle offre un gouter champêtre à ses parrain et marraine et à leurs invités. La commune paye à la rosière 25 fr. du chef de la libéralité de saint Médard, 120 fr. du chef du don de l'intendant de Soissons, la rente ayant été rembour-

sée. Elle fait en outre les frais du cérémonial : pain bénit, les deux cierges, le chapel de roses, l'anneau d'argent, le ruban, la flèche, le sifflet, les éteufs, le pain, le vin, les noix, le fromage, les jeux et prix.

En 1871 la rosière fut Mlle Désirée Cavé, arrière petite-nièce des rosières couronnées en 1766 et en 1777.

Un garde du corps, bel esprit, M. de Sauvigny, publia en 1770 « *la Rose ou la feste de Salency,* » dédiée à la comtesse de Genlis. Il débute par ces lignes : « Madame, cette feste de la Rose si connue aujourd'hui en France, je l'ai vue ignorée à 3 lieues de Salency. Je vous ai entendu lui donner les premiers éloges. C'est à vous qu'elle doit sa nouvelle célébrité. » Elle est accompagnée d'une charmante gravure de J.-B. Moreau d'après Greuze, représentant la cérémonie. Après une introduction historique tirée du n° 19 de l'*Année littéraire de* 1766, l'auteur a composé un roman de la Rose dont la fable est la suivante : Basile, jeune homme d'un village voisin, aime Lucie, de Salency ; le jeune Alexis la lui disputa comme étant Salencien ; elle est couronnée rosière et M. de Sauvigny la fait vivre sous Louis XIII pour raconter la visite du marquis de Gordes de la part du roi. Ce seigneur décide le mariage avec Basile quoiqu'étranger à Salency [1]. En 1794, Louis XVIII tenant sa cour à Blakembourg, en Allemagne, fut invité à assister à une fête de la Rosière et à décerner une couronne à la fille la plus vertueuse du canton. Au moment où S. M. couronnait la jeune fille, elle lui dit très finement, mais avec tout l'air de la naïveté : « Monsieur, Dieu vous la rende. » Ce fait historique a fourni le sujet d'une jolie gravure intitulée : *Les vœux de la Rosière accomplis.*

H. B.

1. Un vol. petit in-8°, avec titre gravé par Moreau le jeune. Paris, 1770. — Voir également sur ce sujet le récit excessivement curieux de la fête par Mme de Genlis dans ses *Mémoires*.—La Corbeille de Rose ou la Jolie Rosière. Paris, 1816, in-18. Gravure de Girodet.

CORRESPONDANCE INEDITE

DE

DOM THIERRY DE VIAIXNES

IV

..... Comme j'espère passer à Chaalons au commencement du mois d'aoust, nous nous expliquerons sur tout..... Je plains fort le diocèse de Rouen. La peinture qu'on vous en fait est affreuse. Nous n'avons pour le soulager que nos ferventes prières auprès du Seigneur. Nous les employrons d'autant plus volontiers que vos proches parens y auront (part). Dans quelques lettres du P. Quesnel, que vous n'avés pas veues, il y a des secrets que je ne peux pas révéler tant qu'il vivra ; ainsy, mon cher Monsieur, je ne peux vous en envoyer copie, quoy qu'elles soient très-édifiantes. L'appel de nos communautés de Metz est arrêté, sous le vain prétexte qu'il faut attendre que celuy de M. le cardinal de Noailles soit public. J'ay beau presser, je ne saurois rien gagner. On vient de m'écrire que M. le cardinal de Bissy, ayant travaillé avec un célèbre avocat pour dresser un Mémoire contre l'appel des quatre évêques, il l'a voulu présenter à M. le Régent, en luy demandant la permission de le faire imprimer. Ce Prince le luy a défendu, et luy a dit que, s'il paroissoit imprimé, il le feroit condamner à être brûlé par la main du bourreau. M. l'évêque d'Arras a dit depuis peu à ses amys, qu'ayant demandé à M. le Régent la permission de s'en retourner dans son diocèse, S. A. R. l'avoit prié de différer son départ de trois semaines ou un mois. Il y a encore quelque négotiation avec Rome sur le tapis. Dieu veuille qu'elle ne réussisse pas ! car elle ne pourroit être que préjudiciable à la vérité. Le silence et l'inaction de M. le Cardinal inspirent les mêmes dispositions aux personnes même les mieux intentionnées. On languit. J'en gémis. Prions Dieu qu'il donne le courage, le zèle, la fermeté à ceux qu'il a bien voulu éclairer des lumières de la vérité. Ayés la bonté de ne me pas oublier dans vos saintes prières, et de croire que je suis, etc. D. THIERRY DE VIAIXNES.

A Beaulieu, le 30 juin 1717.

* Voir page 401, t. VII et page 57, t. VIII, 4e année, de *la Revue*.

Suscription. A Monsieur Longer de Saint-Jean, sacristain de la cathédrale dans le cloître. A Chaalons.

V

Billet daté de Beaulieu, 20 février 1718, où dom Thierry approuve un ouvrage manuscrit, dont il ne rapporte point le titre, et déclare qu'il est d'avis de recevoir dans la congrégation, « sans rescrit de Rome, » un religieux qui lui fera « honneur, » mais qu'il ne nomme pas.

VI

De Saint-Vanne de Verdun, 27 juillet 1718. — Billet de dom Thierry, malade et à l'infirmerie. Regrets sur le départ du R. P. D. Colomban Plouvier ; « il paroit visiblement que la Providence le veut dans l'ordre de Citeaux, pour y défendre la vérité, qui y est si peu connue, et y maintenir la régularité, qui y reçoit de si grands échecs. » Un mot d'une « fâcheuse affaire » que Longer de Saint-Jean s'est attirée de la part des libraires de Châlons, pour la vente des livres, qu'il ne faisait que par charité ; il y a procès, et la cause est évoquée aux requêtes du Palais ; l'évêque s'est déclaré contre les libraires.

VII

..... Mille obligations, mon cher Monsieur, des deux mandemens de Monsieur de Chaalons que vous m'avés envoyés. Je les ay admirés, particulièrement le second. On les a lus à notre réfectoire, et chacun en a été charmé. Mais que je souhaiterois ardemment qu'il donnât au public l'excellente pièce latine que Sa Grandeur eut la bonté de me lire à Hautvillier ! Je n'ay encore rien vu de plus beau en ce genre. Il faut espérer que quelque jour elle paroitra pour la gloire de la vérité, le bien de l'Eglise et l'édification des fidèles. La lettre de ce Prélat aux Religieuses de son diocèse, dont vous m'avés fait présent, m'a enchanté. Je l'ay envoyée aujourd'hui à nos Religieuses de l'abbaye de Saint-Maur, pour la leur faire lire en communauté. On ne peut rien de plus touchant, de plus solide ny de plus édifiant pour des vierges consacrées à Dieu. Je voudrois bien que notre Prélat en fit autant ; mais, quoy qu'il ayt d'ailleurs beaucoup de mérite, il ne sort presque rien de sa plume. Je vous envoye un exemplaire imprimé de son dernier acte d'appel et d'adhésion ; tout l'essentiel y est, mais on n'y trouve aucun motif ; il se repose sur ceux qu'ont don-

nés les quatre évêques et monseigneur le cardinal de Noailles. Il n'employe personne, et veut tout faire tout seul. Aussy faut-il avouer qu'il a un zèle et une fermeté incomparable pour la défense de la vérité.

Faute de loisir, je ne vous écris point la relation de tout ce qui s'est passé à Verdun depuis six semaines au sujet de la Constitution et des appels ; mais j'espère que vous me le pardonnerés d'autant plus aisément que je prie le R. P. prieur de Saint-Pierre de vous communiquer et vous laisser copier tout ce que je luy écris fort amplement à ce sujet. M. notre évèque m'occupe beaucoup ; à peine ay-je le loisir de respirer, et je suis en retard avec presque tous mes amys pour des réponses, quoyque depuis deux mois ils m'accablent de nouvelles. Je ne saurois trouver le moyen de travailler à la grande lettre à M. de la Trappe, et depuis mon retour je n'y ay pas mis un mot. Il n'y en a pas néaumoins encore un quart de fait. Si je l'achève, vous serés des premier à qui j'en feroy part.

..... Le P. Quesnel n'a jamais été novice à la Trappe, mais il y a fait deux ou trois fois d'assés longues retraites.

Le R. P. abbé de Saint-Airy ne sera de retour que sur la fin de cemois, ou au commencement de l'autre. Sa communauté ayant appelé et signé son acte d'appel, il a mis au bas qu'il approuvoit en qualité d'abbé et de visiteur ce que ses religieux avoient fait, qu'il y adhéroit autant que besoin étoit pour confirmer l'acte, et qu'ayant déjà appellé tant à Chaalons que quinze mois après à Hautvillier, ce qu'il spécifie en détail, il confirmoit encore ses appels et appelloit de surabondant, etc. C'est ce qu'il fit le 14 novembre. Beaulieu avoit appellé le 7, et nous n'appellâmes que le 18. Le même jour nous portâmes nos trois actes à M. de Verdun, qui les fit enregistrer le lendemain dans le greffe de son officialité.

Vos nouvelles de Reims m'ont fait bien de plaisir, aussy bien que celles d'Auxerre et de Rouen. Je vous en remercie. Si le R. P. prieur de Chaalons n'a pas nos actes d'appel, j'auray soin de vous les faire décrire tous trois et de vous les envoyer par la première commodité. On m'a fait part de celuy de Saint-Remy de Reims, qui est excellent.....

D. Thierry de Viaixnes.

A Saint-Vanne de Verdun, le 5e décembre 1718.

VIII

Soli Deo honor et gloria.

Mon très-cher Monsieur.... On vous a mal informé de M. l'évêque de Troyes. Il a souscrit il y a longtems à l'acte d'appel de M. le cardinal de Noailles, et il appellera sûrement. Il est vray qu'il diffère, et qu'il ne veut pas que son chapitre et ses curés appellent avant luy, parce qu'il veut les réunir et se mettre à leur tête dans un synode. Je scay qu'il jette des mesures à Paris pour ce sujet. On en sera content dans la suitte. Je n'en oserois autant dire de M. de Metz, qui fait de fort vilains manèges. Je scay encore que Monseigneur de Chaalons voudroit bien donner au public sa pièce latine, qui produiroit un très bon effet; mais certaines gens trop politiques la trouvent trop rigoureuse en certains endroits, et voudroient qu'on l'adoucît; et moy au contraire j'y ay remarqué quelques endroits un peu trop foibles, et je souhaiterois qu'on la fortifiât. Les circonstances changeront, et peut-être que mes désirs seront accomplis en ce point. Je verrois bien volontiers l'appel de Vauclere, parce que c'est le premier de l'ordre de Citeaux, que je considère beaucoup celuy qui en est abbé. Je luy ay et écrit depuis peu, aussy bien qu'à D. Colomban.

Je prie le R. P. prieur de Chaalons de vous communiquer tout ce que je luy envoye, et, pour surcroît d'étrennes, je ne crois pas vous pouvoir faire un plus beau présent que de vous copier icy les deux dernières lettres que j'ay reçues de mon cher P. Quesnel. Les voicy. Elles sont toutes deux d'Utrecht. La première est du 30 septembre 1718.

Lettre du P. Quesnel à D. Thierry de Viaixnes.

« Vous m'oublieriés, mon très cher Père, si je ne vous faisois « quelquefois souvenir de moy ; et je paroitrois ingrat envers « le très-respectable abbé que vous savés (*D. Mathieu Petit-* « *didier*), si, après les bontés qu'il a eues pour moy, je ne « cherchois l'occasion de lui témoigner ma sincère reconnois- « sance. Comme vous avés été le canal par où j'ay receu les « marques particulières de sa bonne volonté pour moy, vous « le serés aussy, je vous en prie, des nouvelles assurances de « mon respet pour luy.

« Je ne scay où vous êtes, mon cher Père, ny ce que vous « faites ; car, d'être sans rien faire, c'est ce que vous ne vou- « driés pas. Si vous êtes vers la Lorraine, dites-moy un peu

« si ces messeigneurs les évêques de Metz, de Verdun, de « Chaalons-sur-Marne, etc., qui, en se joignant à Mr le Car- « dinal en 1714, condamnèrent le livre des *Réflexions morales* « avec cette Eminence, sont encore dans la même disposition. « Depuis le tems des complaisances et des ménagemens qui « arrachèrent cette condamnation de la main même de ceux « qui approuvoient ce livre dans le cœur, n'ont-ils point été « satisfaits des éclaircissemens qu'on a donnés depuis quatre « ans, et qui ont dû dissiper ces nuages de préventions et « effacer les soupçons de Jansénisme dont ils ont noirci ce pau- « vre livre si infortuné? M. l'évêque de Boulogne leur a donné « un bel exemple de la générosité avec laquelle un évêque doit « réparer le tort qu'il a fait à un prêtre et à ses écrits par une « condamnation et une proscription qui laissent une tache sur « l'un et sur l'autre. S'ils ne se rendent pas à la lumière qu'on « leur a portée jusque sous les yeux, ils sont bien à plaindre, « et ils le sont encore plus si, étant convaincus de la pureté « de la doctrine du livre, un respect humain les retient et les « empêche de rendre justice à qui ils la doivent, quelqu'élevés « qu'ils soient au-dessus d'eux. Je vous communique cette « réflexion pour avoir quelque chose à vous dire, mon R. P.; « car des nouvelles des affaires de l'Eglise, ce n'est pas de ce « côté-cy que vous en attendés. S'il est vrai que Rome a tonné « et fait schisme avec ceux qui ne sont pas engoués de la Cons- « titution, et que d'un autre côté M. le Cardinal et sa compa- « gnie publient leur appel, nous allons voir une nouvelle « scène. Dieu veuille qu'elle se termine à sa gloire, à l'hon- « neur de la vérité et au bien de l'Eglise. Je suis sincèrement « et cordialement tout à vous en N. S. J. C. Signé : Dupuis. »

Je ne craignis point de faire lire cette lettre à Mgr de Verdun. Elle produisit de fort bons effets. Il me chargea entre autres choses de luy écrire de sa part, 1° qu'il le regardoit comme un saint prêtre très catholique et qu'il se recommandoit avec confiance à ses prières, 2° qu'il n'avoit jamais prétendu condamner sa doctrine, mais son livre, uniquement parce qu'il causoit du trouble dans l'Eglise, et qu'il en useroit de même de celuy de l'Imitation de Jésus-Christ, s'il étoit dans le même cas, quoy que d'ailleurs il le crût excellent, 3° qu'il y avoit quelques expressions trop dures dans le livre du P. Quesnel, et que, si on les vouloit corriger dans une nouvelle édition, il y donneroit luy-même son approbation. Je fis une fort ample réponse au P. Quesnel. Voicy la sienne, du 1er de décembre 1718.

Lettre du P. Quesnel à D. Thierry de Viaixnes.

« ..... Je reçois avec une respectueuse reconnoissance les « témoignages que Mgr de Verdun vous a donné de sa bonté « pour moy..... La proposition de faire des corrections au « livre des Réflexions morales est dangereuse ; ce seroit un « aveu que ces expressions auroient été bien condamnées, et « donner un sujet de triomphe aux ennemis de la vérité. Feu « M. de Meaux les a justifiées et défendues avec vigueur ; les « évêques qui ont envoyé au pape leurs difficultés les ont aussy « authorisées et justifiées. Ce ne sont pas mes expressions, ce « sont celles de l'Ecriture et de la tradition; je n'en suis pas le « maitre.

« Ce m'est une grande consolation d'apprendre les sentimens « si favorables et les bontés qu'a pour moy Mgr de Chaalons. « Je suis toujours flatté d'avoir quelque part à l'honneur de « sa bienveillance.....

« Il faut que je vous parle d'une chose que j'ay fort à cœur. « Vous n'ignorés pas l'état déplorable où est l'église de ces « provinces. La cour de Rome s'en est emparée, et veut « la gouverner avec une verge de fer. Cependant il y a deux « chapitres qui ont toujours conservé leur authorité, telle que « l'ont les chapitres *sede vacante*. Cette authorité est très bien « fondée, et c'est une injustice criante que de prétendre la « gouverner comme une église de la Chine et de la Perse ou « du Tonkin. Depuis son établissement par saint Villebrod et « saint Boniface, qui ont été de votre ordre de Saint-Benoît, « il s'est toujours conservé un grand peuple très fidèle et « très catholique, et la succession des pasteurs n'y a jamais « été interrompue. La cour de Rome laisse cette église sans « évêque, et prétend la gouverner par un internonce de « Bruxelles ou par le nonce de Cologne. Les deux chapitres « ont chacun leur grand vicaire. Celuy de Harlem, vendu à la « cour de Rome, ne veut point exercer son pouvoir ny donner « des dimissoires pour les ordres. Celuy d'Utrecht, qui est le « métropolitain, l'exerce, établit des pasteurs et donne des « dimissoires ; et à raison de la négligence de son suffragant, « il doit en donner même pour ceux du diocèse d'Harlem et « des autres qui y sont soumis. On peut dire qu'il n'y a de « bons sujets que ceux qui sont de la dépendance du chapitre « d'Utrecht. Ceux que les nonces ont mis en place sont des « misérables ou des lâches, qui signent toutes les Bulles et « tous les décrets de Rome. Et c'est par le refus qu'ils font

« de signer ces Bulles, que les bons sujets sont exclus des « ordres et qu'on ne veut point donner d'évêques. Si donc « dans vos quartiers il se trouvoit un évêque qui voulût « bien recevoir les dimissoires du vicariat d'Utrecht, et « luy ordonner des prêtres, ce seroit un grand secours « pour cette Eglise ; sans cela, elle périra ; les Romains « y entretiendront le schisme, qui est déjà tout formé, et que « les Mendians, qui attirent tout à eux, augmentent autant « qu'ils peuvent pour profiter du trouble. Cette action seroit « bien digne de Mgr de Chaalons... Au reste, tout se pourroit « faire en secret, comme on l'a fait jusqu'à présent. Si j'étois « évêque, moy indigne, voyant l'extrême besoin d'une Eglise « et pouvant luy procurer des pasteurs et luy ordonner des « prêtres, je ne croirois pas en conscience pouvoir le refu- « ser..... »

Non seulement j'ay fait lire cette lettre à Mgr de Verdun, qui en a été très-content, qui l'a retenue six jours, et qui en a fait tirer copie par son secrétaire ; mais j'en ay envoyé copie aussy bien que de la précédente à Mgr de Chaalons, avec une lettre très pressante que je luy ay écrite au sujet des ordinations des Hollandois. Elle arriva à Chaalons comme S. Gr. étoit sur le point de partir pour Paris. Je n'ay point eu de réponse. Apparemment qu'elle voudra auparavant consulter M. le cardinal de Noailles et d'autres de ses amys pour se déterminer. Mais assurément aucune vue humaine et de politique ne devroit empêcher une si bonne œuvre ....

D. Thierry de Viaixnes.

A St-Vanne de Verdun, le 15e de janvier 1719.

Suscription. A Monsieur de Saint-Jean, sacristain de la cathédrale, dans la grande rue, vis-à-vis la porte du Cloître. A Chaalons.

(*A suivre*).

LES ARCHIVES DES ACTES DE L'ÉTAT-CIVIL

DE

CHALONS-SUR-MARNE

1687. Le 23 janvier 1734, né Jérôme-Marie, f. de Messire Philippe Aubelin, Ch. S. de Villers-aux-Bois, Gigny, Loisy et a. l. et de d. Marie-Catherine Beaugier.

1688. Le 1er mars 1734, Marie-Bonaventure-Christophe Fagnier, Esc. S. de Mardeuil, f. de f. Jean Fagnier, Ec. S. de Mardeuil et de dame Louise Baugier et dlle Remiette-Therèse Bureau, f. de Léonard Bureau, Ec. S. de St-Pierre, Sec. du R. près le Pt d'Aix et de d. Francoise Durand.

1689. Le 25 juin 1734, née Marguerite-Jean-Baptiste, fille de Jean-Bte du Boys, S. de Chanteresne, Jonchery, Souin, et a. l. et de d. Marie-Elizabeth Raulet.

1690. Le 15 septembre 1734, née Anne-Madeleine-Louise, f. de Claude-François, Ec. S. de Chauffour et de d. Madeleine Baugier.

1691. Le 4 octobre 1734, née Paule-Louise-Francoise Pome, f. de Louis-François de Chastillon, Esc. S. d'Oger et de d. Madeleine-Pome Gaulard de la Motte.

1692. Le 5 décembre 1734, née Marie-Jeanne, f. de Germain du Boys, Ec. S. de Crancé et de d. Remiette Fagnier de Mardeuil.

1693. Le 29 décembre 1734, déc. dlle Claude-Angelique Hennequin de Matry, 67 ans. Inh. en cette Egl.

1694. Le 11 janvier 1735, marié Pierre-Louis Baugier, Ec. S. de Bignipont, f. de f. Pierre Baugier, Ec. S. de Bignipont et de d. Marie-Anne Givry, et dlle Marie-Anne-Jacquette Papillon, f. de Pierre Papillon. Ec. S. de la Ferté et de d. Jeanne du Verdier.

1695. Le 18 fevrier 1725, Madeleine-Jeanne-Claire, fille légitime de François-Jean-Marie Morel, Chev. C. du R. Présidt au Prés. cette ville et de d. Marie-Blanche le Clerc, son ép. de cette par. est née et a été b. ayant eu pour p. Nicolas le Clerc. Ch. Sgr de Morains, Présidt trés. de Fr. au bur. des fin. de Champ. et pour m. dame Madeleine Morel, veuve de Nicolas Faudel, Ch. C. du R. en ses Cons. Presidt en la Cour des Monoyes de Paris, rep. par dlle Anne-Jeanne Hocart de Renneville.

* Voir page 67, t. VIII, 4e année de la *Revue de Champagne*.

1696. Le 20 fevrier 1735, dame Marie-Blanche le Clerc, ep. de François-Jean-Marie Morel, Ec. C. du R. Présidt au Prés. de Chaal. agée de 32 ans est déc. et le 21, son corps a été inh. en cette Egl.

1697. Le 14 aout 1735, né Claude, fils de Francois de Ligondez et de d. Marie-Anne Taverne de Morvillers.

1698. Le 8 septembre 1735, né Memie, f. de M. Jean Maupas et de d. Marie Gombault.

1699. Le 12 octobre 1735, déc. d. Marguerite Billecart, veuve de Messire Pierre de Pinteville, Ec. Sgr de Cernon, Domartin et a. l. anc. cap. d'inf. 63 ans. Inh. en cette Egl.

1700. Le 17 novembre 1735, née Nicolle, f. de Jean-Baptiste du Boys, Ec. S. de Chanteresne et de d. Marie-Elizabeth Raulet.

1701. Le 21 novembre 1735, née Marie-Louise, f. de M. Joseph de Vige de Sailly et de d. Marie-Jeanne Godard.

1702. Le 12 décembre 1735, déc. M. Jean-Charles Fagnier de Marsenay, Ec. Lieut. au Rég. de Cambresis, 20 ans. Inh. en cette Egl.

1703. Le 25 janvier 1736, déc. M. Pierre-François Gargam, 52 ans. Inh. en cette Egl.

1704. Le 28 fevrier 1736, né Pierre-François Memmie, f. de Louis-François de Chastillon, Ec. S. d'Oger et de d. Madeleine Pome Gaulard.

1705. Le 10 mai 1736, né Edme Memie, f. de Claude-François, Ec. S. de Chaufour et de d. Madeleine Baugier.

1706. Le 9 juin 1736, déc. Marie-Madeleine Billet, veuve de f. Mre Nicolas Parchappe des Noyers, 72 ans. P. Ste-Marguerite. Inh. en cette Egl.

1707. Le 6 novembre 1736, né Pierre-Charles, f. de messire Philbert-Henry du Verdier, S. de Moncet, off. du R. et de d. Denyse Geoffroy.

1708. Le 12 novembre 1736, marié Jean-Baptiste Benjamin d'Origny, f. de f, Jeremie d'Origny, anc. Lt de Roy à Chal. et de d. Elizabeth Heudelot, et Marie-Anne, demoiselle de Pinteville de Cernon, f. de f. Pierre de Pinteville, Ec S. de Cernon et de Dommartin Lettrée, et de d. Marguerite Billecart.

1709. Le 19 novembre 1736, marié M. Charles-François de Parvillez, f. de Adrien de Parvillez, Sgr de Villeneuve-sur-Fère et de d. Marguerite de Bar, et dlle Louise-Alexandre Baugier, f. de f. M. Pierre Baugier, Ec. S. de Bignipont et de d. Marie-Anne Givry, en prés. de h. et p. d. madame Marie d'Haussonville de Vaubecourt, veuve de h. et très p. Sgr François d'Estaing, chev. de tous les ordres du R. Lieut, gén. de ses armées, Gouv. de Douay et de Chaal.

1710. Le 15 décembre 1736, né Claude, fils de Jean-Bapt. du Boys, Sgr de Chanteresne et de d. Elizabeth Raulet.

1711. Le 27 décembre 1736, né Henry-Jean, f. de Messire Charles-Antoine d'Argent, Ec. Sgr de Deux-Fontaines et de d. Marie-Marguerite Cabrillon.

1712. Le 13 fevrier 1737, déc. Claude-George Fagnier, Ec. Sgr de Marson et a. l. 57 ans. Inh. en cette Egl.

1713. Le 5 mars 1737, né François-Remy-Florimond, f. de Germain du Boys, Ec. S. de Crancé, comm. des guerres, et de d. Remiette Fagnier de Mardeuil.

1714. Le 12 mars 1737, déc. Claude-Jacques Deu du Mesnil, Ec. Lieutenant au Rég. de M. le Dauphin, 30 ans. Inh en cette Egl. des religieuses Mathurins.

1715. Le 30 mars 1737, François-Jean-Marie Morel, chev. Sgr de Vitry-la-Ville, Cheppes, Vouciennes et Glacourt, Cons. du R. Présidt au Prés. de Chaal. veuf de d. Marie-Blanche le Clerc, d'une part, et Anne-Jeanne Hocart de Renneville, damoiselle fille de Jean Hocart, chev. Sgr de Renneville, et de f. d. Marie le Vautrel, d'autre part, tous deux de cette par. après la dispense de cour de Rome au quatirème degré de consanguinité, la publication d'un ban, la dispense de deux autres et la cérémonie des fiançailles ont été mariés en l'Egl. par. de Renneville.

1716. Le 30 mars 1737, déc. Marie-Agnès Braux de Vaux, dlle, 60 ans. Inh. en cette Egl.

1717. Le 4 juin 1737, marié Claude-François-Xavier Deu, Ec. f. de Jacques-Joseph Deu, Ec. Sgr de Perthes, le Mesnil et a. l. et de d. Marie-Anne le Vautrel, et Elizabeth-Thérèse Fagnier, f. de f. Claude-Georges Fagnier, Ec. et de d. Louise Lorain.

1718. Le 17 aout 1737, marié André-Nicolas le Clerc de Morains, Ec. f. de Nicolas le Clerc, Ec. C. du R. Tr. de Fr. en la gén. de Ch. et de d. Charlotte-Rose de Poiresson et dlle Gabrielle-Louise Papillon, f. de Pierre Papillon de la Ferté, Esc. Cons. du R. et de Jehanne du Verdier.

1719. Le 26 septembre 1737, née Marie-Anne-Françoise, f. de Charles-François de Parvillez, Ec. et de d. Louise-Alexandre Baugier.

1720. Le 31 décembre 1737, né Maurice-Remy, f. de Bonaventure-Christophe Fagnier, Ec. S. de Mardeuil et de d. Remiette-Thérèse Bureau.

(*A suivre*). Cte D. DE R.

NÉCROLOGIE

Nous avons annoncé la mort de Mlle de Miremont, mais une mention aussi courte n'est pas suffisante pour une femme qui a fait tant de bien dans sa vie. Nos lecteurs seront certainement de notre avis :

« Née à Brienne (canton d'Asfeld, Ardennes), le 2 août 1805, d'une noble famille qui habitait alternativement Reims, rue St-Hilaire, et ses terres, Mlle de Miremont commença de bonne heure son existence de dévouement aux autres. Les soins qu'elle donna à sa mère pendant une longue et cruelle maladie, ses visites fréquentes aux pauvres malades, à Reims, à Brienne et dans les environs, la disposèrent, dès sa jeunesse, au genre de vie qu'elle devait embrasser plus tard.

« Devenue, par la mort de ses parents, maîtresse d'une fortune relativement considérable, elle résolut de consacrer tous ses revenus à l'éducation des pauvres orphelines, et depuis 40 ans que son œuvre dure, elle a eu, en moyenne à sa charge, de 30 à 40 orphelines par année. Au début, l'œuvre a été un peu aidée ; depuis bien longtemps déjà la fondatrice pourvoyait à tout.

« Le premier orphelinat de Mlle de Miremont fut ouvert en 1840, rue Brûlée, 48, puis transporté rue du Bourg-St-Denis, dans la maison occupée actuellement par la Compagnie du Gaz, et que venait d'abandonner M. Charlier, qui avait posé là les bases de sa belle œuvre de Bethléem. C'est en 1848 que Mlle de Miremont alla s'établir, 9, rue Brûlée, où elle vient de mourir.

« Quand on songe qu'en 1840 et bien longtemps encore après, nous n'avions à Reims d'autre asile pour les orphelines que l'Hôpital général, réservé exclusivement aux enfants de la ville, on comprend le bien qu'a dû faire, pendant ce long espace de temps, la regrettée Mlle de Miremont. Son œuvre, il est vrai, meurt avec elle, mais Saint-Remi, Saint-André, Sainte-Geneviève, la Compassion ont leurs orphelinats. En s'endormant dans le Seigneur, Mlle de Miremont savait que les pauvres petites filles sans parents trouveraient toujours à Reims un asile et des cœurs dévoués : l'ambition de sa vie était réalisée, elle s'endormait en paix. » (*Bulletin du Diocèse*).

* * *

On annonce la mort de M. Louis de Partouneaux, à 45 ans, fils de baron et neveu du général de division comte de Partouneaux ; son aïeul, lieutenant général également était né à Romilly-sur-Seine en 1791 ; il fut un des plus brillants divisionnaires de la Grande armée, il se signala notamment à la retraite de Russie. Il avait épousé Mlle de

Bréa, sœur du général assassiné aux journées de juin ; grand officier de la Légion d'honneur, il avait été député du Var sous la Restauration.

* * *

On annonce la mort du jeune baron de Sachs, dont le père possède le château de la Ville-au-Bois, à Jonchery-sur-Vesle. Il avait épousé Mlle Bazire.

* * *

M. Charles-Gustave Lefebvre, baron de Plinval, est décédé à Paris, le 15 février dernier, âgé de 67 ans.

M. Charles-Gustave Lefebvre, baron de Plinval, était fils de Charles-Gustave Lefebvre, comte de Plinval, seigneur de Bergères, Biffontaine, Boissy et autres lieux. Celui-ci figurait comme tel aux Etats-Généraux de Champagne en 1789. Gentilhomme ordinaire de la Chambre du roi, il servit aux mousquetaires noirs de la garde du roi de 1766 à 1775, passa ensuite comme capitaine de remplacement au régiment de Vermandois, fut fait chevalier de Saint-Louis en 1791, combattit avec les Suisses à la triste journée du 10 août 1792, et fut un des derniers fidèles du roi qui restèrent aux Tuileries. Au retour des Bourbons en 1814, il fut fait chef d'escadron. Il avait épousé Eléonore-Julie-Louise Courtin d'Issy, petite-fille du célèbre diplomate du XVIIe siècle.

Bergères-les-Montmirail formait une importante seigneurie, qui appartenait, au commencement du XVIe siècle, à la famille de Soisy. Plus tard, nous y voyons les Nargonne qui ont eu pour dernier représentant la duchesse d'Angoulême, laquelle épousa Charles de Valois, fils de Charles IX et de Marie Touchet, et mourut à Montmort où est son tombeau qui constate que son décès arriva 127 ans après celui de son royal beau-père; elle avait 23 ans quand elle se maria et le duc en avait 77. Bergères passa ensuite aux familles de Persan, Guérard, de Malleville par mariage, et à la fin du XVIIIe siècle, par acquêt par M. le comte de Plinval, père de celui dont nous annonçons la mort et possédait encore le château.

* * *

M. Alfum Chevallier, officier de la Légion d'honneur, professeur honoraire de chimie à l'Ecole supérieure de pharmacie, est mort à Paris au mois de novembre dernier. Il était né à Langres, le 17 juillet 1793. Il laisse d'estimables travaux sur la chimie et siégeait à l'Académie de Médecine depuis 1821.

* * *

Mme Husson, veuve du général Husson, qui a longtemps commandé à Troyes sous la monarchie de Juillet et est mort sénateur du second empire, vient de léguer à la ville de Troyes, outre une somme importante, un grand buste en bronze de Napoléon, un petit buste et trois tableaux dont un de Berghem.

* * *

M. Cunin-Gridaine, riche industriel des Ardennes et sénateur de ce département, vient de mourir à Paris le 24 février. Il appartenait au centre gauche. Il était fils aîné d'un ancien ministre de la monarchie de Juillet.

*
* *

Nous avons omis de mentionner, à la date du 17 septembre 1879, la mort de M. Hanesse, curé doyen d'Ay (Marne). Né à Rethel en 1825, il a attaché son nom à la reconstitution du collége de cette ville après la guerre et a écrit quelques beaux travaux : l'*Histoire de sainte Macre, patronne de Fismes* (1861) ; *La Confrérie de Sainte-Macre* (1865) ; un Mémoire sur le Sacre, couronné par l'Académie de Reims en 1864, resté inédit ; l'*Histoire et la description de la cathédrale de Reims*, en collaboration avec M. l'abbé Cerf ; il laisse en manuscrit une *Monographie de l'église d'Ay*.

*
* *

On annonce la mort de M. Buisson, colonel du 15e dragons, officier de la Légion d'honneur, originaire de Dormans. Il n'avait que 52 ans.

*
* *

Le 6 mars est morte au château de Chaltrait (Marne), la comtesse de Gourcy, née Flavie de Mellet, à peine âgée de 42 ans. Son père, M. le comte de Mellet, d'une très-ancienne famille de la noblesse du Périgord, est le doyen des archéologues de la Champagne. Son mari est justement connu pour un talent remarquable comme aqua-fortiste, on lui doit une collection de châteaux de la Marne. Mme la comtesse de Gourcy était justement aimée dans le pays qu'elle comblait de ses bienfaits.

*
* *

Mme Louise Doligny, artiste dramatique, vient de mourir à Vitry-le-François, à l'âge de 70 ans.

Après avoir débuté comme danseuse, à l'âge de 16 ans, au théâtre de la Porte-Saint-Martin, elle passa au Gymnase, où elle prit l'emploi d'ingénue et créa, avec Luguet, le rôle de Zélia dans une pièce intitulée *Zélia la Danseuse*. On la vit aussi au Vaudeville, puis à Bruxelles, où elle obtint de nombreux succès.

L'état de sa santé l'avait forcée depuis à quitter le théâtre. Elle s'était retirée à Vitry-le-François, où de braves gens, qui l'avaient recueillie, l'ont soignée avec dévouement jusqu'à son dernier jour.

M. Doligny, mari de la défunte, était neveu du grand Talma et avait joué la comédie avec talent, à la Porte-Saint-Martin, à l'époque des grands drames de Dumas, ainsi qu'à Saint-Pétersbourg.

BIBLIOGRAPHIE

Armorial du département de l'Aube, par Alfred Roserot. — 1 vol. in-8°. Troyes, Dufour, 1879.

Curieuse et importante publication pour les familles en Champagne. M. Roserot s'est occupé des parties de la Champagne méridionale et du comté de Bar-sur-Seine, composant aujourd'hui le département de l'Aube ; il donne la description des armoiries des personnes ayant possédé des terres dans cette circonscription ou qui l'ont habitée d'une façon permanente ; de celles des évêques, des villes et communautés religieuses et laïques. M. Roserot s'est adressé à toutes les sources connues, et l'on peut dire que son travail est aussi complet que possible. Il donne les noms de famille avec leurs seigneuries et terres titrées, et termine par d'excellentes tables ; une surtout qu'on ne saurait trop recommander aux héraldistes : une table alphabétique de pièces héraldiques ; c'est tout ce qu'il y a plus commode pour l'explication des inscriptions que l'on trouve sur les monuments, les vitraux et les tableaux.

Une courte introduction traite du droit de porter des armoiries, lequel n'appartenait pas, comme on le sait, exclusivement à la noblesse ; le privilége de celle-ci était d'avoir seule le droit de les timbrer ; de l'armorial général dressé en exécution de l'édit de novembre 1696 ; des noms de famille ; de la particule, qu'on a toujours avidement recherchée car La Bruyère lui a consacré un de ses piquants chapitres. M. Roserot aurait pu s'étendre un peu plus longuement sur cette intéressante question ; son érudition l'y autorisait pleinement, et il aurait certainement fait plaisir à ses lecteurs. Disant avec raison qu'en France la particule n'a jamais eu de sens nobiliaire officiellement, il aurait pu cependant constater que l'usage, depuis deux siècles, le lui attribue à tort, parce qu'en Allemagne et en Franche-Comté (alors que cette province n'était pas française) ce droit existait ; à l'heure actuelle, toute personne annoblie en Allemagne, doit prendre la particule comme conséquence et preuve de son annoblissement. C'est évidemment à cette cause que remonte l'abus qu'il signale pour la France.

Nous ferons une seule observation. M. Roserot indique la famille de Saulx qui avait des seigneuries dans l'Aube, et d'autres en Perthois et en Astenois, comme originaire de la Bourgogne. MM. de Saulx — ou plutôt de Saux — voulurent, en effet, constamment se rattacher à la vieille race des Saulx-Tavanes. Mais, en 1764, leur chef dut signer une déclaration notariée, reconnaissant qu'il n'avait aucune parenté avec la maison bourguignonne. L'original de l'acte est aux archives de la Côte-d'Or.

E. B.

* * *

Encore une étude sur *Bibrax*, publiée par M. C. Mercier, dans le *Bulletin des sciences morales, lettres et arts de Seine-et-Oise*. L'auteur considère Bibrax comme une ville du territoire de Reims, sise à 12 kilomètres d'un lieu situé à la fois à une douzaine de kilomètres de l'Aisne et de la frontière du pays de Reims. Et après une suite d'appréciations soigneusement déduites, M. Mercier se décide à placer Bibrax sur le plateau culminant de la chaîne de collines qui s'étend à 11 kilomètres environ de l'Aisne et de Pont-Arcy, au lieu où s'élève le moulin de Vauxclerc, le long desquelles circule une vieille route gauloise, dite Chemin des Dames. Nous exposons la proposition de M. Mercier sans prétendre la juger. Un plan accompagne cette notice parue à Versailles, à la librairie Aubert.

* * *

Etat religieux ancien et moderne des pays qui forment aujourd'hui le diocèse de Soissons; par Ledouble, 1880. In-8° br.

Démembrement des anciens diocèses de Laon, Noyon, Soissons, Cambrai, Troyes et Meaux, la circonscription du diocèse actuel a subi peu de changements depuis le Concordat. L'auteur étudie la situation ancienne et moderne et donne le pouillé du diocèse. Son livre paraît écrit spécialement pour l'usage du clergé soissonnais; mais les laïques y rencontrent des indications nombreuses sur tous les faits qui se rattachent à l'histoire du Vermandois, de la Brie et de la Champagne.

* * *

Un éditeur-Mécène, M. Quantin, vient de fonder à Paris le plus important journal bibliographique qui ait été publié depuis la fondation de ces gazettes spéciales.

Dernier venu dans la littérature, *Le Livre* s'annonce avec un luxe d'ornementation capable de satisfaire les plus raffinés amateurs d'eaux-fortes, et il compte parmi ses directeur, rédacteurs et collaborateurs ce que l'on est convenu d'appeler en bibliographie, comme en toutes choses, le dessus du panier.

Divisé en deux parties, formant chacune un tout séparé, *Le Livre* débute par une bonne étude bibliographique et littéraire sur un *Index librorum prohibitorum*, récemment publié à Londres. L'auteur, M. Drujon de Troyes, analyse finement le recueil étrange publié par Pisanus Praxi, sur la littérature sotadique. L'*Armorial du Bibliophile*, naguère publié par M. Guigard, trouve dans *Le Livre* un complément utile, réclamé depuis longtemps par les amateurs de reliures écussonnées, chiffrées, armoriées.

Signalons en passant dans ce répertoire héraldique, où la Champagne sera représentée par de nombreux écussons, celui d'Angennes de Rambouillet, abbesse de Saint-Pierre de Reims, l'une des héroïnes des *Historiettes*, de Tallemant.

Un article de M. Bernard, sur les incunables de la Bibliothèque de l'Arsenal, mentionne la Bible imprimée à Venise, en 1476, par Nicolas Janson. Le savant langrois était directeur de la monnaie de Tours, lorsque Louis XI l'envoya à Mayence pour « s'informer secrètement de la taille des poinçons et caractères au moyens desquels se pouvaient multiplier par impression les plus rares manuscrits et pour en enlever subtilement l'invention. » Forcé de recourir aux moyens plus directs, Janson ayant décliné la gloire de fonder l'imprimerie parisienne, le roi fit venir d'outre-Rhin Ubrich Géring et ses acolytes qui élurent domicile à la Sorbonne.

La notice sur deux volumes, à la devise de Groslier, oubliés par Leroux de Lincy dans la savante monographie de cette collection célèbre, nous rappelle une anecdote relative à un autre volume, également inconnu, conservé dans la bibliothèque de l'archevêché de Reims, sous une très modeste demi-reliure en basane.

Ce volume : un Salvien, était recouvert d'une délicieuse reliure en veau, avec ornements à la grecque et entrelacs au milieu desquels brillait la devise IO. GROLIERI ET AMICORVM, quand il fut acheté par Mgr Gousset, prélat ennemi du luxe et dont la rudesse scientifique s'accommodait mal des maroquins ou des veaux fauves ornés, de provenances illustres. Aussi le volume, a peine arrivé à Reims, fut-il confié par le prélat, avecune délicieuse reliure de Clovis Eve, dont nous déplorons encore la perte, à maître Tinot, qui recouvrit d'une basane les volumes déshonorés.

Sauvé par celui qui écrit ces lignes, la couverture du Grosher fut cédée à Tross, acquis à la vente de cet éminent libraire par M. Claudin, elle est aujourd'hui dans le cabinet d'un bibliophile lyonnais qui convoitera toujours l'exemplaire du Salvien de l'archevêché de Reims, exemplaire non rogné, facile à replacer dans sa riche enveloppe primitive.

Puisse ce renseignement sur l'état matériel de ce « corps sans âme » amener un échange de bons procédés entre les riverains de la Vesle et du Rhône. Quel bibliophile ne serait ennemi du divorce entre le volume et la couverture d'un Groslier ?

D'autres reliures précieuses fournissent les illustrations du *Livre*, dont la seconde partie, toute d'actualité, est consacrée aux comptes-rendus des nouvelles publications françaises et étrangères, à la nécrologie, aux petites nouvelles du palais, de la presse, des ventes publiques.

On le voit, le programme du *Livre* est vaste ; mais il est déjà rempli de manière à satisfaire les plus exigeants.

* * *

M. Chabouillet commence dans le numéro de janvier de la *Revue archéologique* un travail très-important sur les « Inscriptions et antiquités provenant de Bourbonne-les-Bains, données par l'Etat à la Bibliothèque nationale. » On y remarque notamment six inscriptions dédiées à Borvo et à Damona, dont l'une gravée sur une grande table de bronze.

CHRONIQUE

Société académique de l'Aube, — Séance du 8 aout 1879. — Sont présents : MM. Truelle, président, Gréau, Pron, d'Ambly, Bouquet de la Grye, Deheurle, Baltet, Drouot, Fontaine, d'Antessanty, Briard, Desguerrois, Socard, Ray, Babeau.

Correspondance. — M. le Ministre de l'Instruction publique annonce une allocation de 500 francs. La Société académique de Saint-Quentin adresse les sujets mis au concours pour 1881. M. Boucher a exposé pour le prix de Rome un bas-relief représentant Tobie rendant la vue à son père. Malgré le mérite incontestable de cette composition et par suite de circonstances que nous ne voulons pas apprécier, il n'a pas obtenu le prix auquel il semblait avoir tant de droits. Il est disposé à abandonner cette œuvre remarquable au musée de Troyes, si celui-ci veut se charger des frais de moulage et de transport. Le maire de Troyes offre le cinquième volume du catalogue de la bibliothèque de Troyes.

Ouvrages reçus. — M. le Préfet transmet à la Société une *Instruction sur le souffrage de la vigne*, renvoyée à M. Baltet. Les *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Marne* contiennent un travail sur la *Vierge de Boulancourt*, un article sur le *Règne végétal de la Norwège*, et un *Essai sur le type de la monnaie de Provins*. Les comptes-rendus de l'*Académie des sciences* sont renvoyés à M. d'Ambly. M. Aubriot, médecin au Gault, offre un travail sur *Le Gault et ses hameaux*, et demande à être nommé membre correspondant.

M. Albert Lenoir a offert à M. le maire de Nogent un fragment d'architecture qui faisait partie de la clôture du cimetière aujourd'hui supprimé. Il l'attribue à Philibert Delorme. Il paraîtrait que d'autres fragments de ces sculptures se trouveraient au mont Valérien ; peut-être pourrait-on les obtenir. Le fragment offert par M. Lenoir aurait été transporté dans le parc de La Chapelle, lors de la suppression du cimetière. M. le maire de Nogent est prié d'en envoyer le dessin. Peut-être retrouvera-t-on aussi la statue de Vénus qui a été donnée en échange de ce fragment d'architecture. La brochure qui contient ces détails est renvoyée au comité de publication.

M. Gréau parle du tumulus d'Hancourt. D'après M. l'abbé Millard, on y aurait trouvé peu de choses ; d'après M. Nicaise, ce serait le contraire. M. Nicaise est d'avis que ce tumulus est mérovingien et non gallo-romain ; cela ressort du dessin des objets qu'on y a rencontrés ; ils sont du IVe, Ve et VIe siècle. A cette occasion, il se livre à des observations sur le nom des armes que l'on trouve dans les sépultures,

Qu'est-ce que la *framée?* Est-ce bien la lance? D'après Grégoire de Tours, il n'en serait pas ainsi, la framée, suivant cet auteur, ne serait autre chose qu'une épée à plus large lame.

Dons faits au Musée. — M. Brisson, de Maizières, offre des clés en fer, trouvées dans les gravières de cette commune.

M. Briard présente à la Société le *Catalogue des plantes observées dans l'Aube;* il en lit la savante introduction où il passe en revue les travaux publiés sur ce sujet et les collections de botanique du département.

M. Baltet présente un arbuste, *Eleagnus reflexa;* les Japonais en mangent les fruits dont le goût se rapproche de celui de la cornouille à laquelle il ressemble beaucoup, et aussi de celui de l'Epine-vinette. On pourrait essayer de l'acclimater dans nos pays. M. Baltet montre aussi plusieurs cocons de ver à soie du chêne.

M. Desguerrois lit plusieurs pièces de vers intitulées *Esquisses et Etudes.* Ce travail est renvoyé au comité de publication.

La séance est levée à cinq heures et demie. ***

***

Lettres du roy Charles VIII, touchant l'hommage à luy fait de la terre et Baronnie de Jainuille en Champagne par René II, Duc de Lorraine.

à Amboise le 27 Décembre 1483,

Charles, par la grace de Dieu Roy de France, à nos amez et feaulx Gens de nos Comptes et Trésoriers à Paris, aux Baillifs de Troyes, Sens, Chaumont et Vitry, nos Procureurs et Receveurs ès-dits Bailliages et à tous nos autres Justiciers et Officiers, ou à leurs Lieutenans, salut et dilection, scavoir vous faisons que nostre très cher et tres amé cousin, René Duc de Lorraine Nous a ce jourd'huy fait en nos mains les foy et hommage que tenu Nous estoit faire a cause de la Terre et Baronnie de Jainuille sur Marne de la Seneschaucée héréditable de Champagne à luy appartenant à cause de sa dite Baronnie de Jainuille, des Terres et Seigneuries d'*Esclairon*, *Curville*[1], *Troisfontaine* la ville, de *Humbécourt* et de *Corbey?* et leurs appartenances et appendances, tenus et mouuans de Nous à cause de Nostre Comté de Champagne; ensemble de toutes les autres Terres, Fiefs et Seigneuries qu'il tient et peut tenir de Nous à cause de Nostre Couronne; ausquels foy et hommage nous l'auons receu, sauf Nostre droit et l'autruy. Si vous mandons et enjoignons, et à chacun de vous, si comme à luy appartiendra, que pour cause desdits foy et hommage non faits, vous ne faites ni donniez, ni souffriez estre fait ou donné aucun empeschement à Nostre dit cousin, ainçois et sa dite Terre et Baronnie de Jainuille sur Marne, seneschaulcée héréditable de Champagne, Terres et Seigneuries d'Esclairon, Curuille, Troisfontaines la Ville, de Humbécourt et de Corbey, et autres dessus déclarées, leurs

1. Curel ou Eurville?

dites appartenances et appendances sont ou estoient pour ce prins et mis en Nostre main, mettez les luy ou faites mettre incontinent et sans delay à pleine delivrance, pourveu qu'il baille son desnombrement et adueu par escrit, dedans temps d'vn an, à Nostre dite chambre des Comptes, et fera et payera les autres droits et deuoirs pour ce deuz et accoustumez, si faits et payez ne les a. Donné à Amboise le 27 iour de décembre, l'an de grâce 1483, et de Nostre Regne le premier.

(Extrait des pièces de l'Histoire de Charles VIII, par Guillaume de Jalligny, Paris, 1684. In-f°).

Dans le même ouvrage on trouve, page 487 — Traité de mariage de René II, duc de Lorraine et de madame Philippe de Gueldres ;

Page 517, 11 mai 1486, entrée du Roi Charles VIII en la ville de Troyes;

Page 521, exemption de tailles en faveur des habitants de la ville de Troyes, à Troyes le 18 mai 1486;

Page 524, juin 1486, établissement en la ville de Troyes, des foires de Champagne et de Brie qui estoient ordinairement tenues en la ville de Lyon.

Page 533, Testament de René II, Duc de Lorraine, 21 juillet 1486.

Page 674, Provision du gouvernement de Paris, Ille de France et Brie en faveur du comte de Montpensier. 9 décembre 1493.

Page 721, Provision de l'Office de Chancelier de France en faveur de Robert Briçonnet, archevesque de Reims. 30 août 1495.

*
* *

La Champagne et le Valois. — Nous recevons de M. l'abbé Gross, curé de Lévignen (Oise), qui prépare en ce moment une histoire de Valois, l'intéressante note suivante qui démontre qu'une portion du Valois se rattachait anciennement à notre province; nous y ajoutons quelques détails sur une famille originaire du château. (Note de la Rédaction).

Le comté de Meaux (Meltien ou Mulcien) anciennement uni sous le nom de *Brie* au comté de Troyes ou de Champagne s'étendait dans une partie du Valois jusqu'à Betz, chef-lieu actuel du canton auquel appartient Lévignen.

Dans ma notice sur Lévignen et ses environs, j'ai remarqué que les comtes de Champagne ont contribué à l'agrandissement du Valois en cédant au XIe siècle plusieurs dépendances de la Brie, Betz, Thury, Acy, etc., aux comtes de Valois. La gruerie de Nanteuil distraite du comté de Crespy par Raoul de Crespy pour former avec d'autres possessions la dot de son fils cadet Thibaut de Nanteuil, fut longtemps partagée entre les comtes de Champagne et ceux de Nanteuil-Crespy. Les uns et les autres avaient leur juridiction distincte. Les bois de Brie comprenaient l'Orceois ou comté d'Oulchy, le Multien en grande partie et une pointe du *Pagus Vadensis* ou Valois. Plus d'une fois des con-

testations furent soulevées entre les officiers des comtes de Champagne et ceux des comtes de Crespy. Qu'il me suffise, en ce moment, de constater la communauté d'intérêts qui a uni dans le principe les provinces de Champagne, Brie et Valois. Issus de Bernard roi d'Italie, les comtes de Vermandois et Valois possédaient en même temps la Champagne, la Brie et le Valois.

Leurs descendants s'étant partagé ces différents domaines, conservèrent toujours entr'eux des rapports d'amitié et s'allièrent ensemble comme Raoul de Valois qui épousa Eléonore, sœur de Thibaut de Champagne. Cette communauté d'origine explique comment plusieurs lieux du domaine de la Champagne passèrent dans le Valois, par cession volontaire.

Au nombre des lieux dont je viens de parler, j'ai cité plus haut : Acy en Multien ou en Brie dont le seigneur rendait hommage à Henri de Champagne en 1172. *Li hers* Barthelemi *de Aci* devait lige et III mois de garde au château de Meaux en qualité de vassal du comte de Champagne, pour son fief de Doui, *Li filz* de Barthelemi devait *liges. Poelin d'Aci, III mois de garde.* Son frère Gautier devait II mois de garde (Extrait du rôle des vassaux du comté de Champagne dressé par Henri I comte de Champagne, publié par d'Arbois de Jubainville).

Jusque dans les trois derniers siècles, on voit s'établir dans cette partie du Valois qui a appartenu à la Champagne des familles champenoises dont je ne citerai que celles qui m'intéressent de plus près, parce qu'elles ont possédé la seigneurie de Lévignen et ses environs. En 1469 la famille de Gorgias alliée à celle de Blois-Châtillon possèda la seigneurie de Lévignen (celle du Donjon de Crespy appartenait à la même époque à la famille de Châtillon dans la personne de Robert de Châtillon, seigneur de Brie-sur-Marne).

En 1636, la seigneurie de Lévignen et Betz appartenait à Jean d'Aubry, originaire du Barrois. Son fils Charles d'Aubry épousa Louise d'Anglure de Savigny, famille alliée en 1623 à celle de Livron des seigneurs de Bourbonne dont parle M. Alfred de Besancenet dans la *Revue de la Champagne*, décembre 1879, page 418. La famille de Châlon La Trémoille citée dans le même article, était depuis longtemps établie dans le Valois à la Ferté-Milon.

La famille d'Anglure, unie par des liens de famille à celle de Jean de Châlon a bien pu être attirée à Betz par cette dernière.

Je me hâte d'arriver à la famille Lallemant, originaire de Châlons pour qui Lévignen fut érigé en comté sous Louis XV en 1723.

Il y a quelques années, j'ai découvert la litre du comte de Levignen dans l'intérieur de l'église de Lévignen. On y voit l'écusson de Lallemant, de gueules au lion d'or, répété vingt-huit fois.

C'est à une circonstance toute accidentelle que je dois la découverte de cette lettre cachée sous une triple couche de badigeon depuis près de 150 ans. Un point coloriéaperçu à un des piliers a attiré mon attention et j'ai pu enlever la croûte de badigeon qui l'entourait. Je

suis arrivé à mettre en pleine évidence la litre du comte de Levignen avec ses 28 écussons répétés sur le mur et les piliers de l'église.

*
* *

Notes diverses sur le diocèse de Langres, tirées de la *Revue de Champagne*. — Auteur de l'ouvrage intitulé *Le diocèse de Langres, histoire et statistique*, 4 vol. grand in-8°, j'ai parcouru avec attention, mais un peu tard et seulement après l'impression des quatre volumes susdits les livraisons de la *Revue de Champagne et de Brie*, parues jusqu'à ce jour. Cette intéressante publication m'a fourni des renseignements nouveaux concernant le diocèse de Langres ; d'autre part l'étude que j'ai faite de ce diocèse m'a fourni le moyen de corriger certaines inexactitudes, émises dans les livraisons de la *Revue*. Les notes présentes auront donc un double but : 1° celui de rectifier les erreurs historiques ou les opinions hasardées de la *Revue* au sujet du diocèse de Langres ou de ce qui peut y avoir quelque rapport ; 2° celui de compléter l'histoire de ce diocèse par des renseignements nouveaux. Quant aux questions historiques ou autres, traitées dans la *Revue*, mais qui sont en dehors de mes études personnelles, je n'en parlerai que très-rarement, laissant aux personnes plus compétentes le soin de les approfondir et de les rectifier s'il y a lieu.

Pour ce qui concerne les fautes purement typographiques de la *Revue*, fautes inévitables dans un recueil composé de tant d'éléments divers et émanant de tant d'auteurs aux goûts variés, je me suis contenté d'en corriger quelques-unes plus capables d'induire en erreur, laissant au lecteur le soin de corriger lui-même les autres.

Dans les notes qui vont suivre je parcourrai chaque volume de la *Revue* l'un après l'autre, en indiquant les sujets de mes observations et les pages où ils se rapportent. N'ayant pas l'honneur de connaître personnellement les auteurs dont je pourrais contester les opinions, je les prie de croire que je n'agis ainsi que par amour pour la vérité, prêt à me rendre moi-même à leurs justes répliques, s'ils consentent à entrer en lice dans la *Revue*, arène pacifique où sont convoqués dans l'intérêt de l'histoire locale tous les amis de la Champagne et de la Brie.

Je ferai une dernière réflexion avant de terminer cet avant-propos. Très-souvent et pour ainsi dire tous les mois, la *Revue* indique à ses lecteurs les ouvrages nouveaux qui paraissent sur les provinces de la Champagne et de la Brie ou sur quelques monastères ou localités de ces provinces. On accueille sans doute avec plaisir l'annonce de ces ouvrages ; mais dans l'intérêt de la *Revue* et pour le plus grand avantage de ses lecteurs, les auteurs de ces ouvrages ou ceux qui s'y intéressent, ne pourraient-ils pas nous en donner des analyses raisonnées et des comptes-rendus plus complets ? Les ouvrages historiques surtout mériteraient des notices plus étendues. Que ces ouvrages soient anciens ou qu'ils soient nouveaux, par là-même qu'ils s'occupent de la Champagne et de la Brie ou qu'ils décrivent certains établissements

se rattachant à ces contrées, ils sont pour la *Revue* une mine précieuse et en quelque sorte inépuisable, que l'on peut exploiter avec fruit et sans trop de frais. C'est ce qu'on a déjà fait pour certains ouvrages imprimés ou manuscrits et qu'on peut faire encore pour un grand nombre d'autres qui ne sont pas assez connus et qui méritent de l'être davantage. Espérons que les sages rédacteurs de la *Revue* entreront de plus en plus dans cette voie, sans abandonner au besoin l'usage et l'emploi d'une juste critique, afin que l'esprit du lecteur qui cherche la vérité soit, autant qu'il est possible, préservé de toute erreur. Après ce préambule, j'entre en matière, priant le lecteur de vouloir bien m'accompagner, en se reportant aux passages de la *Revue* indiqués ci-dessous et qui forment les sujets de mes observations.

Extrait du tome premier

Nogent, p. 58. En parlant de différentes villes de la Champagne et d'ailleurs, appelées Nogent, on dit que les Gaulois avaient bâti un autre Nogent, *Noviodunum*, dans la Mérie. Il faut lire *dans la Mésie*: Il s'agit d'Isakscha, ville de la Dobructscha, près de l'embouchure du Danube.

Jeanne d'Arc, p. 66. Après avoir démontré péremptoirement que la Pucelle d'Orléans était véritablement et réellement française et champenoise, étant née à Domremy, annexe de la paroisse de Greux qui dépendait de l'élection de Langres, du bailliage de Chaumont-en-Bassigny et de la prévôté d'Andelot, M. Théodore Pistollet de Saint-Ferjeux prétend que *la ville de Langres est la seule ville qui avec Bourges n'ait pas été occupée par les Anglais*. Cette assertion qui du reste est généralement admise par les historiens langrois, nous paraît néanmoins très-hasardée et même fausse sous certains rapports, car divers documents émanés de la mairie de Langres établissent que cette ville se trouva au moins durant quelques jours sous la domination du roi d'Angleterre, puisque ce fut par son ordre que les Langrois se virent obligés de détruire en 1424 le château d'Angoulevent, près de Peigney. V. *Le diocèse de Langres*, t. 2, p. 360.

Saints Jumeaux, p. 125. Les trois frères jumeaux de Langres qui donnèrent leur sang pour la foi au IIe siècle de notre ère, s'appellent Speusippe, Eléosippe et Mélasippe (et non comme on le fait écrire au P. Vignier *Spiolippe, Eliolippe et Méliolippe*).

Saint Vinard, p. 126. La légende de saint Vinard, patron de Celles, plaisant composé qui a fait une chimère de deux saints fort différents sur l'équivoque d'un mot. C'est tout simplement la vie de saint Genou ou Genoul (et non de *saint Gengoul*), appliquée au patron de ce petit village du Bassigny. Cette critique du Père Vignier au sujet de la légende de saint Vinard qui jusqu'à nos jours (1880) est en usage dans le Propre du Bréviaire langrois, mérite d'être appréciée par quiconque recherche la vérité de bonne foi. Nous ajouterons donc avec le même auteur, si estimé du clergé langrois : « Ceux qui redressèrent sous feu

M. Zamet le Bréviaire langrois, n'ayant point trouvé la légende de saint Vinard dans les vieux Bréviaires en parchemin, escrits à la main, lui en composèrent une de trois leçons par abrégé de neuf (et non *du neuf*) qui se voyent dans le livre d'église du village de Celles. De quoy j'ay deu avertir ceux qui travailleront un jour à la réformation du mesme Bréviaire dans lequel le Docteur Sanrey (et non *Cenrey*) avoit remarqué 400 fautes sans cette bévue qui n'est pas des moindres. » Espérons que cet avertissement de l'auteur, donné il y a plus de 200 ans, portera enfin ses fruits sous Mgr Bouange, évêque actuel de Langres.

Claude Félix, p. 128. Ce pieux et zélé chanoine de Langres, qui fut secrétaire, puis vicaire général de l'évêque Boudet, composa l'ouvrage intitulé : *De Pontificibus urbis Lingonicæ et primo de antiquitate et laude civitatis* (et non *pontificibus urbi)*. Cet ouvrage latin qui est resté manuscrit, se trouve à la bibliothèque de la ville de Langres.

Guillaume Flameng, p, 128. Cet auteur qui vivait au XVe siècle, composa la vie de saint Bernard et celle de sainte Asceline ou Asseline, cousine de saint Bernard (et non la vie de *saint Ascelin*, comme on le lit dans la *Revue*, ni la vie de *saint Anselme*, comme on l'a écrit dans Le diocèse de Langres, t. 1, p. 170). Quant à la *Chronique des évêques de Langres* que lui attribue le P. Vignier, ce n'est point, comme il le dit, un abrégé de l'œuvre de Claude Félix qui vivait au XVIe siècle. C'est donc un ouvrage à part et une sorte de catalogue primitif des évêques de Langres, dont Claude Félix a dû se servir au contraire pour rédiger le sien.

Courtet, p. 129. Les vers latins du poète Courtet, cités pour le poème de sainte Madeleine et pour l'églogue funèbre de Nicolas Bourbon sous le titre d'Amynthas, de Lycon et de Thyrsis, se trouvent estropiés dans la *Revue*, mais on peut les rétablir dans leur intégrité en consultant d'autres recueils.

Noel et Michel Facenet, p. 129. Noël Facenet et Michel Facenet, son jeune frère, le premier grand-archidiacre, tous deux principaux du collège de Langres, étaient des savants distingués ; ils avaient pour neveu Noël Facenet le jeune, qui fut grand-archidiacre de Langres après son oncle. C'est dans ce sens qu'il faut corriger dans la *Revue* les deux dernières lignes de la page 129.

Ecclésiastiques sortis de familles langroises, p. 131. D'après le manuscrit de Claude Charpy, avocat de Langres, transcrit par le Père Vignier, on compte parmi les ecclésiastiques sortis de familles langroises : Humbert Andrieu, curé d'Arc en 1549 et 1569 ; Nicolas Andrieu, aussi curé d'Arc après le précédent vers 1570 ; Simon Andrieu, chanoine de Langres de 1645 à 1695, chambrier et bienfaiteur du chapitre.

L'abbé Vouriot, p. 154. Alexandre-Joseph Vouriot, rentré au diocèse de Langres après avoir fait ses études à Saint-Sulpice de Paris, devint curé de Mussey, puis d'Eclaron, avant de devenir secrétaire de

l'évêché et enfin vicaire général de Langres. A part cette légère rectification, la notice de ce pieux, modeste et savant vicaire général par M. Carnandet est parfaitement juste.

Saint Florentin, p. 194. Ce saint souffrit le martyre vers l'an 404 avec saint Hilaire ou Hélier, son compagnon, dans la Bourgogne au village dit autrefois Pseudun (et non *Pandoue)*, aujourd'hui Sémont ou Semond. Les reliques de ces deux saints furent dans la suite transportées à Lyon au monastère d'Ainay, et de là dispersées en divers lieux. Quant à saint Aphrondise, *Aphrondisius*, dit aussi Aphrodique et Aphrodise, il était honoré comme martyr en Champagne dans la ville de Saint-Florentin, d'où ses reliques ont été transférées en 1094 en l'abbaye de Lagny avec une partie de celles des saints Florentin et Hilaire. Ces deux derniers étaient de la Bourgogne. Quant à saint Aphrondise, il devait être champenois et du diocèse de Sens.

Prieuré de Cirey, p. 207. Nicolas Beugnot ou Bugnot, mort et enterré à Cirey en 1683, avait résigné dès 1668 sa charge de prieur de Cirey qu'il occupait depuis 1645 environ. Son successeur et son neveu Ignace Beugnot ou Bugnot fut prieur de 1668 à 1721 où il résigna le bénéfice à Claude Thibaut (et non *Thiébaut*), lequel était alors curé d'Avrainville et devint ensuite curé de Saint-Martin de Langres. Ignace Beugnot qui, par son testament daté du 7 février 1729, donna ses biens à l'hôpital Saint-Maur de Châlons, mourut le 22 février de la même année (et non en 1721, comme on lit dans *Le diocèse de Langres*, t. 2, p. 518.

Inhumation dans les églises, p. 367. « Le privilège de l'inhumation dans l'intérieur de l'église semble réservé aux prêtres, aux bienfaiteurs et surtout aux enfants. » Cette observation de M. Léon Pigeotte est très-exacte. L'usage mentionné par ces paroles a subsisté en France jusque vers le milieu du XVIIIe siècle, comme en font foi les registres de l'état civil ; mais tandis que les prêtres et les bienfaiteurs qui étaient ordinairement des seigneurs ou des personnes notables de la paroisse, étaient inhumés au chœur de l'église ou dans les chapelles collatérales, les enfants étaient plus communément enterrés dans la nef, près du portail de l'église, et finalement sous le vestibule même.

Nogent-le-Roi, p. 371. M. Arthur Daguin, l'un des plus zélés collaborateurs de la *Revue*, a composé sur Nogent-le-Roi une notice intéressante, qui manque cependant d'exactitude sur certains points. Ainsi, 1° il prétend, d'après M. Pistollet de Saint-Ferjeux, que Nogent-le-Roi était, au XIVe, XVe et XVIe siècle, une ville forte. C'est une erreur. Nogent était alors, comme il était déjà sous les Carlovingiens, une forteresse, mais non une ville. Ce n'est qu'au XVIIe siècle que Nogent commença d'être appelé ville, petite ville de Nogent, comme la désigne le Père Vignier dans sa Décade. D'ailleurs, l'église de Saint-Jean l'Evangéliste de Nogent-le-Haut ou de la ville proprement dite, était simple succursale ou annexe de celle de Saint-Germain, de Nogent-le-Bas, et il en a été ainsi jusqu'à la Révolution.

Il est vrai, longtemps avant cette époque, l'église Saint-Jean, quoique simple annexe, était devenue l'église principale, à cause de la population plus nombreuse réunie autour de son enceinte et auprès du château. Toutefois, malgré l'accroissement de la population, ce n'est que sur la fin du XVIIe siècle que l'on plaça d'office un vicaire à Nogent pour aider le curé dans la desserte de la paroisse.

2° M. Daguin ajoute, p. 373, que dès l'époque du concile de Trente, il y avait un vicaire à Nogent. Cela n'est pas tout à fait exact. Le prieur de Nogent qui avait le titre de vicaire perpétuel, quoiqu'il fût souvent simple clerc, était obligé de se faire remplacer dans la paroisse par un vicaire, appelé dans la suite vicaire perpétuel et communément curé. Ce vicaire perpétuel qui desservait au nom du prieur l'église paroissiale de Saint-Germain et l'église succursale de Saint-Jean, fut contraint, en 1686, par l'évêque de Langres, à cause, est-il dit, de l'accroissement de la population, de prendre à sa charge un vicaire amovible pour l'aider dans ses fonctions. Si donc, avant cette époque, Nogent a eu quelques vicaires, ce n'est pas pour sa population, mais pour aider certains curés devenus infirmes ou âgés. Ainsi, en 1605, nous y voyons M. Catherinet, vicaire sous le curé Etienne Ferron. Dès ce temps-là, néanmoins, Nogent-le-Haut avait une certaine importance, puisqu'il était le siége d'une prévôté royale et que le château était occupé au nom du roi par un gouverneur. Mais, jusqu'à la Révolution, la population nogentaise ne dépassa point celle d'un bourg ordinaire. Ce n'est qu'au XIXe siècle que Nogent, grâce au développement de son industrie, et particulièrement de sa coutellerie qui se débite au nom de la ville de Langres, est devenu une ville proprement dite, sa population ayant plus que quadruplé depuis 1801.

3° Le même auteur prétend, p. 375, que la chapelle de Nogent, donnée à l'abbaye de Saint-Bénigne en 1104, était la chapelle de Nogent-le-Bas, dite plus tard église priorale de Saint-Germain, et non la chapelle du château. Ce sentiment nous paraît fondé sur de bonnes raisons. Il suit de là que l'opinion de ceux qui font remonter avant 1104, l'origine du prieuré de Nogent, est assez plausible, puisque, dès cette époque et avant même la donation susdite de 1104, le moine Hugues dit chapelain de Jarenton, abbé de saint Bénigne de Dijon, était déjà chapelain de Nogent, c'est-à-dire selon qu'on l'entendait alors, curé de Nogent ayant charge d'âmes. C'est, sans doute, cette considération qui a porté certains auteurs à placer la fondation du prieuré de Saint-Germain vers la fin du Xe ou du XIe siècle.

Le fait est que l'abbaye de Saint-Bénigne avait certains droits sur Nogent en 1066, comme on le voit dans *Le diocèse de Langres*, t. 2, p. 169. Il est à croire néanmoins que cette abbaye ne possédait primitivement à Nogent qu'une simple chapellenie avec charge d'âmes, et qu'ensuite, en 1104, cette chapellenie, à l'aide d'une nouvelle donation, a été élevée au rang de prieuré-cure.

4° Le même M. Daguin, expliquant la charte de donation de l'an

1104, p. 377, entend par les églises données à l'abbaye de Saint-Bénigne avec la chapelle de Nogent, tout simplement les dîmes et autres revenus qui, d'après le droit, reviennent aux curés, expliquant ainsi ces mots : *Capellam de Nojant et ecclesias*. C'est, en effet, l'interprétation de Ducange, qui dit que par églises il faut très-souvent entendre les biens temporels des églises. Mais nous devons ajouter, pour compléter cette interprétation, que ces biens temporels, désignés par le mot église, doivent être attachés à de vraies églises, ce qui suppose qu'avec la chapelle de Nogent, la charte de donation cédait à saint Bénigne diverses églises du voisinage dépendant de cette chapelle.

C'étaient de vraies églises paroissiales données, sans doute, primitivement à l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon, par les évêques de Langres, et placées sous la dépendance de la chapelle de Nogent, qui paraît avoir eu, dès le principe, une certaine importance, probablement à cause de la forteresse. La charte de donation de l'an 1104 remise entre les mains du moine Hugues, chapelain de l'abbé Jarenton, doit donc être regardée comme la confirmation d'une donation antérieure, et comprenant depuis un temps immémorial la chapelle même de Nogent et les églises de sa dépendance avec leurs diverses possessions et biens temporels. C'est ainsi qu'il faut entendre la charte de Robert, évêque de Langres, de l'an 1104, commençant par ces mots : *Ego Robertus, Dei gracià Lingonensis episcopus, dedi Deo et sancto Benigno, Divionensis ecclesiæ patrono, capellam de Nojant et ecclesias et cetera omnia que pertinent ad eamdem capellam.*

Antoine Simon, p. 408. Le cordonnier Antoine Simon, bourreau de Louis XVII, est né réellement à Troyes en Champagne, et non à Clinchamp, dans la Haute-Marne, comme l'a avancé M. Emile Jolibois, qui le fait mourir pâtre à Joinville, et comme le suppose *Le diocèse de Langres*, t. 2, p. 46. Du reste, la Haute-Marne peut, sans regret, céder à l'Aube, sa voisine, cette triste célébrité que l'on a attribuée au village de Clinchamp sur des apparences trompeuses. Clinchamp a, en effet, donné le jour le 7 octobre 1754, à un certain Jean-Baptiste Simon, qui mourut pâtre à Joinville, le 24 octobre 1830, homme grossier et brutal, auquel sa femme reprochait son nom de Simon, devenu odieux. Ce Jean-Baptiste Simon, qui, comme beaucoup d'autres, aurait pu servir de bourreau à Louis XVII, est conséquemment différent d'Antoine Simon, le vrai bourreau, né à Troyes, le 5 juillet 1735, et baptisé le 7 du même mois, ayant pour parrain Antoine Préau, prêtre, curé de Moussey, qui, dans cette circonstance, n'a pas eu la main heureuse. Son indigne filleul, mis hors la loi le 10 thermidor, a été guillotiné le même jour, ainsi que Robespierre et plusieurs autres démagogues.

Montcharvot, p. 410. Les médailles en question, qui remontent à l'époque de la Pucelle d'Orléans, ont été découvertes à Montcharvot, près de Bourbonne-les-Bains, (et non à *Montchawor*).

Jean Magister, p. 441. Ce professeur distingué de l'Université, né à

Langres vers 1815, d'un père coutelier, fit ses études au collège de cette ville, puis devint professeur d'histoire au lycée de Troyes, enfin, en 1852, censeur au lycée de Chaumont, où il mourut dans un âge peu avancé. Il se fit connaître à Troyes par les livres classiques qu'il avait composés, puis par des travaux littéraires justement estimés, et enfin par l'habile direction qu'il imprima au journal l'*Aube*, dont il fut le principal rédacteur de 1845 à 1852. Il avait reçu une éducation chrétienne, dont il conserva toujours les fruits précieux. Je puis en apporter pour preuve les liaisons d'amitié qu'il entretint jusqu'à sa mort avec le vénérable prêtre que beaucoup de Langrois bénissent et qui l'avait préparé à la première communion, ainsi que beaucoup d'autres concitoyens, savoir : M. Jean-Baptiste-Joseph Carbiliet, mort en 1870, premier aumônier des Sœurs de la Providence de Langres, et chanoine honoraire.

Ecclésiastiques sortis de familles langroises (suite), p. 460. Jean Bégat, fils de Jean-Agnus Bégat, président au parlement de Dijon, fut au XVIe siècle, chanoine de la Sainte-Chapelle de Dijon et de Saulx-le-Duc. — Hugues Bouvot, fils d'un autre Hugues Bouvot, fut chanoine de Langres de 1499 à 1519, où il mourut. Philibert Ier Bouvot, fils de Guy ou Guyot Bouvot de Lantages, fut chanoine de Langres de 1538 à 1551, où il mourut bienfaiteur du chapitre. Philibert II Bouvot, neveu du précédent, et fils de Simon Bouvot, maître des eaux et forêts de Bar-sur-Seine, fut aussi chanoine de Langres de 1551 à 1569, où il mourut vicaire général de l'évêque. Le P. Vignier a confondu ces deux chanoines du même surnom, et ne parle pas de Jean Bouvot, sorti de la même famille, chanoine de Langres de 1550 à 1551, puis curé de Perrancey. Antoine Bouvot, fils d'Antoine Bouvot, lieutenant général en l'élection de Langres, et de Marguerite Petit, devint chanoine de Saint-Mammès en 1597, puis archidiacre du Bassigny de 1599 à 1625, où il mourut. Une branche de la famille Bouvot était seigneur en partie de Rozoy dit autrefois Rozey et Rozay, *Roseriæ*. — Guillaume Chabut, fils de Guillaume Chabut, et de Colette Allard, fut chanoine de Langres de 1500 à 1521 où il mourut bienfaiteur du chapitre et de l'église Saint-Martin de Langres, en laquelle il fit diverses fondations. Didier Chabut, fils de Jean Chabut, seigneur de Rivières et de Jorquenay, prêtre et Jésuite en 1568.

Madame de Pompadour, p. 499. François Poisson, père de Jeanne-Antoinette Poisson, connue depuis sous le nom de Madame de Pompadour, était né à Provenchères-sur-Meuse, près de Montigny-le-Roi (Haute-Marne). Ce François Poisson était fils d'un simple tisserand de Provenchères. Après avoir épousé Louise-Madeleine de la Motte, il en eut à Paris, le 29 décembre 1721, la susdite Jeanne-Antoinette qui, par ses intrigues et sa beauté, s'est fait un nom dans l'histoire, s'étant séparée de corps et de biens de son mari, brave normand, seigneur d'Étiolle, pour devenir, en 1745, concubine et favorite de Louis XV. Au faîte de sa puissance et de son crédit à la cour, cette dame gratifiée du marquisat de Pompadour dans le Limousin, terre de l'illustre mai-

son de Chenac, eut le bon esprit de ne pas oublier sa famille, composée en grande partie d'artisans, de laboureurs ou de simples manouvriers. Elle ne cessa de leur faire du bien à l'exemple de son père, comme il m'a été certifié à moi-même par un membre de cette famille, domicilié à Rangecourt, à une lieue de Provenchères. Le syndic du diocèse de Langres, chargé par la marquise de Pompadour de donner à son intendant Collin la liste de ses parents pauvres, s'appelait Léger-Bernard Phillibert et non *Philibert*. Il mourut en 1759. Nous ignorons les noms des cousines de cette favorite, qui furent dotées par elles pour se faire religieuses dans les couvents de Langres ; mais le Langrois qui nous transmet cette particularité, à l'époque où la marquise de Pompadour mourut au château de Versailles, le 15 avril 1764, après avoir reçu le Saint-Viatique et l'Extrême-Onction, devait être parfaitement informé.

Ville-en-Blésois, p. 505. Jean Martel, prêtre, né à Cheminon, vers 1702, mort en 1779, chanoine honoraire de Meaux, était prieur de Ville-en-Blésois au diocèse de Toul et présentement du diocèse de Langres, au doyenné de Wassy. On voit son épitaphe dans l'église de Cheminon.

(*A suivre*). Roussel, curé de Vauxbons (Haute-Marne).

*
* *

Le livre de notre collaborateur. M. Albert Babeau, sur la *Ville sous l'ancien régime*, paraîtra à la fin d'avril. Cet ouvrage sur la vie publique des villes dans les deux derniers siècles peut être considéré comme la suite et le complément du *Village sous l'ancien régime*, du même auteur.

*
* *

Nous avons dans nos archives un titre du XVIIe siècle qui présente un certain intérêt historique, se rapportant à la famille Toignel, à laquelle appartenait le célèbre docteur catholique du XVIe siècle.

« Table pour justifier de la parenté qui est entre Nicolas de Boham, baron de Nantheuil et Jacqueline de Poissy, sa femme, et entre feu Jehan du Verjeur sieur d'Acy et Perette de Boham, sa femme, et entre M. du Tour et messieurs de Nanteuil.

I. Jehan Thoignel, seigneur d'Espance et autres terres ; Nicole de Basoche, fille de Gaucher de Bazoches, vidame de Chaalons, eurent :

1. Pierre qui suit.

2. Agnes Thoignel, femme de Jehan d'Oigny, seigneur de Saint-Genevieve-en-Thiérache, qui suivra.

II. Pierre Thoignel, seigneur d'Espance, épousa Marie de Vésigneul, dame de Meri (près Châlons), eurent :

1. Claude, qui suit.

2. Nicole, dame de Mery, femme de N. de Verjeur, qui suit.

3. Nicolas, le célèbre théologien.

4. Firmin, qui eut de Fr. de Sacquespée une fille mariée à M. de Beauvau.

III. Claude Thoignel, seigneur d'Espance, eut de Jacqueline du Moulin :

1. Claude, qui suit.

2. Anne, femme de Georges de Nettancourt, qui suivra.

IV. Claude Thoignel, seigneur d'Espance, eut d'Yolande des Ursins :

V. Jehanne Thoignel, femme de Jehan de Proissy, seigneur dudit lieu, d'où :

VI. Jacqueline de Proissy, mariée à Nicolas de Boham, baron de Nantheuil, son cousin au 5e degré, d'où :

VII. Thomas de Boham, baron de Nantheuil, qui eut de Louise-Françoise de la Croix : Claude, baron de Nantheuil.

II. Agnes Thoignel laissa de Jehan d'Ogny :

1. Eléonore, femme de Jehan Cauchon, seigneur de Sillery, d'où est descendu le chancelier Brulart de Sillery.

2. Henriette, qui suit.

III. Henriette d'Ogny épousa Thomas Chardon, seigneur de Nantheuil, d'où :

IV. Madeleine Chardon, baronne de Nanteuil, vicomtesse de Cramailles, femme de Jehan de Boham, seigneur de Vonc et Clamery, d'où :

1. Thomas, qui suit.

2. Perette, femme de Jehan de Verjeur, son cousin au 4e degré, d'où naquit Gabriel, vicomte de Cramailles, qui laissa de Charlotte de Drac : Charles de Verjeur, seigneur de St-Souplet, marié à Jeanne de Fleurigny, d'où Charles, et Charlotte, mariée à Nicolas d'Haussonville, son cousin au 5e degré.

V. Thomas de Boham, baron de Nanteuil, épousa Jacqueline de Proissy, sa cousine au 8e degré, d'où Thomas ci-dessus.

III. Nicole Thoignel eut de N. de Verjeur, seigneur de Perthe en Champagne et Roigné en Bourgogne :

IV. Guillaume de Verjeur, seigneur de Perthe, eut de Jeanne d'Orinville :

V. Jehan de Verjeur, marié à Perette de Boham sa cousine au 4e degré, Gabriel, vicomte de Cramailles, susmentionné.

IV. Anne Thoignel eut de Georges de Nettancourt :

V. Georges de Nettancourt, seigneur de Vaubecourt, marié à Anne d'Haussonville, d'où :

VI. Jehan de Nettancourt, comte de Vaubecourt, eut de sa cousine Ursule de Haussonville :

VII. Jehan de Nettancourt, comte de Vaubecourt, laissa de Françoise de Savigny :

VIII, Nicolas de Nettancourt, baron d'Haussonville, épousa Charlotte de Verjeur, sa cousine au 5e dégré.

La famille de Boham, l'une des plus anciennes de la Champagne, existe encore aux environs de Reims ; elle est connue dès le XIIIe siècle et acquit la seigneurie de Vonc au XVIe par mariage avec une fille du comte de Grandpré.

Il est bon de noter que la famile Toignel avait une origine des plus modestes. Originaire de Sainte-Menehould, nous avons constaté dans l'obituaire de l'église parroissiale de cette ville récemment publié par nous, que Epance appartenait au XIVe siècle à la famille de Saux, et que vers cette époque Gérard Toignel figure comme bourgeois, père d'un autre Gérard, sergent d'armes. Mais elle s'éleva tout d'un coup par le mariage de Jean Toignel vers la fin du XVe siècle avec Nicole de Basoches, fille du vidame de Châlons ; Jean acheta alors la seigneurie d'Epance.

* * *

Le passage suivant a été omis à la page 157, ligne 33, du dernier numéro de la *Revue* par une erreur de composition. Nous nous empressons de le rétablir :

Catalogus librorum bibliothecæ D. Nicolai Bachelier, ecclesiæ Rhemensis Decani atque S. S. Pontifici Camerarii ad honores. — Parisiis, typis Viduæ Antonii-Urbani Coustelier, ad ripam Augustinianorum M. D. C. C. XXV, in-4° de 518 pages.

LECTORI

Quam hic proscribimus Bibliothecam, ea primum fuit D. Claudii Bachelier des Marets, qui multo œre, multo labore et ingenti diligentiâ eam instruxerat. Magnum ille sibi nomen apud homines eruditos fecerat. Nefas esset si taceremus in hanc Bibliothecam influxisse magnâ parte libros, quos olim congesserat vir generi litteratorum nunquam obleviscendus, elegantissimus que librorum investigator et judex, D. de Sallo d'Hédouville, in Parisiensi Curiâ senator, eruditorum Diarii ordinandi auctor et scriptor ejusdem. Deinde vero habuit camdens Bibliothecam D. Nicolas Bachelier canonicus Rhemensis et doctor Sorbonicus prædicti Claudii frater : posteaque transmissa est ad filium ex fratre D. Nicolaii Bachelier, qui fuit pariter canonicus et decanus ecclesiæ Rhemensis, atque S. S. Pontifici Camerarius ad honores[1]. Hic autem excoluit Bibliothecam, quam a Patruis acceperat : cumque esset litteris admodum instructus, librorum accessionne non parva et impendiis tam bonum fundum locupletavit.

Constat ea plurimis codicibus ad omne genus eruditionis spectantibus, üsque selectis et melioris notœ, ut cuique perlegenti facile apparebit.

In componenda librorum specie putavimus insistendum illi ordini quem adhibuerunt qui Bibliothecam Tellerianam concinnaverunt. Itaque si qui libri extra ordinem ex dijesti videbuntur, ignosces, Lector, quippe religioni nobis fuit a prædicto ordine vel minimum discedere, aut apud te reputata humanum esse errare.

1. Déjà chanoine en 1710. Il prit possession du siége archiépiscopal pour Mgr Le Tellier, comme sénéchal du chapitre.

*
* *

Eclaircissement demandé sur un point de la chronologie des évêques de Chalons-sur-Marne. — La chronologie des évêques de Châlons-sur-Marne aurait besoin d'être révisée sur plusieurs points. Nous sollicitons en particulier des érudits de la Marne un éclaircissement sur la vacance du siége épiscopal de Châlons, après la mort de de l'évêque Pierre Ier de Hans, le 16 novembre 1261.

A quelle date précise et comment Conon de Vitry succéda-t-il à Pierre Ier de Hans? Les catalogues les plus autorisés placent le commencement de l'épiscopat de Conon, soit en 1262 (date qu'il faut rejeter, comme le prouve le document que nous allons faire connaître), soit en 1263; mais les historiens gardent le silence sur certains débats qui prolongèrent la vacance du siège. Nous indiquerons un document inédit qui fournit quelques éléments pour le renseignement demandé. Le 4 mars 1263, le pape Urbain IV adresse à Nicolas de Brie, évêque de Troyes, un *mandatum* daté d'Orviéto, dans lequel il dit que, le siége de Châlons étant vacant, deux prétendants se trouvèrent sur les rangs : l'un des deux se désiste de ses prétentions, mais il y a des difficultés au sujet de l'autre, en sorte que le pape se réserve de pourvoir au siège vacant, et il mande à l'évêque de Troyes de notifier cette résolution au chapitre de Châlons.

Apud Urbem Veterem, IVo nonas martii, pontificatus Urbani pape IVi anno secundo (Bibliot. Nation., *Moreau* 1208, p. 252).

Nous espérons plus de lumière sur l'élection de Conon de Vitry et sur les démêlés qui la précédèrent. L'abbé Charles Lalore.

*
* *

Portraits des Archevêques de Reims qui se trouvent à l'Archevêché :

1° *Portraits en peinture.*

Charles de Lorraine (1538-1574).
Antoine Barberin (1657-1671).
Charles-Maurice Letellier (1671-1710).
Charles de la Roche-Aymon (1762-1777).
Alexandre-Angélique Talleyrand de Périgord (1777-1801).
Jean-Charles de Couci (1817-1824).
Jean-Baptiste-Anne de Latil (1824-1839).
Thomas-Marie-Joseph Gousset (1840-1866).
Jean-François-Anne-Thomas Landriot (1866-1874).

2° *Bustes en marbre.*

Armand-Jules, prince de Rohan (1721-1762).
Thomas Gousset.
Benoît-Marie Langénieux, nommé en 1874.

3° *Portraits en photographie pris sur estampes.*

Seulphe, archevêque en 922.

Gervais de la Roche-Guyon, en 1055.
Simond de Cramant, en 1409.
Pierre Trousseau, en 1413.
Renault de Chartres, en 1443.
Jean-Juvénal des Ursins, en 1457.
Jean de Lorraine, en 1502.
Philippe de Lenoncourt, en 1589.
Philippe du Bec, en 1594.

Portraits des Evêques de Chalons, conservés à l'Evêché de Châlons :

Portrait de Monseigneur Vialart de Herse (1640-1680).
— — Antoine de Noailles (1680-1695).
— — de Choiseul-Beaupré (1734-1763).
— — de Clermont-Tonnerre (1785-1790).
Buste de Monseigneur Jérôme Bourgeois (1556-1572).
— — de Clermont-Tonnerre.

Autres portraits d'Evêques de Châlons conservés à l'hôpital de Châlons dans la salle du conseil :

Monseigneur Cosme Clausse (1574-1624).
— Vialart de Herse.
— de Noailles, transféré à Paris.
— de Saulx-Tavanes (1721-1734).
— de Choiseul-Beaupré.
— Le Clerc de Juigné (1774-1781).

* * *

Portraits au château de Lux (canton de Is-sur-Thil, Côte-d'Or).

Ces portraits concernent la famille de Saulx, originaire, comme on le sait, du diocèse de Langres, dont ses premiers membres portèrent le titre comtal au XIe siècle ; ils nous ont donc paru intéressants à relever. Lux est un village sis à peu de distance de l'ancienne frontière de Champagne ; il avait titre de baronnie, et, après avoir appartenu aux ducs de Bourgogne, passa aux maisons de Malain, de Bellegarde et de Saulx vers la fin du XVIe siècle. M. de Saulx fit restaurer le château et l'on voit son écusson sculpté en pierre dans l'escalier d'honneur. Lux est demeuré depuis constamment dans cette famille et appartient actuellement à Mlle Greppi, fille de la comtesse Greppi, sœur du dernier duc de Saulx-Tavanes.

Dans l'église est la tombe de Henri-Charles de Saulx, comte de Tavanes, lieutenant général en Bourgogne, né à Lux en 1686 et qui y mourut le 30 mars 1761. A Lux mourut également, en 1862, la dernière duchesse de Saulx-Tavanes, fille du comte de Choiseul-Gouffier, ambassadeur de Louis XVI à Constantinople, pair et membre de l'Académie française et de celles des Inscriptions. Henri de Saulx était filsd'une sœur du chancelier Daguesseau ; il commença par servir bril-

lamment ; après une blessure grave reçue à Oudenarde, il dut quitter l'armée ; il se maria avec Anne Amelot, fille de notre ambassadeur à Madrid et se consacra désormais au gouvernement de la province de Bourgogne dont le duc de Bourbon ne s'occupait nullement ; il s'y fit admirer par son intelligence des affaires et un faste magnifique. Mais il eut des graves démêlés avec la municipalité qui lui refusait de lui donner du « monseigneur, » et avec le Parlement à cause de son titre de « commandant en chef. » La querelle prit de violentes proportions et amena de la part de la cour des mesures rigoureures contre plusieurs membres de la Compagnie. Il triompha cependant et conserva toujours la faveur du roi.

On voit au château, dans le petit salon, encastrés dans les boiseries les portraits suivants :

I. Edme de Malain, baron de Lux, lieutenant du roi en Bourgogne, tué en duel par le chevalier de Guise en 1613.

II. Charles Chabot de Brion, amiral de France.

III. Gaspard de Saulx-Tavanes, chevalier de l'ordre, maréchal de France, amiral des mers du Levant (1509 - 19 juin 1573).

IV. Guillaume de Saulx, comte de Tavanes (1551-1637), gendre de l'amiral Chabot, fils aîné du maréchal. chevalier de l'ordre, lieutenant général en Bourgogne, auteur des *Mémoires* de son père.

V. Jean de Saulx, vicomte de Tavanes, second fils du maréchal, maréchal de France lui-même (1550-1625), auteur de *Mémoires*.

VI. Claire de Saulx, mariée en 1647 à M. de la Baume, marquis de Saint-Martin, petite-fille de Jean ci-dessus.

VII. Jacques de Saulx, comte de Tavanes (1619-1683), arrière petit-fils du maréchal Gaspard, lieutenant général des armées, frondeur, auteur de *Mémoires*.

VIII. César de Choiseul, maréchal de France.

Plus trois portraits de femmes et deux d'hommes, inconnus, portant derrière la toile : D.D. Tavanes.

Dans le grand salon :

I. Jacques de Saulx, susmentionné. — Il en existe un autre portrait magnifique au musée de Dijon.

II. Henri-Charles de Saulx, comte de Tavanes, petit-fils dudit Jacques (1686-1761), commandant en chef en Bourgogne, lieutenant général des armées.

III. Nicolas de Saulx-Tavanes (1650-1759), évêque de Châlons (1721), archevêque de Rouen (1733), cardinal (1756), grand aumônier de France, commandeur des ordres du roi, frère du précédent.

IV. Charles-Michel-Casimir de Saulx, comte de Tavanes, fils de Henri-Charles (1710-1784), lieutenant général, chevalier des ordres, chevalier d'honneur de la reine, marié à Mlle de Froulay, sœur du maréchal de Tessé.

V. Eugénie de Lévis-Châteaumorand, morte en 1739, dame de palais de la reine, femme de Charles-François-Casimir de Saulx, fils des précédents, créé duc héréditaire le 25 mars 1784.

VI. Françoise de la Baume-Montrevel, femme du premier maréchal, mariée le 16 décembre 1546.

En outre un tableau représentant Gaspard de Saulx fléchissant le genou devant Henri II, qui ote son collier de l'Ordre pour le passer à son cou en présence de l'armée pour la part décisive prise par lui au gain de la bataille de Ranty (19 août 1554), en lui disant : « Vous êtes un lion qu'il faut enchaîner. » On sait que les Saulx portent d'azur au lion d'or.

* * *

Le 2 mars on a inauguré à Lyon la statue de Jean Gerson, notre illustre Ardennais, chancelier de l'Université de Paris au xve siècle. Elle est placée en face de l'église Saint-Paul, où Gerson a pendant plusieurs années instruit les enfants. La statue est due à la générosité de MM. Mangini.

* * *

L'élan est donné aussi en Champagne : tandis qu'on inaugurait solennellement à Lyon, le 2 mars dernier, la statue monumentale du chancelier Gerson, sa commune natale, Barby, près Rethel, se mettait à l'œuvre pour reconstruire son église à la gloire de son illustre enfant. En une semaine, la souscription atteignit dans ce village le chiffre de 25,000 francs. Tous le cœurs patriotiques de la province, de Paris, de Lyon, de la France entière, s'uniront à cette entreprise pour honorer l'un des grands hommes de notre histoire.

* * *

Nous recevons la lettre suivante :

Paris, le 29 février 1880.

Monsieur,

Dans la chronique du dernier numéro de l'intéressante *Revue de Champagne et de Brie*, vous citez un petit opuscule intitulé : *De l'importunité et malheur de noz ans*, par B. Bailly, conseiller du roy à Troyes. — Troyes, de l'imprim. de Claude Garnier (1576), mar. rouge (Capé).

Vous ajoutez que vous croyez que cet exemplaire est le seul connu.

J'ai la satisfaction de vous dire que cet exemplaire m'appartient, et la satisfaction encore plus grande de vous faire connaître que je me fais un plaisir de l'offrir à la bibliothèque de la ville de Troyes.

Veuillez, Monsieur, agréer l'expression de mes meilleurs sentiments.

TRUELLE SAINT-EVRON.

Paris, 229, rue Saint-Honoré.

* * *

M. Truelle-Saint-Evron, qui a déjà donné à la Société académique de l'Aube une précieuse collection de lettres autographes de Grosley

et de ses correspondants, vient d'acquérir de nouveaux titres à la reconnaissance de ses compatriotes, en offrant à la bibliothèque de Troyes l'ouvrage rarissime de Balthasar Bailly. L'exemplaire, dont il a disposé si généreusement en sa faveur, est beaucoup plus beau que celui de la Bibliothèque Nationale; relié par Capé et dans un état de conservation irréprochable, il avait figuré en 1875 à la vente de la superbe collection Benzon, sous le numéro 162, et avait atteint alors le prix de 380 fr. L'ouvrage de Balthasar Bailly, mentionné dans la 3e édition des *Recherches sur l'imprimerie troyenne*, de M. Corrard de Bréban (p. 70), n'était connu jusqu'à présent dans la ville où il a été imprimé, que par un extrait publié par Simon, dans le numéro du 13 novembre 1782 des *Affiches de Troyes*. A. B.

* * *

Nous lisons dans le *Figaro* du 17 février, sous la signature Ph. de Grandlieu, cette anecdote piquante à propos de la guerre que certains ardents du jour veulent faire aux Fleurs de Lys :

« Napoléon Ier, traversant Epernay à l'improviste, s'arrêta pour déjeuner chez un fonctionnaire et entra brusquement dans un salon dont le tapis, qu'on n'avait pas eu le temps de recouvrir, était tout parsemé de fleurs de lys. Le fonctionnaire, tremblant, dit avec platitude au maître en montrant les fleurs monarchiques : — « Sire, nous les foulons aux pieds ! » — Dégouté de cette bassesse, Napoléon jeta sur son hôte un regard de mépris, lui tourna le dos sans proférer un mot et donna l'ordre de lui préparer son repas à l'hôtel de la Poste. »

* * *

Les étudiants de l'Ecole de médecine de Reims ont fondé le 1er janvier un journal hebdomadaire, l'*Hermès*, qui mérite le succès. La première partie reproduit une leçon de l'un des professeurs ; la seconde des boutades humoristiques accompagnées de piquants dessins.

* * *

La municipalité de Sainte-Ménehould n'a qu'à faire ses paquets. Voici la curieuse lettre qu'elle vient de recevoir. Nous la reproduisons comme une jolie excentricité, tout en craignant tristement pour la raison de son auteur :

« Montrichard (Loir-et-Cher), le 30 janvier 1880.

« *A MM. les Conseillers municipaux de la ville de Sainte-Ménehould.*

« J'ai l'honneur de vous donner avis que la ville (ou commune) que vous représentez et dont vous avez l'entière administration, appartenait en 1656 à Marin Chauvin, le grand-maître religieux de l'ordre de St-Benoist, et l'un des prieurs-antiques de l'abaïe de St-Vincent du Mans, disparu en la même année 1656.

« Louis XIV n'a pas été étranger à cette disparition ; n'ayant plus ce grand-maître il a pu satisfaire ses passions déréglées et étaler un faste ruineux, il s'est livré à un trafic honteux et criminel sur les biens de ce grand personnage sans en donner aucun compte aux héritiers.

« Il s'en suit de cette spoliation que tous les biens de votre commune sont des biens de mineurs, et que vous en devez un compte fidel aux héritiers de Marin Chauvin, qui sont en ce moment en instance auprès de M. le ministre de la justice. Je vous donne cet avis pour votre gouverne afin que vous puissiez commencer de suite dans votre administration les travaux de réaction qui sont nécessaires pour régler avec les héritiers.

« Veuillez agréer, Messieurs, mes bien sincères salutations,

« BERTIN-MORISSARD. »

* * *

Nous devons encore à M. l'abbé Gross la copie de l'inscription suivante, qui se trouve sur une dalle tumulaire provenant d'une abbaye voisine de Lévignan, actuellement conservée au château de Collenance. La tombe est celle de Anne Lallemant de Lestrée, morte à 22 ans après trois ans en religion.

A l'âge de seize ans je consacray mon âme
Par le feu de l'amour à mon divin époux ;
Il rendit mes travaux moins fâcheux et plus doux,
En coupant, de mes ans, six ans après la trâme.
Il me donna le temps de prononcer mes vœux
Et m'ôta les moyens de ralentir mes feux,
Mais ne j'ay trop peu fait pour vouloir qu'on me loue.
Comme un fleuve qui veut bientôt finir son cours,
Embrasse dans son lit moins de terre et de boue,
Pour finir mes péchés, Dieu raccourcit mes jours.

On sait que la famille Lallemant de Lestrée était une des plus notables de Châlons, dont la dernière représentante, la marquise de Massiac, y est mort récemment.

Plusieurs familles du nom de Lallemant existaient à Chalons-sur-Marne. Celle des seigneurs de Lestrée portait de sable au chevron d'or, accompagné de trois étoiles de même, celle de pointe sommée d'un besan aussi d'or. Une autre dont une branche demeura à Châlons et se continua jusqu'à la fin du siècle dernier. Toutes deux sortaient de la vieille bourgeoisie châlonnaise. La branche de la famille Lallemant, qui nous occupe en ce moment, remonte à Louis Lallemant qui acquit une charge de secrétaire du roi en 1671, ayant épousé en 1656 Marguerite Germain, fille d'un riche négociant en fers. Son fils, Charles-Louis Lallemant, crée comte de Levignen en 1723, seigneur de Betz, Macquelines, Ormoy, fut receveur général des finances à Soissons, puis fermier général, et mourut le 18 février 1730, ayant eu de Catherine Trois-dames :

Louis, comte de Levignen, maître des requêtes en 1719, intendant d'Alençon en 1726, marié avec postérité.

Jacques, évêque de Seez, mort le 6 août 1740.

Michel, seigneur de Betz, fermier général, marié à Marguerite Maillet de Batilly, d'où : Marie-Charlotte, dame de madame la Dauphine, puis de madame seconde Dauphine, mariée en 1736 à Philippe de Pont-Saint-Maurice, lieutenant général ; — et Marie-Françoise, mariée le 17 février 1749 à Gabriel Florent, comte de Choiseul-Beaupré, lieutenant général en Champagne, d'où les Choiseul-Praslin et les Choiseul-Daillecourt.

Etienne, seigneur de Nantouillet, fermier général, marié à Marie Boutin : leur fils unique épousa en 1755 Mlle de Damat-Crux.

N..., femme de Paul Hébert du Buc, maître des requêtes.

Charlotte, mariée en 1715 à M. le Pelletier de la Houssaye, intendant des finances, seigneur de Signy.

Deux filles religieuses de la Visitation à Paris.

Alexis, seigneur de Macquelines, écuyer ordinaire du roi, mariée en 1743 à Marie Le Cocq, fille d'un maître des requêtes, d'où postérité.

L'autre branche demeurée à Châlons y occupa une situation des plus distinguées. Nous lui consacrerons bientôt une étude dans la *Revue*.

* * *

Le Monument du général de la Moricière au Musée de Troyes. — L'administration du Musée de Troyes vient de faire disposer sur un cénotaphe dessiné spécialement par un architecte de Paris les beaux modèles en plâtre des statues du tombeau du général de la Moricière que M. Paul Dubois a bien voulu donner au Musée du chef-lieu du département où il est né. Si la cathédrale de Nantes possède le tombeau définitif exécuté en marbre et en bronze, sous lequel reposent les restes du héros chrétien, le Musée de Troyes a les modèles des figures allégoriques, si fières, si expressives et si nobles qui décorent le tombeau et que l'on a pu admirer aux expositions de Paris. Mieux que le bronze, le plâtre a conservé l'empreinte de l'inspiration de l'artiste ; on y voit pour ainsi dire le premier jet et la retouche ; on y sent davantage la pensée et l'exécution. C'est donc une bonne fortune exceptionnelle pour la ville de Troyes que de posséder ces œuvres absolument originales d'un sculpteur contemporain, qui est non-seulement le plus illustre de la Champagne, mais qui l'est aussi de la France.

Les chefs-d'œuvre de M. Paul Dubois seront accueillis avec d'autant plus d'intérêt et de satisfaction à Troyes qu'ils peuvent se rattacher à la noble et féconde école de sculpture qui a fleuri au XVIe siècle dans cette ville. Cette école, où l'art flamand et même allemand avait exercé son influence, subit sous le règne de François Ier l'ascendant du génie italien. Elle se distingue par des qualités d'élégance, de naturel, de finesse un peu naïve dans l'expression, qui sont propres au génie spécial de

la Champagne, mais auxquelles l'art florentin avait apporté son style. Ce double caractère florentin et champenois, nous le trouvons dans les statues de M. Dubois, qui a su à la fois être l'élève de Michel-Ange et rester un français du XIXe siècle.

Il nous semble inutile de décrire les belles figures allégoriques du tombeau de la Moricière, que l'on a récemment admirées à l'exposition universelle et à propos desquelles la presse française a épuisé les formules de l'éloge. Qu'il me soit permis seulement de faire connaître l'opinion désintéressée d'un critique italien, qui n'hésite pas à déclarer que le monument de la Moricière avait paru l'œuvre de sculpture la plus admirable de l'exposition universelle de 1878 ; et cependant l'on sait combien les italiens sont fiers de leurs sculpteurs contemporains, qui ont tant de qualités de vie et de pittoresque. Le critique italien signale l'influence florentine qui se révèle dans les œuvres de M. Dubois ; mais en même temps il constate la singulière puissance d'assimilation et l'inspiration propre de l'artiste. Si la figure magistrale de la *Méditation* lui paraît avoir des modèles à Florence et à Rome, la *Prière* lui semble plus originale. « Un sculpteur florentin eût disposé autrement, dit-il, les vêtements sous lesquels se modèle son corps délicat et pur ; mais en laissant apparaître à travers le vêtement la « morbidezza » des membres adolescents, le sculpteur français s'est rendu maître du corps et a donné à la personne ce parfum d'innocence, qui est supérieur à la pudeur et ajoute d'une manière efficace à l'expression religieuse de la statue tout entière. » A. B.

* * *

Mentionnons une remarquable conférence faite récemment à Châlons, par M. Jules Remy, de Louvercy (Marne), qui a passé la plus grande partie de sa vie en voyages, qui a publié il y a quelques années un remarquable ouvrage sur les Mormons. Cette fois, M. Remy a retracé un épisode de son voyage dans l'Hindoustan en 1863, une visite au monastère bouddhiste de Pemmiantsi, dans le Thibet.

Mais avant d'arriver à la partie purement pittoresque et descriptive de son voyage, l'orateur a donné à ses auditeurs quelques notions sur le bouddhisme. Ce n'était pas là une tâche facile : dans l'Europe civilisée par le christianisme, on a peine à comprendre ce que peut être une religion sans culte, sans Dieu, sans croyance à l'immortalité de l'âme. L'ancienne religion de l'Inde était le brahmanisme, dont l'idée fondamentale est celle de la migration successive des âmes dans les corps des divers animaux, suivant leurs mérites ou leurs démérites, jusqu'au jour où, purifiées, elles parviennent au paradis de Brahma. Le bouddhisme, qui succéda au brahmanisme, fut fondé 1000 ans environ avant notre ère par Chakiah-Mouni, fils du roi de Kapila, pays situé sur les frontières de l'Aoude et du Népaul. Cette religion, qui est aujourd'hui celle de 400 millions d'hommes répandus dans le Thibet, la Chine, le Japon, l'Indo-Chine, etc., promet à ses adeptes non pas

une vie future, mais l'anéantissement, le *nirvanâ*. L'homme qui, par ses fautes, n'a pu mériter de rentrer dans le néant, est condamné, sur la terre, à une existence nouvelle.

Le boudhisme s'est peu à peu altéré depuis Chakiah-Mouni ; ses successeurs y ont ajouté des pratiques grossières ; et le monastère de Pemmiantsi, visité par M. Jules Remy, donne une triste idée de l'ignorance des prêtres bouddhistes. Il ne croient pas en Dieu, mais ils ont la crainte des mauvais esprits, qu'ils chassent au moyen d'exorcismes et de formules.

Aux environs de ce monastère, dans ces hautes vallées de l'Hymalaya, où l'homme peut contempler les neiges éternelles et, à ses pieds, une verdure éternelle, vivent des populations qui ont conservé une singulière coutume, celle de la *polyandrie*. A l'inverse de ce qui se passe chez les peuples de l'Orient, une femme possède plusieurs maris ; le ménage n'est complet que lorsque ceux-ci sont au nombre de douze, et chose étrange, la jalousie est inconnue parmi eux.

* * *

Monseigneur de Saulx-Tavanes. — Nous avons trouvé dans une note contemporaine, non signée, les renseignements suivants sur le passage de Mgr de Saulx à l'évêché de Châlons :

« Le siége ne fut vacant que trois mois et demi, parce que le roy y nomma, au premier juin de l'an 1721, M. l'abbé de Tavanes, appelé Nicolas, 2e du nom, de la très noble maison de Saulx de Tavanes, originaire de Bourgogne, qui y possédait Saulx-le-Duc, échangé depuis avec le comté de Langres qui est demeuré longtemps dans cette maison. Guillaume de Saulx avait épousé la sœur de saint Bernard : elle eut en mariage la terre de Fontaine, proche de Dijon, où ce saint avait pris sa naissance. Gaspard de Saulx, maréchal de Tavanes et ses descendants ont été pour la plupart lieutenants généraux pour le roy de Bourgogne.

« Cet évêque est le frère de M. le comte de Tavanes, lieutenant général de Bourgogne, qui a présidé cette année aux Estats en qualité de commissaire du roy, où il s'est distingué tant par sa magnificence dans la dépense qu'il a faite à traiter la noblesse de la province et les députés eux Estats, que par les heureux talents qu'il a hérités de ses illustres ancêtres.

« Il est neveu de M. le chancelier d'Aguesseau du costé de sa mère ; avant sa promotion à l'épiscopat, il était archiprêtre de Pontoise.

« Ses bulles furent expédiées en septembre seulement à cause de la mort de Clément XI, et il fut sacré en l'église des Théatins par M. de Fleury, ancien évêque de Fréjus, précepteur du roy, assisté des évêques de Vabres et de Mirepoix, le 9e novembre suivant. Il prêta serment au roy le 11 de ce mois et prit le 3 décembre séance au parlement comme comte et pair de France.

« Le 13, il arrive à Jaalons au soir et fut le 14 au matin à son château de Sarry.

« Il fit le mesme jour son entrée à Châlons.

« Le 25 octobre 1722, il assista au sacre de Louis XV ; le 13 juillet 1724, il maria dans sa chapelle de Sarry le duc d'Orléans et la princesse de Bade, auxquels il donna un grand repas et avant il étoit allé dans son carrosse avec le prince à Lépine au devant de la princesse.

« En 1725, il fut député à l'assemblée du clergé. Au mois de juin, il est nommé premier aumônier de la reine et assista à son mariage à à Fontainebleau le 6 septembre suivant.

« Le 23 juillet 1727, il célébra au château de Sarry le mariage du duc de Bourbon.

« Il publia un cathéchisme pour la jeunesse. Il fut nommé en 1733 archevêque de Rouen.

* * *

Un Règlement de police a Perthes en 1788. — La commune de Perthes qui, aujourd'hui, fait partie du canton de Saint-Dizier (Haute-Marne), devait être en 1788 plus importante qu'elle n'est aujourd'hui, elle avait alors une mairie royale et un substitut du procureur général du Roi, nommé Pierre Bellard.

Nicolas-Joseph Jacquemard, était, à cette époque, maire, juge royal, civil, criminel et de police à Perthes, et il avait pour greffier Nicolas Chevillon.

Une première ordonnance de police rendue pour la ville de Perthes, le 26 septembre 1786, afin de maintenir le bon ordre et la tranquillité, était peu observée par les habitants, et le nombre des irrévérences, et des scandales qui se commettaient, soit à l'église, soit les jours de dimanches et fêtes ne faisaient qu'augmenter. Les auberges et cabarets assez nombreux dans ce lieu, situé sur la grande route étaient fréquentés par la jeunesse pendant les offices religieux, les habitants travaillaient toujours les dimanches et fêtes sans nécessité et sans permission ; beaucoup de désordres se commettaient dans la paroisse, et notamment, il y avait de fréquentes querelles entre les garçons, pour gagner les gants aux jours de mariage ; les danses publiques se continuaient fort avant dans la nuit ; enfin, il se commettait journellement dans l'église un abus très-scandaleux, les garçons en distribuant des liards aux quêteuses, leur faisaient faire autant de révérences qu'ils donnaient de liards. En raison de ces désordres, le substitut du procureur du roi en la mairie royale de Perthes, requit le maire, juge royal, civil, criminel et de police, de rappeler les habitants à l'exécution de l'ordonnance de 1786 et de prendre de nouvelles mesures pour réprimer les abus signalés plus haut.

Sur ces réquisitions, le juge royal, criminel et de police de Perthes, rendit une ordonnance en treize articles, homologuée en Parlement par arrêt du 11 avril 1788.

Voici l'analyse de cette ordonnance :

Il est enjoint à tous les habitants de se comporter, dans l'église et pendant les offices religieux, avec recueillement sans pouvoir y causer, rire ou s'y promener.

Il leur est défendu d'entrer dans l'église en habits indécents ou en vestes ; de conduire leurs chiens dans l'église.

Il est défendu : aux parents de laisser courir dans la nef et dans le chœur les enfants, avec recommandation de les faire sortir lorsqu'ils pleurent trop longtemps.

Aux garçons et aux filles de s'attrouper aux processions pour y rire, causer et badiner, sous peine de trente sols d'amende.

Aux fidèles d'attacher aux murs de l'église leurs chapeaux ou autres objets ; de troubler les chantres ou le chœur, en affectant une voix discordante.

Aux quêteuses de faire à l'avenir plus d'une révérence à chaque personne, à peine de dix livres d'amende, tant contre les quêteuses que contre les garçons ayant exigé plus d'une révérence.

Aux aubergistes et cabaretiers de recevoir des habitants de Perthes pendant les offices religieux.

Aux habitants de travailler les dimanches et jours de fête sans nécessité et sans permission,

Aux jeunes gens de s'assembler aux jours de mariages pour gagner les gants à peine de vingt livres d'amende.

Enfin, les pères et mères, maîtres et maîtresses sont déclarés responsables de leurs enfants, serviteurs et domestiques.

* * *

Nous apprenons avec plaisir que, dans sa séance solennelle du 1er mars, l'Académie des sciences a accordé une récompense de mille francs, pour ses découvertes paléontoligiques dans les environs de Reims, à M. le docteur Lemoine, professeur à l'Ecole de médecine de Reims.

* * *

On vient de découvrir à Reims, en pratiquant des fouilles pour l'installation de tuyaux de gaz, un vase contenant 450 monnaies de Gordien III.

* * *

Une découverte de grande importance vient d'être faite dans les travaux de déblais, qui ont eu lieu sur l'emplacement de l'ancien presbytère de Saint-Memmie, à Châlons, non loin du tombeau même du grand saint qui, le premier, évangélisa les Châlonnais.

Les ouvriers terrassiers ont mis au jour des débris de l'époque gallo-romaine et notamment des petites fioles en verre irrisé.

Elles ont été cédées à un amateur.

Il est regrettable que l'autorité compétente ne se soit pas émue de cette trouvaille, afin d'assurer, s'il y avait lieu, la conservation, en un lieu consacré, de vases précieux.

* * *

La Société historique de Langres a décidé la publication des cartulaires de Vignory, par M. d'Arbaumont; ce sera un précieux document pour l'histoire de la Haute-Marne.

* * *

Mlle Lescornet vient de léguer au musée de Langres le portrait de son frère Joseph.

* * *

On vient de découvrir à Langres les traces d'une voie romaine inconnue jusqu'à présent : elle passe sous la porte romaine et traverse le chemin de cette ville à Brevoines.

* * *

Mentionnons encore, pendant que nous parlons de la Haute-Marne, la publication dans le *Bulletin de la Société de Langres*, d'une plaquette très-rare que possède M. Brocard : « Déclaration et protestation du Roy, faite le 11 août 1589, avec une lettre dudit seigneur roy addressée aux sieurs de Langres, plus la réponse d'iceux. A Langres : M. D. LXXXIX. »

* * *

Notre collaborateur, M. Morel, actuellement receveur des finances à Nyons (Drôme), continue avec succès les fouilles qu'il a si fructueusement pratiquées en Champagne. Il vient de découvrir dans les environs de cette ville une salle romaine pavée en mosaïque; il y a trouvé de nombreux débris de poteries romaines, une bague, des épingles en buis, etc.

* * *

M. Grivot, procureur de la République à Vouziers, vient de publier un intéressant travail sur la pêche à la ligne au point de vue judiciaire.

* * *

M. Henri Renault du Motay vient de publier dans le *Journal de la Marne* de janvier une étude très soigneusement composée sur notre pape Urbain II, qu'il appelle avec raison « une de nos gloires nationales. » M. du Motay le fait descendre des sires de Châtillon : c'est une erreur que nous démontrerons prochainement. Urbain était fils du sire de Lagery qui n'avait aucune parenté, croyons-nous, avec les Châtillon, mais était vraisemblablement leur vassal. M. du Motay, dans

une note, mentionne les Châtillon de Châlons, qui ont fourni tant d'éminents ingénieurs militaires au XVIIe siècle, en ajoutant qu'il ne lui semble pas qu'il existe une communauté d'origine avec les puissants châtelains de la vallée de la Marne; jamais cette communauté n'a même été soulevée et nul n'y avait jamais songé: l'origine des Châtillon de Châlons est parfaitement connue et leurs armes ne laisseraient, au besoin, subsister aucun doute.

Le Secrétaire Gérant,
LÉON FRÉMONT.

LES ROIS DE FRANCE A TROYES

AU SEIZIÈME SIÈCLE

Les fêtes données par les villes au seizième siècle pour honorer l'entrée des rois de France ont eu un incomparable éclat; elles témoignaient de l'accroissement de leur pouvoir et du respect qu'il inspirait. La première entrée des rois dans les villes était une sorte de prise de possession, un acte visible de souveraineté. Il semblait jusqu'alors qu'une sorte de consécration manquât à leur autorité. Le maréchal de Vieilleville raconte qu'après la mort de François Ier, Henri II se rendit à Paris « non pour y paroistre en roy, car il n'y avoit pas encore fait son entrée, mais en habit incogneu pour donner ordre aux affaires. » Depuis Charles VIII, la plupart des rois de France se conformèrent à cette coutume qui tomba complètement en désuétude à partir de Louis XIV. La monarchie était alors assez puissante pour ne plus avoir besoin de ces formes. La présence du roi fut toujours regardée comme un honneur, mais elle n'avait plus la même signification. C'était un honneur d'autant plus apprécié que l'entrée solennelle n'était pas l'apanage de toutes les cités. Lorsqu'Henri II traversait les villes sans importance, il les « passait en chasseur, sa trompe en écharpe[1]. » Mais Troyes méritait bien que le roi « se parât » en sa faveur, et l'on verra que ses habitants n'épargnèrent rien pour accueillir d'une manière brillante les princes qui y entraient pour la première fois au milieu d'un cortège imposant et nombreux.

Ces cérémonies fournissaient aussi l'occasion de mettre en relief le talent des artistes que la ville renfermait en grand nombre et de montrer sa richesse, son goût et ses ressources. Les comptes municipaux, les délibérations de l'échevinage, que nous avons pu consulter, nous permettent d'essayer de reconstituer quelques-unes des décorations superbes et éphémères que l'on élevait dans ces circonstances et de pénétrer, non-seulement sur le théâtre où se déployait la fête, mais dans les coulisses où on la préparait. Ils nous révèlent aussi des

1. *Mémoires du maréchal de Vieilleville*, liv. II, ch. X, liv. III, ch. IX.

mœurs et des usages disparus, et nous font voir quelques traits du caractère des hommes de ce temps dans les réjouissances auxquelles ils se livraient. On peut juger en effet du degré de civilisation d'un peuple par la nature des plaisirs qu'il recherche et qu'il prend.

I

LOUIS XII

I

Transportons-nous par la pensée dans un des carrefours de la ville de Troyes, en l'an 1500. Représentons-nous l'aspect étrange et pittoresque d'une ville du moyen-âge construite en bois, avec ses maisons aux portes étroites, aux escaliers saillants qui sont défendus par leurs bornes de pierre, aux étages s'avançant les uns sur les autres et dominés par le toit proéminent du pignon. Toutes ces maisons présentent une physionomie distincte; les unes sont couvertes d'ardoises, sombres sous le ciel nuageux, étincelantes au soleil; les autres montrent sur leur paroi le réseau de leur charpente enchevêtrée; celles-ci leurs lignots ciselés, leurs poutres sculptées; celles-là sont revêtues de peintures à fresque ou décorées de statues. Ajoutons de toutes parts des enseignes étranges ou bizarres, tableaux ou emblèmes, suspendus à des potences de fer forgé; des devises joviales, philosophiques ou pieuses; des blasons rehaussés d'enluminures; çà et là des tourelles accrochées aux façades ou placées en encorbellement dans les encoignures; par dessus les pignons, au-dessus des gargouilles, dressons les épis en terre cuite ou les girouettes en métal découpé dont la silhouette tranche sur le ciel clair; plaçons enfin, au-delà de la perspective échancrée et inégale des rues, les flèches aiguës des églises, qui se présentent aux regards toutes les fois que les faîtes des maisons permettent de les apercevoir.

C'est dans ces carrefours que le trompette de l'échevinage appelle les habitants, le 21 juillet 1500. Il est vêtu, selon l'usage, d'une casaque mi-partie bleue et violette, sur les manches de laquelle sont brodées les armes de la ville; il fait entendre au loin les notes claires de son instrument, dont la banderolle porte le blason de France et celui de la cité. Le sergent crieur

et le clerc du bailliage l'accompagnent[1]. De toutes parts, les passants accourent ; les habitants sortent de leur maison ; des têtes curieuses se montrent entre les meneaux étroits des fenêtres ; le carrefour déjà si animé le devient davantage. N'a-t-on pas vu deux fourriers du roi, à la livrée de France[2], parcourir les rues de la ville ? La proclamation du sergent-crieur n'aurait-elle pas quelque rapport à la prochaine arrivée de Louis XII ? En effet, quand le silence est obtenu, on peut entendre le sergent-crieur annoncer à haute voix la convocation immédiate d'une assemblée générale des habitants, qui se tiendra, comme de coutume, dans le cloître des Jacobins, pour entendre la lecture des lettres de Louis XII que les fourriers viennent d'apporter.

Tous les chefs de famille, les chefs d'hôtels, comme on le dit alors, soit nobles, soit artisans, s'empressent de se rendre au couvent des Jacobins, dont les cloîtres récemment achevés leur sont ouverts. Monsieur le bailli, messieurs les gens et officiers du roi, maire et echevins et notables y occupent une place réservée. Les habitants, au nombre de quatre ou cinq cents peut-être, les entourent. Les fourriers du roi sont introduits ; ils apportent une lettre écrite par Louis XII « à ses chers et bien amés les manans et habitans de Troyes », et dans laquelle il leur annonce sa prochaine arrivée. Aussitôt la lettre entendue, on décide que des préparatifs seront faits sans délai pour le recevoir, et que le jour même à midi, le lieutenant du prévôt, deux marchands notables et deux sergents[3] se rendront avec les fourriers dans toutes les maisons pour marquer celles où l'on pourra loger les princes, les gens du Grand conseil et des finances, et les autres personnages qui doivent accompagner le roi.

Les rois de France à cette époque ne mènent point une vie sédentaire. Louis XII fut l'un des plus nomades ; il va de ville en ville, de château en château, s'occupant des affaires de l'état,

1. A Jehan Aubry, trompette, Michau Duclo, sergent cryeur et le clerc du bailliage pour avoir esté publier ung cry aux quarefours de la ville... V s. t.—Dépenses faites et payées par Nicolas Mauroy. Archives de Troyes, K. 3.

2. Les chevaucheurs d'écurie qui étaient au nombre de 234 sous Charles VIII furent réduits à 120 par un édit de février 1509. *Anc. lois françaises*, XI, 553.

3. Simon Coeffart, lieutenant, Nicolas Hennequin, Nicolas Largentier, marchands, Loys Jacquet et Nicolas Peloton, sergents.

de la guerre et de la chasse. Dès 1498, il avait dû venir à Troyes, mais son voyage avait été différé. Au mois de juillet 1500, il est à Lyon et y reçoit les ambassadeurs du pape, des rois d'Espagne et d'Angleterre, de la seigneurie de Venise, de l'archiduc d'Autriche. La diplomatie commence à prendre plus d'influence ; c'est l'époque de Commines et de Machiavel. Louis XII attend des ambassadeurs d'Allemagne, qui doivent venir en grand nombre [1], et pour les recevoir il leur a donné rendez-vous à Troyes.

Pendant que ses fourriers préparent les logements des ambassadeurs et des personnages de la cour [2], deux maîtres d'hôtel du roi, Gilles Rivaut et Sacey, accompagnés du lieutenant du prévôt de l'hôtel, Jean de Corguilleray [3], viennent s'entendre avec le bailli, les officiers du roi et les échevins sur les préparatifs à faire [4]. Les uns sont du ressort de la police et de la voirie ; les autres consistent à disposer des spectacles et des décorations dignes à la fois de la ville et des hôtes qu'elle attend.

Avant tout l'on s'assure de l'état sanitaire. En ces temps de peste, c'est une précaution qui n'a rien de superflu. Les curés des églises, les maîtres spirituels des hôpitaux, les médecins et les chirurgiens sont mandés ; ils affirment unanimement que depuis un an il n'y a eu à Troyes aucun malade de la peste ou d'autre maladie contagieuse. Ils envoient un certificat conforme au gouverneur de Champagne, qui le transmet au roi [5]. Mais la peste sévit tout à l'entour. Une garde est mise aux portes, avec la mission d'empêcher d'entrer en ville les hommes qui viennent « des lieux où l'on se meurt [6]. »

1. Arch. de Troyes, K. 3.

2. Ils y « vacquerent pour douze jours... « et ont les d. fourriers laissé à la ville leur registre desdiz logis. Reg. K. 3. fol. 4. r°. — Le 5 août, l'échevinage ordonne de se conformer aux ordres des fourriers et, d'après leurs instructions « d'establir rateliers et mengeoires. A. 3, fol. 35. — La ville nourrit les fourriers, leur donne du vin et même de l'hypocras... A Pierre Pyon, apotiquayre, pour l'achat de trois pintes ypocras pour lesdis fourriers, XV s. t. Reg. K. 3. fol. 5. r°.

3. Un Guillaume de Corguilleray était alors prévôt des maréchaux de France, chargé de la conduite de 15 archers du roi. Père Anselme, VIII, 687.

4. Reg. des délibérations municipales, Arch. de Troyes, A. 3, fol. 30, v°.

5. Dél. mun. du 22 juillet 1500. Arch. mun. A. 3, fol. 30 r°.

6. C'est assavoir Auxerre, L'auxoys, Joigny, Bouilly, Chaumont, Vitry, Chaalons, Espernay, Vertus et aultres lieux où peste a cours. » Arch. mun. A. 3. fol. 36, r°.

La question des approvisionnements vient après la question sanitaire. A une époque où les communications sont difficiles et où chaque centre de population vit à peu près exclusivement des produits du territoire qui l'entoure, on comprend que les maîtres d'hôtel du roi aient pour mission spéciale de s'enquérir de la quantité de blé, de vin, de foin et d'avoine qui sont à leur portée. Des sergents sont envoyés dans les faubourgs pour s'en assurer. Les approvisionnements en farine laissent à désirer. Aussi les « maistres du métier de la boulangerie doivent-ils se fournir de bonne et blanche farine en quantité double de celles qu'ils possèdent. » Afin qu'ils puissent faire moudre leur blé plus rapidement, on défend aux propriétaires des moulins « des toilles » et à papier de les faire marcher[1]. On interdit aussi de pêcher dans les rivières à deux lieues de distance; on invite, à son de trompe, tous ceux qui ont « oysons, cochons, chappons, poulletz et aultres volailles, et aussi foings, avoines, paille, fruiz et autres vivres, » de les apporter incontinent en ville pour les vendre; on leur promet de les « bien payer et contenter. » Quant aux marchands, on leur interdit de renchérir leurs vivres, sous peine de confiscation ou d'amende[2]. On expulse les bouches inutiles, les vagabonds, les mendiants. « Que tout homme, dit l'échevinage, qui n'a maison ou adveu, soient vacabonds, belistres, malades, caymens et autres de petit estat non natifz de ceste ville, vuident incontinant icelle ville, à peine d'estre fouetez par les carrefours, et après, s'ilz sont trouvez faisans le contraire, d'estre penduz et estranglez[3]. »

Si la mendicité à cette époque était une plaie, le remède était vif; il ne s'explique que par la facilité avec laquelle on prodiguait la peine de mort. En même temps, on prenait d'autres mesures dont les habitants devaient profiter sans regret ; c'étaient celles qui concernaient la voirie.

On aura une triste idée de l'entretien des rues, en lisant les nombreuses ordonnances que l'on édicte pour en assurer la propreté : la plupart de ces rues renfermaient des immondices

1. Les molins de la Pielle et des toilles et aussi ceulx a papier estans au-dessus de la ville seront clos et tenus sans moldre ni besongner. — Arch. mun. A. 3, fol. 31, v°.

2. Une ordonnance de 1508 enjoint aux maîtres et au prévôt de l'hôtel de s'entendre avec les gouverneur et officiers des villes pour faire une taxe des denrées et des marchandises. — *Anciennes lois françaises*, t. XI, p. 533.

3. Reg. A. 3, f. 32, v°.

de tous genres ; on ordonne aux habitants de les mener à un quart de lieue de la ville[1], de curer les ruisseaux[2] ; on ne veut plus que les teinturiers y jettent les débris de leur industrie ; on interdit à toutes personnes et même aux enfants un usage qui existait encore dans la rue du Bois du temps de Grosley ; on leur prescrit d'établir des « chambres privées » dans leurs maisons[3] ; de réparer les trappes des caves, de supprimer les obstacles dans les rues où le roi doit passer[4].

Les voyers du roi et de la ville inspectent ces rues ; en 1510, ils signalent une maison et deux galeries sur la place de l'Estappe au vin[5] « qui sont en voye de choir ou de tomber » ; l'échevinage les fait démolir ; ils ordonnent aussi qu'on abatte, moyennant 100 livres d'indemnité aux propriétaires et les vieux bois, deux corps de logis qui font saillie de douze ou treize pieds sur la place du Marché-au-Blé. Une ordonnance plus générale veut qu'on enlève sans délai les « vieilles galeries, saillyes, bancs et avanstoiz sortans sur rues. » Mais malgré le zèle des voyers, la plupart des rues restent avec leurs galeries chancelantes, sur lesquelles vont s'entasser les habitants pour voir passer le roi et son cortège.

La réforme de ce déplorable état de la voirie est un des premiers bienfaits qu'apportait sa présence. La ville, en effet, n'était nettoyée que dans des circonstances exceptionnelles, à

1. « Que chascun en droit soy oste tous les fyens de la ville et des faubourgs et les menent ou facent mener hors des advenues et chemins a ung quart de lieue ou plus de la ville. Ibid., fol. 32, v°.

2. On défend aussi en 1500 que « nul de quelque estat qu'il soit ne se despouille ne trouve nu, tant a la vue de monde et en soy baignant, sans advoir et tenir sur luy petiz draps, à peine de prison et d'amende. » A. 3, f. 32, v°.

3. A ceulx qui n'ont chambres privées en leurs maisons qu'ils... facent crotz ou pertuye en terre et y mettent vieulx vaisseaux et sieges pour l'aisance d'eulx. Ord. du 1 avril 1510.

4. On veut aussi « que chacun se dispose à recevoir ses hostes le plus honnestement, joyeusement, doulcement que faire se pourra... que tous hostelliers nectoyent leurs maisons et les parent le mieulx que possible, et aussi que ung chascun netoye ses cheminées et les mectent hors du danger du feu... que chacun enferme ses chiens par nuyt en maniere qu'ilz ne facent aucun bruit en lad. ville, à peine de dix solz d'amende et faire tuer lesd. chyens. » Reg. A. 3, fol. 32 et 35.

5. « Deux galeries, une haulte et l'autre moyenne, estans en l'estappe au vin, et une maison appartenant à Nicolas, fils de Ichan Moley, sortant hors de lad. maison et auprès et dessous lesquelz convient le Roi en son entrée en ceste ville passer... ordre d'abattre une galerie fort ruynée et pourrie en danger de tomber. » Ord. du 4 et 8 avril 1510. Reg. A. 3.

la veille des foires, par exemple. On profite aussi de cette circonstance pour relever le pavé, qui dans plus d'un endroit était défectueux [1].

Mais, au jour indiqué, la plupart de ces défauts qui nous choquent justement aujourd'hui devaient disparaître ; les inégalités du pavé étaient dissimulées sous une couche de sable, qui empêchait les chevaux de glisser ; les vieilles galeries étaient recouvertes des plus belles tapisseries qu'on pouvait trouver, et aux principaux carrefours s'élevaient des décorations superbes ou bizarres qui faisaient l'admiration du peuple et des grands.

II

Un des premiers actes des maîtres d'hôtel du roi, des officiers et des échevins, ce fut de choisir plusieurs personnages pour prendre la conduite des « mystères et joyeusetés » qui seraient offerts au roi. A leur tête, se trouvait Nicole Garnier, maître ès lois, qui fut plus tard bailli de l'évêque [2] ; Garnier et ses collègues s'empressèrent de se mettre en relations avec les peintres de la ville les plus estimés, et conclurent un marché avec eux dans un déjeuner qui leur fut offert par l'échevinage à l'hôtel de ville.

A cette époque, nul ne délibère sans boire ni manger. Quand les maîtres d'hôtel du roi et le prévôt de l'hôtel se réunissent avec les échevins, ceux-ci leur offrent du vin de Beaune, du pain, des fromages et des fruits [3]. Il en est de même dans toutes

1. Le voyeur fera relever le pavement de la rue devant les lices du cymetiere Nostre Dame, qui est la rue par laquelle les seigneurs passeront pour aler en l'ostel du roy. Dél. du 27 août 1500. Reg. A. 3, fol. 38 v°.

2. Inv. Arch. Aube. G. 502 à 506. Les autres sont Jehan Nevelet, Jehan de Mesgrigny, messire Jehan Guigniart, Jehan Aubert et Jehan Malycfer, à qui l'on donne « à chacun quarante sols tornois pour avoir vacqué dessous ledit Guarnier à mettre sus les choses dessus dites. » K. 3, fol. 26. On paya 42 s. 6 d. pour leur « despance de bouche. »

3. ... Illec fut dépensé un gouter tant en achat de six pintes vin de Beaune à XV deniers, cinq d'autres vins à VI d. comme pour II s. VII d. de pain, fromages et fruitz...

Samedy ensuivant pour ung gouter fait oudit lieu par aucuns des dessus ditz... IX s. t. VII d.

... Jeudi ensuivant, XXXe du mois de juillet, pour ung desjeuner fait en l'eschevinage par aucuns eschevins et les conduisans les mistères. V s. X d.

Vendredi ens., XXXIe et dernier jour dud. mois, pour desjeuner et gouter oudit hostel lesd. conduisans les misteres. V s. 1 d.

les conférences auxquelles donne lieu le soin des intérêts publics. Les hommes de ce temps, même les plus élevés par leur rang et leur caractère, ont des goûts assez vulgaires, que révèle leur physionomie. Le type de la figure humaine, à la fin du quinzième siècle, a une sorte de trivialité qu'il n'a point plus tard. Si l'on contemple les portraits des princes, la plupart d'entre eux ressemblent à des paysans ; ils en ont les traits, ils en ont presque les instincts. Les plaisirs même qu'on leur offre ont une certaine naïveté qui nous surprend. L'art faisait tous les jours d'immenses progrès, mais le fantastique, le trompe-l'œil exerçaient encore un véritable prestige, non-seulement sur les masses, mais sur les classes supérieures.

Les peintres, auxquels les notables chargés de conduire les mystères s'adressaient, étaient parmi les plus distingués de ceux que renfermait la ville. Jaquinet et Nicolas Cordonnier, sans doute le père et le fils, appartenaient à une famille de peintres et de sculpteurs dont les générations devaient, pendant un siècle et demi, manier le pinceau et le ciseau avec succès. Comme les deux autres peintres qui furent mandés, Jehan et Pierre Copain, les deux Cordonnier avaient travaillé à la décoration de la cathédrale dont la nef venait d'être achevée et dont on allait commencer le portail[1]. Il y avait en ce moment une admirable activité artistique à Troyes ; la magnifique châsse de Saint-Loup était terminée ; les immenses verrières de la nef de Saint-Pierre venaient d'être posées ; les ravissants vitraux de l'abside de Sainte-Madeleine allaient bientôt l'être, et bientôt l'on pourrait voir sortir du ciseau de Jean Gaide son célèbre jubé. Ce n'était ni l'émulation, ni les bons modèles, ni l'inspiration qui manquaient aux artistes de Troyes ; les Cordonnier et les Copain avaient certes plus de talent qu'il n'était nécessaire pour la besogne que leur demandaient l'échevinage et les « conducteurs de mystères. »

Samedi ensuivant, premier jour d'aoust pour la cause que dessus, VI s. VIIII d.

Mardi, IIIIe jour d'aoust pour ung souper fait oudit hostel par Messieurs les mayre, eschevins et officiers de la ville, lesquiaulx furent tout ledit jour ensamble, pour conclure sur tout ce qui estoit affayre pour laditte entrée, pour ce que le roy avait escript lettres a lad. ville, par lesquelles y faisoit savoir qui seroit en icelle à la my aoust. XXV s. X d. t.—Reg. K 3, fol. 2 et 3.

1. Léon Pigeotte, *Travaux d'achèvement de la cathédrale de Troyes*, p. 40 et 43.

Au déjeuner de l'hôtel de ville, entre le beurre et le fruit, on convint du prix qu'on leur donnerait. Chaque maître dut recevoir six sous huit deniers par jour ; leur garçon, 2 sous 4 deniers; un bon varlet cinq sous tournois[1]. Qu'on ne se récrie pas sur ces prix d'apparence si minime ; Jeançon Garnache, le maître maçon, on pourrait dire l'architecte de Saint-Pierre, ne recevait que 4 s. 2 d. par jour ; mais au pouvoir actuel de l'argent, ils auraient valu 7 fr. 15 c. ; les six sous six deniers de Jaquinet Cordonnier valaient plus de dix francs de nos jours[2].

Les travaux demandés aux artistes étaient depuis longtemps à la mode. Les effigies de personnages religieux ou mythologiques, les fontaines merveilleuses, les scènes allégoriques, héroïques ou édifiantes s'étaient souvent reproduites depuis l'entrée d'Isabeau de Bavière à Paris ; mais chaque ville s'efforçait de faire valoir sa richesse, son goût et son esprit inventif par le choix et le luxe de ses décorations. Déjà, en 1486, à l'entrée de Charles VIII, la ville de Troyes avait déployé toutes les ressources d'un art plus ingénieux que délicat[3]. Parmi les représentations qui furent faites, plusieurs pouvaient être reproduites; mais il fallait en inventer de nouvelles ; et c'est à cette invention que s'appliqua l'esprit expert de Nicole Garnier.

Quand Charles VIII s'était approché de Troyes, il avait aperçu auprès de la porte de Belfroy un géant qu'on disait être Goliath, sur le point d'être abattu par le petit David. Il sembla à Nicole Garnier, que cette fois on ne pouvait mieux faire garder la cité troyenne que par le preux Hector. Il rappelait

1. Mercredy, jour Saint-Leu, XXIXe jour dud. mois, pour ung des jeuner fait audit hostel de ville par messieurs le mayre, aucuns eschevins et les dessusdiz conduisans les mystères et les peintres, c'est à savoir Jaquinet Cordonnier, Nicolas Cordonnier, Jehan Copain et Pierre Copain, auxquiaulx fut marchandé à la jornée pour vacquer au fait desdiz misteres à VI s. VIII d. pour chascun d'eulx, à II s. IIII d. pour leurs guarsons et V s. t. pour un bon varlet, auquel desjeuner fut despancé tant en vin, pain, beurre que fruit, VI s. VIII d. — Ajoutons qu'on leur paie « pour le vin dudit marché dix sols tornois. » C'était le pot de vin qu'on donna longtemps en nature. — Arch. mun. A. 3, fol. 2. v^o.

2. Pigeotte, p. 190.

3. Grosley, Récit en vers de N. Le Bé. *Ephémerides*, Edition Patris-Debreuil, I, 127. — *Entrée et sejour de Charles VIII dans la capitale de la Champagne en* 1486, Paris, 1874. M. Assier a donné à la suite de ce récit des extraits du compte de Jehan Hennequin, conservé aux Archives de la ville.

l'origine fabuleuse de la ville, qui flattait l'amour-propre des habitants, par le choix de ce héros troyen. Afin qu'il fût plus imposant, on le fit de taille gigantesque[1] ; on n'épargna ni le papier[2], ni la vieille toile[3], ni la terre glaise[4] pour le mouler ; deux boisseaux de farine de froment furent employés pour la colle. Un tonnelier et son valet sont chargés de faire le corps et de le « cercler[5] » pour qu'il soit solide ; les attaches des bras et du corps sont en osière ; ses jambes, ses mains sont en carton, qu'on coud à grand renfort d'aiguille et de fil. Puis les peintres arrivent ; ils « estoffent » la tête et les mains, le cousteau et la hallebarde du héros ; on lui colle des poils pour figurer ses cheveux et sa barbe ; et lorsqu'il est couvert de feuilles d'étain doré et argenté[6] afin de simuler son armure, il ne reste plus qu'à le mettre en place avec sa hallebarde de bois à la main[7].

En même temps qu'Hector, les mêmes artistes fabriquent un Samson. Seulement son armure est moins complète, et son chapeau est recouvert de feutre[8]. On prépare des poulies[9] pour « faire devaler » du haut de la porte de Belfroy une jeune fille, chargée de souhaiter la bienvenue au roi. Dans la ville, on élève au coin des Croisettes un arbre dont les feuilles en papier[10] sont montées sur fil de fer. Une fontaine, où doit cou-

1. A remoler le grand Hector pour estre a l'entrée de la porte du Beuroy. K. 3. f. 8.

2. A Guillaume Pietrequin et Guille le Ber pour seize mains de grand papier pour coler et moler, XI s. VIII d.

3. A Nicolas Ludot pour achat de seize livres vieil drapeau... A Pierre Copain pour l'achat de deux draps chacun et de deux toilles et demye...

4. Pour le louage d'un cheval pour aler à Mongueux pour hativement avoir de la terre grasse pour moler. II s. V d.

5. A Jehan Lombart tonnelier pour le salayre d'un jour, sou varlet, a faire et sercler le corps dudit Hector, III s. IIII d. Reg. K. 3. fol. 9 r°.

6. ... Pour six douzenes d'estain blanc pour plusieurs pièces de l'abilement Hector. VII s. VI d. t.

7. ... Pour l'achat du bois de la haiche de la halebarde de Hector, II s. VI d. t.

8. A Jehan Aubeuf pour achat de deux draps de lit pour moler les bras, jambes et mains de Sançon, XI s. IIII d.

... A Parent le chappelier pour achat de feutre pour couvrir le chappeau de Sançon, XVI st. VIII d.

9. A Mangin le serrurier pour quatre chevilles pour les polyes a devaler ledit ange, V s. t.

10. A Guille Pietrequin pour l'achat de trente-six grans tables de papier pour faire lesd. feulies, LX s. t... pour achapt de quatre onces vernis pour vernir les feuilles des arbres contre la pluye, II s. VI d.

ler du vin blanc, sera dressée sur la place du marché à blé[1]. Elle est dominée par l'effigie d'un dieu dont la tête « estoffée de ceruze et de vermillon » est garnie d'une barbe et de cheveux en poils de queue de cheval. Deux autres fontaines ornent la place de l'hôtel de ville ; l'une décorée de trois colombes ; l'autre de trois enfants, sculptés en bois par Jaquinet Cordonnier et son frère Etienne, qui font couvrir leurs têtes de feuilles d'or et d'argent[2].

Plus loin, on édifiera, vis-à-vis la porte de l'Hôtel-Dieu-le-Comte[3], trois tours en bois, peintes avec art[4], sans doute par allusion aux trois châteaux, *tres arces*, dont la ville aurait tiré son étymologie. Enfin, et c'est la dernière surprise qui doit frapper le roi, on a figuré en proportions saisissantes l'animal qu'il a pris pour emblème : le porc-épic. Sa tête est taillée dans un bloc de « pierres de Troyes » ; son corps est couvert de soies de pourceau, et sur ce corps les tailleurs d'images posent ce qu'ils appellent ses « grandes et moyennes plumes[5]. »

Toutes ces fontaines, ces emblèmes, ces personnages doivent être accompagnés d'écriteaux destinés à recevoir des vers ou des dictons. C'est Nicole Garnier qui les rédige ; il reçoit six livres « pour son salayre d'avoir ordonné et composé les moralités et joyeusetés qui se devaient faire au long de la ville ; » et la ville paie les dépenses de bouche de deux prêtres qu'il a appelés dans son hôtel pour « faire les escripteaux de la signi-

1. 246 livres de plomb en table pour faire des corps nouveaulx avec ceulx qui furent faiz il y a deux ans... IIII liv. VII st... à Guilleminot, sarurier, pour une clef faite par luy pour l'uys de la vignée de Monsieur le Mayre François de Marisy pour besongnier les huchiers et paintres au pinacle et couverture de la fontaine du marché du blef.

2. Pour l'achat de dix-sept feulies de fin or et quarante feulies d'argent pour estoffer les trois testes des enfans, V s. V d. t.

3. Cette porte était située près du bras de la Seine qui bordait l'Hôtel-Dieu et sans doute dominée par la tour où se trouvait l'horloge. Voir mon travail sur l'*Hôtel-Dieu-le-Comte au seizième siècle*, p. 15.

4. A.. estoffer le commancement des trois tours de devant l'ostel Dieu. Reg. K. 3.

5. De nombreux articles du compte concernant la fabrication du porc-épic; on colle sur son corps quatre mains de papier, on le garnit de quatre peaux de moutons ; on achète 300 de *tret* fait a propos pour servir à faire « ses grandes et moyennes plumes; » on achète du charbon « pour faire feu pour haster de secher led porc. » En plus, trois petits porcs épics devaient orner la nouvelle fontaine dressée devant Saint-Pierre. Arch. de Troyes, K. 3. On va chercher à Tonnerre « Jacquinot le tallieur » pour « y ouvrer. »

fication des mystères et des joyeusetés qui estoient pretz à faire[1]. »

III

Malheureusement, tous ces travaux, toutes ces dépenses furent inutiles. Au mois d'août, on apprit que l'arrivée du roi, d'abord annoncée pour le 12, était retardée. Il était parti de Lyon le 21 juillet, se dirigeant sur Roanne et Cosne. En route, il avait écrit, qu'en attendant les ambassadeurs de l'Empire, il allait « chasser les cerfs en Gastinoys. » Il les chassa avec tant d'ardeur que son cheval, lancé à bride abattue, tomba sous lui et lui rompit l'épaule[2]. » Pendant qu'un nommé Louis Saint-Prix le pansait, un chevaucheur d'écurie de Monseigneur d'Orval, gouverneur de Champagne[3], vint annoncer que le roi arriverait à Troyes avant la Notre Dame de septembre. Cette nouvelle fut confirmée par un chevaucheur du roi envoyé par M. de Gyé[4]. Mais le 3 septembre, le héraut d'armes Picardie, revenant d'Allemagne, s'arrêta à Troyes; il était pressé de continuer sa route, et deux sergents de l'échevinage lui prêtèrent un cheval, que consentit à lui louer l'imprimeur Macé Pantou[5]. Les

1. Dél. mun. du 7 août 1500. A. 3, fol. 36, v°.

2. Jean d'Auton, *hist. de Louis XII*, ed. 1620, p. 145.

3. M. d'Albret, sieur d'Orval, était déjà gouverneur en 1487. Boutiot, *hist. de Troyes*, III, 187.

4. A Gabriel Bernier, chevaucheur d'escurye du roy nostre dit seigneur, pour son vin et salaire d'avoir apporté à laditte ville lettres de Monsr de Gyé pour parellement advertir de la venue du roy dedans le huitieme jour du mois de septembre, pour ce que le dit seigneur de Gyé fut pryé estant en ceste ville en faire savoir des novelles quant y seroit en cour, deux escus de lxx s. t. M. de Gyé est sans doute Pierre de Rohan, seig^r de Gié, maréchal de France depuis 1475, mort en 1513. La ville est toujours inquiète de l'arrivée du roi. Le 30 août, elle paie I s. VIII d. « à Guilaume Bougrant, clerc, pour avoir mis au net les lettres missives envoyées de par la ville par led. Jehan Richart à messieurs le cardinal de Rouan et Sr de Gyé pour par eulx estre advisé au vray de la venue du roy ou non... Le dit jour audit Jehan Richart pour son voyage d'aler porter lesdittes lettres, et dudit voyage retorna le mercredi midy IXe jour de septembre ensuivant pour sa dépense et salayre dud. voyaige, VII liv. VI s. VII d. » L'échevinage n'avait ordonné ce voyage qu'après en avoir averti mons^r le bailli alors à Thennelières. Reg. K., fol. 3.

5. A Guillaume du Hamel et Jehan Rose sergents pour leurs salayres d'avoir esté presser Macé Pantou à bailler ung cheval de louage le jeudy au soir, IIIe jour du mois de septembre, à Picardye, héraut d'armes du Roy nostre dit seigneur, lequel venoit d'Allemaigne de devers les ambassaides et aloit hastivement au Roy, IIII s. V dt... Audit Macé pour sa parpaye de

nouvelles qu'il apportait modifièrent sans nul doute les intentions du roi. Le 19 septembre, Gilles Rivaut communiqua à l'assemblée une lettre qu'il venait de recevoir de Louis XII. Celui-ci lui écrivait que les ambassades annoncées ne viendraient point à Troyes, par ce qu'on lui enverrait d'autres « plus petis personnages, qu'il ferait aler à luy où il serait. » Il se rendait à Blois. En terminant, il disait que l'on pouvait disposer des provisions réunies, et qu'il savait aussi bon gré aux habitants de leurs préparatifs que s'il avait eu l'occasion d'en profiter [1].

L'échevinage et la population éprouvaient une déception réelle. Ce n'était pas seulement les fontaines, les charpentes qu'il fallait démolir, les pieus qu'il fallait enlever des rues, en comblant les trous qu'on avait faits dans le pavé ; ce n'était rien que de démonter Hector et Samson, et de porter dans le grenier à sel et dans la grange située sur la porte de Belfroy les têtes, les bras et les jambes de ces héros, que l'on eut le soin de remplir de foin pour les « entretenir en nature », afin de s'en servir dans une autre occasion. Il y avait eu des dépenses plus considérables. Telles étaient celles qui avaient été faites pour acheter les présents et notamment les vins que, suivant l'antique usage, on devait présenter au roi et aux seigneurs de sa suite. L'échevinage avait commandé à l'orfèvre Nicolas Petit une coupe en or, du prix de 1145 liv. 6 s. 8 d., qu'il destinait au roi [2]. La coupe pouvait être, à la rigueur, conservée. Il n'en était pas de même des vingt-quatre queues de vin de Beaune qui revenaient rendues à Troyes à 418 liv. 2 s. t.;

neuf jours, ledit cheval que le dit Picardye a detenu, pour chacun desquels jours il n'a voulu payer que deux sols, et il avoit esté loué deux solz six deniers tornois par Nicolas Mauroy, receveur de la ville, pour ce, VI s. VI d. t.

1. ... Et leur en savoit aussi bon gré comme se il luy avoit esté, et quy les heust receu luy mesme et que en autres leurs affaires, quand ilz le requérront, il en aura mémoyre. Reg. K. 3, fol. 4. v°.

2. La coupe d'or pour présenter au Roy. A Nicolas Petit orfevre la somme de onze cens quarante-cinq livres six solz huit deniers tornois à luy payée pour l'achat et façon d'une couppe d'or ordonnée à faire pour present au Roy nostre sire à sa joyeuse et novelle entrée en sa ville de Troyes, laditte coupe d'or à vingt et trois caratz pesant huit mars quatre once onze deniers a six vingtz huit livres tornois le marc, de marché et accort fait à luy par messrs les mayre et eschevins, valant pour l'or mil quatre vingtz quinze livres six solz huit deniers tornois et cinquante livres tornois pour la façon et déchet d'icelle.. payé aux ouvriers pour boyre, en les visitant à veoir faire laditte coupe, V s. t. Arch. de Troyes, K. 3, fol. 5, v°.

et que l'on avait emmagasinées dans la « cave de l'Aygle[1]. » On ne pouvait les garder sans craindre de les voir se détériorer. On en donna plusieurs muids à quelques grands personnages, tels que le chancelier et le gouverneur de Champagne qui passèrent à Troyes à cette époque. Plusieurs notables, Guillaume Molé, Michel Angenoust, en achetèrent. On fut réduit à en vendre au public « à la pinte. » Deux muids de vin blanc furent perdus par accident[2]. Ce ne fut qu'en subissant des pertes sensibles que l'échevinage put enfin se défaire de cette provision.

La ville avait en outre acheté du foin, de la paille et de l'avoine. Elle les garda jusqu'à nouvel ordre. Cependant elle ne comptait plus sur l'arrivée du roi, puisqu'elle ordonna de vendre les charpentes qui devaient servir à jouer les « mystères[3]. » Elle avait fait, il est vrai, un emprunt de 2000 l. ; s'il ne fut pas nécessaire de le lever[4], il n'en fallut pas moins acquitter les dépenses engagées ; elle donna en outre deux douzaines de fines serviettes de lin à Gilles Rivaut, pour qu'il fit « bon rapport » au roi du zèle que la ville avait déployé à faire les préparatifs qui lui avaient été demandés[5]. C'était un ancien usage d'offrir des présents aux grands et de les indemniser ainsi de leur zèle pour le bien public ; ce qui passerait aujourd'hui pour un acte de corruption réprimé par les lois, n'était considéré alors que comme la rémunération légitime d'un service rendu.

1. La queue de Beaune contenait 228 litres. Chacune valant 17 l. 5 s. environ, et la livre pouvant être évaluée à environ 32 fr. de nos jours, ce vin aurait coûté plus de 600 fr. la queue. C'est à peu près le cours moyen des premiers crus de Beaune aujourd'hui. On acheta aussi 5 trentains de vin de l'Auxerrois à 110 s. t. le trentain. Un échevin, Michel Angenost, se rendit à Nogent à cheval « savoir s'il y trouvroit à vandre du vin d'Yrancy. — Reg. K. 3, fol. 6 et 7.

2. K. 3. fol. 6, r°.

3. Dél. du 9 sept. 1500. A. 3, fol. 38 v°.

4. Cet emprunt forcé portait sur 320 personnes. Un écrivain, Nicolas Ferniu, a reçu 20 sous pour faire seize-vingts quittances en papier, pour bailler recognaissance a ung chascun des personnes nommés audit impost., duquel impost aucung n'an a esté levé — K. 3. f. 18 r°.

5. Dél. du 10. A. 3. — Ces serviettes furent achetées par Jehan Bury et Michel Angenost, échevins, à Nicolas Mauroy, quinze livres cinq sols, environ 386 fr. de nos jours. Reg. K. 3. fol. 5, r°.

IV

Près de dix ans s'écoulèrent avant que le roi Louis XII vint à Troyes. Au mois de mars 1510, sa prochaine arrivée fut annoncée par l'évêque. Instruit par l'expérience, on n'y voulut point croire, et on envoya demander à ce prélat s'il en était bien certain [1]. Sur sa réponse affirmative, on poursuivit avec ardeur les « besongnes et joyeusetés » que l'on comptait faire pour célébrer l'entrée du roi.

Pendant plus de quinze jours, ce fut une émotion, une agitation, un branle-bas général, comme en 1500. Le gouverneur de Champagne prescrit des préparatifs ; M. de Saint-Liébault vient veiller à l'exécution de ses ordres. Les fourriers arrivèrent le 12 avril. Les sergents de l'échevinage publient de nouveau à son de trompe dans tous les carrefours les ordonnances relatives aux approvisionnements et à la voirie. Une assemblée générale donne au maire et aux échevins le pouvoir de faire exécuter « toutes les joyeusetés et plaisances qu'ils aviseront », ainsi que d'acheter les vins et toutes les provisions nécessaires [2].

Tandis que les voyeurs du roy et de la ville parcourent les rues, font démolir les galeries qui menacent ruine, enlever les avant-toits et les bancs qui gênent la circulation, tandis qu'ils font la visite des cours d'eau, on ordonne aux habitants et aux seigneurs des villages, dont le territoire est traversé par la route de Paris, d'en réparer les ornières [3]. Tout est disposé pour que le roi reçoive une impression favorable ; ce n'est pas la ville et ses abords tels qu'ils sont dans la réalité qu'il est appelé à voir ; c'est une cité, parée comme en ses jours de fête, avec des chemins tels qu'ils devraient être.

Le 15 avril, dès le matin, quatre-vingts jeunes bourgeois, habillés à leurs frais, par l'ordre de la ville, de livrée blanche et de couleur tanne, la tête couverte de toques rouges, s'avançaient au delà de Saint-Martin-ès-Vignes à la rencontre de Louis XII. Vêtus très magnifiquement de soie, montés sur de

1. Dél. municip. du 21 mars 1509, nouveau style 1510. Reg. de dél. mun. A. 3.

2. Dél. du 2 avril 1510. Reg. A. 3.

3. Ordre « aux habitans des Marots et de Pouilly de faire reparer les crots ès chemins par où le roi passera... au seigneur de La Chapelle-St-Luc de faire reparer la route au dessus de sa maison... La route de Paris passait sur les terres de sa seigneurie. Dél. du 2 avril 1510.

beaux chevaux bien harnachés, ils paraissaient « accoutrés comme gentilshommes de grosses maisons[1]. » Dans les faubourgs, aux Maraux et à Pouilly, les habitants avaient au devant de leurs maisons dressé des tables, sur lesquelles ils avaient placé du pain, du vin et des fruits. L'échevinage leur avait ordonné de les « présenter aux gens du seigneur-roi, en leur faisant le plus grand et le plus honnête accueil possible[2]. On n'imagine pas un meilleur accueil à leur faire que de leur offrir du pain et du vin, comme on en donne à ceux qui délibèrent des affaires publiques. Lorsque Rabelais, sous François Ier, dépeindra avec une verve puissante la gloutonnerie de Gargantua, il se rappellera sans doute le formidable appétit des hommes de son temps[3].

Vers midi, le roi arrivait à la porte de Belfroy. Il était accompagné du légat Georges d'Amboise, du chancelier de France[4], de MM. de Bourbon[5], de Dunois[6], de Nemours[7], de Nevers[8], de Lorraine[9] et de la Trémoille[10]. M. de Nemours n'était autre que le jeune et valeureux Gaston de Foix, neveu du roi, qui devait trouver à Ravenne une mort glorieuse; M. de Bourbon devait acquérir une célébrité moins enviable, lorsqu'il tourna contre son pays l'épée de connétable que François Ier lui avait donnée. Outre ces personnages, on attendait M. d'Alençon qui ne vint pas. Une suite nombreuse de seigneurs, d'officiers et de serviteurs escortaient le roi. Le gouverneur de Champagne était venu au-devant de lui. Les officiers de l'échevinage l'attendaient en dehors de la porte. Quatre notables, François de Marisy, Jean Menisson, François Hennequin, Claude Molé portaient le dais qui devait l'abriter[11]. Sans doute, on

1. Jean de Saint-Gelais, *hist. de Louis XII*, 1622, p. 224.

2. Dél. du 2 avril 1510.

3. Voir un arrêt du conseil de 1534 prescrivant aux officiers des Compagnies d'archers, de n'avoir à leur disner et soupper que bœuf, mouton et poulaille. *Anc. lois françaises* XII, 385.

4. Jean de Gauay, chancelier de 1507 à 1512.

5. Charles, duc et connétable de Bourbon, tué en 1527.

6. François d'Orléans, comte de Dunois, duc de Longueville, mort en 1512.

7. Gaston de Foix, duc de Nemours, tué à la bataille de Ravenne en 1512. Il était fils de Jean de Foix et de Marie d'Orléans, sœur de Louis XII.

8. Charles de Clèves, comte de Rethel, duc de Nevers.

9. Antoine de Lorraine, dit le Bon, duc depuis 1508.

10. Louis II de la Tremoille, né en 1460, tué à Pavie en 1525.

11. En 1500, les notables désignés avaient été François de Marisy, Nicole Gouau, licencié en lois, François Perignon et Michel Angenost.

avait conservé celui qu'on avait fait en 1500, et qui était de drap d'or garni de franges de soie jaune et rouge[1]. Les comptes de l'entrée du roi n'ont pas été conservés, de sorte qu'on ne saurait affirmer si une jeune fille descendue du sommet de la porte de Belfroi vint offrir à Louis XII les clefs de la ville; ce que nous savons, c'est qu'il fut harangué par Simon Liboron, procureur du roi, ancien maire et député de la ville aux Etats de 1506[2]; nous savons aussi qu'on offrit au roi, à la porte par laquelle il entra, un cœur d'or du poids de cent vingt écus, qui s'ouvrait pour laisser apparaître une fleur de lys, et qu'on lui donna ensuite une autre pièce d'orfévrerie, représentant un porc-épic en or écrasant un serpent[3]. Le porc-épic, c'était l'emblème de Louis XII; le serpent c'était la guivre ou serpent ailé qui figure dans les armes de la ville de Milan, que le roi avait conquise.

Si le roi dut être flatté de ces présents, il fut à coup sûr touché plus vivement de l'enthousiaste accueil qui lui fut fait. Sans doute, des fontaines, des emblèmes, des statues avaient été dressés dans les carrefours comme en 1500. Toutes les rues, qui conduisaient de la porte de Belfroy à la cathédrale, étaient tendues, par les soins de l'échevinage, « de la plus belle et bonne tapisserie » qu'on avait pu trouver[4]; le peuple se pressait sur les pavés sablés, et de toutes parts, sur les gale-

1. A Jehan Bury pour l'achat de soye jaune et rouge de quoy ont esté faites les franges du siel qui se devoit porter sur le roy et pour la façon d'icelles, pour tout la somme de LXXIX s. IX d. t. et pour l'achat du drap d'or duquel a esté fait led. siel, c'estoit de provision de la ville, pour ce néant. A Jehan Champion, cousturier pour son salaire d'avoir fait ledit siel du dit drap d'or et y avoir assis les dittes franges, XX s. t. Reg. K. 3, fol. 19 r°.

2. Après ce, a esté esleu en lad. assemblée pour haranguer devant le roy honnoré homme et saige maistre Symon Liboron, licencié en loix. Voir sur ce personnage mon étude sur les *Portraits de deux députés de Troyes*, *Ann. de l'Aube*, 1877.

3. Le 27 mars, on avait décidé de faire faire « ung coeur d'or de cent à six vingt escus de poix, qui s'ouvrira et dedans une fleur de lis, qui sera presenté aud. Seigneur à la porte par où il entrera, et si sera fait un porc a pic d'or soubz lequel ara ung serpant qu'il subjuguera, qui lui sera presenté après son entrée faite en ceste ville. Le 30, M. de S. Liebaut approuva les préparatifs et trouva « le présent beau. »

4. Il fut donné charge le 2 avril à Pierre Maillet et autres « de prendre gens avec eulx et tandre et faire tandre la grant Rue de la porte de Belfroy jusques à Saint-Pierre, de la plus belle et bonne tappisserie qu'ils pourront finer en lad. ville pour decorer et embellir la rue par où le roy fera son entrée. »

ries de bois, aux fenêtres, aux lucarnes, une foule attentive, émerveillée, enthousiaste, se montrait. Elle était parée de ses plus beaux habits de fête, et l'échevinage avait même interdit aux femmes, aux filles et aux servantes de porter des coiffures vulgaires que l'on appelait *calles*[1]. De toutes parts, sur les gradins des échafauts, plusieurs milliers d'enfants, filles et garçons, tous habillés à la livrée du roi, chantaient des vers en son honneur, et témoignaient ainsi « la joie merveilleuse » que les habitants éprouvaient en voyant leur souverain. « L'entrée, dit un contemporain, fut aussi belle que je croy que on en aye point veu faire il y a longtemps[2]. » Et Louis XII s'avançait lentement, au son des cloches, au milieu des cris répétés de *vive le roi*, qui s'élevaient de toutes parts du milieu de la foule qui s'écartait avec peine pour le laisser passer.

Après s'être arrêté à Saint-Pierre, où l'évêque et le chapitre le reçurent avec le cérémonial usité, le roi se rendit au vieux palais des comtes de Champagne, où ses appartements avaient été préparés. Ce palais qu'on appelait la Salle du roi à cause de l'immense salle qu'il renfermait, contenait de nombreuses chambres, à coup sûr un peu dénudées, mais que, selon l'usage du temps, il était facile de transformer, en les décorant de tapisseries et en les garnissant de meubles[3]. Les seigneurs de sa suite furent logés chez les chanoines de Saint-Pierre et de Saint-Etienne, chez les bourgeois et jusque dans les hôpitaux[4].

Les échevins se multipliaient pour que les approvisionnements ne vinssent point à manquer. Des notables allaient recommander au collège des bouchers de ne point renchérir leurs « chairs » tant que le roi serait dans la ville, et de « tenir les gens dudit seigneur en amour » ; on engagea les boulangers à faire du « bon pain blanc ; » on stimula les pêcheurs ; on envoya chercher du beurre dans les environs. La ville, en effet, regorge de monde, et les précautions ne sont pas superflues.

1. Ord. du 1er avril 1510.

2. Jean de Saint-Gelais, p. 225.

3. En 1498, Louis XII reçoit des ambassadeurs vénitiens dans une auberge d'Etampes, dont il avait fait tendre l'intérieur de drap de velours alexandrin semé de fleurs de lys d'or. Baschet, *La diplomatie vénitienne*, p. 356.

4. Recette à l'hôpital Saint-Nicolas « des hostes qui estoient logez audit hospital adonc que le Roy estoit à Troyes. » *Inv. des Arch. de l'Aube*, G. 2535.

Le soir les rues sont illuminées. Chaque ménagier, « de trois voisins l'un, doit placer des falots ou des lanternes à ses fenêtres hautes[1]. »

L'affluence ne diminua point pendant le séjour du roi, qui dura quinze jours. Toutes les fois qu'il se montrait, les démonstrations d'enthousiasme recommençaient. Partout, dans la ville, on faisait « feux nouveaux et tables rondes. » Un contemporain affirme que Louis XII se tint à son logis à plusieurs reprises pour la grande presse qu'il avait quand il allait dehors[2]. La présence du roi n'était pas seulement une occasion de fêtes ; c'était aussi une occasion favorable pour faire connaître les besoins de la ville, obtenir la confirmation de ses privilèges, en demander de nouveaux. Au milieu des fêtes royales et populaires, l'échevinage n'oubliait pas les intérêts municipaux. Le 17 avril, il se réunissait avec les notables à l'hôtel de ville, et l'on résolut que le maire irait le lendemain demander au roi la confirmation des anciens droits, l'abolition de l'imposition de 12 deniers pour livre et la création d'une nouvelle foire.

Le maire, selon l'intention des notables, communiqua préalablement leurs demandes au chancelier, au gouverneur, aux généraux des finances et aux trésoriers, qui étaient à la suite du roi. Ceux-ci se récrièrent vivement contre l'abolition de l'impôt des douze deniers, qui rapportait par an de 800 à 1000 livres tournois. Cette demande, suivant eux, était déraisonnable, et le roi ne l'accorderait jamais. Quant au rétablissement des anciennes foires, il n'y fallait pas songer, tant que durerait « la guerre au delà des monts. » Mais si les habitants de Troyes, ajoutèrent-ils, voulaient prendre à ferme l'imposition des 12 deniers, le roi leur accorderait une foire franche de quinze jours, au mois de mars ou mai[3].

Les foires de Troyes, si célèbres au XIe et XIIe siècle, avaient été presque abandonnées au XVe. Charles VII, en 1445[4], et Charles VIII, en 1486, essayèrent de les faire renaître ;

1. Dél. du 17 avril 1510 et du 12. Reg. A. 3.
2. Jean de S. Gelais, p. 224.
3. Dél. du 18 avril 1510.
4. Un arrêt du conseil d'Etat de 1716 cite des lettres patentes de Charles VII, du 19 juin 1445, qui reconnaissent à Troyes l'établissement ancien de deux foires, l'une nommée la foire chaude Saint Jean de Troyes, ouverte du mardi d'après la quinzaine Saint Jean-Baptiste à la fête Sainte-Croix en septembre, la seconde, dite la Foire Froide de saint Remy, allant du lendemain de a Toussaint au lendemain de la Circoncision. — Voir aussi sur les foires de

mais leurs dates coïncidaient avec celles des foires de Lyon, qui attirant un plus grand nombre d'étrangers, en avaient causé la décadence. Il importait donc à la ville de Troyes d'en obtenir une au mois de mai. Elle leur fut accordée du 7 au 22 mai. Les lettres patentes, qui la décrétaient, ne furent enregistrées à la cour des Aides qu'au mois de février 1511[1], quoique des notables se fussent rendus à Paris, dès le mois de mai, pour en poursuivre l'expédition.

L'échevinage adressa deux autres requêtes au roi. L'une avait pour but de faire réprimer les grandes « buveries » et les exactions dont l'élévation d'un compagnon à la maîtrise était l'occasion dans les corps de métiers ; la seconde demandait la suppression des avant-toits, des bancs, des vieilles galeries qui nuisaient à la circulation et à la sécurité des rues. Réprimer la gourmandise, améliorer la viabilité, telles étaient les réformes que l'échevinage regardait comme urgentes. Le roi avait pu apprécier l'opportunité de la seconde ; malgré les efforts et le zèle des voyeurs, il avait pu être frappé des obstacles que de toutes parts les avant-toits, les saillies, les bancs, les trappes avaient apportés à son passage et à celui de sa suite ; il consentit donc à ordonner qu'on y remédiât[2].

Louis XII laissa un souvenir plus durable de son passage en contribuant à la construction de la magnifique tour de la cathédrale, dont les soubassements s'élevaient à quelques pieds au-dessus du sol. Il renouvela, pour quatre ans, sur les instances du chapitre, un droit d'un denier sur le minot de sel, qu'il lui avait déjà accordé en 1508. Quoique le chapitre dût multiplier les présents, non-seulement pour se rendre favorables les conseillers du roi, mais pour obtenir l'entérinement des lettres patentes qui lui accordaient un droit sur les gabelles, il n'eut qu'à se louer de la libéralité de Louis XII[3], et cette libéralité lui permit d'accélérer les travaux de la tour qui est encore aujourd'hui, par ses dimensions, le monument le plus remarquable de la ville.

Troyes : Grosley, *Ephémérides*. Ed. Patris-Debreuil, 1re part. Chap. 7. — Bourquelot, *Etudes sur les foires de Champagne. Mem. ac. des Inscriptions*, Nouvelle série, IV et V, 1865.

1. Le 27 février 1511, Jean de Saint-Aubin rapporta de Paris les lettres patentes qui furent publiées le samedi avec toute la solennité possible. — Dél. de l'échevinage, A. 3.

2. Dél. des 18 et 24 avril 1510. Reg. A. 3.

3. L. Pigeotte, *Travaux d'achèvement de la cathédrale de Troyes*, p. 93.

Il est encore, on pourrait le dire, le témoignage de la générosité de Louis XII et de sa présence à Troyes en 1510. Jean de Saint-Gelais disait, après avoir raconté l'enthousiasme qu'il y rencontra, que « oncques seigneur ne fut si bien veu de ses sujets. » En effet, Louis XII est peut-être le seul roi qui ait été populaire de son vivant et après sa mort. Les guerres, qu'il poursuivit en Italie avec des troupes recrutées volontairement, ne pesèrent point sur les populations. Si le nom de Père du Peuple lui fut donné, c'est qu'il s'efforça de protéger les faibles et de ne point aggraver leurs charges. Sous les derniers Valois, on regrettait encore sa sagesse et ses vertus, et plus d'une fois, à Troyes même, l'on formula le vœu de voir revenir les impôts au taux où ils étaient du temps du bon roi Louis XII [1]. L'attachement que les peuples éprouvaient pour la royauté était alors profond, et François Ier pouvait dire quelques années plus tard qu' « entre les rois de France et leurs subjets y a tousjours eu plus grande conglutination, lien et conjonction de vraye amour, naïfve dévotion, cordiale concorde et intime affection, qu'en quelconque autre monarchie ou nation chrestienne [2]. »

ALBERT BABEAU.

1. Arch. mun. de Troyes. *Doc. inédits publiés par la Société académique de l'Aube*, I, Intr., p. XXXIII.
2. *Anc. lois françaises*, XII, 217.

LES RELIQUES DES TROIS BENEDICITE

A LA CATHÉDRALE DE LANGRES

Parmi les nombreuses reliques que renfermait le trésor de la cathédrale de Langres, il en était de considérables, connues sous le nom de reliques des *Benedicite*. Réunies d'abord toutes ensemble dans un même tombeau, devant le maître-autel, elles furent divisées en 1605 ; une partie resta au tombeau primitif et l'autre fut renfermée dans un splendide reliquaire, don du roi Charles IX. De qui étaient ces restes sacrés? Etaient-ils ceux des trois enfants de la fournaise, comme l'ont prétendu un certain nombre d'auteurs, et dans ce cas, quelles auraient été l'époque et l'occasion de leur translation à la cathédrale ? Ces reliques, quelle que soit d'ailleurs leur nature, ont-elles eu une histoire ? Ont-elles été l'objet d'un culte spécial à Langres ? Que sont-elles devenues à la Révolution ? Autant de questions auxquelles je me propose de répondre, en puisant de préférence les renseignements dans les manuscrits inédits sur l'histoire de Langres.

I

De qui étaient les reliques appelées des Benedicite ?

Il n'y a pas d'accord sur ce point entre les auteurs, et il est très-difficile, sinon impossible, de trancher définitivement la question. Deux opinions sont en présence : l'une, la plus ancienne, se prononce en faveur des trois enfants de la fournaise. Une tradition plusieurs fois séculaire, la dévotion constante du peuple langrois et même des étrangers, le nom que portent ces reliques, sont autant de preuves qui l'appuient. Ajoutez à cela l'inscription gravée sur la pierre sépulcrale qui recouvre leur tombeau et qui vient consacrer la créance populaire[1]. Parmi les historiens qui ont soutenu cette opinion nous pouvons citer Richard Roussat dans son livre *De mutatione temporum* ; Denis Gautherot dans l'Anastase de Langres ; Alexandre Cordier dans la Vie de saint Mammès ; Charlet dans son Abrégé des vies des Evêques de Langres ; l'abbé Mathieu

1. Cette inscription est citée plus loin.

dans ses Notices abrégées des Evêques de Langres. Nous trouvons d'autres témoignages dans tous les inventaires du trésor de la cathédrale ; ceux de Nicolas Simony et d'Antoine Thibaut, 1649 ; de Charlet, 1716, et du chanoine Henriot, qui se servirent l'un et l'autre « d'un gros in-folio manuscrit de Théodecte Tabourot, chanoine de Langres, qu'on a coutume de mettre entre les mains de l'intendant des reliques [1] ; » celui de 1742, certifié, en 1762, par un nommé Gérard, sont très-explicites. Comme tous ces passages doivent être cités dans la suite, nous ne les donnons pas ici.

Malgré cette tradition, ces faits et ces témoignages, des auteurs n'ont voulu voir dans les trois Benedicite que les reliques des trois saints jumeaux, Speusippe, Eléosippe et Mélasippe, précipités pieds et poings liés dans un immense bûcher, au village d'Urbatus (Saint-Geosmes), à quatre milles de Langres, mais respectés des flammes, qui ne consumèrent que leurs liens. La confusion était facile, disent ces auteurs. Quelle analogie, en effet, entre les trois martyrs langrois et les trois jeunes hébreux ! Ce sont des jeunes gens de part et d'autre, au nombre de trois; ils ont tous subi l'épreuve du feu, sans en être incommodés ; loin de là, pleins de vie au milieu des flammes, les uns et les autres chantent les louanges de Dieu. Quelques prédicateurs, frappés des traits de ressemblance entre ces martyrs de l'ancienne et de la nouvelle loi, auront établi des rapprochements que le sujet indiquait par lui-même, et ainsi la confusion se sera établie. Cela est d'autant plus vraisemblable que la cathédrale de Langres ne possédait point de reliques des saints Jumeaux [2]. Est-il croyable qu'à une époque où les Eglises regardaient comme leurs plus précieuses richesses le nombre considérable de leurs reliques, et faisaient entreprendre de longs voyages pour en rapporter, la cathédrale ne se fût nullement soucié de se procurer les restes sacrés de ses propres enfants, dont les corps reposaient à la porte de la cité. Dans les moments de troubles on aura apporté les reliques des saints martyrs à Langres, et l'église-mère en aura conservé quelques parcelles comme prix de l'hospitalité accordée.

1. Manuale Lingonensis Ecclesiæ ad usum Florenti Michel Divionæi, canonici Lingonensis. Lingonis, anno 1737. Ms. 405 bis E, bibliothèque de la ville de Langres, fol. 126.

2. On lit cependant dans l'*Histoire ecclés. du diocèse de Langres*, par l'abbé Mangin, t. I, p. 151, que le chapitre offrit à Louis XIII, lors de son passage à Langres, des reliques des trois Benedicite, de saint Didier et des *saints Jumeaux*.

Le P. Vignier, sans toutefois se prononcer catégoriquement contre l'origine judaïque de ces reliques, discute la tradition et fait ressortir les difficultés qu'elle renferme. Florent Michel, dans son *Manuale*, que nous avons déjà cité, dit que de son temps, un certain nombre de personnes la rejetaient, entre autres le doyen du chapitre, Antoine Jolly de Fleury d'Arlay, qui fit faire des recherches dans les archives pour s'éclairer à ce sujet. Le résultat fut la découverte du procès-verbal de l'ouverture du tombeau, que l'on fit en 1675. Nous le donnons en entier plus loin. MM. Daguin et Godard, dans les *Mémoires de la Société archéologique de Langres* (t. 1, p. 102), se sont faits les échos de ces doutes. On conçoit qu'au milieu de tant de divergences, il soit difficile de donner une solution précise. Nous en laissons le soin à des historiens plus compétents, et nous passons à l'étude des autres questions.

II

A quelle époque et à quelle occasion aurait eu lieu la translation?

Nous parlons dans l'hypothèse de ceux qui admettent l'origine orientale des trois Benedicite. Ce serait, d'après le P. Vignier, vers l'an 490, ou, selon d'autres, vers 475 que l'empereur Zénon de Constantinople aurait donné ce précieux souvenir à un comte de Langres, en reconnaissance du secours qu'il en aurait reçu contre ses ennemis d'Italie. Comme le P. Vignier a discuté longuement ce point, nous insérons ici son travail[1].

« L'on tient d'ancienneté que les saints corps des trois enfans de la fournaise de Babylone, appelez Ananias, Misaël et Azarias, autrement Sidrach, Misach et Abdenago... ont été transportés des parties orientales à Langres et mises dans l'église cathédrale. Mais quand et par qui? C'est ce qui est douteux et qui en rend la tradition mal assurée. La tombe de pierre qui est au pied du grand autel de Saint-Mammès, sur laquelle ils sont représentez en demy-relief, avec une épitaphe de vers léonins escritte en lettres gothiques, est la plus forte preuve que l'on en allègue pour justifier la tradition, bien que cette inscription ne passe pas, en remontant, plus haut que le 10e siècle, au jugement de ceux qui s'y connoissent et non pas

1. Décade historique, I Par., L. 2, c. 16.

même le 12e, et je tiens pour probable qu'elle est de la façon de Guillaume Antoine, natif de Langres, sçavant homme pour son siècle et archidiacre du Tonnerrois entre l'an 1410 et 1420 et me fonde sur ce qu'il est écrit de lui dans l'obituaire de Saint-Mammès qu'il fit raccomoder la tombe des trois enfans de la fournaise gissant d'ancienneté devant l'autel où ils sont encore. Quelques uns estiment qu'ils furent envoyés à Langres même avant la venue de N. S. lorsque les langrois avaient leurs princes ou roys particuliers.... Les plus judicieux renvoient ce transport au temps de l'empereur Zénon, fondez sur l'inscription de leur tombe, dont voici la fidèle copie :

Hoc jacent in sarcophago
Sidrac, Misac, Abdenago
Igne usti ut Pelago ;
Quos rex Persarum Zenonas
Misit ad urbem Lingonas ·
Ad effugandum dœmonas [1].

Pour les rendre en français avec la mesme simplicité et en rymes approchantes, on peut dire :

Cy gisent dedans ce tombeau
Sidrac, Misac, Abdenago
Brulez du feu comme de l'eau;
Que le roy des Perses Zénon
Envoya au pays Lingon
Pour en desloger le démon.

On allègue, pour confirmer la vérité du transport de ces trois corps, un vieil interprète sur la prophétie de Daniel, nommé Hugue, duquel on a transcrit un passage, qui serait très-considérable, s'il estoit d'un autheur d'il y a mille ans. Mais de quarante autheurs du nom de Hugues, dont nos compilateurs de bibliothèques ont fait mention, il n'y en a pas un de ceux à qui on le peut attribuer qui passe cinq cents ans....

La difficulté est à dire quand, par qui et à quelle occasion a été fait ce transport incroyable selon quelques-uns, parceque :

1. On trouve des variantes. Ainsi dans l'abbé Mangin on lit :

In hoc jacent sarcophago
Sidrach, Misach, Abdenago
Igne usti ut Pelago,
Quos rex Persarum Zenonas
Transferri jussit Lingonas
Ad effugandum dæmonas.

T. I, p. 151.

1° La cause qu'on en allègue semble une railleric injurieuse mesme à ceux de Langres ; et de moy je ne la reçois point au sens que le vulgaire luy donne, et pense plutost que le rimeur qui a dit que le roy de Perse avait envoyé ces corps à Langres pour chasser les démons, a voulu signifier que les os de ces saints jeunes hommes avoient la vertu de faire desloger, avec l'aide des exorcismes, les malins esprits des corps des possédez, estant lorsqu'ils furent transportez renommez pour cela dans Constantinople.

2° Quant à ce qu'on dit que ce fut un comte ou prince de Langres à qui ils furent donnez, il est très-difficile de nommer ce comte.....

Mais il importe peu du nom pourvu que l'on puisse justifier du temps à peu près..... (Il y a ici une note pour démontrer la possibilité des possessions et des obsessions du démon).

Le vénérable et judicieux écrivain de la vie de saint Mammès remarque fort bien, sur la fin de son deuxième livre, que les os des trois saints Ananias, Azarias et Misaël étoient encore à Constantinople quand le P. Daniel le Stylite y mourut, qui fut, selon Baronius, l'an 489, souz le règne de l'empereur Zénon ; d'où il conclut que ce ne peut estre qu'après cette année-là que ces sacrées reliques furent tirées de Constantinople et transportées ailleurs ; et que le roi ou l'empereur qui les accorda en reconnaissance du secours receu par le Seigneur Langrois ne fut autre que cet empereur Zénon, appelé Zenonas pour faire la rime, et qualifié roy de Perse, peut-estre parce qu'il estoit natif d'Isaurie, qui est sur les confins de la Perse ; ou parce que l'autheur de l'épitaphe, aussi pauvre historien que mauvais poète, croyait que ces ossements furent transportés immédiatement de Babylone à Langres [1].

Certainement voilà ce qu'on peut dire de plus vraysemblable touchant cette merveilleuse acquisition de si considérables reliques. Néantmoins il s'y rencontre encore la difficulté :

1° En ce que Zénon mourut la 2me année après le decez du P. Stylite lorsqu'il étoit en pleine paix, laquelle duroit, il y avoit déjà plus de 12 ans, savoir dès le dépouillement de Basilisque son compétiteur, arrivé en 477, et n'avoit eu depuis ce temps le besoin de secours étranger ni contre Basilisque, ni contre Odoacre roy d'Italie, contre qui il n'eut jamais beaucoup à désmeler, au moins en Orient.

1. M. Alexandre Cordier, vicaire-général de Sébastien Zamet et de Louis III Barbier de la Rivière, archidiacre du Tonnerrois.

2° En ce qu'il me paroist peu croyable qu'on ait tiré de Constantinople pour un Seigneur particulier une semblable relique en un temps qu'elles y étoient si honorées que le P. Daniel voulut que son corps fût enterré proche d'elles, ou comme escrit Metaphraste, en sa vie, qu'elles fussent mises sur son tombeau, afin qu'on leur attribuât les miracles qui s'y feraient.

Outre que on peut s'estonner comme quoy il seroit arrivé que Grégoire de Tours qui a escrit un siècle après tant de choses des miracles des reliques des Saints, spécialement de ceux du diocèse de Langres, n'en eut rien dit, ny aucun légendaire après luy.

A une partie de cela le sieur Gautherot [1] répond qu'outre les sus allégué Hugues, commentateur de l'histoire de Daniel; Gothescalcus Hollem, en son explication des préceptes [2]; Jean de Mandeville Anglois, en son voyage de Hiérusalem, fait l'an 1333 [3], et Richard Roussat, chanoine de Langres, en son livre *De la mutation des temps* [4], certifient que ces reliques estoient à Langres de leur temps; mais tous ces gens ne se fondent que sur l'épitaphe et la tombe qui est en l'église de Saint-Mammès.

Quant à ce que le mesme escrit que le roy François I passant par Langres en 1521 voulut voir et honorer ces vénérables ossements que l'on m'a assuré n'estre que de petits enfants et qu'il fit présent à l'église d'un coffret d'argent pour les mettre, comme en effet ils y furent posez l'an 1605, 84 ans après, cela de vray est une marque de sa dévotion mais non pas une parfaite résolution des doutes. »

1. Denys Gautherot, qui a écrit la première histoire imprimée de Langres, intitulée : *Anastase de Lengres*.

2. Religieux Augustin. Des auteurs ont mis *Préceptaire*, comme traduction du titre latin.

3. Il avait demandé à voir les reliques des trois jeunes Hébreux, on lui répondit qu'elles étaient à Langres.

4. Richard Roussat fit imprimer à Lyon, en 1550, un livre intitulé : *De mutatione temporum*, où par l'autorité de l'Ecriture et par des raisons astronomiques, il cherche à démontrer que la fin du monde est proche. C'est de cet ouvrage qu'il est question ici. Richard Roussat n'avait fait que compléter un écrit de maître Pierre Turel, recteur des écoles de Dijon, publié précédemment sous le titre : *La période du Monde*. — Théodecte Tabourot, chanoine de Langres (1675), *Histoire des sainctes Reliques et ancienneté de Langres*. Mss. in folio de 800 pages appartenant à la bibliothèque du Grand Séminaire de Langres. Ce manuscrit est une copie faite sur l'original, qui appartient à Mme Pistollet de St-Ferjeux, par Mgr Luquet, mort évêque d'Hésebon, alors architecte à Langres.

III

Quelle fut leur histoire?

Quoi qu'il en soit de la nature des reliques des Benedicite et de l'époque à laquelle elles furent apportées à Langres, un fait certain, c'est qu'elles y étaient honorées en 1051. En effet, le pape saint Léon IX, passant à Langres dans le courant de cette année, accompagné d'Alimard, 67me archevêque de Lyon, fit un sermon en leur honneur et accorda des indulgences [1].

Vers 1406 ou 1420, Guillaume Antoine, chanoine de Langres, leur fit creuser un tombeau au chœur de la cathédrale, contre le maître-autel. Elles y furent enfermées dans trois petits cercueils de pierre et recouvertes d'une dalle sur laquelle on fit sculpter en relief trois jeunes gens.

Les *Benedicite* eurent leurs jours de gloire. Plusieurs souverains les visitèrent avec beaucoup de dévotion. Ce fut d'abord François Ier, au mois d'août 1521. On lit dans les chroniques de l'époque que, pendant qu'il était prosterné sur leur tombeau, on vint lui annoncer la nouvelle de la naissance d'un fils. Par reconnaissance pour leur protection, il voulut lui donner le nom de l'un d'eux, et l'enfant fut appelé Charles Abdenago. Il avait même promis trois reliquaires précieux pour les mettre; mais il mourut avant d'avoir exécuté sa promesse [2]. Théodecte Tabourot nous a laissé le récit détaillé de la visite de François Ier. Il en a puisé les éléments dans le livre de Richard Roussat, témoin oculaire; dans une lettre écrite par Georges Senault, « lequel, quoiqu'il ne fut des plus profonds en doctrine, étoit présent; » et dans une décision capitulaire du 6 novembre 1521 qu'il cite en note [3].

Le roi était à Langres depuis plusieurs jours : il n'y faisait pas « grande chère, parce qu'il observait les jeûnes qu'il faut pour guarir les écrouelles : ce qu'il effectua avant de sortir du pays. »

Le 16 août, au soir, pendant le souper, « ils se prirent à parler, lui et l'évêque, des saints et dignes lieux de ladite cité,

1. Charlet, Inventaire des saintes Reliques. — Manuale Florenti-Michel, loc. cit.

2. Idem.

3. Théodecte Tabourot, Ms. de la bibl. du Grand Séminaire, p. 552, Cf. 548, 766.

et lui fut remis en mémoire ce qu'on avoit auparavant avancé des trois petits corps saints, qui étoient une rareté et somptuosité signalée, et lui fut récité qu'au même lieu où ils étoient inhumés se trouvoit une foudremaine et abîme ; ce que le roi désirant voir et connaître, laissa le souper et s'y transporta d'un désir ardent et en cela faut juger qu'il étoit un second hercule. Plusieurs torches furent incontinent allumées et des fallots, d'autant qu'il pouvoit être huit heures en nuit. Etant là présent, il fit premièrement mettre en bas leur ancienne tombe, puis piocher par les maçons ; et se trouvèrent en piochant deux autres tombes l'une sur l'autre : la première sans aucunes écritures, l'autre étoit écrite, mais tellement effacée par la vieillesse qu'on ne put la lire. Ces deux tombes furent levées et falloit encore piocher beaucoup pour trouver lesdits saints, pouvant être onze heures en nuit ; et pour lors l'évêque considérant qu'il étoit tard, dit au roi que le temps s'approchoit pour se reposer, qui lui fit réponse qu'il étoit pressé du sommeil et que c'étoit pour lui qu'il parloit, et se prirent tous deux à sourire et commenda le roi de donner un écu aux maçons, non pour leur peine, mais pour avoir du vin et meilleur courage à poursuivre leur travail, et furent commises des personnes pour voir et observer jusqu'à ce que lesdits saints corps seroient découverts. Se trouva qu'à la fin en piochant un maçon frappa sur le bois de l'un des coffres de ces trois saints corps, et du coup l'entama ; et pour lors le chanoine gardien des saintes reliques étant là présent et assistant au travail des ouvriers, prit une pièce dudit coffre d'une odeur exquise, et furent ensuite découverts entièrement les trois petits coffres carrés ; on cessa aussitôt et se remit le tout jusqu'au retour du roi qui, le samedi environ les cinq heures du matin, visita le lieu, et lui furent avec certitude montrés les saints ossements des trois enfants qu'il considéra accompagné de sa cour, avec beaucoup de révérence et vraie dévotion, et promit de les ajuster d'une belle robe de blanc, c. a. d. qu'il les fesoit enchâsser le plus tôt qu'il pourroit et resserrer dans d'autres coffres d'argent, fit surseoir et voulut que le tout demeurât sans bouger en l'état auquel il étoit, quoiqu'il eut bien désiré pour lors de les faire relever, mais il étoit empêché en d'autres affaires qui le retenoient davantage et souhaitoit surtout de voir l'abîme duquel on lui avoit fait récit disant que cela étoit difficile à croire et usant de telles paroles : C'est comme on dit à Paris du pont de Saint-Cloud, duquel on raconte que si un roi passoit pardessus, il mourroit incontinent ; ce que toutefois j'ai expérimenté et

suis encore ici, Dieu grâce, sain et sauf. Après qu'il eut visité Montigny-le-Roy, estimé et loué le Bassigny, il retourna en la cité de Langres dans son logis à l'heure du souper après lequel il recommanda fort touchant les trois enfants de la fournaise d'attendre son retour, qui ne seroit pas long, et qu'il amèneroit pour voir relever lesdits corps saints Madame la Régente sa mère et la Reine sa femme [1].

Charles IX vint à Langres le 16 février 1564, avec une cour nombreuse et voulut voir les saintes reliques. « Il fit livrer une grosse somme d'argent pour accomplir et continuer la bonne volonté du roi François Ier, et le surpasser en magnificence, à dessein de l'employer en trois riches coffres pour les enfants de la fournaise, et d'y renfermer les saints et précieux ossements de leurs corps. Il n'y en eut néanmoins qu'un parachevé entièrement, le roi étant trop tôt décédé. Et passa le reste de l'argent ou somme qui avait été destinée à ce sujet en d'autres mains que celles de MM. du chapitre. Fut ledit coffre resserré pendant quelques espaces de temps dans la chambre des comptes, et depuis fut transporté au trésor, et s'adaptèrent audedans d'icelui trois coussinets de taffetas rouge pour poser sur iceux des ossements séparés de ces dicts trois saints et fameux enfants, et deux autres semblables coussinets y furent joints pour encore poser d'autres ossements des plus considérables dudit trésor [2]. » Ce coffre d'un travail exquis étoit en vermeil, orné de pierreries et de belles peintures sur émail. Il fut fait par un habile orfèvre du nom de Joseph, en forme d'arche d'alliance, parce que ces saints appartenoient à l'ancien Testament [3].

Ce ne serait qu'en 1605, selon l'abbé Mangin, le 18 juillet, que le tombeau aurait été ouvert, une partie des reliques retirées et placées dans le reliquaire offert par le roi, puis portées processionnellement dans la ville, le jour des saintes Reliques [4].

Depuis cette époque, tous les inventaires des reliques de la cathédrale mentionnent le présent royal. On lit dans l'un d'eux, dressé en 1649 : « Un gros coffre d'argent doré, gravé

1. Théod. Tabourot, p. 551.
2. Théodecte Tabourot, p. 583. Il suit dans son récit, Abel Jouant, auteur contemporain de Charles IX, qui a décrit le voyage de ce prince dans la Champagne et la Lorraine.
3. Idem.
4. M. Mangin, t. I, p. 151, note.

et esmaillé, appelé des *Benedicite*, enrichy de plusieurs chastons sur lesquels sont pierres et perles. Deans ledit coffre sont cinq sachets, pleins de reliques de plusieurs saints et des *Benedicite*, et depuis quelque temps il y en a plusieurs esgarées et perdues [1]. »

Celui de Charlet s'exprime ainsi : « 5° Un riche coffre d'argent chargé de pierreries, avec de l'émail où sont les reliques des trois enfants de la fournaise de Babylone. » Et dans les notes explicatives sous le numéro 5 : « Le Roy Charles IX... en 1564... fit ce riche présent au trésor de Saint-Mammès. »

Lorsque Henri III fut appelé à succéder à son frère Charles IX, il traversa la ville de Langres pour se rendre à Reims, à son retour de Pologne. L'évêque, le chapitre et la ville rivalisèrent de zèle pour lui faire une réception digne d'un roi. Il était accompagné de sa mère, du cardinal de Bourbon, du seigneur de Daumal, du marquis d'Elbeuf, du comte de Retz et d'une foule de nobles seigneurs. C'était le jeudi 3 février 1575. Le lendemain, il se rendit, à huit heures, à la cathédrale, y entendit la messe, visita les reliques dites des *Benedicite*, et manifesta le désir d'emporter un ossement de chaque cercueil [2].

Le cardinal de Bourbon sollicita aussi des reliques de saint Mammès et des trois Enfants. Le chapitre lui accorda *particulam ex oschiâ colli B. Mammetis, et ex singulis dictorum trium puerorum corporibus singulas ex eorum sepulcro detractas* [3].

Louis XIII manifesta le même désir, le 3 août 1639, pendant le séjour qu'il fit à Langres, à cette époque. Les chanoines accédèrent à ses vœux et lui remirent des reliques des *Benedicite*, de saint Didier, patron de la ville, de saint Mammès, titulaire de la cathédrale, et des saints jumeaux Speusippe, Mélasippe et Eléosippe [4].

Les chanoines de la cathédrale firent ouvrir une dernière fois le tombeau des *Benedicite*, le 15 décembre 1675, afin de

1. Inventaire des reliques, pierreries et joyaux précieux en la Chapelle des reliques de l'Eglise de Langres, fait par noble et scientifique personne M. Nicolas Simony, chanoine, et en présence aussi de noble Antoine Thibaut, aussi chanoine..., ce jourd'huy samedy, onzième septembre mil six cents quarante-neuf... Extrait du quatrième Quaternaire d'Antoine Thibaut, ms. de la Bibliothèque de la ville de Langres.

2. Extrait du registre des délibérations du chapitre de la cathédrale cité par Tabourot, p. 776.

3. Id., p. 777.

4. Mangin, t. I, p. 150.

le restaurer et de l'éloigner un peu du maître-autel. On dressa un procès-verbal dont Florent Michel nous a gardé une copie faite sur l'original. Je le cite textuellement, parce qu'il mentionne la cause et les diverses circonstances de cette dernière ouverture [1].

Extrait d'un procès-verbal de l'ouverture du tombeau des enfants de la fournaise dans le chœur de l'église de S. Mamés, appelés à Langres les trois Benedicite.

Messieurs ayant résolu dès le 16 mars 1675, que pour plus grande décence de leur chœur, le tombeau de pierre des trois Benedicite, seroit reculé du pied du grand autel, et un peu rabaissé et qu'au lieu des trois figures de pierre mal faites, usées et cassées, représentant les *Benedicite*, qui étoient sur les tombeaux, il en seroit fait et posé trois de cuivre, invitèrent Monsieur Delecey, chanoine, et Mrs Tasset et Deserrey, intendants de la fabrique, de vouloir donner leurs soins et leurs peines pour led. ouvrage, et pour cet effet ayant fait ouvrir le tombeau, ils y trouvèrent trois petits cercueils de pierre qui étaient dans un caveau, et ayant commandé aux ouvriers de les reculer du grand autel sans les ouvrir, d'autant qu'on étoit persuadé qu'ils renfermoient les reliques de ces trois grands saints par une tradition quasi immémoriale et par deux procès-verbaux des 6 novembre 1521 et 1575 par lesquels il appert que les roys François I et Henry III, d'heureuse mémoire, firent ouvrir les tombeaux de ces grands saints pour vénérer leurs reliques, les baiser et manier et que ce dernier *voulu* emporter de chaque cercueil un ossement.

Comme donc on travailloit pour reculer ces petits cercueils, qu'on croyoit pouvoir être reculés sans être ouverts, il arriva par la Providence de Dieu que l'ouvrier voulant en détacher un du lieu où il étoit posé, il l'ouvrit contre son dessein et contre l'ordre exprès de Mss susd. Srs Delecey, Tasset et Desserrey, lesquels étoient là présents et qui n'abandonnoient point les ouvriers qui y travailloient. Ce qui leur donna la dévotion de faire l'ouverture des deux autres et ils *trouver* les précieuses relliques de ces trois grands saints fort saines et entières ainsi que l'attestoient les procès-verbaux mentionnés ci-dessus.

1. Florent Michel, p. 128.

En ayant donné avis à Mrs susd. Sieurs, il fut résolu, le 18 du même mois, que Mrs du présidial et Mrs de ville y seraient appelés par leur Secrétaire, avec tous les Supérieurs des ordres relligieux, qui furent priés de vouloir s'y trouver le même jour à deux heures apres midi en leur Eglise pour être les spectateurs et tous les fidéles témoins de la vérité de tout le narré cy-dessus, où ils eurent la dévotion de se trouver et furent les admirateurs de ces merveilles.

Le lendemain 19, l'on fit tirer du caveau trois petits cercueils de bois, qui étoient dans ceux de pierre mentionnés cy-dessus et les sacrés ossements en ayant été tirés, qui étoient en chacun d'iceux et posés dans trois autres petits cercueils de bois de chêne fort propres et faits exprès, doublés de satin rouge en dedans.

Il furent exposés à la vénération du peuple tout ce jour-là, et encore jusqu'au lendemain deux heures après-midy et pendant tout ce temps là gardés par Mrs tour à tour très-soigneusement, après quoy on les remit avec grande dévotion et concours de peuples dans trois petits cercueils de plomb qu'on fit reculer de l'autel, ainsi que Mesd. Srs l'avoient ordonné, l'on posa ces sacrées reliques, disposées comme cy-dessus dans leurs trois petits cercueils de pierre, et ensuite le tombeau qui couvre led. caveau fait à neuf, l'on y mit une lame de cuivre, et dessus lad. lame trois figures de cuivre en relief, représentant les trois *Benedicite* que l'on avoit [fait] faire avec beaucoup de frais et de soins, où ces précieuses reliques reposent à présent.

IV

Les reliques des Benedicite ont-elles reçu un culte public à Langres ?

Dans les anciens Bréviaires on ne trouve aucune mention de fête en l'honneur des trois *Benedicite* ; cependant on leur rendait une sorte de culte public qui consistait à faire brûler un cierge sur leur tombeau : Florent Michel nous apprend que c'était par suite d'une fondation faite par le trisaïeul de M. Véron [1], chanoine chambrier de son temps ; et ensuite à y faire

1. La cathédrale de Langres a compté pendant le XVIe, le XVIIe et le XVIIIe siècle cinq ou six chanoines de la famille Véron. Celui dont parle Florent Michel est Jérôme-Lazare Véron, né en 1700, décédé en 1768. Son trisaïeul,

chanter, chaque samedi des Quatre-Temps, le cantique *Benedicite* par les enfants de chœur de la cathédrale [1].

V

Que sont devenues les reliques des Benedicite ?

Les ossements qui se trouvaient dans le reliquaire donné par Charles IX ont disparu à la Révolution avec le trésor de la cathédrale. Quant à ceux qui étaient dans le tombeau devant le maître-autel, une note marginale du *Manuale* de Florent Michel nous fait connaître leur sort. Elle doit être de la main de M. Barrois de Sarrigny, chanoine et grand-chantre de l'église cathédrale, qui possédait, dès l'année 1777, ce manuscrit dont il a fait présent à la bibliothèque de la ville, le 21 septembre 1831. On lit : « Ce plomb (dont étaient faits les cercueils), ayant excité l'avidité des paveurs de l'église, à la Révolution, les trois petits cercueils furent extraits du caveau ci-dessus, et leurs reliques, dont ils se soucièrent moins, furent abandonnées aux ministres de ce temps et placées sous le maître-autel et sous celui de la chapelle du fond de l'église. »

A. Tachy
Vicaire de St-Martin de Langres.

Nicolas Véron, avocat, qui fut auteur de la fondation, avait été ennobli en 1540, 7 juin, par l'empereur Charles-Quint. Cette ancienne famille, qui a fourni des sujets distingués au barreau et à l'armée, existe encore de nos jours.

1. Florent Michel, et aussi un Journal des offices de S. Mammès du 1 May 1728 au 30 Avril 1729. Mss. de M. Mahudel, chanoine. On lit à la date du 22 mai, samedi des Quatre-Temps de la Pentecôte : « On entre à neuf heures et demie à cause des cinq leçons et du Benedicite, qui se chante devant sur *tombeaux* par les enfants de chœur. »

LE MARÉCHAL DE FABERT A SEDAN

Un important travail consacré au maréchal de Fabert vient d'être publié par un officier érudit et laborieux, M. le commandant Bourelly. Jamais la vie de cet illustre homme de guerre n'avait été sérieusement étudiée, et le livre que nous venons de lire comble cette lacune. Son auteur a recherché tout ce qui pouvait toucher à la vie politique et militaire de Fabert dans les divers dépôts de nos archives publiques. La première partie de cette histoire a seulement paru, s'arrêtant à l'année 1652, au moment où Mazarin se retira à Sedan. Nous voudrions ici, après avoir donné quelques détails sur les commencements de Fabert, raconter son rôle comme gouverneur de Sedan. C'est un épisode considérable pour l'histoire ardennaise : sa place à ce titre est dans notre *Revue*.

I

Abraham Fabert, second fils d'Abraham Fabert, seigneur de Moulins et d'Anne des Besnards, naquit à Metz, le 11 octobre 1599. Son bisayeul habitait Strasbourg : son fils fut appelé à Nancy par le duc Charles III pour diriger l'imprimerie ducale et mérita par ses services des lettres de noblesse datées du mois de novembre 1603. Le père du maréchal se signala par sa brillante conduite militaire, ce qui ne l'empêcha point de continuer ses travaux typographiques. Le jeune homme commença comme imprimeur, mais cette carrière lui souriait peu, pas plus que la carrière ecclésiastique que son père eût désiré lui voir embrasser. Il aimait les choses militaires. Lors de l'entrée du marquis de la Valette, en 1613, comme gouverneur de la ville, Fabert commandait les compagnies des enfants convoqués pour recevoir le fils du duc : on remarqua sa vaillante tournure et la façon dont manœuvrait sa troupe, et la même année il entra dans les Gardes-françaises comme cadet d'une des compagnies en garnison à Metz. Sa carrière fut assez cruellement éprouvée et il fut une fois cassé du grade de capitaine par le mauvais vouloir de Luynes. Il ne cessa pour cela de se battre bravement et nous ne le revoyons redevenir capitaine du régiment de Rambures qu'en 1631 après une brillante campagne en Piémont. Il revint alors à Metz pour

réorganiser la forge de Moyeuvre que son père lui avait cédée, et puis épousa Claude Richard de Clevant d'une famille noble de Lorraine. Il n'en reprit pas moins presque aussitôt son épée : prisonnier un moment à Thionville, il recouvra promptement sa liberté par l'intervention de Richelieu ; depuis lors son nom est constamment cité dans vingt combats, tout en étant mêlé à de graves incidents : un moment même, poursuivi par le père Joseph, il songea à perdre Richelieu pour sauver le duc d'Epernon, et en parla à Louis XIII qui recula devant les moyens d'exécution. En 1639, Fabert était en Italie et recevait une grave blessure au siége de Turin et il devenait à cette époque le protégé particulier du cardinal dont il avait été l'ennemi acharné, mais secrètement, paraît-il. En 1640, il décida la prise d'Arras dont il avait vivement conseillé l'attaque. En 1641, il paraît aussi en Champagne pour combattre vivement à la bataille de la Marfée à laquelle il assista. Il prit ensuite une action assez prépondérante dans les conseils militaires, se rendant souvent de Rethel où était l'armée, à Reims où se trouvait la cour, décidant la prise de Donchery, suivie de la reddition de Sedan, par les habiles négociations de Puységur, ainsi que de la rentrée en grâce du duc de Bouillon, sollicitée avec ardeur par Cinq-Mars.

Fabert accompagna ensuite le roi dans le Midi, assista aux péripéties du drame de Cinq-Mars ; il avait dû retourner en Roussillon (août 1642), après avoir pris Trévoux par un habile stratagème : il arriva pour assister à la capitulation de Perpignan. Pendant ce temps — le procès du duc de Bouillon, compromis, comme on sait, dans la conspiration de de Thou et de Cinq-Mars, s'instruisait—l'exécution des deux principaux coupables, fit disparaître la dernière hésitation de ce prince, et pour sauver sa tête, il se décida à céder ses Etats au roi. La proposition fut agréée avec empressement, car c'était le but que poursuivait Richelieu : la clause fut signée et le duc obtint le 15 septembre des lettres de grâce et d'abolition. Le cardinal s'empressa de chercher un gouverneur pour la principauté « estimant qu'il falloit mettre là-dedans un homme merveilleusement sage pour se bien conduire avec les habitants, ministres et la mère du duc qu'on ne croit pas qui en veuille sortir sa vie durant. » Son choix se porta sur Fabert que le roi agréa et Fabert apprit en chemin, comme il revenait du Roussillon, sa nomination : il rencontra à Marcigny, près de Roanne, le cardinal qui lui déclara que le connaissant désintéressé comme il était, il allait s'occuper du côté matériel de sa

charge ; en conséquence il lui annonça que madame de Fabert recevrait mille écus par mois pour sa table, puis dix mille écus pour monter sa maison : « Adieu, lui dit-il, en le congédiant, retirez-vous sans me faire aucun remerciement. »

II

Mazarin fut envoyé immédiatement dans la principauté pour régler avec la duchesse la disposition exécutoire de l'acte de cession, notamment au sujet de l'intention du roi de continuer à faire jouir les Sédanais du bénéfice de la neutralité stipulée par le traité antérieur. Mazarin donna à ce sujet la plus formelle garantie à MM. de Briquemault, de Réal, bailli de la ville et président du conseil souverain et Rambour, ministre protestant mandé dans ce but à Donchery le 25 septembre. Dans l'après-midi la duchesse Eléonore quitta la ville avec ses enfants, au milieu des démonstrations d'une population véritablement désolée, et quatorze compagnies de gardes-françaises et suisses vinrent se ranger sur la place d'armes de Sedan : le cardinal suivit ; les clefs lui furent présentées à la porte et il monta au château où il reçut le corps de ville : au même instant Fabert arriva, mais « si las » qu'il demanda qu'on le laissa reposer jusqu'au lendemain[1].

Le lendemain, Fabert fut solennellement installé et Mazarin quitta Sedan le 6 octobre et revint à Paris où il chercha à faire rattacher le gouvernement de Sedan à celui de Cham-

1. Quelques mots sont nécessaires pour faire connaître brièvement l'histoire de la principauté jusqu'à ce moment. Simple fief dépendant de l'abbaye de Mouzon, puis fief de la couronne au XIVe siècle, Sedan fut conquis en 1424 par Erard de la Marck : la ville et son territoire fut érigé en souveraineté indépendante par Robert IV, fils du maréchal de Fleurange et gendre de Diane de Poitiers (1538). Il achète peu après la seigneurie de Raucour. Henri, son successeur, amena le protestantisme dans ses Etats, puis en 1591 l'héritière de la Marck porta la principauté à Henri de la Tour-d'Auvergne, vicomte de Turenne, lequel se remaria avec Elisabeth de Nassau. Frédéric-Maurice, son fils aîné, embrassa le catholicisme tout en rendant un édit pour assurer la liberté religieuse de ses sujets (1638). On sait le rôle qu'il joua alors dans les troubles intérieurs du royaume, sa conduite à la Marfée, sa participation à la conspiration de Saint-Mars, son arrestation et sa soumission.

Un conseil souverain fonctionnant, sous l'autorité du prince, administrait la principauté, la justice était rendue par une cour prévôtale et un bailliage, repartissant tous deux au conseil souverain. Les communes étaient gérées par des échevins nommés par le prince sur une liste présentée par les conseils locaux. Sedan était le siége d'une académie devenue célèbre.

pagne, mais Fabert parvint à conserver son indépendance par l'influence de Richelieu, et il ne tarda pas à obtenir une large extension de ses pouvoirs.

La tâche du nouveau gouverneur était aussi difficile que délicate. La population regrettait sincèrement son prince : le conseil souverain manifesta une vive opposition dès le commencement en refusant l'enregistrement de lettres royales donnant à Fabert le droit de nommer à tous les emplois civils et militaires. Fabert montra une excessive prudence et une rare patience tout en demeurant résolument ferme à maintenir des prérogatives sans lequelles il sentait qu'il ne pourrait gouverner.

Quand il eut épuisé toutes les voies de conciliation, il se décida à agir énergiquement : il rassembla le conseil, exigea l'enregistrement, destitua quelques-uns des magistrats et des fonctionnaires les plus récalcitrants et rendit compte ensuite de sa conduite au roi qui l'approuva complètement. L'avènement de Mazarin redoubla d'ailleurs son zèle : sa tentative d'apaisement cependant ne réussissant point, le bruit se répandit que le roi songeait à rendre la principauté à son ancien souverain ; un mouvement grave devenait imminent et Fabert dut sévir en envoyant au supplice quelques-uns des plus coupables. « Dans un nouveau gouvernement, écrivait-il à Chavigny, c'est une clémence que de faire d'abord des exemples qui diminuent le nombre des séditieux en arrêtant le cours de leur révolte : un peu de sang répandu à propos, en épargne beaucoup. »

Le calme se rétablit en effet et Fabert songea à en profiter pour relever le catholicisme dans la principauté ; il agit adroitement sur les principaux ministres réformés pour obtenir d'eux des mesures de tolérance et il y parvint : le Saint Sacrement put d'abord être porté ouvertement à travers les rues aux malades ; les processions furent rétablies, les moines réinstallés dans leur abbaye de Saint-Hubert. Aussi une ordonnance fut promulguée le 29 février 1644 pour « le rétablissement de l'entière liberté et exercice de la religion catholique dans la ville et souveraineté de Sedan et Raucourt. » Une mission de Lazaristes fut envoyée par saint Vincent de Paul sur la demande de Fabert et la cure de la ville leur fut confiée. Louis XIII mourut peu après, laissant 64,000 livres pour subvenir aux frais de cette mission, somme capitalisée, pour constituer une rente perpétuelle destinée à entretenir dans la prin-

cipauté six prêtres et deux frères de la Mission. La mort du roi devait rendre de l'espoir aux séparatistes Sédanais, qui trouvaient d'ailleurs un appui naturel auprès des protestants soumis en apparence, mais au fond vivement froissés. Les mécontents saisirent le prétexte de la procession de la Fête-Dieu (4 juin 1643) pour manifester leur mauvais vouloir en affectant de tenir leur boutique ouverte, malgré la recommandation des autorités ; ils prirent même rapidement une attitude plus menaçante et Fabert dut faire arrêter en sa présence les plus mutins.

M. de Réal, président du conseil souverain, vivement attaché à ses anciens princes et qui ne cachait pas ses sentiments, était en même temps un esprit sage et prudent, qui pour mieux défendre la cause qu'il servait, eut le courage de répudier hautement ces bruyantes manifestations ; il cherchait avant tout la prospérité du pays et Fabert trouvait en lui un appui précieux, bien qu'il n'ignorât pas que Réal tenait Frédéric-Maurice minutieusement au courant de tout ce qui se passait : seulement il savait qu'avec un conseiller comme Réal, le duc de Bouillon ne cèderait jamais aux entraînements d'une minorité exaltée dans le sens d'un coup de force pour recouvrer sa souveraineté.

Fabert cependant n'était pas sans de graves inquiétudes personnelles : le gouvernement de la Régence lui inspirait peu de confiance et l'accueil bienveillant fait au duc de Bouillon lui inspirait des craintes sérieuses sur la possibilité d'une restauration. Il s'ouvrit de ses soucis à Mazarin qui non-seulement lui répondit, mais lui fit écrire par la reine : « Je ne sais qui sont les mauvais esprits qui ont voulu vous faire croire que j'eusse méfiance de votre fidélité. Je la tiens à l'épreuve de toutes sortes de choses, voire du mépris et je vous tiens pour un bon serviteur. » (24 juillet 1649), ajoutant qu'elle ne pouvait ni voulait rendre Sedan à son ancien propriétaire, mais cherchait seulement à l'indemniser « d'une manière libérale. » Fabert communiqua cette dépêche à Réal en le prévenant que Frédéric-Maurice était informé en même temps de ces résolutions de Marie de Médicis. Les échevins mis au courant de la situation par le président du conseil souverain, vinrent alors déclarer au gouverneur qu'ils s'inclineraient respectueusement devant la volonté royale. Fabert s'empressa de témoigner de sa bonne volonté en saisissant toutes les occasions de prouver sa résolution d'être véritablement conciliant et accommodant.

Après d'assez longues négociations et de sérieuses difficultés, Mazarin parvint à décider Frédéric-Maurice à se contenter de l'équivalent de ses terres souveraines en terres démembrées du domaine royal au titre de duché-pairie, et la réserve des honneurs souverains : on avait en même temps désintéressé son frère, qui devait être le grand Turenne, avec le bâton de maréchal de France. Fabert reçut alors les patentes de gouverneur des villes, château et principauté de Sedan et Raucourt (15 janvier 1644). Il présenta alors un mémoire détaillé de tout ce qu'il croyait utile de faire dans la principauté : augmentation du clergé, construction de deux temples, à condition que les protestants restitueraient les églises aux catholiques ; mise en état de la place ; réunion de Donchery au gouvernement de Sedan ; installation d'un régiment de deux compagnies. Mazarin approuva tous ces projets en conférant en outre à Fabert une large prépondérance dans le choix des officiers de la ville et lui faisant donner le grade de maréchal de camp.

Fabert s'était rendu à la cour pour traiter ces graves affaires : il rentra à Sedan le 20 avril, comme Frédéric-Maurice venait de quitter la France pour Rome et ne dissimulant nullement ses projets de ne pas tenir ses engagements. Le 24 avril, Fabert reçut le serment de fidélité des habitants et fonctionnaires de Sedan, en les prévenant qu'à l'avenir la justice y serait rendue au nom du roi, mais en s'engageant à respecter les privilèges locaux, « même en l'exercice de la religion prétendue réformée. » La cérémonie fut longue et pompeuse : trois jours après Fabert la renouvela dans la plaine de Balan pour les fonctionnaires de tous les bourgs et villages et des officiers de la milice ; puis, le 10 mai, il présida à l'audience solennelle d'ouverture du conseil souverain en déclarant révoqués deux de ses membres qui s'étaient signalés par leur opposition et avaient d'ailleurs quitté prudemment déjà le pays. Ces mesures et surtout la parfaite équité du gouverneur amenèrent promptement les meilleurs résultats : les dissidences s'apaisèrent réellement pour faire place à une véritable concorde.

En dix-huit mois, Fabert avait surmonté les plus graves difficultés et mis la principauté dans l'état le plus satisfaisant. Le véhément Pierre du Moulin, qui depuis vingt ans passionnait Genève, reconnut cet heureux apaisement dans l'épître dédicatoire d'un de ses livres adressés à Fabert. « Ayant pour but le service de Leurs Majestés, lui dit-il, vous vous com-

portez en sorte que les deux religions là sont ensemble en paix, et que les unes et les autres ont de l'émulation à vous aimer et honorer. Votre vigilance fait que nous dormons sûrement. Vous subvenez à nos craintes par votre pourvoyance. » A la fin de mai, deux députations sédanaises se rendirent en cour pour confirmer de vive voix leur serment de fidélité ; en échange ils reçurent une large confirmation de leurs privilèges et de leurs franchises, avec toute satisfaction au sujet de l'exercice de la religion prétendue réformée : deux nouveaux temples leur furent même accordés, à Givonne et à Francheval avec les fonds nécessaires pour l'achat de cimetières particuliers. Dès lors l'attachement des Sédanais à la France fut sincère, et on en eut la preuve quand au mois de septembre suivant, un sieur Fourier, dévoué au duc de Bouillon, voulut tenter un coup de main avec l'appui des Espagnols : il fut arrêté et exécuté sans que cet événement causa la moindre agitation dans la principauté. Peu après, l'archevêque de Reims vint à Sedan pour régler les affaires religieuses conformément aux disposition de l'édit de Rueil. Il fut magnifiquement reçu et sa prosence ne donna lieu à aucun incident fâcheux, tout au contraire.

III

Fabert ne s'occupait pas moins activement de la sécurité de son gouvernement : dès le 6 mai, il avait renouvelé le traité qui mettait réciproquement les territoires de Sedan et de Luxembourg à l'abri des hommes de tous partis armés et de réquisitions ; il avait établi sur pied un régiment spécialement affecté à la principauté : il organisa ce corps avec un soin tout particulier et il mit sa satisfaction à lui voir faire bonne figure, quand il l'envoya rejoindre les armées opérant en Champagne. A la fin de 1644, Fabert quitta Sedan pour aller rejoindre le comte d'Harcourt en Catalogne ; il rentra dans son gouvernement au mois de juillet suivant, mais il jouissait d'une faveur à la cour qui, tout en augmentant son influence, lui causait de graves difficultés par la jalousie qu'il inspirait et qui redoubla quand on le vit nommé membre du conseil d'Etat et privé. Il ne fit aucune attention aux attaques de ses ennemis, et se consacra de plus en plus à la mise en bon état de défense de la place confiée à sa garde.

Il dut aller passer les six derniers mois de l'année 1646 à l'armée d'Italie ; à son retour il chercha vainement à se faire

rembourser la somme considérable avancée par lui pour l'entretien de son régiment ; il en demanda la réduction à quatre compagnies, ce qui ne l'empêcha pas encore de contribuer par son crédit à obtenir la somme que les travaux des fortifications de Sedan nécessitaient et qu'on ne pouvait trouver dans les coffres vides de l'Etat. Mais les questions militaires n'absorbaient pas exclusivement Fabert : tout ce qui concernait Sedan l'attirait et à ce titre il devait porter son attentien sur la fabrique des draps qui avait pris une rapide extension depuis l'ouverture du premier établissement en 1618 : il accueillit avec empressement une compagnie venue pour fonder une grande manufacture en lui faisant accorder de larges avantages qui lui permirent de prendre bientôt une rapide extension.

Rien n'était cependant terminé avec Frédéric-Maurice pour son désintéressement au sujet de la principauté dans laquelle il espérait toujours rentrer. Fabert poussait vivement Mazarin pour en finir, mais le cardinal ajournait toujours. Pendant une absence du gouverneur qui dut se rendre aux eaux au mois de mai 1647, quelques Sédanais encouragés par son absence et aussi par la faiblesse ou peut-être la complicité de ses lieutenants, M. de Mygene, se montrèrent assez remuants ; le duc de Bouillon en même temps l'attaquait vivement à la cour, le représentant comme d'une violence exagérée. Mazarin voulait arrêter le mal au début, résolu de remplacer le conseil souverain par un présidial et d'envoyer quelques troupes. Fabert eut le plus grand mal à faire comprendre au ministre le danger de pareilles mesures qui allaient infailliblement rejeter dans les bras de ses anciens maîtres une population profondément blessée de voir le peu de respect qu'on gardait pour ses privilèges. Il y réussit cependant et il profita du regain de popularité qu'il y gagna pour obtenir des bourgeois de Sedan de coopérer de leurs bourses aux réparations des fortifications de la ville, tout en y engageant sa propre fortune, malgré la représentation de ses amis et de ses parents. Mais à toutes ces observations il répondait « que si pour empêcher qu'une place que le roi lui avait confiée ne tombât au pouvoir des ennemis, il falloit mettre à une brèche qu'il avoit faite sa personne, sa famille et tout son bien, il ne balanceroit pas un moment à le faire. »

Nous ne parlerons pas du rôle de Fabert dans les événements de la Fronde, événements qui n'étaient pas sans lui

créer d'assez graves difficultés par sa liaison avec quelques-uns des hommes qui s'y trouvaient compromis comme Chavigny et par les velléités du duc de Bouillon à en profiter pour regagner ses Etats. Placé à l'extrémité d'une de nos frontières, Sedan était une place de première importance et sa conservation exigeait une active surveillance.

Fabert y revint au commencement de 1649 avec le droit de nommer aux charges de judication : il reconnut promptement les progrès des anciens partisans de la maison de la Tour et il débuta en expulsant dix des familles les plus compromises, en interdisant sous des peines sévères toute communication avec les frondeurs et en organisant solidement la défense de la principauté par la mobilisation de 5300 hommes constituant la milice locale. Il se tenait soigneusement au courant des incidents du dehors, tant pour sa propre sûreté que pour pouvoir tenir au courant le gouvernement.

Les appréhensions de Fabert n'allaient pas tarder à se réaliser : il avait d'abord redouté vivement le passage des allemands de d'Erlach qui, bien qu'à notre solde, ne reculaient devant aucun brigandage ; à force de démarches auprès de Mazarin, il put détourner ce fléau qui se fit sentir si cruellement en Champagne, mais au printemps de l'année 1650, les troupes de Turenne vinrent mettre la principauté à feu et à sang, après que leur chef eut vu repousser par Fabert sa demande d'assurer la subsistance de son corps d'armée : « Un de leurs plus grands plaisirs, écrit Fabert à Chavigny le 20 mars, est de brûler les enfants dans les maisons où ils mettent le feu. » Ils ne se retirèrent que quand le pays eut été complètement dévasté. Au mois de mai, le bruit courut que Sedan allait être assiégé ; la retraite non motivée des Espagnols empêcha cette attaque, et Fabert ne songea plus alors qu'à assurer et à hâter la rentrée des moissons de la campagne. Au mois de novembre, Mouzon fut enlevé après sept semaines de siége, les pertes subies par les assiégeants les empêchèrent de faire subir le même sort à Donchery, mais tous les bourgs et les villages furent dévastés et ruinés, les pénibles événements joints au chagrin que causait à Fabert l'inimitié croissante de Mazarin contre Chavigny, avec lequel il était intimement lié, le découragèrent profondément et lui firent désirer vivement d'être déchargé de ses fonctions et de pouvoir rentrer dans la vie privée. Le péril du poste où il se trouvait sut combattre ce dégoût et l'empêcha de réaliser un projet sur lequel il s'était longuement ou-

vert avec Chavigny. Le gouvernement de son côté ne négligeait rien pour l'engager plus étroitement à son service : en juillet 1650 ses terres de Bourgogne étaient érigées en marquisat de Larrey et le 20 septembre il recevait le brevet de lieutenant-général.

La Champagne était alors dans la plus misérable situation : Turenne venait d'être battu à Somme-Py et les Espagnols étaient en pleine retraite au commencement de 1651. Aucune province n'avait certainement eu plus à souffrir des désordres et des exactions des gens de guerre, soit soldats du roi, soit troupes étrangères, tant amies qu'ennemies. L'heure du repos était cependant encore éloignée. De nouveaux instruments de dévastation furent amenés par le général Rosen avec ses allemands à la solde de la France. Fabert réclama vivement : Mazarin chercha à arranger les choses en envoyant de l'argent à Rosen et en lui recommandant du prix de ménager « le plat pays. »

La Fronde cependant n'avait pas désarmé ; tous les partis s'étaient coalisés pour obtenir la mise en liberté des Princes et l'éloignement de Mazarin. Le cardinal effrayé s'enfuit secrètement de Paris et arriva après divers détours à Rethel (février 1551) et il manda Fabert qui le décida à aller se fixer à Schlestadt, après avoir été obligé de se réfugier un moment à Sedan où le gouverneur de la ville lui ménagea une réception digne de son rang.

Fabert devint l'intermédiaire entre la Reine et Mazarin pendant le séjour de celui-ci à Rethel : Anne d'Autriche le consultait sur tout comme s'il avait toujours été officiellement à la tête du gouvernement et c'est d'accord avec lui qu'elle signa le 20 mars l'échange définitive des souverainetés de Sedan et Raucourt contre les duchés - pairies d'Albret et de Château-Thierry, et avec maintien de privilège, rang, préséance, et comme par le passé pour le duc de Bouillon. Une des clauses du traité plaçait la « Terre souveraine » dans le ressort du Parlement de Paris, ce qui devait amener la ruine de l'académie et déposséder nombre de magistrats hors d'état de payer les nouvelles finances. Fabert qui ne l'apprit qu'au bout de quatre mois, comprit le tort qu'une pareille mesure allait causer, outre qu'elle démentait toutes les assurances qu'il avait maintes fois répétées aux Sédanais. Il en écrivit amèrement et à Mazarin et à Chavigny. Il eut gain de cause et une déclaration royale du 3 juillet constata « l'erreur » qui s'était

glissée au détriment des sédanais dans la convention du 20 mars.

A ce moment la situation de Fabert est vraiment étrange. Du fond de Sedan, il prend une part décisive aux affaires de la France. « Ce n'est pas trop dire, remarque M. Bourelly, qu'à partir de ce moment (octobre 1651) Fabert est l'âme de l'entreprise de guerre qui doit signaler le retour de Mazarin en France. » Le cardinal l'avait chargé de tout diriger; il dut accueillir les offres de service, stimuler les hésitants, lever des troupes, disposer de l'argent laissé à Sedan par le cardinal, entrer en relation avec les maréchaux et généraux ennemis de la Fronde, surveiller la frontière sans cesse menacée, enfin préparer l'ouverture de la campagne par le siége de Mouzon. Le 22 décembre, le cardinal entrait dans Sedan avec 3 ou 4,000 hommes et en repartait le 29; un mois après il avait repris au grand jour les rênes du gouvernement.

A la fin de l'année 1652, Condé reporta encore la guerre sur les frontières de la Champagne. Joint au comte de Fuensaldagne, il s'empara de Château-Porcien dont il fit son quartier-général, et puis peu après de Rethel et de Sainte-Menéhould. Sachant Sedan trop bien gardé, le prince se jetta ensuite dans le Barrois.

La plupart de ces places furent reprises avant la fin de l'année, notamment Château-Porcien. La rigueur de l'hiver empêcha seule la poursuite des ces succès, auxquels Fabert contribua largement par les renseignements précis qu'il fournissait à la cour et aux généraux. Mazarin venait de passer plusieurs semaines auprès de lui : il le quitta le 28 novembre.

C^to E. DE BARTHÉLEMY.

LES SEIGNEVRIE ET FÉAVLTEZ

DE

BOVRBONNE

ENSEMBLE LES DÉDUICTZ ET DESNOMBREMENS D'ICELLES

Etude historique sur les documents existant aux archives
612-1780,

Les moines attachés à l'hôpital devaient appartenir à l'ordre spécial de Saint-Antoine de Viennois, ils devaient jouir de tous droits d'usage dans le pays et le territoire de Bourbonne, tant dans les forêts, rivières, teres, prés et vignes que dans les pâturages, essarts et glandées; de plus, ils ne pouvaient être tenus à aucune indemnité, dans le cas où leur bétail aurait causé quelques dommages aux autres habitants.

D'un autre côté, Jean de Choiseul leur abandonnait en toute propriété pour la fondation de l'hospice:

1° Son propre jardin sis à Bourbonne dans le coteau dit *des jardins* et s'étendant depuis la voie publique ou la rue jusqu'à la grange de Sire Richard de Bourbonne, chevalier.

2° Une chenevière tenant à ce jardin.

3° Vingt livrées de terre de revenu annuel [1].

4° Un pressoir construit par la testatrice, avec une maison et ses dépendances, le tout situé à Bourbonne.

* Voir page 162, t. VIII, 4e année de la *Revue de Champagne*.

1. Le mot *libratis* (librata) employé dans le texte a été souvent controversé, les uns ont vu dans cette expression, un synonime de *libra*, la livre monétaire, divisée en sols, deniers, obole, etc. D'autres ont prétendu que librata indiquait, lorsqu'il étoit question de propriété, une certaine division des terres analogue à celle de la monnaie; « et libratum esse modum agri « ant pratis ad valorem annuum pecunarii redditus et ad certum librarum « monetæ currentis numerum exactum et æstimatum adeo ut qui certum nume- « rum librarum terræ alteri daret ad hoc teneretur arbitrio et judicio boni viri, « certam agrorum mensuram quæ in reditu tot nummorum libris valeret dare. » Il n'est point question dans le texte d'une somme, mais d'une quantité de terre; cependant nous pensons avec *du Cange*, que l'acception que nous venons de donner est celle qu'on doit adopter dans le cas présent et que la quantité de propriété donnée devait produire 20 livres de revenu annuel. Du reste, nous en trouverons la preuve dans les documents postérieurs.

5° Un champ appartenant au Sire de Choiseul, et nommé le *champ de la Bergerie*.

6° Un autre champ, une vigne et un jardin, au lieudit *plainfays*, et ayant appartenu autrefois à Guidon, prêtre.

7° Deux fauchées de pré dans le Breuil, appartenant au seigneur.

8° Les essarts d'une forêt ayant appartenu à un sieur *Chauchain*, de Montigny, et qui était située entre le chemin conduisant de Bourbonne à Pouilly, le bois appartenant à Hugon, seigneur de Bourbonne en partie, et la forêt du Sire de Choiseul jusqu'au ruisseau qui coulait entre les finages de Bourbonne et de Pouilly.

9° Jean et son fils s'engageaient de plus, pour eux et leurs successeurs, possédant le donjon de Bourbonne, à donner aux moines deux bonnes fauchées de pré en un autre lieu.

Voici, du reste, le texte de l'acte de fondation :

« Nos officialis curiæ Bizuntinæ, notum facimus universis quod « coram Simone de Borregio curato de Borbonâ curiæ nostræ « jurato mandato ad hœc a nobis specialiter deputato cui quo « ad omnia et singula hoc instrumento contenta commisimus, « et per idem instrumentum committimus, vicis nostris ratifi- « camus, confirmamus et approbamus et cui fidem quo ad « hoc et ad majora plenariam adhibemus propter hoc persona- « liter constituti, nobiles milites dominus Joannes dominus de « Caseolo et dominus Borbonie in parte et dominus Joannes « ejus primogenitus, executores testamenti domine Bartolomete « dictæ Alix uxoris quondam dicti domini Caseoli, spontanei « et in certa sciencia confessi sunt in jure, coram dicto mandato « nostro quod predicta Bartolometa in sua ultima voluntate « quam valere et habere perpetui roboris firmitatem voluit, « mandavit et precipit fieri Borbonie quoddam hospitale quod « esset sub regimine abbatis beati Antonii Viennensis et eidem « esset subjectum in spiritualibus et temporalibus, in quo reci- « perentur omnes infirmi infesti morbo qui dicitur *Ignis sancti* « *Antonii*, et quod viginti libratœ terre omnis redditûs illis « infirmis de Sancto Antonio ibidem situerentur, quam volun- « tatem prenominati executores exequi et totaliter adimplere « volentes ne dicta textatrix voto suo fraudaretur tradiderunt, « deliberaverunt ac in jure, coram dicto mandato nostro, con- « fessi sunt se tradidisse et deliberavisse in perpetuum « religioso viro fratri Nicolaï preceptori domûs sancti Antonii « de Armoneriis (?), recipienti et acceptanti nomine religiosi

« viri abbatis sancti Antonii Viennensis pro platea dicti
« hospitalis ad edificandum et construendum dictum hospi-
« tale: hortum ipsius domine Joannis, Domini caseoli, situm
« Borbonie in *irco* qui dicitur *des jardins* prout se intendit a
« strata publica usque ad grangiam domini Richardi de Bor-
« boniâ militis, unâ cum quâdam chenevierà sitâ prope dictum
« hortum qui fuit previsti dicti Capys (?). Confessi sunt etiam
« pronominati dicti executores pro predictis viginti libratis
« terre omnis redditûs, secundum voluntatem et mandatum
« dicte deffuncte tradidisse et deliberavisse preceptori predicto,
« unâ cum rebus aliis, torcular a predicta testatrice edificatum
« et factum, Borbonie situm in magno vico Borbonie cum
« domo, fundo, et appendiciis ipsius et campum ipsius domini
« de Caseolo qui dicitur *de la Bergerie*. *Item*, campum, vineam
« et jardinum qui dicitur de *Plainfays*, qui fuerunt quondam
« Domini Guidonis presbiteri. *Item*, duas falcatas prati in
« brollio Borbonie ipsius domini de Caseolo. *Item*, idem domi-
« nus de Caseoli vel heres ipsius qui tenebit Dongionem
« Borboniæ, alibi magistro dicti hospitalis duas equaliter bonas
« Falcaturas prati déliberavit. *Item les essarts*, quondam sileti
« dicti Chanchin de Montaigneyo qui dicitur Crorat (?), prout se
« extenduntur a via publica per quam itur a Borbonia apud
« Pouilleyum usque ad nemora Hugonis de Polleyo, Domini
« Borbonie in parte, et a nemoribus ipsius domini Caseoli
« usque ad rivum qui fluit ceu currit inter finagium de Borbo-
« nia et finagium de Polleyo, cum appenditiis et pertinentiis
« universis, omnium et singulorum predictorum divertientes si
« videlicet dictus dominus Caseoli suo et executoris nomine ac
« hœredes ceu successores dicte defuncte de omnibus et sin-
« gulis supradictis et dominum preceptorem nomine abbatis
« sancti Antonii predicti corporaliter investientes et in posses-
« sionem inducentes tenore presentium litterarum transferentes
« in Dominum preceptorem quo supra nomine, quidquid juris,
« proprietatis, possessionis, actionis, reclamationis Dominii
« sive usufructus sibi quo supra nomine et heredibus dicte
« defuncte in premissis vel aliquo premissorum penitûs reti-
« nentes. Voluerunt insuper prenominati executores nominibus
« quibus supra, quod preceptor ceu magister de Armoneriis (?)
« qui pro tempore fuerit, possit in dicto hospitali magistrum
« instituere, et quod Magister[1] ipsius hospitalis aliquem infir-

1. Le maître, — le supérieur.

« mum aut mendicantem in dicto hospitali recipere non ten-
« eatur, nisi infectos dicto morbo qui dicitur *Ignis sancti*
« *Antonii*. Prout superius est expressum predictus miles
« dominus Caseoli et Borbonis in parte, confessus est in jure
« coram dicto mandato nostro sepedicto, preceptori liberam et
« plenariam potestatem dedisse et concessise acquirendi, cum
« rebus supra dictis, in villa et finagio de Borbonia in dominio
« suo in feudis et retrofeudis suis usque ad quadraginta libratas
« terre annui redditûs ac etiam et concessit quod fratres et
« inhabitantes in dicto hospitali habeant in perpetuum plenum
« usagium in villa, finagio et territorio de Borbonia, in nemo-
« ribus, aquis, pratis, terris, vineis, piscariis, preriis, pasturagiis
« et omnibus aliis usanciis, sicut habent alii de Borbona, et
« quod, si animalia ipsorum capientur in damno alterius quod
« pro restitutione damni sint immunes nulla pena ceu amenda
« ab eis exigendo, ita tamen quod dictum hospitale cum bonis
« suis acquisitis et in feudis et retrofeudis suis sint de bonâ
« gardiâ ipsius Domini Caseoli vel heredis sui dongionem
« Borbonie tenentis, volentes insuper dicti executores, nomi-
« nibus quibus supra, quod dictus magister ceu preceptor
« possessionem omnium et singularum rerum predictarum
« valeat et ei liceat per se vel per suos, quos ad hoc reputaverit
« idoneos auctoritate suâ propriâ apprehendere, tenere et habere,
« contradictore aliquo non obstante addentes nominibus quibus
« supra predicto hospitali et magistro omnia jura et actiones
« sibi nominibus quibus supra competentia ac competentes ac
« constituentes dictum magistrum procuratorem in rem suam
« in omnibus ac singulis supradictis ; promisit insuper sepe
« dictus dominus Caseoli, suo et executorio nomine predicto,
« omnes et singulas res supradictas predicto magistro et ejus
« successori in dicto hospitali deffendere, garentire et pacificare
« francas, liberas et immunes et ab omnibus censibus, talliis,
« exactionibus, costumis et ab omni alio onere et genere servitii
« ac servitutis cujuscumque, in judicio et extra, semper et
« ubique, contra omnes, quandocumque et quotiescumque
« eisdem fuerit necesse ; premissa autem et prout facta sunt
« premiserunt dicti executores nominibus quibus supra, vide-
« licet, de Caseolo predictus fide ab ipso propter hoc in manu
« dicti mandati nostri corporaliter preposita loco et nomine
« juramenti et dictus Joannes filius suus bona, fide firmiter et
« inviolabiliter observare et nunquam de cetero contravenire
« ceu contra presens instrumentum, ceu contra aliquod ceu
« plura contenta in eodem, per se vel per alium ceu alios facta

« consensa ceu verbo in judicio vel extra, item velpalam, quâ-
« cumque ratione, occasione sive causa, se nominibus quibus
« suprâ heredesque suos specialiter et expresse dictus domi-
« nus Caseoli heredem suum qui tenebit dongionem Borbonie
« dicto preceptori ceu magistro quod ad premissa omnia firmiter
« et perpetuo observando obligantes et supponentes expresse
« jurisdictioni et coercitioni curiæ Bisuntinensis ubicumque
« maneant vel existant, volentes nominibus quibus suprâ, quod
« in ipsos tanquam in jure convictos et confessos et super
« permissis et quolibet premissorum per dictum mandatum
« nostrum vice et loco nostri viva voce monitos heredesque
« suos ad premissa omnia prout facta sunt tenenda et adim-
« plenda et inviolabiliter observanda per excommunicationis
« sententiam compellamus et compelli faciamus, exceptione
« aliqua non obstante (?), renuntiantes in premissis fide data ex
« certa scientia nominibus quibus supra rei sic (*mot illisible*)
« geste, conditioni sine causa vel ex injusta ceu minus suffi-
« cienti causa omnis exceptionis, doli, mali, circonventionis,
« legionis, deceptionis, de infestum ordinis ac omnibus aliis
« exceptionibus, rationibus et allegationibus totius juris cano-
« nici et civilis, facti que et consuetudinis propice et statuti ac
« privilegiorum orveis que contra presens instrumentum vel
« hoc factum possent objici vel apponi et precipue jure dicenti
« generalem renonciationem non valere, premissa autem et
« singula prout facta sunt confessi sunt sepedicti executores
« nominibus quibus supra, in jure coram dicto mandato nostro
« vera esse, in quorum omnium singulorum et promissorum
« testimonium ad requisitionem prenominatorum executorum
« nobis insumatum per dictum mandatum cui fidem plenariam
« adhibemus in hac parte sigillum curie Bisuntinensis pre-
« sentibus litteris duximus apponendum.

« Nos vero prenominati, Joannes dominus Caseoli et Joannes
« filius ejus, qui premissa omnia et singula prout facta sunt
« coram dicto et mandato et jurato dicti officialis confessi fui-
« mus et adhuc confitemur vera esse ac rite et legitime facta
« fuisse, et qui predictas res omnes et singulas admortimus et
« mortifficamus ac promisimus et promittimus dicto hospitali
« et magistro deffendere, garantire et pacificare francas, liberas
« et immunes, ubicumque, contra omnes ab omni onere, servitii
« et servitutis, ejus, que sigilla nostra una cum sigillo dicte
« curie Bizuntinensis presentibus litteris duximus apponenda
« in robur et testimonium perpetue firmitatis omnium et sin-

« gulorum premissorum ; datum 4 nonas aprilis anno domini « millesimo trecentesimo quarto [1]. »

En 1280, le fils de Hugues de Trichastel, Guillaume, avait donné aux moines de l'abbaye de Morimond le droit de faire paître leurs troupeaux sur tout ce qu'il possédait à Bourbonne. Ce droit ne fut reconnu qu'après l'autorisation et l'approbation de Renier de Choiseul, seigneur de Bourbonne; ce qui est une preuve de plus que la seigneurie effective appartenait à la famille de ce dernier et que les Trichastel n'avaient jamais eu dans le pays que des droits secondaires ou utiles.

(*A suivre*). A. Lacordaire.

1. Ordre de Malte et de Saint-Antoine, hôpital de Bourbonne. Archives du Doubs ; (copie de notre collection).

CORRESPONDANCE INEDITE

DE

DOM THIERRY DE VIAIXNES

IX

.... Je n'ay point de réponse de M. de Chaalons, ce qui m'a fait résoudre de m'adresser à M. de St-Malo pour l'ordination des candidats de Hollande. Le port de St-Malo seroit fort commode. Je ne scay si je pourray réussir par cet endroit. Chacun craint pour ses intérêts et pas assés pour ceux de la vérité et de l'Eglise.....

Je vous remercie humblement de l'exemplaire imprimé de l'appel de la cathédrale de Chaalons, que vous m'avés fait la grâce de m'envoyer. J'en fis hier présent à Mgr notre évêque, qui le reçut fort gracieusement. Je me contenteray de la copie manuscrite que vous avés eu la bonté de me faire tenir auparavant... J'aime à présent nos Châlonnois, qui prennent en main avec tant de zèle la défense de la vérité. Ils réparent avantageusement leur indolence passée. Si elle avoit duré, je crois que j'aurois à la fin renié ma patrie.....

A la première occasion, je vous envoiray copie de l'acte d'appel de neuf prêtres de la communauté de St-Vincent de Metz. Il est beau, mais un peu long. J'ai négligé de vous le faire parvenir, parce qu'il n'a pas eu les suittes que l'on en espéroit. Il fut à la vérité envoyé à Paris ; mais, comme il y manquoit quelque formalité, il fut retourné ; et ces religieux, qui appelloient à l'insçu de leur supérieur, pour éviter quelques inconvénients, se contentèrent d'adhérer à l'acte de la communauté de St-Clément. Il y a plus d'un mois que j'ay celuy de Chatrices, dont vous me parlés ; il y a du bon, mais il est trop facétieux pour une matière si sérieuse, et je ne serois point d'avis qu'on le rendît public, à moins qu'on ne le corrigeât en disant sérieusement ce qu'on ne fait qu'en badinant.....

A St-Vanne de Verdun, le 4e février 1719.

D. Thierry de Viaixnes.

* Voir page 214, tome VIII, 4e année, de la *Revue de Chaupagne.*

X

..... Je connoissois particulièrement feu M. le curé de St-Eloy, que j'estimois infiniment, et qui étoit fort attaché à notre famille. Vous m'avez fait plaisir de m'envoyer ce qu'il a fait en l'honneur de feu M. de Vialard. Cela me renouvelle la mémoire de ce très saint évêque, qui m'a donné la confirmation et mes premiers ordres, et qui me vouloit du bien. Pour le diaconat et la prêtrise, je les ay reçus de M. le cardinal de Noailles; et ainsy vous voyés que je suis ordonné de bonne main.

J'ai envoyé selon vos intentions en Lorraine la pluspart des mémoires contre l'université du Pont à Mousson dans les diocèses de Toul et de Metz, et vos actes d'appel, dont je suis très content. Je n'ay aucun exemplaire de certaines brochures où sont les entreprises du suffragant de Trèves à Carignan et ailleurs.....

Je ne luy (*au P. Quesnel*) ay point encore fait de réponse, non seulement parce que je n'en ay point reçu de M. de Chaalons, dont je n'en attends plus, mais parce que j'attends certaines nouvelles de Paris avant que de luy répondre. Je suis bien aise de ce que vous ayés envoyé à Rouen copie des deux lettres.....

Voicy copies de deux lettres d'un insolent Capucin à deux curés de ce diocèse. M. de Verdun, à qui j'en ay donné les originaux, les doit envoyer dans peu à M. Chazau, premier président du Parlement de Metz, qui a promis de donner à ce Capucin un *veniat* à la barre du Parlement, de luy bien savonner la tête en pleine audience et d'ordonner ensuite à ses supérieurs de le chasser du ressort du Parlement comme un brouillon et un perturbateur du repos public. Comme je n'ay point d'autre copie de ces deux lettres, je vous prie de me les renvoyer à la première occasion. — Le provincial des Capucins de Bretagne a publié une lettre circulaire pour toutes les maisons de sa province, par laquelle il leur ordonne de se séparer de communion et *a divinis* de tous les appellans, de quelque pays qu'ils puissent être, avec défense de demander ny de recevoir aucun pouvoir de prêcher et de confesser de pas un des évêques appellans. Cela est bien insolent. — L'affaire du s^r^ Teinturier est bien avancée en Sorbonne. Les commissaires ont extrait quatre propositions de son discours au chapitre de Verdun, et les ont censurées très vigoureusement. L'extrait et les notes ou censures des commissaires ont été inscrites

dans les registres par conclusion de la Faculté, qui a ordonné qu'on écriroit à Teinturier pour qu'il eût à s'expliquer et à se rétracter avant le *prima mensis* d'avril, à faute de quoy son nom seroit rayé et biffé des registres de la Faculté. Il n'est que licencié de Sorbonne. — Le sieur Charlet, archidiacre de notre cathédrale, autre brouillon insigne, vient d'en être quitte à bon marché pour ses incartades. M. d'Harmenonville a joué M. de Verdun; il n'a communiqué à M. le Régent ny les informations ny la lettre de ce prélat; il s'est contenté, de concert avec M. d'Argenson, d'ordonner audit Charlet de demander excuse du passé à M. de Verdun, en présence de témoins, et de luy promettre d'être plus sage à l'avenir. La cérémonie s'en fit vendredy dernier en présence de M. le Doyen et de M. du Bouley. M. de Verdun fut assez mou dans sa mercuriale, et Charlet en jubile. — Le Sr Jacquemin a eu depuis peu un *veniat* en cour, où il est, et où on le laissera se morfondre ; on croit qu'on l'obligera de se défaire de sa charge ; son corps, le regardant comme flétri, ne veut plus le souffrir. — Vous savez que le P. Tellier reçut à Amiens le 17 février une lettre de cachet qui l'exile au collège de La Flèche, au milieu du royaume, pour l'éloigner des frontières de Flandres ; il partit le 18, disant que c'étoit luy qui l'avoit demandé, afin qu'on ne le rendît plus responsable de la conduite de l'évêque d'Amiens. Mais on est persuadé du contraire, et on en a même des preuves. — Le Parlement de Bezançon, après bien des refus et des espèces de séditions dans la ville, a été enfin obligé de rendre un arrest par lequel il déclare abusives les lettres *Pastoralis Officii*, et ordonne, entre autres choses, qu'on enseignera dans la province les propositions fameuses touchant le pape de l'assemblée de 1682. Mais il a ajouté une mauvaise clause à la fin, savoir que c'est sans préjudice de l'enregistrement de la constitution *Unigenitus* par ordre de Louis XIV.

Il ne m'est pas possible, mon cher Monsieur, de vous en écrire davantage, etc.....

D. Thierry de Viaixnes.

A St-Vanne de Verdun, le 6e mars 1719.

(*A suivre*). G. Hérelle.

LES ARCHIVES DES ACTES DE L'ÉTAT-CIVIL

DE

CHALONS-SUR-MARNE

1721. Le 3 fevrier 1738, Jean-Charles, f. lég. de François-Jean-Marie Morel, chev. Sgr de Vitry-la-Ville, Voueiennes, Cheppes et Glacourt, C. du R. Presidt au Prés. de cette ville, et de d. Anne-Jeanne Hocart de Renneville, est né et a été b. P. Jean Hocart, ch. Sgr de Renneville, M. Dame Charlotte-Rose de Poiresson ép. de Nicolas le Clerc, ch. Sgr de Morains.

1722. Le 8 mars 1738, né Louis-Joseph, f. de Claude-François-Xavier Deu, Ec. Sgr de Perthes et de d. Elizabeth-Thérèse Fagnier.

1723. Le 3 avril 1738, est déc. d. Anne-Jeanne Hocart de Renneville, ép. de François-Jean-Marie Morel, Sgr de Vitry-la-Ville, Voucienne, C. du R. Presidt au Pres. de cette ville, 28 ans. Inh. le lendemain en cette Egl.

1724. Le 29 juin 1738, née Charlotte-Louise, f. d'André - Nicolas le Cler de Morains et de d. Gabrielle-Louise Papillon.

1725. Le 24 aout 1738, né Adrien-Louis, f. de Charles - François de Parvillez et de d. Louise-Alexandre Baugier.

1726. Le 17 septembre 1738, déc. d. Jeanne Henriet, veuve de Nicolas des Collines, Sgr de Bisseul. 66 ans.

1727. Le 3 octobre 1738, née Louise, f. de Jean-Baptiste du Boys, Sgr de Chanteresne et de d. Marie-Elizabeth Raulet.

1728. Le 22 novembre 1738, déc. Claude-Philippe Clozier de Soulières, Ec. Sgr de Chouilly, Présidt trés. de Fr. 66 ans. Inh. en cette Egl.

1729. Le 9 décembre 1738, déc. Claude de Rosnay, anc. cap. de dragons, chev. de St-Louis, 79 ans. Inh. en cette Egl.

1730. Le 16 décembre 1738, marié Jean-Baptiste Deu, Ec. Cap. au Rég. de Picardie, 30 ans, f. de Jacques-Joseph Deu et de d. Marie-Anne le Vautrel et dlle Anne-Madeleine Hocart, f. de f. Daniel Hocart, Ec. C. du R. Présidt des Trés. de Fr. et de d. Anne Gerard.

1731. Le 9 fevrier 1739, marié François le Maistre de Géronville, Sgr de Blacy en partie, off. en la conetablie de Fr. 60 ans, et dlle Marie Paris, 39 ans, f. de Mr Antoine Paris et de d. Tanche Duret.

* Voir page 30, tome VIII, 4e année, de la *Revue de Champagne*.

1732. Le 14 avril 1739, déc. Jean-Bapt. de Bar, baron de Sommevesle, 67 ans. Inh. en cette Egl.

1733. Le 29 avril 1739, née Marie-Anne-Charlotte-Xavière, f. de Nicolas-Francois Mérigot de Blanzy et de d^lle Charlotte Godet.

1734. Le 11 mai 1739, née Marie-Anne Tanche, f. de François-Xavier Godet de Marson et de d^lle Tanche Paris.

1735. Le 16 mai 1739, déc. M. Jean-Baptiste Maupas, Ec. S. de Saint-Martin-aux-Champs, cap. L^t de l'arquebuse de Chaal. 33 ans. Inh. en cette Egl.

1736. Le 21 juin 1739, déc. d. Elizabeth-Therèse de Papillon, veuve de f. Pierre Deu, Ec. Sgr de Vieux-Dampierre, et a. l. Inh. en cette Egl.

1737. Le 7 juillet 1739, né Claude-Jean-Baptiste, f. de Claude-François-Xavier Deu, Sgr de Perthes et de d. Elizabeth-Therèse Fagnier.

1738. Le 20 septembre 1739, né Jean-Henry, f. de M. Philbert-Henry du Verdier, Sgr de Moncetz en partie et de d. Marie-Denise Jeoffroy.

x^e REGISTRE (1740-1749).

1739. Le 31 janvier 1740, né Jean et Antoine-César, f. de Jean-Baptiste du Boys, Sgr de Chanteresne et de d. Marie-Elizabeth Raulet.

1740. Le 4 mars 1740, née Marguerite-Louise, f. de Charles-François de Parvillez et de d. Louise-Alexandre Baugier.

1741. Le 11 mai 1740, né Joseph, f. de Jean-Baptiste Varin et de Marie-Jeanne Galant.

1742. Le 16 juin 1740, né Pierre-François, f. de François-Xavier Godet de Marson et de d. Tanche Paris.

1743. Le 7 juillet 1740, né Jean-Baptiste-Joseph, f. de Jean-Baptiste Deu, Ec. cap. au Rég. de Picardie, et de d. Anne-Madeleine Hocart.

1744. Le 27 janvier 1741, né Louis-François, f. de Louis-François de de Chastillon, Ec. S. d'Oger et de d. Madeleine-Pomme Gaulard.

1745. Le 26 janvier 1741, déc. d. Agnès Lorain, veuve de M. Jean-Baptiste Fagnier, Sgr de Breuvery, 62 ans. Inh. en cette Egl.

1746. Le 30 janvier 1741, déc. M. Jean Bremont, anc. tr. de l'extr. des g. 64 ans. Inh. en cette Egl.

1747. Le 3 juin 1741, marié Thibaut Buirette, f. de f. Louis Buirette de la paroisse de Ste-Manchould, et Marie-Elizabeth le Beuf.

(*A suivre*). Cte D. DE R.

NÉCROLOGIE

On annonce la mort de M. le baron Lefebvre, décédé à Charleville, dans sa 79e année.

Fils de M. le général Lefebvre, mort à Floing, près de Sedan, et de Mlle de Trévisani, qui comptait parmi ses aïeux un doge de la République vénitienne, le jeune Lefebvre fit à Paris de brillantes études et obtint, vers 1821, le prix d'honneur de mathématiques spéciales au grand concours général.

Passionné pour les arts, les sciences, les belles-lettres et pour tout ce qui constitue la culture de l'esprit, il dirigea par ses conseils éclairés l'éducation de biens des jeunes gens. Il fit lui-même, sans le secours d'aucun maître, l'instruction d'un filleul qu'il aimait comme un fils et qu'il fit entrer à l'école polytechnique avec le n° 2. C'est ce jeune capitaine d'artillerie, dont la mort, à Sedan, provoqua chez le baron Lefebvre, frappé dans sa plus chère affection, ce vaillant et douloureux éclat de patriotisme que tout le monde connaît ici et qui lui valut la croix de la Légion-d'Honneur et les unanimes sympathies de tous nos concitoyens. Ayant appris la mort de ce jeune officier, le baron s'engagea à 69 ans dans la compagnie de francs-tireurs du capitaine Wuillemet. Animé d'une rage patriotique contre l'envahisseur qui venait de lui tuer son enfant, on put le voir toujours le premier aux avant-postes, faisant le coup de fusil comme un jeune homme, et bravant le feu de l'ennemi avec un dédain obstiné. Un jour, pourtant, on vit passer une civière, c'était le baron Lefebvre qu'on rapportait de Belair, les deux cuisses traversées par une balle prussienne. Il fut décoré.

* * *

La famille des Réaulx vient de perdre un de ses membres, le comte Gabriel. L'une des plus anciennes du département de l'Aube, la maison des Réaulx pour laquelle la terre de Brantigny fut érigée en marquisat sous Louis XIV, occupe dans notre province une position considérable.

* * *

Mme Nicolette-Jeanne Vereul de Vismes, veuve de M. de Vismes, ancien maire de la ville de Sézanne, est décédée à Paris, le 29 Mars 1880, dans sa 82e année.

* * *

Mme Theuveny vient de mourir à 37 ans, à Sézanne. Elle était fille de M. Etienne, député de la Marne autrefois, et petite-fille de M. Etienne, pair de France, membre de l'Académie Française, l'un des directeurs du *Constitutionnel*, sous la Restauration.

CHRONIQUE

Nous extrayons du compte-rendu le passage suivant du compte-rendu de la réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne, section d'Archéologie.

M. Morel, receveur des finances à Nyons (Drôme), correspondant du ministère de l'instruction publique, a lu un mémoire intitulé : « Sépultures gauloises de Courtisols (Marne) et découverte d'un torque avec figure humaine. »

L'objet capital de cette communication, c'est ce torque. Jusqu'à présent, on n'a guère d'exemples d'armes, d'ustensiles ou d'objets de parure gaulois présentant la figure humaine. Avec sa précision habituelle l'auteur du mémoire a décrit successivement les diverses fosses du cimetière de Courtisols, dont il a comparé le mobilier avec ceux des autres cimetières antérieurement fouillés par lui. M. Morel, qui a examiné une multitude de *torques*, espère qu'un jour on arrivera à déterminer à quelle tribu de la Gaule appartenaient les squelettes rencontrés çà et là, rien que par l'examen du torque.

M. Edouard Fourdrignier a donné ensuite, sur une découverte récente qu'il vient de faire, des explications verbales, auxquelles M. Alexandre Bertrand a ajouté d'intéressantes observations. Voici le résumé de cette importante communication :

« M. Bertrand demande la parole pour présenter, au nom de son inventeur, M. Edouard Fourdrignier, de Suippes (Marne), une importante découverte archéologique. Il s'agit de deux nouveaux spécimens de casques gaulois à forme conique.

« Parmi les nombreuses sépultures de la Champagne, cinq nouvelles tombes à char viennent d'être explorées au commencement de ce mois. Outre les nombreux débris en fer ayant servi à la construction de ces véhicules, tels que cercles de roues, esses, etc., mors de chevaux en fer, puis vases immenses de 50 à 60 centimètres de hauteur, à forme carénée et couverts de dessins nombreux rehaussés de peinture, l'une de ces tombes contenait un casque. Cette coiffure était en cuir. Plusieurs fragments métallifiés ont pu être conservés. Vingt-six boutons en bronze retenaient cette enveloppe. Un vaste bouton, en bronze également, formait sa sommité. Le devant ou le couvre-nuque avait deux cocardes juxtaposées comme au casque de la Gorge-Meillet déjà découvert par M. Fourdrignier. Le côté opposé était orné d'une pièce unique : c'est une plaque en bronze, ajourée par un dessin en dentelle d'un magnifique travail. Le centre représente une fleur qui se trouve entourée par un être fantastique d'un seul corps se terminant par deux têtes de serpent opposées dont les lèvres sont enroulées en forme de trompe.

« Outre ce casque il y avait deux phalères en bronze : l'une est d'un travail ajouré de la même facture que la plaque du casque, les dessins ici sont des spirales entrelacées. L'autre phalère est pleine; son centre en forme de bouton creux a, incrustée en son milieu, une croix en or circonscrite dans un anneau du même métal.

« En même temps que cette curieuse découverte nous est signalée, M. Fourdrignier a exhibé un autre casque provenant d'autres sépultures qu'il a également explorées. Cette autre coiffure se compose encore de vingt-six cocardes ayant une grande analogie avec les cocardes du casque de la Gorge-Meillet.

« Le même savant place sous les yeux de M. le ministre et des assistants les restes de ces coiffures qu'il a recueillies ; il appuie les explications qui viennent d'être données, de grandes planches qu'il a dessinées. L'une représente le casque de Berru, et les trois autres les casques de la Gorge-Meillet, de Cuperly et de Thuizy, suite de ses heureuses découvertes dans la Marne. On se souvient de la lecture faite à la Sorbonne en 1877 par M. Fourdrignier à propos de sa double sépulture de la Gorge-Meillet qui, par sa restitution *in situ* de la tombe, telle qu'il l'avait trouvée, eut un si grand succès en 1878 au Trocadéro.

On sait que le casque de Berru, le premier découvert en Champagne l'a été par M. de Barthélemy. En dehors des communications faites par lui à la Sorbonne, M. Fourdrignier s'est rendu à la Société d'anthropologie, et a fait une communication sur les doubles sépultures de Thuisy et sur les casques coniques, qui a valu à l'auteur les félicitations de M. Henri Martin, de l'Institut.

*
* *

La Société nationale des Antiquaires de France a, dans sa dernière séance, entendu la lecture d'une notice rédigée par M. l'abbé Lucot, archiprêtre de Châlons, sur Jeanne d'Arc. Ce travail a pour but de faire connaître une annotation intercalée dans un feuillet de garde au manuscrit 10579 de la Bibliothèque qui est un *ordo* ou coutumier de l'église de Châlons. Ce manuscrit qui avait appartenu à Etienne de Givry, évêque de Troyes, fut donné à l'église de Châlons, le 24 janvier 1426 par l'évêque Jean de Sarrebruck.

L'auteur anonyme de la note en question vivait, d'après son écriture, au commencement du xve siècle; il fait remarquer que la fête de l'Annonciation tombe, en 1429, le Vendredi-Saint et que cette rencontre, d'après la croyance publique, coïncidait avec de grands événements; il cite à l'appui de cette croyance les exploits de Jeanne d'Arc et donne quelques détails sur son passage en Champagne et sur le sacre du roi à Reims.

*
* *

Lettre sur une fable de Lafontaine. — Il n'est certainement, monsieur, aucun de vos lecteurs qui ne connaisse la fable de La Fon-

taine, intitulée la *Laitière et le Pot au lait*; mais peu d'entre eux savent peut-être que c'est dans les récréations et joyeux devis de Bonaventure des Perrier, valet de chambre de la reine de Navarre, sœur de François Ier, qu'il a trouvé le sujet de cette fable si jolie, si recommandable par le ton d'enjouement et l'aimable naïveté qui y règnent.

Ils ne seront pas sans doute fâchés de voir ici la copie rapprochée de l'original. Au reste, le but de ce parallèle n'est point d'affaiblir la gloire de ce grand homme. Je ne suis pas du nombre des détracteurs des écrivains du siècle de Louis XIV, ni de ces furets qui s'enterrent dans la poussière des bibliothèques pour tâcher d'y faire quelque découverte qui leur procure le frivole mérite de crier au plagiat contre des auteurs célèbres. Je saurai toujours distinguer l'homme de goût qui tire parti de la perle qu'il a ramassée sur le fumier, du copiste servile, du geai superbe qui se pare grossièrement des plumes du paon, c'est à mon avis parce que nous n'imitons pas assez les sublimes modèles de l'antiquité et les grands écrivains du siècle d'or de notre littérature, que les lettres se trouvent réduites aujourd'hui chez nous à cet état de langueur où nous les voyons. Si La Fontaine eût pu être imité comme il a su imiter lui-même, nous n'éprouverions pas tant d'ennui ni de dégoût, lorsque par malheur nous tombons sur quelques-uns de ces nombreux recueils de fables et de contes insipides qui ont paru depuis lui jusqu'à nos jours. Je reviens à mon objet, et je commence par traduire le texte de La Fontaine.

LA LAITIÈRE & LE POT AU LAIT

Perrette sur sa tête ayant un pot au lait
Bien posé sur un coussinet
Prétendait arriver sans encombre à la ville.
Légère et court vêtue, elle allait à grands pas,
Ayant mis ce jour-là, pour être plus agile,
Cotillon simple et souliers plats.
Notre laitière ainsi troussée,
Comptait déjà dans sa pensée
Tout le prix de son lait, en employait l'argent;
Achetait un cent d'œufs, faisait triple couvée.
La chose allait à bien par son soin dilligent.
Il m'est, disait-elle, facile,
D'élever des poulets autour de ma maison :
Le renard sera bien habile,
S'il ne m'en laisse assez pour avoir un cochon.
Le porc à s'engraisser coûtera peu de son,
Il était quand je l'eus de grosseur raisonnable;
J'aurai, le revendant, de l'argent bel et bon.
Eh! qui m'empêchera de mettre en notre étable
Vu le prix dont il est une vache et son veau,
Que je verrai sauter au milieu du troupeau.
Perrette là-dessus saute aussi, transportée.
Le lait tombe, adieu veau, vache, cochon, couvée;

La dame de ces biens, quittant d'un œil marri
Sa fortune aussi répandue
Va s'excuser à son mari,
En grand danger d'être battue.
Le récit en farce fut fait
On l'appela le pot au lait.

Voyons comment ce sujet se trouve traité dans les récréations de des Verriers.

Comparaison des alchimistes à la bonne femme qui portait une potée de laict au marché.

Chacun sait que le commun langage des alchimistes est qu'ils se promettent un monde de richesses et qu'ils savent des secrets de nature que tous les hommes ensemble ne savent pas ; mais qu'à la fin tout leur cas s'en va en fumée, tellement que leur alchimie se pourrait plus proprement dire, art qui mine ; et ne les saurait en mieux comparer qu'à une bonne femme qui portait une potée de lait au marché, faisant son compte ainsi : qu'elle la vendrait 2 liards, de ces 2 liards elle achèterait une douzaine d'œufs, lesquels elle mettrait couver et en aurait une douzaine de poussins : ces poussins deviendraient grands, elle les ferait chaponner : ces chapons vaudraient 5 sols la pièce ce serait un écu et plus, dont elle achèterait 2 cochons mâle et femelle, qui deviendraient grands et en feraient une douzaine d'autres, qu'elle vendrait 20 sols la pièce, après les avoir nourris quelque tems : ce serait 12 francs dont elle achèterait une jument, qui porterait un beau poulain ; lequel croîtrait et deviendrait gentil ; il sauterait et ferait *hin;* et, en disant *hin*, la bonne femme, de l'aise qu'elle avait en son compte, se prit à faire la ruade que ferait son poulain, et en la faisant sa potée de lait va tomber, et se répandit toute ; et voilà ses œufs, ses poussins, ses chapons. ses cochons, sa jument et son poulain tous par terre : ainsi, les alchimistes, après qu'ils ont bien fournayé, charbonné, lutté, soufflé, distillé, calciné, congelé, fixé, liquéfié, vitrifié, pétrifié, il ne faut que casser un alambic pour les mettre au compte de la bonne femme.

* * *

Nous lisons dans les comptes-rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, en 1879 (IVe série, tome VII, p. 264) :

M. de Longpérier communique à l'Académie une note sur un vase d'argent antique, appartenant à la riche collection de M. le baron R. Seillière. Ce vase, trouvé en Champagne, dans un champ qu'on labourait, est en forme de coupe profonde, presque hémisphérique, et est muni, un peu au-dessous de l'orifice, d'un rebord de trois centimètres, décoré de figures en relief : six paires d'animaux, alternant avec six têtes humaines de profil. Ce système d'ornementation relie le vase à d'autres ustensiles, de la même catégorie, trouvés sur divers points de la France, notamment à Caubiac, près Toulouse, à Berthonville, près Bernay, etc. Les marques de profil qui, au nombre de six, sont dis-

tribués symétriquement sur le rebord, offrent une analogie sensible avec les têtes qui se voient sur une grande quantité de tétradrachmes frappés en Asie-Mineure pendant le 1er siècle avant notre ère, et donnent lieu à une utile comparaison. M. de Longpérier pense que le transport à Rome des trésors d'Attale, roi de Pergame, a exercé une grande influence sur l'art de l'Italie et de la Gaule. La coupe présente, sous le pied et sous le rebord, diverses inscriptions tracées à la pointe. En cursives : TITI DVRI et REGI VENETIANI; ce dernier nom a été écrit avec plus de soin, sous le rebord, en capitales de cette forme que les Gaulois avaient rapportées de leurs italiques. Le nom de la famille *Regia* est connue depuis longtemps par une inscription d'Antibes.

Le surnom *Venetianus* ne doit pas être pris pour un ethnique ni confondu avec *Venetus*. C'est un dérivé de *Venetius*, nom de famille assez rare, mais dont l'existence est cependant attestée par une inscription recueillie près de Ravennes, dans laquelle figure *Caius Venetius*, fils de *Publius*. — La précieuse coupe de M. le baron Seillère a été l'un des ornements de l'Exposition de 1878, et M. de Longpérier se propose de publier un mémoire spécial à son sujet.

*
* *

Nous signalons dans le numéro 13 de la *Semaine religieuse de Reims*, une étude de notre collaborateur, M. Jadart, sur l'église Notre-Dame de Revin (Ardennes), monument très-intéressant du commencement du XVIIIe siècle, où l'on remarque de très-belles boiseries sculptées.

*
* *

Le dernier numéro de la *Revue de Goële* contient la suite de l'histoire de Nanteuil-le-Haudoin.

*
* *

MM. de Bouteiller et de Braux viennent de publier un second volume des *Recherches sur la famille de Jeanne d'Arc* ; il renferme notamment des enquêtes généalogiques des plus intéressantes faites à la fin du XVe siècle, et qui concernent tout particulièrement notre province, puisque celle de novembre 1476 a été dressée par les officiers de la prévôté de Vitry à Sermaize, Faveresse et autres villages environnants. Les auteurs ne tranchent pas la question de l'origine lorraine ou champenoise de Jeanne. Ils constatent cependant que Jacques d'Arc était né à Ceffonds, près de Montiérender en Champagne, où existe encore la « maison d'Arc » et où des titres originaux prouvent qu'elle a appartenu au XVe siècle à Jean d'Arc, demeurant à Domrémy. La famille d'Isabeau Romée, au contraire, était de Vouthon, dans le Barrois mouvant, près Gondrecourt. A ce propos, MM. de Bouteiller et de Braux ont fait une asez curieuse découverte, c'est que le nom de *Romée* n'était nullement un nom patronymique, mais un surnom

absolument personnel à la mère de la Pucelle, provenant sans doute de quelque pélerinage à Rome : ses frère et sœur sont, comme souvent elle-même, appelés « de Vouthon ». Nous ne saurions trop signaler cette publication qui fournit de nombreuses corrections à faire dans tous les ouvrages qui, jusqu'à ce jour, ont traité des origines de Jeanne d'Arc.

*
* *

Château de Thugny (Ardennes), appartenant à M. le comte de Moreton de Chabrillan.

Portraits :

D'Antoine Crozat, peint par Hippolyte Rigaud.

Marie Legendre, femme d'Antoine Crozat, peinture attribuée à Chardin.

Louis-Antoine Crozat, baron de Thiers, peint par Vanloo.

Le comte d'Evreux, en costume de guerre, peinture de l'école française.

Portrait de l'abbé Carpentier, peinture de l'école française.

Le comte de Montmorency, peinture attribuée à Hippolyte Rigaud. cadre ovale.

La comtesse de Montmorency, peinture attribuée à Hippolyte Rigaud, cadre ovale.

Portrait de A. de Montmorency, baronne de Thiers, peinture ovale de l'école française.

Portrait de la comtesse de Béthune, peint par L. Tocqué, cadre carré.

Portrait en pied du roi Louis XIV, en costume romain, peinture attribuée à Lebrun, cadre carré.

Portrait du duc de Choiseul, portrait attribué à Vanloo.

*
* *

Parmi les monuments religieux que recommande dans la contrée le mérite de l'art, se place l'église de La Neuville-au-Pont (Marne), dont la fondation remonte à la fin du XIIIe siècle. Quoique les ravages du temps et les mutilations du vandalisme révolutionnaire aient détruit une partie des ornements distincts du style ogival, le temple conserve encore assez de vestiges de son caractère primitif pour fixer l'attention des archéologues. Aussi, les prêtres qui se sont succédé dans la paroisse se sont-ils tous montrés jaloux de provoquer des restaurations facilitées d'ailleurs par le sentiment du beau chez les intelligents ouvriers de la localité. Rien n'a arrêté cet élan, ni les malheurs de l'époque, ni les fléaux dont le sol a été frappé, ni la médiocrité des ressources. Persuadés que les défaillances ne doivent point paralyser les œuvres de Dieu, et qu'en dépit des obstacles, une confiante initiative obtient toujours un résultat, nos prêtres n'ont jamais laissé leur charité inactive, et chacun a la consolation devant le Seigneur de

pouvoir répéter ces paroles du psalmiste: « Seigneur, j'ai aimé la beauté de votre maison; je me suis plu à embellir le lieu où habite votre gloire. »

Dès l'année 1857, M. l'abbé Panet, aujourd'hui doyen de Saint-Just, fit exécuter aux voûtes de l'abside une réparation qui dissipa la crainte d'une ruine imminente. Douze ans plus tard, quand les dettes antérieures furent couvertes, on songea à faire disparaître le plancher informe qui recouvrait la grande nef. Et comme les recettes de la fabrique suffisent à peine aux charges de son budget, on sollicita le concours de l'administration. La municipalité, désireuse de rendre au monument sa régularité primitive, vota une large subvention, à l'aide de laquelle fut rapidement mené à bonne fin un travail où la solidité s'alliant à la délicatesse révèle, avec l'habileté de nos constructeurs, la hardiesse de conception de l'architecte, M. Jules Marmottin, enfant du pays.

Encouragé par les bienveillantes dispositions d'esprit qui l'avaient soutenu dans la réalisation de ce projet, M. l'abbé Quittat se montra assez audacieux pour tenter un nouveau genre d'embellissement.

Il s'agissait de restituer aux fenêtres les vitraux peints qui ont dû les décorer autrefois. Les circonstances n'ayant point permis de préparer de nouvelles ressources, ce fut au moyen de souscriptions prudemment recueillies qu'on acquit en peu de temps de magnifiques verrières.

Au-dessus des autels latéraux on admire, d'un côté la sainte Vierge, et de l'autre saint Joseph. Il ne fallait pas oublier la patronne de la contrée, sainte Ménehould: elle a sa place dans un vitrail du transept; on la voit au pied de la colline où la dévotion a érigé un pèlerinage en son honneur, et que nous aimons à gravir en murmurant les invocations inscrites en relief sur les marches établies au versant par les soins et la générosité de M. l'abbé Tostin. Signalons encore Blanche de Navarre, comtesse de Champagne, qui, en fondant le village, l'a doté de forêts, source principale de ses revenus. Les autres sujets représentent pour la plupart les patrons des donateurs.

Restait la décoration du sanctuaire, qui s'imposait comme le couronnement d'un plan d'ensemble suivi jusqu'alors avec un succès encourageant. C'est à cette tâche dont les difficultés avaient été aplanies par M. l'abbé Monceau, que s'est dévoué M. l'abbé Ludot, son successeur. Doué d'une ardente activité, il fut assez heureux pour pouvoir, sans compromettre la solidité des murs, élargir les trois fenêtres du fond, et les garnir de verrières; celle du centre représente l'apparition de N.-S. à la bienheureuse Marguerite-Marie Alacoque.

Mais l'entreprise la plus sérieuse devait consister dans le remplacement du maître-autel, qui blessait l'œil par son défaut d'harmonie avec l'ensemble. Grâce à l'empressement des paroissiens, on a réuni des fonds suffisants pour réaliser l'acquisition d'un autel qui, récemment installé, change l'aspect du sactuaire et ouvre à la pensée

religieuse des horizons plus étendus. Nous le devons au ciseau délicat de M. Pierson, de Vaucouleurs, bien connu en Lorraine. Véritable artiste, dont l'ambition est de mettre exclusivement son talent au service des monuments religieux, il se recommande à la fois par la perfection de ses ouvrages et le sentiment de foi chrétienne qui en inspire l'idée. Pour lui, la réclame étale des exagérations dont se blesserait sa modestie ; il préfère laisser parler ses œuvres, dont l'autel de la Neuville-au-Pont est un heureux spécimen.

Ce travail revêt le caractère du XIVe siècle. Le tombeau, dont les moulures dessinent des arcatures, se trouve divisé par deux colonnettes. Au milieu, se détache en haut relief le Bon Pasteur à la recherche de sa brebis égarée ; sur le massif s'appuie un gradin délicatement ornementé et supportant une galerie qui, découpée en ogives à jour et divisée par des pilastres à clochetons, s'élève avec grâce. La niche d'exposition qui surmonte le tabernacle fixe principalement l'attention, autant par son élégance que par la richesse des sculptures ; elle se termine par une flèche octogonale ajourée, dont les supports sont, comme les clochetons de la galerie, garnis de rampants et de crochets découpés avec goût. Enfin, de chaque côté se dressent deux pilastres aux sommets élancés et dont la partie inférieure, creusée en niche, reçoit deux statuettes. Dans l'ensemble des proportions comme dans les détails d'exécution, l'artiste a su observer si fidèlement les règles de la science et en même temps plaire aux yeux, que la critique la plus sévère ne trouverait rien à y relever.

L'inauguration de ce pieux monument fut, le dimanche 7 mars, l'occasion d'une cérémonie imposante, à laquelle les paroissiens assistèrent nombreux et recueillis. Tous avaient fourni leur obole matérielle, tous voulurent acquitter la dette du cœur par l'union de leurs prières.

*
* *

Nous croyons curieux de reproduire les deux documents suivants qui constatent avec quel empressement les municipalités de Rethel et de Château-Porcien au XVIIe et XVIIIe siècle, désiraient voir les frères de la doctrine chrétienne se charger de la direction de leurs écoles primaires.

I

Lettre de M. de La Salle, chanoine de Reims, aux Echevins de Château-Porcien.

Messieurs les Maire et Echevins de Chasteau-Porcien.
Reims, ce 20e Juin 1682.

Messieurs,

Quand je ne prendrois que peu d'intérest a ce qui regarde la gloire de Dieu, il faudroit que je fusse bien insensible pour ne pas me laisser toucher par les instantes prières de Monsieur vostre doyen et par la manière obligeante avec laquelle vous me faites l'honneur de m'escrire aujourdhuy. J'aurois grand tort, Messieurs, de ne pas vous envoyer

des maistres descolles de notre communauté, veu lempressement et lardeur que vous me témoignez avoir pour linstruction et léducation chrestiennes de vos enfans. Soyez donc, je vous prie, persuadez que rien ne me sera plus à cœur que de seconder en cela vos bonnes intentions, et que des Samedy prochain je vous enverray deux maistres descoles dont jespere que vous serez satisfaits, pour commencer leur escolle le lendemain de Saint Pierre. Je vous suis extremement obligé de toutes vos honnestetés et vous prie de me croire avec respect en N. S.

Messieurs,

Votre tres humble et tres obeissant serviteur,
De la Salle, prestre, chanoine de Reims.

II

Délibération du Conseil de Rethel en faveur des Frères

Du 19 Octobre 1787. Conseil général [1].

M. Roger, maire, dit : « Vous savez, Messieurs, de quelle utilité sont les frères des écoles chrétiennes pour l'instruction de la jeunesse indigente, leur bonne conduite et leurs mœurs irréprochables leur ont dans tous les temps mérité la bienveillance, l'estime et l'intérêt du corps municipal, qui a toujours saisi les occasions de leur être utile, il s'en présente une nouvelle de venir à leur secours. — Leur maison est composée de 5 frères, leur revenu dont nous avons le détail monte annuellement à 1155[l] — leur dépense annuelle pour habillement, soutien, entretien de linge, bois, chandelle, charbon, blanchisseuse et entretien des maisons qui leur appartiennent, est évaluée à 819[l] ; il ne leur reste donc pour leur nourriture que 336[l], — or, il est de toute impossibilité qu'ils vivent à cinq avec une somme aussi médiocre, tous les comestibles étant actuellement portés à un prix exhorbitant. — La ville leur donne annuellement 250[l], nous avons l'honneur de vous proposer d'ajoûter à cette somme 250[l] ; la ville ne peut faire un plus digne usage de ses revenus : nous nous flattons donc que cette proposition sera unanimement accueillie. »

Il a été arrêté qu'au lieu de 250 livres que la ville a anciennement accordées aux frères des écoles chrétiennes pour leur subsistance, il leur sera payé annuellement, à compter du 1er juillet dernier, une pension de 500 livres, eu égard à l'augmentation des comestibles, à la condition expresse que leur maison demeurera toujours composée de cinq frères.

* * *

Encore une belle publication à mentionner : c'est une série de châteaux de France, par M. Storelli qui, à un texte savant, joint de

1. Extrait du Registre des délibérations du Conseil de ville de Rethel, pour l'année 1787, folio 62, verso, Registre cart. des Archives communales de cette ville.

superbes eaux-fortes[1]. La nouvelle livraison est consacrée au château de Blois, et elle intéresse nos lecteurs, par les détails fournis d'après des recherches vraiment neuves sur les origines des comtes de Blois dont sont également issus nos premiers comtes de Champagne. Le comté de Blois fut compris au IXe siècle dans le duché de France, possédé alors par les héritiers de Robert-le-Fort, qu'une charte, suspecte peut-être, désigne comme cousin germain d'Eudes de Blois, Les ducs de France avaient à Blois, comme dans les autres comtés, un lieutenant qualifié vicomte; le premier comme Guenegaud, vivait à la fin du Xe siècle. Son petit-fils, Thibaut-le-Tricheur, prit, comme ses collègues, le titre de comte vers le milieu du XIe siècle. L'aîné de ses fils, Eudes, fut comte de Blois, Chartres et Tours; son fils Thibaut, mourut sans postérité vers 1004, au retour d'un pélerinage de Rome, et ses domaines passèrent à son oncle paternel, Eudes le Champenois, qui devint aussi en 1015, comte de Troyes et de Meaux. La notice historique a ensuite à s'occuper natuellement de plusieurs sires de Chatillon qui furent comtes de Blois. Nous recommandons vivement cet ouvrage aux curieux de l'histoire de la Champagne.

* * *

Les Inscriptions du doyenné de Lagny (Seine-et-Marne). — Nous trouvons dans le tome IV des Inscriptions de la France du Ve au XVIIIe siècles, compris dans la collection des documents inédits, la série des inscriptions existantes encore dans l'ancien doyenné de Lagny, qui compte trente-sept paroisses. Il nous a semblé intéressant d'en dresser une rapide énumération.

Champigny-sur-Marne. — Eglise Saint-Saturnin : Fondation de Roch Chevallier, bourgeois du lieu, 1545; tombe de demoiselle Duhamel, bienfaitrice, 1781; cloche donnée par M. Lefevre d'Ormesson et la comtesse de Lastre de Neuville (XVIIe siècle).

Chenevières. — Eglise : Tombe de Jean Gaubart, marchand, 1464; de Pierre de Lion, 1552; de Jean Pelletier, prévôt (dalle historiée), 1576; cloche donnée par M. le comte d'Ormesson, 1755.

Amboile. — Eglise : Fondation pour l'entretien de l'école, par l'intendant d'Ormesson, avec le legs de l'abbé Jean Chaillon, 1708; tombe de Claude Hibout, procureur fiscal de M. d'Ormesson, 1722; cloche donnée par Antoine de la Bruyère, conseiller d'Etat, 1712.

Combeaux. — Eglise : Tombe historiée, excessivement ancienne, dite des Gencian (XVe siècle); cloche donnée par Jean Doé de la Galezière, 1799.

Ponteaux. — Eglise : Fondation par Jacques Bourdin, prêtre, 1517; cloche de 1558; dalles de Mathurin Collot (XVIe siècle); de Roze Thieullin, curé, et Marin Thieullin; son frère, curé, 1628, énumérant les conditions de leurs testaments.

Boissy. — Eglise : Fondation par Anne Robinot, 1640; cloche

1. In-4°, Tours, Mame, 1880.

donnée par Pierre Le Noir, abbé de Saint-Sulpice, de Bourges, 1775.

Pontcarré. — Eglise : Dalles du XIVe siècle, à personnages ; de Geoffroy Camus, conseiller d'Etat, 1596 ; concessions d'indulgences pour la confrérie Saint-Roch, 1671 ; cloche donnée par Pierre Camus de Pontcarré, aumônier du roi, 1683.

Emerainville. — Eglise : Institution de la confrérie de la Charité, 1639 à 1640; tombe de Denis Le Camus d'Hemery, 1686 ; cloche donnée par Louis Philippeaux de la Vrilliers, 1643 ; dalles à personnages de l'abbaye de Malnoue : Antoinette de Balsac, 1584 ; Catherine Vivian, religieuse, 1740 ; Marie Rouxel de Médavy de Grancey, 1652 ; Catherine Moraut, religieuse, 1704 ; une avec légende effacée, 1567 : Louise Hesselin, religieuse, 1581 ; Agnès Le Clerc, religieuse, 1583 ; Geneviève La Rouille, prieure, 1608 ; Barbe Fournier, religieuse, 1641 ; Marie de la Baume, 1694.

Villeneuve-Saint-Denis. — Inscription commémorative de l'érection en 1559, de la croix du cimetière, 1757.

Jossigny. — Eglise : Tombes à effigies de Marie la Boularde, veuve de Jean de Jaussignis, chevalier, 1411 ; de Denis du Duit, secrétaire du Roi, 1550 ; cloche donnée par Samson Sacarlerne, 1559 ; tombes de Madeleine Ladvocat, fille de Louis Ladvocat, conseiller d'état, 1649 ; de Jérôme de Bragelongne, marquis d'Hautefeuille, 1657 ; de Anne, sa fille, femme de Augustin Le Conte, conseiller à la cour des aides, 1734.

Serris. — Eglise : Trois dalles de curés, XVIIIe siècle; cloche donnée par Augustin Le Conte des Graviers, 1792.

Chanteloup. — Eglise : cloche donnée au XIIIe siècle par Pierre, chevalier de Chanteloup.

Chessy. — Eglise : Tombe de Paul Peyron, ancien abbé de la Charmoye en Champagne, 1707 ; tables des commandements de l'église et de Dieu (XVIIe siècle).

Montévrin. — Eglise : Tombes de Michel Parent, vicaire du lieu, 1514 ; de Anne, femme de Louis de Vion, chevalier, 1522 ; de Nicole de Roubers, à effigie, 1561 ; de Jeannette le Fin, XVIe siècle ; de Pascal Meffrey, religieux de Saint-Jean-de-Dieu, 1718 ; cloche de 1620.

Lagny. — Eglise abbatiale : Epitaphe d'Evrin, prêtre, 1077, l'un de monuments épigraphiques les plus curieux de nos provinces ; tombes de Marie d'Oigny, 1283 ; d'un chevalier lucquois, 1312 ; de Marion de Charri, XIVe siècle, à effigie ; de Jean Morel, chirurgien, 1578 ; de Charles le Roux, religieux de l'abbaye, 1583 ; de dom Lescuyer, 1589 ; à effigie ; plusieurs autres fragments historiés du XIVe siècle, dont une dalle d'abbé.

Saint-Thibaut-des-Vignes. — Eglise prieurale : cloche de 1745.

Gouvernes. — Eglise : Tombe de Nicolas Gaudite, seigneur de Gligny, 1549, très-historiée ; cloche de 1703.

Conches-en-Brie. — Eglise : Cloche de 1539.

Bucq-Saint-Georges. — Eglise : Tombe de Philibert Duhesmes, chapelain, 1779 ; cloche de 1676.

Bucq-Saint-Martin. — Tombe d'Agnès la Boularde, femme de Pierre de Fay, 1412, à effigie; d'Alain Leclerc, curé, 1482, à effigie; d'Eloy le Roy, curé, 1610; de Gaspard du Bois, curé, 1691; cloche de 1730.

Guesmante. — Eglise: Tombe d'Etienne Boulard, écuyer, 1397; de Bénigne Rousseau, fille de la Charité, 1742.

Collégien. — Eglise : Tombes de Nicolas de Lamare, maître gantier, 1536; Antoine Guyer, maître des comptes, 1702; Jean du Bois, curé, 1551; Claude Parry, seigneur de Lamirault, 1773.

Torcy. — Eglise : Tombe de François de la Croix, seigneur du Morent, 1582; cloche de 1775.

Lognes. — Eglise : Tombe de Philbert, curé, 1775.

Gournay. — Eglise ; Tombes de François Michault, sergent royal, 1574; Jacques Pylle, maître des comptes, 1538; Etienne Levassor, chatelain du lieu, 1661; Claude de Court, vice-amiral, 1752.

Noisy-le-Grand. — Eglise : Tombes de Perette Franchin, bienfaitrice, 1650; François Ducray, frère convers, 1717: Barbe de Bernard, 1763; Camille Schillemann, flamand, 1779.

Villiers-sur-Marne. — Dédicace de l'église, 1503; tombes de Jacques Guillot, solliciteur au palais, 1551; Pierre Dudé, maître des eaux et forêts, 1592.

Bry-sur-Marne. — Reconstruction de l'église, 1510; tombes d'Antoine Bernardin, seigneur de Bry, 1548; Nicolas Paillot, conseiller du roi, 1700; Sébastien Guérin, avocat, 1719; Charles Carré de Lorme, directeur général des fermes, 1760.

Ferrière-en-Brie, — Eglise : Tombe d'un chevalier, à effigie, XIVe siècle; famille Lempereur, XIVe siècle; Jean Lempereur, bourgeois, et sa femme, à effigie, 1334; Louis Le Picart, à effigie, 1535; tombes des curés, à effigie, 1550; cloche 1600.

* * *

Nogent (Haute-Marne). — Ce n'est pas d'hier que nous avons appelé l'attention de M. le Directeur de la *Revue* sur les incorrections typographiques et autres de son journal; cependant, malgré ses instances, nous nous sommes tenu coi parce que nous n'avions ni le loisir ni la science nécessaire pour entreprendre un tel travail. Nous sommes aujourd'hui au comble de nos vœux; voici un erratum qui paraît enfin, et un erratum courtois s'il en fut jamais, prouvant à certain critique revêche que rectification et politesse peuvent marcher de pair.

Si nous applaudissons au zèle de M. l'abbé Roussel, est-ce à dire que nous acceptions toutes ses rectifications? Nullement, d'autant plus que l'auteur n'a pas l'habitude d'indiquer ses *instrumenta*. Quoique nous ne voulions en aucune manière engager de polémique, nous ne pouvons nous empêcher de répondre aux critiques qui nous concernent personnellement, celles qui portent sur notre article : *Les Eglises, Chapelles et Prieuré de Nogent.*

1° Nous avons dit que Nogent était, dès le XIVe siècle, une ville forte ; M. Roussel prétend que ce n'était qu'une forteresse. Si M. Roussel appelle *forteresse* une place de guerre comme l'était Nogent-le-Haut, qui comprenait une citadelle (le château), et un bourg, celui-ci possédant des rues bordées de maisons, une église, des chapelles, des monuments publics (halle de la prévôté, maison de ville, etc) ; si cette citadelle et ce bourg, enclavé, il est vrai, entre le premier et le troisième fossé de la citadelle, ne constituent qu'une forteresse, nous sommes d'accord avec M. l'abbé Roussel. Mais nous croyons que le terme français qui désigne une telle place de guerre est *ville forte* et non forteresse. Nogent-le-Bas avait son enceinte particulière.

2° Nous avons dit que dès le concile de Trente, le prêtre desservant Nogent-le-Bas prit le titre de curé vicaire-perpétuel, et qu'il fut suppléé à Nogent-le-Haut par un vicaire. M. Roussel prétend que c'est une erreur, et que Nogent-le-Haut n'eut régulièrement de vicaire qu'à partir de 1686. Nous pourrions donner ici la liste des vicaires de Nogent-le-Haut depuis 1550 environ, mais nous préférons renvoyer notre critique aux archives de la ville ; il verra la preuve de ce que nous avons avancé dans les pièces classées sous la rubrique « Eglises » et dans les registres baptistaires. Ces derniers lui apparaîtront dès 1580 signés du vicaire ou du curé, suivant que l'un ou l'autre de ces prêtres officiait dans la ville haute ou dans la ville basse ; il n'y a donc pas lieu de parler de vicaires de curés infirmes ou malades. Ces registres lui prouveront encore que les naissances annuelles sont presque aussi nombreuses à Nogent-le-Haut qu'à Nogent-le-Bas jusque vers le troisième quart du XVIIe siècle, et que c'est à partir de cette époque que Nogent-le-Haut l'emporte sur la ville basse ; les deux parties de la ville étaient donc alors à peu près aussi populeuses. Enfin, les registres des délibérations de la commune lui feront voir qu'en frimaire an III, Nogent comptait 1,831 habitants ; or, la population se chiffrant à 3,655 habitants en 1876, n'a pas *plus que quadruplé depuis 1801.*

3° Par la charte de 1104, l'évêque de Langres donna des biens sis à Nogent à l'abbaye de Saint-Bénigne ; celle-ci en délégua l'administration à l'un de ses moines avec le titre de prieur, d'où création du prieuré de Nogent. Voilà notre opinion.

M. Roussel dit que *dès avant la donation de 1104, le moine Hugues, dit chapelain de Jarenton, est déjà chapelain de Nogent.* Nous prions notre critique de nous indiquer les sources où il a puisé ce renseignement, car, depuis 1875 que le deuxième volume de son *Diocèse de Langres* est publié, nous avons compulsé de nouveau tous les fonds des archives de la Haute-Marne, tous les cartulaires de l'évêché et du chapitre de Langres, de Saint-Bénigne, etc., et pas une charte ne nous a présenté cette double qualification du moine Hugues. Jusqu'à preuve du contraire, nous persistons à croire que M. Roussel a fait un seul personnage de deux prêtres portant, il est vrai, le même nom, mais ayant des emplois différents.

Quant aux droits que Saint-Bénigne aurait eu sur Nogent dès 1066, nous ne voyons pas que la charte en question y fasse la moindre allusion : Renier de Nogent, il est vrai, est témoin dans cette charte de 1066, mais de ce fait on ne peut tirer la déduction que l'abbé de Saint-Bénigne avait certains droits sur Nogent.

4° Du Cange explique *ecclesiæ* par *decimæ ecclesiasticæ cæteræque obventiones quæ ex jure curionibus debentur*. Dans notre charte de 1104, nous devons donc traduire le mot *ecclesias* par les mots *droits curiaux* attachés non pas, comme l'avance M. Roussel, à diverses églises du voisinage, mais à la chapelle même de Nogent, à l'église Saint-Germain ; la phrase complétive : *et cetera omnia que pertinent ad eamdem capellam*, le prouve surabondamment.

Il n'est pas possible de regarder cette charte de 1104 comme la confirmation d'une donation antérieure ; aucun titre ne peut venir en effet à l'appui de cette hypothèse. A défaut d'autres preuves, il suffirait d'invoquer les habitudes de l'époque : une charte confirmative n'aurait pas été rédigée dans les termes de celle qui nous occupe, et le denier troyen dont il est parlé dans le titre s'oppose du reste à toute idée de confirmation. Disons, en terminant, que ce denier est encore de nos jours appendu à la charte, bien que certain auteur ait prétendu le contraire.

Voilà, en quelques mots, ce que nous croyons devoir répondre aux remarques que M. l'abbé Roussel a bien voulu nous faire. Ne pouvant entrer ici dans de plus longs détails, nous renverrons notre critique à notre histoire du canton de Nogent, dont nous pensons commencer la publication avant la fin de l'année. Nous espérons alors le convaincre, car dans ce traité volumineux, dont nous avons mis près de vingt ans à amasser les matériaux, nous n'avançons pas un fait qui ne soit accompagné de ses preuves, et nous n'accordons en général notre confiance qu'aux titres originaux. Arthur Daguin.

*
* *

Aux environs de Reims, dans le terrain tertiaire inférieur, M. le docteur Lemoine a mis au jour et très habilement exploité un gisement de précieux débris. Il a exhumé un nombre énorme d'ossements qui permettent de reconnaître une faune très particulière offrant de grandes ressemblances avec la faune éocène de l'argile de Londres décrite par M. Richard Owen, comme avec la faune des terrains suessoniens du nouveau Mexique récemment découverte par M. Capello, M. Lemoine a réussi à reconstituer dans une certaine mesure plusieurs types fort remarquables dont on n'avait encore signalé que des fragments.

*
* *

M. Joseph de Baye vient de recevoir du roi Humbert, la croix de l'ordre de la couronne d'Italie, pour ses travaux archéologiques.

*
* *

On annonce le mariage de Mlle de Gourcy, fille du comte de Gourcy, et petite-fille du comte de Muller, de Chaltrait, avec le comte des Hayes de Nétumières, officier de cavalerie, et appartenant à une des plus anciennes familles de Bretagne.

*
* *

M. Wallon qui explorait les régions peu connues de l'île de Sumatra a été assassiné avec son compagnon, M. Guillaume, par les indigènes. ancien élève de l'Ecole central. M. Wallon était originaire du département de la Marne. Le gouvernement de la colonie Hollandaise est parti avec des troupes pour rechercher les corps de nos compatriotes et châtier les auteurs de ce crime déplorable.

*
* *

Notes diverses sur le diocèse de Langres, tirées de la revue de champagne (*Suite*). *Extrait du tome deuxième.* — Grand-prieuré de Champagne, p. 5. — Robert d'Achey, parent de Jean d'Achey (et non *d'Ache* ou *Dache*), commandeur de Boult, était bailli de Morée et grand-prieur de Champagne ou de Voulaines au diocèse de Langres en 1542 et 1548.

Députés aux Etats-généraux de 1576, p. 7. — Parmi ces députés, nous trouvons dans le diocèse de Langres : Gabriel le Genevois, abbé de Mores et doyen de Langres, député pour le clergé aux bailliages de Langres, de Chaumont et de Bar-sur-Seine ; Guillaume Roze, doyen de l'église de Chaumont, aussi député pour le clergé de Chaumont ; puis pour le tiers-état à Langres : Guillaume Médard et Antoine Bouvot (et non *Bounot*), père d'un autre Antoine Bouvot, qui fut chanoine de Langres et archidiacre du Bassigny ; à Chaumont : Nicolas Jobelin, François Goutière et Robert Neurrien ; à Bar-sur-Seine : Jean du Rud et Jacques Vignier, ce dernier, de la famille de l'historien langrois du même nom.

Députés aux Etats-généraux de 1614, p. 10. — A Bar-sur-Seine, pour le clergé : Guillaume Minet, trinitaire, ministre de la Maison-Dieu de Bar-sur-Seine, dite communément la Gloire-Dieu ; pour la noblesse : Antoine de Lenoncourt ; pour le tiers-état : Lazare Coqueley. A Chaumont, pour le clergé : Denis Largentier, abbé de Clairvaux et Pierre Piétrequin, doyen de Chaumont ; pour la noblesse : Juste de Pontailler ; pour le tiers-état : François Legrand et François Juliot. A Sens, pour le clergé : Jacques du Perron, cardinal, et Sébastien Zamet, désigné évêque-duc de Langres et pair de France, comte de Montsaugeon (et non de *Monthageon*). D'après la date de ces Etats généraux, réunis à Paris le 20 octobre 1614, nous devons rectifier une petite erreur des historiens langrois qui datent de 1615, la nomination de Sébastien Zamet au siége de Langres. Ce prélat dut être nommé à cet évêché tout après la mort de son prédécesseur, Charles d'Escars, arrivée le 3 novembre 1614, après avoir été primitivement désigné au même siége durant la maladie dudit Charles d'Escars.

Ecclésiastiques sortis de familles langroises (suite), p. 52. — Jean

de Cirey, appelé mal à propos Bernard, fils de Nicolas de Cirey, homme illustre en science et en vertu, fut abbé de Balerne, puis de Cîteaux en 1470, et mourut en 1503. Pâris de Cirey, neveu de Jean de Cirey, et fils d'un autre Pâris de Cirey et de Marguerite de Mantes, devint prieur de Saint-Etienne de Dijon vers 1480. Jean de Cirey, neveu du précédent, et fils de Bernard de Cirey et de Jeanne Legoux, se fit religieux à Saint-Bénigne de Dijon vers 1510, et vivait encore en 1562, époque où il fut nommé commissaire pour la réforme de l'abbaye de Lagny. Bénigne de Cirey, neveu du précédent, et fils d'un autre Bénigne de Cirey, qui fut élu douze fois maire de Dijon de 1509 à 1524, devint chanoine et infirmier de Saint-Etienne de Dijon vers 1520. Le titre seigneurial de cette famille était le village de Cirey dans la Côte-d'Or. Guillaume de Daillancourt (et non *Nicolas*), fils de Jacquinot de Daillancourt, fut abbé de Molesmes de 1504 à 1511, où il mourut à Varennes dont il était aussi prieur. Claude Fagotin, fils de Gérard Fagotin et de Jeanne Gousset, devint conseiller-clerc au parlement de Paris. Pierre Robert, secrétaire de l'évêché de Langres en 1454 et 1473, n'était point dans les ordres sacrés, ses fonctions de secrétaire n'exigeant point rigoureusement qu'il fût dans les ordres; il était marié, et de sa femme Bonne de Frettes, il eut plusieurs enfants, entr'autres Marie Robert, qui épousa Jean Fèvre de Champlitte, souche d'une famille distinguée. François Gastebois, fils d'un autre François Gastebois, receveur-général, et de Bernarde Balenot, fut d'abord homme d'armes des ordonnances, puis, vers l'an 1620, il se fit prêtre et devint aumônier du roi. Il avait trois frères consacrés à la religion : Jean Gastebois, aussi aumônier du roi; Pierre Gastebois, commandeur de Sainte-Madeleine de Dijon et Etienne Gastebois, commandeur d'Esnouveaux. La famille Genevois ou de Genève, issue des anciens comtes de Genève, s'établit à Langres, selon le P. Vignier, dès le milieu du XIIIe siècle, sous l'épiscopat de Guy de Genève. Raymond Genevois, prêtre, possédait, en 1329, une maison sise à Langres, en la rue Longe-Porte, près de la maison habitée, dans la même rue, par son parent qui était peut-être son propre frère, le jurisconsulte Humbert Genevois, lequel, la même année 1329, céda sa dite maison au chapitre de Langres pour son anniversaire, puis mourut le 24 août, après avoir aussi fondé son anniversaire en la chartreuse de Lugny. Anselme Genevois, notaire et tabellion à la cour de Langres vers 1320, et qui donna à l'église Saint-Mammès deux livres tournois pour son anniversaire, pouvait être le père du susdit Humbert, et, à son tour, Humbert put être le père d'Etienne Genevois, jurisconsulte ou avocat en 1334, énoncé comme défunt en 1373 au plus tard. Etienne Genevois dut être l'aïeul de Guy Genevois, aussi notaire et tabellion à la cour de Langres, et celui-ci dut être pareillement aïeul d'un autre Guy ou Guyot Genevois, père de Jean Genevois, prêtre ou ecclésiastique vers 1500. De la même famille est sorti Gabriel le Genevois, doyen de Langres en 1550, puis évêque de Noyon. Il était fils de Pierre le Genevois, seigneur de Blaigny, procureur du roi à Chaumont et de Guillemette de Sancey,

et jouit durant sa vie d'une haute considération. On cite encore Pierre le Genevois et Odot le Genevois, chanoines de Bar-sur-Aube au XVIe siècle, Claude le Genevois, qui concourut, en 1570, pour la cure de Champignol, et Jean-Baptiste le Genevois, chanoine de Langres en 1578. On trouve de plus Philippe et Claude Genevois, le premier prébendier, le second, concurrent d'un canonicat de Saint-Mammès au XVIe siècle, André Genevois, curé de Sennevoy en 1566, Gérard Genevois, curé de Rivières-le-Bois en 1621, Pierre Genevois, religieux du Val-des-Ecoliers et curé de Poinson-les-Nogent en 1616, Etienne Genevois, chaumontais, directeur des Ursulines de Chaumont au XVIIe siècle, Alexandre Genevois, prémontré, mort en 1734, curé de Rochefort, Nicolas-Antoine Genevois, chaumontais, chanoine de Langres en 1759, et Pierre Genevois, né à Mussy, vicaire de Vallières en 1768, puis chanoine de Tonnerre. L'antique famille des Genevois est éteinte de nos jours dans le diocèse de Langres.

Guillaume de Castelnau, p. 59. — Cet abbé de Lagny créé cardinal vers 1502 ou 1507, connu sous le nom de cardinal de Clermont, était neveu du cardinal Georges d'Amboise et de Jean d'Amboise[1] l'ancien, évêque de Langres. Il devint successivement évêque d'Agde et de Valence, puis archevêque de Narbonne et enfin d'Auch. Quelques-uns disent qu'il fut aussi évêque de Die et de Senez (et non *de Dié et de Sener*).

De Cirey, p. 62. — Dom Jean de Cirey (et non *de Ciry*), moine de Saint-Bénigne de Dijon, fut l'un des trois commissaires nommés en 1562 pour la réforme de l'abbaye de Lagny.

De Dommartin, p. 105. — Le général de Dommartin, champenois, fut blessé grièvement au combat d'Ollioules (et non d'*Allioles*). Il conseilla de tirer des pièces du parc d'Antibes (et non d'*Aulibes*). Un ordre du 29 messidor à la municipalité d'Antibes (et non d'*Aulibes*) montre quelle résistance on rencontrait parmi les ouvriers.

Grand-prieuré de Champagne, p. 113. — Adrien de la Viéville de Vignacourt, né le 18 février 1692, chevalier de Malte, fut grand-prieur de Champagne ou de Voulaines au diocèse de Langres, de 1757 à 1775, où il dut mourir.

Famille de Giey, p. 114. — La famille langroise en question s'appelait de Giey (et non de *Gicy*). On écrivait aussi de Gié ou de Gyé. Le diocèse de Langres possédait deux localités de ce nom, savoir : Giey-sur-Seine et Giey-sur-Aujon. Toutefois, il ne paraît pas que la famille de Giey qu'on dit originaire de Bretagne, ait pris son nom de ces localités. V. *Le diocèse de Langres*, t. 4, p. 210.

Ecclésiastiques sortis de familles langroises (suite), p. 114. — Pierre de Giey, prieur de Saint-Gengoul de Langres et bailli de l'évêque sur la fin du XVe siècle. Pierre de Giey (autre), moine de Flavigny au XVe siècle. — Hugues Girard, fils de Jacques Girard, conseiller

1. Je mets : Jean d'Amboise (l'ancien) pour le distinguer de Jean d'Amboise (le jeune), tous deux évêques de Langres.

au parlement de Dijon, et de Jeanne Vion, fut chanoine de Langres de 1540 à 1572. — Jean Gentil, neveu de Hugues Girard, chanoine, et fils de Jean Gentil et d'Odette Girard, se fit jésuite au XVIe siècle.— Nicolas Girault, fils de Claude Girault et de Guillemette Goyat, fut chanoine de Langres de 1470 à 1487. Jean Girault, fils de François Girault et de Jeanne de Giey, fut chanoine de Langres de 1546 à 1570 (et non de 1546 à 1547, comme l'indique une faute typographique dans *Le Diocèse de Langres*, t. 4, p. 99). — Bernard des Barres, fils de Jean des Barres et de Guillemette Tabourot, devint président au parlement de Dijon en 1576, puis chanoine de Langres et archidiacre de 1595 à 1599.

Prieuré de Varennes, p. 178. — En 1665, l'évêque de Châlons-sur-Marne, Félix Vialart de Herse qui, à cette époque, possédait déjà le prieuré de Varennes au diocèse de Langres, promit d'unir les biens de ce bénéfice, alors affermés 3,300 livres, au collége de Vitry-le-François, en faveur des Pères de la Doctrine chrétienne qu'il y établissait vers le même temps ; mais, pour des raisons qui nous sont inconnues et peut-être pour le motif que ce bénéfice étant hors de son diocèse, n'était pas de sa pleine compétence, ce dessein ne put aboutir, et l'union projetée n'obtint aucun résultat, malgré plusieurs démarches faites à cette intention par cet évêque, de 1665 à 1672, où il mourut.

Ecclésiastiques sortis de familles langroises (suite), p. 215. — Gabriel Delecey, dit aussi de Lecey, fils de Christophe Delecey et de Louise Piétrequin, fut chanoine de Langres en 1612, puis archidiacre du Barrois en 1639. Un autre Gabriel Delecey, neveu du précédent, fut aussi chanoine de Langres, ainsi qu'un troisième Gabriel Delecey, leur parent, qui fut chantre de Saint-Mammès et vicaire-général. — Jean Magnien, fils d'Antoine Magnien, procureur du roi en l'élection de Langres et de Henriette Genevois, se fit religieux durant le XVIe siècle dans un ordre non spécifié. — Jean Milleton, fils de Jean Milleton, bourgeois et de Jeanne Bourrelier, fut ordonné prêtre au XVIIe siècle. Plusieurs autres prêtres de la même famille sont cités dans *Le diocèse de Langres* pour les XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles. — Eudes ou Odon Petit, fils de Richard Petit et de Bernarde de la Tour, se fit chanoine régulier au XVe siècle. Anselme Petit, fils de Simon Petit, maître-d'hôtel du roi Charles VIII et de Claire de Chessey, fut chanoine de Langres, mais non archidiacre, comme le dit le P. Vignier, qui s'est trompé sur ce point, le confondant avec le suivant. Anselme Petit, fils de Gilles Petit, seigneur de la Marnotte, lieutenant à la garde des clefs de la ville de Langres, et de Catherine Tabourot, fut chanoine de Saint-Mammès, archidiacre du Dijonnais et prieur de Belroy ; il mourut en 1571. Il avait deux frères, Jean et Hilaire, qui devinrent moines de Clairvaux, et un troisième, Antoine Petit, qui fut chanoine de Saint-Mammès, prieur de Belroy, après son frère Jean Petit (et non son *neveu*), et enfin prieur-curé de Balesmes. Un troisième Anselme Petit, mort en 1611, fut chanoine de Langres, mais non archidiacre. Nicolas Petit, fils de Gilles Petit et de Bonne de Giey, fut

chanoine de Langres au XVIe siècle ; il avait deux frères, Jean et Pierre, qui furent aussi chanoines de Langres, et un troisième, nommé François, qui devint abbé d'une abbaye non désignée. — Jean Pignard, dit aussi Pinard, fils de Pierre Pignard et de Catherine Girault, devint chanoine de Saint-Mammès en 1505, puis archidiacre du Bassigny, enfin doyen de Langres. Ce prêtre distingué, qui était seigneur de Blanzy, fonda à Langres plusieurs chapelles.

Morimond, p. 221. — Thomas de Braux, parrain en 1636, de Thierry, fils de Philippe de Lhôpital, prend le titre d'abbé de Morimond par une prétention non justifiée, Morimond ayant alors pour abbé Claude Briffault.

Laneuville-au-Temple, p. 222. — Charles de Vaivre, dit ailleurs Charles de Vivien, écuyer, commandeur de Laneuville-au-Temple, est en 1637, parrain à Châlons, de Charles-Louis, fils de Charles de Nettancourt. La résidence habituelle des commandeurs de Laneuville était Châlons-sur-Marne.

De Langres, p. 229. — Jean de Langres, ainsi appelé de la ville où il était né, était, en 1106, procureur général de la Grande-Chartreuse. Son sceau a été recueilli par l'archiviste P. Demay, ainsi que celui de Jacques d'Audeloncourt, doyen de Langres en 1354.

Ecclésiastiques sortis de familles langroises (suite), p. 262. — Guillaume Antoine, archidiacre du Tonnerrois de 1393 à 1414, homme savant qui laissa sa bibliothèque au chapitre de Saint-Mammès. Simon Antoine, surnommé de Brouille (et non de *Broville*), doyen de Langres de 1433 à 1463. Cette famille était alliée à celle de Récourt par le mariage d'Anselme de Récourt avec Bonne Antoine de Brouille. — Prudent de Récourt fut chanoine et trésorier de Langres de 1517 à 1539. — François Raviet, fils de Jean Raviet, conseiller au grand-conseil de Dijon, et de Marthe de Récourt, devint chanoine de Langres et archidiacre du Bassigny de 1541 à 1554. — Richard Roussat, fils de Jean Roussat et d'Antoinette Martin, fut chanoine de Langres au XVIe siècle, mais il ne fut pas grand-archidiacre, quoi qu'en dise le P. Vignier ; c'était un homme savant, auteur de divers ouvrages. Christophe Roussat, frère de Richard, fut aussi chanoine de Langres. Leur père, le célèbre Jean Roussat, fut en commerce de lettres avec le roi Henri IV. Un autre Richard Roussat, neveu des chanoines précédents et fils de François Roussat et de Guyette Gastebois, devint aussi chanoine de Langres au XVIe siècle. Un troisième Richard Roussat, cousin du précédent et fils de Claude Roussat et de Madeleine Noirot, fut ordonné prêtre au même siècle. La famille Roussat s'étant alliée à la famille Fagotin, de Chaumont, nous trouvons : Jean Fagotin, chanoine de Chaumont de 1575 à 1593, et qui devait être le fils d'Adrien Fagotin et de Cyre Roussat ; Claude Fagotin, neveu du précédent et fils de Gérard Fagotin et de Jeanne Gousset, fut conseiller-clerc au parlement de Paris au XVIIe siècle ; Etienne Fagotin, neveu dudit Claude, fut chanoine de Chaumont et conseiller-clerc au présidial de

cette ville, dans le cours du même siècle. Anselme de Sancey, docteur en théologie, fils de Simon de Sancey et de Bonne d'Aubepierre, fut chanoine-théologal, puis doyen de Langres, et mourut le 15 août 1481. Guy de Sancey, neveu du précédent et fils de Nicolas de Sancey et d'Antoinette Girault, se fit moine à Clairvaux dans la première moitié du XVIe siècle. — Florentin Sauvage, fils de Nicolas Sauvage, seigneur d'Angoulevent, et de Louise Genevois, fut chanoine régulier à Saint-Geômes au XVIe siècle. Jean-Baptiste Sauvage, petit-neveu du précédent, fils de Nicolas Sauvage, conseiller à Chaumont, et d'Anne Vafey, se fit jésuite au XVIIe siècle. Son cousin-germain, Antoine Piétrequin, fils de Gabriel Piétrequin, élu de Langres et de Guyette Sauvage, devint chanoine et grand-archidiacre de Langres, et mourut en 1656. — Michel Siclier, dit aussi Séclier, fils de Louis Siclier, seigneur de Chalancey, et de Jeannette Alban, fut chanoine de Langres de 1514 à 1544. Son neveu, Christophe Guillaume, fils d'Anselme Guillaume et de Jacquette Siclier, devint prêtre au XVIe siècle. — Jean Thibault, fils de Philippe Thibault, lieutenant au bailliage de Langres, et de Guyette de Giey, fut ordonné prêtre au commencement du XVIe siècle. Un autre Jean Thibault, neveu du précédent et fils de Gilles Thibault et de Jeannette de Récourt, fut chanoine de Langres en 1515, puis archidiacre, et enfin trésorier. Son neveu, Christophe Thibault, fils de Philippe Thibault et de Jacquette Genevois, fut chanoine de Langres de 1533 à 1549. Nicolas Thibault, fils de Denis Thibault et de Bonne Petitjean, prêtre et bachelier en théologie, mourut en 1689 curé de Rançonnières. — Jean Thierry, docteur en droit, fils de Philippe Thierry, lieutenant à Langres, et de Quentine Arbelot, se fit minime sur la fin du XVe siècle. Son neveu, Guillaume Viard, fils de Pierre Viard, de Bar-sur-Aube, et de Marguerite Thierry, de Langres, devint frère servant et commandeur dans l'ordre de Malte, au commencement du XVIe siècle. Le petit neveu dudit commandeur, Thibaut Thierry, fils de Guillaume Thierry et de Bonne d'Aubepierre, fut chanoine de Langres de 1552 à 1581.

Prieuré de Wassy, p. 269. — Le prieuré de Notre-Dame de Wassy fut cédé aux Jésuites du collége de Reims par le prieur Antoine de la Haye des Salles, chanoine de Toul, vers 1610 ou, selon d'autres, en 1625, à charge par ces Pères d'entretenir audit prieuré deux prêtres séculiers, pour y célébrer la messe et y réciter le saint office tous les jours. *Prœtereà alendi in prioratu sanctæ Mariæ apud Wasseium sacerdotes sœculares duo, qui canonicas horas sacrumque in eo ritè quotidie celebrant.*

Mores, p. 279. — Samson, archevêque de Reims au XIIe siècle, puissant promoteur de l'établissement de l'abbaye de Mores au diocèse de Langres, fut après son décès inhumé dans l'abbaye d'Igny, près Reims, où l'on voyait son tombeau. Pierre de Bar, d'abord prieur de Clairvaux, devint ensuite abbé de Mores, puis d'Igny, qu'il gouverna pendant 16 ans; il mourut cardinal en 1252.

Morimond, p. 284. — Jean de Montigny, *de Montiniaco*, ou de

Martigny, comme l'appelle l'historien Dubois, fut abbé d'Igny pendant 4 ans, puis abbé de Morimond en 1393, supposé que Jean de Montigny soit le même que Jean de Martigny, ce qui nous paraît douteux, la liste des abbés d'Igny offrant peu d'exactitude. D'ailleurs, d'après cette liste défectueuse, ce Jean de Montigny serait devenu abbé de Morimond en 1475, ce qui est contredit par l'histoire de cette abbaye.

Jean-René de Saint-Belin, p. 322. — La plupart des biographes champenois parlent de Jean-René de Saint-Belin qui, élevé à la cour de Lorraine, fut à la fois un habile militaire et un littérateur distingué, mais ses ouvrages sont perdus, l'auteur ayant peu avant sa mort, par suite de profonds chagrins, consumé tous ses manuscrits. Ce Jean-René de Saint-Belin, seigneur de Thivet, était frère d'Anne de Saint-Belin, dame douairière de Neuilly-sur-Suize, dont il est question dans *Le diocèse de Langres*, t. 2, p. 106. Il était fils de Jean Ier de Saint-Belin et de Charlotte de la Rivière, et dut naître vers 1580, peut-être au château de Neuilly, dont son père était seigneur. Il était oncle et parrain de Jean-René de Bussy-Sommyèvre, baron de Neuilly.

Antoine-Simon, p. 326. — La requête de Marie-Jeanne Aladame, veuve d'Antoine Simon, cordonnier, demeurant dans le bâtiment des Cordeliers n° 5, section de Marat, requête renvoyée à la commission des secours publics le 1er nivose an III, puis au comité des secours publics le 22 frimaire an V, est la preuve péremptoire que le sieur Jean-Baptiste Simon, né à Clinchamp (Haute-Marne) et mort pâtre à Joinville en 1830, est tout différent du cordonnier Simon, bourreau de Louis XVII.

Cardinal de la Luzerne, p. 359. — César-Guillaume de la Luzerne, né à Paris le 17 juillet 1738, baptisé le 18 dans l'église Saint-Sulpice, fut peu après agrégé comme chevalier à l'ordre de Malte. Mais s'étant ensuite destiné à l'état ecclésiastique, il entra, au sortir du collége dans le séminaire de Saint-Magloire où il fit, sous les Pères de l'Oratoire, des études fort brillantes. Il fut ordonné prêtre le 27 mars 1762, alors qu'il terminait ses études théologiques au collége de Navarre et qu'il y éclipsait tous ses rivaux, étant proclamé le premier de sa licence, à la suite d'un brillant examen. Il était alors et depuis l'âge de 16 ans, c'est-à-dire depuis 1744, chanoine *in minoribus* de la métropole de Paris. Il était de plus, depuis 1746, abbé commendataire de Mortemer. Après son élévation au sacerdoce, il fut, en 1762, nommé chapelain de Notre-Dame-de-Pitié au diocèse de Grenoble, et de plus grand-vicaire de l'Archevêque de Narbonne. En 1764, il fut désigné par la province de Vienne comme agent général du clergé. En 1770, au mois de juin, il fut nommé évêque de Langres, et comme tel il s'acquit par ses ouvrages une réputation universelle. A son retour de l'exil, en 1814, il passa à Langres où on lui fit une ovation brillante. Il mourut à Paris le 21 juin 1821, âgé de 84 ans, cardinal depuis 1817. Mgr Fliche, chanoine de Troyes, auquel nous empruntons ces lignes, dit que, sous l'influence de ce digne prélat, les prêtres dissidents au diocèse de Langres, tant du clergé séculier que du clergé régulier ne

furent *qu'en nombre à peine sensible.* C'est une erreur trop bienveillante de l'auteur. Ces prêtres furent au diocèse de Langres, comme ailleurs, en nombre suffisant pour y occuper toutes les paroisses ; mais tôt ou tard la plupart de ces prêtres, dissidents ou assermentés, rétractèrent leurs erreurs. Le même auteur dit dans une note que M. Claude Arvisenet, archidiacre sous Mgr de la Luzerne, fut, en 1801, nommé par lui curé de Langres. Nous croyons qu'il avait été nommé curé, non pas de Langres, mais de Saint-Pierre de Langres, paroisse supprimée peu après, lors du Concordat, et remplacée pour le service de la ville entière par l'église cathédrale de Saint-Mammès.

Clément Macheret, p. 396. — D'après le factum communiqué par M. A. Daguin, Clément Macheret, mort en 1660, curé d'Hortes, naquit à Hortes même de parents pauvres, savoir de Claude Macheret, laboureur, et d'Etiennette Bourrier. Ledit Clément avait une sœur nommée Etiennette et un frère dont le nom n'est pas désigné. Comme il montrait d'heureuses dispositions pour la piété et pour l'étude, un de ses oncles, qui était moine et sous-prieur à Clairvaux, se chargea de le faire instruire, espérant que son neveu se fixerait à Clairvaux comme religieux. C'est pourquoi il le fit étudier à ses frais au collége de Chaumont-en-Bassigny, puis à Dijon, le mettant en pension chez maître Bernard Méguin, chanoine de la Chapelle-aux-Riches, où il resta depuis le mois de mars 1623 jusqu'au mois de novembre de la même année, après quoi il prit à Clairvaux l'habit de novice, probablement par complaisance pour son oncle, autant que par dévotion. Mais, quelque temps après, le sous-prieur son oncle étant mort, le neveu jeta, comme on dit vulgairement, le froc aux orties, et rentra à Hortes où il perdit aussi peu après son père. Sa mère, devenue veuve, fut assignée en 1626, pour payer au susdit Bernard Méguin la pension de son fils ; mais l'assignation demeura sans effet, par la raison, est-il dit dans la plaidoierie, que *les études du jeune homme lui sont devenues non-seulement infructueuses, mais dommageables et qu'elles lui ont fait perdre sa jeunesse, au lieu de l'employer à un honneste métier pour gagner sa vie.* Clément Macheret, en dépit de ladite plaidoierie, fut ordonné prêtre vers 1630, puis il devint chapelain de Saint-Pierre de Langres, recteur de l'hôpital Saint-Laurent, enfin curé d'Hortes en 1637, auteur de manuscrits précieux sur les événements arrivés de son temps, tant à Langres que dans les environs. D'après l'exposé de ce factum, Clément Macheret dut naître, non pas vers 1575, comme on lit dans *Le diocèse de Langres*, t. 2, p. 474, mais bien vers 1605.

Les deux Nicolas Bourbon, p. 417. — Nicolas Bourbon l'ancien, fils de Jean Bourbon, maître de forges, naquit en 1503 à Vendeuvre, alors du diocèse de Langres. Ce célèbre poète latin composa, jeune encore, le *Ferraria* ou la Forge, et dans la suite son livre principal intitulé *Nugæ* ou les Bagatelles. Marguerite de Valois, sœur de François Ier, le chargea de veiller à l'éducation de Jeanne d'Albret, sa fille, qui devint mère du roi Henri IV. Il vivait encore en 1550, retiré à Candé, où il jouissait d'un petit bénéfice sur les frontières de l'Anjou et de la

Touraine. Il n'était pas dans les ordres sacrés, mais il devait être clerc, puisqu'il mourut en possession d'un bénéfice ecclésiastique.

Quant à Nicolas Bourbon le jeune, il était petit-neveu du précédent et naquit en 1574, à Bar-sur-Aube, fils de N... Bourbon, médecin. Il est vrai qu'il s'intitule et signe quelquefois *Borbonius Vandoperanus*, Bourbon de Vendeuvre; mais c'est en souvenir du lieu de son origine et des traits de similitude qu'il avait comme poète avec son grand-oncle, et peut-être anssi de ce que son père a pu venir se fixer à Vendeuvre, après que sa mère l'eut mis au monde à Bar-sur-Aube. Le jeune Bourbon, après avoir fait à Paris des études très-brillantes, professa la rhétorique au collége des Crassins, puis à celui de Calvi, ensuite à celui d'Harcourt, devenu de nos jours le lycée de Saint-Louis. Il compta parmi ses élèves le célèbre Jean Chapelain, très-connu dans la République des lettres, et se distingua lui-même par diverses pièces de poésie latine, qui rappellent l'élégance et la facilité d'Ovide et lui méritèrent, pour son siècle, le titre de premier poète latin du royaume de France. Mais vers 1609, âgé d'environ 35 ans, il abandonna ses cours de rhétorique, pour se disposer à recevoir les ordres sacrés. Ce ne fut pas la plus mauvaise de ses nombreuses métamorphoses, dont il plaisantait lui-même sur la fin de ses jours.

(*A suivre.*) Roussel, curé de Vauxbons (Haute-Marne).

Le Secrétaire Gérant,

Léon Frémont.

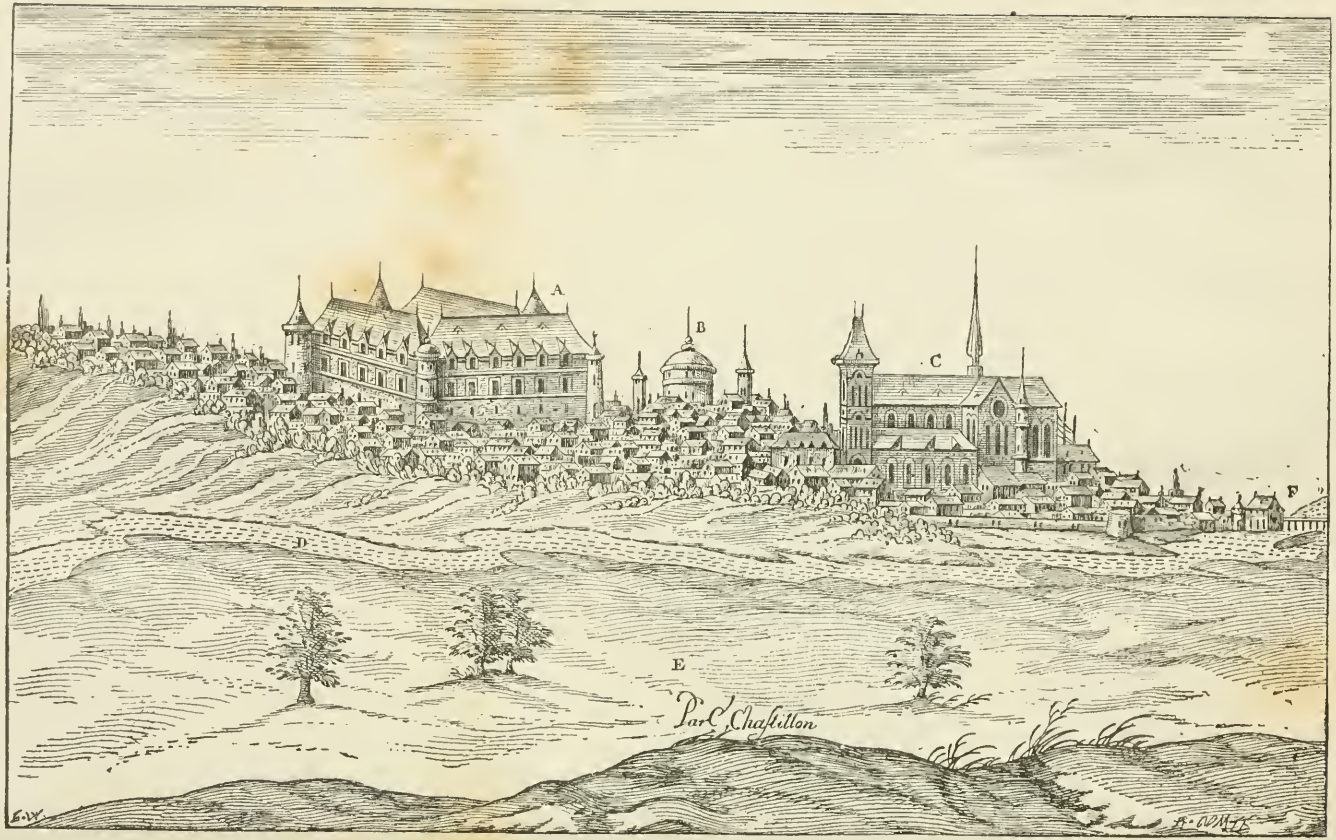

L'ANCIEN BOURG ET CHASTEAV DU COMPTEZ DE GRAND PRÉ

NOTICE HISTORIQUE

SUR

LA MAISON DE GRANDPRÉ

Introduction

La maison de Grandpré, l'une des plus illustres familles féodales de Champagne, n'appartient pas exclusivement à cette province. Elle tient une place dans l'histoire générale de la France orientale. Elle doit cette place à la part que prirent plusieurs de ses membres aux événements dont ils étaient contemporains ; elle la doit aussi au grand nombre de domaines qu'elle possédait dans le Rémois, le Verdunois, en Picardie, dans le diocèse de Troyes et jusque dans l'Ile-de-France. Les épopées du moyen-âge ont célébré des exploits fabuleux de sires de Grandpré ; les alliances avaient mis ceux-ci dans la parenté de toute la haute féodalité.

Aussi l'*Art de vérifier les dates* a consacré un article à la famille de Grandpré, la comprenant ainsi dans le petit nombre des maisons féodales dont la chronologie pouvait être utile aux recherches historiques. Mais cette notice est très-incomplète ; la ligne directe, qui seule est donnée, n'est pas exactement traitée ; les branches collatérales sont passées sous silence. J'ai pensé qu'une étude plus sérieuse et plus détaillée ne pouvait manquer d'offrir quelque intérêt.

L'origine illustre des seigneurs de Grandpré, leur parenté avec les dynasties souveraines de cette partie de la France, étaient assez notoires, à la fin du douzième siècle, pour être rappelées dans les chansons de geste qui, souvent au milieu de fables, conservent d'anciennes traditions. Dans *Garin le Loherain* nous voyons Henri de Grandpré au nombre des chevaliers qui viennent à l'appel de Fromont de Lens [1] ; il est tué par Auberi [2] « le Bourgoin » ; nous voyons aussi, après la prise de Verdun, Begon de Belin, oncle d'Auberi, se rendre à

1. Paulin Paris, *Garin le Loherain, chanson de geste mise en nouveau langage*, p. 61.
2. *Ibid.*, p. 332.

Rethel. Il passe à Grandpré où il fait un riche butin, ravage le pays et démantèle le château[1].

Une version d'Hervis, de Metz, parle ainsi de Pierre, fils de saint Seurin, neveu de sainte Hélène, et aïeul du lorrain Hervis :

Li autres fis au baron s. Seurin
Il eut à non li dus Pieres l'anti
Qui tint Grantpré et Blanmont et Chini
Tout le Barroi et tout le Bassegni
Et Loherainne et To et Nansi[2].

Un peu plus loin, nous voyons le duc Pierre, qui s'était ruiné par des libéralités exagérées, engager ses domaines et, parmi eux, Grandpré; le nouveau possesseur était Henri, riche banquier de Metz, dont le père, Huon de Bordeaux, avait été forcé de s'expatrier de France à la suite d'un homicide ; Huon était, lui-même, fils du duc Sevin de Bordeaux. Henri eut pour fils Thierry qui devint prévôt de Metz :

Ains que X ans fussent tot acompli
Par marchandise et par son grant seus fist
Que Henri Loheraine toute à manburni
Se tint Grantpré et Blanmont et Chini[3].

Le comté de Grandpré, situé à l'extrémité orientale de la Champagne, sur les limites des diocèses de Reims et de Verdun, fut formé, vers le milieu du dixième siècle, d'un démembrement du comté carolingien du Dormois qui correspondait aux anciens doyennés ecclésiastiques de Dun, de Grandpré et de Cernay[4].

J'insiste sur un fait que l'on n'a pas assez remarqué et qui est encore peu connu, malgré le soin avec lequel MM. d'Arbois de Jubainville et Longnon ont cherché à le mettre en évidence. Ce fait, cependant, permet de comprendre l'histoire de

1. *Ibid.*, p. 104.

2. Stengel, *Mittheilungen aus französischen handschriften der Turiner Universitäts Bibliothek*, p. 27, vers 192 à 196.

3. *Ibid.*, p. 28, vers 247-50.

4. L'existence du comté de Dormois, à l'époque carolingienne, est établie par les textes dès le commencement du IXe siècle ; je ne puis mieux faire que de renvoyer mes lecteurs à l'excellent travail de mon ami et confrère M. Aug. Longnon (*Etude sur les pagus de la Gaule*, 2e partie, p. 46 et suiv. et 128). On ne sait à peu près rien des comtes de Dormois de ce temps ; les détails donnés par le document apocryphe connu sous le nom de *Chronicon Maceriense* ou *Chronique de Signy*, ne sont qu'un roman historique sans valeur. Nous ne connaissons qu'un comte de Dormois, Marc, rappelé dans la légende de saint Juvin ; il aurait gouverné le Dormois et l'Astenois, sans que nous puissions deviner l'époque à laquelle il vivait.

cette partie de la Champagne, histoire assez obscure si on ne le prend pas en sérieuse considération. C'est que, jusqu'à une époque, relativement peu ancienne, un certain nombre de fiefs compris dans le Dormois et l'Astenois étaient considérés comme terres de l'Empire. Les empereurs d'Allemagne tenaient à y maintenir leur suzeraineté ; ainsi en 1162, pour recouvrer sa liberté, le comte Henri-le-Libéral consentait à faire hommage à Frédéric Ier de Belrain, Bourmont, Cornay, Dampierre-en-Astenois, Gondrecourt, La Fauche, Possesse, Raucourt et Reynel ; cet état de choses durait encore au milieu du treizième siècle, et, dans l'histoire des comtes de Grandpré nous verrons souvent varier les limites féodales entre le comté de Champagne et la Lorraine.

Nous devons donc jeter un coup d'œil rapide sur l'histoire de la région dont nous nous occupons, antérieurement aux événements qui passeront ensuite sous les yeux des lecteurs.

En 855, lors du partage des états de l'empereur Lothaire, son second fils, du même nom que lui, reçut la région connue sous le nom de Lorraine (*Lotharingia*) ; dans cette région figurent trois comtés situés au diocèse de Reims : le *Dormois*, représenté à peu près exactement aujourd'hui par les cantons de Vienne-le-Château, Grandpré, Buzancy, Dun et Varennes ; le *Mouzonnais*, répondant aux cantons de Mouzon, Raucourt et Sedan ; le *Castrice*, comprenant les cantons de Signy, Flize, Mézières, Renwez et Monthermé.

Le roi Lothaire mourut à Plaisance le 8 août 869 ; aussitôt l'un de ses oncles, Charles-le-Chauve, s'empara d'une partie de ses états. Dès le 5 septembre il était reçu à Verdun par l'évêque Hatton ; peu après il était proclamé roi à Metz. Louis-le-Germanique, autre oncle du défunt, prétendit, lui aussi, avoir part au butin. Le 10 août 870 intervint un traité par lequel Charles-le-Chauve avait la Lorraine occidentale, c'est-à-dire : Verdun, Toul, le Barrois, la Woëvre, le Dormois, ainsi que les abbayes de Saint-Mihiel et Montfaucon.

Après Louis-le-Germanique, en 876, son fils Louis II eut à résister aux entreprises de Charles-le-Chauve qui mourut en 877 ; deux ans plus tard, à la mort de Louis-le-Bègue, un parti essaya de faire proclamer Louis II de Germanie comme roi de la France occidentale. Ce prince prit les armes et ne consentit à s'arrêter qu'après avoir obtenu la cession de la partie de la Lorraine jadis attribuée à Charles-le-Chauve ; un moment, en

888, Charles-le-Gros, le dernier survivant des fils de Louis-le-Germanique, réunit sous son sceptre la France et l'Allemagne, mais, après sa déposition et l'élection du comte Eudes, la partie orientale de l'ancien empire de Charlemagne échut à Arnoul, qui créa roi de Lorraine son fils naturel, Zwentibold.

Zwentibold, ayant été assassiné en 900, les Lorrains reconnurent Louis II, le dernier des carolingiens d'Allemagne, qui mourut sans postérité en 911. Ils se donnèrent ensuite à Charles-le-Simple qui posséda cette région jusqu'au moment où il fut dépossédé de sa couronne. Les Lorrains se tournèrent alors du côté de Henri Ier, roi d'Allemagne, à l'instigation du duc Giselbert; ils furent administrés par des ducs bénéficiaires jusqu'à l'archevêque Brunon (953-965). Celui-ci divisa la Lorraine en deux duchés relevant de l'Empire : la Haute et la Basse Lorraine. Le Dormois fut compris, à partir de 955, dans la Haute Lorraine, ou Lorraine Mosellane.

Ce court résumé était nécessaire pour rappeler les événements politiques qui, à plusieurs dates, placèrent une partie des diocèses de Reims et de Châlons sous l'autorité des souverains de l'Allemagne. On comprend que ces traditions influèrent sur la suzeraineté réclamée par ceux-ci, et particulièrement sur la revendication de l'empereur Frédéric Barberousse en 1162.

Ce fut au milieu du XIe siècle, et par conséquent à la suite de la nouvelle division établie par l'archevêque Brunon, que la féodalité se développa dans la Lorraine Mosellane. Les anciens comtés carolingiens disparaissent alors pour faire place à des fiefs nouveaux; parmi ceux-ci, quelques-uns conservent, dans leurs dénominations, le souvenir des circonscriptions territoriales précédentes dont ils n'étaient que des démembrements. C'est aussi à ce moment que les évêques de Verdun commencent à avoir une autorité temporelle à côté des comtes qui, tout en conservant leur titre avec opiniâtreté, ne furent plus tard, de fait, que de simples voués.

Nous avons vu, plus haut, que le *pagus Castricensis*, le *pagus Mosomensis*, le *pagus Dulcomensis*, compris dans le diocèse de Reims, formèrent la partie occidentale de la Lorraine Mosellane. Examinons rapidement quelles transformations ils subirent à partir du milieu du dixième siècle.

Le Castrice, dont on connaît deux comtes, Erlebaud, mort en 920, et Frédéric, qui vivait au commencement du onzième siècle, disparaît cinquante ans plus tard absorbé en grande partie par le comté de Rethel, démembrement du Porcien, qui

paraît s'être assez rapidement accru au profit de la famille à laquelle appartenait Artaud, archevêque de Reims. Il ne resta plus qu'un souvenir de sa circonscription conservé dans les limites de l'ancien doyenné de Mezières.

Je ne puis, en ce moment, donner de notions précises sur les transformations de l'ancien comté de Mouzon; aujourd'hui, comme il y a huit ans, je dirai, avec M. A. Longnon, qu'il appartient aux érudits des Ardennes et des pays limitrophes, d'étudier dans ses détails l'histoire des seigneuries archiépiscopale et abbatiale de Mouzon.

Le Dormois forma un assez grand nombre de fiefs, d'importance très-inégale; les deux plus considérables furent le comté de Grandpré et le comté de Dun qui avait encore la dénomination de Dormois en 1065, après avoir appartenu à un comte Frédéric que nous allons retrouver dans un moment.

Le comté de Grandpré, à son origine, comprenait ce qui forma depuis les châtellenies de Grandpré, de Buzancy, d'Autry et de Cernay ; ces trois derniers fiefs étaient tenus par des familles qui relevaient immédiatement de Grandpré. Le comte avait en outre l'avouerie des vassaux de Notre-Dame de Reims, à Maure, ainsi que celle de l'abbaye de Montfaucon, et il tenait en fief, des comtes de Bar, les châtellenies de Vienne-le-Château et de Hans.

Voici l'énumération des paroisses que formait chacune de ces châtellenies :

Grandpré. — La Croix-aux-Bois, Longwé, Olisy, Brécy, Termes, Mouron, Senuc, Grandpré, Briquenay, Thénorgues, Verpel, Beffu, Champigneulle, St-Juvin, Marcq, St-Georges, Sommerance, Cernay, Fléville, Exermont, Châtel, Apremont, Baulny, Andevanne, Bantheville, Landres.

Buzancy. — Je ne puis indiquer ici que quelques-unes des localités relevant de cette châtellenie dont les fiefs ont été à plusieurs reprises détachés et réintégrés à sa circonscription : Authe, Autruche, Harricourt, Bar, Sivry, Imécourt, Chennery, Fossé, Bayonville, Rémonville, Nouart, Tailly. Barricourt, Beaufort-en-Argonne, Saulmory, Montigny, Sassey.

Autry. — Autry, Binarville, Bouconville, Condé, Grandhan, Montcheutin, Lanson, Machault, Séchault.

Cernay. — Ardeuil, Cernay, Fontaine, Gratreuil, Massiges, Ripont, Rouvray.

Vienne-le-Chateau. — Vienne, Servon, St-Thomas.

Hans. — Berzieux, Courtémont, Dommartin, Hans, Laval, Malmy, Melzicourt, Minaucourt, Somme-Bionne, Wargemoulin, Vienne-la-Ville, Ville-sur-Tourbe, Virginy.

Après avoir rappelé la topographie féodale de la région dont nous nous occupons en ce moment, et la circonscription du comté de Grandpré, proprement dit, cherchons à déterminer les origines de la famille qui posséda celui-ci pendant plus de trois siècles.

Comme je pense pouvoir établir que les comtes de Grandpré sont issus de la maison de Verdun [1], je suis obligé de réunir ici tous les témoignages qui pourront aider à dresser un tableau exact de la famille de Godefroi-le-Vieux, auquel le roi Otton Ier donna, vers 950, le comté de Verdun.

Godefroi-le-Vieux, un moment comte de Hainaut, est connu par la longue captivité qu'il eut à supporter par suite de son dévouement malheureux aux rois d'Allemagne ; rendu à la liberté, il semble avoir été forcé de laisser le comté de Verdun à son fils Frédéric et s'être retiré dans les terres qu'il possédait en Brabant. C'était à Eenham, sur l'Escaut, à peu de distance d'Audenarde [2]. La date de sa mort n'a pas encore été déterminée ; il semble, cependant, que l'on peut la fixer à l'année 1006 ; c'est alors, en effet, que Baudouin IV, comte de Flandre, petit-fils de sa femme, chercha à s'emparer des biens que le chef de la maison de Verdun possédait dans le bassin de l'Escaut.

Il avait épousé Mathilde, fille de Herman, comte de Saxe, veuve en 962 de Baudouin III de Flandre, fils du comte Arnoul Ier. Cette princesse mourut elle-même en 1009 ; elle est comptée parmi les bienfaiteurs de l'abbaye de Saint-Vanne [3].

De ce mariage naquirent :

I. Adalbéron, évêque de Verdun de 984 à 990.

1. On désigne généralement cette maison sous le nom d'*Ardennes* ; cette dénomination me semble inexacte puisqu'il n'a jamais existé de duché ou de comté d'Ardenne.

2. *Gesta episcop. Camerac.* ap. Pertz, t. VI, p. 299, et t. VII, p. 465.

3. *Gesta episcop. Verdun.* Id., t. IV, 48, 490. — VIII Kal. Junii. Domina Matildis comitissa, digne memorabilis que locellum nostrum honestavit auri et argenti donariis et prediis (Necrol. S. Vitonis).

II. Godefroi, duc de Basse-Lorraine, de 1005 à 1023 ; il mourut sans alliance. Après la profession religieuse de son frère Frédéric, Godefroi paraît avoir eu le comté de Verdun ; il en portait le titre en 1012 lorsqu'il faisait la guerre à Gautier, châtelain de Cambray, accompagné de son autre frère le comte Herman [1].

III. Gothelon, duc de Basse-Lorraine après son frère aîné, de 1032 à 1043. D'une femme dont le nom n'a pas été retrouvé, il eut :

1. Godefroi, qui lui succéda et dont nous aurons encore à parler ;

2. Gothelon, qui gouverne le duché de Haute-Lorraine de 1023 à 1043 ;

3. Frédéric, pape sous le nom d'Etienne IX ;

4. Ode, épouse de Lambert II, comte de Louvain;

5. Ragelinde, épouse d'Aubert II, comte de Namur;

6. Mathilde, épouse de Henri, comte palatin en Basse-Lorraine.

IV. Frédéric, comte de Verdun de 990 environ jusqu'à son retour de Palestine, avant 1012; il fut moine à Saint-Vanne, et laissa le comté de Verdun à son frère aîné Godefroi. Je suis très porté à penser que Frédéric eut de son père une partie de l'ancien comté de Dormois qui forma plus tard la seigneurie de Dun ; elle est mentionnée en 1065 dans une donation de l'empereur Henri IV à Thierry évêque de Verdun : « quoddam castrum, Dunum nominatum, in comitatu Dulcomensi Fredirici comitis. » L'autre partie du Dormois, forma justement le comté de Grandpré, part du comte Herman qui suit [2].

1. *Gesta episcop. Camerac,* ap. Pertz, t. VII, p. 467.

2. T. VIII. Id. Jan. Venerande memorie dominus Fridericus, monachus ejus loci, ex comite conversus, frater Godefridi et Gozelonis ducum. qui nobis Boriacum contulit. (Necrol. S. Vitonis). — Il alla en Palestine en 997 (*Gesta episc. Vird.* ap. Pertz, t. IV, p. 49); avant de partir il fit des libéralités à l'église de Verdun, rappelées par le continuateur de Bertaire : « comes Fredericus, cum esset adhuc in laicali habitu, prebendæ fratrum Sanctæ Mariæ omnes centenas eorum potestatum quibus multum inquietabantur ob remedium animæ suæ, Hierosolimam pergens, reddidit. » Je crois avec l'abbé Clouet (*Hist. de Verdun*, t. I, p. 377 et seq.) que là se bornèrent les libéralités du comte Frédéric, et que la cession du comté faite par lui à l'évêque Herman est un roman historique. Le comté de Verdun était un bénéfice, dépendant de l'Empire, qui ne constituait pas un fief héréditaire de plein droit ; à chaque mutation de titulaire, le nouveau comte devait recevoir une investiture. L'empereur Otton III abandonna à l'évêque Heimon et à ses succes-

V. Herman, dont la vie va être résumée dans un instant.

VI. Henri ou Hezelo, dont l'existence nous est connue par la chronique de Saint-Laurent-de-Liége [1].

VII. Ermengarde [2].

I

COMTES DE GRANDPRÉ. — HERMAN Ier.

Herman, témoin dès 979 d'une donation faite par son père et sa mère à l'abbaye de Saint-Pierre de Gand [3], administra, dit-on, le comté de Verdun pendant l'absence de son frère Frédéric, parti pour un pèlerinage en Terre-Sainte; il avait eu l'autre partie du Dormois dont le chef-lieu était Grandpré, et nous le voyons, en 1212, comme comte de Grandpré, recevoir de son frère aîné, Godefroi, une avouerie, à Somme-Aisne, échangée contre celle de Manre [4]. Frédéric ayant embrassé la vie religieuse aussitôt après son retour de Palestine, le comté de Verdun était revenu à Godefroi, chef de la famille, qui le tint jusqu'à sa mort en 1023; c'est, selon moi, à cette dernière date que Herman, succédant à Godefroi, eut, avec Eenham, les biens situés en Brabant. Il y fonda deux églises sous les vocables de Saint-Laurent et de Saint-Sauveur [5]; plus tard, lorsqu'il consentit au mariage de sa fille Mathilde avec Renier V, comte de Hainaut, il abandonna à celle-ci ses fiefs de Brabant.

Herman assista son frère Godefroi dans les guerres que celui-ci eut à soutenir contre Lambert comte de Louvain et Aubert comte de Namur; en 1003, il allait au secours de Baudri évêque de Liége, attaqué par ce même Lambert; prisonnier à la bataille de Florennes, après des prodiges de valeur,

seurs le droit de donner cette investiture, ce qui amena de graves différends entre les prélats et les descendants de Godefroi-le-Vieux qui prétendaient que le comté était pour eux une propriété patrimoniale.

1. On a eu tort, jusqu'à ce jour, de confondre Henri avec son frère Herman; cette confusion résulte de ce que l'un et l'autre sont désignés par les contemporains sous le vocable *Hezelo*, alors forme familière des noms *Herman*, *Henri*, *Hildrad*, etc. Cet Henri eut deux enfants qui, suivant une légende, s'entretuèrent dans une querelle, alors qu'ils étaient encore très-jeunes. (*Chron. S. Laurent. Leod.* ap. Pertz, t. VIII, p. 266). Henri vivait encore en 1034, cinq ans après la mort d'Herman, et assistait le 3 novembre à la dédicace de St-Laurent-de-Liége. (D. Martenne, *Ampl. Coll.*, t. IV, col, 1046 et seq.).

2. *Bollandistes*, 25 janvier, t. II, p. 645, n° 36.

3. Aub. Miræus, *Oper. Diplom.*, 2e éd., p. 544.

4. Mabillon, *Ann Bened.*, t. IV, p. 633.

5. *Gesta episc. Camerac.*,ap., Pertz, t. VII, p. 465. — Sigebert de Gembloux, ad ann. 1005.

il recouvra la liberté grâce à Ermengarde, mère du comte de Namur [1].

Ce comte est mentionné tout particulièrement dans le nécrologe de Saint-Vanne, à cause de ses pieuses libéralités ; il fut enseveli dans cette abbaye en 1029 après y avoir pris l'habit religieux [2]. Sa femme était Mathilde, fille de Louis comte de Dagsbourg ; la sœur aînée de celle-ci, Helwige, avait épousé Hugues IV, comte de Nordgau, seigneur d'Eguisheim, auquel elle apporta Dagsbourg. C'est donc par erreur qu'Aubri de Trois-Fontaines qualifie Herman « comte de Dabo. » Par son mariage il était oncle de saint Bruno et du pape Léon IX [3].

Les enfants de Herman furent [4] :

1. Godefroi, qui suit.

2. Grégoire, archidiacre de Liége, puis moine à Saint-Vanne [5].

1. Id., p. 467, 468 et 469.

2. *Gesta episc. Virdun*, ap. Pertz, t. IV, p. 48 et 49. — *Ann. Blandin.* ad annum 1025. Id. t. V, p. 26. Voici la mention contenue dans le nécrologe de Saint-Vanne : « V. Kal. Junii. Anno Incarnationis Dominice MXXIX, obiit pie memorie dominus Herimannus, ex comite conversus, qui pre cunctis mortalibus locum hunc ditavit suis donis et possessionibus. Dedit enim Haslud cum ecclesia in Fessua una; in Rugericurte XII mansos; in Hermefregehem, unam ecclesiam. Pro his omnibus concambuit nobis comes Balduinus Flandrensis : Bonvillare cum dimidia ecclesia, Hevenges similiter cum dimidia ; in Vitreio vineas; in Condeit similiter vineas cum quadam parte ecclesie ; in Harvia XX mansos cum familia magna. Sine isto concambio tradidit nobis Monnau et ecclesiam cum silva spaciosa, Fontagiam quoque cum ecclesia, familia et vinea optima ; theloneum et monetam Mosomensem et duas ecclesias, unam in Gravia, alteram in Ham et capellam indominicatam in predicta Gravia cum duobus mansis. Pro dictis vero Gravia et Horvia cum appendiciis habemus per permutacionem ecclesiam de Broncoio et duas partes decimarum tam grossa quam minuta. »

L'inventaire du trésor de Saint-Vanne enregistre en outre une croix en or, haute de 20 pouces, due à la libéralité d'Herman ; elle portait l'inscription : *Hermannus comes Vird.* Dans son tombeau, dit l'abbé Clouet, on trouva une plaque en plomb avec la légende : *Hermannus nobilis comes et monachus obiit V. Kal. junii. anno MXXIX.*

3. Schœpflin. *Alsat illust.*, t. II, p. 480. — Chron. Alb. mon. Tr.-Font, ad ann. 1005 : « Hujus Godefridi Ardenensis fuit uxor Matildis, comitissa Saxonie, que peperit si episcopum Virdunensem Alberonem, de quo supra diximus, comitem Fredericum, Sancti Vitonis monachum, comitem de Dahure Hermannum, cujus fuit filius Gregorius Leodyensis episcopus, et duos duces prosapia inclitos, Godefridum istum et Gothelonem.

4. On chercha à rattacher plusieurs familles à Herman de Verdun. D'après une tradition locale, *Guido ad Barbam*, fondateur de l'abbaye de Huiron, descendait de ce personnage. Krœmer ne donne pas moins de 27 branches à la maison de Verdun. (*Mém. de l'Acad. de Metz*, 1842, p. 112).

5. Hugues de Flavigny, ap. Pertz, t. VIII, p. 370, 374, 375.

3. Odile, religieuse puis abbesse de Sainte-Odile.

4. Mathilde, épouse de Renier V, de Mons, comte de Hainaut[1]. Leur fille, Richilde épousa : 1° Herman, mort en 1050, d'où naquit Roger, évêque de Châlons-sur-Marne ; 2° Baudouin VI, comte de Flandre ; 3° Guillaume, comte de Hereford. J'ai fait remarquer plus haut que Mathilde avait eu en dot les fiefs de Brabant de la maison de Verdun. En effet, nous voyons en 1063 le comte Baudouin donner aux Bénédictins Eenham avec son château et ses églises, « sicut nos recepimus de manu Herimanni comitis[2]. » Il résulte de l'examen attentif des dates que Baudouin n'a pu avoir ces biens que de Herman, mari de Richilde ; celui-ci les possédait évidemment par sa femme, petite-fille de Herman, comte de Verdun et de Grandpré.

5. Herman, mort jeune[3].

6. Bathilde, morte jeune.

7. Godefroi[4], bâtard, mort du vivant de son père.

GODEFROID

Nous savons peu de choses sur ce personnage dont le nom nous est donné par Hugues de Flavigny. Nous ne trouvons jusqu'à ce jour, aucun acte qui le mentionne, et c'est sous toutes réserves que nous proposons de voir son souvenir conservé dans le nécrologe de Saint-Vanne au XIV des calendes de novembre[5] ; nous n'osons pas non plus affirmer qu'il eut le Clermontois en nous appuyant sur un passage d'un contrat de mariage d'un comte Aldebert, en 1068, mentionnant les aleux

1. « Alteram quoque filiam, dit Sigebert de Gembloux, tradidit nuptui Reginero Montensi comiti simul cum tota provincia Brabantensi. »

2. Aub. Mirœi op. diplom., 2e éd., p. 151.

3. « Hezælo comes, post mortem ducis, castrum Eiham cum provincia Brabantensi suscepit et diu tenuit. Hic enim genuit filium nomine Herimannum et filiam nomine Bertildem qui, dum adhuc juvenes erant, defuncti sunt et in ecclesia apud Felseka sepulti, qui postea multis miraculorum signis claruerant, sed a Virdunensibus monachis furtim ablati sunt. » (Sig. de Gembloux, ap. Pertz, t. VI, p. 399).

4. Hug. de Flavigny, ap. Pertz, t. VIII, p. 375 : « Dedit etiam (Herimannus) pro anima filii Godefridi ex concubina nati, in claustro tumulati, non tamen juxta fratres et patrem, duas ecclesias quarum una dicitur Ham, alia Gengeavia. » — « XII Kal. nov. Godefridus, filius Herimanni comitis, pro cujus anima date sunt nobis due ecclesie, una quæ vocatur Gengeavia, alia Ham, ab ipso comite nobis tradite. »

5. « XIII. Kal, nov. Godefridus comes, et Henricus comes Barrensis qui nostre ecclesie devotus extitit et Ugo frater ejus. »

de Malaincourt, Dombasle, Récicourt et Autrecourt, situés « in episcopatu Virdunensi, in comitatu comitis Godefridi[1]. »

L'existence de Godefroi est certaine, d'après le témoignage de Hugues de Flavigny, qui le mentionne avec son frère Grégoire : « duos filios bonæ spei arbores, » Il est probable qu'il ne vécut pas très-vieux ; sa femme aurait été Milessende que nous trouvons dans l'obituaire de Saint-Denis de Reims : « VII, id. nov. Obiit Milesendis comitissa de Grandi-Prato que multa bona fecit nobis. » Dans mon système, je pense qu'il fut père d'Herman II, qui suit.

HERMAN II OU HESSELIN

Nous allons examiner les actes dans lesquels figure Herman II; ici nous nous trouvons en présence d'une nouvelle difficulté. En effet, l'absence de textes à dates précises ne permet guère de déterminer le moment où Herman ou Hesselin II[2] fut remplacé par Hesselin III. Jusqu'à plus ample informé, j'attribue à Herman II les actes antérieurs à l'année 1080, et je me fonde sur ce fait qu'en 1081, on voit

1. Clouet, *Hist. de Verdun*, t. II, p. 85. On remarquera la rédaction de l'acte qui parle ici du comté d'un comte Godefroi, comme nous avons vu citer plus haut, le comté de Dormois d'un comte Frédéric, longtemps après la mort de celui-ci ; il se termine par la mention suivante : « Regnante rege Henrico, præsidente cathedræ Virdunensi domino Theoderico episcopo, comite et marchione Godefrido. » Il me paraît peu probable que le comte et marquis Godefroi-le-Bossu soit le même que le comte Godefroi mentionné quelques lignes plus haut.

Il n'est pas inutile de résumer ici ce que l'on sait au sujet de la transmission du comté de Verdun. — Bénéfice donné à Godefroi-le-Vieux, le le comté de Verdun paraît avoir été confirmé successivement à ses fils Frédéric, Godefroi, duc de la Basse-Lorraine, et Herman, d'où les prétentions de leurs descendants à le considérer comme un fief patrimonial. L'empereur Otton III ayant donné à l'évêque Heimon le comté et par suite le droit de conférer l'investiture au comte laïque qu'il choisirait, celui-ci nomma Louis de Chiny qui paya de sa vie son dévouement au prélat, et les descendants de Godefroi-le-Vieux défendirent leurs droits jusqu'à la déchéance de Godefroi-le-Bossu qui fut, en 1045, privé par l'empereur de tous ses bénéfices ainsi que de ses dignités; il rentra en grâce en 1065 et le comté resta dans sa famille jusque vers 1096, date à laquelle Godefroi-de-Bouillon, partant pour la croisade, remit le comté à l'évêque Richer. — Ce court résumé donne l'explication des luttes perpétuelles des évêques et des comtes de Verdun, en même temps qu'il fait comprendre la différence qui existe entre les comtes de Verdun de l'époque carolingienne et ceux qui, sous ce titre, n'étaient en droit que des voués épiscopaux.

2. Hesselin II, car Hesselin, forme française de *Hezelo* est comme ce dernier nom une forme familière de Herman, de Henri et autres noms germaniques commençant par la lettre H.

paraître Roger comme comte de Porcien[1]; or Roger, était frère de Hesselin III[2], dont le père, Hesselin II, avait gouverné le Porcien ; en effet, c'est sans doute comme administrateur de ce comté qu'il donna à Saint-Denis de Reims l'aleu d'Ambly situé dans le Porcien.

Nous venons de dire que Roger, comte de Porcien, était frère de Hesselin III, mais, selon toute apparence, il était seulement frère utérin. Leur mère, Alix, avait d'abord épousé Renaud comte de Porcien qui, vers 1045, fonda l'église de Chaumont-la-Piscine; en 1087, Roger donna Remaucourt à Saint-Thibaut de Chaumont[3].

Ces faits permettent de compléter et de rectifier l'*Art de vérifier les dates* qui affirme que Herman, le premier comte de Grandpré mentionné, avait épousé la veuve de Manassès Ier, comte de Rethel. Il s'agit ici de la veuve de Renaud, comte de Porcien. Nous examinerons, dans un autre travail ce que la critique moderne permet d'affirmer sur les origines des comtes de Porcien et des comtes de Rethel.

Vers 1065, Herman II est témoin de l'acte par lequel le duc Godefroi-le-Bossu, rentré en possession du comté de Verdun, règle des droits des sous-voués du diocèse ; en 1069, il figure dans la charte de donation de Saint-Dagobert de Stenay à l'abbaye de Gorze par le même duc, et l'année suivante, dans l'acte par lequel les chanoines qui, jusqu'alors, avaient desservi la chapelle du château de Bouillon, furent remplacés par des religieux de Saint-Hubert[4]. Entre 1073 et 1076, il joignait ses

1. En 1081, Arnoul, évêque de Soissons, fait la dédicace de l'église de Chaumont-en-Porcien, en présence de Roger, comte de Porcien ; celui-ci y fut enterré ainsi que Aelis, sa mère. (*Gall. Chr.*, IX, 351, 326 à 328).

2. Le nécrologe de N.-D. de Reims place l'anniversaire de Herman II au 3 des ides de mars, et celui de Saint-Denis au IV : « III. Id. Mart. Herimannus comes de Grandiprato. — IV id. Mart. Ob. Hermannus comes qui dedit nobis allodium de Ambleio. » Une charte de Manassès, archevêque de Reims, mentionne dès 1100 l'aleu d'Ambly parmi les possessions de l'abbaye de Saint-Denis; en 1121, l'archevêque Raoul s'exprimait ainsi: «Dedit quoque ipse ecclesie Hescelinus de Grandiprato allodium suum de Ambleio, tam in terris quam in pratis et silvis et tota piscaria. » On voit par ce texte qu'à cette époque on donnait au même personnage les noms de Herman et de Hesselin.

3. Bollandistes ; Juin, t. III. p. 102. En 1111, Raoul, archevêque de Reims, s'exprime ainsi : Quocirca ecclesiam de Calvomonte, magnis quondam « Porciensium comitum prædiis, *Raynaldi scilicet et Rogeri, filii ejus*, honoratissime ditatam.

4. Wassebourg, p. 244. — Pr. de l'hist. de la maison de Luxembourg, p. 53. — Chron. de Saint-Hubert-en-Ardennes.

efforts à ceux de l'archevêque de Reims et des évêques de Metz et de Verdun pour soustraire l'abbaye de Moiremont aux vexations de son voué qui était alors le seigneur de Vienne-le-Château.

De son mariage avec Alix de Porcien naquirent :

1. Hesselin III, qui suit.

2. Baudouin, croisé avec son frère, mort en Palestine. C'est par erreur que plusieurs historiens le mettent au nombre des comtes de Grandpré. Le Nécrologe de N.-D. de Reims est très précis en ce qui le concerne. « IV. non. jun., Obiit Balduinus de Grandiprato, frater Hecelini comitis. »

3. Richard, évêque de Verdun de 1107 à 1113; ce prélat refusa l'archevêché de Reims où il joua un rôle très-actif dans la querelle des investitures et soutint le parti de l'empereur contre le pape. Il mourut misérablement au Mont-Cassin, au moment où l'évêque d'Albano lui apportait l'absolution pontificale.

HESSELIN III

Je n'ose affirmer si ce fut ce comte ou son père qui figure parmi les bienfaiteurs de l'abbaye de Saint-Airy[1]. L'acte de confirmation de l'empereur Henri IV qui y fait allusion nous apprend seulement que le fait eut lieu sous l'épiscopat de Thierry (1046-1089).

A cette époque, le Verdunois fut le théâtre d'événements assez graves.

Godefroi-le-Bossu étant mort, sans héritiers, Thierry, évêque de Verdun, suivit le parti de la comtesse Mathilde, veuve du défunt, au préjudice de Godefroi de Bouillon, neveu. Les alliés du prélat, parmi lesquels figurèrent Aubert de Namur et Hesselin de Grandpré, furent battus et ce dernier fait prisonnier. Sur ces entrefaites, l'empereur appela Godefroi auprès de lui, afin de s'acquitter du service féodal, et celui-ci, pour défendre ses intérêts, pendant son absence, ne trouva rien de mieux que de les confier à son prisonnier Hesselin, avec la mission de forcer l'évêque de Verdun à se soumettre.

Je n'ai pu découvrir à quel prix Hesselin consentit à changer

1. D. Calmet, 1re éd. pr., t. I, col. 486 : « Addidit etiam et curtem Marley, cum omnibus ad eam pertinentibus, integre et absque conditione, quam recepit de comite Hermanno, Sancto Agerico. »

de parti ; mais il est certain qu'au retour de Godefroi de Bouillon, le comte de Grandpré guerroyait à sa suite. Godefroi s'était emparé de Stenay qui tenait pour la comtesse Mathilde; il avait construit à Montfaucon une forteresse qu'il démantela après sa réconciliation avec le prélat. Hesselin livra bataille devant cette place à Frédéric, fils du comte de Toul, qui le défit.

Godefroi de Bouillon prenant la croix, en 1095, renonça à la lutte ; il céda Bouillon à l'évêché de Liége, Stenay et Mouzay à l'évêché de Verdun, et laissa aux évêques la liberté de disposer à leur gré de la vouerie. Parmi les seigneurs qui suivirent son exemple nous retrouvons ses compagnons d'armes, Hesselin de Grandpré et Dudon de Clermont. Le premier mourut à Verdun peu de temps après avoir pris la croix, et le bruit se répandit que sa mort était une punition céleste, du tort qu'il avait causé à l'évêché de Verdun.

Sa femme était Ermengarde, fille de Faucon, seigneur de Montfaucon au comté de Bourgogne, et de Alix de Roucy ; il en eut :

1. Henri 1er, qui suit.

2. Adèle, qui avait épousé N. de *Crissa*, d'où naquit Richard, évêque de Verdun (1163-1171).

HENRI Ier

Ce comte, encore mineur, succéda à Hesselin III sous la tutelle de Richard de Grandpré son oncle, alors archidiacre et depuis évêque de Verdun.

L'évêque Richer avait donné la vouerie de Verdun à Renaud de Bar que Richard de Grandpré se hâta de remplacer par Guillaume de Luxembourg ; après la mort de Richard (1115), l'évêque Henri de Winchester s'étant intrônisé avec l'aide de Renaud de Bar, l'empereur donna la vouerie à Henri de Grandpré afin de mettre un terme, disait-il, aux déprédations des deux tyrans.

Le comte de Grandpré surprit Verdun pendant la nuit, à l'aide de fausses clefs ; il faillit s'emparer de l'évêque qui n'eut que le temps de s'enfuir à moitié nu et, traversant la rivière à la nage, de se réfugier auprès de Renaud de Bar. Celui-ci assiégea vainement, dans Verdun, Henri de Grandpré qui, aidé de mercenaires flamands, tint la campagne, ravagea le Barrois, battit son ennemi auprès d'Osches et s'empara de Clermont qu'il livra aux flammes.

(*A suivre*). ANAT. DE BARTHÉLEMY.

LE CHATEAU DE BARBEREY

(AUBE)

Il n'est personne parmi les amateurs d'art, dans le département de l'Aube, qui ne connaisse le beau château de Barberey, près de Troyes, dont M. Fichot a publié une bonne lithographie à deux teintes dans l'Album pittoresque et monumental du département de l'Aube, par Amédée Aufauvre (p. 53). Aufauvre estime qu'il date de la Renaissance ; on verra tout-à-l'heure qu'il n'en est rien.

On ignorait jusqu'à présent l'époque précise de sa construction ; en faisant le classement et l'inventaire des papiers provenant des anciens seigneurs de Barberey, conservés aux archives de l'Aube, dans la série E [1], nous avons été assez heureux pour découvrir un document contemporain de la construction du château et où elle est indiquée en termes précis. C'est une sentence rendue le 26 juillet 1626, par le lieutenant en la mairie royale de Barberey. Les habitants prétendaient avoir le droit de passage par un chemin appelé la Ruelle l'Empereur, servant de limite à l'enclos du château et conduisant du village aux moulins. Le seigneur, Jean I le Mairat, conseiller au Grand-Conseil, qui était en outre seigneur de Droupt-Saint-Bâle, Lavau et La Vallotte (commune de Lavau), prétendait au contraire que son droit de propriété sur ce chemin n'était grevé d'aucune servitude. Il importait grandement à Jean le Mairat de se mettre pour l'avenir à l'abri de semblables contestations, car il faisait alors construire un nouveau château et il avait résolu d'en augmenter les dépendances en étendant les limites de l'ancien enclos seigneurial au-delà du chemin en question. Il obtint gain de cause.

Voici le passage intéressant de ce document ; il y est dit à propos de la Ruelle l'Empereur qu'elle est « atenant du circuit du *chastel que ledit seigneur fait bastir* en la motte où d'ancienneté estoit la maison seigneurialle dudit Barberey, à prendre ladite ruelle dès le prey de l'estang appartenant audit seigneur et tirant droict et jusques au chemin des molins du-

1. Liasse 359.

dit seigneur ; attendu que ledit seigneur entend comprendre ladite ruelle au dedans de l'enclos et circuit de sondit chastel. »

Il est donc établi qu'on travaillait à la construction d'un nouveau château au milieu de l'année 1626. Il serait intéressant de savoir si l'on commençait seulement alors les travaux ou s'ils touchaient à leur fin. Un autre document, antérieur de quelques mois seulement[1], parle encore de l'ancien château. C'est un aveu et dénombrement du 2 décembre 1625, où la maison seigneuriale et ses dépendances sont ainsi décrites : « une mothe contenant environ deux arpents, fermée de viels fossez et hayes, au dedans de laquelle y a ung vieil corps de logis de pierre, couvert de thuille, en ruine, et qui ne fut jamais parfaict, et ung colombier, tenant d'une part à la ruelle de l'Empereur, d'un bout aux terres dudict sieur et d'autre bout au grand chemin pour aller aux molins. » Si dans les titres postérieurs il n'était plus question de cet ancien château on pourrait supposer qu'il a été démoli à la fin de 1625 ou au commencement de 1626 et qu'on a construit au même endroit le nouveau château dont les travaux n'auraient pas pu commencer avant 1626. Or, il est certain que l'ancien château existait encore en 1725 ; nous avons en effet un mémoire de travaux exécutés pendant cette année aux « deux château (sic). » Cette vieille construction disparut, ou tout au moins tomba en ruines dans le cours des vingt-cinq années suivantes ; c'est ce que prouve un mémoire de 1750 intitulé : « Mémoire des marchandises que j'ay fournye (sic) à Monsieur de Barberey pour *sons* (sic) châteaux (sic). »

Il résulte de ces dernières citations que les deux châteaux ayant existé simultanément la nouvelle construction a été faite sur un emplacement différent de celui de l'ancienne, et que par suite en 1625 les travaux de construction pouvaient déjà être commencés. Mais il est permis d'admettre qu'ils étaient peu avancés, sans quoi l'aveu et dénombrement de 1625 aurait fait mention de la nouvelle construction.

On a vu par la description de l'ancien enclos seigneurial, donnée en 1625, qu'il n'avait guère plus de deux arpents de superficie ; on a constaté également par la citation de l'année 1626 que M. le Mairat avait résolu de donner à son nouveau château des dépendances dignes de l'importante construction

1. Loco citato.

qu'il avait entreprise. Un aveu et dénombrement de Barberey fourni en 1678 par Jean II le Mairat, fils de Jean Ier, aussi conseiller au Grand-Conseil, donne la description sommaire du château construit par son père et nous fait voir quelle étendue avait été attribuée au nouvel enclos seigneurial.

Nous terminons par cette citation :

« Une motthe (sic) contenant environ dix huict arpans, fermée en partie de murailles et en partye de hayes vives, audedans de laquelle il y a un chasteau basty de pierres de thaille blanches et bricque, couvert d'ardoise, enclos de fossez remplis d'eaux vives, avec planchettes et ponts levis, sur le bort desquels et dehors est un colombier à pied. »

ALPHONSE ROSEROT.

LA CHARTREUSE DU MONT-DIEU

Au milieu de la belle forêt du Mont-Dieu [1], appartenant aujourd'hui à l'Etat, dans une de ses gorges la plus reculée et sans doute la plus sauvage autrefois, le touriste pourra encore voir les restes de la seule maison que possédaient les Chartreux dans le diocèse de Reims.

Beaucoup de constructions à la vérité ont disparu, mais ce qui subsiste est digne d'une exploration et témoigne par son élégance du bon goût des moines. Les visites mondaines qu'ils recevaient fréquemment d'hôtes de qualité semblent les avoir poussés à se départir dans leur architecture des lignes sévères propres à leurs bâtiments. Le Mont-Dieu était le premier gîte des princes de Sedan sur la route de Paris; la huguenote Eléonore de Bourbon y trouvait une hospitalité empressée et l'ostracisme impitoyable qui arrêtait les personnes du sexe au seuil du monastère s'adoucissait en faveur de la souveraine de Sedan et de ses dames d'honneur.

Le propriétaire actuel, M. Camus, qui fait l'accueil le plus gracieux aux visiteurs, a réuni des richesses mobilières, recueillies à grande peine dans le pays, et qui en partie proviennent de l'abbaye.

Les annales de Dom Ganneron et les mémoires de ce religieux nous auraient permis d'écrire une histoire plus complète de cette chartreuse, mais les recherches faites depuis longtemps pour découvrir le possesseur de ces précieux manuscrits n'ont amené aucun résultat, nous pourrons cependant en citer à l'occasion quelques passages qui ont été recueillis dans un manuscrit à la bibliothèque de Sedan, œuvre du Père Norbert, capucin. (Chronologie des faits concernant la ville et les principautés de Sedan, Raucourt, etc. 1778).

Deux auteurs font mention des travaux de ce savant et laborieux cénobite qui prononça ses vœux au Mont-Dieu et y vécut jusque vers l'an 1664, le premier Fontette (Biblioth. historique de la France, tome 4, page 351), parle ainsi des annales : « Il y avait deux exemplaires, l'un en latin, l'autre en français, ces dernières annales sont plus détaillées et plus

1. Canton de Raucourt, arrondissement de Sedan (Ardennes).

circonstanciées. On n'y voit pas seulement les faits propres à la Chartreuse depuis son établissement, mais encore beaucoup de choses relatives à l'histoire du pays. »

Le second, le Père Lelong (Dictionnaire n° 34,265) donne sur les mémoires cette notice envoyée par D. Vincent, bibliothécaire de l'abbaye de St-Remi de Reims :

« Ils sont conservés dans la Chartreuse du Mont-Dieu, diocèse de Reims. Ce manuscrit in-folio est assez intéressant non par la façon dont il est écrit, mais par les recherches que l'auteur a faites dans les provinces où il y a des maisons de son ordre et dans lesquelles il a demeuré. Il y parle des Essuens, peuple dont il est question dans les commentaires de César et dont jusqu'à présent la demeure a paru incertaine. Il prétend d'après d'anciens manuscrits qu'il cite que la Thiérache ou Tierasse en faisait une partie (ce pays s'étend comme l'on sait en Champagne comme en Picardie), Dom Ganneron conclut d'après les manuscrits dont il fait usage que Tierasse s'explique par Terra essuerum.

« Il décrit l'intérieur du pays et ensuite les bornes, enfin il conduit l'histoire des Essuens depuis l'an I de Jésus-Christ jusqu'à l'an 1640. On trouve dans ce manuscrit la fondation des abbayes, la succession de leurs abbés, l'origine de plusieurs villes et villages, la succession des comtes de Rethel et la plupart des autres seigneurs des terres titrées qui se trouvent enclavées dans son pays des Essuens.

« Suit dans son manuscrit une histoire tripartique des archevêques du diocèse et de la province de Reims, tirée de différents auteurs et spécialement de quelques anciens manuscrits. La succession des évêques paraît assez soignée, mais pour les faits, il est rare que l'auteur cite des garans. Il donne d'abord un précis de la vie de chaque évêque, ensuite celui des grands hommes ou des saints qui ont vécu dans le diocèse. Il en fait autant pour la province de Reims, ce qui forme des colonnes. De plus, il donne un martyrologe de l'Eglise de Reims dans lequel sont placés par ordre des mois et des jours les saints et bienheureux que l'Eglise honore jusqu'au temps où il vivait c'est-à-dire en 1640. On trouve encore dans ce manuscrit un recueil ou catalogue de toutes les reliques et des endroits de piété du même diocèse. Enfin, l'on y voit différentes vies des saints particuliers à la Champagne et autres personnages illustres de cette province. »

Voici le récit sans doute un peu légendaire qui nous est donné sur l'origine du Mont-Dieu, par Dom Marlot, dans son histoire de la ville, cité et université de Reims, t. 3, p. 406 :

« Le vénérable Odon (ou Eudes), abbé de Saint-Remy de Reims, ayant résolu de visiter les saints lieux de Rome et de rendre visite au tombeau des bienheureux apôtres entreprit le voyage avec toute la dévotion qui luy fut possible. Un jour qu'il estoit en prière dans sa chambre et comme en extase, il lui sembla voir certains moines rangés devant un autel, chantant les louanges de Dieu avec tant de ferveur et de majesté qu'il en fût ravi : leur habit blanc et d'une forme toute particulière les fit meconnoistre à Odon, lequel conceut à l'instant l'extrême désir de savoir qui ils estoient. La mesme vision se présenta encore d'autres fois sans qu'il en pût descouvrir le secret, mais Dieu, qui en estoit l'autheur, le luy révéla par un moyen fort extraordinaire : Cet abbé ayant satisfait à ses dévotions, et séjourné à Rome autant qu'il avait besoin pour ses affaires, reprit son chemin par les Alpes qui séparent le Piedmont d'avec la Savoye et le Dauphiné, où il s'égara quelque peu de la route de France, et marchant sans guide dans les détours des montagnes, il s'éleva un brouillard si épais qu'à peine pouvoit-il voir les précipices qui l'entouroient. Après avoir beaucoup cheminé, il entendit de bonne heure le son d'une cloche qui le conduisit heureusement à travers les rochers et fit qu'il arriva enfin dans une place où est le monastère de la Grande-Chartreuse.

« Le supérieur, adverti qu'un prélat de France estoit à la porte, part de sa cellule et l'accueille avec toute la charité, douceur et bienveillance que pouvait espérer un inconnu, et d'abord le mène dans l'Eglise suivant la coustume, comme on allait commencer la grand'messe où Odon reconnut aussitost les mesmes religieux qu'il avoit veus en esprit estant à Rome de quoy il fut fort joyeux, et addressant la parole au révérend Pere qui le conduisoit, s'enquit de quel ordre il faisoit profession, car alors l'institut des PP. Chartreux estoit peu connu en France ; le Révérend Père lui dit fort humblement qu'ils estoient enfants de Saint-Bruno, autrefois chanoine et escolastre à l'Eglise de Reims. L'abbé, ravi de cette bonne rencontre, admira les secrets de la divine Providence, qui l'avoit conduit parmi les neiges et les rochers pour contempler de ses yeux ce qu'il n'avoit veu jusque-là qu'en esprit ; en faisant réflexion en lui-mesme qu'une telle faveur n'est point arrivée sans sujet,

il résolut de ce moment de contribuer à l'establissement d'une pareille compagnie dans la Champagne, et ouvrant sa pensée au Révérend Père prieur, le pria de luy accorder avant que partir un nombre compétent de religieux pour peupler le monastère qu'il méditoit. La charte de la fondation porte qu'il fut encore confirmé dans cette généreuse résolution par le conseil du révérendissime Hugues, évêque de Grenoble, d'heureuse mémoire, et que le vénérable Guido, prieur des pauvres chartreux (c'est le titre qu'il prend), consentit volontiers à ce nouvel établissement par la promesse qu'il lui fit d'envoyer au plus tôt les religieux qu'il désiroit, d'où se tire une pensée évidente de l'année du voyage de l'abbé Odon, que plusieurs remettent en 1157, lorsqu'Innocent II assembla tous les évèques orthodoxes au concile de Pise, pour s'appuyer de leurs suffrages et authorité contre les injustes efforts ds l'anti-pape Anaclete; car il est constant que ce prélat fut du nombre de ceux qui partirent de France pour secourir le Saint-Siége en cette nécessité... L'abbé Odon avait fait auparavant un voyage à Rome, et le dessein de se signaler par cette illustre fondation fut éclos avant la tenue du concile, bien que la charte narrative des particularités d'un si bel œuvre n'ait esté expédiée que six ans après, aussi les Mémoires du Mont-Dieu nous asseurent que la première pierre fut posée le 10 des calendes de juin 1130, deux ans après le décès du révérendissime évêque de Grenoble, quatre ans avant le concile de Pise, et sept ans avant l'expédition de la charte.

« Le très-digne abbé Odon, estant donc de retour à Reims, ne pensa plus qu'à exécuter son glorieux dessein, et en ayant concerté avec ses religieux assemblés en chapitre, qui l'approuvèrent d'une commune voix, comme méritoire devant Dieu, honorable à leur maison et grandement utile au public. Il choisit de leur advis, un lieu dépendant de son monastère, fort propre à la solitude, nommé le Mont-Boson, mais qu'on appela depuis le Mont-Dieu, pour honorer les sublimes et divers exercices de ceux qui l'habitent où il commença de bastir l'eglise à ses dépens, avec les cellules choisies et officines nécessaires pour l'establissement d'une si célèbre compagnie. »

C'est par ordre du prieur Guigon (ou Guigues), cinquième prieur, général de la Grande-Chartreuse que l'abbaye prit le nom de Mont-Dieu; d'après M. Jean Hubert (Mélanges d'hist. ardennaise), cet endroit devrait sa dénomination primitive au comte Boson, fils de Richard le Justicier, premier duc d'Autun et de Bourgogne et de la princesse Adélaïde qui joua un

rôle sinistre au Xe siècle qui livra aux flammes l'Eglise de Verdun en 917 et qui prit une part si active à la déchéance de Charles-le-Simple. Quand le comte Boson, ajoute-t-il, avait terminé quelque guerre ou accompli quelque acte de brigandage dans la contrée, il venait se renfermer dans un de ses châteaux entre Montmédy et Stenay, d'où il épiait l'occasion de détrousser les voyageurs.

L'annaliste de la Chartreuse dit que la Montagne du Mont-Dieu s'appelait autrefois Bazan, que ce nom lui fut donné à cause du temple qui y avait été érigé en l'honneur de Bazan, roi des Sicambres vivant sur ce lieu en 250, que sur ledit monticule, près la queue de l'étang Croisette et du champ Beauduin, situé au midi de la Chartreuse était ce temple, que sur ses débris on y avait élevé une chapelle au vrai Dieu, qu'ayant été ruinée de vétusté ou autrement, on s'était borné à planter une croix à la place qui existait encore en 1300; il ajoute que Clodion, successeur de Bazan, plein d'une religieuse vénération pour lui avait bâti plusieurs autres temples dans l'intérieur des Ardennes et sur les confins de la France orientale et occidentale, — Ganneron, pour donner plus de poids à ce qu'il avance, dit qu'en creusant l'étang de la Croisette, on a trouvé des fragments pourris de lampes, chandeliers et autres objets, que de son temps, près des murailles de la Chartreuse, on a découvert beaucoup de débris humains d'une grandeur et grosseur prodigieuses, plus un sépulcre de pierre dans lequel il y avait des ossements presqu'entièrement réduits en cendres, fort avant en terre se trouvait aussi un gros chêne tout entier. Cela prouve, continue-t-il, les changements arrivés dans ce pays anciennement habité par des peuples bien plus robustes et plus forts que ne le sont ceux de maintenant.

Nicolas Bergier fait remarquer que l'on trouve près de la Chartreuse du Mont-Dieu plusieurs monuments qui annoncent que ce même Bazan a habité cette contrée, savoir deux censes lieux célèbres autrefois, l'une sur la rivière de Suippes, l'autre sur celle de Bar à une lieue et demie du Mont-Dieu et qui portent encore le nom de Bazancourt. La rivière de Bar elle-même et l'ancien village de Pont-Bar détruit par les ravages des Anglais en France s'appelaient anciennement Basionum flumen, pons Basionis et n'ont pu être ainsi nommés que parce que Basan avait établi en cet endroit un passage pour pénétrer dans les Gaules.

Un cartulaire (écriture du XVe siècle) conservé aux Archives

départementales, renferme la charte de fondation du Mont-Dieu, que nous reproduisons en donnant la traduction française :

Universorum Domino qui est summa sanctitas, famulantibus et in sacro religionis proposito perseverantibus maximè his qui abjectis sæularium negotiorum sarcinis, jam prægustant in tranquillitate vitæ quam suavis est Dominus, nos benignos esse convenit et non solum eorum necessitatibus aliquod levamen impendere, verum etiam si quid eis devotio fidelium contulerit, ut illæsum ad ipsorum usus permaneat, sollicite curare.

Il nous convient d'être bienveillants pour le seigneur de tous, qui est la souveraine sainteté et pour ses serviteurs qui persévèrent dans le dessein sacré de la religion, surtout pour ceux qui ayant fait abjection des choses du siècle, goûtent déjà dans la tranquillité de la vie combien le Seigneur est doux ; nous devons non-seulement les soulager dans les nécessités, mais si la dévotion des Fidèles leur a concédé quelque don, nous devons veiller à ce qu'ils en usent sans difficultés.

Ideirco memoriæ cunctorum tam præsentium quam futurorum fixum esse volumus, quod ego Odo, humilis minister ecclesiæ S. Remigii, totumque capitulum ejusdem monasterii communicato mecum labore, prompta voluntate et pia devotione præbentes assensum cænobium in quo usus et sacras consuetudines Carthusianorum honestis moribus fratres teneant et custodiant, in fundo ecclesiæ nostræ, videlicet in loco qui nunc Mons-Dei nuncupatur, nam antiquitus vocabatur Mons Bosonis in honore B. Virginis Mariæ et S. Joannis Baptistæ construximus.

C'est pourquoi nous voulons que tous, tant présents que futurs, sachent que moi, Odon, humble abbé de l'Eglise de St-Remi, en ayant conféré avec le chapitre de ce monastère, nous avons construit d'un commun accord et avec une pieuse dévotion un couvent dans lequel les Frères observent la règle des Chartreux sur les terres de notre Eglise, c'est-à-dire dans le lieu qu'on appelle Mont-Dieu, car on le nommait anciennement Mont-Boson en l'honneur de la Bienheureuse Vierge Marie et de saint Jean-Baptiste.

Hoc totum factum est consilio D. Hugonis felicis memoriæ gratianopolitani episcopi, nec non assensu reverendi Guidonis carthusiensium pauperum prioris, qui et primos sacræ hujus institutionis magistros ad nos misit, et ut ille locus Mons-Dei vocaretur præcepit et statuit.

Nous avons accompli ce travail d'après l'avis de D. Hugues, évêque de Grenoble, d'heureuse mémoire et de Guido prieur des pauvres Chartreux, qui nous a envoyé les premiers maîtres de cette institution sacrée et qui a ordonné d'appeler ce lieu Mont-Dieu.

Venerabilis etiam Raynaldus II, remensis archiepiscopus in hoc opere strenuus cooperator extitit et ejus voluntate et consilio evocatio carthusiensium fratrum facta est, et constitutio loci.

In hoc siquidem monte fratribus ibidem in ordine carthusiensi Deo militantibus et secundum sacras ipsius institutiones a sanctis eorum prædecessoribus datas degentibus, prædictum cœnobium, et quicquid ecclesia nostra in præcinctu ejusdem cœnobii infra subscriptos terminos possidet communi totius capituli nostri assensu gratanter, et ab omni assensu et exactione liberum dedimus.

Concessimus etiam et terras quas rustici infra eosdem terminos possidebunt, si dono vel pretio prædicti fratres acquirere poterunt, libere et absque ullo censu in perpetuum habeant.

Similiter de omnibus Richardus Mosomensis abbas cum suis fratribus, et D. Ursio S. Dionysii abbas et ejus congregatio habeant liberam donationem, et ab omni querela absolutam prompta devotione obtulerunt et dederunt.

Willelmus etiam de Setona et Nicolaus et Guido de Altreio quicquid ibi tenebant et quod usibus pauperum Christi utile ac necessarium visum est, pro remedio animarum suarum jam dictis fratribus simili modo, pari liberalite dederunt.

Hi sunt autem termini quibus prædicta loca limitantur ab oriente plaga versus meridiem ab alia usque ad rivulum qui defluit in Amosias, ab Amosiis usque ad viam regiam, a via regia sicut tendit in Forest, de

Le vénérable Raynald II, archevêque de Reims, coopéra très activement à cette œuvre, et c'est d'après son conseil et sa volonté que nous avons élevé ce monastère et réuni des frères Chartreux.

Nous avons donné avec joie du consentement de tout notre chapitre et sans redevance d'impôts, aux frères qui combattent pour Dieu sur ce mont dans l'ordre des Chartreux et selon les institutions sacrées données par leurs saints prédécesseurs, ledit monastère et tout ce que notre Eglise possède dans l'enceinte de cette abbaye en deça des limites que nous désignerons plus bas.

Nous concédons, et sans aucune redevance, à perpétuité, les terres que les paysans posséderont dans ces limites, si les frères peuvent les acquérir en don ou à prix d'argent.

Richard, abbé de Mouzon et D. Ursis, abbé de St-Denis, firent avec dévotion et librement des donations à leurs frères.

Guillaume de Stonne, Nicolas et Guy d'Autry, donnèrent avec une égale libéralité à leurs frères tout ce qu'ils possédaient dans ces parages et tout ce qui parut nécessaire et utile à l'usage des pauvres du Christ pour le salut de leurs âmes.

Voici quelles sont les limites dans lesquelles ces lieux sont enfermés : du côté de l'Orient, la plaine qui regarde le midi jusqu'au ruisseau qui coule dans l'Amosie, de l'Amosie jusqu'à la voie royale, de la voie

Forest per verticem Montis Rouel sicut vergit usque Chermel, de Chermel usque in Boulem rivulum a Boulem sicut defluit usque in Barrum flumen.

Item ab alia versus septentrionem plagam usque ad rivulum qui dicitur Asrepe sicut item rivulus defluit in Barrum.

Ut autem hæc munificentia nostra in perpetuum vires obtineat et inconcussa illibataque in omne conservetur tempus et permaneat, auctoritate privilegii D. Innocentii papæ II muniri fecimus.

Sed et nos sigilli S. Remigii impressione, et honorabilium annotatione personarum ac testium roboramus et confirmamus, et quicumque hoc infringere tentaverit, anathematis sententia percutimus.

Sig. Gaufridi catalaunensis episcopi, Sig. Alvisii atrebatensis episc. Sig. Odonis abbatis S. Remigii. Sig. Ingubramni altovillariensis abbatis. Sig. Richardi mosomensis abbatis. Sig. Hellini abbatis S. Theodorici Sig. Joranni abbatis, S. Nicasii. Sig. Ursionis S. Dionysii abbatis, Sig. Fulconis, abbatis sparanensis.

Actum Remis anno incarnati verbi 1137, regnante Ludovico Francorum rege anno XXX, archiepiscopatus D. Raynaldi anno XI, Iordinationis vero nostræ anno XVIII.

royale à Forest, de Forest au sommet du Mont Rouel jusqu'à Chermel, de Chermel jusqu'au ruisseau Boul, du Boul jusqu'au fleuve Barre où il se jette.

Du côté du septentrion, la plaine qui s'étend tout le long du cours du ruisseau appelé Asrepe qui se jette dans le Barre.

Afin que cette donation ne soit jamais contestée et se conserve toujours intacte, nous l'avons appuyée de l'autorité d'un privilège du pape Innocent II.

Nous l'avons confirmée par notre seing et le seing de témoins et de personnes honorables, et quiconque osera l'enfreindre qu'il soit anathème.

Signé Geoffroy, évêque de Chalons, Alvisius, évêque d'Artois, Odon, abbé de St-Remi, Engubrand, abbé d'Hautvillers, Richard, abbé de Mouzon, Hellinus, abbé de St-Thierry, Joran, abbé de St-Nicaise, Ursion, abbé de St-Denis, Foulques, abbé d'Epernay.

Fait à Reims l'an de l'incarnation du verbe 1137, la 30me année du règne de Louis, roi des Francs, la 12e de l'archiépiscopat de D. Raynald et la 18e de notre ordination.

Le *Gallia Christiana* nous apprend qu'Odon mourut le 4 juin 1151 et fut inhumé au nord du chœur de St-Remy de Reims, mais son tombeau ainsi que celui de l'archevêque Radulphe-le-Vert qui avait été enseveli au midi, furent transférés un peu plus bas lorsque le chœur fut entouré d'une grille en fer. La statue d'Odon le représente avec un scapulaire de

moine, et tenant dans la main un plomb de maçon pour indiquer qu'il est le fondateur du Mont-Dieu. Il aima profondément le monastère qui célébrait sa fête avec solennité ; après son Christ, il ne parlait jamais que du Mont-Dieu et son âme n'était si gaie que lorsqu'on lui vantait cette maison ; Hugues continua avec ardeur l'œuvre inachevée de son prédécesseur.

Ganneron dit que l'édifice n'a été réellement commencé que sous Renaud, archevêque et successeur de Radulphe (ou Raoul) le Vert en l'an 1132 et qu'il ne fut habitable qu'au bout de quatre années de travail en 1136, qu'alors seulement on avait construit une petite Eglise, appelée depuis chapelle St-Bernard parce que c'était là où l'abbé de Clairvaux disait la messe lorsqu'il venait au Mont-Dieu, il y avait une cellule très-petite et très simple au coin du cloître, à l'orient méridional.

La grande Eglise ne s'éleva qu'après et fut consacrée en 1144 par Samson, archevêque de Reims, assisté des évêques Geslin, de Soissons et Milon, de Térouane ; cette Eglise n'étant pas en rapport avec la grandeur du monastère à ce que dit Marlot, le prieur Dom Nicolas de Arziliers en fit bâtir une beaucoup plus spacieuse avec les aumônes des gens de bien et particulièrement avec les charités de l'abbé Joran de Clinchamp et de ses religieux. Au-dessus du portail, on lisait cette inscription en caractères gothiques qui nous est rapportée par Marlot et le *Gallia Christiana*.

Montis prima Dei CL a M. fundamenta locavit.
Bis septem demus si tamen inde prius. —
Hanc tibi Christe domum sancti venerabilis abbas
Remigii extruxit nomine dictus Odo. —
Quam faciunt celebrem Bernardi cella, sacellum
Et zona et casula et littera missa simul.

L'édifice terminé fut dédié par l'archevêque Pierre Barbet en l'honneur de Dieu, de la Sainte Vierge, de Saint Jean-Baptiste, de Saint-Remy, principal patron et de tous les saints, le 5 février 1290. Ce temple était celui que l'on voyait encore avant la révolution, accompagné d'une très-belle sacristie et qui avait autrefois un trésor rempli de précieuses reliques richement enchassées, que les calvinistes ont en partie détruites ; on y conservait aussi la lettre *de vita solitaria*, en manuscrit, attribuée selon Marlot à saint Bernard, suivant Mabillon au prieur Guigues, et enfin par d'autres auteurs à Guillaume, abbé de Saint-Thierry. Le Mont-Dieu gardait encore le cœur du comte de Soissons tué à la Marphée, son corps qui avait été transporté après la bataille à l'abbaye, fut ensuite enlevé et inhumé dans

le tombeau de sa famille et son armure alla aux antiquités de Sedan (aujourd'hui au musée d'Artillerie des Invalides).

Le Mont-Dieu n'acquit véritablement son importance qu'au XVIIe siècle, le cloître était magnifique et percé de 188 arcades, il ne logeait qu'une trentaine de religieux non compris les convers, ayant chacun une cellule et un jardin particulier.

L'Eglise qui avait 22 toises de longueur, était parquetée de marbre de diverses couleurs et surmontée de deux dômes et de terrasses couvertes en plomb, huit chapelles de la plus grande magnificence ornaient l'abside et les bas-côtés. La chartreuse était environnée de larges fossés revêtus de pierres de taille, avec un pont-levis, près duquel s'élevait une chapelle pour les fermiers. L'entrée présentait deux corps de logis : l'un bâti par le duc de Mazarin et l'autre destiné à l'archevêque de Reims.

C'était un des plus beaux monastères de France et qui était regardé comme un chef-d'œuvre de goût.

On rapporte que Louvois en passant au Mont-Dieu en fut frappé et dit que s'il en avait eu plus tôt connaissance, il aurait fait bâtir la place Vendôme sur son modèle.

Indépendamment des faveurs accordées au Mont-Dieu par l'abbaye de St-Remy, cette maison reçut encore des donations de la part des archevêques Renaud, Samson et Guillaume de Champagne, des abbés de St-Nicaise, de Mouzon, de St-Denis de Reims, de Catherine de Croï, princesse douairière de Sedan, des comtes de Rethel, Manassès et Baudoin, de Nicolas de Bourcq, de Guillaume de Stonne et de Guy d'Autry, chevaliers, etc... Ce sont ces derniers qui lui ont fait présent d'une partie de sa forêt qui s'étendait alors du côté nord jusqu'au pont de Maire.

Les reliques de St-Gibrien qui étaient gardées à St-Remy, attirant par leur vertu miraculeuse un grand nombre de pèlerins à ce que disent les mémoires, Odon se procura en grande partie avec leurs aumônes l'argent nécessaire à la construction de l'abbaye du Mont-Dieu, dont le pape Innocent II confirma l'établissement par une bulle du 23 octobre 1136, confirmée elle-même par d'autres bulles des papes Eugène III, Grégoire IX, Innocent IV, Clément IV, Jean XXI, Nicolas IV, Jean XXII, Clément VI, Grégoire XI, Clément VII, conférant aux religieux toutes les immunités dont jouissait la Grande-Chartreuse, statuant que l'ordre monastique établi au Mont-Dieu, selon la règle et l'institution des frères chartreux, devra

être observé à perpétuité sans pouvoir être attaqué ni contesté, renouvelant et confirmant les privilèges du monastère, l'exemptant du paiement des décimes, etc.

Les rois de France dispensèrent les religieux de décimes et de subventions, ces privilèges s'étendirent plus tard sur les vins, les grains et autres denrées nécessaires à la maison. de même que sur la vente des bois et autres biens dont elle était propriétaire ; les princes, les seigneurs leur accordèrent des remises d'impôts, des droits d'aisances dans leurs terres, les exemptèrent du logement des gens de guerre, etc.

La Chartreuse du Mont-Dieu semblait être appelée à une existence sans trouble, il n'en fut pas ainsi, car elle eut beaucoup à souffrir des guerres sans fin qui désolèrent le pays. Les Anglais, les Espagnols l'envahirent, puis les Calvinistes qui lui firent le plus grand mal.

En 1567, le colonel Genlis, officier de l'armée des protestants de France, étant logé à Attigny au mois d'octobre, envoie un détachement sous la conduite d'Adolphe de Louville, seigneur d'Artaise, s'emparer de l'abbaye du Mont-Dieu. Les soldats brûlent et foulent aux pieds les reliques qui étaient si précieusement conservées dans le monastère, ils mettent le feu à l'oratoire et à la chapelle de St-Bernard, les religieux sont obligés de prendre la fuite emportant avec eux le cordon, l'aube, la chasuble et les autres ornements du saint et ce qu'ils purent sauver du pillage, les uns errèrent dans la forêt, les autres se retirèrent à Mézières, Mouzon, aux châteaux de Sif, de Chémery, à Donchery.

Ce Genlis, après avoir pillé et brûlé l'abbaye de St-Hubert, fut attaqué d'une fièvre si violente en 1569 qu'il mourut comme enragé, ce qui fut regardé comme une punition de la Providence.

C'était la troisième fois depuis six ans que les Chartreux étaient contraints de se sauver et que le Mont-Dieu était pillé et dévasté ; dans leur seconde fuite, les moines s'étaient réfugiés huit mois à Mézières, mais jamais, dit l'auteur des Annales, le monastère n'avait encore éprouvé un si cruel désastre.

Ces actes ont-ils eu lieu par l'ordre et le consentement de Henry Robert, prince de Sedan? Beaucoup d'historiens le nient. Car on peut croire que ces dévastations furent la conséquence du mouvement des troupes, toujours accompagné en temps de guerre, surtout à cette époque, de désordres et de troubles.

Cette opinion se retrouve dans un manuscrit, à la bibliothèque de Sedan, qui a pour titre : *Histoire de la principauté de Sedan et lieux circonvoisins*, 1778, *par un citoyen de Sedan.*

« Quelques auteurs, (entr'autres Marlot) y est-il dit, ont accusé les Sedanais de cette barbarie, c'est à tort, car il est certain que nos princes catholiques ou protestants ont toujours protégé le Mont-Dieu qu'ils honoraient souvent de leur visite, qu'en 1581, Guillaume Robert et sa mère, Françoise de Bourbon, y envoyèrent un trompette de Sedan avec un détachement de leurs troupes, pour sauvegarde contre les Huguenots qui ravageaient les environs, que Henri de la Tour menaça de châtiment tous les soldats qui commettraient quelque insulte envers les personnes et les biens de la Chartreuse, disant que ce serait l'insulter lui-même et le blesser dans la prunelle de son œil. »

Quoi qu'il en soit de cette protection des princes de Sedan à l'égard du Mont-Dieu, il est de fait qu'elle ne fut pas très efficace et assez puissante pour préserver cette maison de nouveaux malheurs.

En 1589, le sieur de Ville-Longue, gouverneur du château de la Cassine, enjoint à la chartreuse du Mont-Dieu de lui fournir tous les vins et denrées nécessaires à la garnison dudit château, sous peine de livrer tous les biens et héritages du monastère au pillage des soldats. Le comte de Brienne, logé à Chémery avec un corps de troupe et imitant l'exemple d'Adolphe de Louville, envoie un détachement pour enlever tous les grains et denrées d'une cense appartenant aux Chartreux, située à Maisoncelles, tout le village fut exposé au pillage.

Les religieux à cause de leur situation isolée au milieu des bois, ayant été plusieurs fois attaqués et rançonnés par des malfaiteurs, avaient obtenu de plusieurs rois de France, entr'autres d'Henri II, le privilège de pouvoir conserver en leur maison du Mont-Dieu, censes et dépendances, toutes sortes d'armes tant défensives qu'offensives, soit hacquebuttes, pistolets ou autres armes pour résister aux forces, invasions et pilleries qui pourraient leur être faites. Pendant les guerres de la ligue dans les souverainetés, ils eurent l'imprudence de mettre armes et munitions à la disposition des défenseurs de leur foi, cette complaisance leur coûta cher, car les protestants leur firent de dures représailles.

D'abord le sieur de Nueil, commandeur du château de Sedan leur fait enjoindre de payer par mois une somme de cin-

quante écus pour l'entretien de la garnison, sous peine d'être pillés par les soldats.

Cette punition n'était pas assez sévère, le seigneur d'Artaise, Adolphe de Louville qui déjà, comme nous l'avons vu, les avait rudement rançonnés lui-même, parvint à aigrir contre eux La Noue, gouverneur général de Sedan, sous Charlotte de La Marck.

La Noue sollicite alors et obtient du roi Henri IV, un brevet par lequel Sa Majesté lui cédait en pur don et toute propriété, la chartreuse du Mont-Dieu, ses appartenances et dépendances mobilières et immobilières sans aucune réserve, le tout cependant à l'utilité et au profit de la ville et forteresse de Sedan, ce qui le fit surnommer abbé commendataire de la Chartreuse.

Muni de ce pouvoir, La Noue envoie un détachement de 120 hommes, infanterie et cavalerie, commandé par le capitaine Lambert avec les sieurs Nicolas Billeroy, Béchet et des Merllières, commissaires députés à cet effet pour prendre possession du Mont-Dieu le 31 décembre 1589, le capitaine Lambert arrivé dès la pointe du jour à l'abbaye, fait sauter avec des pétards les portes qui n'étaient pas encore ouvertes. Le frère Philippe, convers, accourant au bruit pour fermer la porte de la tour, tomba mort percé de coups, un vieillard éprouva le même sort ; les religieux sont poursuivis l'épée dans les reins, puis les soldats pénétrant dans l'Eglise s'emparent des vases sacrés et profanent le lieu saint.

Des Merllières, l'un des commissaires et agent général de La Noue, après avoir tout saisi, réunit le lendemain, jour de la Circoncision, tous les religieux qui n'avaient pas pris la fuite, assemblés en la salle du Chapitre, le commissaire y entre le pistolet à la main suivi de ses soldats en armes, puis s'adressant à Dom Antoine Ravel, vicaire du cloître faisant fonction de supérieur en l'absence du prieur Dom Morel qui s'était sauvé, il lui fit défense de recevoir aucun novice, le roi ayant donné en toute propriété la chartreuse du Mont-Dieu à La Noue, en qualité de gouverneur général des souverainetés de Sedan, Raucourt, etc.. au nom duquel il en prenait possession en vertu de sa commission.

Il déclara ensuite que par un principe de charité ordinaire à ceux de la religion réformée, le sieur La Noue consentait à laisser vivre et mourir les chartreux actuels en ladite abbaye, que l'admoniteur de cette maison affermée 2000 écus par an était chargé de pourvoir à leur subsistance et à leur entretien

conformément au vœu de leur culte; qu'en conséquence, il leur fournirait du pain, des pommes de terre et de l'eau pour chaque jour. Ceci réglé, le chirurgien de la troupe pansa les blessés de la veille, les soldats restèrent trois semaines dans le monastère en s'y livrant à toutes sortes d'excès.

Dom Jean Dagonneau, d'abord procureur, puis prieur de la Chartreuse où il avait prononcé ses vœux vers 1556, s'était réfugié à Reims pendant la bourrasque, il consulta les docteurs Cuissotte et Morus sur cette question : « les religieux doivent-ils donner de l'argent à leurs ennemis pour se racheter de leurs vexations. », et en ayant reçu pour réponse : « que s'ils ne peuvent faire autrement, les religieux doivent sans scrupule de conscience, donner de l'argent ou tout autre chose de semblable » il se rendit à Sedan pour proposer un accommodement à La Noue.

Il convint de donner une fois payée, la somme de 1200 écus au gouverneur général, qui se départit de toutes ses prétentions sur la Chartreuse et renonça à la concession que le roi lui en avait faite; les religieux rentrèrent alors en possession de tous leurs biens, et les troupes se retirèrent.

Catherine de Bourbon, dans une correspondance avec le prieur, déclara avoir envoyé son laquais à M. de La Noue auquel elle a écrit « avec autant d'affection qu'il se peut dire et en avoir reçu pour réponse que le feu roi avait fait saisir tout le revenu du couvent parce que les Religieux s'étaient retirés de son obéissance. »

Quelque temps après, la Chartreuse était encore pillée et saccagée par les Huguenots qui avaient pris les armes sous la conduite des princes de Rohan et de Soubise ; les troupes de Mansfeld et de Christian « portèrent le fer et le feu dans tous tous les environs de Mouzon et du Mont-Dieu, commettant toute sorte de brigandage dans les lieux où elles pénétrèrent, sans épargner les souverainetés de Sedan et Raucourt; la Besace et Artaise furent presqu'entièrement réduits en cendres. — Les Chartreux du Mont-Dieu se sauvèrent à Reims pour ne pas tomber entre les mains des troupes de Mansfeld.

Enfin la révolvtion de 1789 éclata et les moines furent obligés de se disperser, puis vint la Terreur, le Mont-Dieu devint maison de sûreté, et pendant ces neuf mois environ d'horreur, 73 sedanais furent internés dans l'abbaye pour une durée plus ou moins longue avec d'autres détenus politiques ; les membres

de la municipalité de Sedan n'en sortirent que pour monter sur l'échafaud.

C'est pendant cette triste époque que se commit la destruction de tous les objets d'art et de la bibliothèque qui passait pour une des plus riches du pays et conservait autrefois un grand nombre de très-beaux et rares manuscrits, œuvres des premiers pères du monastère ; elle avait perdu beaucoup de sa valeur, il est vrai, à la suite d'un incendie survenu pendant le priorat de Jean de Verdun et qui dévora plusieurs chartes et mémoriaux de l'histoire de la maison.

En exécution des décrets de la Convention nationale, tous les biens du Mont-Dieu furent mis en vente le 3 floréal an III. La chartreuse fut adjugée 350,400 livres à une bande noire qui, après en avoir tiré le plus de profit possible, la revendit à un sieur S... qui commit le vandalisme de démolir la plus grande partie de ce qui restait debout. Lorsque la famille Camus acquit la propriété du Mont-Dieu, elle ne trouvait plus que les appartements destinés aux étrangers visiteurs formant l'aile gauche de la façade, les communs et le pavillon du concierge.

Le revenu du Mont-Dieu, d'après la polyptyque de 1779, était de 100,000 fr. en monnaie actuelle, ses biens consistaient en :

1° La forêt située aux alentours de l'abbaye et qui produisait annuellement par ses ventes de coupes de bois 9 à 10,000 livres.

2° Une vaste ferme que les religieux exploitaient eux-mêmes dans le Mont-Dieu, la culture de la terre étant une occupation obligatoire pour eux.

3° Un très-grand nombre de censes en grains dont voici la nomenclature à peu près complète, extraite des archives départementales.

3 Cences à la Corrérie. — 2 à la Forge. — 2 à la Tuilerie. — 1 au Moulinet. — 2 à Nocières.— 2 à la Grange Haut-Mont. — 1 aux Grandes-Armoises. — 4 censes dites la vieille Cense, la Jenotte, Pont-Bar, la cense du capitaine Liart. — à Bairon, cense du Grand-Moulin. — Cense du petit moulin. — Censes d'Hambuy, de la Bourgine, de la Jacobée, de la Vigarde, des Courtiseaux, de Remontée, des Fourcières, de l'arbre gelé, de la Loire. — Cense dite derrière le terme, ban de Sauville. — 2 censes aux Petites Armoises. — Censes de la Neuville, Artaize, Maisoncelles, Prix, Saint-Louis à Armageat, Sauvilles,

moulin à vent, la Gravelle, Outre Bar, Némery, Courte soupe, le Chesne, Montgon Vendresse.

4e Des rentes en grains et en vins à Maisoncelles, Torcy, Vuala, Vandy.

5e Des rentes en argent à Omicourt, le Chesne, Sauville, Neuville-les-Maire, Maisoncelles, Chéhéry, Mouzon, Villers devant Mouzon, Donchery, Mézières, Ste-Menehould, Dun-le-Chatel, Guignicourt.

6e Des rentes et surcens à Bairon, Tannay, Pont-Bar, Reims, Jouy et Pargny.

Malgré leurs richesses, les moines s'inspiraient toujours de la pensée de leurs fondateurs ; sous les arceaux grandioses de leur cloître, sous les dalles de marbre de leur Eglise, leurs habitudes étaient restées aussi humbles que sous le toit de la plus pauvre chaumière, l'austérité de la vie y était rigoureuse, l'observance de la règle étroite et les exercices aussi fréquents que nombreux.

L'existence de ces religieux roulait dans un cercle perpétuel de travail et de prières ; ils vivaient dans le plus grand silence et ne pouvaient le rompre que lorsque leurs affaires les appelaient au dehors. Ce régime était tellement sévère qu'en 1217 le général accorde une fois par semaine, un jour de promenade à la campagns pour remédier aux grandes maladies, tant spirituelles que corporelles, occasionnées par une constante solitude.

Leur nourriture était frugale et consistait en légumes cuits à l'eau et sans graisse, sauf deux exceptions par semaine où la pitance était meilleure, une fois d'œufs et une fois de poisson. En carême, un seul repas aux approches de la nuit.

Le poisson que leur fournissaient 22 étangs situés autour du couvent et dans les fermes environnantes, remplissait un réservoir placé dans la cuisine et masqué par une trappe. L'étang de Bairon qui appartient aujourd'hui à l'Etat, leur donnait des pêches magnifiques, en 1776, on prit en 4 jours 7201 carpes sans compter celles consommées et données, 2335 brochets et brochetons, plus un certain nombre de perches, tanches et anguilles.

Plusieurs chartreux du Mont-Dieu se distinguèrent dans l'étude des lettres comme écrivains et comme poètes, nous citerons entr'autres François Ganneron, Jean Dagonneau, Jean de Billy, Simon, Engelbert, annalistes, historiens et poètes et

Bernard Carasus qui devint général de son ordre. La bibliothèque de Charleville possède quelques manuscrits exécutés par les moines de l'abbaye aux XIIe et XIIIe siècles et qui ont failli être la proie des flammes le 5 mai 1876.

La chartreuse du Mont-Dieu tenait à gloire d'être fille de la Grande Chartreuse de Grenoble et eut l'honneur d'avoir produit celle du val St-Pierre en Thiérache au diocèse de Laon et du val Dieu au Perche, de tenir le huitième lieu d'antiquité entre les maisons de St-Bruno, et même d'avoir été la première instituée dans le royaume suivant les limites qu'il avait alors.

Marlot nous dit qu'elle fut gouvernée par de célèbres personnages qui étaient au nombre de 72 depuis sa fondation jusqu'au moment où il écrivait.

Le premier prieur, d'après lui, fut le vénérable Geoffroy, grandement renommé pour les belles vertus dont il était orné.

Simon, son successeur, se trouve marqué avec éloge dans les épîtres de Pierre de Celle, abbé de St-Remy, et vivait l'an 1161. — Jean de Sarisbury lui donne de grandes louanges et dit qu'il fut délégué avec Bernard de Grammont par Alexandre III pour exhorter le roi d'Angleterre à recevoir saint Thomas de Cantorbéry en son amitié. Le même pape en parle aussi avec respect *prior de Monte Dei, de ordine carthusiensi et litteratus est et honestate ac religione prædicatur insignis.* — Il ne paraît pas qu'il ait vécu au Mont-Dieu au-delà de 1195 ou 1196.

Le troisième fut un saint homme, nommé Engelbert, qui a souscrit en une charte avec Raoul, prieur du val St-Pierre en 1197.

Nous aurions voulu donner la série entière des prieurs du Mont-Dieu, mais nous sommes forcés de nous arrêter ici, car les renseignements nous manquent, si nous pouvons en obtenir bientôt, comme nous l'espérons, nous ferons connaître avec plaisir les résultats de nos recherches dans un prochain numéro.

Léon Guillaume.

L'ÉGLISE DE SAINT-URBAIN DE TROYES

Viollet-le-Duc, excellent maître en cette matière, s'est passionné d'admiration pour l'église de Saint-Urbain. C'est, dit-il, « un édifice qui, à lui seul, résume en les exagérant avec une grande adresse, toutes les théories des constructeurs de l'école gothique... telle qu'elle est, l'église de Saint-Urbain indique chez le maître de l'œuvre qui fut chargé de son érection une hardiesse singulière et une science de constructeur faite pour étourdir. Il était un de ces artistes chez lesquels les principes les plus avancés de la théorie s'allient à une expérience profonde, à une pratique qui n'est jamais en défaut, à une connaissance sûre de la qualité des matériaux, à des ressources infinies dans l'exécution et une originalité naturelle ; c'était pour tout dire en un mot, un homme de génie... et l'église Saint-Urbain est certainement la dernière limite à laquelle la construction de pierre puisse atteindre, et, comme composition architectonique, c'est un chef-d'œuvre[1]... C'est un chef-d'œuvre, que l'on considère la conception générale ou l'entente des détails[2]. » L'église de Saint-Urbain doit donc attirer l'attention et fixer l'admiration de tous les archéologues. Un mot sur quelques particularités de la construction de cette église.

Jacques Pantaléon, natif de Troyes, devenu pape sous le nom d'Urbain IV, fit construire l'église collégiale de Saint-Urbain. Le 20 mai 1262 Urbain IV initiait le public au pieux dessein qu'il avait formé : « Voulant rendre à jamais mémorable l'endroit où est situé notre maison paternelle, nous avons résolu de transformer cette demeure, qui fut le lieu de notre naissance et le témoin de nos premiers pas dans le pèlerinage de cette vie, en un temple consacré à notre créateur sous le vocable de saint Urbain, pape et martyr[3]. » C'est ce qui explique, selon un manuscrit du commencement du XVIe siècle,

1. *Diction. raisonné de l'Architecture franç.*, t. IV, p. 182-192.

2. *Ibid.*, t. IX, p 237. Pour avoir une idée des détails les plus intéressants de cette belle église il faut lire dans le *Dictionnaire* de Viollet-le-Duc les articles *Arc-boutant, Balustrade, Croix, Dais, Fenêtre, Gargouille, Porche, Porte, Vitraux.*

3. Voir à cette date nos *Chartes de Notre-Dame-aux-Nonnains.*

la vénération spéciale de tous les vrais troyens par rapport à cette église bâtie par un pape qui fut leur *concitoyen et leur frère*[1].

Urbain IV tira du trésor pontifical pour la construction de l'église et la fondation des prébendes canoniales de Saint-Urbain la somme de 10,000 marcs sterlings d'argent fin valant 29,077 livres[2] qui représentent 3,532,855 fr. 50 c. de la monnaie actuelle[3].

Dès la fin de l'année 1262 le double dessein d'Urbain IV entra en voie de réalisation, les fondations de l'église furent jetées et les procureurs du pape se mirent en devoir d'acheter des immeubles pour fonder les prébendes canoniales[4]. Cependant les somptueux projets du pape étaient loin d'être accomplis lorsque le 4 octobre 1264 il mourut à Pérouse, où il fut inhumé dans l'église de Saint-Laurent.

L'œuvre d'Urbain IV fut poursuivie avec un grand zèle par le pape Clément IV son successeur et par le cardinal Ancher son neveu, natif aussi de Troyes[5].

Au printemps de 1266 le chœur et les transepts étaient certainement achevés et très-probablement la nef était construite en grande partie : les charpentiers et les plombiers avaient établi les combles et la couverture du chœur et des transepts, les portes étaient posées, les stalles ornaient le chœur et le maître-autel était érigé dans le sanctuaire ; les constructions alors existantes coûtaient 12,851 livres, soit 1,561,396 fr. 50 c. de notre monnaie. L'édifice allait être livré au culte. Dès le 21 octobre 1265 le pape Clément V convoquait les fidèles à venir gagner les indulgences le jour où le maître-autel serait consacré et le 28 du même mois le pape accordait des indulgences

1. Voir nos *Chartes de Saint-Urbain*, p. 352. (T. v de notre *Collection des principaux Cartulaires du diocèse de Troyes*).

2. *Ibid.*, p. 249-264.

3. Sous le règne de saint Louis la livre valait 20 fr. 25 de notre monnaie et de plus actuellement le pouvoir commercial de l'argent est sextuple de ce qu'il était sous le règne de saint Louis, donc 29,077 l. × 20,25 × 6 = 3,532,855 fr. 50.

4. Voir nos *Chartes de Saint-Urbain*, p. 233-268.

5. *Ibid.* p 248-280. Viollet-le-Duc sur la foi d'une tradition erronée admet que l'église Saint-Urbain, telle qu'elle est maintenant, fut construite sous le pontificat d'Urbain IV. « Ce monument, dit-il, fut commencé, rapidement construit ; il resta inachevé cependant, le successeur d'Urbain IV n'ayant probablement pas jugé à propos de continuer l'œuvre de son prédécesseur. » *Diction.*, t. IV, p. 183.

aux fidèles qui visiteraient la nouvelle église le jour de la fête de saint Urbain, le 25 mai ; ce jour, en 1266, devaient sans doute concorder la solennité de la consécration du maître-autel et la solennité de la première fête patronale de la collégiale[1].

Ici se placent des événements mémorables. Lorsqu'en 1266 tout était prêt pour la consécration du chœur de Saint-Urbain on sait ce qui arriva, les religieuses de Notre-Dame-aux-Nonnains, qui croyaient leurs intérêts lésés par l'établissement de la nouvelle collégiale, résolurent d'empêcher la cérémonie qui devait avoir lieu le 25 mai. Ayant réuni un grand nombre d'hommes, elles envahissent à main armée la nouvelle église, arrachent les portes avec leurs gonds, renversent le maître-autel[2], enlèvent et dispersent les engins du chantier et les outils des ouvriers, entraînent au loin des colonnettes et des pierres sculptées[3]. Le 7 juin suivant les coupables étaient cités à comparaître devant le subdélégué du conservateur des priviléges de la collégiale[4]. Les chanoines ayant fait faire de nouvelles portes, elles furent enlevées par les religieuses et leurs suppôts dans une seconde invasion qui suivit de près la première ; les dommages encourus par la collégiale furent estimés 100 marcs d'argent, soit 35,235 francs de notre monnaie[5].

Ces deux invasions criminelles motivèrent la bulle *Per execrabilem insolentiam*, le 1er octobre 1266[6].

Aux dommages dont nous venons de parler, il faut joindre les ravages d'un incendie qui faillit réduire en cendres les nouvelles constructions de Saint-Urbain au printemps de 1266. Cet incendie nous est révélé par un compte qui embrasse, selon nous, les exercices de 1263-1266[7], et il se rapporte à deux périodes de temps ainsi désignées : dépenses avant l'incendie de l'église (*Ante combustionem*) et dépenses après l'incendie de

1. *Chartes de Saint-Urbain*, p. 263, 264 et 265.

2. *Lapidem marmoreum altaris*. Ces termes dans le style liturgique désignent l'autel portatif, c'est-à-dire la pierre d'autel qui était de marbre. La construction de l'église de Saint-Urbain, si parfaitement entendue et d'une architecture gothique si pure, ne comportait pas un maître-autel tout en marbre.

3. Voir à cette date nos *Chartes de Notre-Dame-aux-Nonnains*.

4. *Chartes de Saint-Urbain*, p. 269.

5. *Chartes de Saint-Urbain*, p. 304. — Le marc d'argent sous le règne de saint Louis vaut 58 sous : 100 marcs = 290 livres et 290 l. × 20 fr. 25 × 6 = 35,235 fr.

6. Voir à cette date nos *Chartes de Notre-Dame aux Nonnains*.

7. *Chartes de Saint-Urbain*, p. 264-268.

l'église *(Post combustionem)*. Ce compte, fort curieux, ne porte pas de date ; mais 1° les dépenses qu'il énumère se rapportent aux exercices de 1263-1266, comme le prouvent les chartes qui précèdent et suivent ce compte, en lui servant pour ainsi dire de pièces justificatives ; 2° d'après ce compte même, quand l'incendie eut lieu, les combles venaient d'être posés et les stalles mises dans le chœur, or ces travaux d'achèvement concordent avec l'érection du maître-autel qui devait être consacré le 25 mai 1266, et qui fut renversé quelques jours auparavant par les religieuses de Notre-Dame-aux-Nonnains ; 3° cet incendie eut lieu au printemps, car parmi les premières dépenses portées au compte dans le chapitre intitulé *Après l'incendie* figurent les frais pour le fauchage des céréales de la collégiale.

Nous ne saurions évaluer les dommages résultant de l'incendie de 1266, les murs furent endommagés, les combles et le clocher dévorés, le mobilier fut détruit. C'est seulement de nos jours que tous les dégâts causés aux constructions de Saint-Urbain ont été compris : quand au mois d'octobre 1876 les ouvriers commencèrent les travaux pour la réparation de l'antique col- légiale, les architectes constatèrent avec étonnement, que les pierres, dans le chœur et les transepts, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, jusqu'aux murs-bahuts, étaient profondément calcinées. Mais en 1266, après l'incendie, l'architecte de Saint-Urbain crut que son œuvre avait encore assez de solidité pour passer aux âges futurs et en provoquer l'admiration si justement méritée.

On se met donc aussitôt à l'œuvre pour réparer les désastres de l'incendie et pour achever les constructions commencées. Les chanoines cherchent à battre monnaie pour augmenter le *residuum pecunie* du compte de 1263-1266 ; ils engagent à cet effet des vases sacrés et vendent même un ciboire et deux potets d'argent[1]... C'est alors, pensons-nous, que le cardinal Ancher donna à la fabrique de Saint-Urbain la somme de 500 livres tournois[2], au pouvoir de 60,750 francs de notre monnaie. Enfin le 9 janvier 1267 le pape Clément IV sollicite la charité des fidèles pour l'achèvement de la collégiale « ut opus hujusmodi valeat consummari[3]. »

A quelle époque l'église Saint-Urbain telle qu'elle est fut-

1. *Chartes de Saint-Urbain*, p. 268.
2. *Ibid.*, p. 269.
3. *Ibid.*, p. 274.

elle terminée? Viollet-le-Duc pense que l'église actuelle de Saint-Urbain appartient entièrement au XIIIe siècle, et nous avons déjà dit qu'il accepte même comme un fait historique la tradition erronée qui attribue la construction totale de cet édifice aux deux dernières années du pontificat d'Urbain IV. Toutefois le savant archéologue a hésité quelque peu avant d'affirmer son opinion :

« Si la date de la fondation de l'église Saint-Urbain, dit-il, et celle de l'interruption des travaux n'était pas un fait historique d'une authenticité incontestable, on serait tenté de supposer que cet édifice fut construit vers le commencement du XIVe siècle. Nous-même, devant des preuves aussi peu discutables, nous avons hésité longtemps avant de croire que le XIIIe siècle avait vu commencer et achever ce qui existe de ce monument; ayant pour habitude de nous fier tout d'abord aux signes archéologiques, nous ne pouvions donner à la construction de Saint-Urbain une date antérieur au XIVe siècle; mais une étude approfondie de la construction nous a fait voir que la tradition historique était d'accord avec le fait. On ne construisait plus ainsi au XIVe siècle[1]. »

Cependant on travailla encore à l'église de Saint-Urbain au XIVe siècle. Le 22 avril 1351, Jean V d'Auxois, évêque de Troyes, fit publier par tout le diocèse des indulgences papales pour l'achèvement de l'église collégiale[2]; enfin c'est seulement en 1389 que cette église, telle qu'elle est, fut consacrée par Pierre d'Arcis-sur-Aube, évêque de Troyes[3].

Aujourd'hui les travaux de restauration de l'église Saint-Urbain se poursuivent avec la plus grande intelligence de l'idée primitive, sous l'habile direction de MM. Selmersheim et Brouard, architectes; déjà le chœur, renaissant pour ainsi dire de ses cendres et débarrassé des rides profondes que lui avaient creusées six cents ans d'existence, s'élance radieux, provoquant les regards et ravissant l'admiration de tous ceux qui ont le sentiment du beau en architecture.

CH. LALORE.

1. *Diction.*, t. IV, p. 181.
2. *Chartes de Saint-Urbain*, p. 319.
3. *Ibid.*, p. 330.

NOTICE SUR LA GLOIRE-DIEU

Entre Plaines et Courteron, à l'entrée d'une vaste forêt, dans une vallée fertile, resserrée entre deux chaînes de montagnes, s'élève une ferme appelée la *Gloire-Dieu*. A droite, la Seine baigne ses murs, et un pont jeté sur le fleuve lui donne accès sur la route qui conduit de *Bar à Châtillon*. Cette ferme était autrefois un monastère. Là vivaient, saintement, sous la conduite d'un prieur, dans une demeure qu'ils avaient bâtie de leurs propres mains, quelques disciples de cet homme pieux et charitable qui avait nom *Jean de Matha*. Non contents de prier, d'aider les prêtres voisins dans l'exercice de leur ministère, les *Trinitaires*, car c'est ainsi qu'ils se nommaient, se mirent à défricher le sol encore à demi-inculte, et les produits qu'ils en tirèrent, joints aux offrandes qu'on leur faisait de toutes parts et aux dîmes qu'ils percevaient sur les communes de Gyé, Neuville et Courteron, leur servirent à racheter les captifs, à soulager les malades, à adoucir le sort des pauvres et des malheureux, à fonder une autre maison de leur Ordre, à *Neuville-sur-Seine*, et enfin à construire la belle église de Courteron qu'ils dédièrent à la *T. S. Trinité*, sous le vocable de *S. Lambert*[1], particulièrement affectionné de ces religieux. C'est ainsi qu'ils travaillaient à la *gloire de Dieu*, au salut du corps et de l'âme des peuples qui leur donnaient en retour leur estime et leur affection. La petite paroisse de Courteron eut le bonheur de voir ces humbles *Mathurins*, avec leur manteau blanc et leur croix rouge et bleue suspendue à la poitrine. Ils y ont prêché, baptisé, enterré, en un mot, rempli toutes les fonctions de la charge pastorale, sous la dépendance des curés de Gyé, dont ils étaient les vicaires ou succursalistes. Le souvenir s'en est conservé ; la mémoire du F. *Blampignon*, comme celle du F. *Champion*, aux Riceys, est encore en bénédiction dans ce pays, et s'il est resté, jusque dans ces derniers temps, comme un oasis au milieu du désert, comme une île luxuriante de foi au milieu du torrent d'impiété qui a envahi nos contrées jadis si profondément chrétiennes, c'est aux Trinitaires, après Dieu, qu'il convient d'attribuer ce résultat. Mais le souffle de 93 a

1. La *Ste Trinité* et *S. Lambert* sont encore les deux fêtes patronales de l'église de Courteron.

passé par là. Les Frères, entendant l'orage qui grondait menaçant et terrible, se dispersèrent épouvantés, et leur couvent devint la proie des loups. Un Voltairien, bien connu de la contrée, et dont la figure sinistre apparait à toutes les époques de trouble, au prix de quelques deniers seulement, recueillit tout l'héritage des moines. Il le revendit plus tard, au poids de l'or. Depuis, il passa en d'autres mains, et l'on s'est constamment appliqué à détruire les vieilles constructions des religieux, de telle sorte qu'aujourd'hui il ne reste presque plus rien de ces glorieux vestiges du passé[1]. Le nom de *Gloire-Dieu*, que n'effacera jamais la fureur révolutionnaire et quelques pièces tirées de la poussière des archives apprendront seuls désormais aux générations futures qu'il y eut des moines en cet endroit. C'est pourquoi il importe de réunir tous les documents épars, à l'aide desquels, dans la suite, on pourra peut-être composer une *Chronique* exacte et complète du monastère de la *Gloire-Dieu*.

Dans ce but, nous allons reproduire cinq actes que nous avons trouvés dans un vieux *Cartulaire de la Bibliothèque de Châtillon*, et qu'on nous assure avoir été fidèlement copiés sur le texte original lui-même. Les deux premiers concernent les droits des Frères au sujet des dîmes, oblations et sépultures ; les deux autres sont relatifs à des dons faits à l'abbaye de Notre-Dame de Châtillon[2], en présence du ministre de la Gloire-Dieu qui les approuve et y appose sa signature. A ces actes, nous joindrons la liste des Religieux qui ont habité le monastère depuis 1628 jusqu'aux approches de la Révolution ; il y aura certainement quelques lacunes dans cette nomenclature, mais notre conscience nous rend le témoignage que nous avons relevé avec le plus grand soin tous les noms qui se trouvent dans les anciens registres paroissiaux de Gyé et de Courteron.

PREMIER ACTE

Le premier acte touchant les frères de la *Gloire-Dieu* est de 1234. C'est l'époque de la naissance du monastère, puisque *S. Jean de Matha* ne fonda son ordre qu'en 1198. Il s'agit dans cette pièce écrite en latin, et que nous traduisons en français, d'un accord intervenu entre les frères de la *Gloire-Dieu*,

1. On voit encore les ruines de leur petite chapelle et d'une tour qui dominait le monastère.

2. Aujourd'hui l'Hôpital.

le *curé de Gyé* et l'abbé de Châtillon. Pour bien déterminer les droits de chacun sur les dîmes, oblations ou sépultures ; pour éviter tout conteste à ce sujet, on fit une transaction rédigée par le prieur de la Gloire-Dieu, et ainsi conçue :

« Moi frère Nicolas, Grand Ministre de l'Ordre de la Sainte-Trinité et des Captifs, tout indigne que je suis, et les autres ministres et frères réunis en Chapitre général à Cerfroid[1], faisons connaître à tous que sur les instances du Ministre et des frères de la Maison de Dieu de Neuville, nous avons donné et concédé à nos maîtres et amis, l'abbé et les Frères du couvent de Ste-Marie de Châtillon et au curé de Gyé-sur-Seine deux muids de vin à percevoir annuellement, à l'époque des vendanges, sur notre dîme de Gyé. De plus, nous avons reconnu et concédé aux mêmes le droit de percevoir toutes les offrandes des paroissiens de Gyé, Neuville et Courteron, qui seront présentées aux messes dites, soit pour les vivants, soit pour les morts. Et si quelqu'un des susdits villages choisit sa sépulture dans le cimetière de notre Maison de Neuville, nous ne pourrons le recevoir qu'avec l'assentiment du Curé du lieu. Et sera tenu le Ministre de ladite Maison, quel qu'il soit, de prêter serment qu'il exécutera toutes ces choses. Et pour que cette transaction ait toute sa force, nous avons fait apposer au bas de la présente lettre le sceau de notre Chapitre général. Fait l'an de grâce M.CC.XXXIV[2].

DEUXIÈME ACTE

Il est de l'an 1291 et relate en ces termes un différend sur

1. Cerfroid, au diocèse de Meaux.

2. Ego frater Nicholaus Major Minister Ordinis S. Trinitatis et Captivorum licet indignus cæterique ministri et fratres in generali Capitulo apud Cervum frigidum congregati, notum facimus universis quod ad instantiam Ministri et fratrum domus Dei de Novavilla dedimus et concessimus dominis et amicis nostris Religiosis viris Abbati et Conventui S. Mariæ Castellionis et presbytero de Gyeio super Sequanam duos modios vini in decima nostra de Gyeio annuatim in tempore vindemiarum percipiendos. Recognovimus et concessimus eisdem quod ipsi percipiant omnes oblationes Parrochianorum de Gyeio et Novavilla et Curterione quandocumque contigerit eas offerri dum missa celebrabitur sive pro vivis sive pro defunctis Sivero aliquis de parrochianis dictarum villarum sibi in Cimeterio dictæ Domus nostræ de Novavilla sepulturam elegerit, nullum recipere possumus sine presbyteri illius loci assensu. Ad prædicta autem adimplenda tenetur juramento interposito Minister dictæ Domus quicumque fuerit. Quod ut ratum habeatur, sigilli nostri generalis Capituli munimine præsentes litteras fecimus roborari. Actum anno gratiæ M°.CC°XXX°. quarto.

venu entre les frères de la Gloire-Dieu, le curé de Gyé et l'abbé de Châtillon :

« A tous ceux qui les présentes verront, le frère Nicolas, humble Ministre et les frères de la Maison de la Gloire-Dieu de l'Ordre de la Sainte-Trinité et des Captifs, au diocèse de Langres, salut dans le Seigneur. Sachez qu'un différend s'est élevé entre l'Abbé, le Couvent de l'Eglise de la B. Marie de Châtillon et le curé de Gyé, d'une part, et les Ministres et frères de la Gloire-Dieu d'autre part, touchant le droit d'inhumer dans notre Maison ou Cimetière les corps des paroissiens des Eglises de Gyé, Courteron et Neuville, où l'Abbé et le Couvent ont droit de patronage, et aussi touchant les offrandes qui se font dans notre maison ou Cimetière, quand les paroissiens des dites Eglises y sont enterrés. Mais enfin il y eut entre nous Ministre et frères d'une part, et l'abbé de Châtillon et les frères et le curé de Gyé d'autre part, un concordat, une transaction, un pacte conclu de cette façon, à savoir : que Nous Ministre et frères, nous ne pourrions enterrer aucun des paroissiens des dits villages dans notre Maison ou Cimetière, à moins qu'il n'ait choisi là spécialement sa sépulture, et encore faudra-t-il que le corps ait été présenté à l'Eglise paroissiale, que la Messe y ait été célébrée, et qu'on ait obtenu au préalable pour la levée du corps le consentement de l'Abbé, du Couvent et du Curé [1]. En outre, il fut convenu que le jour où les corps des paroissiens des dits villages seraient livrés à la sépulture ecclésiastique, toutes les oblations qui se feraient dans nos Eglises entre les mains du Prêtre, dans la célébration des Messes, appartiendraient à l'Abbé, au Couvent et au curé de Gyé. En foi de quoi, nous Ministre, pour nous et pour nos frères, avons apposé notre sceau à la présente lettre. Nous avons aussi demandé le sceau de notre Vénérable Maître *Lambert*, Archidiacre du Laçois, au diocèse de Langres, et il l'a apposé comme il suit : Nous, Archidiacre, à la prière du Ministre et des frères, avons apposé notre sceau à la présente lettre, en même temps que le sceau dudit Ministre. Fait le Jeudi après les Octaves des Apôtres Pierre et Paul, l'an du Seigneur, 1291 [2]. »

1. Manifesté par eux ou par un délégué.

2. « Universis præsentes litteras inspecturis frater Nicholaus minister humilis et fratres Domus Gloriæ Dei Lingonensis diœcesis Ordinis S. Trinitatis et Captivorum salutem in Domino. Noveritis quod cum discordia verteretur inter Religiosos Viros Abbatem et Conventum Ecclesiæ B. Mariæ de

TROISIÈME ACTE (1240)

Odon, chevalier de Gyé, donne à l'abbé de Châtillon 9 deniers de cens annuel qu'il prélevait sur une terre située près de la *Gloire-Dieu.*

« A tous ceux qui la présente page verront, le sieur *Caparum* salut : Sachez que le sieur Odon, chevalier de Gyé, comparaissant par devant nous, a laissé à l'Abbé et au Couvent de Châtillon neuf deniers de cens annuel qu'il avait sur une terre située près de la Maison de l'Ordre de la Sainte-Trinité et des Captifs, *appelée la Gloire-Dieu.* Le Ministre avait ordonné au dit chevalier de prélever ces deniers tous les ans sur une vigne qu'il possédait près du pont de ladite Maison. En foi de quoi, sur la demande dudit Ministre et dudit Chevalier, j'ai apposé mon sceau au bas de la présente lettre. Donné à Gyé, le dimanche avant la fête du B. Apôtre Matthieu, l'an du Seigneur MCCXL.[1] »

Castellione super Sequanam ac Curatum de Gyeio super Sequanam ex una parte, et nos Ministrum et fratres ex altera, super jure funerandi corpora in Domo seu Cimeteriis Parrochianorum Ecclesiarum de Gieio, de Curterione et de Novavilla in quibus dicti Abbas et Conventus jus obtinent Patronatus, et super oblationibus quæ fiunt in Domo seu Cimeteriis nostris quando dicti Parrochiani in Cimeteriis nostris sepeliuntur. Tandem inter nos Ministrum et fratres ex parte una et Abbatem Conventum et Curatum prædictos super hiis concordatum transactum et pacificatum extitit in hunc modum videlicet quod nos Minister et fratres aliquem de parrochianis dictarum villarum non possumus sepelire in Domibus et Cimeteriis nostris nisi specialiter ibidem elegerit sepulturam et quousque in Ecclesia Parochiali corpus fuerit præsentatum et ibidem Missa celebrata, nisi de ipsorum Abbatis, Conventus et Curati vel eorum mandati processerit voluntate ; et quod illa die quo corpus vel corpora parrochianorum dictarum villarum tradentur Ecclesiasticæ sepulturæ omnes oblationes quæ fient in Ecclesiis nostris ad manum sacerdotis in celebratione Missarum, erunt Abbatis, Conventus et Curati prædictorum. In cujus rei testimonium nos prædictus Minister pro nobis et dictis fratribus nostris sigillum nostrum præsentibus litteris duximus apponendum. Et sigillum V. viri Magistri Lamberti Archidiaconi Laticensis in Ecclesia Lingonensi rogavimus nomine quo supra apponi. Et nos prædictus Archidiaconus sigillum nostrum una cum sigillo prædicti Ministri ad supplicationem dictorum Ministri et fratrum præsentibus litteris duximus apponendum. Actum die Jovis post Octavas Apost. Petri et Pauli. Anno D.M°.CC°. nonagesimo primo. »

1. « Universis præsentem paginem inspecturis, Dominus Caparum salutem. Noveritis quod Dominus Odo Miles de Gieio in nostra præsentia constitutus quitavit Abbati et Conventui Castellionis novem denarios censuales annuatim persolvendos quos habebat super quamdam terram sitam prope Domum Ordinis S. Trinitatis quæ dicitur Gloria Dei, quos denarios Minister ejusdem Domus assignavit prædicto Militi annuatim persolvendos super

QUATRIÈME ACTE (1260)

Le frère Nicolas, Ministre de la Gloire-Dieu, appose sa signature au bas d'une donation faite par Isabelle de Neuville et son fils Guillaume, en faveur de l'abbé de Châtillon.

« Nous, Maître Jean de Tavelles, Archidiacre du Laçois, et Nous frère Nicolas, Ministre de la Gloire-Dieu, de l'Ordre de la Sainte-Trinité et des Captifs, faisons savoir à tous présents et futurs, qu'en notre présence, et comparaissant pour ce spécialement, Isabelle de Neuville, veuve de Thomas dit Rosti et Guillaume le Clerc, son fils, ont reconnu qu'ils avaient vendu spontanément et abandonné pour toujours à l'Abbé et au Couvent de la B. Marie de Châtillon-sur-Seine et à leurs successeurs, toute la part qu'ils avaient, ou pouvaient, ou devaient avoir dans les moulins dudit Neuville pour 18 livres de forts Provins, de laquelle somme les dits Isabelle et Guillaume se tinrent devant nous pour payés entièrement, et promirent avec serment de se porter garants envers et contre tous de ladite vendition à la dite Eglise, et même de ne jamais revenir dans la suite sur cette vendition directement ou indirectement. En foi de quoi, à la demande des dits Isabelle et Guillaume, nous avons apposé notre sceau à la présente lettre. Fait l'an du Seigneur 1260, au mois de février [1]. »

vineam suam sitam juxta Pontum prædictæ Domus. In cujus rei testimonium præsentes litteras ad petitionem dicti Ministri et dicti Militis sigilli mei munimine roboravi. Datum apud Gyeium die Dominica ante festum B. Matthæi Apost. Anno Dom. M°.CC°.XL°. »

1. « Nos Magister Johannes de Tavellis Arch. Laticensis Nosque frater Nicholaus Minister Domus quæ dicitur Gloria Dei Ordinis S. Trinitatis et Captivorum, Notum facimus univers. præs. et fut, quod in præsentia nostra propter hoc specialiter constituti Isabella de Novavilla Relicta Thomæ dicti Rosti et Guillelmus Clericus ejus filius recognoverunt spontanei se vendidisse et in perpetuum quitavisse Abbati et Conventui B. M. de Castellione super Sequanam et successoribus eorumdem totam partem quam habebant vel habere poterant vel debebant in Molendinis de jam dicta Novavilla pro decem et octo libris Provinensium fortium, de cujus summa pecuniæ prædicti Hysabella et Guillelmus se tenuerunt coram nobis pro pagatis ad plenum, et promiserunt suo præstito juramento de dicta venditione dictæ Ecclesiæ contra omnes gentes portare garantiam, et etiam quod contra dictam venditionem nec per senec per alium venient in futurum. In cujus rei testimonium ad petitionem supradictorum Hysabellis et Guillelmi sigilla nostra præsentibus litteris duximus apponenda. Actum anno D. M°.CC°.LX° mense februario. »

CINQUIÈME ACTE (1296)[1]

Au nom du Seigneur. Ainsi-soit-il. L'an de son Incarnation 1296, au mois d'avril[2].

Moi, Jean de Gié, damoiseau, fils de défunt André de Brocia, chevalier, fais savoir à tous présents et futurs que moi et ma très-chère sœur Marguerite, ayant choisi notre sépulture dans le cimetière des religieux ministre et frères de la maison de la Gloire-Dieu située au finage de Courteron, et mes pères et aïeux ayant fondé ladite maison, je donne quitte, cède, concède et abandonne aux dits religieux, le fond, les appartenances et tous les appendices de *ma rive ou fleuve*, qui prend d'un côté à la rive ou fleuve de Mgr l'évêque de Langres, au dessus de la dite maison de la Gloire-Dieu, et s'étend de l'autre côté jusqu'à la rive ou fleuve de Mgr le duc de Bourgogne et de noble femme la dame de Coulans. Fait en présence de Guidon, notaire de Châtillon, Guillaume de Mussy, Théobald de Gevrolles, etc.

LISTE DES RELIGIEUX DE LA GLOIRE-DIEU
DE 1628 A LA RÉVOLUTION

1628 f. Jean Angenoust, ministre.
1637 f. Claude Thiéblemont.
1640 f. Louis Lambert.
1645 f. François.
1649 f. Moreau.
1662 f. C. Saulmot.
1662 f. A. Cheneveul.
1684 f. Jean Rousseau.
1686 f. Bernard Maiguien.
1687 f. Maillard, prieur.
1688 f. Basile Lardouin.
1691 f. E. Brissart.
1692 f. Alipe Augustin.
1692 f. Jean Blampignon, Ministre.
1701 f. Agnus Caumont.
1705 f. Jean Remy.
1707 f. Auger.
1721 f. Jean Mauriceau.
1721 f. Mestrault.
1629 f. Louis Bourgeois.
1741 f. Fontaine, prieur.
1746 f. Lambert.
1747 f. Marmiton.
1766 f. Emmanuel.
1772 f. Henrion, prieur.
1774 f. Joseph Regnault, prieur.

1. In Nom. Dom. Amen. Anno Incarn. ejusdem 1296, mense aprili. Ego Johannes de Gieio, filius defuncti Andreæ de Brocia militis, domicellus notum facio universis præs. et fut. quod pro eo scilicet quod ego et carissima consors mea Margarita elegimus sepulturam nostram in cæmeterio Religiosorum ministri et fratrum Domus Gloriæ Dei sitæ in finagio de Corteron, et pro eo scilicet quod progenitores et antecessores mei dictam domum fundaverunt, do quito cedo concedo et delibero dictis Religiosis ripariam meam seu flumen meum, fundum altum, pertinencias, appenditias universas dictæ ripariæ meæ, prout se ingerit à riparia seu flumine Dom. Ling. Episcopi quæ est de super Domum Gloriæ Dei prædictæ et se ingerit ex alia parte usque ad ripariam seu flumen Dom. ducis Burgundiæ et nobilis mulieris Dominæ de Coulans. — Actum in presentia Guidonis notarii Castellionis, Guillelmi de Muxeio, Theobaldi de Gevrolis, etc.

2. Vignier, tom. III, p. 513.

LES SEIGNEVRIE ET FÉAVLTEZ

DE

BOVRBONNE

ENSEMBLE LES DÉDUICTZ ET DESNOMBREMENS D'ICELLES

Etude historique sur les documents existant aux archives
612-1780

Jean II de Choiseul qui avait succédé à son père mort en 1308 [1], fit, de concert avec Regnard de Bourbonne son frère, de grandes libéralités à l'église de Morimond; puis en 1311, nous le voyons, dans l'acte suivant, avec Alix de Grancey sa femme, ajouter encore aux donations précédemment faites à l'hospice Saint-Antoine.

« Je Jehan, sire de Choiseul et je Alixes de Grancey dame « dudit lieu faisons assauoir à tous que comme messire de « Choiseul père de moy Jean dessudit qui fut et ie eussions « assis au frères de l'hospital Saint-Antoine de Bourbonne « terre pour vingt livrées de terre lesquelles ma dame ma mère « avoit donnez aus dits freres en son testament et ie et Mes- « sire Regnard d'Aigremont mes freres et Messire Regnard de « Bourbonne mes frères ayant trouvé par prudhommes dignes « de foy que l'assise de ladite terre ne vaut que quatorze « livres de terres et nous trois soyons et sommes tenus de « asseoir ausdits frères six livres de terre pour accomplir et « parfaire les dites vingt livres et il m'en affiert asseoir esdicts « frères quarante soudées [2] pour raison de mon tiers. Ie Jehan « et Alixes dessusdits avons assis et asseons ausdits frères et « à lours successeurs pour vingt soudées de terre tout ce que « nous avons ou debvons et pouuons auoir au moulin de

* Voir page 302, tome VIII, 4e année, de la *Revue de Champagne*.

1. Jean Ier de Choiseul fut enterré dans l'église de Morimond, à l'entrée du chapitre.

2. Ainsi que nous avons dit, les subdivisions des mesures agraires étaient analogues à celles de la monnaie du temps — la Quadrantata ou Quadranta était le 1/4 de l'Acre, l'Obolata la moitié, la Solida ou Souldée valait 12 Acres et 20 Souldées formaient la Librata ou Livrée de terre, équivalant par suite à 240 Acres.

« Bourbonne qui est dict le moulin de la Châtre, c'est assavoir « en bled en pourchets et en censes en la maison de fonds, en « l'assise et appertenances dudit moulin et en devestons nous « et nos oirs et les dits frères et lours successeurs en reuestons « à tousiours comme de leur propre heritage et leurs en por- « terons bonne et loyal garantie contre toutes gens, comme « suzerains de la choses dessus dite et comme ce que nous « tenons de aluel. Après Jehan et Alixes dessus dits voulons « et octroions que les dits frères aient et preignent chacun an « en notre pré de Bourbonne, en pré qu'on dict *à Grandpré*, une « charrettée de foing tant comme trois chevaux pourront mener « dès le dict pré iusque chez leur, à une fois chacun an ius- « ques après le decedz de notre aimee borgeoise Hannotte « qui feust femme Jurget, et après son decedz de la dite Han- « notte, nous promettons asseoir esdicts frères pour la dite « charretée de foing vingt souldées de terre au raport de « prudhomes en l'héritage du dit Jurget que la dite Hannotte « tient. Lesquelles vingt souldées de terre demorront et seront « esdits frères et à leurs successeurs à tousiours avec ce « que nous leur auons délivré au même lieu dessus dit et les « dites vingt souldées de terre assises après le decedz de la « dite Hannotte la dite charrettée de foing rentrera à nous « ou à nos hoirs. Et pour ce que ce soit chouse ferme et « estable nous Jehan et Alixes dessus dits avons mis nos scelz « en ces présentes lettres faites et données l'an de grâce mil « trois cent et unze au mois d'aoust [1].

Il paraît que ce moulin de la Châtre, avait une certaine importance car ainsi qu'il résulte d'un titre du 3 février 1311, par lequel Regnier ou Regnard de Choiseul sire de Bourbonne autorise la vente d'une partie du moulin de la Châtre, consentie a l'hôpital Saint-Antoine par deux de ses sujets, il était partable entre plusieurs seigneurs ou particuliers.

« Je Regnars de Choiseul sire de Bourbonne chevalier fait « assavoir à tous ceux qui verront et orront ces présentes « lettres : que par devant moy pour cette chose vindrent per- « sonnellement Iean fils de Valin qui fut et Oudotte sa femme « mes homes de Bourbonne et recogneurent de leur bonne « volontés sans nulz contraignemens que il, pour leurs grande « necessités et pour leur grand proffict, ait vendu en héritaige

1. Ordre de Malte et de Saint-Antoine, hôpital de Bourbonne, archives du Doubs, copié de notre collection.

« à frère Demenge procureur de l'hôpital Saint-Antoine de « Bourbonne et au commandeur et es frères du dit hôpital et « à leurs successeurs à tousiours, une leur partie qu'ils avoient « en un moulin de Bourbonne que lon dict le moulin de *la « Châtre* ce qu'il y avoient, pouvoint ne devoint auoir, c'est « assavoir le quarantiesme du dict moulin de bled et d'argent « et trois mailles de cense qu'ilz avoient au dit moulin chacun « an et quant que pouvoint ne devoint auoir en la maison du « dit moulin, en fons, en siége, en l'assise, en l'aigne [1] et en « toutes aultres chouses qu'ilz y povoint avoir ne doient pour « raison de leur dite partie du dict moulin. Et est faicte ceste « vendue pour le prix de sept livres et diz solz de bons tour- « nois petit fors monnoye laquelle somme d'argent les dits « vendeurs ont eue et receue du dict frère Demenge procureur « et des dits frères dessus dits en bonne monnoye loïallement « nombrée, laquelle est tornée et rentrée en leur proffict et s'en « sont tenus pour bien payés et en sont deuesti pour eux et « pour leurs hoirs de leur dicte partie du moulin dessus dit et « en la dite cense et des autres debtes et en ont revestu le dit « procureur, le commandeur et les frères du dit hospital pour « lour et pour leurs successeurs et en vraye proufession et « possession les en ait mis pour (tousiours mais) et renoncent « et ait renoncé à toutes exceptions de fraulde et de barat, de « monnoye non nombrée, d'estre deceu de plus de la moictié « et an droit qu'il dit que generale renonciation non vault et à « toutes autres choses qu'à leur ou leurs hoirs pourroyent « ayder et esdicts frères et à leurs successeurs à nuire en « iugement.

« Et ont promins par leurs sermens donnés sur sainctes « evangiles que contre cette vendue ne yront ne vinront ne « feront venir par leur ne par leurs hoirs ne par aultre en « requoy ne en apertains emporteront léaul garantie à (tousiours « mais) esdits frères et à leurs successeurs. Et quant à ce tenir « et garder fermement, les dits vendeurs en ont obligées leurs « et leurs hoirs, leurs biens et les biens de leurs héritiers. « meubles et non meubles, présents et advenir, ou qui fussent « et puissent estre trouvés en la iuridiction de ma court « Regnars dessus dit, ou de la court de mes hoirs qui seront « seigneurs du chastel de Bourbonne et veullent que à ce faire « et tenir estre contraincts par la prise de leurs corps et des

[1] Le droit sur la laine des agneaux.

« corps de leurs hoirs, de leurs biens et des biens de leurs « hoirs, pour garantir ceste vendue es frères dessus dicts et à « leurs successeurs ils ont requis que les vendeurs à moy « Regnars dessus dit leur seigneur que je la dite vendue veulx « estre et octroïé et misse mon scel en ces présentes lettres en « tesmoignage de vérité, et Je Regnars dessusdit ay voulu et « octroie, veul et octroye ceste dite vendue et ay donné et « donne pouvoir et authorité esdits vendeurs de faire cette « vendue et octroye que les dits frères et leurs successeurs « aient et possèdent paisiblement comme leur propre hêritage « la dite partie du dit moulin et les debtes si comme il est cy « dessus divisé et la dite vendue à amortir esdits frères et « leurs successeurs.

« En tesmoignage de la quelle chouse Je Regnars dessus « dict, à la requeste des dits vendeurs Jehan et Oudotte sa « femme, i'ay scellées ces présentes lettres de mon scel en « tesmoignage de vérité qui furent faictes l'an de grâce mil « trois cent et unze le tiers jour de febvrier.

(*A suivre*). A. LACORDAIRE.

LES ÉCOLES ET L'UNIVERSITE DE REIMS

VI. Collège de l'Université, dit des Bons-Enfants. Ce collège était composé d'un principal, de huit professeurs, de trois sous-principaux maîtres de quartiers, de quinze boursiers et de deux chapelains de S. Patrice, tous sous la surveillance d'un grand-maître, qui avait son logement dans le collège, et qui était à la nomination de Monseigneur l'archevêque, ainsi que le principal. Ce dernier nommait lui-même les divers maîtres.

Les professeurs étaient nourris et logés dans le collège et recevaient en outre des honoraires convenables.

Au commencement, leur traitement était modique ; mais les étrennes du jour de l'an, les présents des fêtes et ceux des thèses que les maîtres faisaient soutenir à leurs élèves, vers la fin de l'année, l'augmentaient d'une manière considérable. Les archevêques de Reims, voulant rendre l'instruction complètement gratuite, supprimèrent ces droits onéreux pour les parents, et assignèrent en compensation 800 livres aux professeurs de philosophie et de rhétorique, et 500 livres à chacun des autres. Le professeur de rhétorique jouissait en outre d'un revenu de 100 livres, pour un discours académique qu'il était tenu de prononcer tous les ans dans la salle des Actes du collège devant toutes les facultés assemblées. Le sujet de ce discours était indéterminé et à son choix. Le principal et les professeurs jouissaient aussi, comme à Paris, du droit de *septemnium*[1].

La pension que l'on donnait au principal pour la nourriture des professeurs était de 2,400 livres, provenant d'une fondation de M. le Besgue ; mais en 1773 elle fut augmentée par Monseigneur l'archevêque à cause de la cherté des vivres et portée à mille écus.

Les bourses fondées au collège étaient : 1° Quatre bourses affectées aux jeunes étudiants qui faisaient le service de S. Patrice, et que pour cette raison on appelait boursiers patriciens. Le revenu de chacune était de 40 livres, perçues par le

* Voir page 124, t. VIII, 4e année, de *la Revue de Champagne*.

1. Voir aux pièces justificatives D le tarif des droits.

principal, à charge de donner aux boursiers le logement et la nourriture, à l'exception du pain, qui leur était donné en aumône par les directeurs du Séminaire. Le chapitre de Reims présentait à ces quatre bourses. Les enfants de chœur de la cathédrale avaient, pour les obtenir, la préférence sur ceux de S. Symphorien, et ces derniers passaient avant ceux de Ste Balsamie.

2° Une bourse fondée par M. Triplot, pour un enfant originaire de Sery ou des villages voisins. Le droit de présentation appartenait au curé, conjointement avec le maire et le conseil municipal de Sery ; elle était à la collation de Monseigneur l'archevêque et rapportait 40 livres.

3° Une bourse fondée par M. Bonvent ; le titulaire devait être, ou parent du fondateur ou originaire de Crépy-en-Valois ou des environs. La nomination à cette bourse, dont le revenu était de 80 livres, appartenait alternativement aux membres du chapitre de Crépy et à ceux de S. Symphorien, elle était à la collation de Monseigneur l'archevêque.

4° Une bourse fondée par M. Boucher pour un sujet du village de Jonchery-sur-Suippe ou de Somme-Suippe. Cette bourse, dont le revenu était de 60 livres, 10 sols, était à la collation de Monseigneur, et à la présentation du curé conjointement avec les principaux du village.

5° Une bourse de 80 livres de revenu, fondée par M. Egan, ancien professeur de philosophie du collège, en faveur d'un Irlandais. Elle était à la présentation du grand-archidiacre et du grand-maître du collège ; et à défaut d'irlandais, on la conférait à un sujet du diocèse.

6° Une bourse fondée par M. Charlier, pour un de ses parents ou pour une personne originaire de Sommepy. Cette bourse, dont le revenu n'était que de 18 livres, était à la collation de Monseigneur l'archevêque, sans présentation préalable.

7° Deux bourses fondées par M. de la Marche, d'une valeur de 50 écus chacune. Le plus proche parent du fondateur devait présenter des personnes parentes ou alliées de M. de la Marche ; et à leur défaut, des sujets originaires de Jametz ou de Juvigny-en-Clermontois ; toutes les deux étaient à la collation de Monseigneur l'archevêque.

8° Quatre bourses de création récente, établies par lettres-patentes sur les biens des jésuites, lors de leur réunion à l'Université. Deux de ces bourses de la valeur de 400 livres chacune, étaient à la nomination du roi pour des gentilshom-

mes de la province de Champagne ; les deux autres de 300 livres, à celle de M. le marquis de Puizieux, successeur des Brûlard, fondateurs de la maison des jésuites ; on les affectait à des sujets du marquizat de Puizieux et Sillery.

9° M. Frémin, ancien pénitencier de la cathédrale, pour exciter l'émulation parmi les écoliers du collège, avait fondé des prix annuels. Il avait laissé pour cela une ferme et une maison, situées à Reims, près de la porte aux Fétons et vis-à-vis de la rue de la Poissonnerie, le tout d'un revenu triennal de 1,400 livres. Ce revenu était distribué de manière à donner pendant deux ans pour 400 livres de prix chaque année et pour 600 la troisième année.

Les deux chapelains du collège avaient la charge de dire la messe tous les jours aux écoliers, de les confesser, de leur faire des instructions tous les dimanches, de chanter les vêpres, de veiller sur les boursiers de S. Patrice, et de leur faire chaque jour la prière du soir et du matin. Ils percevaient pour ces fonctions 200 livres chacun sur les revenus du collège. Ces deux chapelains étaient à la nomination de Monseigneur qui choisissait ordinairement deux des sous-principaux.

Le collège jouissait, depuis la suppression des jésuites, de 32,000 livres de revenu annuel. Ses biens étaient administrés par Monseigneur qui pouvait déléguer un grand-vicaire pour le représenter, par le bailli de l'archevêché, deux échevins de la ville, le grand-maître du collège, et un proviseur receveur nommé par Monseigneur. Ce dernier devait avoir chez lui un coffre-fort fermant à trois clefs ; l'une de ces clefs était remise au bailli, la seconde au grand-maître, et il gardait la troisième.

La suppression du collège des Jésuites et sa réunion à celui de l'Université, nous amène à parler de diverses fondations qui leur avaient été faites, nous allons les résumer.

Suivant le compte rendu au parlement par la ville de Reims on trouve : 1° que M. François Brûlard, aumônier du roi et abbé de Laval-Roy, a fondé au collège des jésuites une chaire de philosophie, pour laquelle il a donné une ferme située à Ruisselois.

2° Qu'il a été fondé dans le même collège une chaire de théologie, moyennant un principal de 11,625 livres, représenté par un fief et cens situé à Aulnay, diocèse de Châlons, plus une ferme de 60 arpents près de Reims, et 8 arpents de prés à Vinay.

3° Que M. le marquis de Puizieux a fondé des prix, et qu'il a donné pour cela un capital de 1,000 livres, dont l'emploi se trouve confondu dans les biens d'acquisition.

4° Que la dame de Villers a légué un fonds de 1,600 livres, dont le revenu devait être affecté à l'augmentation et à l'entretien de la bibliothèque des Pères.

5° Qu'une dame Maillefer a donné 1,000 livres pour fonder une lampe dans l'église des jésuites, aujourd'hui église de S. Maurice.

Telle est l'histoire abrégée de cette célèbre Université de Reims qui devait disparaître dans la tourmente révolutionnaire, au moment même où l'augmentation de ses revenus allait lui permettre de faire plus de bien.

(*A suivre*).

J. CHARDON,
Curé de Chappes.

LES ARCHIVES DES ACTES DE L'ÉTAT-CIVIL

DE

CHALONS-SUR-MARNE

1748. Le 29 juillet 1741, né Charles-Nicolas, f. de Jean-Baptiste Varin et de Marie-Jeanne Galant.

1749. Le 27 septembre 1741, né Louis-Claude, f. de Claude-Francois Xavier Deu, Ec. Sgr de Perthes et de d. Elizabeth-Therèse Fagnier.

1750. Le 17 novembre en 1741, née Marie-Louise, f. de Francois-Xavier Godet et de d. Tanche Paris.

1751. Le 30 décembre 1741, né Charles-César, f. d'André des Collines, Sgr de Bisseul, et de d. Marie-Nicolle de Collet du Quesnay.

1752. Le 17 janvier 1742, marié en l'Egl. St-Joseph, M. Estienne Barbier, Ec. Cons. du R. Présid. Trés. de Fr. au bur. des fin. de Ch. f. de f. Michel Barbier et de d. Catherine Vuillaume de la par. de Vitry le Francois d'une part, et Marie-Madeleine Hocart, f. de Jean Hocart, Chev. Sgr. de Renneville, Felcourt, et de d. Madeleine le Vautrel.

1753. Le 1er mars 1742, née Marie-Anne-Memmie, f. de Jean-Bapt. Deu, Ec. Cap. au Rég. de Picardie et de d. Anne-Madeleine Hocart.

1754. Le 1er avril 1742, née Henriette-Claude, f. de François-Charles de Parvillez, Ec. et de d. Louise-Alexandre Baugier.

1755. Le 25 mai 1742, déc. M. Jean-Bapt. Lorain de Beuville, 74 ans. Inh. en cette Egl.

1756. Le 5 juin 1742, marié M. Edme-Charles de Pinteville, 31 ans, veuf de dlle Marguerite Stapart, et dlle Marie-Geneviève, f. de f. M. Pierre le Moyne de Villarsy, et de f. d. Marguerite le Gay.

1757. Le 8 aout 1742, née Marie-Pomme, f. de Louis-Nicolas de Pinteville, adv. en P. et de dlle Jacquette Despot.

1758. Le 15 janvier 1743, né Claude-Hyacinthe, f. de François-Xavier Godet de Marson et de d. Tanche Paris.

1759. Le 25 janvier 1743, né Pierre-Paul, f. de Claude-François-Xavier Deu, Ec. Sgr de Perthes et de d. Elizabeth-Therèse Fagnier.

1760. Le 29 mai 1743, né Charles-Alexandre, f. de M. André des Colines, Sgr de Bisseul et de d. Marie-Nicolle de Collet.

* Voir page 311, tome VIII, 4e année, de la *Revue de Champagne*.

1761. Le 11 aout 1743, déc. M. Nicolas Deu de Rapsécourt, anc. off au Rég. de la Reine, dragons. Inh. en cette Egl.

1762. Le 1er mars 1744, déc. Jacques-Joseph Deu, Sgr de Perthes, du Mesnil et a. l. 1er Pr. Tr. de Fr. au bur. des fin. de Ch. 73 ans. Inh. en l'Egl. des rel. de la Trinité.

1763. Le 21 mai 1744, déc. Marie Deya, veuve en 1er noces de Messire Jean-Baptiste de Pinteville, Sgr de Montcetz, viv. L. Col. au Rég. de Moulins et eu secondes noces de Mre Pierre du Moulinet, viv. 1er Présid. au B. et S. P. de Ch. 83 ans. Inh. en cette Egl.

1764. Le 8 aout 1744, déc. dame Anne-Françoise de Corvisar de la Cour, veuve de Louis-Marc-Antoine de Mangin, Ec. Sgr de Lisle. et a. l. 40 ans. Inh. en cette Egl.

1765. Le 29 septembre 1744, b. par nous Claude-Antoine de Choiseul Beaupré, Louis, f. de Mr Joseph Cambray et de d. Marie-Jeanne Lamairesse. P. très h. très p. et très exc. Prince Mgr Louis Dauphin de France, rep. par Messire Claude-Antoine de Choiseul-Beaupré. M. Mad. Suzanne-Catherine de Cotte, ép. de M. Charles-Etienne Pelletier de Beaupré.

1766. Le 1er octobre 1744, déc. Jean-Baptiste de Braux, Ec. Sgr de Vaux, St-Valery et a. l. 64 ans. Inh. en cette Egl.

1767. Le 22 novembre 1744, né Jacques Melchier, f. d'André des Colines, Ec. S. de Bisseul. et de d. Marie-Nicolle de Collet du Quesnay.

1768. Le 4 décembre 1744, née Madeleine-Thérèse, f. de Claude-François Deu, Sgr de Perthes et de d. Elizabeth-Therèse Fagnier.

1769. Le 27 décembre 1744, né Jean-François-Xavier, f. de Jean-Baptiste Deu, Ec. Sgr de Montigny, anc. cap. au Rég. de Picardie et de d. Anne-Madeleine Hocart.

1770. Le 2 fevrier 1745, déc. d. Marie-Louise-Françoise-Xavière de Corvisier, ép. de M. de Bar de Bussi, Ec. 51 ans. Par. de la Ste-Trinité. Inh. en cette Egl.

1771. Le 23 juillet 1745, déc. d. Marie-Anne Givry, veuve de Pierre Baugier, Ec. S. de Bignipont, 76 ans. Inh. en cette Egl.

1772. Le 4 novembre 1745, née Perrette-Charlotte-Nicolle, f. d'André des Collines, Ec. Sgr de Bisseul, et de d. Marie-Nicole Collet du Quesnay.

1773. Le 29 mai 1746, né Esprit-Louis, f. de Jean-Baptiste Deu de Montigny, Ec. et de d. Anne-Madeleine Hocart.

1774. Le 5 novempre 1746, marié Pierre-Paul de Cohignac de la Rue, 35 ans, f. de f. Paul de la Rue, un des nobles échevins de la ville de Rennes et de Jeanne Joulant, et dlle Françoise le Maistre, f. de M. François le Maistre, Sgr de Géronville et de f. d. Marie-Anne le Vavasseur.

1775. Le 24 avril 1747, né Jean-Baptiste-Claude, f. de Claude-François-Xavier Deu, Ec. Sgr de Perthes et de d. Elizabeth-Thèrèse Fagnier.

1776. Le 1es octobre 1747, né Antoine Maurice, f. de Pierre-Louis Bureau, Ec. Sgr de Charmoy, St-Pierre et Fagnières, et de d. Louise Duboys de Crancé.

1777. Le 27 avril 1747, déc. dlle Louise-Françoise Cappy, 50 ans. Inh. en cette Egl.

1778. Le 4 janvier 1748, née Rose-Blanche, f. de François-Xavier Godet de Marson et de d. Tanche Paris.

1779. Le 16 mars 1748, née Jeanne-Thérèse-Geneviève, f. de Jean-Baptiste Deu, Ec. Sgr de Montigny et de d. Anne-Madeleine Hocart.

1780. Le 11 avril 1748, déc. M. Charles de Parvillez, 91 ans. Inh. en cette Egl.

1781. Le 3 septembre 1748, marié Messire Henry Baugier, Ec. Sgr de Fontaine-Chausson et a. l. veuf de d. Charlotte Coquart de la Motte et dlle Francoise de Rosière, f. de Messire Charles-Isidore de Rosière, Ec. trés. gén. de l'armée d'Italie et de f. d. Cécile de la Croix.

1782. Le 11 fevrier 1749, marié Messire Paul le Cordelier, 40 ans, Ch. Sgr de Verneuil, Brig. de la seconde Cie des Mousquetaires, Ch. de St-Louis, f. de f. Messire Daniel le Cordelier, Ch. Sgr de Verneuil, et de d. Claude-Antoinette de Raquet.e de la par. St-Remy dud. Verneuil, et dlle Jeanne-Madeleine le Gorlier, 19 ans, f. de Messire Pierre-François le Gorlier, Ch. Sgr dud. Verneuil, la Grandcour et de f. d. Madeleine Grosteste.

1783. Le 2 fevrier 1749, déc. M. François le Maistre de Géronville, off. de la Connétablie. Inh. en cette Egl.

1784. Le 13 mai 1749, né Pierre-Paul, f. de M. Pierre-Paul Lallemant de Lestrée, Chev. ancien officier au rég. Royal cavalerie et de d. Anne-Agathe Léger.

1785. Le 5 juillet 1749, née une fille de Pierre-Louis Bureau, Ec. S. de Charmoy et de d. Louise du Bois de Crancé. Ondoyée à la maison.

1786. Le 10 juillet 1749, déc. d. Louise du Bois de Crancé, ép. de M. Pierre-Louis Bureau, Ec. S. de Charmoy et de St-Pierre, 22 ans. Inh. en cette Egl.

1787. Le 1er octobre 1740, déc. Anne-Madeleine Hocart, ép. de Jean-Baptiste Deu, Ec. S. de Montigny, ancien capitaine au rég. de Picardie, 37 ans. Inh. en cette Egl.

1788. Le 19 décembre 1749, déc. Paul de Corvisier, Ec. S. de la Chapelle et de Braux, 80 ans. Inh. en cette Egl.

(*A suivre*). Cte D. DE R.

BIBLIOGRAPHIE

Cartulaire de Saint-Pierre de Troyes. Chartes de la collégiale de Saint-Urbain de Troyes, par M. l'abbé Ch. Lalore. — Ce volume, qui est le tome V de la *Collection des principaux Cartulaires du diocèse de Troyes*, comprend le *Cartulaire de Saint-Pierre* et les *Chartes de Saint-Urbain*.

Deux cent vingt-quatre pièces de l'an 1085 à l'an 1399 composent le *Cartulaire de Saint-Pierre*. Ces pièces, complétées par plusieurs documents qui figurent dans l'*Introduction*, constituent les sources authentiques de l'histoire du Chapitre de Saint-Pierre. On y trouve les renseignements les plus sûrs et les détails les plus intéressants sur la constitution du Chapitre, les dignités et les prébendes ; sur le chœur, le personnel qui le composaient, les règlements disciplinaires et liturgiques qui le régissaient; sur les immunités et la juridiction du Chapitre, son pouvoir spirituel et temporel (le pouillé et les lettres de terrier résument ces documents); sur des mœurs d'un autre âge et sur des usages curieux qui ont disparu. En parcourant le *Cartulaire de Saint-Pierre* on se mêle à la vie d'une institution ecclésiastique qui a fait la gloire du diocèse de Troyes jusqu'à la Révolution.

Les *Chartes de Saint-Urbain* comprennent cent soixante-six pièces qui se rapportent à la collégiale papale depuis son origine, en 1262, jusqu'à la fin du xvie siècle. Parmi ces pièces on trouve le compte de la construction de l'église et de la fondation des prébendes canoniales ; ce compte, qui se rapporte aux années 1263-1266, révèle un incendie qui ravagea le chœur de l'église au moment où il venait d'être achevé, en 1266. Un grand nombre de chartes sont, à proprement parler, les titres de la fondation de la collégiale et les titres de la constitution du Chapitre. D'autres pièces établissent les luttes de la nouvelle institution canoniale pour se maintenir debout malgré l'opposition redoutable des comtes de Champagne et des religieuses de Notre-Dame-aux-Nonains. Parmi ces documents nous avons remarqué deux inventaires très-intéressants, l'un de 1277 et l'autre de 1468 ; et aussi la pancarte des indulgences et des reliques de l'église Saint-Urbain qui fut rédigée au commencement du xvie siècle.

Ce volume, qui est une mine féconde pour l'histoire, se termine par une table très-détaillée : le mot *Troyes*, par exemple, nous paraît renfermer méthodiquement de riches éléments pour servir à une histoire ecclésiastique et civile de cette ville. T. S.

* * *

L'Archiprêtre, tel est le titre d'une nouvelle brochure, et sous ce

1. *L'Archiprêtre*, épisodes de la guerre de Cent Ans au xive siècle, par Aimé Cherest. — 1 vol. in-8°. Paris, Claudin, 1879.

titre, on désigne Arnaud de Cervole[1]. Quel est ce personnage? Jusqu'ici, il est resté à peu près inconnu. Les vieilles chroniques, en font à peine mention; quelques-unes même le confondent avec Robert Knolles, fameux aventurier qui, profitant des malheurs de la France, porta la ruine et la désolation dans les campagnes. Cependant l'archiprêtre a joué un grand rôle dans les événements militaires de la seconde moitié du XIVe siècle. Gentilhomme périgourdin, d'une bravoure à toute épreuve, il s'égara quelques instants, dans le camp des routiers[2]; mais bientôt, il rentra dans le devoir, mit son épée au service du roi, et lui garda jusqu'au dernier moment, une fidélité inviolable. Pendant dix années consécutives, de 1356 à 1366, il s'illustra par ses exploits guerriers en Provence, dans le Nivernais, dans le Berry; il prit part aux batailles de Brignais et de Cocherel en Bourgogne, à l'expédition de Lorraine et d'Alsace; enfin, à la tête de nombreuses *compagnies*, il méditait une croisade en Orient, quand il fut tué par ses propres soldats. Dans cette courte analyse, nous avons la biographie de l'Archiprêtre. Ce travail n'est pas sans mérite. Il y a bien, ici et là, quelques erreurs; on y rencontre, comme le reconnaît l'auteur lui-même dans son *Introduction*, des longueurs de détails, des digressions, des citations qui coupent le récit, nuisent à la clarté du style et font souvent perdre de vue le héros principal; il nous semble aussi que l'historien n'a pas à juger les faits, mais qu'il doit simplement les exposer, laissant aux lecteurs toute liberté d'appréciation. A part ces observations, il ne nous coûte pas de dire que l'œuvre, dans son ensemble, est marquée au coin de l'impartialité. Elle renferme des documents précieux pour la Bourgogne et la Champagne; nous allons les résumer, en suivant l'ordre chronologique.

Le premier fait important est de 1356. Il est tiré d'un manuscrit des chroniques de Froissart[3], qui nous apprend que *Jean, sire de Châteauvillain*, dernier descendant mâle de la famille, *Gauthier de Brienne*, duc d'Athènes, et plusieurs autres chevaliers et écuyers de Bourgogne, assistèrent à la désastreuse bataille de Poitiers, combattirent en désespérés, et tombèrent morts à côté du roi.

En 1358, Hugues de *Châtillon, seigneur de Dampierre*, grand-maître des arbalétriers, de concert avec l'archiprêtre et quelques autres seigneurs, s'efforcent de repousser une bande de pillards qui, sous la conduite de Robert Knolles, dévastaient le Berry et le Nivernais[4]. Alors, la France est déchirée par la guerre civile, la guerre

1. Ses contemporains l'ont surnommé l'*archiprêtre*, parce qu'il touchait, ou ne sait en vertu de quel privilège, les revenus de l'*Archiprêtré de Vélines*.

2. C'étaient des bandes de paysans qui parcouraient la France, brûlant les châteaux, rançonnant les villes, et répandant partout sur leur passage le meurtre et la terreur.

3. Chr. de Froissart, éditées par M. Luce, t. V. p. 253. — Froissart-Buchon, t. I, p. 342-349-501.

4. P. Anselme. Hist. gén. (2e édition, Paris, 1730, t. VI p. 702.)

sociale et la guerre étrangère. Edouard III tient la campagne avec une armée formidable ; Charles-le-Mauvais renouvelle ses prétentions à la couronne ; des bandes anglo-navarraises occupent le château de Beaufort[1] ; et les deux frères *Thiébault* et *Jean de Chauffour*[2] s'unissent à elles et ravagent tout le pays autour de *Langres*, *Troyes* et *Chaumont-en-Bassigny*. D'autres compagnies commandées par Eustache d'Auberchicourt, établissent leur quartier général à *Gyé-sur-Seine*[3], tandis que Robert Knolles assiège Auxerre, et que Guillaume Starqui se fixe à *Ligny-le-Châtel* et à *Bragelogne*, d'où il fait des incursions jusque sous les murs de Troyes[4]. Pour tenir tête à tous ces ennemis, les Bourguignons fortifient les villes et les châteaux, convoquent le ban et l'arrière-ban de la noblesse et appellent tous les paysans valides sous les armes. Devant ce déploiement de forces les Anglo-Navarrais s'éloignent, et les seigneurs bourguignons profitent du répit qui leur est accordé pour aller en Brie et en Champagne combattre sous les drapeaux du régent. Ils se distinguent au siége de *Melun*, à la bataille de Nogent-sur-Seine, et quelques-uns même, comme Eudes de *Grancey*, Philippe de *Jaucourt* et Jean de Saulx s'avancent jusqu'à *Châlons-sur-Marne* qu'ils parviennent à arracher des mains de Pierre Audlez qui voulait s'en emparer par surprise[5].

Ces succès partiels avaient déjà ranimé le courage de l'armée française ; elle allait tenter de plus grands exploits, quand les Bourguignons furent obligés de reprendre en toute hâte le chemin de leur pays. Un franc-comtois, Jean de Neufchâtel, et Gérard de *Mairey* méditent une attaque contre la Bourgogne. Ils concentrent à *Molême* des forces considérables, se font livrer par trahison le fort de Brion-sur-Ource, et les Bourguignons, pris au dépouvu, sont mis en déroute[6].

Quelques mois plus tard, tandis qu'Edouard III, débarqué de Calais, marche sur Reims, se dirigeant vers la Bourgogne, le même Gérard de Mairey et Jacques de Beaudoncourt, seigneur de Beire-le-Châtel, à la tête d'une grande compagnie, ravagent le nord de la Champagne. Surpris par les troupes bourguignonnes, près de Montréal-en-Auxois, ils sont tous deux faits prisonniers, et condamnés à avoir la tête tranchée. Le frère de Gérard, Anselme de Mairey qui s'était furtive-

1. On en voit encore les ruines près de *Montmorency*.

2. Avant le XIIe siècle, *Chauffour*, *Bar-sur-Seine* et les pays des environs appartenaient à la *Bourgogne* ; ils en furent distraits à cette époque, pour faire partie de la *Champagne* et former le *comté de Bar-sur-Seine*. — Rectification d'une note de l'auteur empruntée à Courtépée.

3. *Gyé-sur-Seine* n'est pas du canton des *Riceys*, mais de *Mussy*. — Rectification d'une note de l'auteur.

4. Au mois de janvier 1359, *Henri de Joinville*, comte de Vaudémont, battit, sous les *murs de Troyes* une partie de ses bandes qui étaient installées dans la *forêt d'Othe*, et les refoula vers l'Auxerrois.

5. Froissart-Buchon, t. I p. 398.

6. Courtépée, descrip. du dûché de Bourgogne, t. IV, p. 252, 3.

ment introduit au donjon de Semur, dans le but de délivrer les captifs, allait subir le même sort, quand il mourut le vendredi après la saint Denis (1360)[1].

A la suite de cet échec, la grande compagnie se dispersa; mais elle reparut bientôt plus nombreuse et plus menaçante. Pour en finir, le roi Jean devenu l'héritier de Philippe de Rouvres, confia le gouvernement du duché à Henri de Bar; plaça Tancarville à la tête d'un grand commandement, et sollicita l'épée de l'archiprêtre. Celui-ci fit des prodiges de valeur à la bataille de Brignais, près de Lyon; mais l'armée royale n'en fut pas moins défaite et réduite à traiter avec l'ennemi[2]. A partir de ce moment (1362), l'Archiprêtre nous appartient. Ayant obtenu la main de Jeanne de Châteauvillain[3], il devint l'un des seigneurs les plus riches et les plus puissants de la Bourgogne et de la Champagne[4], et cette union l'attache définitivement à notre pays. Désormais, il lui consacrera son épée et en fera le principal théâtre de ses exploits. L'occasion ne se fit guère attendre.

En décembre 1362, deux francs-comtois, Hugues et Louis, fils et successeurs de Jean II de Châlon-Arley, sous prétexte de dommages commis en Franche-Comté par les gens de l'Archiprêtre, répondirent aux dévastations de ses soldats, en portant le feu dans sa terre de Châteauvillain. Ils ne tardèrent pas à s'en repentir. A la tête d'une troupe de gascons et de bretons, l'Archiprêtre allait user de représailles sanglantes. Déjà il assiégeait le château de Vitteaux-en-Auxois, quand le comte de Tancarville accourut et réconcilia les parties. Les Châlon-Arlay en furent quittes pour une indemnité de 2,000 florins[5].

En 1363, la guerre éclate en Lorraine, entre le sire Henri de Joinville et le duc Jean de Lorraine. Le premier appelle à son secours l'Archiprêtre. Il le connaissait depuis longtemps; tous deux avaient soutenu la cause du roi à Poitiers; tous deux avaient été faits prisonniers par les Anglais, d'ailleurs, Henri de Joinville, descendant de l'historien de saint Louis, exerçait, comme son illustre aïeul, les fonctions de sénéchal en Champagne, et Jeanne de Châteauvillain était la nièce de Jean de Noyers, comte de Joigny, qui avait épousé la sœur du sire de Joinville. Il n'en fallait pas tant pour décider l'Archiprêtre. Il arrive aussitôt, suivi d'une troupe de Bretons, d'Anglais, de Gascons et de Normands, ravage la Lorraine, le Barrois, s'empare de plusieurs forteresses, et si l'on en croit les historiens de Joinville, remporte une victoire complète à Saint-Blin, près de Metz.

1. Froissart-Buchon, t. I. p. 453, 4.
2. Id. t. I, p. 457.
3. Elle avait épousé en premières noces, Jean, sire de *Thil* et de *Marigny*, qui lui avaient laissé ces deux terres en héritage, l'une à titre de douaire, et l'autre, à titre d'usufruit. (P. Anselme, t. II. p. 243.)
4. Il possédait la terre de Châteauvillain en Champagne et celle d'Arc-en-Barrois en Bourgogne (ibid.)
5. Histoire de la Franche-Comté, par Ed. Clerc, tome II, p. 132-3.

La guerre des Francs-Comtois venait de se rallumer. Le comte de Montbéliard, Henri de Montfaucon et Jean de Neufchâtel avaient fait irruption sur la Bourgogne et occupaient déjà toutes les places fortes qui commandaient la rive gauche de la Saône. A cette nouvelle, le sire de Montaigu et l'Archiprêtre prennent les armes. Accompagnés d'une troupe de Bourguignons, ils s'avancent à marches forcées, franchissent la Saône et se trouvent en présence des Francs-Comtois. La bataille était imminente, lorsqu'un messager annonce aux deux camps, de la part de Charles V et de la comtesse Marguerite, que des négociations sont entamées, et qu'en conséquence, les hostilités sont suspendues. Alors, les adversaires devenus alliés, emploient toute leur ardeur belliqueuse à combattre un ennemi commun, Jean de Chauffour, qui ravageait les deux Bourgognes. Celui-ci, assiégé dans le château de Dampierre-sous-Salon, tombe entre les mains des troupes ducales. Le sire de Montaigu le livre à un tribunal militaire, et il est décapité à Langres, dans le mois d'août 1364.

La paix était faite avec Edouard; Charles-le-Mauvais renonçait à ses prétendus droits à la couronne; il ne restait plus qu'à éloigner les compagnies qui avaient contracté l'habitude du pillage, et qui trouvaient dans la guerre un moyen de subsistance. Dans ce but, on médita une croisade en Orient. L'Archiprêtre fut chargé de réunir ses troupes dispersées et de les discipliner. A force de promesses et de menaces, il y réussit; déjà les compagnies en masse passaient la frontière, lorsque tout à coup un mécontement éclate, elles se soulèvent contre l'Archiprêtre, et celui-ci, défendu seulement par quelques soldats, tombe percé de mille coups. CHAUVET.

* * *

LES HABITANTS DE L'AUBE PENDANT LES AGES PRÉHISTORIQUES, par M. Emile Pillost, extrait de l'Annuaire de ce département, br. in-8, éditeur Dufour-Bouquot, Troyes. 1879-1880.

L'intéressante étude de M. Emile Pillost sur l'âge de la pierre dans l'Aube démontre que ce département était habité dès cette époque; mais l'histoire des Tricasses ne commence en réalité qu'au temps de la Gaule; l'étymologie évidemment celtique de leur nom démontre que cette peuplade était déjà constituée au moment où nos ancêtres luttaient pour leur indépendance nationale. Les numismatistes ont même reconnu que, dès cette date, elle possédait des monnaies : le savant M. de Saulcy, dans son *Aperçu général sur la numismatique gauloise*, décrit un exemplaire du type considéré par lui comme tricasse; il porte, d'un côté, l'empreinte de trois quadrupèdes, vraisemblablement des chats, disposés en cercle, et un collier de perles; sur l'autre côté, apparaissent trois autres figures, peut-être des poissons, aussi disposés en cercle, le tout sans épigraphe. D'autres pièces de monnaie non moins antiques ramassées en divers lieux du département, à Troyes, à Essoyes, à Landreville, à Trancault, à Saint-Parres-les-Vaudes, à Mailly, à Saint-Loup-de-Buffigny, à Châtres, justifient d'une popula-

tion assez nombreuse pour se grouper sous le titre de confédération. Elle occupait originairement les bords de la Seine, de l'Aube et de leurs principaux affluents ainsi que les plaines fertiles formées par le diluvium ou terrain quaternaire, entre les Senons au couchant et les Lingons au levant ; son territoire s'étendit ensuite au fur et à mesure que se produisirent les défrichements de la forêt d'Othe au sud-ouest et de la forêt du Der au nord-est.

C'était à peu près le territoire actuel du département de l'Aube ; ce département, situé, pour sa partie orientale, sur les terrains de formation jurassique ; et, pour sa partie occidentale, sur les terrains de formation crétacée, affecte, dans ses contours légèrement mouvementés, la forme d'un polygone irrégulier avec une large langue de terre qui s'avance dans la Brie champenoise vers Paris, comme pour puiser à ce foyer de la civilisation française les éléments de son activité agricole, industrielle et commerciale ; à ce triple point de vue, en effet, notre circonscription départementale semble aujourd'hui une des plus favorisées, malgré ses plateaux monotones, inféconds et presque dénudés, qui vont d'ailleurs se fertilisant de plus en plus sous l'influence de nombreuses plantations de sapinières. Toutefois l'agriculture, l'industrie et le commerce de cette région de la Champagne était loin d'offrir un état aussi prospère pendant les âges préhistoriques.

Il est vrai que Cuvier et les savants de son école ne croyaient pas que l'homme eut vécu en ces âges extrêmement reculés et qu'il eut connu les étranges animaux détruits par l'invasion des glaces dans nos climats ou émigrés dans les régions boréales ; mais, d'après les découvertes faites dans les graviers d'Isle-Aumont et de Saint-Julien, dans les terriers des Hauts-Clos de Croncels, dans le tuf calcaire de la Saulsotte, dans le diluvium de Chessy et en d'autres contrées de notre département, il est facile de constater que les premiers habitants de l'Aube connaissaient le mammouth, éléphant à longs poils et à défenses recourbées, puisqu'ils en dessinaient au trait la figure sur les os des animaux qui leur servaient de proie ; l'ours des cavernes, puisqu'ils en perçaient les dents et les griffes pour se faire des parures et des trophées ; le rhinocéros lanigère et à narines cloisonnées, puisqu'on trouve mêlés à des débris humains les ossements de ce quadrupède ; le renne, puisque nos plus anciens ancêtres se nourrissaient de sa chair et que ses os portent des traces d'incisions faites avec des couteaux en silex.

Les paléontologistes n'ont-ils pas fourni d'ailleurs la démonstration expérimentale de l'existence de l'homme avant l'époque glaciaire pendant la période diluviale autrement appelée quaternaire, c'est-à-dire au moment où la Seine, l'Aube, et leurs principaux affluents, la Barse, la Voire, n'étaient point encore encaissés dans un lit aussi nettement limité que celui dans lequel coulent aujourd'hui ce fleuve et ces rivières ? Ces cours d'eau traversaient d'immenses lacs qui, depuis, ont constitué par leurs alluvions la plaine de Troyes, celle de Nogent,

celle de Brienne et celle d'Ervy ; les amas énormes de grèves calcaires déposées dans la vallée de la Seine comme dans la contrée de Brienne, à droite de la vallée de l'Aube, ne sont-ils pas les irrécusables témoins de ces changements naturels ?

Des faits récents reculeraient, dit-on, l'existence de l'homme jusque vers le milieu de la période tertiaire ; dans ce cas, l'antiquité de son origine ne se pourrait chiffrer que par des myriades d'années : sans doute, la grandeur de ce nombre étonne ; pourtant, en regard de l'incommensurable laps de temps que la terre a vu s'écouler à travers les phases de son développement graduel, ce nombre n'est rien. On a essayé d'évaluer le temps nécessaire seulement pour l'édification de l'ensemble des couches terrestres, et l'on est arrivé à un total d'environ cinq à six cents millions d'années. Ainsi, quelque vieux que paraisse l'homme préhistorique et bien qu'il soit le rameau le plus jeune de l'arbre organique du monde, il a derrière lui un passé en comparaison duquel s'évanouissent comme un songe les milliers de siècles de la tradition universelle. Car, même en admettant que l'homme ait vécu vers le milieu de la période tertiaire, il ne remonterait pas bien haut sur la vaste échelle des couches terrestres ; dans son livre sur l'antiquité du genre humain, sire Lyell, géologue anglais, a divisé cette échelle, seulement dans la portion qui renferme des fossiles, en trente-huit degrés ; le nombre paraît trop faible encore, puisqu'on a découvert de nouvelles couches pourvues de débris organiques ; or, sur cette échelle, l'homme même de la période tertiaire n'atteint que le cinquième degré ; d'innombrables générations de plantes et d'animaux l'ont donc précédé dans l'incalculable succession des êtres ; et il joue, en quelque sorte, l'acte dernier d'un drame grandiose dont l'humble début se cache dans les arcanes insondables de la nuit la plus profonde.

Comment se fait-il qu'aucun document traditionnel ne subsiste de tout ce long passé enfoui dans les ténèbres de ces âges écoulés et qu'aucun rayon de lumière ne vienne éclairer une obscurité si complète, si ce n'est le flambeau encore vacillant de l'archéologie, c'est-à-dire de l'union de la géologie et de la paléontologie avec l'archéologie ? Evidemment nos primitifs ancêtres vivaient dans un tel état de rudesse native qu'ils n'éprouvaient pas le besoin d'une tradition et ne possédaient aucun moyen de la fixer. Jusqu'à l'invention de l'écriture, ils ne connurent que la tradition orale qui, en réalité, a conservé les traces d'une très-haute antiquité. Cette tradition ne pouvait s'exercer que dans des limites extrêmement restreintes ; elle était entravée par la pauvreté d'un langage très-imparfait non moins que par l'absence d'événements notables. La vie des vieux Tricasses fut d'une simplicité, d'une uniformité extrêmes ; c'était une lutte incessante, monotone, contre les animaux sauvages qui l'attaquaient de toutes les manières et contre les difficultés presqu'insurmontables de la nature ambiante. Toutefois leurs combats avec les grands mammifères antédiluviens pouvaient avoir donné lieu à des exploits dignes de mémoire ;

effectivement la lutte avec les animaux joue un rôle prépondérant dans les plus antiques récits des peuples civilisés ; aussi a-t-on conjecturé avec raison que ces légendes n'étaient pas seulement l'œuvre d'une imagination poétique, mais que, pour une part du moins, elles reposaient sur la vérité ; on a pensé notamment que les terrifiantes narrations de rencontres effroyables avec des monstres venaient de ce que l'homme avait réellement combattu les animaux terribles et bizarres du diluvium.

Quoi qu'il en soit, les savants ont divisé en trois âges d'une durée incalculable toute la période préhistorique : l'âge de la pierre, l'âge du bronze et l'âge du fer. Ces trois âges s'engrènent ensemble ; ils sont sortis lentement l'un de l'autre ; car il y eut des transitions graduelles, spécialement entre l'âge de la pierre et l'âge du bronze, comme l'atteste le mélange des instruments en silex et en alliage de cuivre et d'étain trouvés dans plusieurs lieux de sépulture ; à ce propos, il importe de signaler un fait très-curieux pour l'histoire de l'évolution intellectuelle de l'homme ; c'est que les premières armes de bronze furent encore fabriquées sur le modèle des anciens instruments de pierre, de même que les plus vieux ustensiles de fer furent modelés sur le type des objets de bronze qui les avaient précédés ; certainement nos premiers ancêtres n'auraient pu s'élever spontanément à l'idée d'un véritable instrument métallique ; il leur fallut d'abord remarquer que la matière nouvelle pouvait se plier à des formes meilleures : mais avons-nous pour cela le droit de critiquer leurs facultés intellectuelles peu développées, nous qui, aujourd'hui même et sur une plus large échelle, avons une peine extrême à nous dépouiller des vieux systèmes et des vieilles méthodes dans le domaine de l'esprit comme dans le domaine de la matière ?

Ces grossiers aborigènes ou autochtones de la période diluviale ou quaternaire, que les anthropologistes regardent d'ailleurs comme les rejetons, les descendants d'une race plus primitive encore de la période tertiaire, ont laissé des traces de leur existence dans diverses stations du département de l'Aube. Les habitants de l'époque paléolithique, c'est-à-dire ceux qui vivaient pendant la première étape de l'âge de la pierre, devaient être plus barbares que les sauvages actuels de l'Afrique, de l'Amérique et de l'Océanie. Tous les voyageurs affirment qu'il y a une frappante similitude entre les armes, les habitudes, les industries de ces peuplades grossières, et celles des hommes préhistoriques, autant du moins que les rares reliques de ces derniers permettent de les concevoir ou plutôt de les deviner. En effet, l'inspection des crânes humains trouvés en différentes contrées de la forêt d'Othe démontre des êtres à instincts extrêmement grossiers ; quelques-uns rappellent de loin le type du crâne de Néanderthal par la dépression du front en arrière, par l'allongement postérieur de la tête et par la saillie très-accusée des arcades sourcillières ; ils indiquent une race d'une intelligence très-basse et d'une très-haute antiquité ; ils semblent se rapprocher des singes anthropomorphes.

Du reste, les paléontologistes assurent que les Tricasses, comme leurs congénères de l'époque paléolithique ne parlaient qu'un langage rudimentaire, monosyllabique, formé de sons gutturaux ; entièrement nus ou misérablement vêtus de la peau des animaux ou de l'écorce des arbres, habitant seuls ou par familles isolées sous les ombrages des forêts, au fond des grottes naturelles, dans les fissures des rochers, sur le bord des fleuves, ils n'avaient pour armes défensives et offensives, pour ustensiles de ménage et outils de travail, que des rognons de silex simplement taillés par éclats. On a découvert des objets de ce genre dans les grèves de le Seine, au milieu des prairies de la Chapelle-Saint-Luc, dans les terres jaunes du finage des Noës, provenant de la formation tertiaire de Montgueux, souvent aussi sur les plateaux de la forêt d'Othe ; ils n'offrent aucune marque d'un travail délicat, aucun poli, nulle ornementation ; avec eux, on ne voit pas trace de métal ; point de poteries ; pas d'animaux domestiques ; au contraire, les ossements d'animaux depuis longtemps disparus, ainsi que le mammouth, le renne, le rhinocéros, l'ours des cavernes se rencontrent en quantité.

Vers la fin de l'époque paléolithique, les Tricasses employaient les bois de cerf et de renne à fabriquer des aiguilles pour coudre les peaux dont ils se faisaient des vêtements ; ils fendaient les crânes pour en enlever le cerveau qu'ils mangeaient avec friandise ; ils brisaient les os longs pour en extraire la moëlle dont ils enduisaient leurs rudes habits. Pendant que leurs mœurs s'adoucissaient ainsi, survinrent des phénomènes glaciaires qui refroidirent nos contrées ; des torrents énormes dénudèrent les plaines, anéantirent une foule d'animaux, engloutirent dans des couches stériles les débris de l'industrie de l'homme et, après des intervalles d'une étendue qu'il serait difficile d'apprécier, commença l'époque néolithique caractérisée par des armes, des outils et des ustensiles en silex plus habilement travaillés. Ces instruments ne s'obtenaient plus comme jadis par la taille, par des chocs plus ou moins adroitement dirigés, mais ils étaient aiguisés par le frottement et polis quelquefois avec une grande perfection. En outre, ils étaient ornés de dessins gravés et presque toujours munis de trous destinés à recevoir un manche. Ces antiques productions de l'industrie humaine fourmillent pour ainsi dire dans les gisements de cette époque ; on signale, entre autres, les nombreuses panoplies de la station de Villy-en-Trodes, la plus riche et la plus intéressante du département de l'Aube par la forme perfectionnée des outils qui rappellent les types américains et par la matière employée qui consiste en un calcaire lumachelle très-dur, susceptible d'un beau poli. Les nuclei, les percuteurs, les grattoirs, les haches, les pointes de flèches de cette ancienne localité où se trouvent superposés tous les âges de la civilisation présentent des configurations aussi curieuses que variées : quelques spécimens affectent la forme des haches de guerre des Indiens; certaines pointes de flèches portent, de chaque côté du pédoncule, une rainure ou cannelure longitudinale.

Les Tricasses de cette époque n'avaient plus la physionomie presque simienne de leurs ascendants ; leur menton était mieux accentué ; leurs arcades sourcilières saillissaient d'une manière moins prononcée ; l'anatomie de leur mâchoire inférieure démontre qu'ils devaient parler un langage articulé. Ce qui distingue, en outre, ce perfectionnement graduel, c'est que d'incontestables vestiges indiquent que nos barbares ancêtres commençaient dès lors à cultiver le sol, à élever le bétail ; ils n'étaient pas seulement pêcheurs et chasseurs, mais agriculteurs et pâtres ; ils n'habitaient pas seulement des cavernes, mais ils construisaient des pilotis pour y ériger leurs demeures et des dolmens pour leur servir de sépultures, comme l'attestent les habitations lacustres des marais de Villechétif, de Saint-Pouange, de Saint-Germain et les monuments celtiques de l'arrondissement de Nogent-sur-Seine. Des fouilles intelligemment pratiquées en plusieurs autres localités de l'Aube prouvent qu'ils allaient chercher dans les montagnes de l'Europe orientale certaines roches rares et précieuses pour confectionner leurs instruments de luxe et qu'ils rapportaient différents coquillages des rives de l'Océan pour se faire des parures ; ils tissaient des fibres végétales pour la confection de leurs vêtements et pour en composer aussi des engins de pêche ; ils fabriquaient des poteries usuelles avec de l'argile pétrie à la main ; et, dans leurs heures de coquetterie, les femmes surtout employaient l'ocre rouge pour se farder.

Le passage de l'âge de la pierre à l'âge du bronze marqua une nouvelle marche ascendante vers la civilisation. Le soc de la charrue et la pioche de l'antiquaire ont mis à jour des preuves matérielles de cette transition progressive, tantôt à la surface du sol, tantôt dans les cavités mystérieuses des tumuli. On signale des pointes de flèches en bronze, des lames à deux tranchants, des armilles, des colliers, des anneaux de même métal, sans ornements ni dessins, de la fabrication la plus primitive, au milieu de toutes les formations géologiques de l'Aube, notamment à Villenauxe, à Auxon, à Barbuise, à Neuville, à Ramerupt, à l'Abbaye-sous-Plancy, à Méry-sur-Seine. Comme objets d'art de la même période, il y a lieu de citer deux statuettes en bronze recueillies à une grande profondeur au centre de la cité troyenne, l'une dans la rue Urbain IV, l'autre dans les ondes du moulin de Jaillard, ainsi qu'un petit bœuf trouvé dans les champs plantureux de Lusigny et les torques découverts dans la région barséquanaise ; à cette époque, les Tricasses savaient déjà opérer l'alliage des métaux et les travailler ; aussi le bronze a-t-il été promptement remplacé par le fer ; toutefois cette substitution ne s'effectua qu'au moyen d'un perfectionnement graduel. Cette lenteur des progrès de nos sauvages aïeux ne saurait surprendre, si l'on songe d'une part aux énormes obstacles qu'eut à surmonter l'homme primitif et si l'on considère, d'autre part, que chez lui, les impulsions tant internes qu'externes vers le progrès étaient faibles ou absentes; car le penchant vers l'immobilité n'est-il pas le trait caractéristique du sauvage? Il n'y a pas de raison pour que ce

caractère ne persiste presqu'indéfiniment, à moins d'une impulsion du dehors, comme l'ont observé les voyageurs chez les sauvages actuels qui, durant des milliers d'années, s'arrêtent au même degré de civilisation.

L'âge du fer, bien plus caractérisé que l'âge du bronze dans le département de l'Aube, se manifeste principalement à travers la région montagneuse de la forêt d'Othe dont le terrain superficiel se compose d'une argile ferrugineuse exploitée longtemps avant l'invasion romaine ; si l'inspection de cette région naturelle n'établissait ce fait d'une façon péremptoire, quantité de dénominations locales prouveraient la présence du minerai de fer et l'ancienne existence de plusieurs forges. Le bourg de Rigny-le-Ferron, le village de Ferreux, le hameau du Mineroy, des Minières, les Ferronnes et autres lieux désignés sous des appellations non moins significatives, n'indiquent-ils pas que là subsistaient des exploitations métallurgiques dont les dépôts de scories furent d'ailleurs utilisés pour la construction de la plus importante des voies romaines, celle de Lyon à Boulogne, entre Avrolles et Troyes ? Cette longue route, assise au bas du versant méridional de la forêt d'Othe, sur les finages d'Auxon, de Montigny, de Chamoy, de Saint-Phal, de Crésantines, de Villery, de Laines-aux-Bois, renfermait, sous une épaisse couche de terre végétale, des matériaux en mâchefer. Une autre voie romaine, celle de Troyes à Joigny par Vauchâssis et Saint-Marc, n'est-elle pas nommée, dans certaines parties de son parcours, la voie ferrée, sans doute à cause de l'emploi, dans sa construction, de dépôts de scories abondamment répandus dans le voisinage ?

Quel vif et profond intérêt ne réveillent-ils pas en nous, ces témoignages les plus antiques de l'industrie humaine ? Ils révèlent par quels essais informes nos vieux ancêtres furent obligés de débuter dans leur longue et pénible marche vers la civilisation ; ils nous apprennent combien fut imperceptible dans le principe cette culture de l'esprit destinée à atteindre infiniment plus tard à un si haut degré de puissance. Ne dédaignons pas ces essais tellement irréguliers dans la forme qu'un œil inexpérimenté hésiterait à y reconnaître l'œuvre d'une main d'homme. Si les Tricasses de ces âges préhistoriques ne les avaient pas tentés, s'ils n'avaient pas persévéré dans leurs efforts, nous n'aurions ni nos cités splendides, ni nos palais somptueux, ni les productions du génie qu'on y admire ; et le premier Tricasse, qui frappa un caillou en silex contre un autre pour en régulariser la forme, donnait en même temps le premier coup de ciseau qui a enfanté les chefs-d'œuvre de Girardon et de Simart ; assurément, ce fragile marteau en silex des premiers habitants de l'Aube ne saurait se comparer à ces lourds martinets qu'une chute d'eau ou l'action de la vapeur mettent en mouvement dans nos usines ; il y a bien loin de leurs rudes peaux de bêtes à ces tissus soyeux que produisent nos métiers ; ils ne se doutaient certainement pas qu'un jour les machines les plus ingénieuses, inventées par leurs descendants lointains, centupleraient le

travail des mains; ils ne pouvaient pas prévoir non plus nos lignes ferrées qui nous transportent si rapidement d'un pays à un autre, nos télégraphes qui rendent les communications presqu'aussi promptes que la pensée, nos microscopes qui explorent la profondeur des cieux.

Quand on réfléchit à ces immenses progrès accomplis par la science et l'industrie depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, les merveilles de cette civilisation graduelle semblent doublement précieuses, puisqu'elles sont comme le magnifique couronnement d'un édifice social dont la construction lente et laborieuse a épuisé les forces de tant de générations humaines ; et que ceux-là qui posèrent, pour ainsi dire, la première pierre, n'ont pas même soupçonné la sublime grandeur à laquelle il devait atteindre. Pour le penseur, pour le philosophe, nulle humiliation ne saurait résulter de la connaissance de ces humbles et barbares origines de notre espèce ; au contraire, ils trouveront, dans le fait même de l'élévation péniblement progressive de l'humanité la meilleure preuve de la grandeur de ses forces ; ils puiseront, dans la contemplation de ce laborieux avancement vers un état civilisé, un encouragement à grandir encore au triple point de vue moral, intellectuel et physique. E. G.

CHRONIQUE

Nous avons reçu la communication suivante :

A Monsieur le directeur de la *Revue de Champagne et Brie*.

Nous avons lu dans la Revue archéologique du mois de mars dernier les judicieuses observations de M. Mazard, au sujet du mémoire de M. le comte de Gozzadini, relativement à la découverte de la sépulture de Ceretolo. Nous étions heureux, il nous semblait que nous étions à fouiller dans une de ces mille tombes que nous avons déjà trouvées dans la Marne.

Ce guerrier est, comme ceux que nous retrouvons, couché dans la fosse, sans linceuil ni traces de cercueil; les bras étendus le long du corps, son épée avec son fourreau en fer placée au côté droit, la poignée à la hauteur de la hanche, l'épée accompagnée de sa chaîne de suspension composée de deux parties qui semblent, au premier aspect, être formées de deux fils tordus, est bien une chaîne maillée qui, avant d'être soudée par la rouille, devait avoir une certaine flexibilité. Nous en possédons de semblables qui ne nous laissent aucun doute à ce sujet.

La lance, qui était au côté gauche de la tête, se trouvait placée comme dans nos tombes de la Marne, et je pense que sa pointe était en haut, ce qui a toujours lieu quand il y a une épée; car, dans le cas contraire, les lances sont à l'extrémité des pieds et la pointe en bas.

L'armille, qui se trouve au bras gauche, au-dessus du coude, est une sorte d'anneau qui n'est jamais ouvert et qui est sans ornement; le sujet qui le porte n'a jamais de bracelet, ce qui devait être, supposons-nous, une marque de distinction, car cette armille nous ne la trouvons qu'aux guerriers qui sont accompagnés d'une épée; nous ne la trouvons point à ceux qui n'ont que des lances; car, l'exposé du mobilier funéraire et la place que chacun des objets occupaient dans la sépulture, font que nous partageons l'opinion de M. Mazard. Ce sujet de Ceretolo (Italie) était bien, à notre avis, un des congénères de ceux qui reposent dans nos fosses crayeuses de la Champagne.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

COUNHAYE.

Suippes, 1er mai 1880.

* * *

Nous apprenons avec plaisir que l'infatigable explorateur de Caranda et de Sablonnière, M. Frédéric Moreau, vient de faire une nouvelle découverte dans notre arrondissement. Nous laissons la parole au savant chercheur :

« Je viens de découvrir, dit-il, un nouveau cimetière mérovingien à Breny, canton d'Oulchy. Il promet de rappeler celui de Caranda par son importance et ses produits comme vous allez pouvoir en juger.

« Il n'y a pas 15 jours, nous apprenions qu'on avait trouvé une boucle en bronze sur le territoire de Breny. Nous nous y sommes transporté de suite et avons reconnu que nous étions en présence d'une vaste nécropole ne paraissant pas avoir été violée.

« Nous avons rencontré l'empressement le plus intelligent de la part de la population de ce village pour nous en faciliter le travail. Nous nous sommes mis aussitôt à l'œuvre, nos ouvriers encore sans abri, forcés de bivouaquer dans leurs chariots, pour lutter contre les giboulées de mars arrivées en avril. Nous ne pouvions pas prendre des dispositions définitives avant de savoir sur quoi nous allions opérer.

« Nous avons été récompensé de nos efforts, car dans l'espace de 10 jours à peine d'essais, nous avons recueilli une grande quantité d'armes, haches, coutelas, javelots, flèches, plaques de ceinturons et de charmants bijoux comme colliers, fibules, boucles d'oreilles, bagues, etc. La céramique est considérable comme dans tous les mobiliers funéraires mérovingiens et nous avons recueilli des vases en verre et même en bronze.

« Pour la cinquième fois, le silex, contesté à l'époque mérovingienne, a fait hardiment une nouvelle apparition dans les tombes de Breny. C'est donc une question jugée. »

On voit que c'est une découverte réellement importante et digne d'être signalée. Nous félicitons vivement M. Frédéric Moreau qui ne laisse échapper aucune occasion et sait mettre à jour tant de trésors cachés depuis des siècles. (*Progrès de l'Aisne.*)

* * *

L'eglise de sainte-ménehould. — L'église de Sainte-Ménehould est un monument des plus intéressants dont nous croyons qu'on a trop rarement parlé. Elle est située au sommet du rocher dont le château occupait une partie et qui en a conservé le nom, et autour duquel on reconnaît encore d'importants vestiges de fortifications.

On sait que la ville de Sainte-Ménehould fut d'abord un château appelé *Château-sur-Aisne*, qui reçut ensuite le nom de la pieuse fille du comte Sigmar, qui avait répandu le christianisme dans ces parages. Un centre de population se forma au pied de la côte et, grandissant rapidement, devint le chef-lieu de l'Astenois dont la circonscription forma plus tard celui de l'un des archidiaconés du diocèse de Châlons ; cet archidiaconé a conservé jusqu'à présent la même dénomination. Drogon, duc de Champagne, restaura le château et construisit la première église, dédiée à la Vierge en 866, par l'évêque Erchenraüs.

D'incessantes guerres menacèrent constamment cette ville jusqu'au

XIIIe siècle ; en 1208, la comtesse Blanche de Champagne dota Sainte-Ménehould d'une charte communale. Lors de la réunion du comté à la couronne, le roi remplaça par un chapelain royal les moines de Moiremont pour desservir la paroisse. La ville eut encore de tristes jours de guerre à traverser, et à subir plusieurs siéges mémorables, notamment durant la Ligue, puis en 1652 et en 1653. Un terrible incendie détruisit, en 1719, la ville basse ; elle fut promptement rebâtie sur un plan uniforme qui lui donne aujourd'hui un cachet de véritable élégance.

L'église occupe l'extrémité sud du rocher. Elle dut être reconstruite au XIIIe siècle à en juger par l'architecture du chœur, et terminée probablement dans la première moitié du XIVe. L'édifice est excessivement massif à l'extérieur, mais présente un grand intérêt à l'intérieur ; on y compte cinq nefs aboutissant aux transepts. Celle du centre est formée de cinq travées ogivales, soutenues par des piliers flanqués de quatre colonnes à chapiteaux, celles de l'intérieur de la nef se prolongeant jusqu'à l'intersection des nervures de la voûte ; dix fenêtres ogivales éclairent le haut. Les deux premiers collatéraux présentent des dispositions analogues, mais les piliers qui les séparent des basses nefs sont garnis en dehors de trois colonnettes accolées. La basse nef de gauche est moderne et seule n'est pas voûtée ; sur celle de droite s'ouvrent trois chapelles d'un bon style du XIVe siècle. La première est en mauvais état ; la seconde a pour clef de voûte un écusson aux armes de la famille Hocquart, d'argent au chevron de gueules accompagné de trois roses de même. Au milieu est une pierre tombale portant cette inscription :

« Cy gist — Pierre Favdel [1] — et — décédé en cette ville le 4e septembre 1707, aagé de 100 ans moins 3 mois ; il a désiré estre enterré en cette chapelle. Gist avssi Madeleine Henneqvin, sa chère espovse, décédée dès le 1er jvin 1660, aagée de 38 ans. Priez Diev povr le repos de levrs âmes ! »

On voit également dans cette chapelle un tableau de la Vierge avec cette légende :

« Ce présent tableav a esté donné par Jacqves Salmon, marchand à la Pomme de Pin, et Clavde Slacot, sa femme, 1651. »

Et encore un autre tableau du XVIIe siècle, représentant la Vierge apparaissant à deux dames en riches costumes de deuil, accompagnées de plusieurs enfants.

Cette chapelle fut doublée au spirituel au commencement du XVIIe siècle, en ce sens que par testament Claude de Godet y fonda une chapelle dédiée à saint Claude, en la dotant du fief de La Grange-aux-Bois, près de la ville ; son oncle Godet de Renneville exécuta cette clause en 1610. Tous deux y furent enterrés, ainsi que Claude

1. Echevin qui complimenta Louis XIV lors de son entrée après le siége de 1653.

de Godet, seigneur d'Ecury. Cette famille était une des plus considérables de la noblesse du diocèse de Châlons où elle forma de nombreuses branches.

Godet de Renneville avait été lieutenant-général au bailliage de Sainte-Ménehould, et, pendant la Ligue, avait par son énergie conservé la ville au roi, qui l'en nomma gouverneur. Quand Henri IV vint en 1603, comme Renneville le haranguait, il l'interrompit en lui disant : « Plût à Dieu que chacun eût fait comme vous ; nous n'aurions pas tous les maux que nous souffrons ! »

Dans la troisième chapelle, également en médiocre état, est une pierre tombale représentant un seigneur en robe fourrée, avec sa femme ; sur un fronton admirablement travaillé, on lit :

« Cy-gist fevs nobles personnes, maître Jehan Toignel, consallier dv roy. hre. s. lievtenant dv bailli de Vitri et S. de Svgny et de Cheppes en Rethelois, et damoiselle Collette le Evr, sa femme, fondatevrs de cette chapelle, qvi trespassèrent led. deffvnt en l'an M. CCCC. LXIII o mois de may et ladite damoiselle en l'an M.CCCC.L. e. v. o mois de may p. p. evx. »

Les transepts sont d'une belle hauteur et en bon état ; une chapelle élevée de deux marches s'ouvre de chaque côté du chœur en face de l'arcade des nefs. Une grande fenêtre flamboyante éclaire le bras droit. Celui de gauche, fermé par une porte, renferme, appliqué dans le mur, un trépassement de la Vierge ; la mère de Dieu couchée, les pieds soutenus par des enfants qui lisent ; en arrière, huit pleureuses tenant des livres ; le tout sur une arcade ogivale trilobée, l'extrados garni de choux et de guirlandes de roses finement feuillées s'enroulant autour de la voussure.

La chapelle de droite a été fondée en 1352 par Colart de Saux, seigneur du Perthois, qui y fut inhumé huit ans plus tard. Depuis la fin du XIVe siècle, elle fut affectée à la corporation des vignerons, à la charge de l'entretenir ; ils firent peindre les voûtes ; de nombreuses dalles des sociétaires jonchaient le sol ; sur l'une, on lisait avant le dernier repavage :

« ... Si qvqte : livres : XII : sols : VI : deniers : povr : célébrer : chvn : jovr : vne..... »

Cette chapelle est éclairée, comme celle de gauche, par deux fenêtres ogivales géminées, surmontées de deux roses à quatre lobes ; des culs de lampes soutiennent les arêtes des voûtes ; toutes deux communiquent avec le chœur par une petite porte ogivale trilobée. La chapelle de gauche servait aux cérémonies des corporations de la cité ; on y voit un tableau du XVIIe siècle, représentant la ville protégée par sa patronne, qui s'adresse à des personnages dans lesquels il faut, dit-on reconnaître Louis XIII et Richelieu. Derrière est une petite salle voûtée du XVe siècle, dite le Trésor.

Trois autres chapelles existaient : celle de Notre-Dame-du-Champenois, fondée au XIVe siècle ; celle de Sainte-Barbe, en 1352, par

Thierri Fretel ; celle de Sainte-Madeleine, par Jean Fretel, fils du précédent, pannetier et conseiller du roi.

Le chœur est beau et gagnerait beaucoup à être dégagé des grands tableaux modernes qui remplissent quatre de ses vastes baies. Il est éclairé par cinq hautes fenêtres ogivales, encadrées de deux archivoltes avec colonnettes à chapiteaux à nœuds, et séparées par des faisceaux de plus petites colonnettes semblables. Tout autour règne une élégante arcature du XIIIe siècle, actuellement masquée par de très-médiocres boiseries.

Les chapiteaux de cette église sont très-variés : des crochets, des feuilles de chêne, des fers de lance, dans les collatéraux, quelques têtes humaines. Dans la chapelle des vignerons, il en est un particulièrement curieux : un chêne chargé de glands, vers lequel se dirigent trois porcs conduits par un paysan. Cette chapelle en a reçu le surnom de *Chapelle des cochons* et cette expression se retrouve dans le testament de Marie Lescarnelot, femme de Germain Baudier, seigneur de Berzieux, en date du 8 août 1638 :

« Il est, veut et entend, ladite testatrice que ses trois fauchées de pré de Verrières et sa maison, soient données à la chapelle qui est appelée la chapelle des cochons en l'église de Sainte-Ménehould. »

L'édifice est surmonté par un clocher carré, peu élevé et percé sur chaque face par une ouverture formée de deux baies ogivales trilobées, surmontées d'une rose. Un cordon de billettes court autour de la corniche ; l'abside est soutenue par de massifs contre-toits ; une tour ronde est dans l'angle nord du transept ; on y lit cette inscription :

« Epitaphe de Messire Jehan Preschevr, qvi, décédé le 17 avril 1595 et Messire Olivier Colsennet, le 30 octobre 1605, les derniers dv nom de levrs familles, ayant très-bien vescv, ont gravé dans levr ville levr nom, levr honnevr ; enfin povr estre mievx, levr corps sont ici posés et levrs âmes avx cievx. »

Le portail est masqué par un porche moderne ; il consiste en une arcature formée de trois archivoltes ogivales, reposant sur des colonnes engagées avec chapiteaux à crochets ; au-dessus trois fenêtres en plein ceintre accolées, celle du milieu plus haut ; au-dessus encore, dans le pignon, une ouverture carrée. Dans le mur, un tombeau du XIVe siècle ; c'est une grande arcade trilobée avec roses à quatre lobes, accostées de deux plus petites, trilobées, entourées d'une plus grande arcade à choux, posée sur des montants à pinacles. Au-dessus du tombeau, une galerie aveugle d'ogives trilobées ; l'inscription est effacée.

On eut plusieurs fois à réparer à l'église, mais sans en changer l'ensemble architectonique. Les principaux travaux furent exécutés en 1638, 1740 et 1766. Les cloches datent de 1757. Tout autour de l'abside, on remarque, engagés dans la muraille, comme de simples blocs de maçonnerie, des fragments de pierres sculptées, quelques-unes très-finement, datant des XIVe et XVe siècles. Il serait intéressant de retirer tous ces débris, dont plusieurs sont encore très-curieux.

Notons encore près du portail une très-grande dalle funéraire en marbre noir, avec incrustations en marbre blanc, sur laquelle les deux époux défunts étaient représentés. Ce monument du XIIIe ou XIVe siècle au moins, est malheureusement complétement fruste par l'usure. E. DE BARTHÉLEMY.

* * *

Nous mentionnerons le mariage de Mlle de Villiers, fille du vicomte de Villiers, membre du conseil général de la Marne, et de Mlle Darsus, avec son cousin le vicomte de Villiers de la Noue, capitaine d'état-major, chevalier de la Légion-d'honneur, dont la mère est une La Baume Pluvinel. La famille de Villiers est de vieille souche parlementaire et possède depuis longtemps le château de la Noue près d'Esternay dans la Marne.

* * *

Nous avons trouvé dans une généalogie manuscrite de la famille de Wignacourt, dressée en 1764 par Ennad Robert, comte de Wignacourt et de Morimont, seigneur de Vauxelles en Rethelois, chevalier de Saint-Louis et major de cavalerie, et conservée dans la famille :

La famille de Wignacourt, l'une des plus illustres de l'Artois et qui a fourni deux grands maîtres à l'ordre souverain de Malte, se rattache assez intimement à notre province. Racet de Wignacourt (VIIIe degré), seigneur de Coullombleville en Ponthieu, s'établit en Champagne par son mariage en 1460 avec Marie de Bezonnes, fille unique de Pierre, seigneur deBezonnes, contrôleur au grenier à sel de Reims, pannetier du roi, d'où la lignée a continué jusqu'à nos jours.

Un de ses descendants cadets forma rameau au commencement du XVIIIe siècle. Ce fut Jean-Henri, comte de Wignacourt, capitaine de cavalerie (1689-1761), chevalier de Saint-Louis, devenu possesseur du château de Bussemont près de Vitry-le-François, par son mariage, le 6 avril 1722, avec Marie-Anne de Tournebulle, fille de Louis, seigneur de Bussemont, Scrupt, Saint-Lumier, Blame, et de Marguerite Deu. Au sujet de cette dernière, notre auteur insère la note suivante :

« Louis de Tournebulle s'était marié le 10 mars 1687 à La Chaussée; sa femme était fille de Nicolas II Deu, écuyer, conseiller du roi, lieutenant général au présidial de Châlons (1632-1615), et de Marguerite Maillet. La famille Deu est une ancienne famille qui existe à Châlons depuis près de trois siècles, portant d'argent à l'arbre de sinople, au chef d'or, chargé de 3 merlettes de sable. Jacques I Deu avait épousé Edeline Vasse et mourut en 1533 ; il en eut entre autres : Didier Deu, mari de Claudine de Hée, mort en 1587, dont vint Nicolas I Deu, conjoint en 1594 à Barbe Horguelin et mort en 1641, père de Jacques II Deu, marié en 1625 à Anne Jourdain et mort en 1644, laissant Nicolas II Deu, marié en 1664 à ladite Marguerite Maillet. Ils ont laissé : 1° Jacques-Louis Deu, seigneur de Perthes, mort en

1743, ayant eu de Madeleine Le Vautrel trois fils et deux filles ; — 2° Jeanne Deu, unie à M. de Pinteville, seigneur de Montcetz, la Motte, etc.; 3° Marguerite Deu, femme de Louis de Tournebulle, d'où la comtesse de Wignacourt et Marie, femme de Philibert Durand, seigneur d'Anxy, Saint-Vrain, grand-maître des eaux et forêts de Bourgogne. »

M. et Mme de Wignacourt laissèrent plusieurs enfants : l'auteur de la généalogie ; une fille chanoinesse à Poulangy ; une autre mariée en 1760 au comte de Gourcy et un fils aîné, comte de Wignacourt et de Bussemont (1720-1761), capitaine de cavalerie, marié le 24 octobre 1758 au château d'Herpont à Charlotte Leclerc de Morains, morte en 1764. — Au sujet de la famille Leclerc, l'auteur ajoute : « La famille Leclerc était une maison noble établie depuis longtemps à Châlons. Un de ses ancêtres, Jean Leclerc, seigneur de Morains, fut nommé le 17 août 1675 secrétaire du roi, vétéran le 5 juillet 1696 ; il avait épousé Marie de Clozier, dont Nicolas, seigneur de Morains, trésorier de France à Châlons, marié le 25 novembre 1656 à Charlotte de Poiresson, d'où postérité ; — Jean, conseiller au présidial de Châlons, marié le 26 octobre 1697 à Catherine Le Meyne, fille de Pierre, seigneur de Montcetz et de Catherine Coquart, d'où Mme de Wignacourt. »

M. et Mme de Wignacourt eurent trois filles mariées aux comtes de Trogoff, au baron de Klopstein et une sans alliance, décorée de la grand'-croix de Malte, morte à Châlons en 1849.

*
* *

« Les friponneries de Richelet ». Sous ce titre, M. Henri Bouchot a publié un travail très-curieux dans le dernier numéro du *Cabinet historique*. Il trouva dans les liasses des archives de la prévôté de Vitry-le-Français, aujourd'hui déposées aux archives de la Marne, une pièce fort piquante sur les escapades du savant grammairien de Cheminon, quand il revint en Champagne après son expulsion de la famille où il était précepteur à Dijon, en 1655. Richelet courtisait les jolies filles, composait des poésies plus que légères, faisant assommer les gens qui le gênaient; nous signalons tout particulièrement ses aventures avec Louise Garnier, fille d'un chirurgien protestant de Vitry. L'article est très-intéressant, très-nouveau, et il nous fait voir l'*austère* Richelet tout à fait indigne de l'estime des honnêtes gens.

*
* *

Mme la marquise douairière Hennequin de Villermont, née Bruneteau de Sainte-Suzanne, qui vient de mourir, était fille et petite-fille des comtes de Sainte-Suzanne, pairs de France.

Sa famille, originaire de Champagne, s'est alliée à celles de Monspey, d'Averton, de Zorn de Bulach, etc.

Un de ses grands oncles, Claude-François Bruneteau, chevalier, né à Sainte-Suzanne en 1757, assista aux assemblées électorales de la no-

blesse du bailliage de Châlons-sur-Marne en 1789. Son aïeul, le comte de Sainte-Suzanne, page de Mme la comtesse de Provence, général de division en 1796, commandait l'aile gauche de l'armée française, sous les ordres de Moreau, lors du passage du Rhin au mois d'avril 1800. Il fut nommé sénateur en 1804, comte de l'Empire en 1816, pair de France en 1814. Il mourut en 1830, et son fils aîné, héritier de sa pairie, donna sa démission en 1832.

Armes : D'azur, au lion d'or, accompagné de deux colonnes d'argent couronnées, et d'une étoile d'or en chef.

La famille Hennequin, originaire de Flandre, est établie en Champagne de temps immémorial. La souche s'est divisée en deux branches principales : celle de Willermont, dont le chef, né à Rouen en 1815, a pris des lettres de naturalisation en Belgique, et celle des marquis d'Ecquevilly, dont le chef était, de nos jours, Armand-François Hennequin, marquis d'Ecquevilly, né en 1717, maréchal de camp et chevalier de Saint-Louis avant 1789, lieutenant-général en 1814, pair de France le 17 août 1815. Il avait épousé Mlle Cécile de Durfort, fille du marquis de Civrac et de la marquise, née de Pardaillan d'Antin. Leur fils aîné, Amable Hennequin, marquis d'Ecquevilly, fit la campagne d'Espagne en 1823 comme lieutenant-colonel de cavalerie.

Armes : Vairé d'or et d'azur, au chef de gueules, chargé d'un lion léopardé d'argent. Devise : *Spes mea Deus.*

* * *

On vient de placer dans le Musée de Provins le portrait de M. Charles Lenient, habilement restauré par le peintre Tanty. On sait que le portrait de notre compatriote, l'éminent professeur de la Sorbonne, a été peint en 1847 par M. Emile Lafont, et était placé depuis cette époque dans une salle du collège où M. Lenient a fait ses premières études et qu'il a illustré par ses succès. Bien que l'endroit fut sec et aéré, le temps, cet impitoyable destructeur, commençait déjà à exercer ses ravages sur la toile, quand l'administration municipale avertie en décida la restauration en même temps que le Conseil demandait à ce qu'il fût placé ensuite au Musée.

* * *

On annonce la mort de Mme Ogier de Baulny, fille du comte Menjot d'Elbenne, officier démissionnaire en 1830 et de Mlle Ogier d'Ivry. La famille Menjot d'Elbenne est champenoise, originaire du Châlonnais et compte depuis des siècles ses membres représentant dans l'armée et dans la magistrature, notamment des conseillers d'état et au Parlement de Paris et de Normandie, à la Cour des Comptes, un mestre de camp, un député au conseil des Cinq-Cents, etc. Il ne faut pas oublier Antoine Menjot, conseiller et médecin de Louis XIV. D'azur au lion d'or, accompagné de 3 roses d'argent.

* * *

Nous avons annoncé la mort de M. Wallon, assassiné dans l'île de Sumatra.

M. Wallon était un de nos concitoyens, né à Villers-aux-Bois; un de ses deux compagnons, M. Guillaume, est né à Vertus. Ces jeunes gens avaient été envoyés en mission scientifique par le gouvernement français aux Iles de la Sonde.

Les parents de M. Wallon habitent encore Villers-aux-Bois.

Il fit ses études au collège d'Epernay. En 1875, il fit son volontariat d'un an, enrôlé au 26e chasseurs à pied à Epernay.

M. Wallon avait déjà entrepris, il y a deux ans, un voyage d'exploration à Sumatra, sous la direction de M. de Saint-Paul-Lias.

De retour dans son pays, il se maria, un an plus tard, en Espagne. Il repartit ensuite pour l'île de Sumatra d'où il ne devait plus revenir.

Voici les derniers renseignements parvenus sur la mort tragique de ces braves jeunes gens qui, sur ces lointaines plages, ont honoré le nom français :

Une dépêche adressée à la Société académique indo-chinoise donne quelques détails sur la mort de M. Wallon. C'est en remontant la rivière Huela, à Atchin, dans la partie septentrionale de Sumatra, qu'il aurait été assassiné par des brigands atchinois, avec un de ses compagnons, M. Jules Guillaume.

M. Wallon remplissait une mission scientifique et économique de la Société académique indo-chinoise, et c'est pour faciliter ce voyage que M. le marquis de Croizier, président de la Société, avait sollicité et obtenu pour lui le titre de missionnaire du ministère de l'instruction publique. Embarqué à Toulon, le 20 novembre dernier, à bord de l'*Annamite*, M. Wallon avait été débarqué à Singapour, d'où il s'était dirigé sur Batavia. Les autorités néerlandaises l'avaient parfaitement accueilli, et c'est avec l'appui du gouverneur général Von Lansberge qu'il avait gagné Sumatra.

Complètement acclimaté et mis au courant de la langue et des usages d'Atchin par une première exploration exécutée en 1867-77, muni de toutes les ressources nécessaires, M. Wallon était donc dans d'excellentes conditions pour mettre à profit des relations amicales qu'il s'était créées parmi les populations de l'intérieur, et pour rapporter des contrées si riches et si peu connues qu'il se proposait d'étudier en qualité de géographe, de géologue et de naturaliste, une ample moisson de renseignements utiles et nouveaux, tant au point de vue purement scientifique qu'au point de vue industriel et commercial.

M. Wallon était ingénieur civil des mines : il laisse une jeune femme à peine relevée de couches et un petit enfant qui n'aura jamais vu son père.

Un service funèbre est organisé par la Société académique indo-chinoise pour le repos des âmes de MM. Wallon et Guillaume.

Le Secrétaire Gérant, LÉON FRÉMONT.

REIMS AU XVIIe SIÈCLE

« C'est une ville très-grande, environnée de blanches murailles, remarquable de loin par ses hautes tours, à l'intérieur par ses magnifiques églises. » Tel est le bref tableau que traçait l'allemand Sincerus, en parlant de Reims, quand il parcourut la France au XVIIe siècle. Reims était en effet déjà la grande cité à laquelle depuis tant de siècles était attaché l'honneur de voir nos rois venir s'agenouiller dans sa merveilleuse cathédrale pour y recevoir l'onction sacrée. Historiquement, politiquement, religieusement, Reims a occupé en France le premier rang, et, encore aujourd'hui au point de vue industriel et commercial, la cité du sacre peut revendiquer une des premières places dans notre pays, si elle a perdu ses droits à la célébrité autrement qu'à titre de souvenirs respectables et respectés.

La situation géographique de Reims lui a assuré toujours une situation importante. L'histoire est là pour le prouver. Reims existait avant l'invasion romaine et fut la capitale des *Remi* qui allèrent au devant de César et surent ainsi éviter les périls d'une défaite qu'ils prévoyaient. La période romaine se passa tranquillement : une seule fois les représentants des divers peuples de la province parurent avoir la velléité de secouer un joug en résumé bien peu incommode et le rémois Julien Auspex parvint à leur faire abandonner ces dangereux projets. Vers le second siècle de notre ère — au plus tard croyons nous — Saint-Sixte vint prêcher le christianisme à Reims et réussit dans sa mission après quelques cruelles épreuves qui se traduisirent par le martyre de plusieurs rémois, Maur, Timothée et d'autres, mis à mort à la Pompelle.

Attila et ses soldats saccagèrent, dit-on, la ville malgré la noble résistance de l'évêque Nicaise; un demi-siècle plus tard les Vandales renouvelèrent ces scènes de désolation. C'est alors que parut saint Remy dont on connaît le rôle pour l'affermissement de la monarchie française.

Pendant toute la période mérovingienne, Reims eut à souffrir des guerres qui ne cessèrent point entre les rois d'Austrasie et de Neustrie. Le calme reparut seulement avec Charlemagne et ensuite avec l'épiscopat de Hincmar qui fit exécuter

des travaux considérables dans la ville, en même temps qu'il imprimait un vif éclat à ses écoles monastiques. La fin de la dynastie carolingienne ramena les mauvais jours dans le Rémois. L'avènement de Hugues Capet y mit fin : à ce moment l'église de Reims absorbe toute l'attention ; son école, dirigée par saint Bruno, parvint à un rare éclat ; les conciles s'y multipliaient et en faisaient comme un centre religieux exceptionnel. Les choses se modifièrent quand, en 1135, pendant une vacance du siége archiépiscopal, les bourgeois obtinrent de Louis VII une charte communale en dépit des efforts du clergé qui amena ainsi les Rémois à prendre à plusieurs reprises les armes. Et ce n'était guère la peine, car Augustin Thierry nous dit : « Au XIIe siècle la commune de Reims cesse de jouer un rôle politique ; elle ne fut point abolie, mais elle s'éteignit sans violence et sans éclat sous la pression de l'autorité royale. »

La guerre de Cent Ans ruina les Rémois dont la capitale subit un siège justement célèbre. Jeanne d'Arc fit oublier ces malheurs en amenant Charles VII recevoir la sainte Ampoule. Mais la Ligue vint renouveler longuement ces désastres et encore après la Fronde. Depuis ce moment l'histoire de Reims ne présente plus aucun fait qui la distingue de celle des autres villes du royaume. Les sacres seuls lui conservaient une primauté officielle.

Nous voulons un instant nous imaginer Reims au milieu du XVIIe siècle, après la fin de ces guerres de la Fronde qui amenèrent malheureusement tant d'ennemis dans ses environs, tant de soldats dans ses murs, ce qui alors causait toujours une vive terreur aux bourgeois. Mais la prospérité ne tarda pas à renaître, trop vite même, car un de ses plus ingénieux chroniqueurs, Oudard Coquault s'écrie à ce même moment : « Prions le Seigneur que la paix n'aveugle point le peuple en desbauches, excès et vanités pour rappeler encore l'ire de Dieu sur nous. »

Reims alors était entièrement entouré de remparts comme ceux que l'on voit encore près la porte Dieu-Lumière : la Vesle arrosait un des côtés. En arrivant par cette même porte on entrait par la grande rue qui a conservé dans son nom le souvenir de la voie qui conduisait aux villages habités par des Barbares ; elle conduisait à la halle du Barbâtre, non loin des églises Saint-Martin et Saint-Timothée où la voie se partageait, comme encore aujourd'hui en rue Neuve et rue du

Barbâtre. La vieille ville se développait en longueur au levant tandis que la nouvelle, comprenant les bourgs Saint-Denis et de Vesle s'étendait au couchant à travers de nombreux jardins. En s'avançant le long du Barbâtre on passait devant Saint-Nicaise puis devant l'abbaye Saint-Pierre-les-Nones et on arrivait, en laissant à droite et à gauche les marchés aux draps et aux blés et en traversant celui aux chevaux, à l'Hôtel-de-Ville près duquel s'élevaient l'hôtel du Présidial et la commanderie de Malte d'un côté, et de l'autre, vers la rue de Mars, la maison du Saumon de Hollande, rendez-vous alors des viveurs rémois. On descendait ensuite vers la rue Neuve où se dressaient le collège des Jésuites, le couvent des Cordeliers, les abbayes de Saint-Denis et de Saint-Etienne-aux-Dames et l'on arrivait à la grande place de la Couture, où se tenaient des foires considérables et où affluait la population rémoise. Des arcades l'entouraient déjà entièrement avec des boutiques occupées presque exclusivement par des tonneliers. Près de là, dans la rue de Gueux se trouvaient les magasins des principaux marchands de vins. Il n'y avait pas encore de théâtre, mais un jeu de paume très-fréquenté et le jardin des chevaliers de l'arquebuse où l'on donnait souvent des fêtes. Les remparts servaient de promenades.

Reims, nous l'avons dit, jouissait d'une grande importance et par son privilège de lieu du sacre des rois et par son archevêché qui avait les titres de duché-pairie et de primatie de la Gaule Belgique. Mais indépendamment de ces honneurs exceptionnels, la ville était déjà le siège d'un commerce important et de nombreuses juridictions.

Sans parler de son Conseil de ville, fortement organisé et où les habitants les plus considérables tenaient à honneur de siéger sous la présidence d'un lieutenant des habitants, élu annuellement, qui avait remplacé depuis 1429 le lieutenant du capitaine royal, nous trouvons à Reims un présidial institué en 1551, un bailliage royal, démembrement du célèbre bailliage de Vermandois ; une justice consulaire, une élection, une maîtrise des Eaux et Forêts, un grenier à sel, un bureau des traites foraines, un hôtel de monnaie, les bailliages de l'archevêché, du chapitre, des abbayes de Saint-Remy et de Saint-Nicaise, du prieuré de S.-Maurice, du Vidamé, de la commanderie du Temple ; le tribunal de l'échevinage et le buffet de l'échevinage chargé de la justice municipale proprement dite, une chambre ecclésiastique, une officialité, une juridiction du point d'honneur.

Les administrations financières étaient nombreuses. Reims était exempt de garnison : la police était faite par les archers de la ville et par plusieurs brigades de la maréchaussée. Les compagnies de l'arquebuse et de la milice locale, fortement constituées, servaient pour les cérémonies d'honneur et prenaient les armes dans les circonstances nécessaires.

Au point de vue religieux, outre son chapitre métropolitain qui comptait huit dignitaires, cinquante-six chanoines et soixante-et-un chapelains, il y avait à Reims les collégiales de Saint-Symphorien, Saint-Timothée, Sainte-Balsamie ; la commanderie de Malte ; les abbayes d'hommes de Saint-Remy, Saint-Nicaise, Saint-Denis ; les abbayes de femmes de Saint-Pierre, Saint-Etienne, Sainte-Claire ; des couvents de Cordeliers, de Dominicains, de Jacobins, de Carmes, de Capucins, de Minimes, de Jésuites, de Chartreux au Mont-Dieu, de Carmélites, de Visitandines. Mentionnons encore les frères de la Doctrine chrétienne institués par l'un des plus illustres enfants de Reims, le bienheureux de la Salle ; la Congrégation, les religieuses de Longueau, réfugiées en ville à la suite de la Fronde ; les séminaires. Il y avait quatorze cures : Saints André, Denis, Etienne, Hilaire, Jacques, Julien, Jean, Martin, Maurice, Michel, Pierre, Symphorien, Timothée, sans compter la cathédrale. Trois hôpitaux : l'Hôtel-Dieu, l'Hôpital général et la maison de Saint-Marcoul.

L'administration centrale était représentée à Reims par un subdélégué de l'intendant de Châlons.

Au point de vue matériel, Reims n'a pas beaucoup changé dans ses quartiers anciens. On retrouve les anciennes maisons en assez grand nombre, les rues n'ont pas été pour la plupart redressées ou élargies : elles ont même conservé souvent leurs noms anciens si originaux et bien préférables à ceux de célèbres inconnus qui, dans quelques siècles, intrigueront singulièrement les curieux. Mais au milieu du XVIIe siècle, sa police municipale laissait encore bien à désirer. C'est en 1648 seulement que l'on commença à adjuger l'enlèvement des boues et à s'occuper un peu plus de l'entretien du pavé. En 1698 furent accrochées les premières lanternes. Depuis 1633, la mendicité y était sévèrement réprimée.

Reims comptait alors un grand nombre d'anciennes familles qui y constituaient une société intelligente et désireuse de se distraire. Les vieux noms ne manquaient pas, ils ont à peu près tous, aujourd'hui disparu : Amé, Bachelier, Blanchebarbe,

Beguin, de Bezannes, Bidet, Coquebert, de Coussy, Callou, Cauchon, Clicquot, Danré d'Armancy, Desaulx, d'Origny, d'Y de Séraucourt, Dallier, Lespagnol, Favart, Frizon, de Failly, Fremyn de Sapicourt, Le Frique, Graillet, Godinot, de la Goille, Hachette, Josseteau, Le Leu d'Aubilly, Levesque, de La Motte, de la Salle, Maillefert, Moët, de Muizon, Mopinot, Marlot, de Montfort, de Montigny, Oudan, de Paris, de Perthes, Roland, Rogier, Souyn, Goujon, de Vergeur, Vuillot, de Villelongne, pour ne citer que les principaux sans parler des gentilshommes des environs qui passaient une partie de l'année à Reims.

A cette époque la société était nombreuse et brillante : on aimait les réunions et les fêtes : on peut même juger du goût de toute la population pour les divertissements par l'ardeur avec laquelle on multipliait les fêtes publiques et les efforts d'imagination que l'on faisait pour rendre de plus en plus brillants les feux de joie qui se renouvellaient à chaque événement politique heureux. Il faut lire la relation du luxe déployé à l'occasion des fêtes provinciales données par les chevaliers de l'arquebuse et dont Coquault nous fournit les détails ; par dessus tout à l'occasion des Sacres.

Tallemant de Reaux constate l'existence d'une société animée à Reims, car il y place plus d'une de ses piquantes historiettes et M. Louis Paris nous a fait pénétrer au plus intime en nous montrant les exploits mondains du chanoine Maucroix au temps où son ami La Fontaine et bien d'autres fins esprits venaient l'y visiter. La marquise de Brosses faisait au milieu du XVIIe siècle les beaux-jours de Reims et le bonheur du poète Maucroix : fille du baron de Joyeuse Saint-Lambert, qui habitait Reims pendant l'hiver, sa beauté y attirait plus d'un brillant gentilhomme. Vers le même temps il y avait aussi à Saint-Etienne une abbesse, qui eut promptement un salon suivi : c'était Isabelle d'Angenne, fille de la marquise de Rambouillet : nulle ne pouvait introduire plus sûrement dans notre ville le genre de la préciosité. Voici le portrait que nous en donne Tallemant : « Elle est gaie, confiante, bonne et spirituelle, mais non pas tant que Mme de Montaursier ni que Mlle de Rambouillet. Elle sait gouverner, de sorte que toutes les religieuses et toute la ville même de Reims l'aiment extrêmement. Comme elle parlait pour venir ici en cette année (1654) pour un procès qu'elle a, elle alla à Saint-Remi voir la Sainte-Ampoule. Il y avait une presse étrange. — Jésus, dit-elle,

quelle foule ! ne l'avez-vous jamais vue ? — Ce n'est pas pour la Sainte-Ampoule, disent-ils, que nous venons, c'est pour Madame de Saint-Etienne. »

La Fontaine passa tout l'hiver de 1656 à Reims chez Maucroix. A cette époque cette ville était véritablement riche en artistes ; les Rémois d'ailleurs aimaient le luxe, l'installation élégante. Le récent travail de M. Loriquet sur l'histoire de la Tapisserie à Reims, donne les plus curieux détails sur le luxe des intérieurs rémois. Au XVIIe siècle on peut citer les peintres Moilon, Hélart, Tisserant, le dessinateur Baussonnet, les graveurs Colin, Moreau, Regnesson, et par dessus tout le gendre de celui-ci, l'illustre Robert Nanteuil.

Il y avait aussi pas mal de beaux esprits, de petits poètes, dont les noms n'ont pas percé, mais qui faisaient bonne figure alors dans les salons. Quant aux élégantes de ce temps-là, les poësies de Maucroix nous permettent de les connaître. Ce sont d'abord les séduisantes abbesses de Saint-Etienne et de Saint-Pierre ; la comtesse Cauchon de l'Héry dont l'esprit semble le plus brillant ; Mme de Berrieux, depuis remariée au marquis de Rothelin ; la coquette dame de Muire, Mme Paris ; la comtesse d'Aubeterre, la comtesse de Beaujeu que Maucroix chante un jour déguisée en avocat ; la charmante Biscarras qui entra plus tard à Saint-Etienne ; Mlle de Sillery ; Mlle Pinguis, appartenant à l'une des meilleures familles de la bourgeoisie, lectrice de *Cyrus* et précieuse émérite.

Mais je m'arrête. Je ne puis écrire ici l'histoire de la sociabilité à Reims : je veux seulement en indiquer quelques traits pour ce qui concerne le XVIIe siècle, convaincu qu'il y aurait là pour un érudit local un filon précieux à creuser. Nous avons voulu seulement présenter un croquis de ce qu'a été le vieux Reims. Ses anciennes maisons, ses monuments encore debout donnent une idée suffisante de ce qu'était son aspect matériel quand la foule de promeneurs parcouraient les rues du Barbâtre (via barbarorum), de la Belle-Image, de la Belle-Tour, Chantraine, du Chat, de Mars, du Clou dans le fer, du Cœur navré, des Demoiselles, des Deux-Anges, de l'Echauderie, des Ecrevés, de l'Ecrevisse, Folle-Peine, de la Grosse-Ecritoire, du Maillet-Vert, des Marmouzets, Nulle-Part, Pavée d'Andouilles, du Quarrouge, des Quatre chats grignants, des Trois Resinets ; et quand les forains venaient prendre logis à l'une des auberges des quatre Fils Aymon, de l'Ane rayée, du Dieu d'amour, des Trois-Maures, etc.

Encore un mot cependant avant de finir. Nous avons parlé en commençant de l'éclat des écoles rémoises. Le goût de l'étude y persévèra L'Université, fondée en 1554 jouissait d'une légitime réputation : elle embrassait toutes les branches de l'enseignement supérieur et devait avoir sous sa dépendance trois papetiers, quatre libraires, un enlumineur de livres, un relieur et deux parcheminiers. La faculté de médecine en particulier était très-estimée. Les Jésuites installèrent un collège en 1608 qui acquit un grand développement.

Disons encore qu'au XVIIe siècle, le commerce rémois consistait principalement dans la drapperie, à laquelle Colbert imprima un puissant développement et le vin de Champagne pour lequel le goût se répandit surtout à partir de cette époque. Nous le constaterons en finissant par cette anecdote sur Saint-Evremond qui était un gourmet entre les plus raffinés. « Un jour qu'il mangeait chez M. de Lavardin, évêque du Mans, cet évêque se prit à le railler sur sa délicatesse et sur celle de MM. d'Olonne et de Boisdauphin. Ces Messieurs, dit le prélat, outrent tout à force de vouloir raffiner sur tout. Ils ne sont pas moins difficiles pour le vin et ils n'en sauraient boire que des trois coteaux, d'Ay, d'Hautvillers et d'Avenay. — M. de Saint-Evremond ne manque pas de faire part à ses deux amis de cette conversation, et ils répétèrent si souvent ce qui avait été dit des coteaux, et en plaisantèrent en tant d'occasions qu'on les appela les *trois coteaulx.* » C'est ce qui explique ces vers de Boileau dans sa satyre sur un ami ridicule :

Surtout certain hâbleur à la gueule affamée,
Qui vint à ce festin, conduit par la fumée,
Et qui s'est dit profès de l'ordre des Coteaux.

Comte E. DE BARTHÉLEMY.

LES ROIS DE FRANCE A TROYES

AU SEIZIÈME SIÈCLE[1]

II

FRANÇOIS Ier

I

La première entrée de François Ier à Troyes eut lieu en 1521. Elle eut un caractère moins enthousiaste et moins cordial que celle de Louis XII. On était à la veille de la lutte que son successeur devait soutenir contre Charles-Quint. Les préoccupations belliqueuses dominaient, et tout en disposant les préparatifs ordinaires, l'échevinage ordonna de visiter l'artillerie et les munitions de guerre, dont le roi pourrait s'enquérir[2].

Il avait dû venir à Troyes au mois de décembre 1520 ; mais la peste s'étant déclarée dans la ville, ses projets furent ajournés. Le 4 avril suivant, l'évêque Guillaume Parvi, et M. de Châteauvillain, lieutenant-général du gouverneur de Champagne, annoncèrent simultanément la prochaine arrivée du roi, de la reine et de la mère du roi, Louise de Savoie. M. de Châteauvillain, qui devait venir présider aux préparatifs, émettait en même temps la prétention de se faire héberger « hors des hostelleries », aux dépens de la municipalité. Elle lui répondit qu'elle n'avait point logé ses prédécesseurs et qu'il pouvait se loger où bon lui semblerait. M. de Châteauvillain insista, mais sans parvenir à vaincre la résistance de l'échevinage.

Celui-ci trouvait sans nul doute que la présence du roi devait être suffisamment onéreuse pour ses finances sans cette dépense nouvelle. Comme de coutume, l'assemblée des habitants, réunie sous les galeries du couvent des Frères mineurs, avait voté un emprunt et nommé les commissaires chargés de désigner les citoyens les plus « suffisants » qui seraient appelés à y souscrire. L'emprunt, auquel les membres les plus

1. Voir la livraison d'avril 1880, p. 257-277.
2. Délib. du 19 novembre 1520. Arch. mun. de Troyes. Reg. A. 5.

estimés de la bourgeoisie de Troyes apportèrent le plus fort contingent, atteignit 5738 livres[1].

Ce n'était pas trop pour recevoir convenablement le roi et la suite considérable qui l'accompagnait. Près de cinq cents seigneurs et dames formaient son escorte, lorsqu'il arriva le lundi 22 avril, vers six heures du soir, monté sur un coursier « habillé de drap d'argent[2]. »

Quatre-vingts jeunes gens étaient allés à cheval à sa rencontre avec les officiers, les échevins et les notables. Ils

1. Compte de Nicolas Mauroy, K. 5. Parmi les plus forts imposés, citons Nicolas Doé, 60 l. t., Claude Moley, 80 l. t., Claude de Mesgrigny, 20 l. t., François de Marisy, 40 l. t. ; les libraires Jehan Lecocq, 10 l. t. ; Jehan Oudot, 10 l. t. et Macey Panthoul, 100 s. t ; Pierre Corrard, 25 s. t. ; Guille Passerat, 100 s. ; Jacques Angenost, 10 l. t. ; Pierre Paillot, 100 s.

2. Les registres des délibérations municipales qui parlent plutôt des préparatifs faits pour les entrées que des entrées elles-mêmes donnent sur l'arrivée de François Ier des détails qu'il nous semble intéressant de reproduire *in extenso* :

« Le lundi apres *Jubilate* vingt deuxieme jour d'avril l'an mil cinq cens vingt ung, environ l'heure de six heures du soir, le Roy nostre seigneur nommé Francois, acompaigné de monsr d'Allançon, mons. l'admiral, mons. le grant maistre, monsr le gouverneur et plusieurs autres princes et seigneurs en gros nombre, feist sa nouvelle et joyeuse entrée en ceste ville de Troyes. Et estoit monté sur ung coursier habillé de drap d'argent. Et entra dans ceste ville par la porte de Belfroy, et tira par devant les Trois testes au marché du bled ; illec en l'estappe au vin, tirant par la grant rue et la citey droit à saint Pierre, et fut logé en l'hostel episcopal de ceste ville ; sur le quel seigneur par ces devant nommez se portoit le ciel tel que dessus est dict.

Ledit jour et environ ung quart d'heure après semblablement la Royne et madame la mere du Roy acompaignées de madame d'Allansson, madame la grant maîtresse, madame de Nemours et plusieurs autres dames et damoiselles feirent leur entrée en ceste ville. Et estoit logée la Royne aud. hostel episcopal et madame en l'hostel de messe Noel de Vanlay, maistre de l'euvre et fabrique de l'église de Troyes.

Messieurs les officiers du Roy, maire, eschevins, nobles, bourgoys, manans et habitans d'icelle ville furent au devant dud. seigneur en gros nombre, tous bien honnestement accoustrez et montez, et semblablement environ IIIIxx compaignons habillez de la livrée du Roy de velours, satin, damas et autres draps de soye de blanc, tanné et noir, lesquels monsr le gouverneur présenta au Roy, et luy feirent la reverence. En quoy faisant mons. le maire Pierre Maurroy par l'ordonnance de mondit seigneur le gouverneur... porta les clefs d'icelle ville au Roy nostre dit seigneur, lequel les print et les bailla au capitaine de la garde de son corps.

Et quant le Roy fut à son logis tous les dessus dits retournerent au devant de la Royne et de ma dame, lesquelles entrèrent ensemble chacune en une lictiere sur lesquelles se portoit le ciel tel que devant est dict par les devant nommez. » (Reg. A. 5).

étaient vêtus de velours, de satin et de soie, aux couleurs de sa livrée, qui était le blanc, le noir et le tanné[1]. Aux abords de la porte de Belfroy, était disposé un jardin artificiel formé de branches d'arbres et de mais, au milieu desquels étaient placés dans des cages de fil d'archal une grande quantité d'oiseaux, tels que serins, linotes, chardonnerets, alouettes, merles et étourneaux, que l'on avait dressés à chanter le mieux qu'il était possible[2]. Au pied du jardin, de nombreuses jeunes filles offrirent aux seigneurs et aux dames des bouquets de romarins[3], auxquels étaient mêlées des violettes, des giroflées et d'autres fleurs dont la tige était recouverte de dorures.

Pendant qu'on les distribuait, le roi, arrivé à la porte de Belfroy, vit sortir tout à coup d'une tour une belle fille, bien et richement accoutrée. Elle lui offrit une image de la Foi, suspendue par une chaîne à un cœur d'or. Cette fille, qui représentait la belle Hélène, annonçait au roi dans un quatrain que la foi n'était autre que la clef de son cœur. Cette allégorie que l'on trouvait ingénieuse avait été inventée par Maître Nicole Chiffory, qui fut le principal ordonnateur de cette entrée[4], comme Me Nicole Garnier l'avait été de celle de Louis XII.

François Ier avait alors pris place sous un dais de velours violet[5] parsemé de fleurs de lis d'or, et sur les mantelets duquel étaient brodés l'écusson de France et une salamandre. Quatre notables[6], vêtus de damas noir, portaient les bâtons

1. Le tanné était couleur saumon.

2. A Pierre Chadrot pour avoir serché et mis plusieurs oyseavlx, tant serins, lunettes, chanmereaux, allouettes, merles, estorneaulx, iceux les avoir tous rendus à icelluy jardin et à l'environ, pour les avoir gardez une nuyt afin de les aprivoiser pour myeulx chanter, et après icelle entrée les avoir rendus aux parties, d'accord fait à luy. xxxvij s. iij d. A (*en blanc*) pour sa recompense d'un serin et caige de fil d'archal prins et emporté par un archer du Roy. X s. t. Compte K. 5.

3. Pour l'achat de romarins employez tant à embellir icelluy jardin que en huit cents quatre vingts bouquets presentez aux seigneurs et dames à icelle entrée par jeunes filles en passant par devant icelluy jardin et aussi par autres jeunes filles estans sur l'eschaffaut fait devant l'hostel de ville, C. s. t. — Pour l'achat et fourniture de vyolettes, giroflés et autres fleurs et dorure d'iceulx huit cens quatre vingts bouquets, non compris led. romarin, VI l. IIII s. I d. t. Compte K. 5.

4. Il avait fait « la devise » des mystères et joyeusetés « déclarez au long en ung cayer de papier estant par devers led. Me Nicolas Chiffory. Arch. de Troyes. Reg. A. 5. Dél. du 19 nov. 1520.

5. A Claude Moley, marchant, pour le ciel du Roy cinq aulnes 3 quartiers et demy velours violet à 115 s. t. l'aulne.

6. Jacques Dorigny, Pierre Lespervier, Odard de Villemor et maître Etienne Saulnier.

du dais. Le cortège s'avança lentement en suivant l'itinéraire ordinaire. Aux Trois Têtes, devant l'hôtel de ville et devant l'hotel de la Hâche, s'élevaient des échafauts couverts de petits enfants ; les garçons, vêtus de la livrée blanche, tannée et noire, les filles en roquets, en cottes rouges, les cheveux découverts, chantant *Vive le Roi* et présentant des bouquets aux seigneurs et aux dames. Comme à la porte de Belfroy, « des gens honnestement accoustrés » leur offraient du pain, du vin et des pommes, qu'ils étalaient à divers endroits sur des tables disposées devant eux.

Selon l'usage, les rues étaient tendues de tapisseries, garnies de mais, sablées [1] et jonchées. Mais nous n'avons pas trouvé traces de fontaines et de décorations bizarres comme celles que l'on signale à l'entrée de Charles VIII et de Louis XII [2]. Peut-être ces sortes de décorations n'étaient-elles point du goût de François Ier ? Peut-être les préoccupations d'une guerre prochaine y avaient-elles fait renoncer ?

Comme de coutume, le chapitre de la cathédrale reçut le roi au seuil de l'église [3]. Il reste encore un souvenir de l'entrée de François Ier et de Claude de France sur la partie intérieure du pilier central du grand portail, qu'on construisait alors. Les salamandres du roi y sont sculptées en relief à côté des hermines de la reine Claude de France, duchesse de Bretagne, et du porc-épic qui avait été l'emblème de son père Louis XII.

Le roi cette fois descendit à l'évêché [4]. L'évêque, Guillaume Parvi ou Petit, était un orateur éminent, qu'il avait en vertu du concordat de 1516, désigné pour le siège de Troyes. De nouveaux bâtiments, qui subsistent encore aujourd'hui, avaient été récemment construits, et présentaient une installation

1. Led. jour de l'entrée sera respandu parmy les rues par lesquelles le Roy passera bonne et grosse quantité de sable et même grève por garder les chevaulx de glisser. Reg. A. 5.

2. Cependant les tailleurs d'images et les peintres furent employés, comme l'atteste l'extrait suivant : à Lyenard Boyau pour l'occupation de plusieurs chambres estans en l'ostel de la Coronne occupées dès l'iver passé jusques à present par les menuysiers et tailleurs et painctres. IIIIx l. viij s. t.

3. Le chapitre avait pris ses mesûres pour l'ornement de l'église (*ornentur altaria, suspendatur aulea*) et recommandé de ne pas se presser dans les chants religieux... *Fiant prolatio et debite pause tam in psalmodia quam ceteris modis canendi*. Arch. de l'Aube, G. 1281, fol. 387 vo.

4. On posa des « barrières à l'environ de l'évêché et dedans le cloitre Saint-Etienne afin de garder harnois et chevaux d'y passer. »

meilleure que celle qu'avait pu offrir à Louis XII le massif palais des comtes.

Un quart d'heure après l'entrée du roi, la reine Claude de France et la mère du Roi, Louise de Savoie, arrivaient aux portes de la ville. Madame Marguerite d'Angoulême, sœur du roi, alors duchesse d'Alençon[1] et plus tard reine de Navarre, les accompagnait, ainsi que la grande maîtresse[2] et plusieurs autres dames ou demoiselles. Les litières de Claude de France et de sa belle-mère se placèrent sous un dais de damas blanc[3], dont les mantelets semés de cent cinquante fleurs de lis et de cent hermines[4] noires étaient revêtues des armes de la reine brodées en soie et métal. Quatres notables[5], accoutrés le plus « gorgiasement » qu'ils avaient pu, portaient le dais.

La reine avec son cortège se dirigea vers l'évêché, où ses logements avaient été préparés, tandis que Louise de Savoie[6] se rendait à l'hôtel du chanoine Noel de Venlay, maître de l'œuvre et fabrique de l'église de Troyes.

Les chanoines de ce temps, surtout les dignitaires du chapitre, étaient de riches personnages qui pouvaient recevoir dans leur hôtel des princesses. Et cependant, quelque vaste que fût leur demeure, le mobilier n'était pas toujours opulent, ni nombreux. L'hôtel de Noel de Venlay était situé dans le cloître Saint-Pierre; les dépendances en étaient vastes; une batterie de cuisine considérable en airain et en fer, une vaisselle d'étain assez pesante en garnissaient la cuisine, où se trouvait une armoire à deux étages et à deux guichets fermants. Dans la

1. Marguerite d'Augoulême, sœur aînée de François Ier, née en 1492, épouse de Charles III, duc d'Alençon Après la mort de celui-ci, elle se remaria en 1527 en secondes noces, avec Henri d'Albret, roi de Navarre; mère de Jeanne d'Albret, elle fut l'aïeule de Henri IV.

2. Anne Lascaris, femme de René de Savoie, comte de Tende, grand-maître de France de 1519 à 1525.

3. On y emploie 11 aunes de Paris de damas blanc, à 62 s. 6 d. l'aune et 12 onces 7 treseaulx de soye fillée à 6 l. 10 s. la livre.

4. A Arthur Vigier, brodeur, pour avoir fait de broderie l'escusson de la Royne avec ung cent de armynes, XVI l. t.

5. Jehan Molé, Denis Clercy, Jehan de la Panouse et Jacques de Pleurre.

6. Louise de Savoie avait quelques uns des attributs de la souveraineté ; François Ier lui avait concédé le droit, à sa première entrée dans une ville, de faire grâce aux criminels. *Anc. lois françaises*. XII, 191. Elle avait aussi le titre de régente, et en exerçait les fonctions pendant l'absence de son fils. Ord. du 15 juillet 1515. *Ibid*. p. 38.

salle basse autour d'une table « encornée aux deux bouts », longue de huit pieds et couverte d'un drap vert, étaient rangées des escabelles ; un vieux buffet carré, une chaire à dossier, un petit lit garnissaient la pièce. C'était dans la salle haute, où le chanoine devait mourir l'année suivante, que Louise de Savoie fut logée sans nul doute. Selon la coutume du temps, deux lits s'y trouvaient ; ils étaient entourés de rideaux de toile blanche, avec ciel, dossier, mantelets et franges. Quatre pans de vieille serge rouge garnissaient les murs ou les fenêtres. La large cheminée contenait deux « chiennets à crosse » ou chenets à tête recourbée ; à côté un petit soufflet « à souffler feu. » Une table avec ses tréteaux, accompagnée d'un banc à perche, et un « buffet à demy rond à deux guichets fermans à clef » étaient, après les lits, les deux meubles les plus apparents de cette pièce. Elle avait pour dépendances une petite garde-robe, « une estude » ou cabinet de travail, garni d'un « bureau » avec guichet et tiroir fermant à clef, et sans doute une galerie, qui, comme dans la plupart des maisons du seizième siècle, reliait entre eux les corps de logis du premier étage. C'était là que le chanoine renfermait dans de grandes armoires ses robes de drap noir ou gris brun fourrées de peaux d'agneaux ou de renards [1]. Il y avait, il est vrai de le dire, des bénéficiers dont le mobilier était plus riche et surtout plus artistique que celui de Noel de Venlay ; mais peu importait aux gens de Louise de Savoie, qui apportaient leurs tapisseries, leur literie et tout l'attirail de voyage que l'on emmenait avec soi à cette époque. Encore en 1560, les députés du Tiers-Etat de Tours qui se rendront aux Etats généraux de Blois emporteront avec eux leurs lits [2].

La suite du roi et des princesses était considérable. Avec une partie de leurs meubles, ils emmenaient une partie des gens de leur maison. Madame de Savoie a ses portiers de l'hôtel, auquel la ville doit donner des gratifications ; elle en

1. Recepte d'argent de la vendue des biens meubles de messire Noel de Venlay (août 1522). Cette recette s'élève à 1932 l. t. 17 s. 10 d. (plus de 60,000 fr.) Il y avait, il est vrai, parmi les objets vendus, une argenterie assez considérable et des créances importantes. Archives de l'Aube, G. 2309.—Voir sur le mobilier des chanoines de Saint-Pierre l'*Inventaire des Archives de l'Aube*, rédigé par M. d'Arbois de Jubainville et mon travail sur le mobilier des chanoines de Saint-Etienne dans la *Revue de Champagne*, t. VI, 241-250.

2. Quittance du charretier Michel Bonnet. *Doc. inédits publiés par la Société académique de l'Aube*, t. I, p. 86.

donna aussi aux portiers de l'hôtel du roi, aux huissiers de la chambre du Roy, aux laquais du roi et de la reine, aux trompettes, aux fourriers, au maréchal des logis, aux archers et aux sergents du prévôt de l'hôtel. Elle n'oublie pas les ménétriers du roi, et « le roy d'herauts d'armes » n'est pas un personnage à se laisser oublier [1]. La ville, dans son hospitalité, multiplie les cadeaux. Si elle donne de l'argent aux petits, elle offre du vin aux grands.

Elle a acheté du vin de Beaune tant blanc que clairet à 20 liv. la queue ; elle en envoie trois muids à M. d'Alençon, trois à M. l'amiral [2], six à madame de Savoie, la régente, six à la reine, six au roi ; elle en envoie en brocs et en flacons aux seigneurs de la suite [3]. Sans doute ces grands personnages ne feront pas leur profit de ces provisions, ils les donneront en gratifications, je n'ose dire en pourboire, à leurs serviteurs, qui les revendront souvent aux habitants pour ne pas les emporter ; mais c'est toujours la ville qui paie.

C'est elle aussi qui paie les fins tabliers blancs à fleurs, les fines serviettes de lin, les fins tabliers, les serviettes qu'on achète par aunes et par douzaines pour offrir aux officiers du roi, à M. de Châteauvillain, et surtout à la duchesse d'Alençon, à la régente, à la reine [4]. Quant au roi, elle a décidé qu'elle lui offrirait une statue en argent, représentant Hector armé et à cheval.

La ville veut que ce travail d'orfévrerie soit « le plus somptueux et gorgiatz que l'on pourra [5]. » Nicolas Passot, le peintre, en fait le patron [6] et c'est Jean Papillon, le célèbre artisan de

1. Les fourriers reçoivent 30 liv., les trompettes et les ménétriers 10 liv., les laquais et les archers 8 liv. Le maréchal de logis du roi, logé au « Sainct Esperit, » toucha 16 liv. ; le roy d'armes 12 liv. Compte K. 5.

2. Guillaume Gouffier, seigneur de Bonnivet, amiral de France.

3. En tout 87 queues 1/2. Compte K. 5. Arch. de Troyes.

4. On offre à la Reine « 58 aulnes et demie de fin tablier blanc à fleurs de 4 aulnes de large, à 55 s. t. ; pour la régente, 39 aulnes et demie à 48 s. t. 4 d. ; pour la duchesse, 37 aunes. On achète ailleurs des douzaines de fines serviettes à 7 l. 10 s. à 6 l. 6 s. t. par douzaine. Ce sont deux femmes qui sont chargées de ces acquisitions ; elles plient et brodent le linge, et le font serrer, ployer et presser à la pierre par quatre hommes. Compte K. 5. Le chapitre de Saint-Pierre donne aussi de fins tabliers, « de quatre aulnes de largeur » à 50 sous l'aune et des douzaines de serviettes à 7 l. 10 s. la douzaine, à Mons. l'amiral, à M. le grand maistre, MM. de Saint-Blanchet et de Villeroy. Arch. de l'Aube, Reg. G. 1588, fol. 293 v°.

5. Dél. du 18 avril 1521. Reg. A. 5.

6. A Jehan Passot painctre pour avoir fait le grant patron de Hector et aultres... L s. t.

la châsse de saint Loup, c'est Jean Papillon qui « en conduit les ouvrages. » L'échevin Henrion Dorey a acheté lui-même les métaux ; il en surveille la fonte ; tandis que Jean Papillon, pendant 256 jours, à 5 sous par jour, dirigera, guidera, corrigera la façon, la taille et la ciselure. S'il ne reçoit que 5 sous par jour, c'est peut-être que trop vieux pour mettre lui-même la main au ciseau, il ne peut plus que donner des conseils. De nombreux orfèvres, moins renommés, mais encore estimables, travaillent sous ses ordres et touchent un salaire supérieur. Tels sont Estienne Boulenger, Nicolas Dubart, Guillaume de la Hupperoye et d'autres, qui reçoivent de 10 sous à 7 sous 6 deniers par jour. On presse les travaux jusqu'à travailler la nuit ; mais malgré le zèle et l'activité de l'échevinage et des orfèvres, on ne put parvenir à terminer la statue avant le départ du roi. Aussi le samedi qui suivit son entrée, les échevins et les notables, conduits par le gouverneur, vinrent-ils « faire la révérence au roi » et s'excuser de ne pouvoir lui offrir le présent qu'ils devaient lui faire. Ils avaient chargé de porter la parole en leur nom Me Christophle Merille, lieutenant général du bailli. Merille dit qu'on pressait le plus possible les ouvriers, et qu'aussitôt l'ouvrage parachevé, on s'empresserait de le porter au roi dans le lieu où il serait. François Ier, satisfait du zèle de la ville, y consentit.

Huit jours seulement après son départ, le précieux objet d'art fut terminé. On le plaça dans un « estui, en façon de coffret, » rempli de 28 livres de coton, recouvert de canevas, de basanes et de bougran. On le mit sur une civière, garnie de sangles et d'épaulières, et trois hommes le portèrent jusqu'à Dijon en passant par Langres. Ils mirent dix jours à faire ce voyage. Jean Papillon et deux échevins, Jean Acarie et Jacques Menisson, escortaient le présent royal. L'amiral Bonnivet voulut bien l'offrir au roi au nom des habitants de la ville. Le groupe avait une aune de Troyes de hauteur. Hector, le cheval et la terrasse sur laquelle il était placé, pesaient cinq cent cinquante marcs d'argent. Le héros troyen était armé, son cheval était bardé de toutes pièces, et leurs armures étaient rehaussées d'ornements d'or [1]. Le roi reçut « bénignement » ce présent, qu'il trouva « fort gorgias et très beau. »

1. Ung Hector de Troyes armé, monté sur ung cheval bardé de toutes pièces, le tout d'argent fin et dorey de fin or où il appartient, et led. Hector à cheval de haulteur d'une aulne de Troyes ou environ. Et poisent homme, cheval et terrasse sur laquelle led. cheval est assis qui est aussi d'argent cinq cens cinquante marcs d'argent comprins la dorure. — Dél. mun. du 15 mai 1521. — L'aune de Troyes valait un peu plus de 81 centimètres.

Que devint cette œuvre d'art, due au talent d'un orfèvre illustre et qui excita l'admiration d'un roi renommé par le goût éclairé et magnifique qu'il témoigna toujours en faveur des arts ? Fut-elle donnée par François Ier en gratification à quelque seigneur, ou fut-elle conservée dans quelque résidence royale jusqu'au jour où elle aurait été, comme tant d'autres chefs-d'œuvre d'orfévrerie, envoyée à la Monnaie ? Quoi qu'il en soit, la perte en est singulièrement regrettable. Une statue équestre, qui avait mérité les éloges de François Ier, devait avoir une valeur et présenter un intérêt qu'on ne saurait méconnaître.

Le roi fut si satisfait qu'il accorda aux échevins de Troyes les demandes qu'ils lui adressèrent au nom de leurs concitoyens. Il leur octroya une nouvelle foire franche de quinze jours au mois d'octobre et un droit sur le sel des greniers des environs [1]. Comme Louis XII, il avait voulu que sa présence fût utile à la ville.

II

Lorsque François Ier répondit à Christophle Merille qu'il était satisfait de la ville, il dit en même temps qu'il fallait la fortifier le plus que l'on pourrait [2]. Le roi était en effet venu à Troyes, sous l'impression d'une guerre imminente et sérieuse contre son rival Charles-Quint. Martin Du Bellay dit qu'il n'y trouva, lorsqu'il y arriva, « nulle armée, tant petite fût-elle [3]. » Dans la ville, c'était possible, car un des privilèges auxquels les villes tenaient le plus, c'était l'exemption de loger les gens de guerre. Mais il n'en était pas moins certain que 2,000 hommes de pied étaient réunis sous les murs de Troyes. Ils étaient commandés par Charles de Reffuge connu sous le nom de l'écuyer Bouequart, par Lorge et par Maulevrier. Pendant deux jours, on passa les hommes en revue, ou pour employer l'expression du temps, *on en fit la montre* au village de Bréviandes et devant l'église Sainte-Savine. Comme leur séjour était une charge des plus onéreuses pour ces villages, la ville leur envoya 4046 pains blancs à 14 deniers le pain et 20 queues de vin. Elle fit aussi distribuer 600 pommes et du vin aux capitaines.

1. Séance de l'échevinage du 17 juin 1521, Reg. A. 5.
2. Le Roy feit response qu'il se contentoit bien de la ville et prioit que on la fortifiast le plus que l'on pourrait. Reg. A. 5.
3. *Mémoire de Martin de Bellay*, éd. Buchon, p. 342.

Ces soldats recrutés volontairement et qui faisaient de la guerre un métier étaient la terreur des populations. On ne parvenait à les maintenir dans le devoir que par la discipline la plus rigoureuse. Les capitaines Boucquart et Lorge firent dresser en plusieurs lieux de la ville neuf potences « pour signe patibulaire afin de mouvoir les *piétons* à eulx gracieusement conduire par la dicte ville et aux champs. » La précaution ne fut pas tout à fait inutile, car un malfaiteur fut pendu à l'une de ces potences, plantée au coin du château [1].

L'échevinage de son côté prit des précautions contre les désordres que leur présence aurait pu provoquer la nuit. Il fit allumer dans toutes les rues des fallots, entretenus à ses frais, où l'on brula plus de 2600 tourteaux pendant les six nuits que le roi passa à Troyes [2].

Celui-ci déploya une grande activité pendant son séjour. Il expédiait des ordres de toutes parts pour faire lever des troupes de cavaliers et de piétons ; il visitait les remparts ; il passait des revues ; il monta même sur le grand clocher de la cathédrale [3], sans doute pour mieux se rendre compte de la position et de la force de la ville.

Son séjour ne se prolongea pas au delà de la semaine ; le samedi 27 avril, vers trois heures, il sortit par la porte Saint-Jacques, se dirigeant vers l'abbaye de Montiéramey, où il devait rester pendant quelques jours [4]. La reine et les princesses l'accompagnaient. Comme à leur arrivée, on leur présenta du vin et des pommes, trois cents pommes « de Carpendu, » qui furent distribuées et mangées sur place.

Pendant leur séjour rien n'avait été épargné pour les bien traiter ; le chapitre de Saint-Pierre avait envoyé à quelques personnages ses plus grosses carpes et ses plus grands

1. A l'executeur de la haulte justice pour avoir despendu ung homme malfaiteur qui avoit esté pendu au coing du chasteau à l'une d'icelles potances et porté en terre, XII s. t. Compte K. 5.

2. Compte K. 5. En outre, l'échevinage prescrit « que chacun tienne en sa fenestre une chandelle ardente et une lanterne pour allumer et esclairer les passants. » Reg. A. 5.

3. Au vinaigrier pour une livre de grosses chandeles pour allumer ès viz de l'eglise le jour que le roy monta au hault clochier après vespres. Paié XVIII d. t. Arch. de l'Aube, G. 1588, fol. 294 v°.

4. L'abbé de Montiéramey était alors Jean Raguier, neveu du dernier évêque de Troyes, Jacques Raguier. *Gallia christiana,* XII, col. 560-561.

brochets[1]. Quel appétit avait donc cette brillante cour de François Ier, à qui l'on ne se lassait point d'offrir et qui ne se lassait pas d'accepter[2] ?

François Ier revint plusieurs fois à Troyes. Il s'y trouvait quelques mois plus tard, en septembre. Mouzon était pris ; Mezières menacé. Le roi quitta Dijon et la Bourgogne, où il avait passé l'été, et en se dirigeant vers Reims et Mezières, il s'arrêta à Troyes[3].

Il y revint au mois de janvier 1529[4] ; il s'y trouvait le 31 janvier 1533[5]. Mais aucune fête extraordinaire ne fut donnée en son honneur. Il n'en fut pas de même en 1533, lorsque sa seconde femme, la reine Eléonore d'Autriche entra pour la première fois dans la ville.

III

Aucune entrée ne fut célébrée d'une manière plus brillante. Après le désastre de Pavie, après la captivité du roi, surtout après le terrible incendie qui avait détruit en 1524 près du quart de la ville de Troyes, la prospérité et la richesse étaient plus grandes que jamais. La population s'était relevée avec une merveilleuse vitalité. La ville s'était reconstruite, offrant dans les quartiers récemment incendiés des rues plus larges et plus belles, que dominaient plusieurs églises restaurées et agrandies. Les avant-toits, les galeries disparaissaient, et si les pignons, les gargouilles et les lignots restaient, les couvertures et les cheminées en bois étaient définitivement proscrites. Dans cette ville en partie rebâtie rien n'égalait la pompe et la richesse des membres des corporations industrielles. Comme on l'avait fait à Paris[6], l'échevinage voulut qu'il se revêtissent

1. Pour ung grand brochet et quatre grans carpes envoyées à mons. le général Hurault en son logis du Daulphin, XIV s. t. On en envoya aussi chez mons. l'aumosnier. Arch. de l'Aube, G. 1588, fol. 293 v°.

2. Il faut reconnaître que son passage entraîna peu de dégâts. On paie seulement 6 l. 8 s. 3 d. pour « occupation et degastement de linge de table tant pour led. seigneur, ses gentilzhommes et archiers, d'estain, potz, poeslos pour la cuisine et des lessyves faites que pour récompense d'un pan de courtines et une sonnette perdue. Reg. K. 5.

3. Martin de Bellay, p. 347.

4. Arch. de l'Aube, G. 1282, fol. 235 v°.

5. Courtalon, I, 102. François Ier serait aussi venu à Troyes en 1539 et 1542. (Boutiot, III p. 376 et 382).

6. A l'entrée d'Eléonore à Paris, en 1530, l'échevinage engagea les différentes corporations à s'habiller d'une parure et livrée, de soie s'il était possible, aux couleurs de la ville. — Godefroy, *le Cérémonial français*, I, 784.

d'un costume uniforme, qu'on appelait alors la livrée, pour célébrer l'entrée d'Eléonore d'Autriche. Tous s'y conformèrent ; tous rivalisèrent de luxe et d'élégance. En tête venaient les drapiers, en pourpoints de velours à « bouffetures de gris. » Les grossiers et épiciers étaient habillés les uns en velours, les autres en satin ou en taffetas. On aurait pu admirer les merciers, en satin violet « à bouffures de taffetas jaune-paille; » les papetiers, en satin blanc à « bouffures violettes; » les esguilletiers, les épingliers et les courtepointiers, en violet et jaune ; les trente pâtissiers que possédait la ville, en blanc et violet. Dans les riches corporations, le satin dominait ; dans les plus pauvres, le taffetas. Tous les orfèvres sont en satin noir et blanc ; il y a dix barbiers et chirurgiens, quatre sont en satin. Les « painctres, libraires, enlumineurs, tailleurs d'ymaiges et brodeurs » sont au nombre de vingt sept. Deux seulement, Thibault Tommeau et Jacques Julyot sont en satin ; leur costume est violet et blanc. Le violet et le noir dominent dans la majorité des corporations ; mais dans aucun corps de métier, on ne s'habille autrement qu'en soie [1].

C'est l'époque du luxe excessif dans les habillements, que mit à la mode François Ier, et qui persista jusqu'à sa mort, après avoir atteint son apogée dans la première partie de son règne. « Les termes manquent, dit M. Quicherat, pour exprimer le travail des ciseaux et de l'aiguille sur les pourpoints élégants. Ce n'étaient que découpures, bordures et appliques [2]. » Des édits somptuaires avaient essayé de réagir contre le luxe extrême des étoffes. Dès 1518, on avait proscrit le velours, le satin et même le taffetas lorsque celui-ci était cramoisi; on ne les permettait qu'aux princes du sang et de l'Eglise. En 1532, on défendait aux financiers de porter des draps de soie [3]. Mais

1. « C'est l'estat des mestiers de la ville de Troyes de ceulx qu'ilz accoustreront de livrée à la venue et joyeuse entrée de la Reyne et messrs les enfans aud. Troyes. » Figurent dans cette liste les drapiers, les grossiers et espissiers, les merciers, les couturiers, les papetiers, les orfèvres, le peletiers, les tanneurs, les parcheminiers, les bouchers, les cordonniers, les fondeurs, les esguilletiers, les potiers d'estain, les espingliers, les forbisseurs, les coustepointiers, les menuisiers, les massons, les paintres-libraires-enlumineurs-tailleurs d'images et brodeurs, les cardeurs, les bonnetiers, les charpentiers, les couvreurs, les sarruriers, les cordiers-selliers, les barbiers et cirurgiens, au nombre de 10, les paticiers, les boulangers, qui sont 51, les tonneliers (28), les tisserans de toilles (28), le marinier, les artilleurs, les torneurs, les vinaigriers et les fruictiers. — Arch. de Troyes, A. A. 44, 2e liasse.

2. *Hist. du Costume en France*. p. 364.

3. J. Quicherat, *Histoire du Costume en France*, p. 354. — *Anc. lois françaises*, XII, 361.

les ordonnances ne pouvaient arrêter une vogue dont la première impulsion venait de la cour; et à Troyes, comme nous venons de le voir, les boulangers et les tonneliers mêmes s'habillaient de taffetas, dans les grandes circonstances.

Un autre indice de la prospérité de la ville, c'est la valeur des présents d'orfèvrerie qu'elle offre à la reine et aux fils du roi qui l'accompagnent, le dauphin, les ducs d'Orléans et d'Angoulême. L'échevinage ne put traiter avec les orfèvres de la localité[1], malgré leur réputation; ils s'adressèrent à deux orfèvres de Paris renommés à cette époque, Piramus Triboulet et Jehan Hoteman. Le présent destiné à la reine était en or; il pesait plus de cinq marcs, et le métal seul valait 820 l. t. Piramus Triboulet demanda 225 liv. pour la façon. Hoteman fit les présents que l'on devait offrir aux trois fils du roi; ils étaient en argent doré, et celui du Dauphin valait à peu près le double de celui de chacun de ses frères. Un échevin, Vincent Nevelet, fut chargé de les acheter, d'en surveiller l'exécution et le transport à Troyes. Le marché avec les orfèvres, pour plus de sûreté, fut passé devant notaires. Nevelet stimulait les ouvriers, il leur donnait du vin « pour les faire diligenter et bien faire. » Lorsque les présents furent terminés, on les plaça dans des étuis de cuir, doublés de satin rouge, aux armes de la reine et des princes; on les enveloppa de coton, de peaux et de toile cirée, et on les chargea sur des chevaux, qui les amenèrent à Troyes à petites journées.

On n'offrait pas alors de présents aux princes, sans les accompagner d'un compliment en vers. Nevelet s'adressa pour en avoir un à un poète, ou, comme on disait alors, à un fatiste surnommé *Mère Sotte*[2], et qui n'était autre que le célèbre Pierre Gringoire.

1. On avait emprunté 6,000 l. aux plus riches bourgeois; mais les orfèvres « ne voulurent marchander à faire le présent à XXII l. le marc d'argent. » Reg. A. 9.

2. Nous donnons en entier le compte de Nevelet pour l'achat de ces présents :

S'ensuit la despence faicte par Vincent Nevelets eschevin de la ville de Troyes, en ung voyage par luy faict à Paris par l'ordonnance de messrs les maire eschevins et conseillers de lad. ville por achetter quattres présens d'or et d'argent dorey pour présenter à la Royne à sa joyeuse entrée en ceste d. ville et à messrs mons. le daulphin, monsr d'Orléans et mons. d'Angoulesme, fils du Roy, led. voyage commencé le samedi xe jour de janvier l'an mil v c trente-trois.

Pour le présent de la Royne qui est d'or à xxij caras pesant cinq mars trois oz et demye, moins une maille, à cent cincquante deux livres tournois le marc vallent huit c. vingt six livres tornois.

Le goût des mystères et des joyeusetés était plus vif que jamais. De grands projets avaient été faits. En dehors de la ville devaient s'élever trois portes ; sur celle de droite on aurait placé l'*Eglise*, avec ses suppôts chantant des motets ; sur celle du milieu *Noblesse triomphante* entourée de trompettes et de clairons ; enfin, sur celle de gauche, *Republicque accompagnée de labeur* et de joueurs d'instruments. Chacun d'eux, Eglise, Noblesse et République devait dire « un dizain en rimes » en l'honneur de la reine, et à peine auraient-ils eu terminé, que devait se présenter devant eux un grand troyen nommé Hector,

Pour la fasson a esté paié à Piramus Triboulet, orfèvre de Paris, la somme de deux c. vingt cinq livres tournois.

Item par le présent de monsr le dauphin qui estoit d'argent dorey par tout pesant xiiij m. deux gros de xv é. sol le marc vallent quattres c. soixante xiii livres tournois xi s. t.

Item pour le présent de mons. d'Orleans qui est d'argent dorey par tout pesant sept mars sept oz un gros aud. prix de xv écus d'or soulay le marc vallent deux c. soixante vi livres vi s. t.

Item pour le présent de mons. d'Angoulesme, qui est pareillement d'argent dorey partout, pesant sept mars cincq oz cinq gros au prix de xv é. d'or soulay le marc, deux c. cinquante ix livres xix s. vij d. t.

Les d. trois présens d'argent dorey ont esté fais par Jehan Hoteman, orfèvre de Paris, qui a esté paié au prix de xv éc. d'or soulay de chacun marc, comprins les fassons, comme j'ay faict aparoir aux sus dits sieurs par la signature dud. Hoteman et ainsi leurs ay fait apparoir de celle dud. Piramus Triboulet pour le présent de la Royne.

Payé pour quattres estuys de cuir doublés de satin rouge, ensamble y avoir faict maictre des armoyries sur chascun la somme de dix livres tournois.

It. paié pour des sainctures de cuir pour les pendre la somme de v s. t.

It. pour trois quartiers taffetas vert pour maictre au présent de la Royne, xxij s. t.

It. paié en coton pour maictre autour desd. présens la somme de xxiiij s. t.

It. pour sept peaulx, deux aulnes et demye toille sirée et de la cordelle, xxiii s. t.

It. pour deux paniers pour maictre sur un bas pour porter lesd. présents avec un flassart pour maictre dessus, la somme de xviij s. t.

It. pour le rembourage du bas du sommier, y avoir mis ung crampon, une sangle et des cordes pour traverser lesdits paniers, xv s. t.

It. paié pour avoir levé des notaires de Paris le marché que j'ay faict aus. notaires, iiij s. t.

It. pour le vin de tous les houvriers à plusieurs fois pour les faire diligenter et bien faire, iiij liv. t.

It. pour les poultrais de tous lesd. présens que j'ay envoyé à mesdits sieurs par Nicolas Anceau comprins les armoiries de la Royne et de Champagne que jé faict enluminer pour les orfèvres et faiseurs d'estuis, la somme de L s. t.

It. pour deux chevaulx de loyage prins au Pavillion ensamble le salaire de celluy qui lui est venu querir et rameney ceulx qui estiont demorez aud. Pavillion, xx s. t.

accompagné des membres de l'échevinage[1]. Ce plan fut-il réalisé ? Nous ne saurions l'affirmer. Nous savons seulement que les clefs de la ville furent remises à la reine. Ce n'étaient pas des clefs en vermeil, comme celles qu'on offrait aux souverains, à une époque où les portes n'étaient plus que des barrières d'octrois. C'était des clefs en fer, qu'on avait relimées, blanchies et remises à neuf pour la circonstance[2]. La remise des clefs, c'était en faveur des souverains l'abandon des droits de garde que la ville exerçait en temps ordinaire ; c'était par conséquent une marque de soumission absolue.

Les réjouissances ordinaires furent sans nul doute offertes à la reine Eléonore. L'arbre des Croisettes portait des fleurs de

It. payé pour celluy qui a rameney mon cheval de cheulx Symon le Gras de Marigny, ensamble la noriture d'illec et d'avoir remmener celluy dud. Legras qu'il m'avoit presté et dont ne luy a esté rien payé, x s.

It. pour un fatiste appellé mère sotte qui a faict les dictons desdits présents en ryme, xxxv s.

It. plus pour deux chevaulx du cousin Denis Clerey qui sont venuz à Paris apporter argent et pour remporter lesd. présents qui ont servy par xiiij jours à v s. par jour, la somme de lxx s. t.

It. pour despence desd. deux chevaulx et de deux hommes qui les menoient la somme de xj l. t. viij s. t.

It. payé à l'un desd. hommes qui est le serviteur de mons^r le Maire pour son salaire d'avoir servy vij jours à conduire le sommier qui portoit lesd. présents et compris viij s. t. pour une paire de souliers, la s. de xlviij s. t.

It. pour les paines du serviteur du cousin Denis Clérey d'avoir apporté led. argent et vaquez a rapporter lesd. présents et autres vaccations par luy faictes pendant que il estoye à Paris, x s. t.

It. payé pour la despence de bouche de moy, mon serviteur, de Nicolas Anceau et de nos chevaulx, lequel Anceau j'avoys mené avec moy pour rapporter novelles expresses aux susd. seigneurs de ma charge, lequel rapporta les poultrais et marché desd. présents, où j'ay vacqué par vingt-trois jours à xxx s. par jour, xxxiiij l. x s. t.

It. pour les vacations dud. Anceau et de son cheval, ensamble de moy, mon serviteur et deux chevaulx qui ont vacqué pour les xxiii jours, ce qu'il plaira a mesdits sieurs, L l. t.

Pour toutte de la mise: ij m. ciiij xxvij liv. t. xix s. x d.

Arch. mun. de Troyes, AA, 44, 2e liasse.

1. Ordonnance de ce qui se pourroyt faire pour l'entrée de la Royne. — Cette pièce est sans date. Arch. mun. A. A. 44e 2.

2. A messieurs les maire et eschevins de la ville de Troyes — supplie humblement Yvonnet du Bois pauvre homme sarrurier qu'il vous plaise le faire paier d'avoir relimer, blanchir et racouster les clefz de touttes les portes de la ville a l'antrée de la Royne, lesquelles luy furent données par le recepveur Jonchères et le sire Huguet le jeune, eschevin, et avoir rendues belles et bien nettoyees comme toutes neufves ; et ce faire falut qu'il refusast tou plain de besongnes par lad. entrée où il eust beaucoup gaigné. A quoy, vous aurés regard, s'il vous plaist, et vous ferés bien. — Arch. de Troyes.

lis, du sein desquelles sortaient, non pas des rois, comme à l'entrée de Charles VIII, mais des jeunes filles représentant des reines [1]. Une mascarade de Maures eut un grand succès [2]. Au-devant de l'hôtel de Ville était dressée une fontaine. Mais nous avons surtout des détails sur un mystère qui fut disposé pour offrir d'un manière plus saisissante le présent qu'on destinait à la reine [3].

Lorsqu'elle se présenta devant l'échafaud où le mystère avait été préparé, des rideaux de couleur glissèrent sur leurs coulisses et laissèrent apercevoir un théâtre garni de tapisseries sur lequel se trouvaient des bergers et des bergères. Ils étaient groupés et assis autour d'une table couverte de beau linge,

1. A Emon Pietrequin papetier demeurant à Troyes, la somme de 115 livres tournois pour achat de 115 grands feuilletz... mis et employez aux grandes fleurs de lys et autres pour l'arbre des roynes... à... bourrelier... pour achapt de quinze sangles qu'il a livrées pour atacher et soutenir les filles en leur siége de l'arbre des Roynes... 15 s. t. Fragment d'un compte, Reg. A. 6.

2. Courtalon, I, 100.

3. Voici le texte qui le décrit:

Gilles Fouruier et Jehan Thierry dit Secrétaire, conducteurs par hault de l'escharfault où se fera le don à madame la Royne, et leurs aides et gardes par bas, feront tapisser ou tapisseront led. escharfault par derrière et aux deux coingts, et pourvoieront de custodes et courtines coulissés de couleur pour mettre sur le devant dudict escharfault, affin de les ouvrir et tirer quant l'entrée se fera.

Ne laisseront monter sur ledict escharfault aucunes personnes que de bien n'y serviront, et appelleront le jour de l'entrée de bonne heure ceulx qui servent de personnages, mistères et conduites de secretz dudict escharfault, assavoir :

Champenoise simplicité, le fils Jaques de Marisy.

Bacchus, maistre Jehan de Moussan.

Cérès.

Bergers, bergères.

La fille du contrerolleur, maistre Michel du Pont.

Belin serrurier.

Lesditz Fournier et Thierry feront tenir aux dessusdits personages bonnes contenances et gestes telles qu'ils leur seront monstrés par Nicolas Maulroy avant que ouvrir les custodes et cortines.

Lesd. Fournier, Thierry et gardes, seront pourveuz d'une villette, d'ung marteau, d'ung cent ou deux de bonnes fortes espingles et de clous suffisamment.

Ilz ne desplaceront ne lesditz personnaiges aussi que une heure après l'entrée faicte, affin que ceulx de la ville et les estrangers puissent veoir les mistères à leur aise, après ladicte l'entrée.

Les ditz Fournier et Thierry ou l'ung d'eulx solliciteront Belin le serrurier, qui sera en leur compaignie, de faire la descente de l'enfaut qui présentera le don, et le remonter quant il aura joué et faict son personnage.

garnie de sept à huit tasses d'argent, et sur laquelle étaient servis du pain, du vin, des tartes et des gâteaux. Bacchus et Cérès présidaient sans doute à leur repas, et, tandis qu'ils étaient groupés selon les indications données, voici que le fils de Jacques de Marisy, représentant *Champenoise simplicité*, descendait du haut du théâtre, par un engin de serrurerie, pour présenter à la reine le don que lui offrait la ville. Après avoir joué son personnage, il remontait en l'air, tandis que les bergers et les dieux étaient obligés de rester immobiles pendant une heure, afin que les habitants et les étrangers pussent voir *les mystères* à leur aise après le passage de la reine. Toute cette représentation, dirigée par Nicolas Mauroy, avait été conduite par Gilles Fournier et Jean Thierry, dit Secrétaire.

(*A suivre*). ALBERT BABEAU.

Si lesdictz Fournier et Thierry font quelques raisonnables fraiz et despences pour les choses dessusdictes, seront remboursez par messrs de la ville, en les baillant par déclaration.

Lesditz Fournier et Thierry, oultre ce que dessus, feront provision de beau linge, de six ou huit tasses d'argent, pain, vin, tarte et gasteau, pour couvrir une table ronde qui sera dedans le pavillon dudict escharfault, laquelle est faicte et préparée avec, et pourvoyeront de quatre ou cinq escabeaux pour asseoir les bergers, bergères à table audict pavillon.

(*D'une autre écriture*). Ordonné est au recepveur payer à Jean Thierry dit le secrétaire, la somme de 18 solz tournois pr les cy dessus. Faict ce xxvje jour de febvrier v c xxxiij.

INVENTAIRE DES RELIQUES

Pierreries, Joyaux précieux et Argenterie

de l'Église cathédrale de Langres

Gardés et conservés en la Chapelle de St-Bénigne, dite le Trésor
1709 *

II. — SUR LES RAYONS CONTRE LA MURAILLE VIS-A-VIS LA FENESTRE

10. — Une image d'argent de saint Gérard, évesque de Toul, dans laquelle il y a une dent du saint.

Cette image de saint Gérard est d'un rare artifice, avec cinquante-neuf pierres. La dent de ce saint fut envoyée le 15 mars 1498 par le chapitre de la cathédrale de Toul à celui de Langres, qui lui avait donné des reliques de saint Gengoul, martyr, auquel saint Gérard avait fait bastir en la ville de Toul une belle église collégialle. Saint Gérard fut évesque de Toul de 963 à 994 ; le saint pape Léon IX, qui avoit esté évesque de la mesme ville, soubz le nom de Bruno, le canoniza publiquement en 1052.

11. — Une grande croix d'or toute couverte de pierreries avec un gros rubis au milieu; au dedans un morceau considérable de la vraie Croix.

Cette précieuse croix a esté donnée par une reine de Navarre. Quelques manuscrits portent que ce fut Yolande, reine d'Arragon, sœur du cardinal Louis de Bar, administrateur de l'évesché de Langres de 1395 à 1413 ; mais les armoiries qui sont gravées sur le pied de cette croix font connoistre qu'elle fut donnée par Jeanne, reine de Navarre, femme de Philippe, fils de France, qui fut le roi Philippe-le-Bel, en 1285.

12. — Une image d'argent de saint Jean l'évangeliste, tenant un tonneau aussi d'argent ou il y a de la ceinture du saint.

Cette image de saint Jean l'évangéliste, premier patron de l'église de Langres, paroit plus ancienne qu'aucune pièce du trésor ; elle est d'une médiocre grandeur. Le tonneau qu'elle tient représente celui d'huile bouillante où fut jeté le saint, et d'où il sortit sans aucun dommage, suivant Tertulien ; ce qui arriva sous l'empire de Domitien, devant la Porte Latine, à Rome.

* Voir page 10, tome VIII, 4e année, de la *Revue de Champagne*.

13. — Une grande image de la Sainte Vierge tenant l'Enfant Jésus, en vermeil doré.

Cette belle image de la Sainte Vierge, d'une assez bonne main, fut donnée par Gérard Travaillot, chanoine de la cathédrale de Langres, archidiacre du Dijonnois, doyen de la chrestienté et curé de Saint-Jean de Dijon en 1440. Ses armes, qui sont un cerf passant, d'or, sur un champ d'azur, se voyent sur le piedestal. Le diadème de l'Enfant Jésus a seize pierres, et à la couronne six, puis à la ceinture dix-huit. Il y a de plus à cette statue une petite poire d'argent doré pendante du col avec un cordon de soye; une croix d'or esmaillée, ornée de deux diamans, deux rubis et trois perles, avec un crucifix d'or en bosse d'un costé, et de l'autre une Nostre-Dame; un dixain de douze gros grains de lapis et la croix de mesme; deux crucifix d'or avec leurs chaisnes aussi d'or. Au dedans de cette image il y a plusieurs reliques; comme des habits de Nostre-Seigneur et de saint Jean l'évangéliste, des cheveux et du lait miraculeux de la Sainte Vierge.

14. — Une image de saint Joseph tenant l'Enfant Jésus, en argent.

L'image de saint Joseph tenant d'une main le saint Enfant Jésus, sur un piedestal, le tout d'argent, rempli de reliques, est un présent de Louis Pitois, chanoine de la cathédrale en 1535.

15. — Un riche coffre d'argent chargé de pierreries et esmaillié, ou sont les reliques des trois Enfants de la fournaise de Babylone.

Ce magnifique coffre fut promis par le roy François Ier, passant à Langres avec la reine, qui honorèrent les reliques des trois saints, en 1521, au mois d'août, en présence de Michel Boudet, évesque de Langres, premier aumônier du roy. Quelques parcelles de ces reliques, comme aussi de saint Mammès, des saints Gémeaux et de saint Didier furent accordées au roy et à la reine. Charles IX visita les reliques des trois saints en 1564, au mois de mai, et effectua la promesse de son ayeul en donnant ce riche et précieux coffre au trésor de Saint-Mammès. Ce fut un nommé Joseph, habile orfèvre, qui fit le coffre en forme d'arche d'alliance, parce que ces saints étoient de l'Ancien Testament. Le reste des corps de ces trois hébreux sont au chœur de la cathédrale, devant le grand autel, soubz une tombe de cuivre élevée de huit pieds, avec leurs trois statues couchées, solides et de même métail. On ouvrit ce tombeau en 1605, le 18 juillet, et en 1675, le 17 décembre, en présence du présidial et d'un grand nombre de personnes.

Il y avoit auparavant un tombeau de pierre, avec ces vers Léonins, ou plutôt rimes latines :

In hoc sarcophago
Jacent Sydrac, Missach, Abdenago,
Igne usti ut pelago;
Quos persarum rex Zenonas
Transferri jussit Lingonas
Ad depellendum demonas.

Ce fut Guillaume Antoine, chanoine de Langres, et archidiacre du Tonnerrois, docteur en droit, qui fit faire le tombeau en cuivre ; il est lui-même enterré devant la chaire, dans la nef de la cathédrale, son squelette est en relief sur sa tombe ; il vivoit en 1406. Le roi Louis XIII voulut voir aussi ces reliques en 1639, au mois d'août. Il y a plusieurs siècles que cette cathédrale les possède : la tradition porte que ce fut un comte de Langres, sans dire le nom, qui les obtint de l'empereur Zénon en récompense des signalés services qu'il lui avoit rendus contre Odoacre, roi des Hérules, qui avoit occupé l'Italie en l'année 476. La vertu des reliques de ces saints du Vieil Testament chassa les démons qui infestoient le pays de Langres. Ainsi ce serait saint Aproncule, X^e évesque de Langres, qui auroit receu ces sacrés ossemens. Il est constant que l'on transporta de Babylone les reliques de ces saints, pour les mettre au tombeau de saint Siméon le Stylite, mort en 460, comme il l'avoit demandé, afin que s'il s'y faisait des miracles, on les attribuât à ces saints, et ce par un sentiment d'une grande humilité. L'empereur Léon fit apporter le corps de saint Siméon à Constantinople, et il fut mis dans une église magnifique qu'il lui avoit fait bastir. Ainsi, il est assez probable que Zénon, son successeur, ait pu donner des reliques de ces trois Enfants de la fournaise. Cela demande une particulière dissertation, pour examiner et bien establir la vérité de ce fait. Je diray encore que la reine Claude estant enceinte, lorsqu'elle estoit avec François Ier a Langres, ce roy touché de dévotion pour nos saints hébreux, promit que si la reine accouchoit d'un fils, il porteroit le nom d'un de ces trois saints. La reine ayant eu un fils, il fut nommé Charles Abdenago, avec le titre de duc d'Orléans ; il mourut peu de temps après.

Quelques graves autheurs parlent de la possession de ces reliques par l'eglise de Langres : ainsi Hugues, sur Daniel, qu'il a interpretté ; Richard Roussat, chanoine de Langres, en son livre *De mutatione temporum ;* le chevalier Jean de Mande-

ville, anglais, dit dans ses Voyages d'Orient, que s'estant informé à Babylone où estoient les corps de ces trois saints, on luy dit qu'ils avoient esté transportés à Langres : cet escrivain vivoit en 1335. Le pape saint Léon IX passant à Langres en 1050, accompagné d'Alinard, LVIIIe archevesque de Lyon, tiré du clergé de Langres, après avoir consacré Harduin, LIIe evesque de Langres, et Fromond, XLVIe évesque de Troyes, fit une prédication en l'honneur des trois saints de la fournaise, et donna des indulgences. Les enfants de chœur de cette cathédrale chantent sur le tombeau des trois saints tous les samedis des Quatre-Temps le cantique *Benedicite*, composé par ces enfants hébreux en la fournaise de Babylone, où ils furent jettés par les ordres de Nabuchodonozor l'an du monde 3455, sans avoir esté aucunement endommagés par le feu, quelque violent qu'il fût.

16. — Les deux chefs d'argent doré de sainte Valerie et de sainte Florine des Onze mille Vierges martyres.

Ces deux chefs ont esté apportés par le cardinal Louis de Bar, évesque de Langres, les ayant eu de Cologne, lorsqu'il fut envoyé légat en France et en Allemagne par le pape Alexandre V en 1409. Ce cardinal fonda en la cathédrale de Langres, l'anniversaire de sa sœur Yolande, femme de Jean Ier, roi d'Arragon ; il fonda aussi le prieuré de Cheirey, à une lieue de Langres, pour des Hyéronimites.

17. — Un bras d'argent avec quarante et une pierreries, renfermant le bras de saint Bénigne.

Il estoit juste que le bras de saint Bénigne, apostre de ce diocèze, qui y a planté la foy et baptizé les premiers chrétiens, fût conservé en la mère église ; ce saint fut martyrizé soubz Marc-Aurèle, vers l'an 170. Il estoit disciple de saint Polycarpe, évesque de Smyrne en Asie, qui avoit esté luy-mesme disciple de saint Jean l'évangéliste.

18. — Un bras d'argent contenant une relique du bras de l'apostre saint Jacques le Majeur.

Suivant le P. Vignier, jésuite, ce fut Geylon, XXXIXe évesque de Langres, qui, retournant du voyage de Saint Jacques en Galice, vers l'an 883, apporta ce bras de l'apostre saint Jacques, nommé le Majeur, fils de Zébédée, frère de saint Jean l'évangéliste.

Il paroit pourtant par une chartre de Louis le Débonnaire, dattée du 9 de septembre la première année de son empire,

indiction 6, qui revient à l'an 814, que le bras de saint Jacques estoit déjà en l'église de Saint-Mammès, suivant M. le chanoine Thibaut, qui l'a remarqué en ses manuscrits.

Geylon, qui estoit auparavant abbé de Tournus, avait déjà apporté à Tournus le corps de saint Philibert; en revenant d'Espagne, il rapporta de Narbonne le corps de saint Prudent, martyr, diacre, qu'il mit à Bèze, abbaye qu'il chérissait au diocèse de Langres.

19. — Chef d'argent de saint Jacques le Majeur.

Depuis quelques années, on a fait un buste d'argent de ce mesme apostre, où l'on a mis quelques parcelles de ses reliques.

20. — Chef d'argent doré de saint Gengoul, martyr, reposant sur un autre reliquiaire, aussi d'argent doré, qui lui sert de base, et qui contient une coste de saint Maurice et des reliques de ses compagnons. Ce buste est orné de vingt-cinq pierres précieuses.

Saint Gengoul souffrit le martyre pour la justice, il fut assassiné par l'adultère de sa femme, le 11 may en 760, en une de ses terres au Bassigny. Son corps fut porté, en majeure partie, à Varennes, au voisinage, en l'église qu'il avoit fait bastir soubz l'invocation de saint Pierre; le reste des précieuses dépouilles du saint fut mis dans une châsse, comme nous le dirons cy après. On trouve de ses reliques à l'abbaye de Tart, au diocèse de Langres, et en Allemagne, et en Lorraine, à Toul, où il y a des églises basties soubz l'invocation de son nom, qui y est révéré. Il commandait les armées du roi Pépin.

Ce buste est chargé de vingt-cinq chattons avec pierres, en comptant celles qui sont sur la relique de saint Maurice, chef de la légion Thébaine, qui fut martyrizé avec ses soldats proche de Sion au Vallais dans les Alpes, soubz l'empire de Maximien, vers l'an 285.

21. — Buste d'argent doré de sainte Catherine, vierge et martyre.

Ce petit buste de sainte Catherine, vierge et martyre d'Alexandrie, où elle souffrit le martyre soubz l'empire de Maximien, après avoir confondu les philosophes payens par sa sagesse. Ce buste a une couronne sur sa teste avec plusieurs pierres; on ne sait point qui l'a donné.

22. — Beau reliquiaire d'argent, bien travaillé, sans reliques.

Ce reliquiaire, comme il est escrit au dos, fut donné par Jean de Taviaux (*de Tavellis*), chanoine et archidiacre du Bassigny et du Laçois (*Latiscensis*), où est Chastillon-sur-Seine, homme sçavant, vivant en 1252 et 1260.

23. — **Petit chef de saint Laurent, en argent doré, très beau.**

L'hospital devant l'église-cathédrale porte son nom; il est entretenu avec beaucoup de charité et de propreté par le Chapitre, qui y tient pour le service des pauvres malades des religieuses hospitalières; deux chanoines en sont les intendans. Il fut fondé par cet insigne Chapitre l'an 1202, en la maison du chanoine Estienne de Pontaillé, d'une ancienne noblesse, décédé en 1201. L'acquisition que le Chapitre avait faite quelque temps auparavant de Guy, seigneur de Trichâteau, es villages de Cohons et de Vaux, fut employée à cette bonne œuvre, qui s'est beaucoup augmentée ensuite par les charités et libéralités des chanoines. Ce fut en 1689 que l'hospital Saint-Laurent fut restabli en l'estat où l'on le voit aujourd'hui, par les soins particuliers de feu l'illustre Pierre Gaillard, docteur de Sorbonne, doyen très-mérité de ce noble chapitre, mort le 13 avril 1699.

24. — **Petit chef de sainte Magdeleine.**

25. — **Trois croix antiques à doubles croisons, en argent.**

26. — **Deux navettes d'argent.**

27. — **Reliquiaire de vermeil doré, avec une couronne aussi de vermeil, enrichie de pierreries, ou il y a une espine et de l'esponge de Nostre Seigneur.**

Ce précieux reliquiaire a esté donné par Anselme de Maizière, langrois, mary de Bonne de Germinet. La sainte Espine est un don de Germinet, médecin du roi saint Louys. Anselme Petit, chanoine, fonda une procession à l'église de Saint-Martin, paroisse de la ville de Langres, où l'on porteroit cette relique, et l'on y faict des prières sur les tombes des Petit et des Tabourot, anciennes familles de cette ville. Il y a une vieille tapisserie peinte en la cathédrale, où le nom de cette dame de Germinet est escrit. La couronne qui est sur le reliquiaire est à six grands fleurons garnis de pierres; on croit qu'elle a esté donnée par un duc de Bourgogne.

28. — **Reliquiaire d'argent en forme d'église, dit des XII Apostres, porté par quatre petits images, avec vingt-huit pierres.**

Ce reliquiaire, très vieil et bien faict, dit des douze Apostres, à cause qu'il y a dedans quelques parcelles de leurs reliques, fut autrefois porté par le grand archidiacre dans ses visites. On croit que Charlemagne le donna.

29. — **Reliquiaire en forme de psalterion, en argent, dit de saint Estienne, enrichi de vingt-sept pierreries.**

Ce reliquiaire, bien travaillé, dit de saint Estienne, fut

donné par Antoine Bonnyer, chanoine, vivant en 1508. Il y a dans ce reliquiaire des reliques de saint Irénée, évesque de Lyon, et martyr soubs l'empereur Sévère en 202; et de saint Léger, évesque d'Autun, martyrizé par le cruel Ebroïn, maire du palais des rois de France Clotaire III et Thierry, en 678.

30. — **Reliquiaire** d'argent, en forme de coffret.

On croit qu'il y a encore des reliques de ce saint Léger en ce petit reliquiaire.

31. — **Reliquiaire** d'argent doré, sur un pied.

32. — **Un bras d'argent de saint Gengoul**, martyr; avec des reliques de saint Nicaise, archevesque de Rheims, et de saint Grégoire, XVIe évesque de Langres.

33. — **Belle croix d'argent**, en forme de pyramide, ou sont des os de saint Ignace, évesque d'Antioche, martyr soubz Trajan l'an 107.

34. — **Petite image de saint Mammès**, martyr, tenant une phiole où il y a de son sang miraculeux.

Le sang miraculeux de saint Mammès sortit de l'os de son bras, enchassé dans de l'argent enrichi de pierres, lorsque l'évesque Godefroy voulut détacher les plus précieuses de ces pierres pour subvenir aux frais de la guerre de la croisade preschée par saint Bernard, son parent, en 1147. La tradition porte que l'outil de l'orfèvre ayant eschappé et entamé l'os, il en sortit du sang abondamment pour estre distribué en plusieurs lieux; la plus grande partie fut mise dans un petit coffre dessous les pieds du grand crucifix d'argent derrière le grand-autel, sur lequel est escrit en gros caractères de ce temps-là :

« Hic est de sanguine sancti Mammetis. »

L'église collégiale de Saint-Jean à Graucey en a dans une petite phiole de cristal que jay vüe encore teinte de couleur rouge. Il y a plusieurs exemples de ces sangs miraculeux : ceux de saint Janvier, à Naples; et du bras de saint Nicolas de Tolentino en la Marche d'Ancône; de saint Estienne à Besançon soubs l'évesque Chelidonius, vers 444, sont assez semblables.

35. — **Reliquiaire** d'argent, dit du Saint-Sépulchre.

Ce reliquiaire est ainsi appelé à cause qu'il est plein de la terre et des pierres du sépulchre de N. S. Jésus-Christ, que nos évesques, qu'on sçait avoir esté à la Terre-Sainte, ont probablement apportées.

36. — **Petit reliquiaire** en cuivre doré, ou sont des reliques de saint Germain, évesque d'Auxerre.

Les reliques de saint Germain qui sont en ce reliquiaire

doivent estre regardées comme rares, les hérétiques ayant brûlé son corps quand ils se rendirent maîtres de la ville d'Auxerre, vers la fin du XVIe siècle. Ce saint prélat vivoit au Ve siècle; il mourut à Ravenne le 31 juillet 435, suivant Baronius.

37. — **Reliquiaire** en argent, en forme de coste reposant sur deux griffes aussi d'argent. Il renferme une coste de saint Yves et quelques parcelles du chef de saint Mammès et d'un doigt de sainte Marguerite, vierge et martyre.

38. — **Trois coffres de bois peint** avec des vitraux; ils sont pleins de reliques de plusieurs saints.

Ce fut le chanoine Antoine Bonnyer, dont on a déjà parlé, qui a fait faire ces trois cassettes où il y a des reliques de sainte Barbe; le poulce de saint Barthélemy, apostre, donné par les moines de Vaux-la-Douce, abbaye de ce diocèze [1]... Il y a un de ces coffres rempli de la terre sainte. Les autres reliques, qui y sont en grand nombre, sont probablement des premiers évesques de Langres, réputés saints; et de saint Anathole, évesque d'Asie (et non d'Escosse, comme je l'ay fait voir au *Martyrologe de Langres*). On fait au bréviaire de Langres, le 30 janvier, sous le rite double, la réception des reliques de ce saint, dont Nicolas de Flavigny, archevesque de Besançon, fit l'élévation en l'église collégiale de Salins en Franche-Comté, le 1er septembre. Ce prélat avait esté doyen de Langres, ce qui fait conjecturer que ce fut luy qui fit présent de ces reliques à Langres; il mourut le 7 septembre 1235.

39. — **Mître de l'évesque Guy-Bernard**, mort le 28 avril 1481, elle est toute couverte de perles avec quarante-deux pierres fines; il y a aussi sa crosse et son calice.

40. — **Deux anciennes navettes en argent; une paix en cuivre doré; deux bastons d'argent de chantre; un baston d'yvoire** qui sert encore au maistre des cérémonies aux processions.

41. — **Grande croix plate**, grecque, couverte de feuilles d'or et d'un grand nombre de pierres, d'esmaux et d'inscription.

Cette riche croix est large et haute, au derrière de laquelle est la face de Nostre Seigneur couronnée d'or, d'une matière ancienne; elle est portée aux principales processions par un prestre des huit prébendiers de la cathédrale.

42. — **Cotte-maille de fer de saint Gengoul, martyr.**

1. Cette abbaye fut fondée par Manassès, doyen de la cathédrale en 1152, qui devint ensuite évesque de Langres. Ce fut en reconnaissance des secours que le Chapitre de Langres leur donna avec des sommes considérables d'argent pendant les guerres, que les religieux de Vaux-la-Douce donnèrent cette précieuse relique. Les hérétiques enlevèrent leur trésor et leurs reliques. Ces religieux reprirent l'argent et les pierreries ou estoit enchassé le doigt de cet apostre.

LES SEIGNEVRIE ET FÉAVLTEZ

DE

BOVRBONNE

ENSEMBLE LES DÉDUICTZ ET DESNOMBREMENS D'ICELLES

Etude historique sur les documents existant aux archives
612-1780 *

Jean II avait été dans la nécessité de compléter la donation faite à l'hospice Saint-Antoine par sa mère et de remplir intégralement, pour la part qui lui était afférente, les engagements pris vis-à-vis des moines. A son tour, Regnard de Bourbonne dut, en 1313, parfaire la portion qui lui incombait et payer le supplément de la fondation faite.

« Je Regnard de Choiseul, sire de Bourbonne fais savoir à « tous ceulx qui verront et orront les présentes lettres, que « comme Messire Jean de Choiseul mes amés, pères, et mes- « sire Jean de Choiseul mes amés frères eussent assis ès « frères de l'hospital de Sainct Antoine de Bourbonne terre « pour vingt livrées de terres, lesquelles Madame ma mère « avait données es dit frères en son testament et lesdits frères « ne s'en tinsent à payés et je messire Iean dessus dit et mes- « sire Regnard sires dAgremont mon frère aïant trouvé par « prudhommes de foy que la dite assise ne vault que quatorze « livrées de terre ainsy nous trois sommes tenus d'assere es « dits frères six livrées de terre pour accomplir et pour parfaire « les dittes vingt livrées de terre et il en affier à moy Regnars « dessusdit et nommé pour ma partie c'est asseavoir pour le « tiers à asserre es dits frères, quarante souldées de terre, leur « ay assis, assiéz et assignons sur le moulin de la Châtre, « c'est asseavoir sur le décime que ie ay au molin le quel j'ay « à deschoitte [1] de par Benoiste, fille Viennel le filz Prel qui « fut et d'aquest et d'achapt que je ay faict au dit Viennel de « telle partie comme il y avoit et ce décime ay je donné et « octroyé tout entièrement ausdits frères et à leurs successeurs, « pour les dittes quarente souldées de terres tant ce que je

* Voir page 385, t. VIII, 4e année, de *la Revue de Champagne*.

1. On appellait deschoittes ou eschoittes tout ce qui échéait par succession.

« avois pouvois et debvois avoir tant d'eschoitte de par la dite « Benoiste que d'achapt faict au dit Viennel et à Gillotte sa « femme et tant le droict qu'ilz y avoient c'est asscavoir en « bled, en porchiet, en censes, en la maison du dict molin « ensemble deux pièces de pré séant au finage de Bourbonne, « au lieu qu'on dict en la Mazelle[1] et sied entre le pré Besancon « Dominadel d'une part et le pré le Courdaut[2] et l'autre sied « entre le pré ès enfans Villniol qu'est de Bar d'une part et le « pré ès-enfants Veury d'autre part lesquelles deux pièces de « pré contiennent faulx et demye de pré qui m'étoient « eschoittes de la dite Benoiste et me suis devestu du décime « du dit moulin et des dettes dessus nommées et des dittes « pièces deux de prés pour moi et pour mes hoirs et en ay « revesti les dits frères pour tousiours pour leur et pour leurs « successeurs et les en met et les en ay mis en vraye posses- « sion corporellement et leur en promet à porter léaul garentie « envers tous et contre tous à tousiours et la chose dessus dite « fermement tenir soubz l'obligation de mes biens et des biens « de mes héritiers.

« En tesmoing de la quelle chose pour ce qu'elle soit ferme « et stable je Regnars dessus nommé pour moy et mes héritiers « en ay baillé ces présentes lettres scellées de mon scel esdits « frères pour leur et pour leurs successeurs en tesmoignage « de vérité, faict en l'an de grâce mil trois cent treize le mer- « credi devant la Magdelaine[3].

Pour en finir avec le moulin de la Chastre citons encore la donation du huitième de cette usine faite à l'hôpital Saint-Antoine par Jeanne de Laferté-sur-Amance en 1322.

« Je Jeanne de La Fertey sur Amance femme de Messire « Joffroy chevalier, seigneur de Dombrot, salut.

« Comme je eusse à ma vie sur le cinquiesmes du moulin de « la Châtre séant auprès de Bourbonne sur appance apperte- « nant à la maison de Saint-Antoine de Bourbonne l'octiesme, « sçaichent tous que de l'authorité du dit chevalier mon mary

1. La Maizelle ou Mézelle est encore une source très-abondante qui se trouve près de Bourbonne, l'origine de ce vocable a été probablement le vieux mot *Mézel* ou *Mésel* qui signifiait lépreux, nous verrons plus loin que l'hospice Saint-Antoine avait non loin de la source une maladrerie ou *maladière*.

2. Pré du *Cours d'Eau*.

3. Fonds des ordres de Malte et de Saint-Antoine, hôpital de Bourbonne. Archives du Doubs, copie de notre collection.

« donnée à moy de ce faire je ay donné et octroie à la religieuse « personne frère Pierre, commandeur de la dite maison et à ses « successeurs et à la dite maison ledit octiesme pour trente-deux « penaulx de bled que ja en a heu du dit commandeur et m'en « tiens pour bien appayez et la revestu et en saisine du dit « octiesme. Et prometz par mon serment que iamais ne venray « encontre ces choses mais les aurai tousiours fermes et sta- « bles. Et parce que je n'ay pas de scel j'ay prié et requis mon « dit seigneur et mary et monsieur Simon curie de Bourbonne « qu'ils mettent leurs scelz à ces présentes lettres en tesmoi- « gnage de ces choses.

« Et je Joffroy dessus nommé à la prière et requeste de la « dite Jeanne ma femme à qui j'avais donné authorité de ce faire « ay mis mon scel à ces présentes lettres en louant et confir- « mant icelles.

« Et je Simon curie de Bourbonne dessus dit j'ay mis le « mien à la dite prière et requeste. Ce fut faict en l'an de « grâce mil trois cent vingt et un le lundy après la Chandeleire « presents Guillou le prevost, Lambelot du Chastel et maistre « Raynard prudhomme clerc[1].

A cette date, c'est-à-dire vers 1313, se place un fait qui, bien que relaté par plusieurs chroniqueurs, nous a semblé très-discutable. Ce fait le voici :

Il résulterait de lettres de Louis de Navarre, comte palatin de Champagne et Brie, fils de Philippe-le-Bel, et plus tard roi de France, que ce prince saisi des réclamations de son frère Philippe de Poitiers, palatin de Bourgogne et sire de Salins, lequel se plaignait : « *de voir les gens de Champagne justicier* « *et sergenter dans plusieurs lieux de la baronnie et comté tels* « *que Bourbonne, Luxeuil, Jussey, Cherlieux, etc., etc., et à* « *son préjudice,* » aurait ordonné une enquête sur les faits incriminés et prescrit de réintégrer Renard de Choiseul, sire de Bourbonne, dans les droits qu'il y avait et qu'il avouait tenir du comte Philippe.

En suite de cette ordonnance Hubliet, prevost et sergent de Jussey, commis pour garder et deffendre « *Monseignor Regnard* « *de Choiseul et Ma Dame Guillaume de Borbone et les aultres* « *seignors qui de lour tiennent ensemble tous les hommes et* « *habitans de la ville de Borbone et leurs biens come ceulx que*

1. Fonds de Malte de l'ordre de Saint-Antoine, hôpital de Bourbonne. Archives du Doubs.

« *lon avoe a estre de fie liege de la Comte de Bourgongne,* » ayant dressé un procès-verbal, on paraît en conclure que Bourbonne, pays d'extrême frontière de la Champagne, aurait alors appartenu à la Franche-Comté.

Nous avons dû rechercher ce qu'il pouvait y avoir de vrai dans cette assertion, et nous avons reconnu qu'elle était très-contestable et en tous cas très-exagérée.

Othon IV, comte palatin de Bourgogne, avait eu de Mahault d'Artois sa femme, une fille nommée Jeanne qu'il avait songé à marier à un des enfants du roi de France, Philippe-le-Bel. Des ouvertures avaient été faites dans ce but dès l'année 1291, et il avait été stipulé que dans le cas où il plairait à Philippe de consentir au mariage de son fils aîné avec Jeanne, Othon et sa femme s'obligeaient « à obtenir du Roy d'Allemagne ou de « l'Empereur, qu'ils quitteroient l'hommage qu'ils avoient au « comté de Bourgogne, et en ce cas promettoient au beau-père « de leur fille la baronnie de Salins et les contez d'Artois et de « Bourgogne après le décez de lui comte palatin. »

En 1294, ce projet qui n'avait point abouti fut repris. Cette fois on arrêta que Jeanne de Bourgogne prendrait pour époux celui des enfants du roi de France que lui-même désignerait. Il fut ajouté que dans le cas où ce dernier viendrait à mourir avant d'avoir fait son choix, sa veuve Jeanne de Navarre et son fils ou successeur y pourvoiraient.

En faveur duquel mariaige « dit un auteur du temps, dans un traitez des droits du Roy » *Othon et Mahault assignèrent en dot à leur fille et luy donnèrent la comté de Bourgogne et totam baroniam et tous ieurs biens ; et dès lors s'en dessaisissant eulx et leurs hoirs entre les mains du Roy sans que jamais il peussent retourner à eulx ou à leur fille comtesse.*

Par contre Philippe donnait au comte cent mille livres pour les arrhes du marché; il s'engageait en outre à lui verser comme compensation de l'abandon de ses terres : 1° la somme de dix mille livres par an, pendant toute sa vie; 2° celle de cinquante mille comptant pour payer ses dettes; 3° enfin quarante mille livres le jour où il entrerait en pleine possession du comté.

Conformément à ces conventions, le roi de France choisit pour Jeanne son deuxième fils, Philippe, comte de Poitiers. Le mariage, retardé par la mort d'Othon qui trépassa en 1303, eut lieu en 1306, et la même année Jehan de Chalon, sire d'Arlay, *reconnut avoir pris en garde du Roy Philippe-le-Bel,*

le comté de Bourgogne pour le tenir et gouverner tant qu'il plairait audit seigneur Roy, avec promesse de rendre ledit conté audit Roy et à ses successeurs les rois de France lorsqu'il en serait requis.

Les clauses du traité de mariage de Jeanne et de Philippe de Poitiers avaient été approuvées et ratifiées par les autres enfants d'Othon et notamment par Robert d'Artois ; et deux ans plus tard, lorsque la mort de Louis-le-Hutin, son frère aîné, eut appelé le nouveau duc de Bourgogne au trône de France, Philippe-le-Long donna à Jeanne, sa femme, le comté de Bourgogne pour en jouir pendant toute sa vie.

On voit, dès lors, que Philippe-le-Bel posséda ce comté jusqu'au mariage de son fils, c'est-à-dire en 1306, époque à laquelle ce dernier eut le gouvernement de Bourgogne sous la suzeraineté du roi de France. Ce serait pendant cette période que Philippe aurait adressé des réclamations à Louis de Navarre, son frère aîné, comte palatin de Champagne et Brie ; réclamations qui auraient motivé la mission du sergent Hubliet, dont nous parlons plus haut.

Nous extrayons de l'ouvrage de M. Bougard le document qui y a trait, et qui existe aux archives de Dijon [1].

« A tous ceulx qui ces présentes lettres verront Philibert « de Vauldrey, conseiller et chambellan de Monseigneur le « Duc et Conte de Bourgoingne et son bailly d'Amont ou dit « Conte Salut. Savoir faisons que aujourd'hui, date de cestes, « honorable homme et saige Jehan Poinsot, conseillier de mon « dit seigneur et son procureur ou dit bailliaige, a exhibées « judiciairement et nous a présentées deux lectres en par- « chemin, la première scellee d'un petit scel en double queuhe « de cire vert en la barathelle duquel a une flour de liz et est « comme contenu est en la dite lectre le scel de la prevoste de « Paris.

« Et la seconde est une copie escripte en parchemin qui n'est « scellee ne signée et s'ensuit la teneur d'icelles. Et première- « ment sensuit teneur de la dicte et premiere lectre. A tous « ceus qui ces lectres verront Jehan Ploiebancin garde de la « prevoste de Paris Salut. Sachent tuit que Nous le jeudi « apres Pasques flories, l'an de grâce mil ccc et treze, veismes « unes lectres scellées du scel nostre Seigneur le Roy de « Navarre contenant la forme qui sensuit.

(*A suivre*). A. Lacordaire.

1. Tome 1, page 825.

LES ÉCOLES ET L'UNIVERSITÉ DE REIMS

Pièces Justificatives

A

Privilèges accordés, le 17 février 1340, par Philippe de Valois, à l'Université de Paris, et étendus par Henri II et ses successeurs à celle de Reims.

Philippus, Dei gratiâ, Francorum Rex. Notum facimus..... (Ici le roi énumère la nécessité d'avoir des hommes instruits, la gloire qu'on retire de la protection accordée aux lettres, etc.).

Horum habita consideratione, præfatis Magistris et Scholaribus ipsius Universitatis præsentibus pariter et futuris, et ad ipsum studium accedentibus, aut se ad veniendum sine fraude et actualiter præparantibus ac in ipso commorantibus, concedimus de gratia speciali, et certa scientia, et de nostræ plenitudine potestatis : Ne quisquam Laïcus, cujuscumque conditionis vel eminentiæ existat, sive privata persona, præpositus, vel Ballivius, præfatos Magistros et Scholares, aut ad ipsum studium accedentes, vel se ad veniendum sine fraude actualiter præparantes, aut ad propria redeuntes, de quarum scholaritate constabit per proprium juramentum, in personâ, familiâ, sive rebus, occasione Pedagii, Taliæ, Impositionis, Coustumæ, vel aliorum hujusmodi personalium onerum, aut alterius exactionis cujuscumque personalis inquietent, molestent, aut alias quovis modo extorquere præsumant. Item, quod Magistri et Scholares Parisiis studentes, per quoscumque Judices Regni nostri sæculares, extrà muros Parisienses inviti in causâ personali, ad eorum judicium, vel examen non trahantur nec citentur ; nec hoc procurent facere Laici subditi ipsius regni nostri. Item, quod bona eorum, et munitiones de quibus habent et habebunt vivere et sustentari in ipso studio memorato, statu eorum considerato, occasione guerrarum, nec aliâ occasione quacumque, per quoscumque, cujuscumque conditionis, statûs, vel eminentiæ existant, pro nobis aut nostris subditis non expiantur, aut aliàs quomodolibet arestantur. Ad præmissa vero diligenter exequenda, et sine debito terminanda, ne Magistri et Scholares Universitatis præfatæ, vagandi a studio assumant materiam, sed potiùs in ipso continuè perseverent, nec interruptionem studii, occasione præmissorum possint sibi aliqualiter vindicare : dilectum nostrum Præpositum Parisiensem præsentem et futurum, executorem, gardiatorem omnium et singulorum supradictorum, per nos iisdem Magistris et Scholaribus dictæ Universitatis concessorum tenore præsentium deputamus ; dantes dicto

* Voir page 389, tome VIII, 4e année, de la *Revue de Champagne*.

Præposito præsenti pariter et futuro ac etiam committentes tenore præsentium in mandatis, ut præfatos Magistros, Scholares, nostris præsentibus gratiis, Privilegiis, franchisis et libertatibus supradictis uti faciat et gaudere : rebelles autem, ipsos Magistros et Scholares dictæ Universitatis in præfatis nostris gratiis, Privilegiis, franchisis, et libertatibus impedientes, ut a rebellionibus et impedimentis hujusmodi omnino desistant, viriliter compellendo : non obstantibus quibuscumque privilegiis, indultis vel concessis, vel in posterum concedendis quibuscumque personis, non facientibus de verbo ad verbum expressam de hujusmodi Privilegiis mentionem : Salvo in aliis jure nostro, et in omnibus quolibet alieno.

B

Codex Juramentorum in Universitate Remensi præstandorum.

I Discipulorum studentium

Ego N. *Primo* juro me servaturum Jura, Libertates, Privilegia et Statuta facta et facienda Universitatis Remensis.

Secundo. Juro me exhibiturum honorem et reverentiam Domino Archiepiscopo Duci Remensi, dictorum Privilegiorum Conservatori, D. Rectori dictæ Universitatis, et Decano meæ Facultatis ; et ad quemcumque statum pervenero, iisdem obediturum in omnibus mandatis licitis et honestis ; servaturumque pacem et concordiam inter supposita Universitatis.

Tertio. Juro nullibi me revelaturum secreta hujus Universitatis in præjudicium ejusdem.

Quarto. Juro me fideliter dicturum nomen et cognomen meum, et si quod beneficium habuerim, aut ex nobili genere natus fuerim, et cujus diæcesis sim.

Ità juras ? Ita juro +. In signum tuæ sinceritatis, hanc piam Christi in cruce pendentis osculare imaginem.

II Juramenta Magistrorum, Doctorum, Præceptorum, et omnium qui in Universitate Remensi recipi cupiunt.

Ego N. fide orthodoxà recipio et credo, posthàc recepturus et crediturus, duodecim articulos fidei catholicæ in symbolo Apostolorum contentos, decem præcepta legis divinæ, Ordinationes, et Concilia Ecclesiæ Catholicæ, septem Ecclesiæ Sacramenta a Ch. Salvatore nostro instituta, Baptismum, Confirmationem, Sacros Ordines, Matrimonium, Sacramentalem Confessionem, Sacro Sanctam Eucharistiam in qua vere et realiter Corpus et Sanguis Ch. continentur et Extremam Unctionem. Deum similiter imprimis amandum judico, timendum, orandum et reverendum. Sanctos qui cœlesti beatitudine fruuntur, honorandos, imitandos et orandos. Lutheranorum aliorumque Hæreticorum Sectam et eorum Doctrinam tanquàm erroneam et hæreticam, execror et abhorreo : et hæc omnia meis Auditoribus tradere atque persuadere conabor.

Item. Juro me nec publicè nec privatim prælecturum Auditoribus meis Authores impudicos, hæreticos, aut de falsâ doctrinâ suspectos, sed cultos et probatos, quos mihi præscribet Remensis Universitas.

Item. Juro me observaturum Jura, Privilegia, Statuta facta et facienda, Libertates et Consuetudines laudabiles hujus Universitatis Remensis, meæ Nationis et Facultatis.

Item. Juro me, quoad vixero, honorem et reverentiam exhibiturum Domino Archiepiscopo Duci Remensi ; D. Rectori et Procuratori Nationis meæ, iisdemque obediturum in licitis et honestis, nec revelaturum Secreta Universitatis et Facultatis meæ; nec opem laturum adversariis D. Rectoris, Procuratoris et Suppositorum ejusdem Universitatis.

Item. Juro me servaturum pacem et concordiam inter supposita dictæ Universitatis, necnon in supplicationibus publicis et congregationibus tàm Universitatis quàm meæ Nationis affuturum in habitu decenti et honesto, D. que Rectorem comitaturum in iisdem supplicationibus faciendis.

Pro Scriba.

Item. Juro me fideliter officium Scribæ exerciturum in honorem et utilitatem Universitatis, conclusiones et decreta D. Rectoris ac totius Universitatis ad acta relaturum ; litteras Gradûs, Temporis Studii, Nominationum et alias hujusmodi, solùm præceptoribus et studentibus capacibus, juxtà Ordinationes et Concordata daturum, et pro mercede laboris, id solum quod ab Universitate mihi præceptum fuerit accepturum.

Ità juras ? Ità juro. In signum, etc.

III Juramentum Rectoris.

Juro me fideliter exerciturum officium Rectoratûs in honorem et utilitatem hujus Universitatis Remensis.

Item. Juro me nulli daturum Sigillum Rectoratûs nisi iis de corpore Universitatis Remensis, et non recepturum ultrà jura ordinaria pro Sigillo magno et parvo ; nec ullum Scholasticum ad juramenta admissurum sine testimonio Primarii et Præceptoris in Gymnasio Bonorum Puerorum docentis, aut alio a fundatore Universitatis recepto et approbato.

Item. Juro me servaturum Leges, Ordinationes, Libertates et Statuta facta et facienda dictæ Universitatis, similiter pacem et concordiam inter supposita ejusdem.

Item. Neminem, cujuscumque fuerit Gradûs sive Statûs, admittam ad Societatem et Confœderationem sive incorporationem hujus Universitatis Remensis, nisi priùs juramentum fidelitatis, obedientiæ et honoris, præfatis Dominis Archiepiscopo et Rectori præstiterit.

Item. Juro me procuraturum ut Successor meus hæc omnia palàm et publicè juret.

Ità juras ? Ità juro, In signum, etc.

IV Juramentum Procuratoris.

Primo. Juro me fideliter exerciturum officium Procuratoris ad honorem et utilitatem universæ Facultatis Artium, et meæ Nationis, necnon servaturum Statuta facta et facienda, Jura, Privilegia et Libertates Universitatis et meæ Nationis.

Item. Me non permissurum pecuniam Universitatis et Nationis inutiliter exponi, et expositæ pecuniæ quantitatem, modum et formam fideliter relaturum Suppositis Nationis.

Item. Me procuraturum ut Successor meus hæc omnia juret in institutione.

Ità juras? Ità juro. In Signum, etc.

V Juramentum Receptoris.

Primo. Juro me officium Quæstoris fideliter exerciturum ad honorem et utilitatem Universitatis et Nationis.

Item. Juro me pecuniam receptam sine consensu Suppositorum Nationis non expediturum ; et de eâdem acceptâ Dominis deputatis ad finem mei Magistratûs fideliter rationem redditurum, quoties requisitus fuero, debitamque pecuniam in promptu soluturum.

Ità juras? Ità juro. In Signum, etc.

VI Juramentum Consiliariorum.

Juro me honorem et reverentiam ad quemcumque statum pervenero, D. Archiepiscopo Duci Remensi, Privilegiorum Universitatis Conservatori, D. Rectori et Procuratoribus exhibiturum, pacemque et concordiam inter fœderatos et Supposita ejusdem servaturum.

Item. Juro me fideliter exerciturum officium N. mihi commissum, ad honorem et utilitatem totius Universitatis Remensis, Scolasticorum, Magistrorum et Suppositorum ejusdem servaturum : Jura, Privilegia, Statuta facta et facienda dictæ Universitatis, et ejus secreta non revelaturum in contemptum et præjudicium cujuspiam.

Item. Domino Rectori et Universitati auxilium et consilium, quoties rogatus fuero, pro libertatibus et privilegiis conservandis præstabo, et coràm quibusvis Judicibus, sive Ecclesiasticis, sive Sæcularibus, Jura et exemptiones concessas tuebor, causasque super his motas aut movendas persequar et defendam.

Quod ut faciliùs atque promptius facere possim, continuam et actualem residentiam in hâc civitate facturum promitto, sub pœnâ privationis mei Statûs et Privilegiorum.

Ità juras? Ita juro. In Signum, etc.

VII Juramentum Bidellorum.

Primo. Juro quod fideliter Officium mihi commissum exercebo ad honorem et utilitatem Universitatis et Nationis ; et quod a nemine exigam ultrà pretium, videlicet in Determinantiis, Licentiis, et Magisteriis in Artibus, et aliis actibus seu officiis a me peractis.

Item. Quod obediam D. D. Rectori, Procuratori et Magistris meæ Nationis, in licitis et honestis.

Item. Juro me servaturum Statuta Universitatis facta et facienda, Jura, Privilegia, Libertates, et laudabiles Consuetudines, et pacem inter Supposita Universitatis ; nec revelaturum Secreta ejusdem ; et ubi Scivero quemcumque attentare contrà jura et privilegia Universitatis, revelabo D. Rectori, Procuratori aut Suppositis ejusdem.

Item. Juro ad jussionem Rectoris vel Procuratoris Nationis meæ, Comitia Seu Congregationes Singulis Magistris me denunciaturum, et D. Rectorem ab ejus domo ad locum Congregationis vel disputationis publicæ, deindè a loco Congregationis publicæ ad ejus domum cum clavâ seu massâ et habitu decenti comitaturum.

Item. Quod verum et fidele registrum faciam omnium Licentiatorum ac Magistrorum, servatis unius cujusque Ordine ac Gradu.

Item. In die renovationis Officiorum quotannis facienda, me submittam voluntati D. Rectoris aut Procuratoris meæ Nationis et Suppositis ejusdem, supplicando eisdem ut me in meo Officio contineant.

Ità juras ? Ita juro. In Signum, etc.

VIII Serment des Libraires.

Premièrement. Je jure de garder les droits, franchises et libertés de l'Université de Reims ; aussi les statuts qui sont faits et se feront en icelle ; et porterai honneur, révérence et obéissance à Monseigneur l'archevêque duc de Reims, à M. le Recteur, Procureur et Suppôts gardant paix et amitié entre eux.

Secundement. Je tiendrai Boutique de Librairie en cette ville de Reims, laquelle fournirai de bons livres convenables et nécessaires aux étudiants, sous peine de privation de mon office et privilèges ; aussi que ne vendrai Livres méchants, hérétiques, ou suspects d'hérésie.

Tiercement. Que de trois mois en trois mois, demanderai à M. le Recteur, ou le Principal du Collège, quels livres seront nécessaires aux Maîtres et aux Ecolliers, pour en faire provision de bonne heure.

Quartement. Que je vendrai à prix juste et raisonnable vos Livres, sans y commettre fraude ni abbus ; et si mettrai en ma Boutique un Tableau auquel seront écrits les noms et prix des Livres qui seront en vente et contenus dans ma dite Boutique. Et si aucun m'apporte Livres hérétiques, ou suspects d'hérésie, retiendrai les dits livres, et incontinent les apporterai à M. le Recteur.

Quintement. Je ne révélerai les secrets d'icelle Université, et ne ferai par moi ni par autrui, chose qui porte préjudice à la dite Université ou Suppôts d'icelle ; mais leur donnerai support et ayde en tout ce que je pourrai ; et si assisterai aux processions publiques et indiquées par M. le recteur.

IX Serment des Parcheminiers et Papetiers.

Premièrement. Je jure que j'exercerai l'office de N. fidèlement et justement au profit et honneur de l'Université de Reims et Suppôts

d'icelle, sans y commettre ni permettre par d'autres y être commises aucunes fraudes ou abbus.

Secundement. Je porterai honneur, révérence et obéissance à Monseigneur l'archevêque duc de Reims, à MM. les Recteur, Procureur et Maîtres de la dite Université, leur donnerai support et ayde en tout ce que je pourrai.

Tiercement. J'assisterai aux processions publiées par M. le Recteur de la dite Université, et garderai les privilèges, franchises, libertés et statuts qui sont faits ou se feront en icelle ; et si je sçais aucuns secrets, ne les révélerai ; et ne ferai, par moi, ni par autrui, chose qui soit au préjudice de la dite Université.

Quartement. Je jure de faire provision de bon et loyal N, et tiendrai boutique dans la ville de Reims, pour l'utilité et profit de la dite Université, lequel vendrai à juste prix : et si je sçais aucuns abbus par aucuns y être commis, en advertirai MM. le Recteur et Suppôts de la dite Université. Le tout à peine de privation de mon office et privilèges : et si ferai ma demeure en cette ville de Reims.

Pour le maître de la Papeterie.

Je promets faire bâtir et construire un moulin à papier au lieu de N, ou autre lieu commode, dedans les limites du diocèse de Reims ; et après qu'il sera fait et parfait, l'entretiendrai suffisamment pour faire et livrer papier en la dite Université de Reims, sur peine de privation de mon état.

X Serment des Messagers.

Premièrement. Je jure que j'exercerai l'office de N. fidèlement et justement au profit et honneur de l'Université de Reims et Suppôts d'icelle, sans y commettre ni permettre par aucuns y être commises aucunes fraudes et abbus.

Secundement. Je porterai honneur, révérence et obéissance à Monseigneur l'archevêque duc de Reims, MM. les Recteur, Procureurs et Maîtres de la dite Université de Reims, leur donnerai support et ayde en tout ce que je pourrai.

Tiercement. J'assisterai aux processions publiées par M. le Recteur et garderai les franchises, privilèges, libertés et statuts qui sont faits et se feront en icelle. Et si je sçais aucuns secrets, ne les révélerai ; et ne ferai par moi, ni par autrui, chose qui soit un préjudice de la dite Université de Reims.

Quartement. A la pétition et réquisition de chacun Etudiant et Suppôt de la dite Université, porterai lettres et paquets, ou ferai sûrement porter pour le dit Ecollier et Suppôt, en quelque lieu que ce soit ; et en rapportant réponse et enseignement de mon message, je me contenterai de salaire et loyer raisonnable, et ferai ma résidence à Reims.

XI Serment d'autres Suppôts, comme Relieur, Ecrivain, Enlumineur, etc.

Premièrement. Vous jurez que vous porterez honneur, révérence et obéissance à Monseigneur l'archevêque duc de Reims, conservateur des privilèges de l'Université de Reims ; à MM. le Recteur, Procureur, et Maîtres d'icelle ; leur donnerez support et ayde, en tout ce que pourrez ?

Secundement. Vous assisterez aux processions publiées par M. le Recteur, et garderez les Franchises, Privilèges, Libertés et Statuts qui sont faits et se feront et si sçavez aucuns secrets, ne les révélerez ; et ne ferez par vous, ou par autrui, chose qui soit au préjudice de l'Université ?

Tiercement. Vous jurez que vous exercerez l'office de N. fidèlement et justement au profit et honneur de la dite Université de Reims et Suppôts d'icelle : sans y commettre ni permettre d'y être commises aucunes fraudes ou abbus ?

(*A suivre*).

J. CHARDON,
Curé de Chappes.

CORRESPONDANCE INÉDITE

DE

DOM THIERRY DE VIAIXNES

XI

Soli Deo honor et gloria.

La précipitation avec la quelle, mon très cher monsieur, je fis mon dernier paquet pour vous, fut cause que j'oubliay de vous y mettre les lettres du R. P. prieur de Chatrices, avec mes réponses au sujet de son appel *Pastoralis officii*.....

Vous savés sans doute que, quoyqu'on ayt agi à l'égard de D. Joseph Louviot avec une douceur, une modération, et une charité qu'il ne méritoit pas, ayant sçu que des néophytes luy avoient donné un démenti authentique et qu'on avoit intercepté de ses lettres et de celles du Sr Teinturier, très mauvaises et très séditieuses, il a fait un trou à la lune et est décampé le propre jour de la St Jean. Il resta quatre jours caché chez un habitant de Montierender, sans qu'on sache où il entendit la messe le dimanche. Le 5e jour il partit pour St Dizier avec un homme qui portoit un gros balot de papiers; les gardes l'arrêtèrent pour visiter ce balot ; il se tira d'affaire à son ordinaire par des mensonges, et en disant entre autres choses que c'étoient des écrits qu'il portoit à un jeune religieux de St Urbain nommé F. Michel Abbreuveu. Un des gardes le reconnut et alla le soir lui rendre visite à l'auberge ; il le trouva qui mangeoit un poulet ; c'étoit bien tôt violer les obligations essentielles ; telle est la conduite des partisans de la Constitution. Il dit à ce garde qu'il alloit à Verdun prendre de l'argent et chercher le Sr Teinturier pour le consulter ; que, de là, il iroit à Rome, où il feroit beau fracas, et qu'il étoit sûr d'avoir un bon bénéfice. Nous n'avons point sçu qu'il ayt paru en ces quartiers.....

Mes dernières lettres de Paris portent : 1° que le Pape est fort mal, qu'on l'avoit crû mort pendant six heures, et qu'au départ du courrier il étoit au huitième jour d'une fièvre conti-

* Voir page 308, tome VIII, 4e année, de la *Revue de Champagne*.

nue ; 2° qu'avant que de tomber malade, il avoit nommé trois cardinaux, Gualtero, Cassoni et la Trémoille, pour chercher les moyens d'apaiser les troubles que cause la Constitution *Unigenitus*, et qu'on disoit à Rome que le sentiment de ces commissaires étoit que S. S. révoquât la Bulle, et en donnât une autre ; je ne crois pas la dernière partie de cette nouvelle ; 3° qu'il n'y avoit eu aucun docteur exilé au sujet de M. Petitpied, et qu'au contraire sa réhabilitation avoit été magnifiquement confirmée tout d'une voix au *prima mensis* de juillet ; 4° que ce docteur étoit tombé malade à Paris, mais pas dangereusement, et qu'il avoit permission d'y rester jusqu'à son entière guérison ; après quoy il iroit à son exil de Troyes ; 5° que M. le Régent, passant le bac à Asnières, le curé avoit pris la liberté de luy dire qu'il avoit bien la douleur de ce qu'on l'avoit privé du meilleur et du plus édifiant de ses paroissiens, en exilant M. Petitpied ; sur quoy S. A. R. avoit répondu seulement que cela ne dureroit pas, et qu'on avoit eu tort de le rétablir en Faculté sans en avoir demandé et obtenu l'agrément du Roy ; 5° que M. de la Vrillière avoit signifié verbalement aux principaux docteurs de la part de M. le Régent qu'ils eussent à observer et faire observer en toute rigueur la dernière déclaration du Roy, et surtout qu'on ne mît rien dans les thèses et qu'on n'eût aucune dispute sur ce qui pouvoit avoir le moindre rapport à la Constitution ; sur quoy la Faculté a envoyé une députation à M. le Régent pour luy représenter que cela étoit impossible, et qu'il ne falloit plus enseigner la théologie, puisque presque toutes les vérités de la religion étoient enveloppées dans la Bulle *Unigenitus*, et que, la Faculté ne pouvant abandonner sa doctrine, elle enseigneroit toujours les libertés de l'Eglise Gallicane, la faillibilité du pape, la supériorité du concile, l'autorité des Rois indépendante des papes, etc. ; je ne sçay pas encore ce que cette députation a produit ; 6° que la publication de la deuxième partie de l'ordonnance de M. de Paris, le gros ouvrage de M. Petitpied contre M. de Soissons, et la vigoureuse réponse de M. d'Angoulême à ce prélat demeurent suspendues jusqu'au bout de l'année de la trève, quoy que tout cela soit imprimé ; 7° que M. le cardinal de Bissy est venu en poste de Meaux à Paris pour demander à M. le Régent la permission de faire imprimer 4 gros volumes contre l'Instruction Pastorale de M. le cardinal, sur ce que, disoit-il, les jansénistes remplissent le monde de mauvais écrits, aux quels on ne répond pas ; ayant été refusé, il jetta feu et flamme à son retour à St Germain des Prez, et

dit entre autres choses que le Roy n'avoit pas le droit d'empêcher les évêques de défendre la religion, et qu'il ne laisseroit pas de faire imprimer son ouvrage ; 8° nos pères de St Germain l'ayant prié de venir présider dans leur église à la cérémonie du *Te Deum* pour la prise de Fontarabie, cette Éminence le refusa, sur ce qu'on s'y étoit déclaré contre la Bulle ; 9° que M. le nonce Bentivoglio, qui aime la comédie et qui y va souvent, s'est avisé de faire un ouvrage en faveur des théâtres contre celuy de feu M. de Meaux, et il le vouloit faire imprimer; M. le cardinal de Noailles, l'ayant sçu, a fait défense à tous les imprimeurs de le mettre sous la presse sous peine d'excommunication ; M. le nonce l'ayant présenté à quelques uns, sur ce qu'ils luy opposèrent cette défense, il leur répondit que, selon la doctrine de M. le Cardinal, ils n'y doivent avoir aucun égard, puisque Son Em. croyoit que la crainte d'une excommunication injuste ne devoit pas empêcher de faire son devoir ; réponse, conduitte et sentimens dignes d'un Bentivoglio et d'un partisan de l'*Unigenitus*.....

A St Vanne, l'onzième juillet 1719.

D. Thierry de Viaixnes.

XII

..... Personne ne m'a si bien instruit que vous, Monsieur, de ce qui s'est passé à Reims depuis 3 ou 4 mois ; et sans vous j'en aurois ignoré plusieurs choses qu'il ne falloit pas que j'ignorasse. Continués, je vous prie, de m'informer de ce qui y arrivera de nouveau, tant pour la Faculté que pour la conduitte de l'archevêque. On mande tout nouvellement de Paris, et de bon endroit, que non seulement M. de Reims, après avoir fait les soumissions requises, n'a pas été envoyé à son exil de Montrichard, non seulement qu'il a eu une audience favorable de M. le Régent, et qu'il en a été fort gracieusé, mais que de plus son A. R. a consenti qu'il signât cardinal de Mailly, et luy a promis que dans quelques mois il recevroit la barrette de la main du Roy ; mais qu'en attendant il a eu ordre de sortir de Paris, où il ne se pouvoit empêcher de parler, et qu'il se tient en quelque endroit de son diocèse, où il est comme *incognito*.

..... J'ai fort désapprouvé le patelinage de la Faculté de Reims sur ce sujet (le formulaire), quoy que je n'ignorasse pas les périls où ils se trouvoient. Mais l'intérest de la vérité doit toujours prévaloir dans un cœur vrayment chrétien.....

Pour moy, Dieu me fait la grâce d'être dans la ferme résolution de mourir plustôt sur un échafaux, et au milieu des plus cruels supplices, que de signer jamais en aucune manière ce maudit formulaire, que je regarde plus que jamais comme la cédule du diable. Vous pouvés en assurer tous ceux que vous jugerés à propos.

Les Récollets sont rétablis dans ce diocèse, aussy bien que dans celuy de Chaalons. Touttes ces variations ne me plaisent pas. Je n'attend rien de bon de la trop grande politique du nouvel archevêque de Rouen.....

J'ay fait tout ce que j'ay pu auprès de M. de Verdun en faveur de dom Colomban Pelletier. Après de grandes espérances, je n'ay pu rien obtenir. J'ay instruit de tout dom Robert Péronne, et je l'ay prié de vous en faire part. Sur votre recommandation, j'ay reçu icy M. Périn du mieux qu'il m'a été possible, et je luy ay rendu tous les services qui pouvoient dépendre de moy. Je crois qu'il vous en a instruit à son retour. Je vous remercie de m'avoir fait connoître un homme d'un aussi rare mérite..... Dom Louviot est toujours à Saint-Maximin de Trèves, sous la protection du suffragant, qui luy fait espérer quelque chose du pape. M. de Soissons, en passant icy, congratula sa mère d'avoir un fils qui avoit fait une action si héroïque, et l'assura que dans peu il auroit une bonne cure.

Je n'ay pu vous envoyer la requête du R. P. Président à M. le Régent, 1° parce que M. le cardinal de Noailles, l'ayant trouvée trop longue, l'a refondue et abrégée, et que je n'ay pas cette dernière, 2° parce qu'on n'y a pas répondu et qu'elle n'a eu aucune suitte. D. Jacques Léger n'ayant pu rien obtenir de M. de la Trappe ny de M. de Cisteaux, nonobstant les recommandations de M. de Paris et de M. de St Simon, s'est enfin retiré ? de M. le Cardinal et de M. de Caumartin, évèque de Blois, s'est retiré dans le prieuré de Sénard, à 5 lieues de Paris, dont ce dernier évèque est titulaire, pour y établir sa réforme de la Trappe. Je crois que c'est le meilleur party qu'il pouvoit prendre. J'en ay reçu une grande lettre du 1er de ce mois.

M. le doyen de Ste Menehould ne m'envoie plus rien depuis très longtems. L'incendie de la ville a dérangé notre commerce, qui n'a jamais été bien grand. J'ay plus de 900 vers du poëme de M. de Grécour, chanoine de Tours, au sujet de la Constitution ; mais il y a des lacunes. On dit qu'il y en a plus

de 1,500. Cette pièce excellente en son genre mériteroit d'être rendue publique ; peut-être qu'on y contraindroit l'autheur en faisant imprimer ce qu'on en a, tout imparfait qu'il est. Chacun en voudroit avoir.....

De St Vanne de Verdun, le 11e de l'an 1720.

D. THIERRY DE VIAIXNES.

XIII

De St Vanne, 29 février 1720. — Lettre de dom Thierry à Longer de St-Jean. Il lui renvoie son « Philotanus, » qu'il a corrigé sur un manuscrit très-correct ; il subsiste toutefois quelques lacunes que l'auteur même n'a pas voulu remplir, ayant défense de M. le Régent de le faire imprimer. M. de Verdun a reçu avec plaisir un exemplaire de l'acte de M. Gilot de Reims ; « cela lui a fait d'autant plus de plaisir qu'il estime plus ce docteur persécuté, et qu'il savoit la calomnie. J'envoiray l'autre exemplaire en Hollande. On m'avoit envoyé de Paris la relation de la mort du P. Quesnel imprimée ; mais M. de Verdun m'ayant retenu l'exemplaire, je n'en pouvois plus faire part à mes amys. Ainsy, mon très cher, je vous ay très grande obligation de votre copie : elle courra par tout Verdun, et me restera..... Il y a un mois que je me brouillai très vivement avec M. de Verdun, jusqu'à luy dire que je ne le verrois plus et que je sortirois de son diocèse ; mais tout est raccommodé, et il me fait plus de caresses et me témoigne plus de bonté et de confiance que jamais. Notre brouillerie même n'a pas été inutile ; ce fut au sujet de la signature du formulaire ; il approuvoit la conduite de M. de Reims à l'égard de son Université, me disoit que, s'il en avoit une, il en useroit de même, et m'annonçoit que dorénavant il feroit signer ce maudit formulaire à tous ceux qu'il envoiroit aux ordres ou qu'il institueroit dans quelque bénéfice. Je me soulevay avec force contre tout cela, et fis voir à S. G. que rien n'étoit plus opposé à son appel, qui étoit une révocation de sa signature, ny à sa foy et à sa doctrine. La dispute dura deux heures, son indignation contre moy ne dura que jusqu'au lendemain. Il me fit dire de l'aller voir, et m'envoya quérir quelques jours après. Tout se passa le plus gracieusement du monde. Il me dit entre autres choses que s'il avoit été à la place de M. de Bains, il auroit répondu à M. de Soissons comme ce docteur, qu'il approuvoit ses réponses, qu'il étoit prêt de les signer, et que je pouvois le certifier à toute la terre. Il

ajouta qu'il voyoit bien qu'on abusoit de la signature du Formulaire en faveur de la Bulle.... Que j'aurois de choses à vous dire sur tout cela ! Je l'ay mandé fort au long à M. du Bouley..... »

XIV

Soli Deo honor et gloria[1].

Je vous ay obligation, Monsieur, de l'exemplaire que vous avés bien voulu m'envoyer de la Lettre Pastorale de M. l'Electeur de Cologne au clergé et aux fidèles de ses quatre diocèses, du 6e juillet 1719, et qui commence par ces mots : *Omnem operam pro pastoralis sollicitudinis munere semper adhibuimus.* J'avois déjà ouï parler de cette très mauvaise pièce, et on m'en avoit envoyé quelques extraits, qui m'en avoient donné de l'horreur et qui me l'avoient fait mépriser. Mais je n'aurois pas cru qu'on y eût porté si loin l'erreur, l'impiété et le blasphème. Je n'ay garde d'attribuer la composition de cette lettre pastorale à M. l'Electeur de Cologne. Il y a trop de travers d'esprit pour qu'un prince, ou plutôt pour qu'un homme de bon sens ayt été capable de fagotter un si mauvais tissu de tant de pauvretés. Mais, à la manière des grands, S. A. E. s'est reposée sur quelque chétif écrivain, qui paroit avoir un peu lu, mais qui ne comprend pas ce qu'il lit, et qui est fort ignorant en matière de théologie. Le prince Clément de Bavière ne laisse pas d'être très coupable devant Dieu et devant les hommes d'avoir fait publier sous son nom et par son autorité une lettre si contraire à la foy de l'Eglise, si capable de scandaliser les Catholiques, et si propre à donner aux Protestants de nouvelles prises contre nous et à les fortifier dans leur schisme et leurs hérésies.

(*A suivre*). G. Hérelle.

1. Bien que cette pièce ait la forme épistolaire, par sa longueur et par son développement méthodique elle ressemble beaucoup moins à une lettre qu'à un mémoire en règle. Dom Thierry de Viaixnes y développe 31 objections principales contre le Mandement du prince électeur de Cologne ; et l'original a 71 pages de petit texte. Nous ne reproduisons que les passages les plus caractéristiques de ce document curieux, dont le style a toute la véhémence d'un pamphlet.

QUELQUES NOTES INÉDITES

SUR LE PÈRE JOSEPH, DIT L'ÉMINENCE GRISE

1577 - 1638[1]

Le Père Joseph dont le nom est intimement uni à la politique du cardinal de Richelieu, appartenait à la famille le Clerc du Tremblay et le Clerc de Cotier d'Aulnay, de fort ancienne noblesse de Paris. Une de ses branches, établie à Châlons vers l'an 1600, prit le surnom de la seigneurie de Morains qu'elle possédait, remplit en Champagne des charges importantes et s'éteignit à la fin du siècle dernier dans les familles Larcher de Pocancy, Morel de Vitry-la-Ville, Deu de Vieux-Dampierre, de Pinteville, de Chiéza et de Wignacourt.

François le Clerc du Tremblay naquit à Paris, rue St-Avoie, le 4 novembre 1577 ; il était fils de Jean le Clerc, seigneur du Tremblay, ambassadeur à Venise, né le 30 septembre 1534 (fils de Jean le Clerc, seigneur du Tremblay, et de Madeleine Barthelemy), mort à Paris en sa maison rue St-Avoie, et inhumé le 14 avril 1587 en l'église Saint-André-des-Arts dans la sépulture de ses ancêtres, et de Marie de la Fayette, morte au château de la Bastille le 8 novembre 1635, fille de Claude de la Fayette et de Marie de Sousa. Baptisé avec grande pompe en l'église Ste-Marie de la Bretonnerie six semaines après sa naissance, il fut tenu sur les fonts par le duc d'Alençon, frère du roi, et par la duchesse d'Angoulême, sœur naturelle de ce prince. Ayant terminé ses études, il parcourut l'Italie, l'Allemagne, puis servit comme volontaire au siége d'Amiens, sous le comte de Montmorency, et accompagna ensuite en Angleterre son parent, M. de Berziaude-Mesle, ambassadeur extraordinaire près de la reine Elisabeth.

Au retour de ce voyage, résolu à quitter le monde pour embrasser l'état ecclésiastique, il choisit l'ordre de St-François, et en prit l'habit avec le nom de Joseph à Orléans ; ni les conseils de ses proches, ni les supplications de sa mère ne purent vaincre sa résolution. Vainement obtint-elle du Parlement un arrêt en date du 2 février 1599 pour le faire sortir de l'ordre,

1. Ces Notes sont extraites des papiers bleus du Cabinet des Titres à la Bibliothèque nationale.

avec lettre de jussion du roi, prescrivant aux Capucins d'obéir à cet arrêt; vainement le procureur-général de la Guerche se transporta-t-il avec elle à Orléans pour le faire exécuter : on dut céder devant la volonté du jeune moine qui prononça ses vœux le 3 février 1600, au couvent de la rue Saint-Honoré, entre les mains du Père Ange de Joyeuse, en présence de toute sa famille et du consentement de sa mère qui s'était désistée de ses poursuites.

Le frère Joseph alla étudier à Bourges la théologie; il y reçut l'ordre de prêtrise après un cours de deux ans, et revint à Paris professer la philosophie au couvent de la rue St-Honoré : pourvu de lettres de prédicateur, il fut successivement envoyé à Meudon avec la charge de maître des novices ; à Bourges en qualité de gardien, où il s'acquit une grande réputation de missionnaire et de prédicateur; puis au Mans, en 1606, à Angers, à Rennes et à Saumur, où, par l'entremise et le crédit d'Eléonore de Bourbon, abbesse de Fontevrault, il fit établir un couvent de son ordre, malgré l'opposition de Du Plessis-Mornay, gouverneur de cette ville. Rappelé à Rennes en 1607, il fut envoyé à Chinon à la prière d'Antoinette d'Orléans-Longueville, vicaire générale de Fontevrault, avec laquelle il travailla à la réformation de cet ordre. Une obédience du 3 janvier 1611 le mit dans la province de Touraine, dont il fut promu définiteur la même année. Peu après, nommé commissaire pour visiter toutes les maisons de la province, il fut élu provincial au bout de douze à treize ans de religion.

En 1614, il commença à créer à Poitiers un nouvel ordre sous le nom de Congrégation de Notre-Dame du Calvaire, dont Antoinette d'Orléans-Longueville fut fondatrice. Parti de Paris le 16 mai 1616, pour aller solliciter à Rome la confirmation de cette institution, il y arriva le 28 juin, et en repartit seulement le 10 mars 1617, ayant obtenu du pape le pouvoir de fonder des missions dans le Poitou et son agrément pour continuer à travailler à l'établissement de l'ordre du Calvaire. Le pape le chargea également de divers brefs pour les rois de France et d'Espagne, au sujet d'une croisade des princes chrétiens contre les Turcs ; on se servit de ce prétexte pour l'envoyer en Espagne en 1618; il quitta la France le 20 juillet, arriva le 14 août à Madrid, en repartit après s'être acquitté de sa mission et rentra à Paris au mois de janvier 1619.

Ce fut alors qu'il s'insinua grandement dans les affaires de la cour, pacifiant d'abord les troubles survenus entre le roi et

la reine-mère au sujet de la faveur croissante de Luynes. Toujours occupé de grands et chimériques desseins, il persuada à Charles de Gonzague d'établir un nouvel ordre militaire, sous le titre de milice chrétienne, pour combattre les infidèles ; le rendez-vous de la noblesse appelée à lutter pour cette cause ayant lieu à Nevers, il s'y rendit en qualité de commissaire du pape et reçut le serment des nouveaux croisés dans la cathédrale, avec beaucoup de solennité, le jour de la Toussaint 1619.

Après la paix d'Angers il rejoignit le roi et le suivit en Béarn, où il allait veiller au rétablissement de la religion catholique ; il remplissait alors les fonctions de missionnaire : il accompagna également Louis XIII au siége de Saint-Jean-d'Angely, 1621, et, après la reddition de la place, il y fonda une maison de son ordre, ainsi qu'il l'avait déjà fait en divers lieux de Béarn.

En mars 1623, il assista au chapitre tenu à Orléans ; s'étant purgé de l'accusation d'hérésie portée contre quelques-uns de ses ouvrages, il fut élu provincial à l'unanimité. Il était encore dans cette ville, quand Richelieu, avec lequel il était étroitement lié depuis plusieurs années, ayant été nommé premier ministre le 29 avril 1624, l'en informa par lettre expresse, le priant de venir partager avec lui le maniement des affaires. Aussitôt son chapitre terminé il se rendit donc à Saint-Germain-en-Laye, où le cardinal se trouvait avec toute la cour.

Au mois de mars 1625, il dut de nouveau aller à Rome assister au chapitre général de son ordre en qualité de provincial ; il y arriva le 10 avril, s'étant acquitté le 13 mars d'une mission du roi à la cour de Turin. Pendant son séjour à Rome le pape lui accorda chaque semaine deux audiences pour traiter les questions qui avaient motivé son ambassade ; il lui donna la Préfecture ou direction des missions du Maroc, du Canada et du Levant, et lui permit de vaquer aux affaires de l'Etat que lui confieraient le roi et son ministre. Cette permission lui fut confirmée par le général et par le cardinal protecteur de l'ordre.

A son retour en France, et après avoir rendu compte à Louis XIII et à Richelieu de ses négociations à Turin et à Rome, il alla tenir son chapitre à Tours, et demanda à être déchargé désormais des intérêts de l'ordre, que sa résidence près du cardinal-ministre ne lui permettait plus de gérer ; il se réservait seulement les missions du Levant ; puis il vint de-

meurer à Paris au couvent de la rue Saint-Honoré, partageant avec Richelieu le soin du gouvernement.

En août 1627, il partit pour La Rochelle qu'assiégeaient les troupes du roi; il y arriva en octobre, fut logé au quartier du cardinal, et y demeura jusqu'à la reddition de la place. Au commencement de l'année 1629, le roi étant allé secourir Cazal, le Père Joseph l'y accompagna, assista à l'attaque du Pas de Suze et, à la conclusion de la paix, fut envoyé près du duc de Mantoue lui rendre compte de la campagne. Etant venu rejoindre le cardinal en Piémont, il en repartit après l'entière exécution du traité le 26 mai, pour se rendre avec lui au siége de Privas, place qui fut emportée d'assaut. On cite de lui dans cette circonstance le trait suivant qui montre le pouvoir dont il était investi et la manière dont il en usait : le matin de l'action il montait à l'autel pour y célébrer la messe au milieu du camp, lorsqu'un officier vint l'avertir qu'on prenait la ville, et lui demander comment on devait traiter les soldats de la garnison. Qu'on les tue tous, s'écria-t-il, qu'on les tue tous ; et continuant le *Confiteor*, il se frappa la poitrine en prononçant *mea culpa*, *mea culpa*, *mea maxima culpa*. Quelques instants après un second courrier, ignorant que le Père Joseph avait été prévenu, s'approcha de lui tandis qu'il se lavait les mains et lui adressa la même question. Mais je l'ai déjà dit, qu'on les tue tous, répliqua avec fougue le capucin, point de quartier, *lavabo inter innocentes manus meas*, ce sont des rebelles, qu'on les tue tous.

A la fin de cette même année 1629, on le retrouve accompagnant de nouveau le roi à Cazal, assiégé une seconde fois par les Espagnols et les Impériaux; à la suite de cette expédition, Louis XIII le choisit pour défendre à la diète de Ratisbonne les intérêts du royaume. Brulart fut revêtu, à cet effet, d'un caractère public avec titre d'ambassadeur, et le père Joseph reçut le secret de la négociation ; ses lettres de créance pour l'empereur furent datées de Grenoble le 29 juin 1630; il partit de cette ville le 2 juillet suivant, accompagné des sieurs de Saint-Etienne, son beau-frère, de Creil et Bachelier, et de deux religieux, ses secrétaires ; il prit à Soleure Brulart et arriva le 30 dudit mois à Ratisbonne. Les négociations n'aboutirent qu'en octobre et le traité de paix avec l'empereur fut seulement signé le 13 par le père Joseph et l'ambassadeur.

Le cardinal fut-il mécontent des conditions du traité, ou

commençait-il dès cette époque à prendre ombrage de la faveur du religieux ? A son retour, il le reçut froidement et l'invita à aller demeurer au couvent de la rue Saint-Honoré ; peu après cependant, éprouvant le besoin de rapprocher de lui une intelligence qui secondait si puissamment la sienne, Richelieu rappelait le père Joseph de cette sorte d'exil, et mettait à sa disposition un appartement dans ses diverses résidences, dans sa demeure de Rueil, au Louvre, à St-Germain-en-Laye et à Fontainebleau. En janvier 1631, le roi lui assignait également une pension pour lui et pour les quatre capucins attachés à sa personne, et attribuait à son service un des carrosses de la cour. A la fin de l'année 1635, il lui donnait une preuve insigne de sa gratitude en le nommant au cardinalat pour la première promotion qui serait faite en faveur des couronnes ; le 6 juin 1636 il écrivait même à ce sujet au comte de Noailles, son ambassadeur à Rome, lui donnant ordre de solliciter vivement du pape cette haute distinction. Le maréchal d'Estrées ayant remplacé le comte de Noailles, Louis XIII réitéra ses ordres par lettres du 12 mars, du 27 septembre et du 8 octobre 1637, afin que de nouvelles instances fussent faites pour la promotion de ce religieux au cardinalat. Mais la volonté du roi échoua devant celle de son ministre : Richelieu appréhendant que ce moine ambitieux se trouvant revêtu de la pourpre, ne devînt son rival et ne le supplantât au ministère, traversa par des ordres secrets la demande des ambassadeurs, et obtînt que le pape prétextât à la cour de France l'incompatibilité de l'habit de Saint-François avec la pourpre romaine.

Frappé d'apoplexie à Compiègne le 11 mai 1638, le père Joseph quitta la cour et se retira rue St-Honoré dans le couvent de son ordre. Le 14 septembre suivant, il se rendit à Rueil sur les sollicitations pressantes du cardinal ; mais le lendemain 12, au soir, tandis qu'il faisait collation, il eut une nouvelle attaque dont il ne put se remettre. Après trois mois de souffrances, il succomba le samedi, 18 décembre 1638, à 11 heures du matin, âgé de 61 ans dont 40 de profession. Son corps fut immédiatement transporté en grande pompe, dans un carrosse à six chevaux, suivi de toute la maison du cardinal de Richelieu, au couvent de la rue St-Honoré ; il y fut inhumé le lendemain, près du père Ange de Joyeuse, devant les marches du grand autel. La tombe de marbre noir et l'inscription latine qui désignaient sa sépulture y furent placées

par les soins du cardinal. Le 22 décembre un service solennel fut célébré en cette église, et l'oraison funèbre prononcée par le père Léon, carme réformé, en présence de Richelieu, des princes, d'un grand nombre de prélats et de seigneurs de la cour, et des membres du Parlement. Son cœur fut accordé aux religieuses du Calvaire de Paris, et déposé dans leur chapelle au Marais[1].

Cte D. DE RIOCOUR.

1. Nous publierons prochainement un travail sur la famille Le Clerc, lequel démontrera la communauté d'origine de la branche du père Joseph et de celle de Champagne.

BIBLIOGRAPHIE

La ville sous l'Ancien Régime, par Albert Babeau. Paris, Didier et Cᵉ 1880, in-8°.

En écrivant l'*Histoire de Troyes pendant la Révolution* et en signalant les nouvelles institutions qui allaient remplacer celles qui régissaient la France à cette époque de son histoire appelée l'Ancien Régime, M. Albert Babeau avait deviné l'intérêt que présentait leur étude et, appréciant toute la richesse, en documents historiques de ce filon qu'il venait de fouiller, il avait bien compris que M. Alexis de Tocqueville l'avait à peine entamé et qu'il y avait immensément à prendre même après lui. Aussi, depuis bientôt dix ans et sans peut-être se rendre compte du parti qu'il pourrait tirer des matériaux recueillis, il appliqua les remarquables aptitudes de son intelligence et sa facilité plus remarquable encore pour le travail, à l'étude de l'histoire de cette époque. De là le livre sur *Le Village sous l'Ancien Régime* et bien des travaux d'une importance secondaire publiés dans les *Mémoires de la Société Académique*, dans l'*Annuaire de l'Aube* et dans des Revues. M. Babeau se trouvait en possession de trop de matériaux pour ne pas compléter par un travail spécial sur la ville sous l'ancien régime la série de ses études sur les institutions municipales, dont le *Village* est la première partie et dont la *Ville* est la seconde partie.

Cette seconde partie offrait de grandes difficultés. L'auteur en indiquant l'objet de son livre, fait connaître dans les premières lignes de l'introduction de ces difficultés :

« La diversité des institutions municipales est un des caractères de cette période (les deux siècles qui ont précédé 1789). On peut dire que le XVIIᵉ siècle c'est le moyen-âge qui finit, le XVIIIᵉ c'est l'ère contemporaine qui commence. Le régime des lois générales tend à se substituer au régime des chartes et des coutumes. De là tant de contradictions et de contrastes entre les coutumes anciennes et les lois nouvelles, les privilèges garantissant les vieilles libertés et combattus par le pouvoir central au profit de l'égalité devant la loi; la lutte de l'aristocratie qui cherche à défendre ses prérogatives et de la démocratie qui grandit. »

A raison de cette diversité signalée par l'auteur, son travail sur *La Ville* exigeait bien plus d'étendue. En effet le livre sur *Le Village* ne comporte que 370 pages, chiffre fort respectable déjà, tandis que le livre qui vient d'être publié donne 560 pages, 200 en plus. Le livre *Le Village* se divise en 5 livres se subdivisant dans leur ensemble en 19 chapitres, le livre sur *La Ville* contient 9 livres, se subdivisant en 32 chapitres. Les difficultés que l'auteur a eues à surmonter, il les

a trouvées dans les variétés résultant non pas seulement de la différence entre la ville et la campagne, mais des différences existant dans les institutions des villes elles-mêmes changeant suivant que ces villes appartenaient à telle ou telle province. Aussi de là pour l'auteur, qui voulait être complet, l'impossibilité de prendre telle ville de province qu'il aurait jugée convenable, de faire l'exposé et l'historique de ses institutions, l'offrant ainsi comme le type de la vie municipale en France pendant les deux siècles qui ont précédé la Révolution. Il a été obligé de procéder autrement pour faire connaître, le plus complètement possible, toutes les institutions régissant les villes de France. Il a recherché quelles étaient ces diverses institutions, il en a formé des groupes suivant qu'elles se rattachaient ensemble et tenaient par quelque lien commun à un même objet. Telle est la raison de la division en 9 livres, chacun portant pour titre l'objet considéré comme commun. Ces titres sont les suivants : 1° *Les Habitants* ; 2° *La Municipalité ;* 3° *Les Finances* ; 4° *La Garde ;* 5° *Les Juridictions* ; 6° *L'Edilité* ; 7° *L'Assistance* ; 8° *Le Culte* ; 9° *L'Instruction.*

Chacun de ces livres se subdivise lui-même. Ainsi le premier livre intitulé : *Les Habitants* se subdivise en cinq chapitres. Le premier traite des droits de la Bourgeoisie ; le second des Corps et Corporations ; le troisième des Assemblées générales ; le quatrième des Elections Municipales ; le cinquième de l'Intervention de l'Etat. L'auteur aborde sous chacun de ces chapitres, avec les développements convenables les institutions se rattachant à l'objet indiqué par le titre, les définit et signale les différences qui existent dans leur application dans certaines villes. Toutes ces indications sont accompagnées de notes énonçant les sources où ces indications ont été puisées.

Que de chapitres dans ces neuf livres se rencontrent, qui sont d'un intérêt actuel et pleins d'enseignement pour apprécier certaines des institutions qui nous régissent déjà ou dont on veut doter la France. Nous citerons entre autres le chapitre sur les *Elections municipales*; il nous montre la diversité des systèmes : le suffrage universel, le suffrage restreint, le suffrage à deux degrés, même le suffrage à trois degrés ; les contradictions, les protestations et les annulations de scrutin qui sont la suite de ces systèmes. Nous pourrions citer encore le chapitre sur les *Processions*, on y verra combien, même aux derniers jours de l'Ancien Régime, à cette époque où le philosophisme dominait dans les classes élevées, ces solennités étaient chères aux populations. Nous pourrions encore appeler l'attention sur les chapitres : *Les Ecoles primaires, L'Instruction secondaire.* Mais les limites de cet article ne nous permettent pas de pousser plus loin l'analyse du livre, il nous semble que ce que nous venons d'en dire suffit pour le faire connaître et pour faire connaître la méthode que l'auteur a suivie. Pour tout lecteur désireux d'apprendre quelle était la vie publique de nos cités avant la Révolution il y a beaucoup à recueillir et à retenir ; pour l'érudit qui voudra faire des recherches sur cette époque, en réalité bien moins connue qu'on le penserait, ce livre sera

un répertoire méthodique où l'on retrouvera toujours l'institution que l'on voudra spécialement étudier.

Pour ces recherches, la table des matières telle qu'elle a été dressée en fin du volume suffira, nous l'espérons ; cependant que l'on nous pardonne cette légère critique, nous aurions préféré que l'auteur ait, dans cette table, distribué les matières par ordre alphabétique, pour les recherches, il y aurait eu économie de temps.

Nous avons trop le sentiment de notre insuffisance et de notre incompétence pour nous permettre de donner au livre que vient de publier M. Babeau, des éloges qui, de notre part, seraient sans autorité ; cependant, il nous semble qu'il n'y a pas témérité à nous de dire que ce livre est appelé à rendre de réels services à la science et d'espérer que, parmi les lecteurs sérieux et les savants auxquels il s'adresse, il y rencontrera le légitime succès que son frère aîné *Le Village sous l'Ancien Régime*, a déjà obtenu près d'eux. Léon Pigeotte.

* * *

M. Fabrezat vient de publier à Béziers une intéressante biographie de Mgr Aymard-Claude de Nicolay, dernier évêque de cette ville sous l'ancien régime. Cet éminent prélat a appartenu un moment à notre diocèse. Né à Paris en 1738, Mgr de Nicolay fut d'abord chanoine de Paris, vicaire général de Verdun et de Reims. Nommé à Béziers le 26 juin 1771, il reçut à cette occasion une lettre des plus flatteuses de son archevêque lui annonçant sa promotion. Le prélat lui recommandait de l'attendre à Reims. Les revenus de l'évêché de Béziers s'élevaient à 40,000 fr., sur lesquels Mgr de Nicolay avait à acquitter 17,300 fr. de pension, dont une de 3,000 fr. à Jean-Baptiste Ninuin, official du chapitre de Reims. Mgr de Nicolay mourut le 23 janvier 1825. Son siége avait été supprimé en 1805.

* * *

Nous mentionnons un livre fort intéressant qui vient de paraître à la librairie Bray : « Vie de Madame Molé, fondatrice de l'institut des sœurs de la Charité de Saint-Louis (1763-1825) », par le marquis de Ségur. Fille d'un Lamoignon, Madame Molé appartient à la Champagne par son mariage contracté en 1780, avec l'arrière petit-fils du grand Molé, descendant lui-même d'un Molé qui eut, en 1429, l'honneur d'ouvrir les portes de Troyes à Charles VII se rendant à Reims pour son sacre.

Madame Molé a été, dans la plus haute acception du mot, une grande servante de Dieu. Rendue veuve par un arrêt de Fouquet-Tinville, arrêtée elle-même, Madame Molé se consacra à ses deux enfants qu'elle voulut marier avant de songer à Dieu ; elle donna ensuite libre cours à ses projets d'entrer en religion et fonda, en 1803, l'Institut auquel elle a attaché son nom.

Il faut lire ce livre, écrit sans exagération, mais avec un incontestable talent, pour comprendre ce que peut faire une femme douée de qualités et de volonté comme Madame Molé. Nous le recommandons à la fois comme la lecture la plus saine et la plus intéressante. E. B.

CHRONIQUE

Société académique de l'Aube. — Séance du 17 octobre 1879. — Sont présents : MM. Truelle, président, Gréau, d'Arbois, Pron, de Cossigny, Lalore, Bouquet de la Grye, d'Ambly, Deheurles, Baltet, Drouot, Fontaine, d'Antessanty, Briard, Desguerrois, Bacquias, Socard, Ray, Nancey, Babeau.

Le procès-verbal est lu et adopté.

Correspondance. — On annonce la mort de M. Carnandet, homme de lettres, membre correspondant, décédé à Saint-Dizier. M. Hérelle envoie la copie d'un document relatif à Arcis, qu'il a trouvé à la Bibliothèque nationale. M. Deheurles fait hommage à la Société de son discours sur l'enseignement secondaire, prononcé à la distribution des prix du collége de Châtillon. M. Babeau offre un travail sur le *Mobilier des chanoines de Saint-Etienne de Troyes*, du XIVe siècle au XVIe.

Ouvrages reçus. — Notice sur le phylloxéra, rapports et documents; on y trouve le récit de la découverte de la tache phylloxérique à Meursault; on a constaté cette tache sur 220 ceps de vigne; cette vigne a été traitée par le sulfure de carbone, traitement qui paraît avoir réussi; mais d'autres taches ont été constatées dans la Côte-d'Or ; le sulfure de carbone doit être employé à petite dose. Le ministre de l'agriculture et du commerce envoie le catalogue des brevets d'invention, année 1879. — *Revue des Sociétés savantes des départements*. M. A. de Barthélemy y parle, en termes élogieux, du dernier volume des annales de la *Société académique de l'Aube* ; il mentionne particulièrement le travail de M. Socard, sur la *Franc-Maçonnerie à Troyes*, celui de M. Le Brun, sur *Mignard*, etc.

M. Briard dépose la fin de son *Catalogue des plantes de l'Aube*.

M. Lalore lit une étude sur les *Obituaires*, dont la nature et l'importance varient suivant les siècles; il parle en particulier de ceux de Saint-Pierre, de Saint-Etienne, de Saint-Urbain, de Saint-Remy, de Saint-Loup, de Notre-Dame-aux-Nonnains (XIIIe siècle), du Paraclet; ce travail pourrait figurer dans le second volume des *Documents inédits*.

M. Baltet présente une branche de *Ptilea* encore ornée de sa belle verdure ; on peut s'en servir au lieu de houblon pour la fabrication de la bière; cet arbuste n'a pas besoin d'être taillé, ne demande aucune culture et pousse dans les endroits les plus secs; il est originaire de l'Amérique du Nord : ses graines ressemblent à celles de l'orme. M. de Cossigny fait observer que cet arbuste ne saurait produire la *lupuline*, résine qui se trouve dans les cônes du houblon et qui fait la qualité de la bière. M. Baltet montre une pomme appelée *Reine des Reinettes*,

elle se conserve jusqu'au mois de mars ; elle est fort cultivée en Allemagne.

M. Babeau dépose sur le bureau une *Histoire générale de Montsuzain*, par M. l'abbé Pingat ; ce travail est renvoyé à l'examen de M. Pigeottte.

Deux commissions sont nommées pour examiner les mémoires envoyés pour le concours.

M. Babeau dépose aussi le décalque d'une pierre tombale qui se trouve à l'église de Messon.

M. le président annonce que l'on recevra bientôt la dernière statue du tombeau de Lamoricière et le bas-relief de M. Boucher.

M. Babeau lit un travail sur un tableau représentant la Cène, qui se trouve à la chapelle des fonts de la cathédrale de Troyes ; c'est une copie faite librement de la Cène de Léonard de Vinci ; ellea été commandée par un chanoine de Saint-Pierre ; ce tableau est en mauvais état et il est urgent de le restaurer. M. Babeau propose de nommer une commission pour l'examiner et voir s'il serait possible de le réparer ; ou demanderait au conseil de fabrique s'il peut se charger de cette restauration, sinon, on le prierait de le déposer au Musée. MM. Le Brun, Gréau, Pron, Vaudé, Babeau et Truelle sont nommés membres de de cette commission.

M. de Cossigny demande que, si l'on agrandit le Musée, on fasse participer à cette extension l'installation des collections minéralogiques et géologiques trop négligées jusqu'ici et qui manquent d'espace.

Le *Catalogue des plantes de l'Aube*, de M. Briard, est renvoyé au comité de publication, ainsi que le travail de M. Lalore sur les *Obituaires*. La séance est levée à cinq heures moins cinq minutes.

*
* *

La Société académique de l'Aube a acquis pour le Musée de Troyes le remarquable bas-relief que M. Boucher, de Nogent-sur-Seine, avait exécuté pour le concours du prix de Rome de 1879. On peut s'expliquer, en le voyant, le suffrage persistant des membres de l'Institut qui se sont déclarés en sa faveur pendant les 57 scrutins auxquels le choix d'un lauréat a donné lieu. C'est une œuvre à la fois touchante et agréable, qui plaira à tous ceux qui aiment à voir l'expression des sentiments obtenue d'une manière simple et vraie. Le jeune Tobie approche des yeux de son père aveugle le fiel de poisson qui doit lui rendre la vue ; derrière le père, la mère élève ses regards vers le ciel ; derrière le jeune Tobie, l'ange semble présider au miracle qui va s'accomplir. La pose de ces personnages est juste et naturelle, mais rien n'égale celle du vieux Tobie. Il est assis, et sa figure vénérable tournée vers son fils qu'il ne voit pas encore, exprime d'une façon admirable l'appréhension, la foi et l'espérance qui l'animent. Cette figure excellente permet d'augurer favorablement de la carrière de

M. Boucher, qui est à la fois l'élève et le compatriote de M. Paul Dubois. On retrouve en effet dans son œuvre quelques traits du style de ce dernier : on y trouve aussi l'inspiration champenoise des sculpteurs troyens de la renaissance et du XVIIe siècle, « cette douceur aimable et aisée, la recherche des formes rondes et coulantes, par dessus tout... l'amour de la jeunesse fraiche et pleine. » Ces qualités qu'un critique autorisé de *La Gazette des Beaux-Arts*, M. de Montaiglon, signalait dans les œuvres de M. Paul Dubois, nous sommes heureux de les constater dans le bas-relief de son élève, M. Boucher, qui continuera, nous l'espérons, les traditions des grands sculpteurs du département où il est né. A. B.

* * *

Fontaines du vieux Reims. — L'établissement des *fontaines* est dû, à Reims, à M. l'abbé Godinot, chanoine de l'Eglise métropolitaine; il y consacra une partie de sa fortune. On sait qu'il dépensa dans la ville plus de 500,000 francs. Elles furent exécutées par les soins du R. P. Féry, minime, qui construisit une machine destinée à faire arriver les eaux dans la cité. Au-dessus de la porte d'entré de l'établissement, sur une plaque de marbre, on lisait :

« A la mémoire de M. Jean Godinot, chanoine de l'Eglise métropo-
« litaine de Reims, bienfaiteur de cette ville, qui lui doit l'établissement
« de ses fontaines, l'an de grâce 1748. M. Jean-Louis Lévesque de
« Pouilly étant lieutenant des habitants. »

On comptait autrefois dans la ville dix-sept fontaines :

1. Saint-Timothée.
2. Minimes, rue Ferry.
3. Place Saint-Maurice,
4. Rue des Carmes.
5. Rue d'Anjou.
6. Rue des Orphelins.
7. Rue des Augustins.
8. Place Saint-Pierre-l.-Dames.
9. Place de la Couture.
10. Saint-Bernard.
11. Place de Ville.
12. Rue des Marmouzets.
13. Hôtel-Dieu.
14. Boucheries.
15. Temple.
16. Parvis Notre-Dame.
17. Place du Marché-aux-Draps.

Au moment du sacre de Charles X, le Conseil municipal conçut le projet de donner à ces fontaines les noms de quelques bienfaiteurs de Reims : 1° à la mémoire de M. Jean Godinot (exécutée) ; 2° Fontaine Féry ; 3° Puisieulx ; 4° Jean-Louis Lévesque de Pouilly ; 5° Dom Marlot ; 6° Clicquot-Blervache ; 7° Tronsson du Coudray ; 8° de Saint-Contest ; 9° Jean-Simon Lévesque de Pouilly ; 10° Dom Thierry Ruinart, 11° Colbert ; 12° Barberie de Courteille ; 13° Rogier (exécutée) ; 14° Talleyrand-Périgord ; 15° Nicolas Bergier ; 16° Antoine Frémin ; 17° Godinot (exécutée) ; 18° Machault.

Que sont devenus, pour la plupart, ces souvenirs du vieux Reims ?

Sur la place des Boucheries, créée en 1763, existe encore une fontaine très-belle, exécutée par le célèbre sculpteur Adam l'aîné Elle a

la forme d'un portique surmonté de quelques degrés qui vont en se rétrécissant et servent de piédestal à un vase. Dans la partie inférieure du monument sont deux têtes de lions dont la gueule jette de l'eau dans un bassin en pierre.

Que deviendra ce reste du vieux Reims, quand les petites constructions qui l'entourent depuis 1770 disparaîtront? Espérons qu'il sera respecté et conservé. Qui empêcherait de transporter cette fontaine dans les promenades? Par exemple dans le *Boulingrin* situé au bas de l'ancien calvaire, ou même sur l'emplacement de la croix de la mission ?

On l'alimenterait quand on dirigera les eaux dans le faubourg de Saint-Thomas. Une fontaine, ce nous semble, n'est jamais déplacée dans une promenade.

Il en est une seconde très-remarquable aussi, transportée sur la place Saint-Nicaise, au moment où durent être construites les Halles.

Elle parait jadis la place de la Halle-aux-Draps. Sur une base décorée de quatre tables de marbre noir fixées avec des boutons de cuivre, s'élève un socle de marbre rouge : il supporte un vase de bronze. Quatre serpents entrelacés, d'une très-fine exécution, forment ses anses. Des gueules de dragons, dans la partie inférieure du monument, vomissent dans un bassin en marbre l'eau que leur fournit le réservoir. Des bornes rangées en cercle protègent, ou mieux devraient protéger ce gracieux monument du siècle dernier, dans lequel les enfants jouent à loisir.

Ne pourrait-on pas placer cette fontaine, en vue de sa conservation, dans le nouveau jardin des promenades? Elle y ferait certainement belle figure.

Nous n'émettons que des idées : d'autres peuvent, sans contredit, en avoir de meilleures. Mais du moins conservons, le plus possible les souvenirs que nos ancêtres nous ont légués, surtout quand ils ont de la valeur. De nos jours, on ne dépenserait pas si volontiers les fonds de la commune, si l'on avait la certitude que dans quelques années, ceux qui viendront après nous détruiront sans raison ce que nous élevons avec tant de peine et de soin. C. C.

* * *

Lettre d'un chanoine de la collégiale de Lirey à un de ses amis. — Mai 1751.

Vous désirez, Monsieur, que je vous fasse part du succès d'une tentative que j'ai faite l'année dernière, pour suppléer aux essaims de mouches à miel, et du détail de mon opération.

J'aurais tort de ne pas me rendre à vos invitations, puisque je suis en état de les satisfaire, et parce que ma découverte est de nature à intéresser le public, et j'ai cru que la qualité de membre de la société était pour moi, vis-à-vis du public, un motif d'invitation aussi pressant pour l'instruire de ma découverte, que le titre d'ami qui m'engage

aujourd'hui à vous satisfaire. Aussi, je désire que vous rendiez ma lettre publique. Voici le fait :

J'ai pris une forte ruche qui menaçait, mais inutilement, de jeter un essaim. Des dix rayons ou couteaux, comme s'expriment nos gens de campagne, j'en détachai la moitié ; c'est-à-dire les cinq qui donnaient le plus de prise à cette extraction et à cet enlèvement. Je les plaçai ensuite dans une ruche nouvelle et vide. J'adaptai ces cinq rayons dans la ruche, et je les y tins suspendus par une fiche de bois de chêne qui traversait le haut du panier de la ruche, à six pouces environ de son sommet.

Après cette opération, je laissai cette nouvelle ruche en possession de la place qu'occupait la première, sur laquelle j'avais fait ce retranchement, et qui avait été transportée ailleurs. Dans cette transmigration, une partie des mouches s'est tenue invariablement attachée à son ancien manoir, mais l'autre partie reconnaissant son bien, n'a point quitté ses rayons placés sur l'ancienne base, et dans une autre ruche. Elle s'est appliquée constamment à étendre les bornes de son habitation, en travaillant sur le fond des cinq rayons. J'ai été avec quelques-uns de mes confrères le spectateur du travail infatigable avec lequel ma nouvelle colonie se cimentait un établissement fixe. Sans témoigner aucun regret de son ancien domicile par quelque sortie tumultueuse, elle a paru, au contraire, travailler avec un grand zèle pour se *remparer* contre le froid et la faim. En voyant avec admiration cette activité et cette ardeur qui étaient communes aux deux ruches, je fus porté d'abord à concevoir les plus flatteuses espérances de ma tentative. Mais un sentiment plus réfléchi me fit penser que je devais attendre au printemps pour porter un jugement arrêté sur le succès de mon entreprise. Enfin, le temps du doute est passé, et je vois cette nouvelle colonie, qui a essayé les rigueurs de l'hiver, manœuvrer au commencement de ce printemps avec autant de succès que toutes mes autres ruches,

Je suis, etc.

Le 7 May 1751, à Lirey, au diocèse de Troyes.

Lirey (chapitre et église collégiale fondés par Geoffroy de Charny, en 1353).

*
* *

Lettre à M. Garnier, imprimeur du Collège de Troyes, octobre 1770

Depuis, Monsieur, que vous imprimez pour notre Collège, vous indiquez le lieu de ses exercices par ces termes qu'on lit au bas des programmes d'invitation : *In aula collegii Trecensis* en substituant *Trecensis a Treco-Pithœnii* dont on a toujours usé d'après l'inscription jud. que l'homme célèbre qui l'a doté et établi dans sa maison paternelle, encore reconnaissable à une porte qui existe dans la rue du Bois et dont le fronton est chargé des armes pleines de MM. Pithou : un nom aussi avantageusement connu dans les

lettres ne peut déparer des exercices qui ont la littérature ou les sciences pour objet.

Peut-être, ce nom composé, ce *Trecopithœanum* vous a-t-il paru d'une fabrique barbare et peu latine; mais vous deviez être rassuré à cet égard, par l'analogie de ce mot avec le *Tornaco-Bellovacum* religieusement conservé par l'université de Paris pour indiquer un de ses principaux collèges : des puristes de province peuvent passer des termes que l'Université de Paris croit pouvoir et devoir conserver.

Une excessive délicatesse pourrait au contraire se trouver choquée du *Trecencis* substitué au terme consacré. En effet ce *Trecencis* que nous employons aujourd'hui pour désigner ce qui appartient au territoire ou diocèse de Troyes, est absolument étranger à tous les monumens historiques où il est question de ce Diocèse. Si vous consultez Pline, Ptolémée, Ammien Marcellin, les Itinéraires, la carte de Peutinger, vous trouverez partout les habitans du Territoire ou de la cité de Troyes, désignés par le nom de Tricasses ou Tricassini et le chef-lieu de cette cité appelé Augustobona, *Augusta-Tricassium* ou *Trecorum* : il était alors d'un usage général que les villes principales portassent le nom du peuple dont elles étaient le chef-lieu.

Dans les tems postérieurs, Saint Camélien, évêque de Troyes, souscrivant au premier Concile d'Orléans assemblé par Clovis, s'intitule : *Trecassinæ urbis Episcopum.* Dans l'histoire de Grégoire de Tours, Troyes est nommée *Treca*, *Trecassii Urbs*, *Trecassium civitas*, enfin dans les Annales de Saint Bertin, Saint Prudence, qui ont composé la meilleure partie, et qui devait sçavoir le nom de la ville qui l'avait pour évêque, ne la nomme que *Trecas* ou *Augustam Trecorum.* Dans ces monumens, l'adjectif, avec la terminaison en *ensis* n'est employé pour désigner aucun diocèse : *Parisii, Meld. Tricassini*, *Bellovaci*, y indiquent uniquement les diocèses de Paris, de Meaux, de Troyes et de Beauvais, etc[1].

Le XIIIe siècle a vu naître votre adjectif dans quelque sacristie ou secrétariat. Le premier monument qui l'offre pour Troyes est la chronique écrite par Yperuis, moine de Saint-Bertin, vers la fin du siècle que je viens de nommer. Cet écrivain, parlant de l'entrevue de Louis-le-Bègue et du pape Jean VIII, dit qu'elle se fit *in civitate Trecensi.* Dans un mémoire du même tems sur la translation du corps de saint Wast, de Beauvais à Arras, Beauvais constamment nommé jusqu'alors *Bellovacum*, du nom du peuple dont il était le chef-lieu, paraît pour la première fois sous le nom barbare de *Bellovagensis civitas.*

1. Conformément à ces monumens, MM de Chavigny, qui de l'âge de nos pères, ont successivement rempli le siége de Troyes pendant un demi-siècle, se souscrivaient dans les actes latins, à l'exemple de saint Camélien, l'un de leurs prédécesseurs : *Tricassinæ Urbis Episc.*

Il résulte de ces faits que si par une délicatesse que l'exemple de l'Université de Paris doit rassurer, vous vous croyez autorisé à rejeter le *Treco-Pithœanum*, au moins lui devriez-vous substituer non le *Trecense*, mais le *Trecassium* ou *Tricassium*, consacré par l'analogie des monumens qui font texte pour nous. Une dernière raison devrait vous décider pour le *Tricassinus*, borné dans l'usage actuel à désigner tout ce qui appartient privativement à la ville de Troyes. En effet, le collège de Troyes n'est pas le collège du diocèse, plusieurs villes de ce diocèse, Sézanne, Villenauxe, Nogent, ont aussi des collèges, car où n'y en a-t-il pas aujourd'hui ?

En un mot, Monsieur, rendez à notre collège un nom dont il s'est toujours honoré, un nom dont s'honorent les lettres, un nom qui consacre la bienfaisance de MM. Pithou envers les lettres et leur patrie.

Je suis, etc. GROSLEY.

* * *

Napoléon à Brienne[1]. — Par une bizarre coïncidence celui qui fut Napoléon Ier devait commencer et finir en quelque sorte sa carrière au même lieu, en Champagne. Brienne devait le voir apprenant l'art militaire et luttant dans sa suprême campagne contre les forces coalisées de l'Europe. Nous ne nous occuperons ici que de ses débuts.

Le 25 mars 1779, Charles de Buonaparte, député de la noblesse de Corse, recevait l'avis officiel de l'admission de son fils Napoléon à l'école Brienne.

L'école était de récente création, le comte de Saint-Germain en arrivant au ministère de la guerre songea à modifier le système d'éducation employé pour préparer les jeunes gens à la carrière des armes. Les écoles de Paris et de la Flèche lui paraissaient trop luxueuses, leur entretien trop dispendieux : il en décida la suppression le 6 février 1776 et il les remplaça par dix colléges; Brienne fut compris dans cette liste. Le choix de cette localité était dû à l'influence de l'archevêque de Toulouse dont le frère possédait la terre de Brienne.

Le collége dirigé par des Minimes, sous la direction des Pères Louis et Dupuis, compte soixante élèves bourciers et soixante non bourciers :

1. Nous empruntons ces détails à une publication récente (*Bonaparte et son temps*, 1769-1799, par le commandant Iung, 2 vol. in-18, Paris, Charpentier), qui présente un véritable intérêt, car, si la vie de Napoléon est connue dans tous ses détails depuis le Consulat, il en est tout autrement pour ses commencements, demeurés presque complétement dans l'ombre. C'est un travail véritablement neuf composé aux sources originales et presque toujours inédites. Il est fâcheux que M. Iung laisse trop percer le peu de sympathie que lui inspire son héros. Nous ne pouvons approuver toutes ses appréciations, encore moins celles qui portent trop souvent contre les questions religieuses, mais nous ne saurions contester l'originalité, la valeur, l'intérêt de ce livre qui demeurera un complément indispensable de toutes les histoires du premier Empire.

la pension était également de 700 livres pour les uns et pour les autres.

Napoléon y arrive le 24 avril amené par son père, et le lendemain il entrait dans la classe de huitième. Tout dépaysé au milieu de jeunes gens à lui inconnus, de partis si divers, de rangs différents, il y continua ses habitudes de solitude et de sauvagerie. Cela ne lui réussit probablement pas, car le 5 avril 1780, il écrivait assez durement à son père pour lui représenter la situation pénible que lui causait sa pauvreté : « Je suis las d'afficher l'indigence, disait-il, et d'y voir sourire d'insolents écoliers qui n'ont que leur fortune au-dessus de moi, car il n'en est pas un qui ne soit à cent points au-dessous des nobles sentiments qui m'animent. Eh quoi ! Monsieur, votre fils sera-t-il continuellement le plastron de quelques paltoquets ? » Nous ne savons pas si M. de Buonaparte augmenta la pension de son fils, mais l'humeur de celui-ci ne paraît point s'être adoucie et un beau jour, un de ses camarades, M. Pouget des Isles, ayant parlé de la Corse et du père de Napoléon en termes très-désobligeants, ce dernier céda à un acte de violence qui le fit mettre à la chambre de discipline. Il adressa aussitôt à M. de Marbeuf, son protecteur, une lettre, non d'excuses, mais de fières explications en offrant de quitter l'école du moment où il serait forcé, sans protester, de laisser traîner dans la boue son respectable père (10 octobre 1783. M. de Marbeuf fit lever la punition. Napoléon venait de passer ses examens avec succès pour la marine. La mort de M. de Keralio, inspecteur des écoles et qui avait remarqué la valeur de Napoléon bouleversa toutes les promotions et les plus favorisés obtinrent les places de marine. Napoléon fut donc éliminé et maintenu à l'école jusqu'à la promotion prochaine en étant placé à la tête d'un peloton. Son père, craignant une année perdue, se hâta d'adresser au ministre une supplique dont la conséquence fut la proposition immédiate de son fils pour l'artillerie, promulguée le 16 juillet 1784 : Napoléon quitta Brienne le 17 octobre 1784 et le 23 il entrait comme cadet-gentilhomme dans la compagnie établie à l'école militaire de Paris avec MM. de Montarby de Dampierre, de Comminges, de Laugier de Bellecourt et de Castries. Il commençait définitivement son apprentissage et faisait le premier pas dans la voie où il devait s'élever si haut.

* * *

Nous avons signalé il y a quelque temps la découverte d'un cimetière gaulois à Thuisy (Marne), dans lequel on a trouvé quelques vases à peintures. M. Malinet-Deheppe a continué ses recherches et fouillé 19 nouvelles tombes. Nous croyons devoir reproduire la note même qu'il a dressée à ce sujet, en exprimant le vœu que tous les fouilleurs champenois imitent cet exemple :

N° 18. — Une fibule en bronze bien ouvragée, trois pots dont deux brisés (rouge et noir).

N° 19. — Fosse déjà fouillée, deux pots unis, un bracelet en bronze.

N° 20. — Fosse également bouleversée, 5 pots, un ouvragé, d'autres petits assez remarquables, un couteau.

N° 21. — Fosse fouillée, un javelot à la tête.

N° 22. — Fosse d'enfant de 9 à 10 ans, un vase brisé, une fibule en fer.

N° 23. — Trois pots, un brisé, trois fibules, deux en bronze ouvragées et une en fer, deux bracelets ouvragés ayant dans leur circonférence trois anneaux. Un collier ouvragé, très-remarquable avec six boutons, dont deux ont disparu.

N° 24. — Un pot uni, collier en forme de vis et s'agraffant, cassé par pression de la terre.

N° 25. — Deux vases, l'un ouvragé, et l'autre en fragments, bracelet en fer au poignet gauche.

N°s 26 et 27. — Une double fosse, la première trois vases, un ouvragé. La seconde 5 vases (un rouge brisé) petits pots à boire ouvragés, deux bracelets en bronze crantelés et un collier bien ouvragé, trois fibules en bronze.

N° 28. — N'ayant aucun objet. Fosse déjà fouillée.

N° 29. — Fosse d'un chef, où quatorze anneaux gisaient sur la poitrine du défunt, dont trois doubles bracelets en fer, en jayet, un collier en fils de bronze tordus et ouvragés, une fibule en fer.

N° 30. — Fosse n'ayant que des débris de personnes, 4 à 5 avec une seule tête, deux pots, un bien ouvragé, une fibule en fer.

* * *

Nous extrayons les lignes suivantes d'un compte-rendu du Salon :

Nous remarquons d'abord un buste du célèbre peintre Meissonnier, dû à l'habile ciseau de M. de Saint-Marceaux, qui, l'an dernier, obtint la grande médaille. Cette fois, le statuaire a fait un chef-d'œuvre de vigueur et de ressemblance. Son Arlequin est finement taillé et fort bien avenu.

Parmi les statues monumentales, nous mentionnerons, bien que le sujet sorte du département, celle de Mgr Landriot, archevêque de Reims, par M. Thomas, membre de l'Institut, c'est un morceau de maître, largement et consciencieusement traité. La ressemblance est parfaite. Le prélat est à genoux, couvert du manteau épiscopal. Il est difficile de faire mieux.

* * *

La Société académique de Saint-Quentin a tenu dimanche dernier, à Fervaques, sa séance annuelle sous la présidence de M. Pierre Bénard.

Nous lisons à ce sujet dans le *Journal de l'Aisne* :

« Notre sympathique confrère, M. Edmond Delière, rédacteur en chef du *Guetteur*, qui n'en est plus à compter ses victoires dans les

tournois poétiques, a conquis, cette fois encore, une couronne d'autant plus méritoire, qu'elle récompense en même temps un acte de loyauté et de justice.

« M. Delière avait pris pour sujet de poésie la mort de l'infortuné curé de Cuchery, l'abbé Miroy, héroïque martyr de la guerre de 1870.

« Le ciseau de M. René de Saint-Marceau, le jeune et déjà célèbre sculpteur rémois, a consacré à jamais le souvenir de l'abbé Miroy.

« Ce souvenir glorieux de nos désastres a heureusement inspiré à son tour M. Edmond Delière. On en jugera par la citation suivante :

« Qu'il se livre, l'auteur d'un acte inexpiable,
Ou sinon !... » Mais qui va se livrer à merci ?
Qui donc ? L'abbé Miroy. C'est moi le seul coupable !
Dira-t-il au vainqueur en disant : Me voici !
Pasteur de ce troupeau qui doit une victime,
L'abbé Miroy s'offrit tout entier. Il savait
Quel châtiment suivrait son mensonge sublime,
La mort pouvait venir. Tranquille, il l'attendait.
Il regarda la mort, le front haut, l'œil en flamme.
Nul bandeau ! L'infini devant lui s'entr'ouvrait,
Dans un pardon auguste il exhala son âme,
Tandis que, tout ému, le vainqueur admirait !...
... Est-ce pour allumer l'ardeur des représailles
Que des luttes d'hier j'évoque ce héros ?
Oh ! non, le temps n'est plus des sinistres semailles,
Et la paix qui sourit nous voile les bourreaux.
...Mais nous avons besoin de fouiller dans l'histoire
Afin d'y découvrir les filons ignorés
Qui recèlent l'or pur de nos mines de gloire
Et les offrir aux cœurs d'idéal enivrés.
...D'obscurs noms que l'oubli ronge sur une pierre,
Eveilleront partout d'héroïques tableaux ;
Et vous ferez jaillir du sein de la poussière
Une immense épopée aux éternels rameaux.
...Jetez à pleines mains les fleurs sur cette tombe ;
Vous en verrez sortir de fécondes lueurs,
Eclairant le péril où l'ignorant retombe
Et d'utiles leçons parleront sous ces fleurs.
Apportez au martyr votre offrande fleurie,
Enfants qui souriez à votre jeune espoir ;
Il vous dira comment on meurt pour la Patrie
Et quel est le chemin, âpre et doux, du Devoir.
. . . . . .

* * *

« Ci-après s'inscrivent les gens d'armes du païs du Rethelois amenés par le sieur de Rond, chevalier-bachelier, leur capitaine, venus au mandement de Mgr de Bourgogne à Dunkerque en juin 1405, et payés par l'ordonnance dudit sieur, c'est à savoir chacun chevalier banneret

un franc par jour, chacun écuyer demi franc, archers et piquevaires chacun 4 sols parisis par jour, en la manière qui s'ensuit[1] :

Premièrement : CHEVALIERS BACHELIERS

Ledit sieur de Rond.
Le sieur de Loz.
Le sieur de Serny.
Le sieur de Montjeu.

ÉCUYERS :

Barast de La Voire.
Jean de Loz.
Jean le Franc.
Henri d'Eauvereines.
Gilles de Billy.
Perrener de Prosnes.
Henri Pechier.
Arnoul de Remmerie.
Jean de Serny.
Lupart de Veclu.
Regnaud de Courtevron.
Tantes de Courtevron.

CHEVALIER BACHELIER :

Gobert de Suzanne.

ÉCUYERS :

Jean Journet.
Pierre d'Espaigny.
Jean de Plé.
Alard d'Agicourt.
Guyot de Neufliza.
Rassequin et Jannequin d'Agicourt.
Jean de Vendy.
Robert de Renmont.
Le bâtard de Balay.
Le moine de Verrières.
Olivier de Guincourt.
Guyot de Marquigny.
Jacques de Meure.
Sarrasin d'Alaincondel.
Simon de Guincourt.
Robert de Fresne.
Jean Lalemant.
Guy, Jean et Oliv. d'Escannevelle.
Mansart de Licfan.
L'ermite de la Grave.
Alardin Blanchart.
Colard Patran.
Franquet d'Escairelles.
Jacquemain de Merg.
Lambequin d'Ante.
Geoffroy de Villers.
Perrenot de Sorbon.
M. de Bonhamme.
Jean, Gérardin, Jacques de Vaux.
Jean de la Fontaine.
M. de Mainmont.
Colard de Saint-Martin.
Hurtasse de Targilimont.
Josse Hardy.
Josse de Barle.
Guiot de Vaulx.
Jean d'Artaise.
Jean Hurtefalis.
Lescour de Sorbon.
Regnaud de Sorbon.

CHEVALIER BACHELIER :

Henri de Blez.

ÉCUYERS :

David de Daurond.
Jean Leple.
Miquiel de Jacqueton.
Ernoul Robert.

1. Papier Villeveylle, Monstres franc-comtoises et bourguignonnes. Fr. nouv. acquit 1036.

Broquemarc.
Sandre de Prenes.
Amand de Dupenne.
Guillot de la Tour.
Baudin Mandre.
Jean du Blé.
Jacquemin le Grave.
Guillet Visorge.
Michel Pique.
Desrasme de la Folie.
Pierre de Morelle.
Jean du Petit Rieul.

PIQUEVAIRES :

Coppin Benoist.
Tassin Féroul.

CHEVALIERS BANNERETS :

Gué de Rammont.
Jean de Villers.
Le sieur de Serlus.

ÉCUYERS :

Jean de Pêle.
Arnoul de Nourcelles.
Girard Dablay.
Jean de Lannay.
Jean de Sorbon.
Sarrasin de Sersanne.
Jean de Moufles.
Monassis de Valeran.
Alex. Doingnes.
Jacques du Bourg.

ARCHERS :

Le bâtard de la Beuvrière.
Huet de Méry.
Mathieu de Villy.
Vuillemet du Pont.
Jean Maillard.
Baudesson Qualier.
Jean, l'Arbalétrier.
Colin de la Beuvriere.
La Trompette.

La dépense totale a été de 1,244 fr. et 15 sols tournois.

* * *

M. le docteur Vincent, de Vouziers, nous signale la découverte d'une sépulture mérovingienne près de Buzancy (Ardennes) : elle contenait un vase en terre noire d'une bonne facture; deux morceaux de fer incrustés d'argent ayant dû servir d'épaulières, une plaque de ceinturon en bronze, une fibule et un collier composés de morceaux de terre émaillée de formes et dessins très-variés, mêlés à quelques grosses perles de verre : il y avait également une épée. Il serait à désirer que l'on recherchât si cette tombe n'était pas isolée.

* * *

Le ministre des Beaux-Arts vient de charger notre compatriote, M. de Saint-Marcent de l'exécution du buste de Bailly pour être placé dans la salle du Jeu de Paume de Versailles.

* * *

Nous apprenons la mort de M. Camu-Bertherand, décédé le 12 mai, dans son château de Saint-Thierry, à l'âge de 81 ans.

M. Camu-Bertherand a été activement mêlé à la vie industrielle de la ville de Reims et s'est acquis, durant sa longue carrière, une renommée fort justifiée d'honorabilité et de capacité.

Successivement Juge au Tribunal de Commerce, Membre de la Chambre de Commerce, Vice-Président de la Caisse d'Epargne, M. Camu a encore siégé au Conseil général, comme représentant du 1er canton de Reims. La croix de la Légion-d'Honneur était venue consacrer les services rendus par notre vénérable concitoyen dans toutes ces fonctions non rétribuées.

Le Secrétaire Gérant,
LÉON FRÉMONT.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES SUJETS TRAITÉS DANS LA QUATRIÈME ANNÉE DE LA

REVUE DE CHAMPAGNE ET DE BRIE

A

Abbaye (l') de Saint-Basle de Verzy pendant la Révolution : 428, t. VII ; 39, t. VIII.
Abbaye (l') de Beaulieu : 414, t. VII.
Abbaye (l') de Huiron (bibliographie) : 377, t. VII.
Abbaye (l') de Saint-Martin de Huiron (bibliographie) : 146, t. VIII.
Académie nationale de Reims ; 145, t. VII.
Almanachs : 79, t. VIII.
Archéologie préhistorique (bibliographie) : 147, t. VIII.
Archiprêtre (bibliographie) : 149, 396, t. VIII.
Archives des Actes de l'Etat civil de Châlons-sur-Marne, par le comte David de Riocourt : 50, 209, t. VII ; 67, 221, 311, 393, t. VIII.
Armorial du département de l'Aube : 226, t. VIII.
Armorial Waignard (bibliographie) : 142, t. VII.
Artistes de la Champagne et de la Brie au Salon de 1879 : 74, t. VII.
Autographe du marquis de Beurnonville : 86, t. VIII.
Abbaye (l') d'Avenay (bibliographie) : 141, t. VII.

B

Barberey (château de), par M. Alphonse Roserot : 353, t. VIII.
Barbier de Felcourt (nécrologie) : 77, t. VIII.
Bas-relief de Bouchet : 477, t. VIII.
Bauglaudre (Henriette de) : 440, t. VII.
Becquey (Louise) : 441, t. VII.
Bédigis (François-Nicolas), né à Servon, canton de Ville-sur-Tourbe : 153, t. VII.
Bénédiction de Saint-Memmie à Châlons : 221, t. VII.
Bibliothèque champenoise (bibliographie) : 143, t. VII.
Bibliothèque et Musée de Provins : 399, t. VII.
Bon Berger de Jehan de Brie : 219, t. VII.
Bontemps de Saint-Cernin (de) : 440, t. VII.
Boullenois de Senuc (de) : 439, t. VII.
Bourbonne-les-Bains, par M. de Besancenet : 410, t. VII.

Bulletin de la Société historique de Langres (bibliographie) : 59, t. VII.
Bulletin de la Société des sciences historiques de l'Yonne : 54, t. VII.

C

Cardinal Gousset ; sa vie et ses œuvres : 380, t. VII.
Carnandet (Jean-Baptiste : nécrologie : 375, t. VII.
Cartulaires de Saint-Pierre de Troyes. — Chartes de la collégiale de Saint-Urbain, par l'abbé Lalore : 396, t. VIII.
Champagne et le Valois : 232, t. VIII.
Chapelaine près Somsois : 63, t. VII.
Charleville ; enseignement populaire : 148, t. VIII.
Chatillon-sur-Marne : 155, t. VII.
Chausses (les) de Jehan de Soudron, par M. L. Grignon : 30, 109, 376, t. VII.
Chevaleresque (bibliographie) : 149, t. VIII.
Chronique du village de Vallant-Saint-Georges : 386, t. VII.
Cimetière de Cumières : 71, t. VII.
Cimetières mérovingiens de la Champagne et de la Brie : 93, t. VIII.
Clépin (Gabriel) ; nécrologie : 371, t. VII.
Communications relatives au département de la Marne : 389, t. VII.
Concours de l'Académie de Reims : 419, t. VII.
Concours régional de Charleville : 147, t. VII.
Congrès archéologique de France : 399, t. VII.
Contre-Révolution à Troyes : 459, t. VII.
Correspondance inédite de M. de Dinteville, par Ed. de Barthélemy : 45, 125, 388, 352, 434, t. VII ; 64, 133, t. VIII.
Correspondance inédite de dom Thierry de Viaixnes : 404, t. VII ; 57, 214, 308, 461, t. VIII.

D

Décade historique du diocèse de Langres, par H. : 171, 246, t. VII.
Défaite d'Attila dans les plaines de Champagne : 151, t. VII.
Diderot, correspondance avec Mlle Vallant : 394, t. VII.
Diderot inédit d'après les manuscrits de l'hermitage : 90, t. VIII.
Diocèse de Langres, par l'abbé Roussel (bibliographie) : 380, t. VII.
Discours (un passage d'un) de M. Depeyre : 153, t. VII.
Don au musée de Châlons : 70, t. VII.
Dulong (le général Etienne) : 67, t. VII.

E

Ecoles de l'Université de Reims, par l'abbé Chardon : 24, 124, 389, t, VIII.
Eglise de Margerie : 344, t. VII.

Eglise de Sainte-Menéhould : 409, t. VIII.
Eglise de Mourmelon-le-Grand, sa chaire et son autel ; 157, t. VII.
Election de Vitry-le-François, divisée par paroisses (bibliographie) : 142, t. VIII.
Election de Vitry-le-François : 396, t. VII.
Erreurs de la décade historique du diocèse de Langres : 400, t. VII.
Excursion botanique dans le canton de Versy : 71, t. VII.
Etat civil de Jeanne d'Arc : 444, t. VII.
Etats généraux, (documents inédits sur les), tirés des archives de Vitry-le-François : 442, t. VII.
Evangeliaire carolingien de la Bibliothèque d'Epernay : 87, t. VII.
Excursion de la société la Fraternelle rémoise : 158, t. VII.

F

Fabert (le maréchal) à Sedan, par E. de Barthélemy : 291. t. VIII.
Famille Danrée d'Armancy et la Rosière de Salency : 30, 103, 202, t. VIII.
Famille Parchappe : 159, t. VIII.
Famille Thoignel : 241, t. VIII.
Famille Wagnicourt : 413, t. VIII.
Ferté-sur-Amance (la) : 392, t. VII.
Fêtes dans la Marne : 419, t. VII.
Fête de Saint-Ayoul de Provins : 70, t. VII.
Fontaines du Vieux Reims : 478, t. VIII.
Fortifications de la Marne : 410, t. VII.
France africaine. Conférence de M. A. Leroy, de Reims : 383, t. VII.
Frère (le) de Grosley et ses enfants : 225, t. VII.
Friponnerie de Richelet : 414, t. VIII.

G

Gauville (vicomte de) ; 438, t. VII.
Gens d'armes du païs de Reims : 485, t. VIII.
Gérard de Naurois : 222, t. VII.
Gerson (le chancelier Jean), par Henri Jadart : 111, t. VIII.
Gloire-Dieu (notes sur la), par M. l'abbé Chauvet : 378, t. VIII.
Gonzalle (Jean-Louis) ; nécrologie : 373, t. VII.
Guide du voyageur dans Reims : 382, t. VII.
Grottes sépulcrales découvertes à Avigny (bibliographie) : 138, t. VII.

H

Habitants (les) de l'Aube pendant les temps préhistoriques . 100, t. VIII.
Hannesse (Charles), curé d'Ay : 137, t. VII.
Héroïnes (les) de la vie privée : 383, t. VII.

Histoire de l'abbaye d'Avenay : 82, t. VIII.
Histoire de la Champagne et de la Brie (bibliographie) : 78, t. VIII.
Histoire de l'église Saint-Loup de Châlons : 413, t. VII.
Histoire du Gant (bibliographie) : 219, t. VII.
Histoire populaire de la ville de Reims : 139, t. VII.
Hôtel-Dieu (l') de Château-Thierry : 151, t. VII.

I

Inconnu (l') se disant Louis XVII arrêté à Vitry-le-François : 151, t. VII.
Inscriptions du doyenné de Lagny (Seine-et-Marne) : 323, t. VIII.
Intendants (les) de la généralité de Champagne : 96, t. VIII.
Inventaire des reliques de la cathédrale de Langres, par M. l'abbé Lalore : 10, 441, t. VIII.

J

Jean de Troyes, échevin de Paris : 87, t. VIII.
Jeanne d'Arc, peint par Monchablon ; 95, t. VIII.
Jolly (Paul), né à Châlons ; nécrologie..... : 52, t. VII.
Josse, vicaire général à Meaux : 440, t. VII.
Josserau de Raguet Brancion : 376, t. VII.
Juvin (Saint-), pâtre ardennais, par M. Cerf : 5, t. VIII.

L

Lobry ; nécrologie : 376, t. VII.
Ladrange ; nécrologie : 74, t. VIII.
Lallemant de Lestrée (la famille) : 249, t. VIII.
Langres. Notes diverses sur le diocèse : 234, 328, t. VIII.
Lefebvre, baron de Plinval (nécrologie) : 225, 313, t. VIII.
Lettre de l'empereur Alexis Ier au comte de Flandre : 55, t. VII.
Lettre d'un chanoine de Lirey : 479, t. VIII.
Lettre de Grosley à M. Garnier, imprimeur à Troyes : 480, t. VIII.
Lettres du roy Charles VIII touchant l'hommage de la terre et baronnie de Joinville en Champagne : 231, t. VIII.
Lettre sur une fable de La Fontaine : 315, t. VIII.
Lévesque de Blives : 222, t. VII.
Liétaud (Soliman); nécrologie : 137, t. VIII.
Le livre de Mgr Cortet : 387, t. VII.
Louis XV à Reims : 61, t. VII.

M

Mabillon, dom Jean ; 53, 445, t. VII.
Manuscrits de la bibliothèque de Charleville, par M. B.: 321, t. VII.

Manuscrits des bibliothèques de France : 378, t. VII.
Marceaux (M. de Saint-) : 78, t. VII.
Marcilly. Un chapitre de M. Frédéric Gilbert intéressant cette commune : 448, t. VII.
Mariages champenois : 61, 148, 221, 413, t. VIII.
Mémoires de Jean Foulquart, par E. de B.: 191, t. VII.
Mémoire de tante Gertrude : 385, t. VII.
Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne : 218, t. VII.
Miremont (Mlle de) ; nécrologie : 138, 224, t. VIII.
Monographie de l'abbaye d'Igny, par M. J. Chardon : 25, 100, 256, 356, t. VII.
Mont-Dieu (la chartreuse de), par M. Léon Guillaume . 356, t. VIII.
Monument à Urbain II : 221, t. VII.
Monument du général de La Moricière au musée de Troyes : 250, t. VIII.

N

Nadaud de Buffon : 476, t. VII.
Napoléon à Brienne : 482, t. VIII.
Neuville-au-Pont (Marne). Eglise : 319, t. VIII.
Nogent (Haute-Marne) : 325, t. VIII.
Noirot (l'abbé) ; nécrologie : 137, t. VIII.
Notice de M. Lucat : 315, t. VIII.
Notice historique sur la maison de Grandpré, par M. Anatole de Barthélemy : 339, t. VIII.
Notes de Maurice Le Tellier, archevêque de Reims, sur le curé Jean Meslier : 60, t. VII.
Notes intéressant plusieurs localités de la Marne : 406, t. VII.
Notes relevées sur l'abrégé de l'armorial de Caumartin : 87, t. VIII.

O

Opérations électorales du Tiers-Etat dans le bailliage de Vitry-le-François pour les Etats généraux en 1789, par Henri Jadart : 161, t. VII.
Ordonnances des souverains de Sedan : 409, t. VII.
Origines de la famille Colbert : 390, t. VII.
Origine de la maison de Saulx : 93, t. VIII.

P

Panégyrique d'Urbain II : 381, t. VII.
Partouneaux ; nécrologie : 224, t. VIII.
Passage du duc de Penthièvre en Champagne en 1789 : 92, t. VIII.
Picot de Dampierre : 456, t. VII.

Plaisir des champs : 391, t. VII.
Poete champenois (un) : 53, t. VII.
Portail de la cathédrale de Reims : 382, t. VII.
Portraits des archevêques de Reims : 244, t. VII.
Portraits de Claude de Lorraine et d'Antoinette de Bourbon, seigneurs de Joinville : 195, t. VIII.
Portraits de famille en Champagne ; 452, t. VII ; 84, 245, 319, t. VIII.
Possessions des ducs de Bourgogne dans le département de l'Aube : 17, t. VIII.
Pouillé du diocèse de Reims (bibliographie) : 143, t. VII.
Prieur, né à La Ferté-Gaucher : 52, t. VII.
Princesse (la) douairière de Monaco : 439, t. VII.
Prix général de l'Arquebuse à Châlons : 121, 261, 368, t. VII ; 45, 107, t. VIII.
Prudent (l'abbé) : 390, t. VII.

Q

Questions historiques (les) au conseil municipal de Reims : 410, t. VII.
Quittat, doyen de Montmirail (nécrologie) : 76, t. VIII.

R

Rapport sur trois fermes de Champagne : 396, t. VII.
Recherches historiques et chronologiques sur l'arrondissement de Vitry-le-François (bibliographie) ; 140, t. VII.
Recherche sur la famille de Jeanne d'Arc : 318, t. VIII.
Règlement de police à Perthes en 1788 : 253, t. VIII.
Reims au XVIIe siècle, par M. Ed. de Barthélemy : 417, t. VIII.
Relique de Saint-Etienne apportée de Constantinople à Châlons-sur-Marne en 1205, par M. A. Deschamps : 5, t. VII.
Reliques des trois Bénédicité à la cathédrale de Langres, par A. Tachy : 278, t. VIII.
Rethel et Château-Porcien, deux documents : 321, t. VIII.
Rochefoucauld (duc de La) : 441, t. VII.
Rois de France à Troyes au seizième siècle, par M. Albert Babeau : 257, 424, t. VIII.
Rouin, patron de l'Argonne : 395, t. VII.

S

Sacre de Louis XVI à Reims par Anatole de Gallier : 97, t. VIII.
Saint-Lambert (Ardennes). Eglise : 91, t. VIII.
Saint-Loup de Châlons-sur-Marne : 150, t. VIII.

Saulx-Tavanes (Monseigneur de) : 252, t. VIII.
Sceaux inédits de Troyes, par M. d'Arbois de Jubainville : 81, t. VII.
Seigneurie et Feaultez de Bourbonne, par Lacordaire : 163, 300, 385, 449, t. VIII.
Sens. Notes pour servir à l'histoire de la ville : 199, t. VIII.
Sépultures de Rigny, canton de Marcilly-le-Hayer : 160, t. VII.
Sermaize-sur-Saulx : 399, t. VII.
Société académique de l'Aube : 146, 220, 388, 451, t. VII ; 152, 230, 476, t. VIII.
Société archéologique de Seine-et-Marne à Provins : 64, t. VII.
Société archéologique de Sens : 86, t. VIII.
Sociétés savantes Champenoises et Briardes à la Sorbonne : 314, t. VIII.
Sollier, Nécrologie : 75, t. VIII.
Somme-Suippe. Restauration de l'église ; 91, t. VIII.
Souvenirs du Vieux Reims : 223, t. VII.

T

Tableau des fiefs titrés de la province de Champagne : 392, t. VII.
Thomassin (Amable-Denis) : 390, t. VII.
Tolérance religieuse de prêtre à rabbin, par M. Emile Cahen, rabbin de Reims : 384, t. VII.
Tombeau d'Héloïse et d'Abélard : 478, t. VII.
Tombeck (Henri), mathématicien et géologue ; nécrologie : 373, t. VII.
Tombes de la Marne et de Seine-et-Marne : 408, t. VIII.
Travaux de la Société de Vitry-le-François : 91, t. VIII.
Travail de M. l'abbé Genet, de Charleville : 411, t. VII.
Travaux en cours d'exécution de restauration et entretien de monuments historiques de la Champagne et de la Brie en 1879 : 414, t. VII.

U

Uhrich (Jean-Baptiste) ; nécrologie : 376, t. VII.
Urbain (Saint) de Troyes, par M. Lalore : 373, t. VIII.
Urbain II (le monument à) : 62, t. VII.
Usage ardennais : 222, t. VII,

V

Vase d'argent antique trouvé en Champagne : 317, t. VIII.
Vandières (histoire de) ; bibliographie : 56, t. VII.
Villemaur, notice historique, par Alfr. Roserot : 38, 91, 180, t. VII.
Ville (la) de Reims sous l'ancien régime : 473, t. VIII.

Vin de Champagne : 68, t. VII.
Vitraux du Sacré-Cœur de la cathédrale de Reims : 400, t. VII.
Voyage littéraire de dom Guyton en Champagne : 338, 422, t. VII.

W

Walferdin nécrologie : 139, t. VIII.

Arcis-sur-Aube. — Imprimerie L. Frémont, Place de la Halle

MAR 15 1973

DC
611
C44R5
t.8

Revue de Champagne et de Brie

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY